Syndicat mixte
du bassin de Thau

Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau

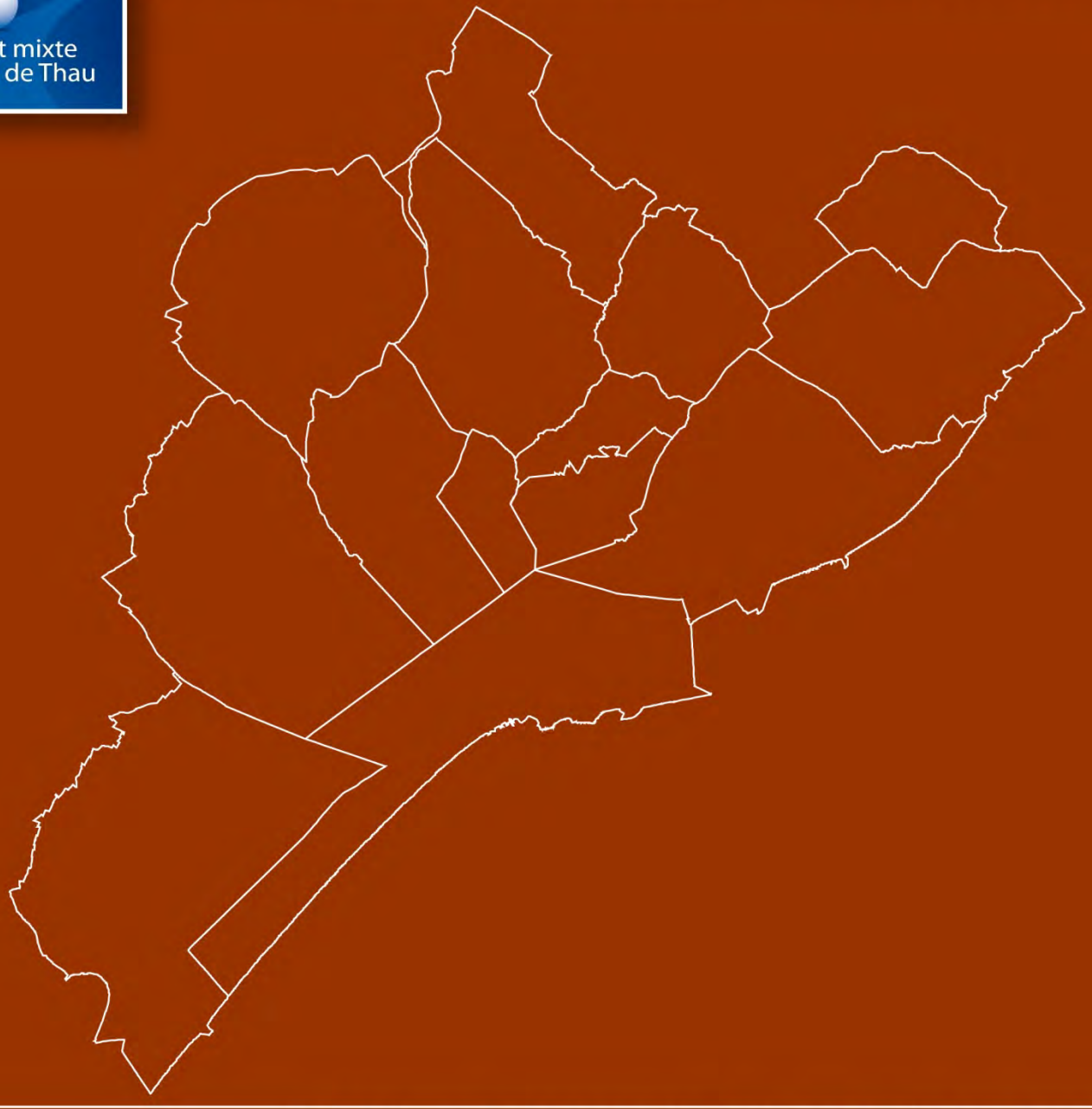

Rapport de Présentation du SCoT et de son chapitre individualisé valant SMVM

Tome 1 : Diagnostic / Etat initial de l'environnement

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Thau est élaboré par :

Syndicat mixte du bassin de Thau

Les études ont été cofinancées par :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Elles ont été réalisées par :

Agence SCE Montpellier
Parc Euromédecine II
39, Rue Jean Giroux
34 080 Montpellier
Tel : 04.99.61.12.85.
Fax : 04.99.61.00.61.

Agence CREOCEAN Montpellier
Parc Euromédecine II
39, Rue Jean Giroux
34 080 Montpellier
Tel : 04 99 23 31 65
Fax : 04 99 23 31 71

Créa Ter
Siège social : 85, Avenue Clément Ader - 34170 Castelnau-le-Lez
Bureaux Maroc: 19, ru Abou Derr 10 080 Rabat - MAROC

IDEE
Parc Euromédecine II
39, Rue Jean Giroux
34 080 Montpellier
Tel : 04 99 23 31 60

SIRENA
21, rue Jules Valles
34200 Sète
Tel : 06 80 70 41 43
Fax : 04 99 23 31 70

SOMMAIRE

PREAMBULE 7

I. COMPOSITION ET ORGANISATION DU SCOT DU BASSIN DE THAU 9

INTRODUCTION 13

II. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE 14

III. LE SCOT DU BASSIN DE THAU : UN SCOT AVEC UN CHAPITRE INDIVIDUALISE VALANT SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER 16

IV. L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE 17

V. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES SUR LE TERRITOIRE 19

CHAPITRE 1 : FONDATIONS DU TERRITOIRE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL 27

I. FONDATIONS DU TERRITOIRE : THAU TERRITOIRE LITTORAL 29

II. LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL 39

III. LES RESSOURCES TERRITORIALES DU BASSIN DE THAU : ESPACE, EAU, ENERGIE, MATERIAUX 83

IV. DES RISQUES NATURELS INDUITS PAR LE CARACTERE LITTORAL DU TERRITOIRE 105

V. UN CADRE DE VIE A METTRE EN VALEUR 117

CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES 149

I. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES : UN CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE 151

II. L'ACTIVITE MARITIME, PILIER DE L'ECONOMIE, PRIORITE DU SMVM DE 1995 159

III. UNE ECONOMIE LITTORALE EN MUTATION 213

IV. UNE AGRICULTURE LITTORALE A DEFENDRE 239

CHAPITRE 3 : DYNAMIQUES URBAINES **267**

I. UNE TRAME URBAINE A REORGANISER 269
II. PLANIFICATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE 289
III. UNE OFFRE D'HABITAT INADAPTEE 293
IV. L'ORGANISATION DES MOBILITES 305
V. LES EQUIPEMENTS URBAINS STRUCTURANTS 319
VI. LA DESSERTE NUMERIQUE DU TERRITOIRE 323
VII. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DE 1995 A 2009 SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE THAU 329

CHAPITRE 4 : NUISANCES ET POLLUTIONS **343**

I. L'IMPACT QUALITATIF DU DEVELOPPEMENT SUR LES RESSOURCES 347
II. BRUIT ET QUALITE DE L'AIR 357
III. UN HERITAGE IMPORTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE 361
IV. UNE MAITRISE DE L'IMPACT DE L'URBANISATION ET DES ACTIVITES EN AMELIORATION CONSTANTE, MAIS QUI RESTE A OPTIMISER 365

CHAPITRE 5 : SYNTHESE DES ENJEUX DU SCOT **377**

I. PREAMBULE 379
II. ANALYSE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL URBAINE DU BASSIN DE THAU 381
III. SPATIALISATION DES ENJEUX DU BASSIN DE THAU 391

PREAMBULE

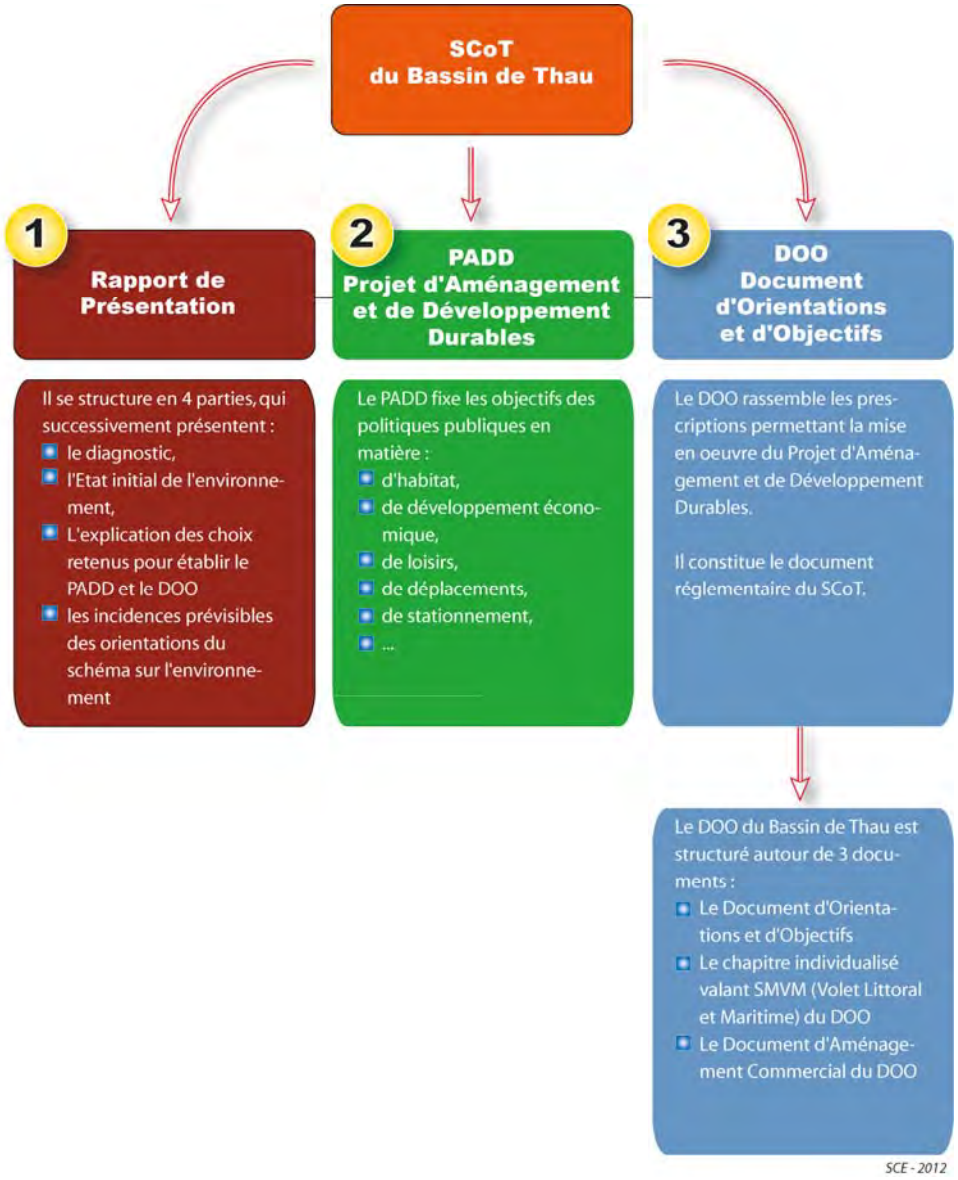

I. COMPOSITION ET ORGANISATION DU SCOT DU BASSIN DE THAU

I.1. LES PIECES DU SCOT

Le Schéma de Cohérence du Bassin de Thau répond aux attentes des Lois Grenelles et respecte ainsi les dispositions règlementaires du code de l'urbanisme dans sa version de février 2011.

Il se compose ainsi de trois pièces principales :

- ➔ Le Rapport de Présentation (tome 1 à 3 et annexes du Rapport de Présentation) qui expose le diagnostic et l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO
- ➔ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui expose le projet de territoire du SCoT et décline les objectifs que ce sont fixés les élus du territoire
- ➔ Le Document d'Orientation et d'Objectifs, qui fixe les moyens règlementaires qui permettront de mettre en œuvre les objectifs du PADD. Le DOO est composé des documents suivants :
  - o Le Document d'Orientations et d'Objectifs
  - o Le Chapitre individualisé valant SMVM (Volet Littoral et Maritime)
  - o Le Document d'Aménagement Commercial.

Le SCoT du Bassin de Thau répond aux obligations édictées aux articles R.121-1 est suivants du code de l'urbanisme.

I.2. LE RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'urbanisme, le Rapport de Présentation :

« *1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1-2 et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ;*

2° Décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-1-13 et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs. Le cas échéant, il explique les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ; il précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 122-14, notamment en ce qui concerne l'environnement ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

Lorsque le schéma de cohérence territoriale comprend un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer, le rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral, indique les perspectives d'évolution de ce milieu et explique les orientations retenues, en matière de développement, de protection et d'équipement. »

Le Rapport de Présentation du SCoT du Bassin de Thau est composé de 3 tomes et d'un livret annexe :

- ➔ Tome 1 : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement ;
- ➔ Tome 2 : Explication des choix retenus ;
- ➔ Tome 3 : Evaluation des incidences des incidences du projet sur l'environnement et mesures envisagées pour réduire les conséquences ;
- ➔ Tome 4 : Résumé non technique ;
- ➔ Tome 5: Annexes du Rapport de Présentation ;

Le tableau page suivante détaille le contenu règlementaire du Rapport de Présentation et la localisation de chaque chapitre au sein des différents tomes composant le Rapport de Présentation du SCoT du Bassin de Thau.

Le SCoT du Bassin de Thau comprend un chapitre individualisé valant SMVM (Volet Littoral et Maritime). Le Rapport de Présentation décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral, indique les perspectives d'évolution de ce milieu et explique les orientations retenues, en matière de développement, de protection et d'équipement. Il explique également les choix retenus pour réaliser ce schéma et analyse son incidence sur l'environnement.

Afin de faciliter la lecture et la lisibilité des chapitres relatifs au chapitre individualisé valant SMVM, les éléments concernant ce chapitre individualisé seront identifiés par un figuré spécifique.

Ce que dit la Loi : Article R122-2 du Code de l'Urbanisme	Localisation des éléments dans le Rapport de présentation du SCoT
Le Rapport de Présentation	
Expose le diagnostic prévu à l'article L.122-1	TOME 1
Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes	INTRODUCTION
Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution	TOME 1 Chapitre 1 « Fondations du territoire et état initial de l'environnement naturel » Chapitre 4 : « Impact des activités et gestion du développement » Chapitre 5 : Synthèse des enjeux du SCoT
Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement	TOME 3 Chapitre 1 : « Evaluation des incidences et mesures envisagées pour réduire les conséquences » Chapitre 2 : « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 »
Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales	TOME 2 Chapitre 1 : « Justification des choix retenus pour établir le PADD » Chapitre 2 : « Justification des choix du Volet Maritime et du DOO » TOME 3 : Eléments de justification par enjeu environnemental
Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement Et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application	TOME 3
Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée	TOME 4

INTRODUCTION

II. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Créé par la loi Solidarité et renouvellement Urbains – dite loi SRU – du 13 décembre 2000, le SCoT est un outil de planification stratégique qui présente, à l'échelle intercommunale, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il s'inscrit dans une logique de développement et de gestion durables des territoires et remplace le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), devenu schéma directeur, créé par la loi d'orientation foncière de 1967.

Ce Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau est aussi et surtout l'aboutissement d'une démarche de concertation très large, d'une volonté de mettre en œuvre, concrètement, les principes du développement durable sur ce territoire. Il exprime une ambition partagée pouvant servir de guide à l'action des pouvoirs publics et de cadre de référence pour les acteurs privés.

Ce document s'inscrit dans une perspective à moyen et long terme puisqu'il organise le développement et l'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années.

L'article L.110 du Code de l'urbanisme dispose que les collectivités publiques doivent harmoniser, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace. Outre les objectifs communs à tous les SCoT fixés par le Code de l'Urbanisme, le SCoT de Thau devra appréhender des problématiques spécifiques à son territoire, telles que :

- une pression démographique très importante, certainement la plus élevée de France du fait de la conjugaison des phénomènes d'héliotropisme et de la très forte dynamique de croissance portée par l'agglomération voisine de Montpellier,
- la dynamique de métropolisation qui concerne la globalité de l'espace méditerranéen français, et qui génère des phénomènes de mutation

ressentis sur Thau,

- une superposition de nombreux usages et fonctions, classique en zone littorale, mais génératrice de conflits dans un contexte de pression,
- une grande fragilité des milieux aquatiques qui, outre leur valeur environnementale, sont le support des principales activités économiques, et dont la protection, garantie par plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (de Thau, de l'Astien, du Lez et de la Mosson), est intégrée par le SCoT conformément à la loi du 21 avril 2004.

Le SCoT de Thau est donc, au-delà d'un simple document d'urbanisme réglementaire, l'occasion d'une réflexion conduisant à un projet politique qui permet d'orienter le développement :

- en évitant l'uniformisation à laquelle aboutirait la dynamique de métropolisation, et en jouant au contraire sur les spécificités, les atouts propres et la mise en réseau des territoires,
- en confortant, parmi les richesses de Thau, les notions de protection des milieux aquatiques et des activités qui leurs sont liées,
- en confirmant la vocation maritime du territoire, porte ouverte du Languedoc-Roussillon sur la méditerranée.

III. LE SCOT DU BASSIN DE THAU : UN SCOT AVEC UN CHAPITRE INDIVIDUALISE VALANT SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER

Le SCoT du Bassin de Thau intègre un un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Le code de l'urbanisme, dans son article L.122-1, précise l'obligation suivante :

« *Lorsqu'ils comprennent une ou des communes littorales, (les SCoT) peuvent comporter un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que défini par l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, à condition que celui-ci ait été approuvé selon les modalités définies au présent chapitre* ».

Ce chapitre individualisé valant SMVM est dénommé dans le SCoT du Bassin de Thau « Volet Littoral et Maritime ».

Le SCoT est le document global de référence. Il intègre le volet maritime et constitue un document de planification transversal et cohérent qui lie les différentes thématiques sectorielles (« terrestres » et « maritimes ») au sein d'un projet global partagé par les élus et acteurs du territoire.

Les éléments prescriptifs spécifiques au volet maritime constitueront un chapitre individualisé « volet maritime valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Le présent Rapport de Présentation est commun au SCoT et à son Volet Littoral et Maritime. Il justifie les choix pris pour la construction du projet global dont la traduction règlementaire est déclinée selon les thématiques soit au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs, soit dans le Volet Littoral et Maritime.

Compte tenu de la forte imbrication des thématiques abordées dans le diagnostic et les justifications du projet, le présent rapport de présentation est commun au SCoT et à son Volet Maritime. Il en sera de même pour le PADD. Seul le DOG du Volet Maritime et ScoT seront individualisés afin d'en faciliter l'approbation administrative, l'application et la mise en œuvre.

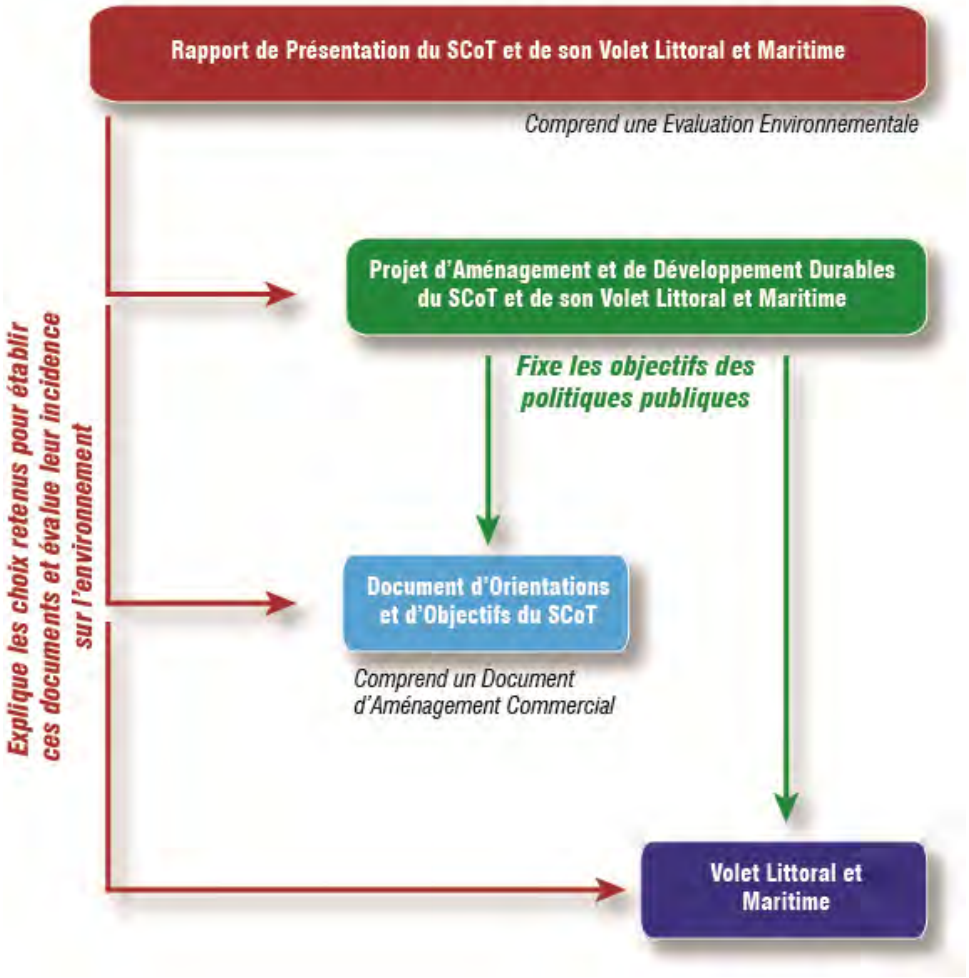

IV. L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Le périmètre du SCoT de Thau et de son Volet Littoral et Maritime couvre les 14 communes de la Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT) et de Thau agglomération. Il a été arrêté par le Préfet le 25 mars 2005.

Ce périmètre s'étend jusqu'à 3 milles en mer. Il correspond également au périmètre du volet maritime, arrêté par le Préfet après consultation du Préfet maritime de la Méditerranée le 3 novembre 2009 et qui couvre donc l'intégralité du périmètre du SCoT. Soumises à l'accord du Préfet préalablement à leur arrêt par les élus, les dispositions du SMVM peuvent donc porter sur toute partie du périmètre du SCoT à partir du moment où elles portent sur un point lié aux problématiques maritimes.

Le SCoT et son volet maritime sont mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau auquel la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau et Thau Agglomération ont délégué leur compétence en matière d'aménagement du territoire. Le conseil du SMBT a établi les modalités de la concertation par délibération du 12 juillet 2005, ces modalités ayant ensuite été précisées par une seconde délibération du 6 décembre 2005.

2006 ET 2007 : UN DIAGNOSTIC CONCERTE, UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE DES ACTEURS LOCAUX

Au delà de la participation réglementaire classique fixée par les codes (association des Personnes Publiques, enquête publique…), le territoire de Thau a fait le choix d'une participation forte des acteurs locaux afin de se conformer aux préconisations de la Recommandation européenne pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières, expérimentée sur le territoire pour le compte de l'Etat dans le cadre d'un appel à projet DIACT – SG Mer en 2006 - 2007. Le SMBT a ainsi adopté une charte de la Participation qui précise les niveaux d'engagement des différents groupes d'acteurs dans l'élaboration des orientations souhaitées pour le territoire de Thau : plus de 170 institutions et groupes organisés ont été mobilisés dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Les temps forts de cette concertation concernant l'élaboration d'un diagnostic partagé ont été les deux Journées du SCoT qui ont réuni en 2006 et 2007 plus d'une centaine d'acteurs du territoire, journées relayées par des ateliers qui ont représentés une cinquantaine de réunions et ont concerné environ 200 personnes.

Chacun des actes et comptes rendus de ces Journées SCoT et ateliers ont été rendus publics et mis en ligne sur le site internet du SMBT.

Les associations du territoire qui ont sollicité le SMBT pour participer à la démarche ont également été mobilisées pour contribuer à la synthèse de ces éléments et en faire ressortir les enjeux principaux.

Ce travail de synthèse a conduit à la réalisation d'une exposition présentant le diagnostic de territoire, qui a fait l'objet d'une itinérance sur les communes du bassin de Thau et de 7 réunions publiques en septembre et octobre 2007. Dans le même temps, le SMBT a organisé à l'occasion des 2èmes Journées de Thau les Rando SCoT, auxquelles tout habitant du territoire pouvait participer pour prendre connaissance sur le terrain des éléments de ce diagnostic, qu'il retrouvait ensuite dans l'exposition.

2008 A 2012 : FINALISATION DU SCOT ET DE SON VOLET LITTORAL ET MARITIME

Suite à la réalisation du diagnostic, un « projet de territoire » a été construit avec les élus du territoire. Ce projet détaille une vision prospective du Bassin de Thau à l'horizon 2025. Ce projet de territoire a été traduit au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT.

Le Volet Littoral et Maritime du SCoT a été engagé en 2008 suite au Comité de suivi du 24 juin 2008 qui a tiré le bilan du SMVM de 1995. Son périmètre est le même que celui du SCoT.

A partir de cette date, la construction du SCoT a permis de finaliser le SCoT et son Volet Maritime par la réalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs et du Volet Littoral et Maritime. Ces phases ont été réalisées en étroite relation avec les élus du territoire et les Personnes Publiques Associées.

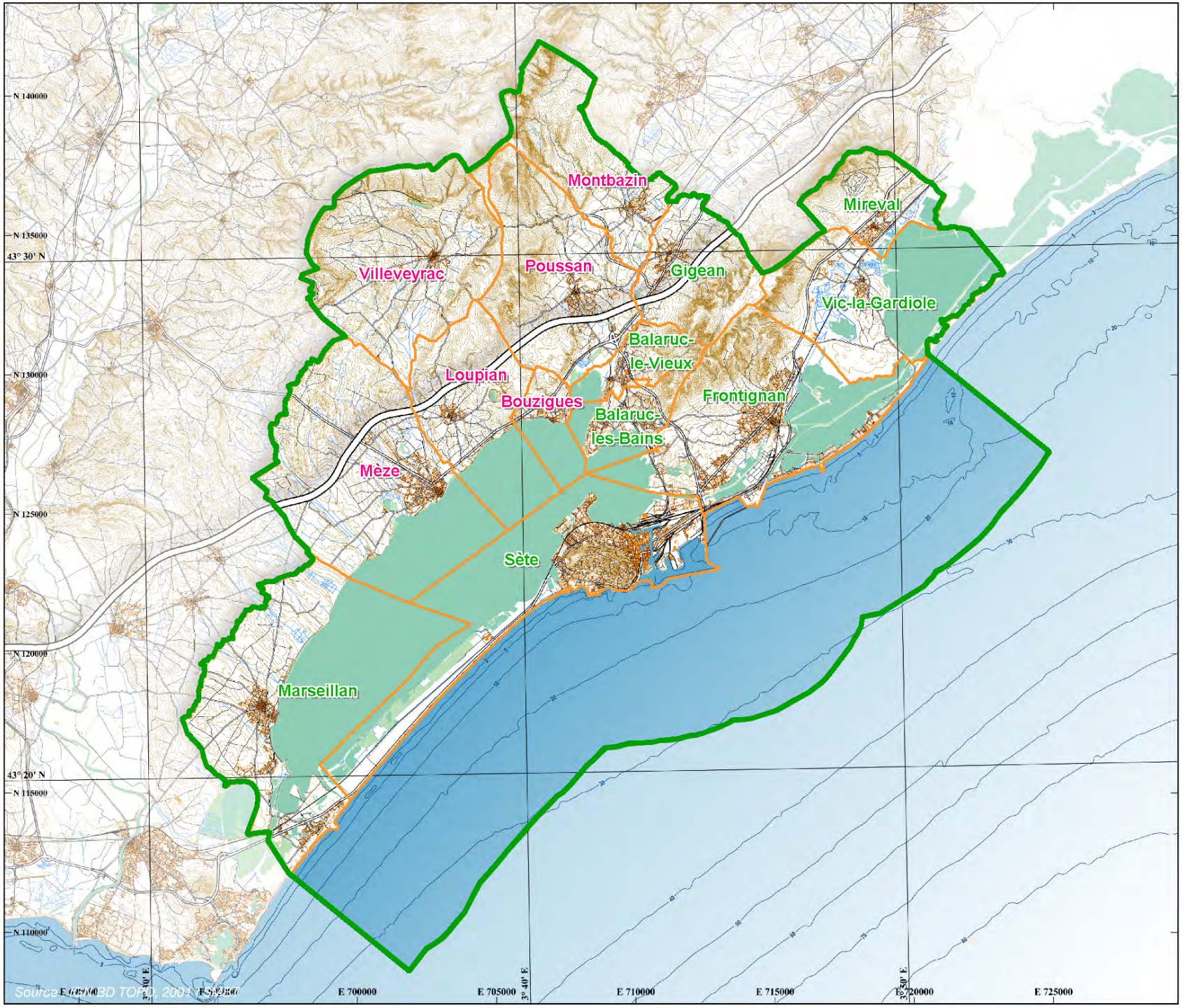

SCOT DU BASSIN DE THAU

Périmètre du SCoT de Thau

Limites communales

Mèze **Commune CCNBT**

Sète **Commune CABT**

Coordonnées mètriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

Source : IGN BD TOPO, 200[illegible]

V. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES SUR LE TERRITOIRE

Le SCoT est un outil de planification et de mise en cohérence des politiques publiques dans le respect des principes du développement durable du territoire.

Ses orientations doivent ainsi être compatibles avec les documents qui s'imposent à lui et prendre en compte d'autres programme d'aménagement et de gestion du territoire, notamment au regard de la ressource en eau, des risques naturels, de la biodiversité, de l'énergie.

V.1. LA COMPATIBILITE DU SCOT AVEC LE SDAGE ET LES SAGES

Référence : Article L 122-1-12 du CU:

« Le Scot est compatible avec :

- *les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ;*
- *les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code.*

« Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale, ce dernier est, si nécessaire, rendu compatible dans un délai de trois ans.

V.1.1. LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES APPLIQUEE AU BASSIN DE THAU

Le SCoT est un document facilitant la conduite des politiques publiques sur un territoire s'étendant jusqu'à 3 milles au large du rivage. Il s'inscrit dans un contexte de gestion intégrée du territoire et de sa zone côtière, conformément aux préconisations de la recommandation européenne GIZC et aux intentions du Grenelle de la Mer.

L'objectif de mise en synergie des politiques publiques porté par la Recommandation GIZC trouve sur Thau un contexte favorable avec une concordance des périmètres d'intervention en matière d'aménagement du territoire (via le SCoT), de gestion des espaces naturels sensibles (Via les Natura 2000), de gestion de l'eau sous toutes ses formes (via le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - SAGE), de politique maritime et littorale (via le volet maritime du SCoT) et de politiques contractuelles (Contrats d'étangs, de milieux, de territoire).

Au-delà des principes relatifs à la GIZC, la relation entre SAGE et SCoT est formalisée : la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) a imposé en 2000 aux états de mieux intégrer les enjeux de l'eau dans leurs politiques de développement et d'aménagement. La DCE a conduit à une réécriture du Code de l'urbanisme qui précise que les SCoT doivent respecter les préconisations du SAGE.

Le SAGE devient donc un document supérieur au SCoT, susceptible de l'orienter et de lui donner des objectifs permettant une meilleure protection des ressources en eau.

Le territoire de Thau fait donc figure de site pilote : il est caractérisé par l'engagement des démarches SCoT, volet maritime et SAGE sur des calendriers relativement superposés, sur des périmètres pratiquement concordants et avec un portage commun (par le SMBT). Cette situation exceptionnelle, identifiée au plan national, permet d'attendre une intégration réussie de ces deux documents et fait donc l'objet d'une attention particulière de la part des institutions concernées (Agence de l'Eau RMC, MEDDADT…) et ce depuis l'appel à projet engagé par la DIACT et le SG Mer en 2006.

D'ores et déjà, du fait de cette conduite intégrée, la réflexion du SCoT est construite à partir d'un objectif clairement affiché de protection du bassin versant de Thau et de maîtrise des incidences du développement futur sur la lagune, support principal de la socio-économie locale.

V.1.2. LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE RHONE-MEDITERRANEE

Une analyse détaillée de la compatibilité du SCoT et de son volet maritime avec les orientations fondamentales de gestion équilibrée, de qualité et de quantité des eaux prévues par le SDAGE Rhône méditerranée a été effectuée.

Ce travail démontre la compatibilité et le respect des orientations du SDAGE par le SCoT. Les conclusions sont synthétisées ci-après (l'analyse détaillée, sous forme d'un tableau de compatibilité, est jointe en Annexe au rapport de présentation) :

1. **L'orientation visant la prévention** et les interventions à la source est intégrée dans le projet de SCoT. L'ouverture à l'urbanisation des secteurs d'extension urbaine est conditionnée au respect de règles strictes : mise en œuvre préalable des capacités épuratoires, respect des continuités écologiques et des transparences hydrauliques, gestion du ruissellement pluvial…

2. La mise en œuvre du **principe de non dégradation des milieux** constitue également l'une des priorités du SCoT et de son Volet maritime :

   ➔ Le SCoT génère une très forte protection des milieux humides, du réseau hydrographique et de l'ensemble des masses d'eau (superficielles et souterraines) ;

   ➔ Aucune zone humide n'est concernée par un projet d'aménagement susceptible d'y porter atteinte ;

   ➔ L'exigence environnementale constitue une orientation principale du SCoT, en particulier au regard de la politique de l'eau et des milieux aquatiques. Toute l'économie du projet a été définie à partir de ce principe déterminant.

   ➔ Le SCoT est fondé sur un principe de maîtrise de la croissance. Ses objectifs sont en adéquation avec les orientations des projets de SAGE concernés (Hérault prioritairement).

3. L'orientation fondamentale visant **l'intégration des dimensions sociales et économiques** de la mise en œuvre du SAGE ne concernent pas directement le SCoT.

4. L'orientation visant à **renforcer la gestion locale de l'eau et la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,** est particulièrement bien respectée dans le SCoT du Bassin de Thau (voir chapitre précédent sur la GIZC).

   ➔ Son périmètre est quasi identique à celui du SAGE en cours et les structures de gestion sont les mêmes.

   ➔ L'élaboration conjointe des deux documents permet de s'assurer de la complémentarité parfaite des deux outils au service du renforcement de l'efficacité de la gestion de l'eau et de la cohérence des projets au sein du territoire.

5. L'orientation visant à **lutter contre les pollutions** est respectée par le SCoT dans la mesure de ce que permet le code de l'urbanisme :

   ➔ Couverture du périmètre par les schémas directeurs d'assainissement visant la même échéance (2030) que le SCoT et ayant définis des capacités de traitement adaptées aux objectifs de croissance du projet.

   ➔ Le SCoT s'appuie sur les orientations des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent la vulnérabilité des milieux en supprimant les rejets de 3 communes vers la lagune de Thau et en prescrivant une modification du process augmentant les performances de la Station de Mèze-Loupian.

   ➔ La réduction des rejets des sites industriel est engagée au travers du volet littoral qui inverse les priorités données au SMVM et conditionne fortement l'activité industrielle en matière d'impact environnemental ;

   ➔ Les zones de vulnérabilité des ressources souterraines bénéficient d'une protection réglementaire dans le SCoT.

6. L'orientation fondamentale visant à **préserver le fonctionnement naturel des bassins et des milieux** est respecté :

   ➔ à travers la mise en place d'une trame verte et bleue protégée qui comprend les cœurs de nature, les espaces agricoles d'intérêt écologique et les corridors écologiques.

   ➔ Le milieu marin bénéficie de protection réglementaires ;

   ➔ La continuité des milieux est assurée par la protection des corridors et par l'obligation de respecter les continuités écologiques dans les secteurs concernés par des aménagements ;

   ➔ La totalité des zones humides recensées par l'inventaire départemental est protégée fortement dans le SCoT (classées en espaces remarquables au titre de la Loi littoral)

7. L'orientation fondamentale visant à atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir est respectée, dans le champ d'intervention du SCoT et en complément du SAGE notamment :

   ➔ En proposant un développement démographique limité, en adéquation avec les ressources projetées pour le territoire pour l'horizon 2030 ;

   ➔ En préconisant la réalisation d'économies d'eau, l'amélioration des rendements de réseau, et la récupération des eaux pluviales

   ➔ En limitant ou interdisant toute nouvelle urbanisation sur les zones humides, dans les lits majeurs des cours d'eau et espaces de fonctionnalité,

   ➔ En interdisant l'urbanisation dans les zones de vulnérabilité de la nappe Astienne et dans les périmètres des captages AEP et thermaux

8. L'orientation fondamentale visant à **gérer les risques d'inondation** est respectée, dans la mesure ou le SCoT est conforme au PPRI, que ce soit dans les zones d'aléa fluvial ou les secteurs soumis au risque de submersion marine (*voir chapitre « Compatibilité du SCoT avec le PPRI*).

V.1.3. LA COMPATIBILITE DU SCOT AVEC LES SAGES

Cette partie vise à vérifier la compatibilité des objectifs du SCoT et de son volet maritime avec les objectifs de protection des différents Schéma de gestion et d'aménagement des eaux concernant le périmètre.

Toutefois, deux types de situations doivent être distinguées au regard des obligations réglementaires qu'elles génèrent :

➔ les SAGE approuvés ;

➔ les SAGES en cours d'élaboration

1) *La compatibilité du SCoT avec le SAGE Lez-Mosson-Etang Palavasiens*

Le volet littoral et maritime du SCoT prend en considération les objectifs de protection définis par les SAGE en matière de préservation des eaux lagunaires et maritimes et notamment le SAGE Lez Mosson Etangs Palavasien qui est le seul SAGE approuvé portant sur la gestion des eaux superficielles sur le territoire.

Le SAGE du Lez-Mosson-Etang Palavasiens est en vigueur mais il est actuellement en révision.

➔ le SCoT respecte les orientations fondamentales de préservation des zones humides, des milieux aquatiques et des écosystèmes : chacun de ces éléments, recensé par les inventaires du SAGE, fait l'objet de protections fortes par les dispositions du DOO et de son volet maritime. La trame verte et bleue du SCoT prescrit par ailleurs un objectif de préservation des connexions entre ces différents éléments constitutifs de l'écosystème des étangs Palavasiens.

➔ les risques inondation et submersion marine concernant les communes de Vic-La-Gardiole et Mireval sont pris en compte dans le SCoT qui limite très fortement l'urbanisation de ce secteur et oriente le développement hors des zones exposées. Le SCoT prescrit le maintien de la vocation naturelle du lido au niveau des Aresquiers par la protection réglementaire (espace remarquable).

2) *La compatibilité avec le SAGE du Fleuve Hérault*

Le SAGE du fleuve Hérault est en vigueur mais il est également en révision.

L'état des lieux, le diagnostic et les grandes orientations sont validées par sa CLE. Le périmètre du SAGE est hors territoire du SCoT, mais les nouvelles orientations qui seront applicables dans le document sont très importantes pour la disponibilité en eau potable du territoire de Thau. En effet, celui-ci dépend en grande partie de la nappe alluviale de l'Hérault pour son alimentation (80%).

Le SCoT respecte les objectifs définis actuellement par le schéma directeur du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau du Bas Languedoc (SIBL).

3) *La prise en compte des SAGE en cours d'élaboration*

Le calendrier prévisionnel d'approbation du SCoT précédant celui des SAGEs actuellement en cours d'élaboration, il n'est pas aujourd'hui possible d'analyser formellement la comptabilité du SCoT avec ces trois documents.

Le SCoT devra, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans après l'approbation de chacun des deux SAGEs.

Le SAGE du Bassin versant de l'étang de Thau

L'élaboration conjointe des deux documents et les modalités de travail retenues par le SMBT visent à s'assurer, dès à présent, de la compatibilité du SCoT avec le projet de SAGE de Thau.

SAGE de la Nappe Astienne

Les objectifs affichés dans le projet de SAGE en matière de prélèvement et protection de la nappe souterraine sont d'ores déjà prise en compte par le SCoT du Bassin de Thau (limitation des prélèvements et protection des zones de vulnérabilité).

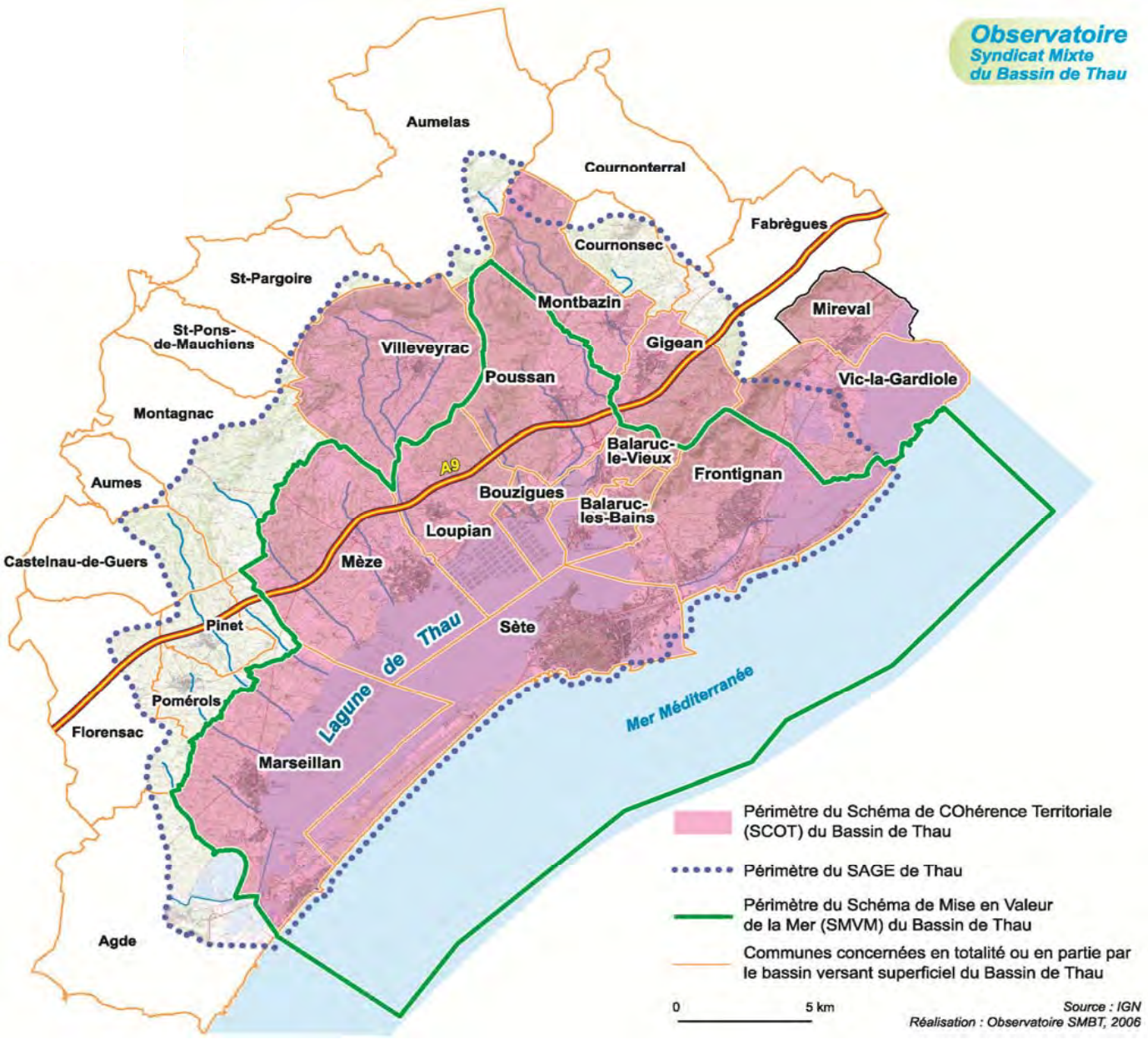
Observatoire
Syndicat Mixte
du Bassin de Thau
Aumelas
Cournonterral
Fabrègues
Cournonsec
St-Pargoire
Montbazin
Mireval
St-Pons-
de-Mauchiens
Villeveyrac
Gigean
Poussan
Vic-la-Gardiole
Montagnac
Balaruc-
le-Vieux
A9
Frontignan
Aumes
Bouzigues
Balaruc-
les-Bains
Loupian
Castelnau-de-Guers
Mèze
Pinet
Sète
Lagune de Thau
Pomérols
Florensac
Mer Méditerranée
Marseillan
Agde
Périmètre du Schéma de COhérence Territoriale
(SCOT) du Bassin de Thau
Périmètre du SAGE de Thau
Périmètre du Schéma de Mise en Valeur
de la Mer (SMVM) du Bassin de Thau
Communes concernées en totalité ou en partie par
le bassin versant superficiel du Bassin de Thau
0
5 km
Source : IGN
Réalisation : Observatoire SMBT, 2006

V.2. LA COMPATIBILITE DU SCOT AVEC LE PPRI

Référence : article L122-1-13 du Code de l'Urbanisme.

Le schéma de cohérence territoriale doit être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation et les orientations fondamentales définis par les plans de gestion des risques d'inondation approuvé. Lorsqu'un plan de gestion des risques d'inondation est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans avec les éléments mentionnés au premier alinéa du présent article.

Le périmètre du SCoT du Bassin de Thau a fait l'objet de 14 PPRI communaux approuvés le 25 janvier 2012. Le SCoT respecte les orientations des PPRI en matière de risque fluvial et de risque de submersion marine.

Le SCoT est conforme aux 14 PPRI portant sur la totalité des communes de son périmètre, qui interdisent toute urbanisation, aménagement ou remblais dans les zones d'aléa fluvial fort et modéré, correspondant aux zones lits majeurs, zones inondables et zones d'expansion des crues des cours d'eau.

V.3. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Conformément à l'article L122-12 du Code de l'Urbanisme, le SCoT doit prendre en compte :

- ➔ Les Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ;
- ➔ Les Schémas régionaux de cohérence écologique et les Plans climat énergie, s'ils existent.

V.3.1. LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT ET PLANS DEPARTEMENTAUX

1) *Les programmes d'équipements de l'Etat*

Le SCoT prend en compte les grands projets d'équipement de l'Etat qu'il intègre dans sa stratégie d'aménagement du territoire. Il définit des prescriptions permettant d'atténuer les incidences de ces projets sur l'environnement et les milieux naturels et notamment :

- ➔ Le projet de LGV « Montpellier –Perpignan » ;
- ➔ La mise à grand gabarit du canal du Rhône à Sète ;

2) *Les plans départementaux*

Le SCoT prend en compte :

- ➔ Les besoins définis pour le territoire par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault (2002) et par le Plan départemental de gestion des déchets du BTP (2005), en prescrivant uniquement le confortement des sites existant dans le respect des contraintes environnementales du territoire.
- ➔ Les orientations du Schéma Départemental des Carrières en permettant seulement l'extension de la carrière de Poussan afin de valoriser les ressources locales.
- ➔ Les projets d'infrastructures (Mèze, Montbazin, Villeveyrac) ;
- ➔ Le Schéma Départemental d'Adduction d'eau potable, dont les orientations sont également relayées par les 3 SAGEs en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de planification faisant état des prélèvements en eau potable actuel et à l'horizon 2020 dans le département de l'Hérault. L'objectif est de déterminer les axes d'intervention prioritaires afin de gérer la ressource à l'échelle du département tout en satisfaisant les besoins croissants des différents usagers.

V.3.2. LES SCHEMAS REGIONAUX

1) *Le schéma régional de cohérence écologique*

Le SCoT prend en compte, dans la constitution de sa trame verte et bleue, les recommandations définies en phase de préfiguration de l'élaboration du Schéma Régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon. La réalisation effective et la mise en œuvre du SRCE étant attendues pour 2013.

2) *Le plan Energie Climat de la Région Languedoc-Roussillon*

Le PCET, adopté en 2009, de la région est actuellement en phase de mise en œuvre.

Le SCoT prend en compte ses orientations en visant :

- ➔ à réduire l'usage de la voiture et renforcer l'intermodalité par la mise en place d'un schéma de déplacement intégré. En effet, Le secteur des transports contribue à hauteur de 60 % aux émissions de GES d'origine énergétique en Languedoc-Roussillon.
- ➔ à économiser les consommations et à diversifier les sources d'énergie dans la construction ;
- ➔ à promouvoir la ville durable, plus dense, plus économe en énergie ;
- ➔ à favoriser une gestion durable de la ressource en eau ;
- ➔ à anticiper et s'adapter à l'évolution du trait de côte, notamment par la protection et le maintien de la vocation naturelle de la majorité du linéaire des lidos.

Chapitre 1 : Fondations du territoire et état initial de l'environnement naturel

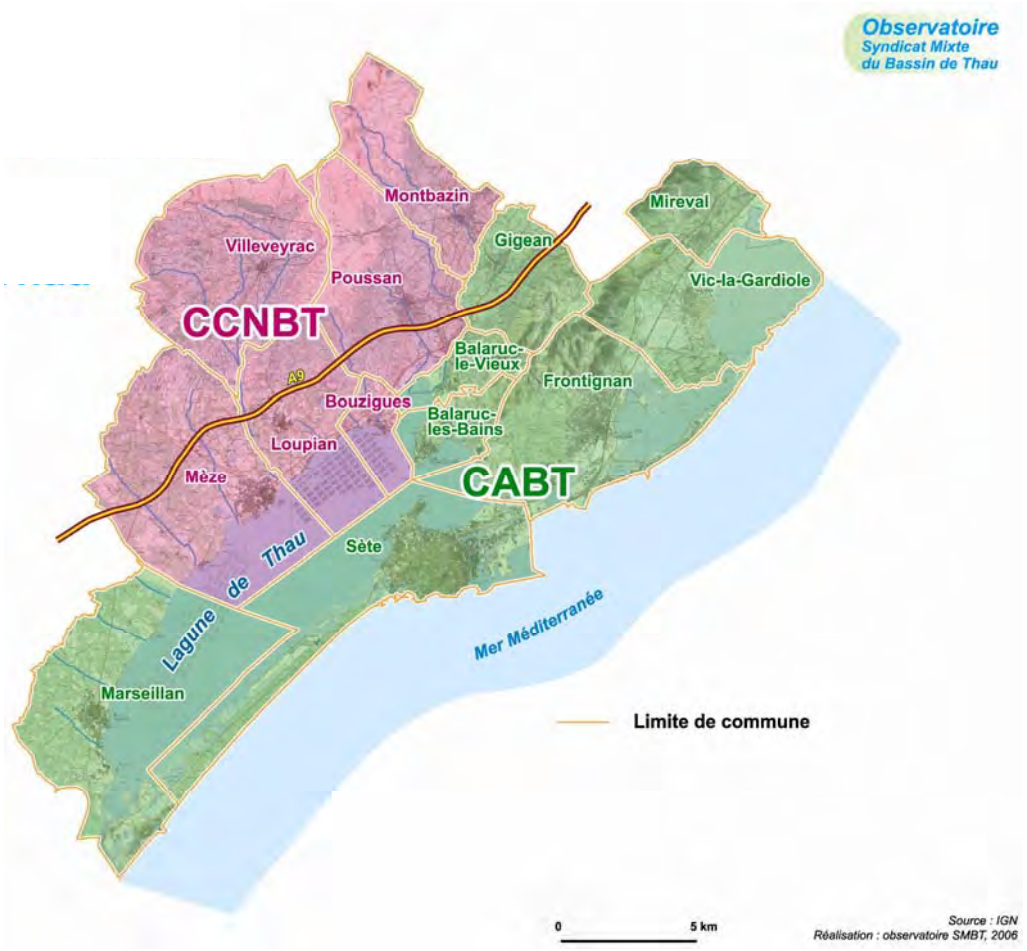

Situation du territoire du SCoT du Bassin de Thau

I. FONDATIONS DU TERRITOIRE : THAU TERRITOIRE LITTORAL

I.1. UNE SITUATION CHARNIERE SUR LE LITTORAL HERAULTAIS

Le périmètre du SCoT est composé de deux intercommunalités : la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau dite « Thau Agglomération », et la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau (CCNBT).

Créée en décembre 2002, Thau Agglomération associe 8 communes et rassemble 92 915 habitants en 2010 sur une superficie de 21 000 Ha.

La Communauté de Communes nord du Bassin de Thau a été créée en Décembre 2000 et regroupe 6 communes. D'une superficie de 16 000 Ha, cette communauté de Communes enregistre 24 198 habitants en 2010.

Ces deux EPCI ont transféré en 2005 leur compétence en matière d'aménagement du territoire au Syndicat Mixte du Bassin de Thau, également chargé de gérer le bassin versant de la lagune de Thau en conduisant le SAGE aux côtés de la Commission locale de l'eau.

Etendu sur 37 555 ha (hors mer), le Bassin de Thau est, avec 117 113 habitants, le troisième pôle du département de l'Hérault.

Ce territoire est desservi par des infrastructures de transports structurantes :

- Un réseau autoroutier de niveau international avec l'autoroute A9 qui relie Barcelone à Avignon, Marseille, Lyon (va l'A7) et de niveau national avec l'Autoroute A75 permettant de relier Clermont Ferrand,
- Un réseau ferroviaire fret et passagers, offrant plusieurs gares sur le périmètre dont celle de Sète qui est desservie par la plupart des

grandes lignes. Ce réseau doit évoluer à moyen terme : nouvelle ligne LGV, modernisation des lignes existantes,

- Le port de Sète Sud de France, 1er port de pêche de Méditerranée, premier exportateur de bétail en France, en lien direct avec le Maroc (service régulier avec Tanger) et deuxième port français de commerce sur la Méditerranée,
- Un réseau fluvial historique (canal du Rhône à Sète, canal du Midi),
- Une offre aéroportuaire de proximité (à 30mn de Montpellier, 20mn d'Agde et 40mm de Béziers).

Cette situation au regard des infrastructures de transports facilite l'accessibilité du territoire au niveau national et européen. Plus localement il le place, au niveau du département de l'Hérault, en interface entre plusieurs bassins de vie et d'activités :

- L'agglomération de Montpellier, située à moins de 20 mn du territoire du SCoT et dont les interactions / échanges sont importants et structurants pour le territoire (Cf. diagnostic socio-économique).
- L'agglomération de Béziers, située à 30 mn du Bassin de Thau.
- Le cœur d'Hérault, territoire en forte expansion et donc l'accessibilité va être accrue par l'arrivée de l'autoroute A75 à Béziers et Montpellier.

Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le Bassin de Thau participe et structure fortement les dynamiques urbaines et démographiques observées dans le diagnostic. Son accessibilité depuis l'extérieur est un élément clé de la pression qu'il subi.

Plus localement, la proximité avec les pôles urbains ou les nouveaux espaces de développement en forte expansion permet d'envisager des relations valorisantes en matière de croissance (démographique, touristique et économique) et de spécialisation.

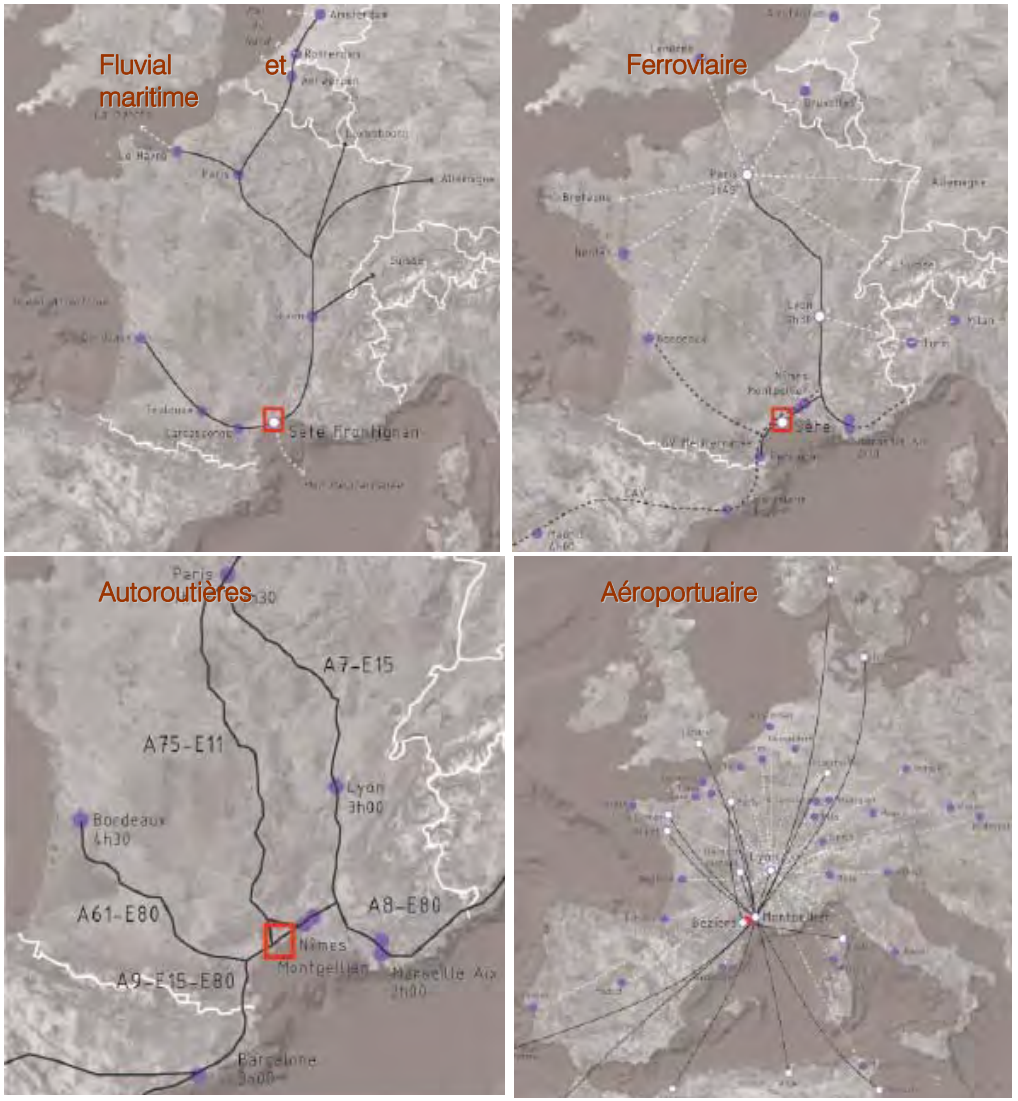

I.2. UN TERRITOIRE D'INTERFACE ENTRE TERRE ET MER

Le territoire du SCoT du Bassin de Thau présente une façade littorale d'environ 35 km, dont 20 km de côtes sableuses caractérisées par l'étroitesse des lidos qui séparent la mer d'un autre milieu maritime : les lagunes (12 km pour le lido sableux Sète- Marseillan et 8 km pour le lido de Frontignan).

Le territoire du SCoT compte plusieurs lagunes et étangs qui structurent le territoire, son paysage, ses dynamiques naturelles et humaines. Il s'agit des lagunes de Thau et d'Ingril, des étangs des Mouettes, de la Peyrade, de Vic et de Pierre-Blanche.

Le territoire du SCoT est caractérisé par cet espace côtier et la présence de ces lagunes. Son espace terrestre en constitue le bassin versant.

La présence de ces lagunes et des relations qu'elles entretiennent avec les milieux terrestres et marins font du Bassin de Thau un territoire d'imbrication et d'interdépendance entre la terre et de la mer.

Situation du territoire du SCoT du Bassin de Thau

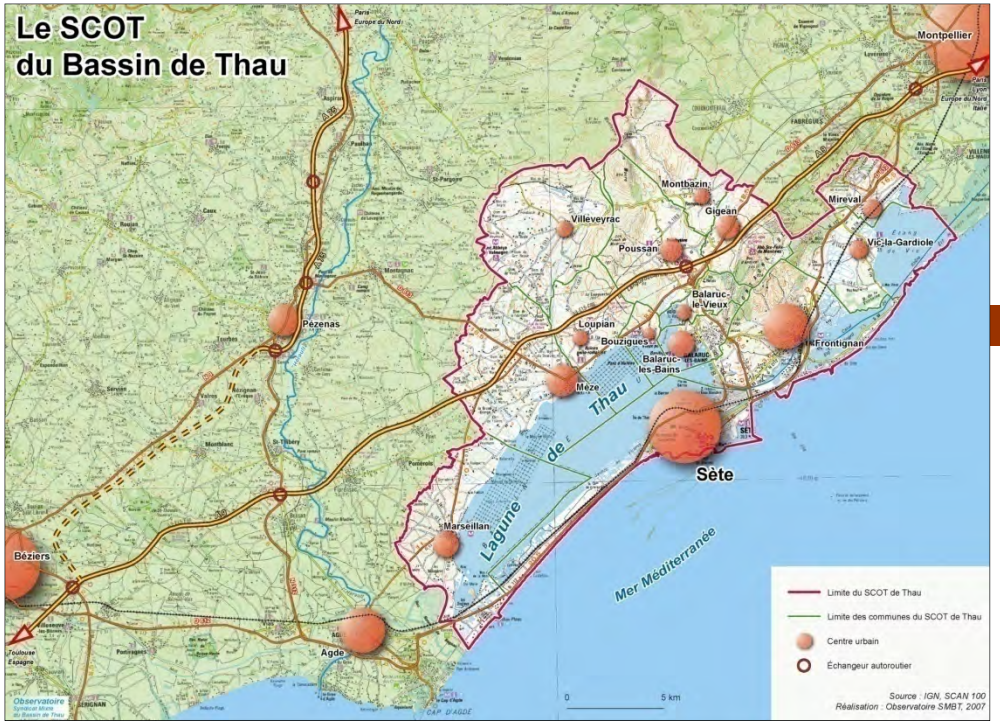

I.3. UN TERRITOIRE D'ECHANGE DE L'EAU

Eau douce et eau salée.

Les lagunes et étangs du territoire font partie d'un même système hydrographique. Alimentés par les eaux d'un bassin versant de superficie réduite, et par les apports souterrains restitués par les massifs karstiques qui les dominent, ils occupent un territoire compris entre deux systèmes hydrographique fluviaux : celui du Lez, à l'Est, et celui de l'Hérault à l'Ouest. Contrairement à ces systèmes voisins, le système hydrographique du territoire de Thau ne compte aucun exutoire direct en mer. Ici, les lagunes et les étangs jouent un rôle majeur et incontournable de transition entre les apports de la partie terrestre et le milieu marin.

Thau est la lagune la plus importante. Son bassin-versant est limité par la montagne volcanique d'Agde au sud, le Causse d'Aumelas et les collines de la Moure au nord et le massif de la Gardiole au nord-est ; sa superficie est de 440 km^2. Il regroupe dix cours d'eau dont les principaux sont la Vène et le Pallas. Seule la Vène présente un régime permanent grâce à une alimentation d'origine karstique. Les débits des cours d'eaux temporaires varient brutalement selon les périodes de sécheresse et de pluies torrentielles en automne et au printemps, caractéristiques du climat méditerranéen. Les volumes d'eaux douces apportées lors d'événement pluvieux intenses provoquent la dessalure de la lagune.

Elle est également alimentée par des systèmes souterrains et plusieurs résurgences, dont la plus spectaculaire est la Vise (ou Bise), source subaquatique qui débouche au nord-est de l'étang (située sur la commune de Balaruc-les-Bains) à une bathymétrie de 30m de fond. Son débit varie de 100 à 1000 l/s selon les conditions climatiques. Ce type de fonctionnement accentue les notions d'interface et d'interrelation entre les espaces terrestres et les milieux maritimes du territoire.

La salinité des lagunes en surface est variable en fonction des apports du bassin-versant. Ces variations sont plus importantes sur Thau du fait de l'étendue du bassin-versant : la salinité diminue en hiver avec les apports en eau douce consécutifs aux pluies (34 ‰) et augmente en été à cause d'une forte évaporation (39 ‰) La salinité des autres lagunes étudiées est plus stable avec des valeurs moyennes proches de 39 ‰).

En mer, la salinité est relativement élevée sur la bande côtière de Thau, avec des valeurs moyennes de 37‰, et des baisses pouvant atteindre 30‰ lors d'épisodes pluvieux importants d'automne ou de printemps. L'amplitude thermique est de 15°C.

Echanges, communications et interrelations entre lagunes, mer et autres systèmes hydrographiques

Les lagunes de Thau et Ingril et Vic communiquent également avec :

- la mer via les graus,
- les canaux de navigation : Canal du Rhône à Sète au nord-est de l'étang et Canal du Midi au sud-ouest.

La communication de l'étang de Thau avec la mer est assurée par les canaux de Sète par lesquels transite la majeure partie des échanges et, au sud-ouest, par le canal de Pisse-Saumes partiellement ensablé et encombré de végétaux et le canal des quilles à l'Ouest de Sète.

Les échanges se font donc essentiellement par les canaux de Sète en raison de leurs grandes dimensions (Hamon 1983 cité par Zinuri 1993). On estime à 800Mm3 le volume moyen annuel échangé avec la mer au travers de ces graus. Le renouvellement total des eaux de la lagune de Thau se fait environ en 5 mois.

Ingril communique avec la mer par le biais du port de Frontignan pour sa partie sud, mais l'ensemble de l'étang bénéficie d'une communication indirecte via le débouché en mer du canal du Rhône à Sète, qui communique avec les 2 parties d'Ingril par l'intermédiaire de plusieurs passes.

Les échanges entre les lagunes et la mer sont liés :

- à l'action de la marée
- aux pressions atmosphériques et à l'action des vents, qui jouent sur l'élévation de la hauteur d'eau à la côte.
- La percolation au travers du lido (cordon littoral qui sépare la lagune de la mer) est généralement négligée.

Les étangs de la Peyrade, des Mouettes, de Vic et de Pierre-Blanche n'ont par contre aucune communication directe avec la mer.

Echanges et communications entre lagunes

Les étangs de Vic et d'Ingril communiquent directement via la passe de Vic – Ingril dans le secteur des Aresquiers.

Plus généralement, les lagunes sont en communication entre elles via le canal du Rhône à Sète, mis à part l'étang des Mouettes qui est isolé. Le canal traverse les étangs littoraux avec lesquels il communique par des passes de formes et de dimensions très variables. Dans sa traversée de l'étang de Vic, il communique avec la lagune par l'intermédiaire de 5 passes. Dans sa traversée d'Ingril, il communique avec la lagune par l'intermédiaire de 7 passes. Sa largeur moyenne au fond est d'environ 10 à 15 m pour une hauteur d'eau de 3 m.

En sortie d'Ingril, le canal se sépare en 2 branches : l'une se dirige vers la mer et la zone portuaire de Sète, l'autre rejoint Thau dans lequel elle débouche à l'exutoire des Eaux Blanches.

Le canal génère un flux de circulation majoritairement orienté Est – Ouest (d'Ingril vers Thau), mais ces flux peuvent s'inverser dans certaines conditions météorologiques.

Les étangs de la Peyrade et des Mouettes souffrent d'une insuffisance de liaison hydraulique avec l'Ingril et ont subi au cours des dernières décennies un important appauvrissement écologique (asphyxie progressive). Une étude a été menée dans le cadre du programme LIFE pour restaurer ces milieux dégradés (BRL, 1996). Deux communications (dalots sous la route D60) ont été établies entre Ingril Sud et les délaissés afin de les remettre en relation avec le système lagunaire.

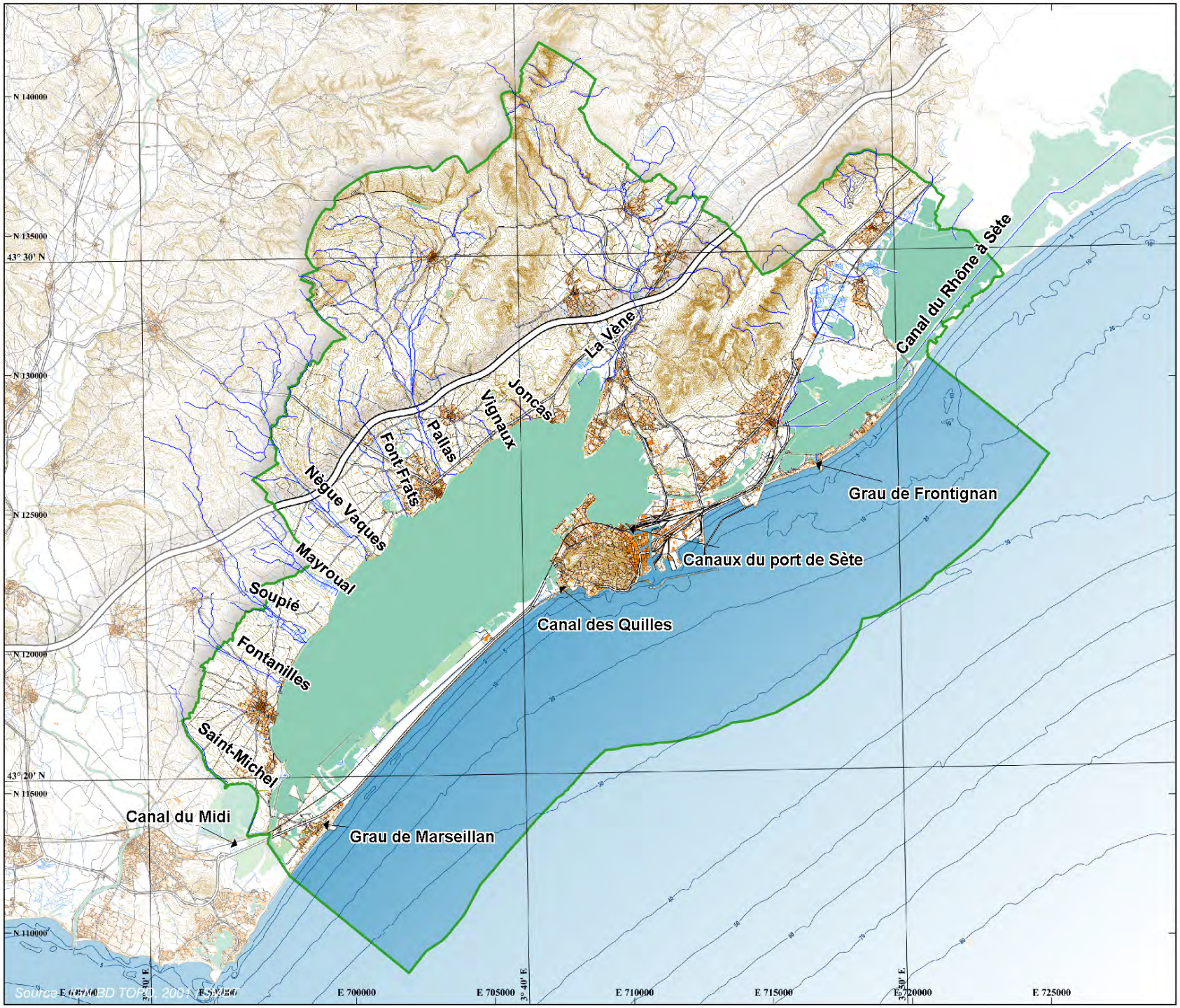

SCOT DU BASSIN DE THAU

Réseau hydrographique

Périmètre du SCoT de Thau

Réseau hydrographique

Coordonnées mètriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

I.4. UNE TOPOGRAPHIE QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE

Un territoire de transition entre plaine littorale et reliefs calcaires

Le bassin versant de l'Etang de Thau couvre une superficie totale de 443 km² et se scinde en 2 unités morphologiques distinctes :

- **La plaine littorale** qui s'étend de la plaine de l'Hérault à l'Ouest à la plaine montpelliéraine à l'Est (sédiments tertiaires et quaternaires). Cette bande littorale est largement occupée par les étangs littoraux : l'Etang de Thau qui possède de loin la plus grande superficie, les Etangs de la Peyrade et d'Ingril,
- **Les secteurs de bas reliefs** qui découpent la plaine dans sa partie Nord et Nord-Est (altitude 100-300 m). Ces reliefs, constitués par des formations calcaires jurassiques, correspondent successivement de l'Ouest vers l'Est aux versants sud du Causse d'Aumelas et du Massif de la Gardiole qui culmine à 234 m. Le Mont Saint-Clair qui s'élève à une altitude de 181 m sur l'étroit cordon littoral entre la Méditerranée et l'Etang de Thau correspond à un affleurement calcaire dans la continuité de ces massifs.

L'origine des lagunes de Thau et d'Ingril est à la fois tectonique et sédimentaire. Les cuvettes formées par des failles successives de terrains se sont inondées 15 à 18 000 ans avant notre ère. Ensuite, les courants marins ont déposé au fur et à mesure des sables, qui ont lentement formé la langue de terre isolant les lagunes de la mer : le lido. Sa formation est postérieure à l'époque romaine. Son évolution est permanente, en fonction des phénomènes d'érosion et d'ensablement. A l'exception de l'affleurement calcaire du Mont Saint-Clair, la quasi-totalité de la bande littorale du territoire est donc formée par une langue de terre de seulement quelques centaines de mètres de large, séparant la méditerranée des masses d'eau lagunaires.

Les reliefs sont des repères paysagers majeurs et emblématiques du territoire

Le territoire de Thau est marqué par des points de repères topographiques et paysagers sur cette plate côte languedocienne qui constituent autant de signatures qui le distinguent des autres territoires littoraux : le Mont St Clair et le Massif de la Gardiole constituent des arrière-plans majeurs, visibles très tôt, notamment à partir de l'autoroute ou de la mer. Entre la plaine de Fabrègues à l'Est et celle de l'Hérault à l'Ouest, la garrigue d'Aumelas, prolongée par la montagne de la Moure et le Pioch de Madame vers le sud, constituent l'avancée occidentale des garrigues languedociennes.

La topographie génère des barrières difficilement franchissables créant des secteurs enclavés et des ruptures paysagères.

Les deux importants massifs orientés Nord-Est / Sud-Ouest que sont le Massif de la Gardiole et la Montagne de la Moure, découpent le territoire et créent trois « franges » géographiques difficilement connectables entre elles et présentant des caractéristiques topographiques et paysagères très différentes.

La frange 1 : côté mer avec Sète, Vic, Mireval et …,

La frange 2 : la plaine de Gigean, espace un peu enclavé et sous pression

La frange 3 : l'arrière pays viticole.

LA TOPOGRAPHIE DU TERRITOIRE DU BASSIN DE THAU

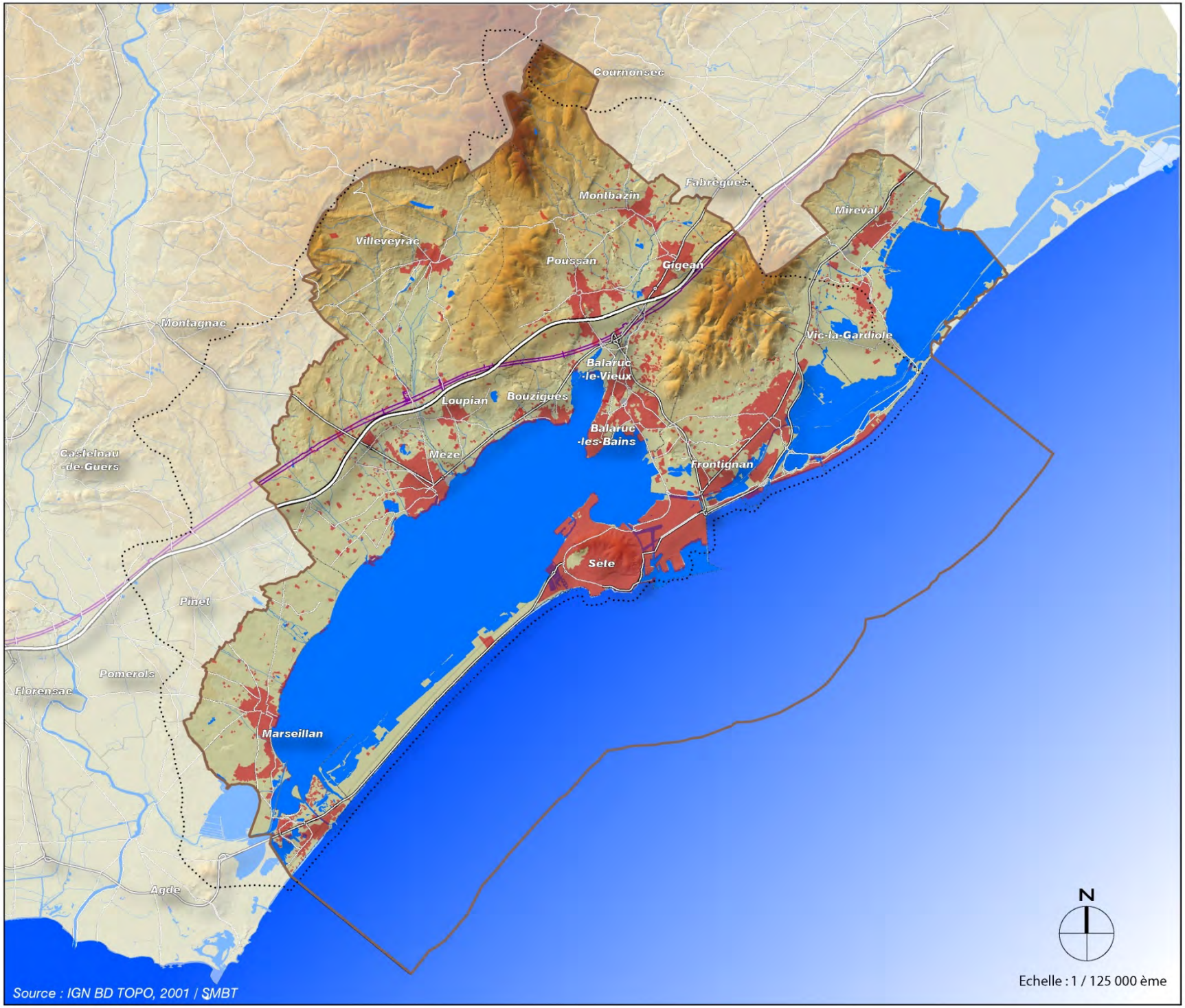

Altitude (en mètres) :

350
200
100
0

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes
- Tracé de la future LGV
- Espaces urbanisés

Le territoire présente un plissement de terrain au Nord-Ouest qui génère un paysage accidenté et caractéristique mêlant boisements et zones agricoles ainsi qu'un plateau autour de la lagune.

Le territoire de Thau offre enfin des espaces fragiles et mobiles que sont les lidos, frontières ultimes entre la terre et la mer. Le lido entre Sète et Marseillan, particulièrement large dans ce secteur du littoral héraultais, n'est pas urbanisé et en partie cultivé en vigne. Celui de Frontignan, très urbanisé dans sa partie occidentale, constitue un milieu encore préservé à partir du secteur des Aresquiers.

Le relief conditionne l'implantation de l'urbanisation dans des secteurs étroits et limités

L'urbanisation s'est développée exclusivement dans les 3 franges de plaine délimitées par le relief. Elle n'a pas concerné les massifs qui restent donc des espaces naturels préservés de l'urbanisation, à l'exception d'infrastructures qui les ont parfois largement dénaturés (lignes à haute ou moyenne tension, autoroute).

I.5. UN RELIEF QUI S'ATTENUE EN S'ENFONÇANT DANS LES EAUX LAGUNAIRES ET MARITIMES[1]

Côté Mer

Le plateau continental du Golfe du Lion est caractérisé par une pente moyenne faible, 3,2 ‰ en moyenne. Dans la bande la plus proche du rivage (entre -10 m et -40 m), on observe une augmentation de la pente vers l'ouest de la zone (Marseillan, puis vers le Cap d'Agde) avec une pente qui est de 4.8 ‰. A contrario, la pente est plus faible sur l'est de la zone, avec en particulier la présence d'un plateau rocheux qui s'étend à faible profondeur (moins de 15 m) jusqu'à plus de 2 kilomètres au large au droit des Aresquiers (Frontignan).

Côté Lagunes

La lagune de Thau est la plus profonde des lagunes languedociennes avec une profondeur moyenne de 4,5 m et des fonds dépassant 11 m (28 m pour la résurgence de la Vise) et 35 % de ses fonds à plus de 5,5 m.

- Ingril a une profondeur moyenne de à 0,6 m (1,2 m au maximum).
- L'étang des Mouettes a une profondeur moyenne de 0,2 m.
- L'étang de Vic est le plus profond des étangs palavasiens avec 1.2 m en moyenne, et un maximum de 1,7 m.
- L'étang de Pierre-Blanche comprend des hauts fonds sableux situés près du lido et des secteurs plus profonds qui rappellent ceux rencontrés dans l'étang de Vic (moyenne 0.4 m).

[1] *Sources : IFREMER, Région Languedoc-Roussillon, SHOM*

SCOT DU BASSIN DE THAU

Bathymétrie (*SHOM, Ifremer, Région Languedoc-Roussillon*)

Périmètre du SCoT de Thau

Bathymétrie des lagunes

de 0 a -1 m
- de 0 à -0.25 m
- de -0.25 à -0.50 m
- de -0.5 à -0.75 m
- de -0.75 à -1.00 m

de -1 à -2 m
- de -1.00 à -1.25 m
- de -1.25 à -1.50 m
- de -1.50 à -1.75 m
- de -1.75 à -2.00 m

- de -2 à -3 m
- de -3 à -5 m
- de -5 à -6 m
- de -6 à -7 m
- de -7 à -8 m
- de -8 à -9 m

Bathymétrie marine

La bathymétrie est indiquée sur les isobathes

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

Source : BD TOPO 2007

L'étang de Vic

Mosaïque agricole à Montbazin

Les Aresquiers

II. LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL

Le Bassin de Thau est un territoire de contraste : entre terre et mer, entre plaine maritime et reliefs boisés, entre lagunes et plaines agricoles… les composantes physiques de cette entité territoriale la dotent d'un patrimoine naturel d'une grande variété et d'une grande richesse.

Les milieux naturels structurent le paysage et l'espace. Mais, à la croisée de la terre et de la mer, ils constituent surtout de véritables réserves en matière de biodiversité. Ils sont de véritables réserves de production biologique autour desquelles se sont bâties les activités traditionnelles de la pêche et de la conchyliculture et l'identité même du territoire.

Ces milieux sont aujourd'hui soumis à certaines pressions face auxquelles ils sont généralement vulnérables.

La connaissance de ces milieux et de leur biodiversité constitue un élément important de l'état initial de l'environnement du SCoT. Elle doit permettre les appréhender correctement et de prendre les mesures les plus adaptées à leur protection future.

II.1. UNE GRANDE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS

Ce chapitre porte de façon inégale sur les espaces naturels du SCoT. Les espaces aquatiques, lagunaires, maritimes sont abordés, mais ne seront traités en profondeur que du point de vue de leurs parties terrestres et émergées. Les milieux réellement maritimes : masses d'eau, richesse sous marine… sont cités en début de chapitre pour mémoire, mais leur approche environnementale fait surtout l'objet d'un chapitre spécifique (chapitre suivant) portant sur la biodiversité marine du territoire.

II.1.1. ESPACES LAGUNAIRES ET MARITIMES

1) *Lagunes et étangs*

Littoral, lagune de Thau et étangs palavasiens

► La lagune de Thau :

Située sur la côte languedocienne, la lagune de Thau est la plus vaste et la plus profonde du littoral méditerranéen français après l'étang de Berre. Elle s'étend dans le sens sud-ouest nord-est sur une longueur de 19,5 km, et une largeur de 4,5 km, couvrant une superficie de 7 500 hectares pour un volume global de 300 millions de m3 (Ditty, 2004). Au sud, la lagune est séparée de la Méditerranée par un cordon littoral sableux, le lido, de 12 km de long qui relie le Cap d'Agde au Mont Saint-Clair. Thau est en fait constituée de deux sous-bassins séparés par le détroit que forment la Pointe du Barrou, à Sète, et la pointe de Balaruc :

- le Grand Etang : à l'ouest, couvrant une surface de 7000 hectares environ
- la lagune des Eaux Blanches : à l'est, elle s'étend sur 500 hectares

La lagune abrite plusieurs types d'habitats décrits dans le chapitre suivant et qui font l'objet d'un Site d'Intérêt Communautaire au titre de Natura 2000.

►Les étangs palavasiens :

Dans le périmètre du SCoT sont compris les étangs d'Ingril, des Mouettes, de Peyrade, de Vic et de Pierre-Blanche. Ils font partie d'un ensemble plus vaste communément appelé « étangs Palavasiens », qui s'étend à l'Est au-delà du périmètre du SCoT.

La forte anthropisation du territoire autour de l'étang d'Ingril a amené à une partition du plan d'eau en plusieurs sous-ensembles :

- L'étang d'Ingril proprement dit, qui couvre une superficie de 685 hectares. Le volume des eaux contenues par Ingril est évalué à 4,1 millions de m^3. Cet étang est lui-même traversé par le canal du Rhône à Sète et par ses digues (dont la digue sud, plus importante, porte le chemin de halage) qui le coupe donc en 2 parties : Ingril sud et Ingril nord. Ingril sud a été profondément modifié par l'urbanisation du lido de Frontignan et la création de la route qui a isolé plusieurs délaissés d'étang ;

- **L'étang des Mouettes**, d'une superficie de 41 hectares et un volume d'eaux évalué à 0,08 millions m³. Il est séparé d'Ingril par la digue portant l'actuelle D 60 ;
- **L'étang de la Peyrade**, qui couvre 45 hectares et qui est séparé d'Ingril par l'emprise de la voie SNCF et de la RD 612. Le volume des eaux est évalué à 0,09 millions de m³.
- **L'étang de Vic** est le plus vaste (1150 ha) des étangs Palavasiens. Comme l'étang d'Ingril, celui de Vic a pour principal bassin versant le massif de la Gardiole. Les eaux douces qui alimentent directement cet écosystème sont ainsi essentiellement d'origine karstique. Par ailleurs, l'étang de Vic communique avec le canal du Rhône à Sète par de nombreuses passes.
- **L'étang de Pierre-Blanche** (370 ha) n'a pas de communication directe avec la mer, même si des échanges d'eau se font au travers du lido sableux, en fonction des niveaux relatifs de l'étang et de la mer ; l'étang est en relation directe avec le canal par plusieurs passes.

2) *Les milieux littoraux et marins*

►Caractéristiques et valeurs patrimoniales

Les habitats marins sont diversifiés sur le périmètre du SCoT : la majorité d'entre eux sont inféodés aux surfaces sablo-vaseuses mais il existe une alternance de plateaux rocheux, de substrats grossiers et d'herbiers de phanérogames (posidonies).

- **Les substrats meubles marins** constituent des zones de frayères et de nourrissage des juvéniles qui sont indispensables au renouvellement des stocks de poissons.
- **Les zones rocheuses** (Aresquiers, Voie Romaine, corniche de Sète, roc de Marseillan) sont peu étendues proportionnellement aux surfaces des fonds meubles mais sont particulièrement riches (faune et flore).
- **Les substrats et milieux artificiels :** A cette diversité s'ajoute les milieux artificiels tels que les récifs de Marseillan, les digues et les filières conchylicoles qui assurent abri et nourriture à de nombreuses espèces.
- **Des herbiers de posidonies** sont présents sur les plateaux rocheux des Aresquiers et en face de Sète. Ces herbiers ne forment pas de vaste étendue uniforme, ils adoptent un mode de développement atypique formant, au meilleur des cas, une mosaïque de tâches discontinues de posidonies ou plus souvent des touffes isolées et éparses en alternance avec des zones de sable coquillier et de matte morte. Tout comme les zostères dans l'étang de Thau et d'Ingril, les posidonies sont des zones exceptionnelles de reproduction, nourrissage et refuge pour de nombreuses espèces marines. La présence de cet herbier a contribué à l'établissement d'une démarche Natura 2000 sur le site de la Côte palavasienne.

►Dynamiques et menaces

Les sites de Posidonies de la côte palavasienne et des Aresquiers sont les secteurs marins les plus menacés. Les différents suivis de la vitalité des posidonies (CEGEL 2002 et CREOCEAN 2008) démontrent une régression spatiale et un morcellement quasi-continu de l'herbier qui tend à disparaître progressivement.

Les sources de cette régression ne sont pas connues et sont certainement multiples. Dans ces conditions il est difficile de définir des mesures de protection spécifiques de l'herbier.

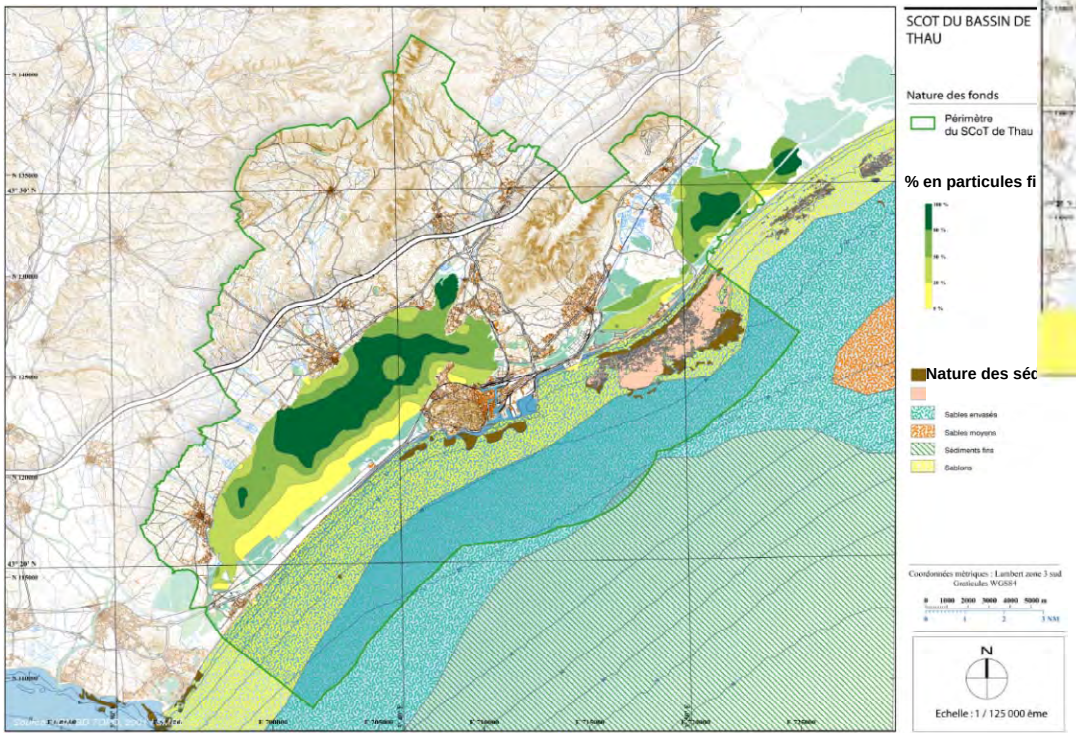

Sédiment des lagunes et du littoral (Ifremer)

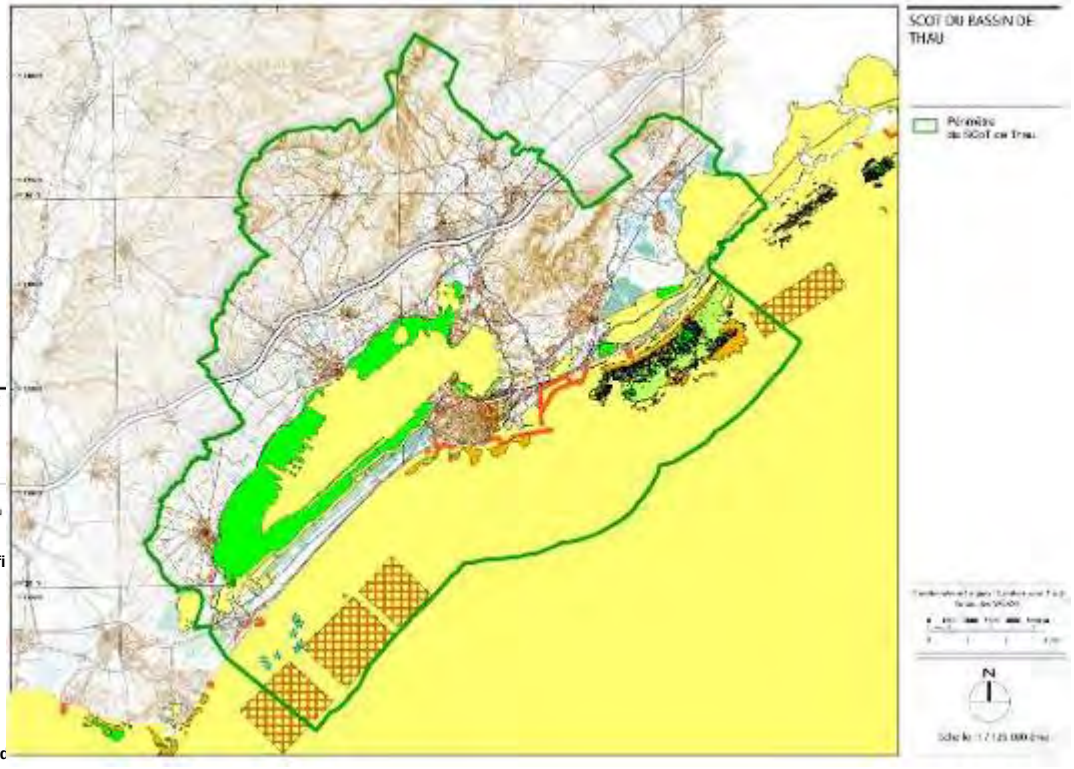

Principaux substrats (*Ifremer, Lauret, Adena, Créocéan, Œil d'Andromède*)

II.1.2. ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE TERRESTRES

Le territoire est ici abordé sous l'angle de la valeur et des qualités environnementales de ses différents secteurs. Cette partition du territoire en secteur recoupe l'approche des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2[2], le territoire étant concerné par 6 d'entre elles :

- 2 liées à des complexes lagunaires,
- 2 associées à des massifs de garrigue,
- 2 étant constituées par des plaines agricoles.

1) *Autour des systèmes lagunaires : des espaces naturels à forte valeur biologique et fonctionnelle*

La première valeur écologique du territoire réside dans ses caractéristiques littorales et lagunaires. Il est concerné par deux ensembles majeurs, appréhendés par 2 ZNIEFF de type 2 :

- Le Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau.
- Le Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs palavasiens.

La biodiversité marine et sous marine de ces sites fait l'objet d'un chapitre spécifique de l'Etat initial comme cela a été annoncé plus haut. Il est ici question de la valeur propre aux espaces périphériques des lagunes, qui réside dans le rôle essentiel que ces espaces jouent pour de nombreuses populations en particulier aviaires.

Pour la plupart, les espaces de valeur sont des zones humides : anciens salins, marais, prés salés… toutes les configurations de zones humides méditerranéennes sont ici présentes. Mais d'autres sites offrent des qualités intéressantes sur des parties plus hautes, soustraites à l'influence directe des eaux salées : pour l'essentiel, il s'agit de boisements occupant les parties les plus sèches des berges lagunaires.

L'ensemble des étangs palavasiens a été inscrit en 2009 à la convention des zones humides Ramsar, précisant ainsi l'enjeu porté par cette désignation en tant que zone humide d'importance nationale.

Tous ces espaces offrent des habitats spécifiques pour certaines espèces locales, mais également des sites de repos et de nidification pour de nombreuses espèces de migrateurs. Thau comme Ingril et les autres étangs palavasiens sont en particulier des sites d'importance internationale pour une espèce emblématique telle que le flamant rose. Ils sont également des sites de nidification de larolimicoles comme l'échasse, les sternes…

Plus de 250 espèces d'oiseaux peuvent être observées sur ces espaces sur un cycle annuel, dont plus de la moitié sont des espèces migratrices et autant des espèces protégées, dont 69 figurant sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Des écosystèmes d'importance pour les oiseaux sont à retenir, recoupant les ZNIEFF de type 2 citées plus haut :

- le système de Thau avec le lido de Sète à Marseillan, le Bagnas et les zones humides du nord de la lagune de Thau.
- le système de Vic et Ingril avec le lido de Pierre-Blanche, le domaine des Aresquiers et la série de marais situés sur le flanc sud du massif de la Gardiole.

[2] Une ZNIEFF de type II contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une **cohésion élevée** et entretenant de fortes relations entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une **combinaison d'unités écologiques**, **présentant des caractéristiques homogènes** dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son **contenu patrimonial plus riche3** et son degré **d'artificialisation plus faible**.(source ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)

Les espaces naturels et zones humides liés au complexe lagunaire Thau - Bagnas

Le site de la lagune de Thau est globalement abordé par la ZNIEFF type 2 :

➔ Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau.

Cet ensemble est concerné par 8 ZNIEFF de type 1[3] pour ses parties périphériques terrestres (il n'est pas fait mention ici de la ZNIEFF Etang de Thau qui concerne le milieu aquatique et sous marin, abordé dans un chapitre spécifique) :

➔ Lido de l'étang de Thau,
➔ Salins et bois de Villeroy,
➔ Salins du Castelas,
➔ Gourg de Maldormir,
➔ Etangs du Grand et petit Bagnas,
➔ Pré du Baugé,
➔ Prés de Soupié,
➔ Marais de la crique de l'Angle.

La totalité de cet ensemble est inclus dans le périmètre d'étude du Natura 2000 de Thau au titre des Directives Habitats et Oiseaux, à l'exception du Bagnas qui fait l'objet d'un site spécifique et distinct.

[3] Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. (Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison donnée de conditions physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée).
Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants. .(source ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)

On peut distinguer au sein de cet ensemble plusieurs sous ensembles à enjeu :

► Les cours d'eau composant le système hydrographique de Thau :

La lagune de Thau reçoit les eaux douces superficielles d'un bassin versant de 440 km² qui comprend une dizaine de cours d'eau dont les plus importants en débit sont la Vène (seul cours d'eau pérenne) et le Pallas. Ces 2 cours d'eau sont essentiels pour le fonctionnement écologique de la lagune puisqu'ils apportent 75 % de ses apports en eau douce.

Le réseau hydrographique est dense et complexe : il trame le territoire de manière perpendiculaire aux lagunes et à la côte. Ces cours d'eau modestes sont, d'Ouest en Est : les Fontanilles, le Bouzidous, le Soupié, le Mayroual, le Négues Vaques ou Valat, l'Aygues Vaques, le Pallas, le Joncas, la Lauze, et enfin, la Vène (voir carte du réseau hydrographique).

Le régime hydrologique de ces cours d'eau est de type méditerranéen : écoulement faible à nul la majeur partie de l'année, présentant de nombreux tronçons à sec en étiage, et sensibles aux crues torrentielles automnales ou printanières.

Malgré son importance écologique, ce réseau, constitué de nombreux ruisseaux temporaires, est peu protégé par des dispositions réglementaires et très peu perceptible dans le paysage : il ne subsiste souvent que la trame végétale comme trace des chemins de l'eau dans le bassin versant. Cette végétation de ripisylve joue toutefois un rôle de premier plan dans la circulation des espèces entre les milieux lagunaires et les parties hautes et plus terrestres du territoire.

► Le lido de Sète à Marseillan :

Ce site qui sépare la lagune de la mer offre une grande diversité de milieux :

➔ d'anciens salins abandonnés : ils sont composés de bassins sans végétation, sont remplis d'eau saumâtre en hiver et secs en été. Entre

les bassins les parties hautes sont généralement couvertes de sansouïres. Ils hébergent de nombreuses espèces de Laro- limicoles : échasse blanche, avocette élégante, sterne pierregarin, sterne naine, Sterne caugek (10% de la population nationale), gravelot à collier interrompu, chevalier gambette. Ils sont également un site important de passage d'espèces migratrices (plus de 40 espèces observées) et d'hivernage pour une vingtaine d'entre elles dont le flamand rose.

➔ des milieux dunaires, associés à une végétation caractéristique des substrats sableux et comptant essentiellement des espèces psammophiles.

➔ un petit massif boisé sur une dune fossile à proximité du domaine de Villeroy. Cette pinède hébergea une colonie de hérons arboricoles et plus particulièrement deux espèces : l'Aigrette garzette et le Héron garde bœuf.

Les pressions exercées sur ce site sont essentiellement liées aux pratiques de loisirs et notamment à la forte fréquentation en période estivale qui impacte sur les milieux dunaires, notamment à proximité du camping du Castellas qui constitue une importante unité touristique en milieu de site. Certaines pratiques sont particulièrement agressives (moto tout terrain, quad) et nuisibles à la nidification des espèces.

► Le secteur des Onglous et de Maldormir.

Ce secteur constitue l'extrémité ouest du lido de Sète à Marseillan, et forme une vaste zone humide entre la lagune de Thau et l'étang du Bagnas. Le site est composé de sansouïres, prés salés, prairies humides qui font l'objet d'une ZNIEFF de type 1 de 63 hectares. On y trouve en particulier des zones de nidification de la sterne Pierregarin, une espèce en déclin constant depuis les années 80. 20% de la population régionale niche sur ce site.

Sur le secteur de Maldormir, une vingtaine d'habitats naturels ont été recensés dont 8 présentant un intérêt patrimonial comme les végétations halophiles ou les mares à althénie de Barrandon, une espèce protégée.

Il s'agit d'un site fortement perturbé par une artificialisation forte avec une cabanisation dense, ainsi qu'une fréquentation non organisée au titre de divers usages (kitesurf).

Ce site a fait l'objet d'un plan de gestion dont un des objectifs réside dans l'acquisition foncière ou le conventionnement des parcelles du gourg de Maldormir afin de garantir, entre autre, le maintien de son rôle de corridor écologique.

Le rôle du SCoT sera de maintenir des protections, en continuité de l'action du SMVM, permettant d'éviter une poursuite de l'urbanisation de cette zone. Le volet littoral et maritime devra de son côté aborder la problématique des usages, en particulier en évaluant la compatibilité de la fréquentation avec les vocations environnementales de la zone.

► Les zones humides du nord de Thau :

Les zones humides sur la bordure nord de l'étang de Thau sont peu nombreuses et surtout peu étendues (environ 500 ha au total). Elles sont constituées par les parties terminales des petits cours d'eau qui rejoignent l'étang. Ces zones basses, facilement inondables, ont été soustraites à l'agriculture très présente tout autour (vignes, céréales, maraîchage) à cause de leur forte hydromorphie. Elles ne communiquent pas entre elles. Les secteurs plus secs en bordure d'étang sont occupés par la vigne et par les mas conchylicoles très nombreux sur cette rive.

Parmi les zones humides du nord de la lagune de Thau on distingue d'Est en Ouest : la crique de l'Angle, l'embouchure du Pallas, les salins de Mèze et la Conque, le Mourre Blanc, les Prés du Baugé, les Prés de Soupié et Montpénèdre, l'embouchure des Fontanilles, la pointe et les délaissés de Riac.

Certaines de ces zones ont vu leur fonction diminuer du fait d'aménagements importants. C'est le cas par exemple de la Conque à Mèze, fragilisée par la proximité de l'urbanisation et par l'aménagement des équipements de lagunage dans les anciens salins bordant la zone littorale. L'embouchure du Négue Vaque a de la même manière été perturbée par le

développement du port conchylicole et la création de l'unité de traitement des déchets conchylicoles du Mourre Blanc.

Les plus importantes de ces zones du point de vue de leur valeur environnementale sont aujourd'hui la Crique de l'Angle, les prés du Baugé et du Soupié qui font chacune l'objet d'une ZNIEF de type 1.

➢ La Crique de l'Angle :

C'est un secteur particulièrement riche, constituant le débouché du principal cours d'eau du bassin versant de Thau : la Vène.

Le site, au fonctionnement hydraulique complexe et essentiel au renouvellement en eaux douces de l'étang de Thau, mérite donc une attention particulière. La zone humide périphérique de l'estuaire est composée de sansouïres fréquentée par de nombreuses espèces : Echasse Blanche, Avocette élégante, Chevalier Gambette… Depuis quelques années les Flamands roses sont également de plus en plus nombreux à venir y séjourner. Du fait de son confinement, le site est très sensible aux effets de l'urbanisation qui est toute proche, en particulier aux apports du bassin versant. Ces impacts doivent être considérablement amortis par la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement qui permet le raccordement de plusieurs communes à la STEP de Sète, ce qui amoindri considérablement la charge de rejet dans ce secteur.

L'ouverture récente d'une piste cyclable traversant le site peut amener une augmentation de fréquentation dont il conviendra d'évaluer les incidences.

➢ Les près du Baugé et les Près du Soupié :

Ces deux sites sont localisés dans des parties vallonnées de bord d'étang au sein des coteaux dominants le nord ouest de la lagune de Thau. Ils forment des dépressions couvertes de prairies humides, toutes deux quadrillées par des canaux et chacune étant alimentée par un ruisseau. La salinité des sols y est décroissante en s'éloignant de la lagune, ce qui a permis le développement de milieux très diversifiés : prairies, prés salés ; roselières et sansouïres pour les Près du Baugé qui constituent un site plus étendu et diversifié. Certains habitats sont particulièrement rares pour la région :

➔ des végétations de rivière oligotrophes calcaires,

➔ des prairies humides méditerranéennes à grandes herbes,

➔ des prairies de fauche de basse altitude méditerranéenne.

Le Pré de Soupié accueille quelques espèces d'oiseaux remarquables : le pipit rousseline et le rollier d'Europe ainsi que plusieurs limicoles nicheurs comme l'échasse blanche, l'avocette élégante ou le gravelot à collier interrompu. Sept espèces de chauves-souris dont deux d'intérêt majeur viennent s'alimenter sur le site, le minioptère de Schreibers et le murin de Capaccini.

Plus d'une centaine d'espèces végétales ont pu être recensées au cours de l'élaboration de son plan de gestion parmi lesquelles on peut noter la présence de la scille romaine, espèce protégée au niveau national. Quatre espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF sont aussi recensées : la luzerne ciliée, la cresse de Crête, l'alpiste bleuâtre, la romulée ramifiée et la soude splendide.

Les Près du Baugé constituent une zone de nidification, d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces patrimoniales : le blongios nain, l'aigrette garzette, le héron garde bœuf, la lusciniole à moustaches et le rollier d'Europe. Ce site est propriété du Conservatoire du littoral et bénéficie d'un plan de gestion.

► Le site du Bagnas :

D'une superficie de 659 ha, le Bagnas se situe à la limite de la commune d'Agde. Il est à la fois concerné par une ZNIEFF de type 1, une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et par un Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Ancienne saline, il est caractérisé par un réseau hydraulique encore en fonction qui permet une alimentation en eau douce à partir du canal du midi, ayant permis une diversification des milieux (étangs, marais, sansouïres, phragmitaies….) favorables à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux tant pour la nidification que l'hivernage ou encore les haltes migratoires.

Le site compte 15 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires, favorables à 6 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats. Parmi elles, trois espèces de chauves-souris ont été recensées ainsi que deux espèces d'insectes de l'annexe 2, la cordulie splendide et l'écaille chinée.

Parmi les 258 espèces d'oiseaux recensées sur le site, 72 espèces d'oiseaux sont listées à l'annexe 1 dont 37 sont régulières. On dénombre également 76 espèces migratrices dont 44 régulières inscrites au titre de la Directive Oiseaux.

La Cistude d'Europe, tortue d'eau douce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat et menacée de disparition, a été réintroduite sur le site en 2007.

Le site est protégé par un statut de Réserve naturelle. Il est considéré comme étant en bon état de conservation.

La vulnérabilité du site est liée d'une part à la sur fréquentation des milieux par un public estivant (proximité des stations touristiques du Cap d'Agde et de Marseillan Plage).

Une complémentarité entre le site du bagnas et celui de Thau a été mise en évidence en particulier :

- ➔ on note des déplacements des anatidés en hivernage entre les sites d'alimentation et de repos,
- ➔ le Bagnas sert de site d'alimentation pour l'aigrette garzette qui forme une colonie de reproduction importante sur le bassin de Thau,
- ➔ le goéland leucophée utilise le Grand Bagnas comme pré-dortoir pouvant rassembler plus de 5 000 individus avant de passer la nuit sur le bassin de Thau,
- ➔ le Bagnas a servi de site de substitution pour la nidification de la mouette rieuse et de l'échasse blanche en 2004, en raison de l'extension d'une zone de lagunage au détriment d'un site de nidification de laro-limicoles en bordure l'étang de Thau.

Hiérarchisation des enjeux de protection des zones humides :

L'inventaire des zones humides de Thau a permis d'établir une hiérarchisation des enjeux de protection et de valorisation dans les zones humides autour de la lagune de Thau. On peut ainsi distinguer :

Les zones humides qui assurent bien les fonctions naturelles (à grande valeur patrimoniale) mais qui subissent des nuisances fortes ou moyennes : la Crique de l'Angle, les Prés de Soupié, les Salins du Castellas, ces milieux méritent une attention particulière ;

Les zones humides qui assurent moyennement les fonctions naturelles mais qui subissent des nuisances fortes ou moyennes : le Pallas, les Salins de Mèze et la Conque, Riac, les Onglous, les Salins de Villeroy ;

Les zones humides qui assurent bien les fonctions naturelles (à grande valeur patrimoniale) et qui sont peu perturbées : Prés du Baugé, partie centrale du lido de Sète à Marseillan ;

Les zones humides qui ont perdu leur fonctionnalité par les dégradations qu'elles ont subies (fort niveau de nuisances) : les Fontanilles et Maldormir.

Les espaces naturels et zones humides liés aux étangs de Vic et d'Ingril.

Le site de la lagune de Thau est globalement abordé par la ZNIEFF type 2 :

➔ Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau.

Cet ensemble est concerné par 8 ZNIEFF de type 1[4] pour ses parties périphériques terrestres (il n'est pas fait mention ici de la ZNIEFF Etang de Thau qui concerne le milieu aquatique et sous marin, abordé dans un chapitre spécifique) :

➔ Lido de l'étang de Thau,
➔ Salins et bois de Villeroy,
➔ Salins du Castelas,
➔ Gourg de Maldormir,
➔ Etangs du Grand et petit Bagnas,
➔ Pré du Baugé,
➔ Prés de Soupié,
➔ Marais de la crique de l'Angle.

La totalité de cet ensemble est inclus dans le périmètre d'étude du Natura 2000 de Thau au titre des Directives Habitats et Oiseaux, à l'exception du Bagnas qui fait l'objet d'un site spécifique et distinct.

On peut distinguer au sein de cet ensemble plusieurs sous ensembles à enjeu :

[4] Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. (Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison donnée de conditions physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée).
Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants. .(source ELISSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.)

► Les Marais de la Grande Palude, de la Grande Maîre et les Salins de Frontignan :

Ce vaste ensemble, concerné par 3 ZNIEFF de type 1, constitue un des espaces les plus riches du territoire pour sa valeur environnementale.

Les Marais de la Grande Palude et de la Grande Maïre sont constitués par un marais d'eau douce à saumâtre, alimenté par une résurgence puis par un réseau de canaux morcelé entre anciens terrains agricoles et milieux naturels : roselières, sansouires, près salés… Sur les parties hautes on trouve les habitats patrimoniaux de plus haute valeur : prairies humides méditerranéennes, steppes à lavande de mer, ce dernier habitat étant très rare dans la région.

Ce milieu est favorable à la présence de plusieurs espèces : blongios nain, échasse blanche, avocette élégante, mais également cistude d'Europe.

Dans leur partie sud, les marais sont prolongés par les anciens salins de Frontignan. Les bassins abandonnés sont entrecoupés de digues accueillant des espèces végétales de valeur : statice de Girard, althénie filiforme (Althénia filiformis)… Le site est fréquenté par les mêmes espèces de laro-limicoles que les marais proches :

➔ avocette élégante, la population des salins représentant 20% de la population régionale,
➔ chevalier gambette lors de ses migrations mais parfois pour nidification,
➔ gravelot à collier interrompu.

On retrouve également sur le site la grenouille de Pérez.

L'ensemble de la zone fait l'objet d'une gestion remarquable par le SIEL. Concernant les vulnérabilités, le secteur des marais est fragmenté par une urbanisation diffuse qui porte atteinte à ses qualités environnementales, en particulier sur le nord de la zone sur la commune de Vic la Gardiole. En ce qui concerne les salins, le risque est avant tout représenté par l'absence d'entretien lié à l'arrêt de l'activité, pouvant amener à une dégradation progressive du site.

L'enjeu du SCoT sera de contenir cette tendance et de renforcer les protections qui sont actuellement insuffisantes sur certains secteurs tels que les Marais de la Grande Palude, ou encore de protéger une zone tampon entre urbanisation et milieu naturel en particulier sur la frange urbaine de Frontignan dans le secteur des Pielles.

► Le Bois des Aresquiers :

Le bois des Aresquiers est représentatif de la forêt méditerranéenne de pins et chênes verts. Il constitue le principal espace boisé du périmètre du SCoT. Sa situation en bordure immédiate des étangs lui donne un caractère unique, en proposant un îlot végétal rare au sein des paysages lagunaires.

Comme l'étang de Vic, il est propriété du Conservatoire du littoral. Conjugué au classement du site, ce statut lui fait bénéficier d'une protection importante. Le SCoT pourra reconnaître ce site comme constituant un Espace Remarquable au sens de la loi littoral.

► L'étang de Vic, le lido de Pierre Blanche, la Pointe de la Roubine :

Le secteur de l'étang de Vic constitue un site remarquable du point de vue paysager. Préservé de l'urbanisation, tenu à l'écart des grands aménagements connus ailleurs sur le littoral, il bénéficie aujourd'hui d'une protection importante du fait de son acquisition par le Conservatoire du Littoral.

Séparant l'étant de la mer, le lido de Pierre Blanche est majoritairement situé sur la commune de Villeneuve les Maguelone, Vic la Gardiole n'en possédant qu'une bande côté étang qui en constitue donc l'unique partie intégrée au SCoT de Thau.

Ce lido constitue un espace tout à fait remarquable, composé par une plage de galets et de sable en façade maritime, d'un petit cordon dunaire et, côté étang de Vic, de sansouïres et de prés salés.

Ces milieux accueillent de nombreuses espèces de faune patrimoniale :

- ➔ échasse blanche,
- ➔ avocette élégante, qui y trouve son habitat de prédilection, le site accueillant jusqu'à 40% de la population régionale,
- ➔ sterne Pierregarin,
- ➔ sterne naine,
- ➔ gravelot à Collier interrompu,
- ➔ mouette mélanocéphale,
- ➔ chevalier gambette.

Le site est rendu vulnérable par la très forte fréquentation qui le caractérise en période estivale et en avant saison, qui incommode nettement la nidification des espèces concernées.

Le secteur des Aresquiers (une partie du lido) et l'étang de Vic ont fait l'objet d'une étude de protection, de mise en valeur et de gestion de la fréquentation portée par Thau Agglomération.

Autour de l'étang de Vic, d'autres espaces constituent des sites attractifs pour les espèces aviaires qui viennent d'être citées. Sur le périmètre du SCoT, la pointe de la Roubine, formé par les alluvions du ruisseau du même nom à Vic la Gardiole constitue le principal de ces sites.

Une démarche permettant de hiérarchiser les enjeux a été conduite par le SIEL pour les différents sous espaces concernés par ce secteur. Ce travail permet notamment de distinguer :

- ➔ Les sites d'intérêt majeur, menacés dont la protection réglementaire est faible ou insuffisante : les Pielles (pression de cabanisation) ; les marais de la Grande Maïre et de la Grande Palude (mitage, besoin de protection foncière) ; les délaissés d'Ingril (connexions hydrauliques).
- ➔ Les sites d'intérêt majeur, protégés mais dont la dont la gestion doit être renforcée : le secteur des Aresquiers (lido comme bois) est le principal espace concerné avec une importante problématique de gestion de la fréquentation.

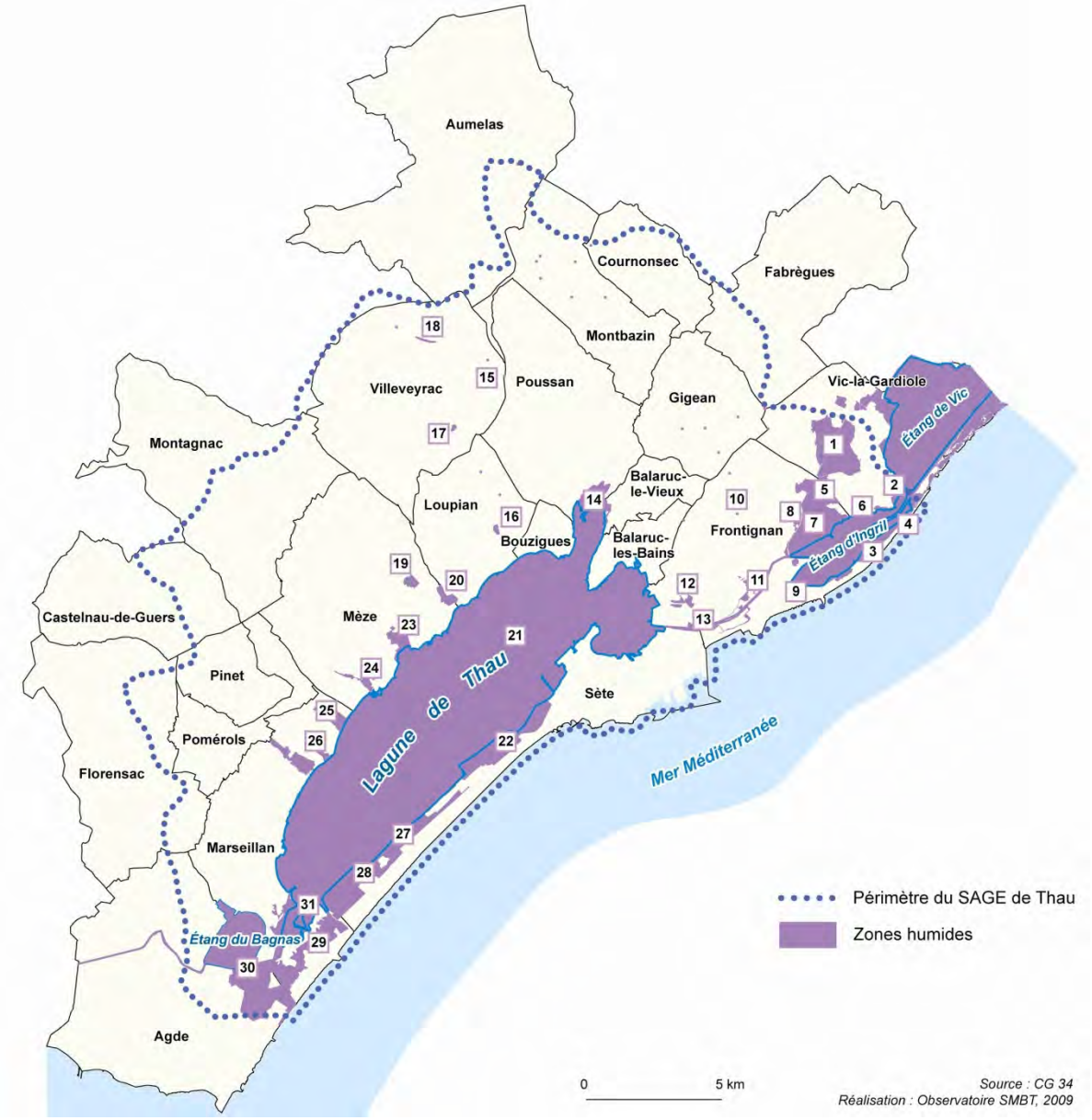
Aumelas
Cournonsec
Fabrègues
Montbazin
Villeveyrac
Poussan
Gigean
Vic-la-Gardiole
Étang de Vic
Montagnac
Balaruc-le-Vieux
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Frontignan
Étang d'Ingril
Castelnau-de-Guers
Mèze
Pinet
Sète
Lagune de Thau
Pomérols
Florensac
Mer Méditerranée
Marseillan
Étang du Bagnas
Agde
Périmètre du SAGE de Thau
Zones humides
0
5 km
Source : CG 34
Réalisation : Observatoire SMBT, 2009

2) *La valeur environnementale des massifs et des plaines agricoles*

Lorsque l'on s'éloigne des milieux lagunaires et que l'on aborde les espaces naturels plus profondément terrestres, on doit considérer trois grands types de milieux :

- les massifs de garrigues qui appartiennent généralement à de grandes unités naturelles pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'hectares,
- les boisements, de taille plus limitée,
- les plaines agricoles dont les plus importantes sur le périmètre du SCoT renferment des enjeux de premier plan en matière d'espèces patrimoniales et de biodiversité.

Les garrigues : de grandes unités d'un seul tenant

Les garrigues (hautes ou basses), d'origine anthropique, sont principalement localisées sur les grands massifs ou les reliefs. Elles recouvrent au total environ 6 400 ha soit 40% des surfaces d'espaces naturels du territoire de Thau. Elles sont concernées par 2 ZNIEFF de type 2 :

- Montagne de la Gardiole.
- Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure.

► Le massif de la Gardiole

Le Massif de la Gardiole est un massif calcaire jurassique qui constitue l'un des grands sites classés du Bassin de Thau. Il recouvre au total 5 000 ha.

Il est concerné par deux ZNIEFF de type 1 :

- Garrigues de la Gardiole, couvrant la partie sommitale du massif.
- Garrigues de la Madeleine.

La végétation du massif résulte surtout de l'activité de l'homme : la forêt de chênes verts a quasiment disparu pour laisser la place à une garrigue plus ou moins haute et aux reboisements ornementaux récents (pins, cyprès…). Le chêne (vert, kermès) subsiste sur le plateau, entrecoupé de zones de pelouses rocailleuses. Le Bruant Ortolan est une des principales espèces patrimoniales concernée par ce milieu.

Le massif abrite quelques espèces patrimoniales, notamment au niveau de la zone d'interface avec les milieux lagunaires (corniche du versant sud) et dans les petites mares ou zones humides qui abritent une grande diversité spécifique (mare Mégé, mare de Farlet).

Parmi les espèces patrimoniales fréquentant le massif on remarque la présence du Grand Duc d'Europe qui niche dans les corniches sud et chasse dans les zones littorales liées aux étangs.

Le creux de Miège.

Géologiquement lié au massif de la Gardiole même s'il en est aujourd'hui séparé par une infrastructure routière (RD 612), le creux de Miège constitue un petit cirque calcaire de 100 à 200 mètres de diamètre abritant une mare alimentée par une résurgence karstique. Le site est riche d'une avifaune rupestre et d'une flore remarquable : Lavatère maritime Chénopode à feuilles grasses… Il accueille surtout une faune patrimoniale importante :

- Grand Duc d'Europe,
- 5 espèces de chauve souris cavernicoles,
- 3 autres espèces de chauve souris : Vespère de Savi, Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl,
- Grenouille de Pérez.

Ce micro site fait l'objet de pressions très importantes et dégradantes, en particulier du fait de dépôts de déchets du bâtiment, de mécanique (pneus, carcasses de voitures…). Il fait toutefois désormais l'objet d'un plan de gestion. Sa valeur mériterait que lui soit accordée une reconnaissance spécifique, par exemple en tant qu'Espace remarquable au titre de la loi littoral.

Concernant l'ensemble du massif, la première cause de vulnérabilité vient du fait de son accessibilité très aisée depuis plusieurs des communes de l'unité urbaine de Sète – Frontignan, mais également par celles de la plaine de Gigean – Fabrègues et même Montpellier. Aussi, le site fait l'objet d'une fréquentation très importante pour des usages très diverses : VTT, randonnée pédestre, équestre, pratiques motorisées, chasse… Cette

accessibilité est facilitée par la présence d'un réseau important de pistes DFCI également utilisées par les chasseurs. Cet usage intense et non régulé peut conduire à une vulnérabilité des espèces sensibles aux dérangements.

L'abandon des activités pastorales conduit également à une fermeture des milieux importante, qui n'est pas favorable à l'accueil de ces espèces.

Enfin, l'urbanisation diffuse constatée entre Frontignan et Vic la Gardiole fragilise la continuité de la zone d'interface entre le massif et les espaces lagunaires, celles-ci étant pourtant indispensables au maintien et au développement de certaines espèces telles que le Grand Duc évoqué plus haut. Un des enjeux du SCoT sera donc de parvenir à maintenir cette continuité.

► La Montagne de la Moure et le Causse d'Aumelas

Il s'agit de l'autre grand massif du territoire, celui-ci n'étant pas comme le précédent totalement inclus dans le périmètre SCoT mais marquant sa limite avec les territoires situés au nord : le Cœur d'Hérault.

Les paysages de la montagne de la Moure et du Causse d'Aumelas ont été façonnés par des pratiques pastorales traditionnelles (élevage ovin et caprin extensifs) qui ont produit une végétation clairsemée alternant espaces ouverts, semi-ouverts et boisements. Le site est constitué par des massifs de garrigue présentant notamment de vastes étendues de pelouses méditerranéennes à brachypode rameux (brachypodium ramosum) en très bon état notamment en raison d'un pastoralisme encore pratiqué.

Sa physionomie très spécifique est due à l'effet conjugué d'incendies, de la déforestation et du pâturage. L'activité humaine ancienne a laissé sa trace et l'occupation du périmètre reste marquée par les cultures. On peut relever 7 habitats naturels présents sur le site dont trois prioritaires (mares temporaires méditerranéennes, pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-sedion albi, parcours substeppiques de graminées annuelles du théro-brachypodieta).

Ceci a justifié son intégration au réseau Natura 2000 au titre de la Directive habitat. D'autres faciès sont présents tels les milieux boisés à chênes verts et blancs, des milieux plus ponctuels comme les mares, bords et ruisseaux.

Cet habitat est décrit comme l'un des plus riches en espèces végétales du midi français qui lui valu son classement en Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

La valeur patrimoniale du site est également liée à la présence d'une avifaune spécifique et rare, strictement inféodée à ces milieux ruraux ouverts :

- aigle de Bonelli,
- bruant Ortolan,
- grand duc d'Europe,
- busard Cendré.

Le massif constitue par ailleurs une zone de chasse et d'alimentation majeure pour les colonies de faucon crécerellette nichant dans les Zones de Protection Spéciale voisines. Il présente donc des possibilités d'installation pour la reproduction.

Cette richesse justifierait une classification en ZPS à l'issue de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB).

De plus, 7 espèces de chauve souris dont 3 d'intérêt communautaire ont été répertoriées sur le site.

Si le site reste soustrait à tout risque d'urbanisation et demeure peu fréquenté, l'enjeu du SCoT sera d'évaluer l'opportunité de projets de développement éolien et leur compatibilité avec la préservation des espèces occupant ce site.

Les espaces agricoles à forte valeur écologique

Au-delà des espaces naturels « classiques », généralement reconnus par les documents d'urbanisme et faisant l'objet de mesures plus ou moins actives de gestion, la valeur du territoire en termes de biodiversité est également apportée par d'importantes superficies de zones agricoles,

Cette valeur est reconnue à travers l'existence de 2 ZNIEFF de type 2 :

- Plaine de Villeveyrac – Montagnac,
- Plaine de Poussan à Fabrègues.

Chacun de ces ensembles fait également l'objet d'une ZPS.

► La plaine de Gigean – Poussan – Montbazin :

Il s'agit du secteur de la ZPS et de la ZNIEFF de type 2 de la plaine de Poussan – Fabrègues appartenant au territoire du SCoT de Thau.

Ce secteur est concerné par 2 ZNIEFF de type 1 :

- Plaine viticole entre Poussan et Montbazin.
- Les Cresses (Montbazin).

Il s'agit d'une plaine agricole, piémont du massif de la Moure et d'Aumelas, enserrée entre ce massif et celui de la Gardiole au sud, caractérisée par une mosaïque de zones cultivées (essentiellement des vignes), de haies et de petits boisements favorable à l'installation de nombreuses espèces d'oiseaux de forte valeur patrimoniale :

- La pie grièche à poitrine rose (Lanius minor) qui a fortement régressé en France, espèce qui utilise de grands terrains de chasse à végétation basse parsemés d'arbres et qui est au bord de l'extinction en europe (16 couples en 2011).
- Le rollier d'Europe (Coracias garrulus) espèce strictement méditerranéenne qui ne subsiste plus que dans le sud,
- L'outarde canepetière (Tetrax tetrax)
- Le bruant ortolan (Emberiza hortulana) dont le Languedoc-Roussillon représente plus de 25% des effectifs nationaux.

Le réseau hydraulique des affluents de la Vène joue un rôle important en irriguant le secteur, mais également en portant des alignements d'arbres formant des ripisylves essentielles pour le maintien des espèces. Ce réseau découpe la plaine en plateaux et offre à ce secteur un micro relief assez complexe sans monotonie.

La zone connaît une pression importante avec une régression forte de l'activité agricole et un mitage de l'espace par les constructions, le plus souvent illicites. La maîtrise de ce mitage et le maintien d'une activité agricole est le principal enjeu du SCoT pour ce secteur.

Les Cresses :

Ce site compris dans la plaine et situé à proximité de Montbazin présente un intérêt écologique et paysager particulier. Il est constitué par un plateau qui marque nettement le paysage à l'est de Montbazin et rompt avec la monotonie de la plaine de Fabrègues-Gigean. Il est caractérisé par une grande richesse floristique et abrite plusieurs espèces botaniques protégées dont des orchidées très recherchées par les naturalistes. Le SCoT doit en garantir la protection, et certainement le considérer comme une limite à l'urbanisation vers l'est de la commune de Montbazin.

► La plaine de Villeveyrac :

Il s'agit du secteur de la ZPS et de la ZNIEFF de type 2 de la plaine de Villeveyrac – Montagnac appartenant au territoire du SCoT de Thau.

Ce secteur est concerné par une ZNIEFF de type 1 : Village de Saint Pons de Mauchiens.

Les caractéristiques de la plaine agricole sont sensiblement les mêmes que celles de la plaine de Gigean – Montbazin – Poussan abordée précédemment. Les espèces patrimoniales de la plaine sont également la pie grièche, l'outarde canepetière et le rollier d'Europe.

La recolonisation spontanée de ce territoire par le Faucon crécerellette, dont la population est globalement en croissance sur le site, témoigne d'une bonne qualité globale des milieux.

Mais l'ouest de la plaine, concerné par la ZNIEFF de type 2, possède des caractéristiques propres. Elle correspond à l'ancienne ZNIEFF de type 1 des falaises de l'abbaye de Valmagne. Comme l'indique cette ancienne dénomination, le secteur est marqué par un relief important, les contreforts du massif d'Aumelas marquant autour de Villeveyrac un escarpement formant un amphithéâtre naturel accueillant de nombreuses espèces : gand-duc d'Europe, busard cendré.

Sur l'ouest de la zone, le paysage évolue en se vallonnant et la plaine agricole fait place à une mosaïque de petits massifs boisés occupants les parties hautes, alors que les cultures continuent d'occuper les parties basses.

L'enjeu du SCoT portera surtout sur le maintien de ce dernier milieu qui ne bénéficie aujourd'hui d'aucune forme de protection dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Plus généralement, ceci étant valable pour les 2 zones agricoles concernées, le SCoT devra maintenir une vocation agricole sur ces secteurs dont la valeur tient au fait qu'ils soient aménagés et entretenus par l'activité. A contrario, le recul de celle-ci s'accompagnerait d'une fermeture des milieux impropre au maintien de la qualité des habitats.

3) *Espaces relictuels de valeur environnementale*

Les boisements isolés

D'assez nombreux boisements existent sur le territoire. Ils ne sont pas tous identifiés en tant qu'espaces naturels et peuvent être simplement inclus dans des zones agricoles. Ils présentent tous un intérêt majeur du point de vue du grand paysage et le SCoT doit leur porter une attention particulière.

Certains ont été abordés dans les rubriques précédentes :

- Les boisements au sud de Villeveyrac et au Nord de Mèze : il s'agit les boisements naturels relictuels, organisés le long des reliefs et intercalés avec les espaces cultivés de la plaine. Ils font partie de l'ensemble 'plaine de Villeveyrac – Montagnac » évoqué précédemment.
- Le boisement et les falaises de l'Abbaye de Valmagne : il s'élève le long des falaises calcaires de Villeveyrac et a été abordé également dans cette même rubrique.
- Le bois des Aresquiers (Vic-la-Gardiole) : ce site patrimonial majeur du Bassin de Thau est abordé au titre du système des étangs palavasiens.
- Le bois de Villeroy sur le lido de Sète à Marseillan est abordé dans la rubrique portant sur l'ensemble Thau – Bagnas.

Le territoire compte quelques autres massifs ou boisements isolés de grande valeur :

- Les collines de Pioch Méja (Balaruc-les-Bains) : il s'agit d'une colline calcaire boisée, surplombant la ville, dans laquelle est aménagé un parcours de loisir. Il constitue un site de nature en ville, littoral, tout à fait remarquable.
- Le bois de Saint Gobain (Balaruc les Bains) : ce boisement de pins en piémont d'une falaise et à proximité de berges de la lagune de Thau, le long de la RD2 marque une coupure paysagère nette dans l'urbanisation entre Sète et Balaruc.
- Le bois des Pierres Blanches (Sète, Mont Saint Clair) : il s'agit d'une petite forêt de pins en milieu urbain, aménagée pour les usages de loisirs et de tourisme, offrant un point de vue remarquable sur le littoral jusqu'aux Pyrénées.
- Le Domaine de Bellevue (Marseillan) : ce bois de pins maritimes et pins d'Alep élevé sur un promontoire sur les berges de la lagune est propriété du Conservatoire du littoral.

Deux de ces boisements font l'objet de ZNIEFF de type 2 (Pierres Blanches et Pioch Méja).

Chacun de ces espaces contribue fortement à la qualité paysagère des différents secteurs du territoire. Tous sont littoraux. Leur protection, au titre de la loi littoral en tant qu'Espaces remarquables, peut constituer une orientation du SCoT qui en assurerait ainsi la protection.

Les plans d'eau orphelins : des sites à rendre à la nature

L'Etang de la Bordelaise :

Ce petit plan d'eau, délaissé d'étang, est aujourd'hui totalement isolé des systèmes lagunaires par les nombreux aménagements qui l'enserrent : urbanisation, routes, quais du canal du Rhône à Sète…

Il constitue malgré tout un site d'accueil et de nourrissage pour l'avifaure et on y constate la présence du blongios nain ou de la lusciniole à moustaches. La forte population de rats témoigne également de la nette dégradation des qualités naturelles de ce site.

Il peut toutefois être considéré dans une fonction de site relais, entre les systèmes de Thau et des Palavasiens, permettant de contribuer à tramer le territoire.

Les étangs de la Peyrade :

Les étangs du secteur de la Peyrade à Frontignan ont été coupés de toute relation directe avec les systèmes de Thau comme des Palavasiens. Fortement pollués par les usages passés (décharges, industrie), ils ont été condamnés par le SMVM de 1995 qui leur affectait une vocation industrielle après comblement.

Ils représentent toutefois un intérêt certain en formant une coupure verte entre la ville de Frontignan et les secteurs industriels et portuaires au sud. Du point de vue écologique, ils restent fréquentés par plusieurs espèces aviaires et servent de zone d'alimentation pour les colonies de flamants roses. Le SCoT peut envisager leur retour vers une vocation naturelle, permettant de reconstituer une continuité de plans d'eau entre Thau et les Palavasiens dans le contexte urbain du pôle Sète – Frontignan.

II.1.3. LES OUTILS VISANT LA PROTECTION ET LA GESTION DES MILIEUX

La grande diversité de milieux remarquables du territoire est connue, faisant l'objet de diverses mesures d'inventaires, de gestion et de protection. De nombreuses zones à caractères réglementaires ou secteurs d'inventaire se superposent. Le chiffre à retenir est l'étendue des espaces qui ont bénéficié d'un inventaire patrimonial. Ainsi 45% du territoire a bénéficié d'un inventaire ZNIEFF5 et 30% de l'inventaire ZICO6, repris dans les sites Natura 2000. En revanche, les outils de gestion des milieux sont encore peu utilisés même si plusieurs sont actuellement en cours d'élaboration.

1) *Les protections*

Les protections réglementaires nationales et locales

► Les sites classés :
Cela concerne les sites présentant un intérêt artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le classement doit permettre la protection et la conservation d'un espace naturel quelle que soit son étendue. Le classement est une protection forte qui instaure une servitude soumettant tous les travaux modifiant l'aspect du site à autorisation spéciale soit préfectorale soit ministérielle.
Le territoire comprend 4 sites classés : le Massif de la Gardiole, les Aresquiers /les étangs de Vic, d'Ingril et de Pierre Blanche, le canal du Midi et le Fort St Pierre et ses abords.

► Les sites inscrits :
L'inscription est une mesure qui permet de mettre en surveillance un site présentant un intérêt au niveau patrimonial et paysager sans pour autant bloquer totalement les aménagements. Il s'agit souvent d'une décision qui prépare la mise en place d'autres outils juridiques lorsque le site le justifie : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou classement.
Les sites inscrits sur le territoire concernent principalement le patrimoine bâti (voir paragraphe II.2).

► Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer :
Instauré en 1995 par l'Etat, le SMVM qui couvre 9 des 14 communes du SCoT impose une vocation de stricte protection sur les grands espaces naturels du territoire (Collines de la Mourre, Massif de la Gardiole) et sur l'ensemble des zones écologiquement liées aux lagunes de Thau et d'Ingril (lido de Sète – Marseillan, salins de Frontignan, Crique de l'Angle, zones humides du nord de Thau).

► Les zones naturelles (N) et espaces boisés classés (EBC) des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) :
Les documents d'urbanisme des communes permettent la protection des espaces naturels grâce au zonage N (sous entendu- espace naturel) et à la délimitation d'espaces boisés classés (EBC).
Le classement en zone naturelle ne garantit cependant pas la non constructibilité des espaces concernés : celle-ci dépend du règlement associé au zonage dans les documents d'urbanisme.

Les EBC au contraire constituent des protections très fortes qui interdisent toute intervention ou aménagement dans les milieux.

► Les forêts communales et domaniales :
Il existe sur le territoire du SCoT du Bassin de Thau plusieurs forêts communales et domaniales.

- Forêts communales : Communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Mireval, Montbazin, Poussan, Vic-la-Gardiole et Villeveyrac. Ces forêts relèvent du régime forestier et bénéficient d'un aménagement forestier approuvé par arrêté préfectoral ou en cours d'approbation.
- Forêts Domaniales : la forêt domaniale de la Gardiole, sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Mireval et la forêt domaniale de Sète (commune de Sète) ont fait l'objet de deux aménagements forestiers approuvés par arrêtés ministériels.

[5] *Pour mémoire ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

[6] *Pour mémoire ZICO : zone d'importance communautaire pour les oiseaux*

Les protections par la maîtrise foncière :

Le Conservatoire du Littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. 10 sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral sur le périmètre du SCoT. Cette maîtrise foncière s'étend sur une emprise de plus de 2 200 hectares. 170 hectares supplémentaires sont aujourd'hui en cours d'acquisition sur les Salins de Castellas (commune de Marseillan).

L'action foncière fait l'objet d'une coordination des divers intervenants dans le cadre de Schémas d'Intervention Foncière (SIF) sur les communes de Frontignan, Vic la Gardiole et Mireval, concernées par les étangs palavasiens. Il identifie les secteurs d'intervention prioritaire pour le Conservatoire du littoral, les communes et le Département de l'Hérault au titre de leur droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. Ce type de coordination n'existe pas ou peu (seule action engagée aujourd'hui sur la commune de Marseillan) autour de la lagune de Thau, ce qui constitue une lacune importante en termes de protection des espaces sur ce littoral.

2) *Les actions de gestion environnementale et de protection de la biodiversité*

► Les sites Natura 2000 :

Le territoire du SCoT de Thau est concerné en totalité ou pour partie par 11 sites natura 2000 qui se répartissent en 6 sites d'intérêt communautaire (dont 1 urbain) et 5 zones de protection spéciale.

Les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) :

- Etangs palavasiens (DOCOB validé)
- Posidonies de la côte palavasienne, (DOCOB validé)
- Herbiers de l'étang de Thau, (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas, (DOCOB validé)
- Montagne de la Moure et causse d'Aumelas,
- Corniche de Sète, (DOCOB validé)

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) :

- Etangs palavasiens et étang de l'estagnol, (DOCOB validé)
- Etang de Thau et lido de Sète à Agde, (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas, (DOCOB validé)
- Plaine de Villeveyrac Montagnac, (DOCOB validé)
- Plaine de Poussan-Fabrègues.

La désignation des sites Natura 2000 n'a pas d'incidence juridique directe en termes de protection règlementaire. Cependant, elle génère l'obligation de conduire une évaluation des incidences des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement au regard des objectifs de conservation du site. Le SCoT, dans le cadre de son évaluation environnementale, devra procéder à une évaluation d'incidence de ses dispositions sur ces sites.

Tous les sites ne bénéficient pas aujourd'hui de Documents d'Objectifs validés (DOCOB). Cependant, les inventaires écologiques et l'analyse des enjeux ont été réalisés pour la plupart d'entre eux et permettent d'ores et déjà d'appréhender les enjeux de conservation ainsi que les pressions subies par les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

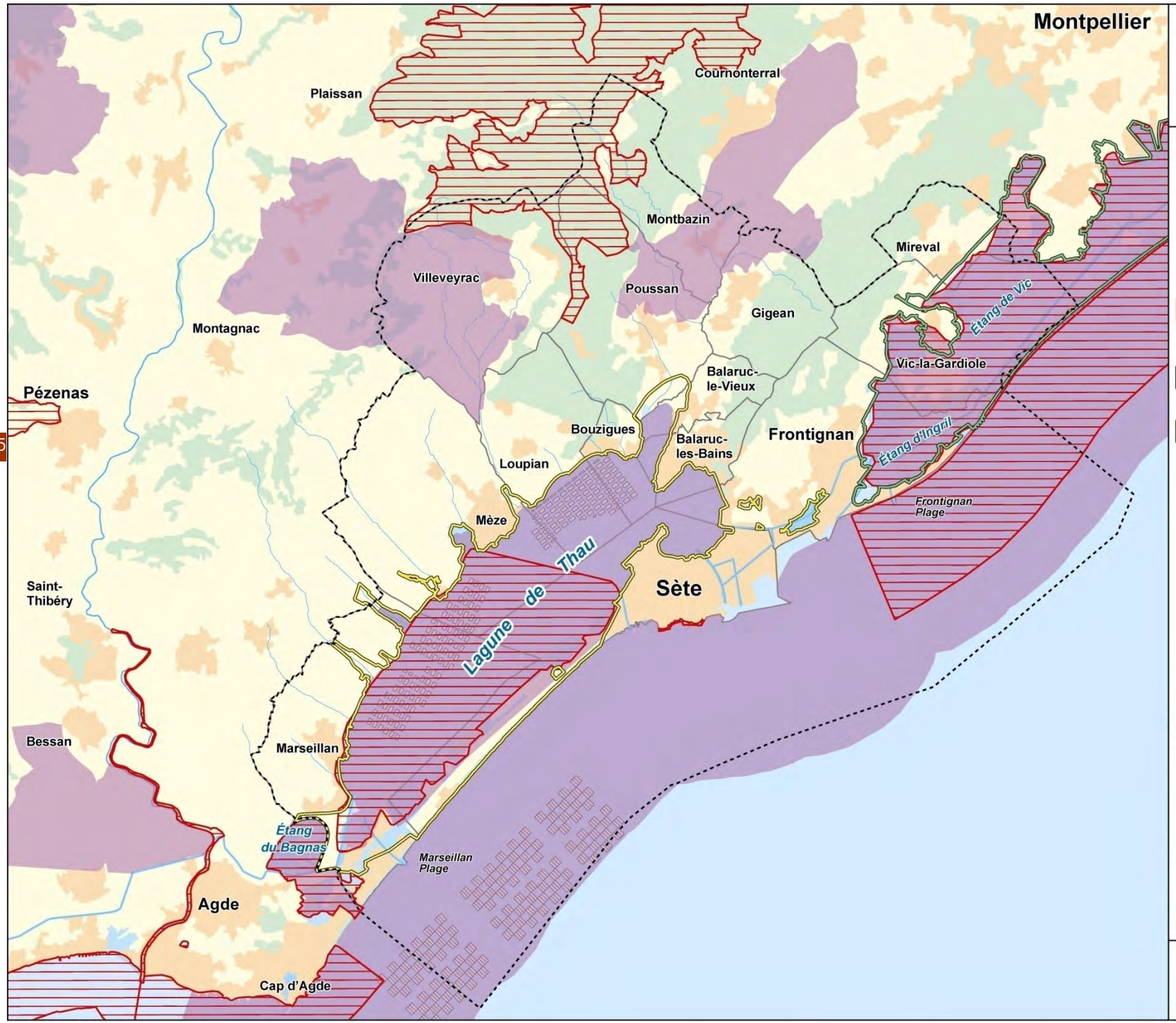

Syndicat mixte du bassin de Thau

Les espaces Natura 2000

- Natura 2000 Zones d'Importance Communautaire (ZPS)
- Natura 2000 Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Natura 2000 Périmètre validé par la DREAL en attente de validation par l'Europe
- Natura 2000 Périmètre d'étude

- Limite du SCOT et du volet maritime
- Communes du SCOT de Thau

- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Espaces artificialisés

0 5 km

Source : DREAL; Réalisation : observatoire SMBT, 2011

ZPS	Superficie en ha	Superficie comprise dans le périmètre SCoT en ha	% de la ZPS inclus dans le territoire du SMBT
Etang du Bagnas	658.91	15,43	**2,6**
Plaine de Fabrègues-Poussan	3 278,10	1 361,52	**41,5**
Plaine de Villeveyrac-Montagnac	5 248,67	2 342,80	**44,6**
Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	6 526,07	3 200,68	**49,0**
Etang de Thau et lido de Sète à Agde	7 744,31	7 744,31	**100,0**

SIC	Superficie en ha	Superficie comprise dans le périmètre SCoT en ha	% du SIC inclus dans le territoire du SMBT
ETANG DU BAGNAS	658.91	39,72	**6,5**
MONTAGNE DE LA MOURE ET CAUSSE D'AUMELAS	9 341,14	1 415,46	**15,2**
POSIDONIES DE LA COTE PALAVASIENNE	10 796,52	2 976,33	**27,6**
ETANGS PALAVASIENS	6 526,07	3 201,24	**49,1**
CORNICHE DE SETE	13,15	13,15	**100,0**
HERBIERS DE L'ETANG DE THAU	4 782,37	4 782,37	**100,0**

Les espèces et habitats ayant justifié l'inscription de ces sites dans le réseau Natura 2000 ont été abordés dans les parties précédentes présentant les différents secteurs à enjeu environnementaux ou de biodiversité du SCoT. Pour rappel, les principaux enjeux relatifs à chacun de ces sites sont :

► La Plaine de Poussan-Fabrègues :

La ZPS de Fabrègues-Poussan se présente comme une mosaïque de zones cultivées favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale :

- □ la pie-grièche à poitrine rose (Lanius minor)
- □ le rollier d'Europe (Coracias garrulus)
- □ l'outarde canepetière (Tetrax tetrax)
- □ le bruant ortolan (Emberiza hortulana) dont le Languedoc-Roussillon représente plus de 25 % des effectifs nationaux
- □ le Faucon crécerellette (Falco tinnunculus) qui s'y reproduit depuis 2010.

La vulnérabilité de cette ZPS réside dans la tendance au mitage et à l'abandon de l'activité agricole qui amène une fermeture des milieux ainsi que des perturbations pour les espèces nicheuses.

► La plaine de Villeveyrac-montagnac :

Cette ZPS est représentée par une vaste plaine ponctuée de petits bois et de haies, bordée par la garrigue et les escarpements. Cette mosaïque est particulièrement favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale parmi lesquelles on retrouve :

- le faucon crécerellette, dont la population est globalement en croissance sur le site.
- la pie-grièche à poitrine rose (Lanius minor);
- le rollier d'Europe (Coracias garrulus),
- l'outarde canepetière (Tetrax tetrax),

La vulnérabilité de cette ZPS réside dans la disparition progressive des grands arbres d'alignement, notamment des platanes au bord des routes, ce qui constitue une menace pour les sites de nidification de la Pie-grièche à poitrine rose.

► La montagne de la Mourre et le Causse d'Aumelas :

Le site (SIC) est constitué par des massifs de garrigue présentant des milieux variés :

- vastes étendues de pelouses méditerranéennes à brachypode rameux (brachypodium ramosum)

- milieux boisés à chênes verts et blancs.
- mares temporaires méditerranéennes
- pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles,
- parcours substeppiques de graminées annuelles du théro-brachypodieta

Le site abrite 7 espèces de chauve souris dont 3 d'intérêt communautaire. 7 habitats naturels présents sur le site dont trois prioritaires. Le développement des centrales éoliennes en bordure du causse devra faire l'objet d'une attention particulière.

► Le site de la lagune de Thau :

Ce site qui est à la fois une ZPS et un SIC comprend l'étang de Thau en lui-même ainsi qu'une partie du cordon dunaire qui le sépare de la mer Méditerranée et toutes les zones humides enserrant la lagune et décrites dans les parties précédentes.

Le site abrite de très vastes herbiers de zostères (Zostera marina et Zostera noltii) en bon état de conservation qui constituent l'habitat le plus remarquable du SIC.

La vulnérabilité du site repose sur la pression urbaine, les rejets du bassin versant et la surfréquentation non organisée de certains secteurs.

Le périmètre d'étude du DOCOB de l'étang de Thau a été élargi afin d'aborder les possibilités de connectivité entre les sites Natura 2000 voisins du Bagnas et des étangs palavasiens. Le DOCOB a été validé en 2012. Au terme de la démarche, le Copil a sollicité l'extension du périmètre du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) qui correspondrait au périmètre de la ZPS et couvre l'intégralité de la lagune de Thau. Ce nouveau périmètre sera présenté au Ministère et à l'Union Européenne pour validation et désignation en ZPS et ZSC au titre du réseau Natura 2000.

► Le site du Bagnas :

D'une superficie de 659 ha, le Bagnas se situe à la limite de la commune d'Agde. Il est à la fois concerné par une ZNIEFF de type 1, une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et par un Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Le site compte 15 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires, favorables à 6 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats. Parmi elles, trois espèces de chauves-souris ont été recensées ainsi que deux espèces d'insectes de l'annexe 2, la cordulie splendide et l'écaille chinée.

Parmi les 258 espèces d'oiseaux recensées sur le site, 72 espèces d'oiseaux sont listées à l'annexe 1 dont 37 sont régulières. On dénombre également 76 espèces migratrices dont 44 régulières inscrites au titre de la Directive Oiseaux.

La Cistude d'Europe, tortue d'eau douce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat et menacée de disparition, a été réintroduite sur le site en 2007.

L'ensemble du site est considéré en bon état de conservation. Sa vulnérabilité est liée d'une part à la sur fréquentation des milieux dunaires par un public estivant (proximité des stations touristiques du Cap d'Agde et de Marseillan Plage).

Le DOCOB (porté par l'ADENA, gestionnaire de la réserve naturelle) a été approuvé et est opérationnel. Certaines de ses préconisations peuvent être renforcées par le SCoT, notamment en matière de protection et de vocation du site.

► Le site des étangs palavasiens :

Le site est à la fois concerné par une ZPS et un SIC. Avec l'étang de Mauguio (site n°57) et les herbiers de posidonie du site n°61, ils forment un ensemble sans équivalent dans le domaine méditerranéen.

Il constitue notamment des zones de repos pour :

➔ le flamant rose

- la sterne naine,
- le gravelot à collier interrompu
- la talève sultane.

Il est également un site de nidification pour une dizaine d'espèces de l'annexe I :

- le busard des roseaux,
- le blongios nain,
- le héron pourpré,
- la sterne pierregarin,
- le butor étoilé...

Bénéficiant d'une gestion active par le SIEL, le site est rendu vulnérable par une fréquentation importante, par la tendance au mitage de certains secteurs et par les ruptures de continuité que peuvent provoquer les infrastructures. Le DOCOB, conduit par le SIEL, a été approuvé en 2010. Certaines de ses préconisations peuvent être renforcées par le SCoT, notamment en matière de protection et de vocation du site.

► Les posidonies de la côte palavasienne :

Il s'agit de l'un des trois sites à herbiers de posidonies (Posidonia oceanica) du Languedoc. Il s'agit d'une grande étendue marine où l'on observe des touffes discontinues de Posidonies, ainsi que des secteurs relativement riches en espèces marines.

Cette côte pourrait être visitée par le grand dauphin (Tursiops truncatus), qui fréquente les eaux peu profondes du plateau continental et du talus ainsi que par la tortue caouanne (Caretta caretta) dont c'est l'un des rares sites marins régionaux. Le site présente des singularités avec une biomasse importante et des espèces originales plutôt inféodés à l'atlantique.

La vulnérabilité du site est liée aux impacts du bassin versant occupé par l'agglomération montpelliéraine, aux rejets des stations de cette agglomération ainsi qu'aux pratiques et usages, dont pratiques de pêche au chalut en limite des 3 miles.

L'élaboration du DOCOB, conduite par le Préfet maritime de la Méditerranée, a été confiée à l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). La concertation mise en œuvre dans ce cadre devra s'articuler avec celle qui est engagée pour le volet littoral et maritime du SCoT, les deux périmètres se superposant sur la zone des herbiers des Aresquiers. Le DOCOB a été validé en 2012.

► Les inventaires et autres reconnaissances de l'intérêt naturaliste

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) a été initiée par le Ministère de l'Environnement en 1982.

L'objectif repose :

- sur la mise en œuvre d'inventaires permettant une connaissance la plus exhaustive possible des espaces naturels terrestres ou marins présentant un intérêt en raison de leur équilibre écologique, de la richesse de leur écosystème ou la présence d'espèces rares ou menacées,
- sur la création d'une base de données nationale,
- sur un porter à connaissance qui est à prendre en compte pour évaluer l'incidence des aménagements et les nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Son champ d'application couvre l'ensemble du territoire. Le classement en ZNIEFF n'engendre pas de protection réglementaire. Cependant, la jurisprudence tend à confirmer que la mention d'une ZNIEFF et sa description doivent être faite dans tous les documents d'aménagement.

Deux types de ZNIEFF peuvent être définis :

- Les ZNIEFF de type I : zones en général limitées caractérisé par leur intérêt biologique remarquable,
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu

modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF ont fait l'objet d'une réactualisation en 2009 et sont en cours de validation par le muséum national d'histoire naturelle.

Le territoire comprend :

- 6 ZNIEFF de type II (après modernisation) : chacune constitue un des grands secteurs de valeur environnementale évoqué dans les parties précédentes.
- 25 ZNIEFF de Type I : l'essentiel portent sur des zones humides. Toutes sont également évoquées dans les parties précédentes. Leur liste est annexée au SCoT.

► Les plans nationaux d'action pour les espèces menacées.

Le territoire pour sa partie terrestre est largement concerné par plusieurs « Plan National d'Action » pour une espèce protégée. Leur périmètre peut différer de ceux des ZNIEFF ou des Natura 2000 existants et a été fixé en fonction des connaissances relatives aux espaces fonctionnels des espèces concernées. De ce fait, ils constituent une indication sur les entités au sein desquelles le SCoT devra s'efforcer de garantir une fonctionnalité, une absence de rupture, une connectivité permettant à ces espèces de se développer dans les meilleures conditions.

► Périmètres d'enjeu du PNA de la Pie Grièche à poitrine rose :

Ces périmètres couvrent les plaines agricoles abordées précédemment (plaine de Poussan Fabrègues, plaine de Villeveyrac – Montagnac), a quelques nuances près. En ce qui concerne la plaine de Villeveyrac, le territoire à enjeu s'étend jusqu'aux berges de Thau sur la commune de Loupian. La prise en compte de ce périmètre pourrait conduire le SCoT à prendre des dispositions pour garantir la continuité des habitats de la plaine jusqu'aux berges de Thau. La vulnérabilité relative à cet enjeu viendra essentiellement de la mise en œuvre de la Ligne Nouvelle à Grande Vitesse, qui segmentera ce périmètre par son tracé.

► Périmètre d'enjeu du PNA de l'Aigle de Bonelli :

Ce périmètre couvre essentiellement le massif du Causse d'Aumelas. Le principal enjeu en ce qui le concerne sera d'évaluer toute incidence de la poursuite du développement, déjà engagé, des parcs éoliens sur ce massif.

► Périmètre d'enjeu du PNA du Faucon crécerellette :

Ce périmètre a la particularité d'englober la totalité des sites abordés dans la rubrique relative aux massifs et zones agricoles : Gardiole, Montagne de la Mourre, Causse d'Aumelas, plaine de Villeveyrac – Montagnac et plaine de Poussan – Fabrègues sont autant d'éléments liés par ce périmètre. Il peut donc amener à envisager une approche globale de l'ensemble de ces espaces, considérés dans ce cas comme composante d'un même système écologique. Il marque dans tous las cas nettement la coupure entre les unités urbaines de Montpellier à l'est et de Sète – Frontignan au sud. Il peut servir de base à la définition, par le SCoT, de cette coupure entre deux polarités urbaines.

► Périmètres d'enjeu du PNA de l'Outarde canepetière et du PNA du Butor étoilé :

Ces périmètres sont constitués de séries de petits secteurs éparpillés sur le territoire. Ils ne constituent pas d'entités suffisamment importantes pour exiger des dispositions en matière de connectivité. Mais ils permettent d'identifier des espaces de valeur, souvent définis par localisation de sites de reproduction, qu'il conviendra de préserver.

► Les démarches, programmes et mesures de gestion des milieux

Les outils de gestion des milieux naturels sont encore de portée réduite sur le Bassin de Thau au regard de l'importance des enjeux écologiques. La structuration de l'intercommunalité et sa prise de compétence sur la gestion des espaces naturels a constitué une avancée importante des dernières années.

Le « Contrat Qualité » de Thau a permis d'accélérer leur mise en œuvre et d'engager 6 plans de gestion ou diagnostics écologiques qui sont en cours d'élaboration sur le territoire du bassin versant : plan de gestion de la Vène, plan de gestion des Salins du Castellas, diagnostic écologique des Prés du Soupié puis plan de gestion en 2009, diagnostic écologique du Gourg de Maldormir, plan Initial de Protection et d'Aménagement (PIPA) des Prés du Baugé (Conservatoire du Littoral), plan de gestion des salins de Villeroy. Sont également engagés ou réalisés autour du site des étangs palavasiens les Plans de gestion des Salins de Frontignan, du Marais de la Grande palude ; les PIPA de l'Etang des Mouettes et du bois et du lido des Aresquiers.

Tous sont mis en œuvre par Thau agglomération, gestionnaire de ces espaces, à l'exception des sites propriété du Conservatoire du littoral. Chaque étude répond à des objectifs précis, intégrant les spécificités de chaque secteur (réhabilitation, restauration, gestion hydraulique, maintien des habitats spécifiques…).

Ils sont complémentaires des outils réglementaires et s'appuient sur des démarches concertées avec les acteurs qui facilitent leur appropriation et leur mise en œuvre.

II.1.4. ENJEUX ET AMBITION DU SCOT : CONSTRUIRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DE THAU

1) *Synthèse des enjeux relatifs aux espaces naturels et à la biodiversité du territoire de Thau*

La qualité des milieux rencontrés sur le Bassin de Thau est une valeur identifiée de longue date. Il a motivé l'intervention de l'Etat dans les années 90 pour instaurer le 1er SMVM de France, avec l'objectif de préserver les qualités environnementales de ce territoire. Le SCoT doit donc poursuivre cette démarche et commencer par confirmer les protections existantes.

Il s'agit en premier lieu de renforcer les outils de protections physiques (réglementaire et foncière) des différents milieux (garrigues, cours d'eau, zones humides, boisements isolés..) existants afin de garantir durablement l'intégrité de ces différents espaces naturels. Au-delà de la confirmation de ces protections sur les milieux naturels déjà identifiés, le SCoT doit aborder la question des espaces qui n'étaient pas jusque là considérés comme de forte valeur environnementale mais qui possèdent pourtant un rôle essentiel dans la biodiversité du territoire.

Les plaines agricoles par exemple ont une valeur écologique qui n'a jamais été envisagée jusqu'à présent et constituent de véritables liaisons entre sites de biodiversité. Certains sites de superficie très réduite possèdent des fonctions tout à fait primordiales. Une valeur environnementale particulière par exemple est représentée par les boisements et garrigues des zones de bas relief, à proximité et parfois au contact direct de l'eau. Cette proximité des milieux de la terre et de l'eau (lagunes, zones humides, littoral) leur confère un caractère singulier d'interface. Ils peuvent constituer une richesse tout à fait unique et jouer un rôle essentiel dans la vie d'espèces utilisatrices des deux milieux. Le SCoT devra s'efforcer de les préserver.

L'ensemble de ces milieux possède pour la plupart une très forte valeur d'aménités pour le territoire, qui va bien au-delà de leur stricte valeur écologique. Ils ont une valeur patrimoniale du fait de la biodiversité qu'ils abritent, mais il faut également considérer leur importante contribution à la «production» de beaux paysages et d'espaces de loisirs pour les habitants du Bassin de Thau. Ils contribuent à la valeur du territoire. Le SCoT doit les considérer comme un atout à cultiver et à renforcer.

► Le premier enjeu du SCoT : maîtriser la pression urbaine et le mitage de l'espace :

L'ensemble des espaces naturels terrestres est soumis à la forte pression urbaine qui s'exerce sur ce territoire littoral très convoité. Tous ne sont pas protégés. Aussi ces milieux ont régressé depuis les années 1990 au profit de l'extension urbaine : ils ont enregistré un recul de 260 ha entre 1990 et 2005.

Les zones de transition entre zones urbanisées, infrastructures et chacun de ces espaces sont les plus vulnérables. On trouve cette situation de pression sur les franges de la Gardiole en particulier. Ces notions de franges et de limites entre zones naturelles et secteurs artificialisés sont particulièrement importantes. Elles nécessiteront une attention et des orientations particulières par la suite, le SCoT devant marquer les limites les plus nettes à l'extension possible de l'aménagement urbain.

Il devra également appliquer ce principe dans les zones agricoles désormais reconnues pour leur valeur environnementale. Dans des secteurs où l'agriculture perd son dynamisme, il devra malgré tout préserver l'espace de l'urbanisation et du mitage pour maintenir autant que possible les fonctions écologiques de ces espaces. Elles pourront participer à la constitution de la trame verte du territoire et forment un lien entre les espaces naturels qu'elles relient les uns aux autres, créant des continuités paysagères et parfois des « corridors écologiques » pouvant consolider le fonctionnement écologique du territoire.

► Des enjeux pour lesquels le rôle du SCoT reste limité et où il doit être relayé par d'autres outils :

La régulation des usages : Le SCoT doit appréhender la question des usages des espaces naturels et aborder la problématique des conflits d'usage. Il pourra difficilement les réguler au-delà d'un affichage des vocations prioritaires, qui peut en particulier être traité pour les milieux lagunaires et marins, les zones humides et l'ensemble des espaces participant à l'écosystème des lagunes et de la mer. Il pourra définir des usages prioritaires. Mais il ne deviendra pas un document de gestion.

Des situations à enjeu tels que la superposition de fonctions sociales multiples caractéristique du Massif de la Gardiole ne peuvent pas être abordées finement par le SCoT. Le massif est un espace de loisir majeur des habitants du Bassin de Thau mais également d'usagers en provenance de l'agglomération Montpelliéraine, (randonnée, VTT…), un espace traditionnel de chasse… le site connaît un contexte croissant de conflits d'usage et de surfréquentation. Le SCoT peut confirmer cette multiplicité d'usages, mais il relèvera d'un plan de gestion de les organiser.

Ce type de situation se retrouve également à un degré moindre sur la façade sud du Causse d'Aumelas où cohabitent activités agricoles, activités cynégétiques et activités de loisirs de pleine nature. Les conflits entre les éleveurs, les chasseurs et les promeneurs sont importants, aboutissant à une généralisation de la fermeture des propriétés (clôtures) qui ferme progressivement et considérablement le site aux usages de loisirs.

Certains secteurs liés aux lagunes font également l'objet d'une fréquentation croissante et désordonnée, pouvant amener de la même façon une augmentation des conflits entre usagers. C'est par exemple le cas sur certaines parties du lido de Sète à Marseillan, dans les salins de Villeroy en particulier.

Sans définir les modalités d'organisation des usages sur chaque site, le SCoT pourra à son échelle distinguer les sites qui, de par leur extrême vulnérabilité, doivent être soumis à des restrictions d'accès strictes, de ceux qui ont vocation à répondre aux attentes sociales et sur lesquels ont doit assurer une politique d'organisation et de gestion de l'accueil et de la fréquentation. Mais il devra dans tous les cas être relayé par une politique active, consistant en la mise en œuvre de plans de gestion concertés sur chacun de ces sites et espaces.

L'entretien des milieux et des habitats : De façon générale, dans les milieux de garrigue ouverte, l'abandon de l'élevage conduit à une fermeture des milieux et à une perte des diversités écologiques et paysagères de ces espaces remarquables.

Cette problématique existe également en zone agricole du fait d'un abandon progressif des cultures. Ce sont par exemple les vastes étendues de pelouses sèches sur la commune de Montbazin qui sont menacées par un embroussaillement progressif par le chêne Kermès, du fait de la régression du pastoralisme.

Dans ce domaine encore, le SCoT pourra donner des orientations et affirmer le principe d'un maintien des qualités propres à ces espaces, celles-ci pouvant exiger de les entretenir en y maintenant des activités. Mais au-delà de ces intentions, le SCoT devra être accompagné par un programme d'action permettant d'atteindre les objectifs fixés.

► L'autre grand enjeu du SCoT en matière de protection environnementale : aborder le territoire dans son fonctionnement écologique global :

L'approche qui a prévalu jusqu'à présent a consisté à protéger les espaces les plus remarquables. Depuis une époque récente, la volonté de protection a été doublée d'un effort conséquent de gestion. Mais ces progrès sont accomplis à l'échelle de sites isolés, parfois de superficie réduite, ce qui en limite la portée même s'ils ont le mérite de protéger les espaces qui offrent la plus grande valeur.

L'enjeu est désormais de se pencher sur le fonctionnement écologique à l'échelle du territoire : d'identifier et de traiter la question des interfaces, des connections entre différents types de milieux. L'objectif du SCoT doit être de reconstituer une trame permettant de garantir et de préserver les fonctions et les valeurs écologiques à l'échelle du territoire.

Cette approche doit également permettre de mieux appréhender, en amont des actions de gestion de sites, la question des différents usages. Elle doit en particulier permettre de distinguer les secteurs où doivent être privilégiés les usages sociaux, seule intervention du SCoT dans ce domaine comme cela a été dit plus haut, avant qu'il ne passe le relais à des opérations de gestion de site construites sur la base de ces orientations générales.

2) *Préserver les fonctions écologiques : vers la trame verte et bleue de*

Thau

La mise en place d'un réseau écologique national, nommé « Trame verte et bleue », a été la mesure prioritaire demandée par le Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle de l'environnement. Cette demande a été motivée par le constat de la fragmentation importante du territoire national induisant un fractionnement et une fragilisation des populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires. La trame verte et bleue vise donc à les reconnecter tout en permettant leur redistribution géographique dans un contexte de changement climatique.

Cette trame verte et bleue devra également à terme être relayée au niveau des SCoT. Le SCoT doit donc procéder à une analyse du fonctionnement écologique global du territoire afin d'identifier les relations entre chacun de ces espaces, de définir leur valeur et éventuellement de décider de garantir la pérennité de ces relations dans le cadre du PADD puis du DOO Les parties précédentes du présent chapitre ont amené une série d'éléments qu'il convient de rassembler.

Analyse fonctionnelle et corridors écologiques

La plupart des espaces naturels qui viennent d'être décrits font l'objet de régimes de protection qui ont permis leur maintien, notamment le SMVM de 1995. Ces régimes ont permis de préserver l'intégrité d'espaces de grande dimension. En revanche, chacun de ces espaces a été traité comme un îlot de protection, l'attention n'étant pas portée sur les connexions entre ces différents espaces et leur participation au fonctionnement écologique du territoire. Il en est de même pour les plans de gestion actuels : ils concernent des micro-territoires, et ne permettent pas d'envisager une gestion environnementale à l'échelle du territoire.

Les connexions qu'il s'agit de préserver et qui ne sont pas aujourd'hui traitées en tant que telles sont constituées par les interfaces et les continuités d'espaces non bâtis entre les grands ensembles naturels. Elles peuvent se jouer sur des espaces de garrigues intermédiaires, des zones de plaines cultivées ou des délaissés d'étang, essentiels pour l'équilibre et le bon fonctionnement des écosystèmes mais jusque là non identifiés pour leur valeur et leur contribution aux fonctionnalités environnementales du territoire.

Plusieurs types de connectivités biologiques sont particulièrement importants pour le Bassin de Thau compte tenu de ses caractéristiques écologiques.

- Les premières sont spécifiquement marines et sous marines : il s'agit des éléments nécessaires à la circulation d'espèces marines et lagunaires,
- Les secondes sont relatives aux connectivités hydrauliques nécessaires au fonctionnement du bassin versant,
- Enfin les troisièmes concernent les corridors et espaces permettant la circulation de la faune. Sur ce sujet, le SCoT de Thau retient comme enjeu prioritaire l'enjeu de la circulation de l'avifaune qui constitue l'essentiel de la richesse faunistique locale du fait de l'importance et de la rareté des espèces présentes sur le territoire. Il porte autant sur les espèces terrestres, fréquentant les bordures de massifs et les plaines agricoles du bassin versant, que sur les espèces migratrices que l'on retrouve sur les marges lagunaires et le littoral.

► Les corridors écologiques des espèces marines et lagunaires :

D'une manière générale, les lagunes fonctionnent comme des carrefours biologiques pour toutes les espèces. Elles sont également des espaces de nurserie pour de nombreuses espèces halieutiques du Golfe du Lion. Ces espèces fonctionnent selon des cycles réguliers de déplacements entre les lagunes et la mer.

D'un point de vue aquatique, les connexions hydrauliques comme les graus, le canal du Rhône à Sète et le canal du Midi jouent donc un rôle majeur de corridor écologique. Les graus et les canaux sont des lieux permettant le transit de nombreux poissons, de la mer aux lagunes ou d'une lagune à l'autre. Leur préservation, l'absence d'obstacle à la circulation des eaux et des espèces est donc une priorité du volet littoral du SCoT.

En mer, il existe également une continuité écologique sous-marine entre les habitats rocheux sur tout le secteur littoral : le plateau des Aresquiers, les falaises de Sète, la Voie Romaine, le Roc de Marseillan et les fonds rocheux

du Cap d'Agde. Les aménagements concourent à cette continuité : qu'il s'agisse des enrochements de protection (digues) du port de Sète – Frontignan ou des récifs artificiels immergés au large de Marseillan-Plage. Cette continuité profite à l'ensemble des espèces de substrats rocheux et doit être considérée comme un corridor écologique sous-marin.

► Les continuités hydrauliques et espaces de fonctionnalité du Bassin versant :

La totalité du réseau hydrographique constitue un système écologique à préserver. Au-delà de ses fonctions purement hydrauliques, il permet d'assurer des connectivités biologiques le long des cours d'eau orientés nord-sud et surtout sur la partie ouest de Thau. Cette connectivité concerne le fonctionnement hydrologique proprement dit, mais également la circulation des espèces le long des cours d'eau qui traversent les étendues viticoles de cette partie du territoire.

Au-delà, on peut distinguer des secteurs à enjeu prioritaire :

- Pour le bassin versant de Thau, l'enjeu porte avant tout sur le chevelu hydraulique de la Vène (dont la source se situe à Cournonsec) jusqu'à son exutoire dans la Crique de l'angle. Il traverse dans sa moitié avant un territoire fortement perturbé, en particulier par les tracés d'infrastructures existantes, alors que d'autres (LGV) sont en projet. Cette continuité est soumise à des pressions :
- Un autre site sensible est constitué par l'ensemble formé par le flan sud du massif de la Gardiole et s'étendant jusqu'aux salins de Villeneuve, constituant une importante zone tampon entre les versants de garrigue et les étangs de Vic et d'Ingril. Il s'agit également d'un secteur sous pression (infrastructures, urbanisation diffuse), qui ne bénéficie pas actuellement d'une protection adéquate. Outre l'enjeu écologique, le site propose une combinaison de milieux diversifiés (garrigues, marais, lagunes) et un espace de liaison entre massif et lagunes qui constituent un patrimoine paysager rare. Cet espace cumule donc les enjeux purement écologiques et les enjeux paysagers.

► Les corridors écologiques nécessaires à l'avifaune :

Les enjeux concernent en premier lieu la circulation d'espèces terrestres.

Les plaines agricoles de Gigean-Fabrègues et Villeveyrac-Montagnac notamment, sont des espaces de vie et de circulation d'espèces rares. Toutes deux sont concernées par des périmètres Natura 2000 ou des PNA.

Leur qualité consiste en la présence d'une mosaïque agricole, d'enherbements, d'alignements arborés… Elles ne constituent pas des corridors au sens premier du terme. En revanche, les espèces qui les fréquentent sont utilisatrices de superficies importantes et leur circulation ne doit pas être entravée par le mitage de ces espaces. Certaines peuvent être utilisatrices des zones d'interface avec les garrigues et des contreforts du massif de la Moure au nord-ouest. Cette zone d'interface mérite donc d'être traitée avec attention.

Il existe par ailleurs des axes majeurs de circulations internes aux massifs qui permettent aux espèces d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin au sein d'un espace vierge de toute urbanisation. C'est notamment le cas du massif de la Moure qui forme à la fois une coulée de garrigues reliant le causse d'Aumelas à l'étang de Thau. Sur ce massif, une rupture pourrait être créée par la future infrastructure de la LGV, mais elle ne devrait pas avoir de conséquence particulière en ce qui concerne la circulation d'espèces aviaires.

Enfin, ce massif constitue également un axe de circulation de l'avifaune entre les plaines de Gigean – Fabrègues et de Villeveyrac – Montagnac.

En revanche, peu d'échanges apparaissent entre les différents grands massifs. Par exemple aucun échange de population notoire n'est constaté entre les collines de la Moure et le massif de la Gardiole.

L'enjeu principal en matière de connectivité concerne la circulation des espèces migratrices et maritimes sur le littoral. Cette connectivité s'organise principalement selon un axe Est – Ouest. Les principaux couloirs de

déplacements sont les lidos et l'ensemble des zones humides qui leurs sont connectés :

Le lido de Sète à Marseillan est directement lié au Bagnas et aux zones humides du nord de Thau. Le secteur de liaison, celui des Onglous et de Maldormir, est toutefois très dégradé par un mitage important. Le maintien de cette connexion par maîtrise de cette tendance à l'anthropisation de la zone est donc un enjeu de premier plan pour la trame verte du SCoT.

Le lido de Pierre-Blanche constitue le second grand ensemble avec le bois des Aresquiers et la série de marais situés sur le flan sud du massif de la Gardiole.

L'imbrication de ces écosystèmes forme des ensembles cohérents et complémentaires pour les espèces qui s'y alimentent, nichent, dorment… Sur cet axe emprunté par les espèces migratrices, les reliefs du Mont Saint Loup et du Mont Saint Clair constituent des repères majeurs.

La mise en relation des deux ensembles lagunaires constitue l'autre enjeu majeur du SCoT. En effet, entre les systèmes de Thau et celui des Palavasiens, la zone urbaine de Sète – Frontignan, également occupée par le port et les zones industrielles, crée une coupure importante dans la continuité naturelle du littoral. Jusqu'à présent, les derniers milieux non bâtis de cette zone, partie de la Zone Industrialo Portuaire du SMVM de 1995, avaient vocation à être aménagés, parfois après comblement pour les derniers espaces en eau. L'enjeu du SCoT sera de préserver les sites isolés, de les utiliser comme points d'appui d'une connectivité entre Thau et Ingril.

Définition de la Trame verte et bleue de Thau

Cœurs de nature : La trame verte et bleue de Thau est avant tout composée par l'ensemble des espaces, naturels ou agricoles, dont la valeur environnementale est déjà reconnue par des protections ou des inventaires. Ils constituent les « cœurs de nature » du territoire que le SCoT aura à préserver de façon prioritaire.

► Pour la trame verte il s'agit :

- Des massifs de garrigues et des boisements isolés : Il s'agit en premier lieux des grands écosystèmes présents sur les reliefs (Gardiole, Moure) qui combinent des boisements et des garrigues plus ou moins hautes.
- Des boisements majeurs (Aresquiers) ou de plus petite taille et dispersés dans le territoire, notamment ceux qui ponctuent l'espace agricole au nord de Mèze.

► Pour la trame bleue il s'agit :

- Des masses d'eaux structurantes et réservoirs de biodiversité maritime et lagunaire : il s'agit des lagunes (Thau, Ingril, Vic), bénéficiant d'une production biologique d'une grande richesse et supports de nombreuses activités tant économiques que de loisirs ou touristiques. Ces masses d'eaux sont soumises à de nombreuses pressions liées aux activités qu'elles accueillent, mais également provenant du Bassin versant qui les alimente et des autres milieux auxquels elles sont connectées. Les zones humides leurs sont liées, même si elles apparaissent également dans la trame verte.
- Des cours d'eau constitutifs du système hydrographique : Il s'agit des cours d'eau structurants (la Vène) et des cours d'eaux temporaires Mayroual, Nègue Vaques, Soupié…). Ils forment un chevelu qui draine les eaux du bassin versant vers les lagunes.
- Des zones humides et espaces tampons autour des masses d'eaux et des cours d'eaux du territoire : ces espaces sont souvent très riches d'un point de vue écologique et jouent un rôle essentiel pour les espèces aviaires littorales. Les lidos en sont des composantes essentielles en termes de biodiversité de circulation d'espèces patrimoniales.

Contribution de la nature ordinaire : La trame doit toutefois être ensuite complétée par les espaces non protégés ou non identifiés pour leur valeur environnementale, mais qui sont nécessaires aux liaisons et fonctionnement écologiques entre ces entités.

► Concernant les fonctionnalités hydrauliques, ces espaces sont essentiellement :

- L'ensemble du système hydrographique secondaire du bassin

versant des lagunes. Il trace une trame végétale souvent peu visible mais suffisante pour faciliter le déplacement d'espèces. Peu visible, il est également peu protégé, rares étant les cours d'eau domaniaux et plus rares encore ceux qui font l'objet de processus de gestion.

- Les éléments nécessaires aux relations entre masses d'eau lagunaires et maritime : Il s'agit des graus permettant la circulation de l'eau, des sédiments et des espèces halieutiques entre la mer et les différents étangs. On les retrouve au niveau de Marseillan-Plage, Sète (est et ouest) et Frontignan-Plage.
- Les zones d'affleurement des nappes : elles sont des zones primordiales pour le fonctionnement de ces nappes, par lesquelles se produisent les rechargements mais aussi peuvent se produire les intrusions polluantes.

► Concernant les fonctionnalités terrestres, la trame verte est complétée par :

- Les espaces agricoles ayant une vocation écologique reconnue : ces espaces ont une fonction écologique identifiée par un inventaire naturel (ZNIEFF, ZICO). Deux d'entre eux constituent des sites Natura 2000. Ils participent à ce titre à la construction du réseau écologique et constituent la sous-trame agricole. L'enjeu sera pour ces sites d'y maintenir les possibilités de circulations d'espèces internes à ces entités, en particulier en y évitant le mitage ou une rupture de continuité.
- Les espaces agricoles ayant une fonction écologique avérée même s'ils ne font l'objet ni d'un inventaire, ni d'un classement Natura 2000 : il s'agit principalement des zones d'interface avec les massifs de garrigue : franges Sud et Est du Massif de la Mourre, frange Sud du massif de la Gardiole.
- Les espace qui constituent l'axe de circulation littorale des espèces aviaires : il s'agit essentiellement des espaces périphériques des étangs et lagunes (zones humides, salins, lidos…) déjà identifiés dans les « cœurs de nature » ainsi que des petits plans d'eau intermédiaires dont très peu sont à l'heure actuelle protégés : étang de la Peyrade, des Mouettes…

► Pressions et menaces sur la trame verte et bleue :

La fragmentation et le mitage des espaces naturels sont des phénomènes généralisés sur le territoire de Thau. Ils seront essentiellement présentés dans les chapitres suivants, qui détaillent en particulier les différentes formes de pression urbaines s'exerçant sur le territoire.

L'analyse qui est ici présentée anticipe sur cette description des pressions urbaines pour cibler plus précisément celles qui portent atteinte à l'intégrité de la trame environnementale de Thau.

Les principales zones de pression sont identifiées sur :

- Les espaces de valeur paysagère et écologique mais non protégés que sont en particulier la plaine Poussan – Montbazin – Gigean et la plaine Vic - Mireval.
- Le massif de la Gardiole dans sa partie Ouest.
- Le corridor littoral dans le secteur de Maldormir et entre Sète et Frontignan.

Les pressions générées par un phénomène de mitage : Plusieurs espaces subissent une pression due au mitage et à l'urbanisation diffuse. Ce phénomène est observable sur l'ensemble du territoire, toutefois des zones de concentration apparaissent et dégradent fortement certains secteurs. Il s'agit notamment :

- du quartier de Balaruc-le-Vieux, déjà évoqué plus haut, qui s'est développé entre la RD600 et le Massif de la Gardiole,
- du mitage agricole entre Mireval et Vic-la-Gardiole,
- du mitage entre Poussan / Gigean / Montbazin,
- du secteur de cabanisation des Onglous à Marseillan-Plage …

Les corridors ou connectivité fragilisés : Les connectivités écologiques sont fragilisées :

- entre les lagunes de Thau et Ingril fragilisées par la très forte artificialisation entre Sète et Frontignan,
- entre l'étang de Vic et le Marais de la Grande Palude au niveau de Vic-la-Gardiole,
- entre la Lagune de Thau et l'étang du Bagnas au niveau des Onglous,
- dans le massif de la Mourre du fait de la coupure créée par l'A9, qui sera à terme doublée par la LGV.
- Le long de la Vène, soumis à deux problématiques :
  - Pour la partie amont : il y a un risque de conurbation entre Montbazin et Gigean (d'autant que communes non littorales, et non concernées par le SMVM jusqu'à présent). Les zones urbanisées ne sont plus distantes que de 350 mètres l'une de l'autre, de part et d'autre d'un affluent de la Vène. Elles menacent de produire une rupture de continuité dans la plaine de Poussan – Fabrègues, qui est considérée comme une zone agricole à valeur environnementale du fait de la présence d'espèces protégées et ayant justifié le classement de cette plaine en ZPS.
  - Pour la partie aval : l'espace est morcelé par de très nombreuses infrastructures routières : RD600, RD613, zones d'échanges entre ces routes départementales et l'A9. Le fonctionnement du cours d'eau n'est pas perturbé, mais son environnement est fortement fragmenté, ce qui nuit à sa fonction de corridor écologique. Le doublement prévu du RD600 comme les projets d'infrastructures nouvelles (Ligne Nouvelle) peuvent accroitre cette situation défavorable.

Ces espaces devront faire l'objet d'une attention particulière dans le SCoT afin d'assurer la pérennité des relations et leur restauration in fine.

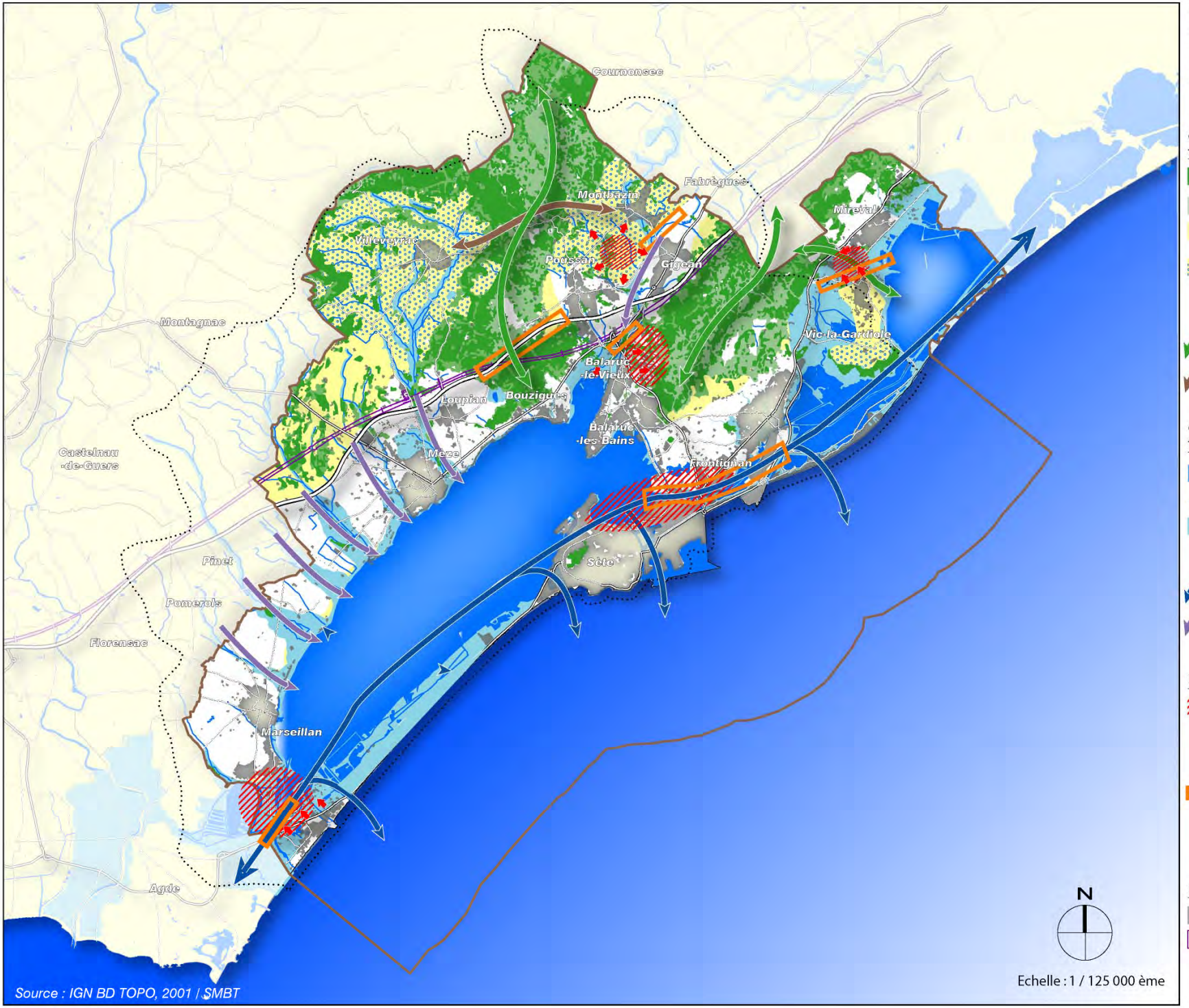

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE BASSIN DE THAU

Composantes de la trame verte (sous trame)

- Boisements structurants et isolés
- Garrigues
- Espaces agricoles d'interface avec les espaces naturels
- Espaces agricoles d'interface avec les espaces naturels et concerné par un inventaire naturel
- Circulation interne aux massifs
- Connectivité entre les plaines à forte valeur patrimoniale

Composantes de la trame verte (sous trame)

- Masses d'eau structurantes
- Cours d'eau structurants
- Zones humides et tampons autour des masses d'eau et cours d'eau
- Principaux corridors littoraux
- Principaux corridors du système hydrographique terresrre

Pressions / menaces

- Principales zones de pression sur les espaces naturels
- Pression générée par un phénomène de mitage
- Corridors et connectivités fragilisés

Etat initial

- Espaces urbanisés
- Tracé future LGV

II.2. APPROCHE SPECIFIQUE DE LA BIODIVERSITE MARINE

II.2.1. UNE EXTREME RICHESSE ET UNE GRANDE DIVERSITE BIOLOGIQUE

1) *La lagune de Bassin de Thau : au premier rang du Bassin méditerranéen*

Espace de transit des eaux entre le bassin versant et le milieu maritime, espace de rencontre des eaux terrestres et des eaux marines, les lagunes offrent une biodiversité originale et dense, l'une des plus importantes au niveau méditerranéen. Cette biodiversité se constate au cœur même des masses d'eau lagunaires, mais également sur les espaces terrestres associés que sont les zones de marécages, salins et zones humides.

Du fait de ses spécificités morphologiques, de sa profondeur en particulier, la **lagune de Thau se place aux premiers rangs de la biodiversité à l'échelle du bassin Méditerranéen.** On y dénombre :

- ➔ 88 espèces de poissons (16 espèces sont sédentaires dont l'hippocampe); 31 communes, 17 rares, 40 exceptionnelles,
- ➔ 70 espèces de mollusques (seiche, palourde, huître, moule…),
- ➔ 110 espèces de crustacés (crabes, crevettes, puces de mer, daphnies…),
- ➔ 12 espèces d'échinodermes (étoiles de mer, oursins…),
- ➔ 18 espèces de Cœlentérés (coraux, anémones de mer, méduses…),
- ➔ 50 espèces d'annélides,
- ➔ 7 espèces d'éponges,
- ➔ 125 espèces de zooplancton (crustacés microscopiques, larves de poissons et mollusques),
- ➔ plus de 100 espèces de protozoaires (animaux pourvus d'une seule cellule)…

► **Un rôle de nurserie et de nourricerie pour les espèces halieutiques**

Les lagunes jouent un rôle majeur de nurserie et de nourricerie pour le renouvellement des stocks halieutiques du Golfe du lion, en particulier vis-à-vis des espèces migratrices à fortes valeurs ajoutées. La gestion de la qualité de ces milieux est donc primordiale, qu'il s'agisse de la qualité de leurs eaux mais également de la conservation de la flore aquatique, support de vie et de reproduction de la ressource halieutique. Ils constituent des habitats dont l'enjeu dépasse largement les limites du périmètre du SCoT.

Les poissons et crustacés les plus fréquents dans les lagunes sont :

- ➔ Les crustacés décapodes : le crabe vert (Carcinus aestuarii), les crevettes roses (Palaemon serratus, Palaemon adspersus, Palaemon elegans) et les crevettes grises (Crangon crangon).
- ➔ Les espèces piscicoles, dont quelques une commercialisées par les pêcheurs professionnels :
  - o Les sédentaires : athérine ou jol, gobie, blennie, syngnathe, hippocampe …
  - o Les migratrices régulières : anguille, loup, sole, flet, daurade, sar, muges (5 espèces)… Hormis l'anguille qui reste plusieurs années dans l'étang, les alevins des autres espèces pénètrent dans les étangs au début du printemps pour en ressortir en automne avant les grands froids. Presque toute l'activité de pêche est basée sur ces espèces migratrices ;
  - o Les migratrices occasionnelles : sardine, anchois, orphie...

A noter aussi la présence de nombreux céphalopodes dans l'étang : seiches, sépioles, calmars et poulpes.

L'hippocampe : espèce phare de l'étang de Thau

Les estimations actuelles évaluent la population d'hippocampe entre 7500 et 30 000 individus présents dans la lagune de Thau. Il s'agit d'un des sites les plus importants pour cette espèce à l'échelle du bassin méditerranéen.

Coordonné par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau, en lien avec les partenaires scientifiques et associatifs du centre, un programme de recherche intitulé programme « Hippo Thau » a été engagé en 2007. Il a pour objectif de recenser et d'établir une cartographie des hippocampes de l'étang de Thau, tout en apportant des éléments de connaissance scientifique de cette espèce emblématique de l'étang.

► Les peuplements benthiques : un maillon essentiel de la biodiversité

Les peuplements benthiques de substrat meuble : un état satisfaisant[7]

Placée en aval de la production primaire dans la chaîne trophique, la macrofaune benthique est en relation indirecte avec les apports d'azote et de phosphore. Ce compartiment est intégrateur des conditions physiques du milieu (diversité habitats, stabilité physico-chimique) mais peu sensible à l'état d'eutrophisation.

Lorsque le milieu est soumis à une perturbation, un nouveau peuplement se met en place, dont la composition (espèces polluo-sensibles, tolérantes, indifférentes) dépend du degré de sensibilité (vis-à-vis de la teneur en contaminant, en oxygène…) et d'adaptabilité de chaque population aux nouvelles conditions du milieu (granulométrie, compétition interspécifique…).

En 2006 (DCE), les prélèvements de macrofaune ont été effectués sur Thau, Ingrid, Vic et Pierre-Blanche.

Le tableau suivant récapitule les résultats de ce suivi et les classes de qualité pour chacune des lagunes.

[7] *Sources : RSL 2006, DCE 2006 Ifremer/Creocean.*

Classe de qualité pour la macrofaune-benthique sur la lagune de Thau et les palavasiens (DCE, 2006)

Lagunes	Macrofaune benthique et classe de qualité
Thau	Bonne qualité. 26 espèces de macrofaune benthique répertoriées
Ingril	Bonne qualité. 18 espèces de macrofaune benthique répertoriées
Vic	Qualité moyenne. 14 espèces de macrofaune benthique répertoriées
Pierre-Blanche	Bonne qualité. 27 espèces de macrofaune benthique répertoriées

Côté littoral, il existe deux stations de suivis DCE autour du cap d'Agde qui ont été échantillonnées en 2006 et présente un bon état pour la macrofaune benthique.

Sur l'ensemble du milieu récepteur des effluents de la station d'épuration de Sète, le peuplement benthique est composé en 2006 de 226 espèces au total et 2266 individus/m² en moyenne.

Des prélèvements ont également été faits sur le site d'immersion des déblais de dragage du port de Sète. Ils ont montré des peuplements non perturbés et l'absence d'espèces indicatrices de pollution.

Le territoire présente globalement des valeurs plutôt élevées, qui traduisent un état de santé satisfaisant du peuplement benthique.

Celui-ci est dominé par des polychètes (50 % du peuplement total) d'une part et par des dépositivores (46 %) et détritivores (36 %) d'autre part. Il est par ailleurs caractérisé par l'absence totale d'espèces inféodées à des sédiments eutrophisés tendant vers l'anaérobie (très enrichis en matière organique). On n'observe pas non plus de prolifération d'espèces,

phénomène susceptible de se produire lorsque les apports de matières nutritives sont très abondants. L'impact de l'enrichissement du milieu en matière organique sur le peuplement benthique est donc très modéré en 2006 et n'est en aucun cas négatif.

Les coquillages bivalves.

Les lagunes sont peuplées par plusieurs espèces qui peuvent être indigènes comme exotiques, généralement introduites aux différentes époques de développement des cultures marines :

- ➔ deux espèces d'huîtres, l'une indigène (Ostrea edulis) et l'autre acclimatée (Crassotrea gigas).
- ➔ les moules : Mytilus edulis, introduites au moment des premiers essais de mytiliculture ; Mytilus galloprovincialis autochtone produite actuellement ; Modiolus adriaticus (petite moule sans intérêt commercial).
- ➔ les Palourdes européenne (Rudipates decussatus) et japonaise (R. philippinarum) introduite au début des années 1980 à des fins commerciales) et clovisses (Venerupis aurea) la plus abondante.
- ➔ La coque (Cerastoderma glaucum) abondante dans l'étang.
- ➔ La bucarde à côtes rares (Acanthocardia paucicostata).
- ➔ Le pétoncle (Chlamys varia).

Des peuplements enrichis par l'aménagement lié aux cultures marines.

L'aménagement de la lagune des Thau à des fins culturales a créé de nouveaux types d'habitat, générant une évolution des peuplements benthiques. Une thèse sur les peuplements macrobenthiques dans et autour des tables conchylicoles de l'étang de Thau recense 146 taxons sur substrat dur d'une table conchylicole, et 104 espèces sur les substrats meubles environnants.

D'après les résultats obtenus par d'autres auteurs au niveau d'installations aquacoles, ce nombre de 146 espèces classe le biofouling des élevages conchylicoles de l'étang de Thau comme étant particulièrement riche.

Sur les 104 espèces, 59 font également partie du fouling des tables ostréicoles et sont rencontrés dans les substrats meubles situés sous et /ou au voisinage immédiat des tables. La présence de ces espèces traduit la superposition de 2 types de peuplement. L'accumulation naturelle de coquilles vides d'huîtres dans les sédiments meubles superficiels fournit, en effet, un milieu favorable aux espèces colonisant les substrats durs.

Les Tocs

Les tocs constituent des accidents topographiques. Il s'agit de buttes grossièrement circulaires, hautes de 2 à 6 m pour 20 à 100 m de diamètre de base. Plusieurs centaines sont localisées essentiellement dans la partie orientale du grand étang de Thau (Maxant, 2004).

Ces formations apparaissent comme un phénomène particulier de sédimentation organique. Les tocs (ou Cadoules) sont différentes de part leur structure et leur dimension des cascails trouvés beaucoup plus communément sur de nombreux étangs de la région. Les tocs seraient spécifiques à l'étang de Thau et sont donc des formations très particulières et originales.

► La végétation aquatique lagunaire[8]

Herbiers des lagunes hors Thau

On retrouve uniquement 2 herbiers subsistants sur l'ensemble des étangs palavasiens : dans Ingril nord avec un herbier central de Ruppia cirrhosa et dans l'étang des Mouettes, avec la présence d'un herbier de Zostera noltii. Sur Ingril Sud l'herbier ne représente que 1 % de la surface.

Sur l'étang des Mouettes, l'herbier de Zostera noltii est révélateur d'un milieu nettement préservé de l'eutrophisation.

Herbier de Thau

[8] *Sources : SMBT, CÉPRALMAR, IFREMER*

La lagune de Thau est également très riche en flore aquatique : on y dénombre 196 espèces de végétaux dont 2 herbiers importants à Zostères (Zostera marina et Zostera noltii). La richesse végétale globale de l'étang de Thau est due a la multiplicité des environnements inventoriés (grande variété sédimentaire, quelques rochers naturels (rocher de Roquérol, et face au Domaine de Montpénèdre en particulier), enrochements artificiels, tables conchylicoles, etc.) qui constituent autant de niches écologiques pour les macrophytes.

Sur l'ensemble de la lagune, Le taux de couverture des herbiers est estimé à 15 %. On les trouve surtout dans le sud, les bordures nord, le petit étang (ou étang des eaux blanches) avec une reprise des herbiers dans la crique de l'Angle.

L'herbier de zostère le plus vaste (780 ha) est situé le long du lido (zone classée en ZNIEFF de type I). L'herbier est constitué de 2 espèces de zostères : Zostera marina et Zostera noltii. Dans les zones où l'herbier est absent, on observe plusieurs algues d'intérêt patrimonial (algues vertes comme Chaetomorpha aerea, Cladophora expansa, Cladophora aegagropila, Valonia utricularis, ou rouges comme Gracilaria bursa-pastoris, Gracilaria dura, Laurencia firma, …).Le peuplement piscicole de cette zone est très riche. Les poissons trouvent dans l'herbier une zone exceptionnelle de nourriture et de refuge, très favorable à la reproduction. Cet herbier fait l'objet d'un classement en Site d'Importance Communautaire (SIC) dans le cadre de la Directive Habitat de Natura 2000 (fiche ZSC FR 9101411). Il bénéficie d'une interdiction de mouillage visant à limiter la dégradation des zostères (Arrêté préfectoral n° 55/2009, réglementant le mouillage et la circulation des navires et engins sur l'étang de Thau). Toutefois cette interdiction apparaît peu respectée et la fréquentation du site par les plaisanciers constitue un facteur de perturbation important.

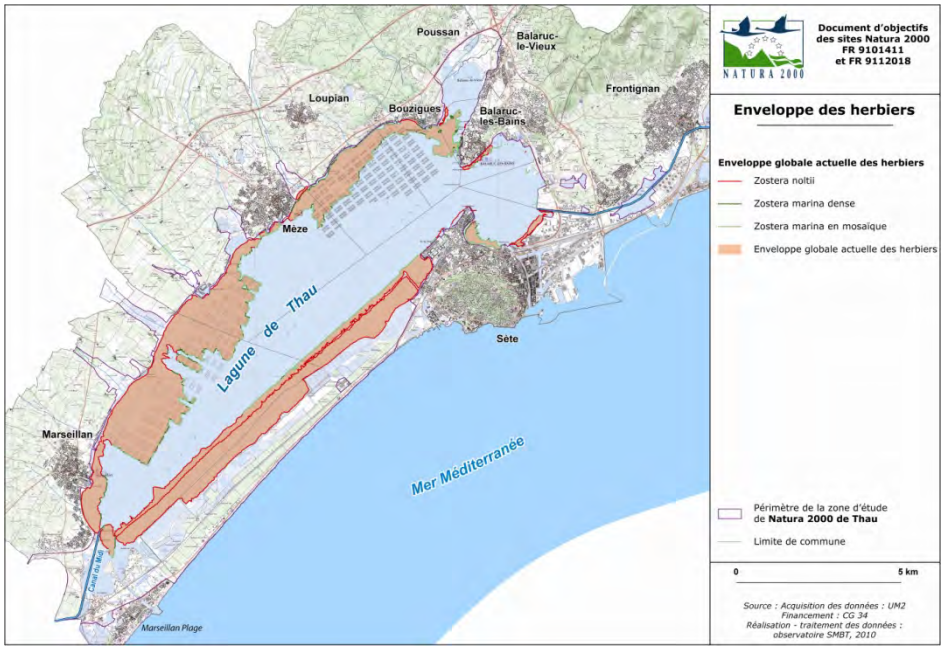

Espèces de référence (ou climax)

Les zones d'herbiers et d'abondance algale ne sont pas cartographiées précisément dans les lagunes. Dans le cadre de Natura 2000, le SMBT a cartographié les zones d'herbiers. Plus généralement, une bonne estimation de la localisation des secteurs riches en Phanérogames et en algues est possible par l'utilisation du paramètre de suivi utilisé dans la DCE et calculant le recouvrement des espèces de référence. Ces espèces sont des phanérogames et algues polluo-sensibles. Elles sont donc de bons indicateurs de la qualité du milieu et de son eutrophisation.

- Thau : D'après le rapport DCE 2006, le taux de recouvrement végétal moyen est de 69% à l'Est avec 11% d'espèces climax et de 77% à l'Ouest avec 32% d'espèces climax. L'état global de l'étang est moyen mais 9 stations (sur 70) - correspondant aux zones de développement d'herbiers - montrent un très bon état. Sur la partie Est toutefois, on observe de

nombreuses algues rouges dérivantes ou vertes opportunistes notamment dans la Crique de l'Angle et le Petit Etang qui pourraient être en compétition avec les herbiers.

• Ingril : L'étang d'Ingril nord, avec 16% de recouvrement d'espèces climax et la présence de 13 espèces de macrophytes en 2008 présente un état moyen. Dans Ingril sud, la diversité est satisfaisante avec 11 espèces.

• Les Mouettes : L'étang des Mouettes, séparé d'Ingril sud, est le seul secteur des palavasiens à abriter un véritable herbier de phanérogames.

• Vic : En 2001, l'absence d'espèce climax dans l'étang de Vic indiquait un état médiocre ou mauvais. Les algues opportunistes et les dérivantes se partagent donc la lagune avec un avantage pour les opportunistes dont la biomasse représente 60 %.

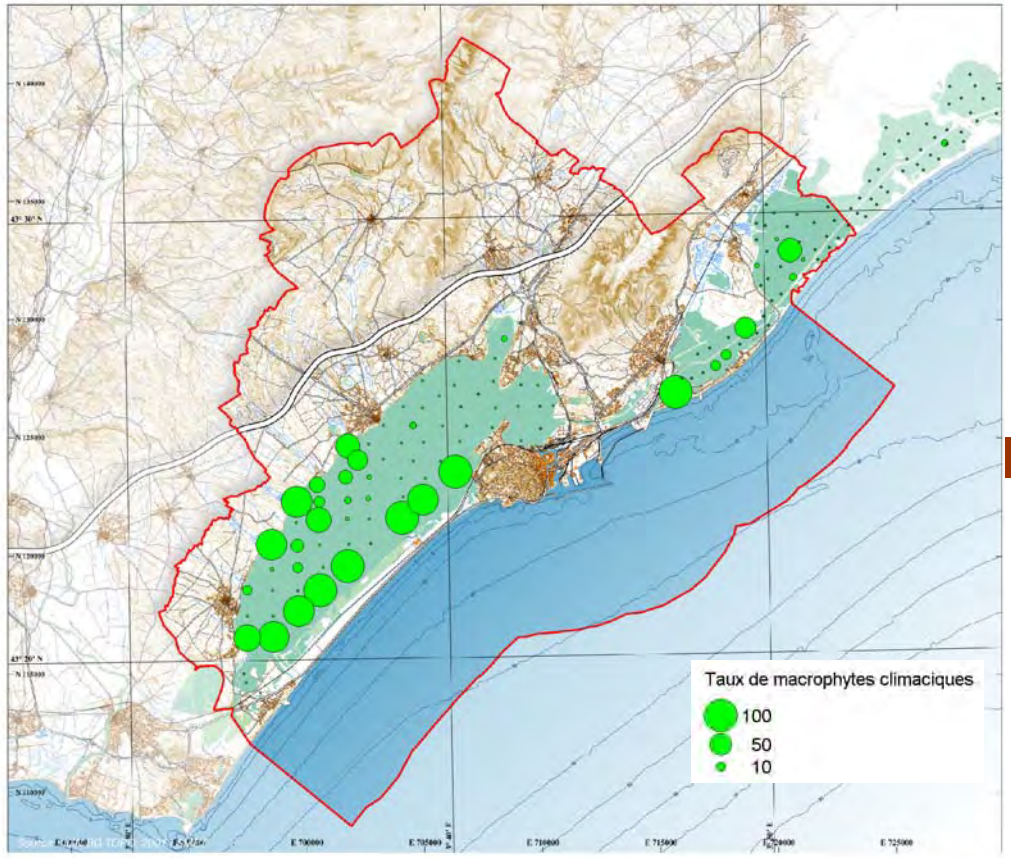

Pourcentage des macrophytes climax des lagunes (source : Ifremer)

► Les espèces exotiques de l'étang de Thau

La conchyliculture est une source bien connue d'importation d'espèces exotiques parfois envahissantes et pouvant constituer une menace sur les espèces autochtones.

L'inventaire des macroalgues a depuis été actualisé et le nombre d'espèces introduites identifiées s'élève aujourd'hui à 45 (soit 32 % de la flore totale, Verlaque, 2000). La grande majorité de ces espèces provient du Pacifique, plus précisément du Japon. Une dizaine de ces espèces est invasive ou potentiellement invasive. Aujourd'hui les algues exotiques introduites ne semblent plus progresser : stabilisation spatiale. Cependant il existe un potentiel d'espèces qui pourraient avoir un comportement envahissant soit à l'occasion d'un changement environnemental de la lagune ou encore en raison de fortes perturbations écologiques liées aux activités humaines. La menace ne doit pas être sous-estimée.

2) *Le milieu marin*[9]

► Des herbiers de Posidonies en régression

Sur le territoire on dénombre deux secteurs connus à herbiers de Posidonies : le plateau des Aresquiers et le plateau de la Voie Romaine. Ces herbiers ne forment pas de vaste étendue uniforme. En Languedoc (CEGEL 2004) , les herbiers adoptent un mode de développement atypique formant, au meilleur des cas, une mosaïque de tâches discontinues de posidonies ou plus souvent des touffes isolées et éparses en alternance avec des zones de sable coquillier et de matte morte reposant sur des dalles rocheuses plates. Cette configuration est liée notamment au fort envasement des fonds et à la turbidité importante des eaux dans le golfe du Lion qui altèrent le développement des Posidonies. Les herbiers des Aresquiers et ceux de la Voie Romaine ne dérogent pas à la règle et sont même assez typiques du "faciès régressif" de ces habitats dans la région. La densité et le recouvrement des taches sont tellement faibles qu'il devient difficile de déterminer les limites des herbiers parce que ces limites se matérialisent par une diminution progressive de la fréquence et de la taille des tâches de Posidonies.

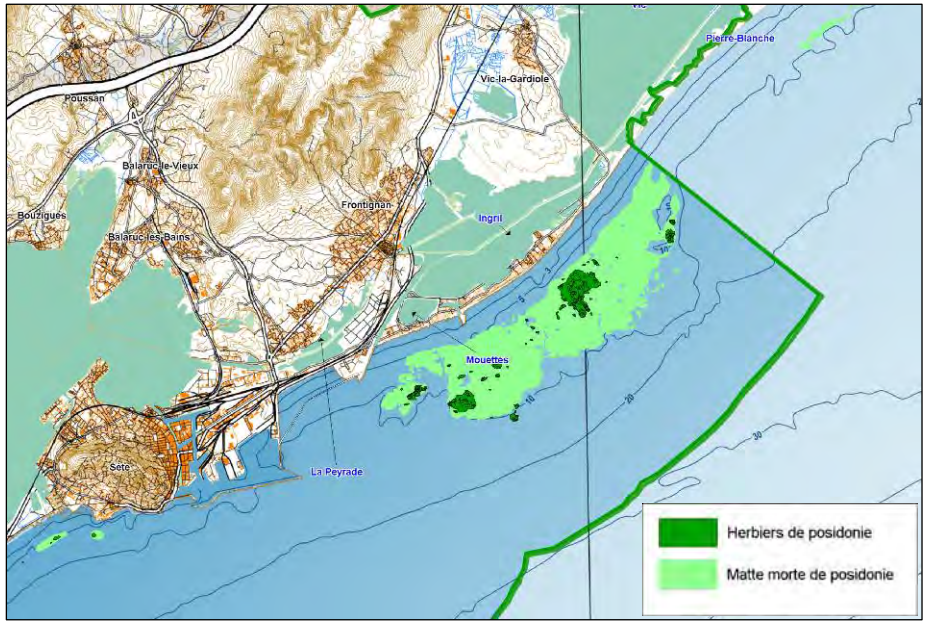

Localisation des Herbiers de Posidonies dans le périmètre du SCoT de Thau (source : ADENA, CREOCEAN, DIREN)

Sur les Aresquiers en 2008, le recouvrement au sol des herbiers varie entre 12 et 30% caractérisant des herbiers de type clairsemés à normal selon les secteurs. Par ailleurs le taux de recouvrement moyen des herbiers régresse depuis de nombreuses années.

Du point de vue de sa structure générale l'herbier est donc en mauvais état. Il n'offre pas d'ailleurs un milieu propice à l'installation de nombreuses

[9] *Sources NATURA 2000 et suivi posidonies CREOCEAN pour la CABT*

espèces. La faune et la flore recensées dans les herbiers sont pauvres et peu diversifiées. Beaucoup d'espèces sont davantage associées à la roche affleurante visible par endroit (plateau rocheux) et aux cailloutis. On comptabilise entre 22 à 30 espèces sur les secteurs. Les espèces dominantes sont les algues dictyotes, les anémones vertes (Anemonia viridis) et les hydraires en position épiphyte sur les posidonies, les éponges (plusieurs espèces) et les ophiures (blanches et noires).

Si la régression des herbiers parait évidente, l'origine de cette régression reste difficile à déterminer. Plusieurs facteurs sont très probablement en cause et notamment une diminution de la clarté de l'eau à l'échelle du golfe du Lion.

► La biocénose des habitats sableux

Il n'existe pas de cartographie des biocénoses en mer sur le territoire marin du SCoT. Toutefois d'après la connaissance du milieu issue de plusieurs stations de prélèvement dans le secteur d'étude (incluant les stations de suivi en mer des rejets de la station d'épuration de Sète), on peut dégager les tendances suivantes :

Une diversité faible dans les petits fonds sableux succédant aux plages émergées

Ces sites correspondent à la zone d'hydrodynamisme maximum, on observe une communauté inféodée aux sables fins de haut niveau (SFHN). **La diversité est faible** parce que les fonds sont très exposés aux houles et aux courants. Très brièvement, on y trouve principalement quelques polychètes, de rares gastéropodes, quelques crustacés, l'oursin de sable, et surtout essentiellement des bivalves (dont certains d'intérêt halieutique, comme les Donax). On ne signale toutefois pas d'activité de pêche à la telline sur le territoire du SCoT.

Une diversité plus forte plus en profondeur

Jusqu'à 20-30m de profondeur, on observe une faune davantage inféodée aux Sables fins Bien Calibrés. La diversité est plus forte (50 à plus de 70 espèces au m² sur les stations de suivi autour du point de rejet de la station d'épuration de Sète) avec des densités également plus forte (1000 à plus de 3000 individus par m²). La communauté est largement dominée par des annélides polychètes puis à un moindre degré par des petits crustacés et des mollusques. Elle ne présente pas de sensibilité véritablement notable et est étendue sur la plus grande superficie en mer du territoire du SCoT.

Les milieux plus envasés en profondeur

Plus en profondeur encore ou localement, on peut observer des biocénoses inféodées à des milieux plus envasés, en particulier du détritique côtier ou des vases terrigènes côtières. Cet envasement est généralement lié à une profondeur plus importante des fonds qui limite l'exposition du milieu à l'agitation marine et autorise le dépôt de particules fines sur le substrat. Ces milieux sont aussi largement dominés par les polychètes. Ils sont plutôt localisés en bordure ou au large du territoire du SCoT.

► La biocénose des habitats rocheux[10]

La faune originale et diversifiée du plateau des Aresquiers

Le plateau des Aresquiers est un plateau rocheux situé au sud-est de Frontignan. Côté large, un envasement significatif favorise une faune indicatrice de forte charge organique (Alcyonaires, gorgones oranges, oranges de mer). A partir de 17 mètres, le milieu est moins envasé. La faune est abondante, l'une des plus diversifiées de la région.

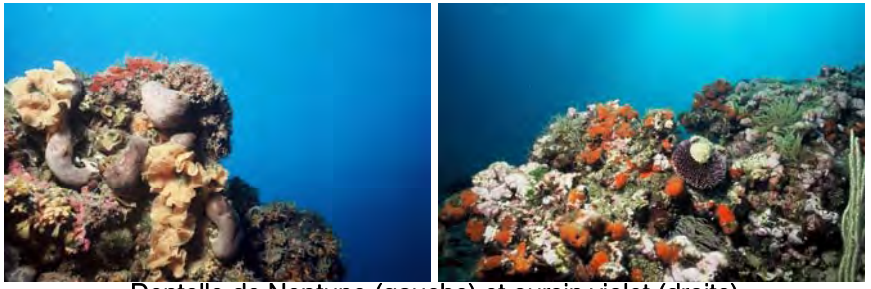

Dentelle de Neptune (gauche) et oursin violet (droite)

[10] *Source : Dutrieux et al. 2005*

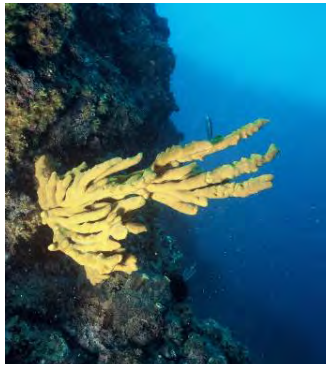

Vers 15 m, l'eau est souvent claire et la pente plus faible. Débute alors un très large plateau plus ou moins accidenté. Dans les entailles et en périphérie du plateau, la faune est particulièrement diversifiée et originale. On y trouve beaucoup d'espèces dressées de grande taille dont en particulier des grandes éponges (Axinella polyploïdes, photo ci-contre) et la gorgone jaune (Eunicella cavolinii) qui est beaucoup plus rare dans tout le reste de la région. Les parois verticales sont aussi très colonisées par une faune encroûtante très diversifiées composée d'éponges, d'ascidies et d'anémones de toute sorte.

Le haut du plateau est beaucoup plus conforme à ce qu'on trouve sur les autres plateaux rocheux du nord du Golfe du Lion avec une dominance de gorgones blanches, d'anémones vertes, d'algues dictyotes et autres espèces très communes.

Gorgones blanches et anémones des Aresquiers (CREOCEAN)

La Corniche de Sète : un milieu agité qui limite la diversité

Le site se trouve au pied de la Corniche de Sète où les roches calcaires, parcourues de failles verticales, se prolongent dans l'eau. Certaines forment de véritables grottes. L'agitation du milieu limite fortement la diversité du peuplement. Selon la saison, le milieu peut être très poissonneux avec surtout des juvéniles (sars, girelles, castagnoles, mulets).

La « Voie Romaine » et autres affleurements de roches calcaires

Le site connu sous cette appellation de « voie romaine » est constitué par des dalles rocheuses situées au large de Sète, qui s'étendent de façon discontinue depuis la digue de l'épi Dellon, jusqu'au delà de la plage de Villeroy vers l'ouest. Le relief est faible et la roche émerge peu au-dessus du sédiment, ne permettant pas au plateau rocheux de s'extraire de l'envasement général du milieu. La diversité et l'originalité du peuplement d'invertébrés sont donc faibles. Les espèces dominantes sont caractéristiques de ces milieux, avec des anémones, des oursins, des ophiures nombreuses, des holothuries et quelques ascidies. Les algues sont représentées essentiellement par des codiums et des algues vertes filamenteuses qui forment un duvet fin recouvrant une partie des dalles.

II.2.2. AMENAGEMENTS ET OUTILS DE GESTION DES RESSOURCES VIVANTES

► Les zones de cantonnement de pêche

Une des pratiques utilisée pour favoriser le renouvellement de la ressource, notamment en coquillages sur Thau était le recours au cantonnement de pêche. Créé par arrêté préfectoral après concertation avec les organisations professionnelles de pêche, le cantonnement interdit la pratique dans un espace déterminé. Le dernier arrêté créant un cantonnement date du 2 février 2005 et a pris fin. Les professionnels n'ayant pas renouvelé leur demande, cette zone n'apparait plus dans le nouvel arrêté préfectoral (n°55/2009) déterminant les usages et zonages sur Thau.

► Les récifs artificiels

L'implantation de récifs artificiels par immersion de blocs ou buses a pour objectif de reconstituer un habitat propice au rapprochement et à la sédentarisation d'espèces à proximité des côtes.

Prioritairement, le secteur de la petite pêche côtière est le plus demandeur et le plus directement concerné par l'implantation de récifs. Parmi les effets favorables attendus, on peut en citer quatre : accroître la productivité, amortir les fluctuations de stocks, améliorer et stabiliser les zones de pêche, créer de nouvelles zones de pêche.

Les récifs artificiels peuvent enfin constituer des sites propices aux activités récréatives comme la plongée sous-marine ou l'apnée. Ils représentent en cela un intérêt non négligeable en termes de développement de ces activités récréatives.

► Le site Marseillan

Les récifs artificiels existants sur la commune de Marseillan sont identifiés sur la carte ci-contre.

- Etat physique et biologique

Sur une concession de 7 km², 60 buses ont été disposées sur des fonds de moins de 20 m, et 45 sur des fonds de 35 m. Les récifs, de par leur position à une profondeur où l'influence de l'hydrodynamisme est la plus forte, sont assez dégradés[11].

- Etat de la ressource[12]

D'un point de vue biologique, l'ichtyofaune est principalement constituée à trou de congre (Conger conger) accompagnés de mostelles (Phycis phycis) et de tacauds (Trisopterus luscus capelanus). Les buses abritent des serrans chevrette (Serranus cabrilla) quelques rascasses pustuleuses (Scorpena notata), des blennies (Parablennius gattorugine), des petits sars à tête noire (Diplodus vulgaris), du loup (Dicentrarchus labrax) et le sar commun (Diplodus sargus). Les crustacés sont bien implantés avec l'étrille, la petite cigale ainsi que le homard. La faune fixée est principalement constituée par des mollusques comme les moules et les huîtres, de céphalopodes comme les poulpes (nombreuses pontes de calmar à l'intérieur des buses). Certaines buses sont couvertes de vers polychètes comme les spirographes, on observe également de nombreux vers en tube calcaire (Protula sp), des gorgones blanches (Eunicella singularis) et des pontes de Murex brandaris.

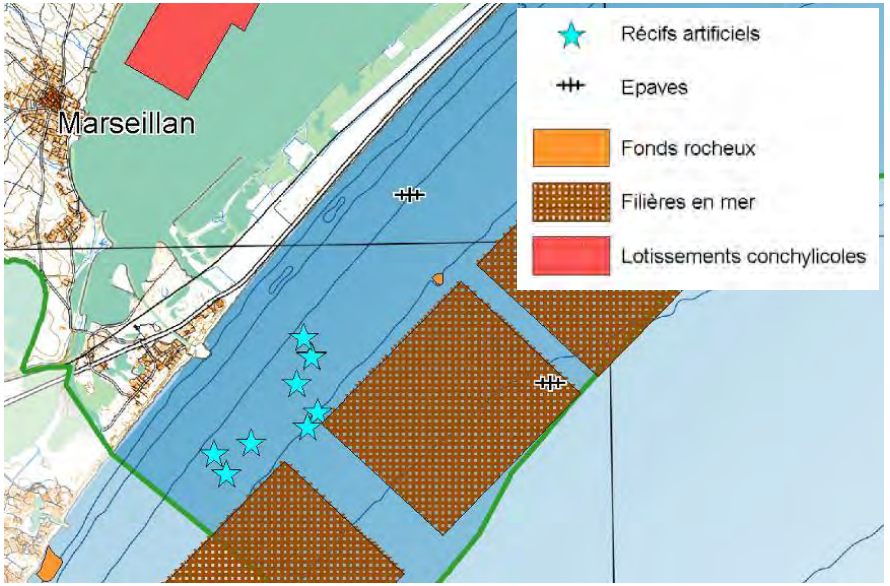

Récifs artificiels de Marseillan

[11] *Source : Fourrier & Barral, 2009, Premières analyses des immersions de récifs artificiels en Languedoc-Roussillon*

[12] *Sources : CREOCEAN, 2004, CEGEL 1998*

II.2.3. ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La protection de toutes les zones rocheuses en mer riches en biodiversité

Les zones rocheuses (Aresquiers, Voie Romaine, corniche de Sète, roc de Marseillan) sont peu étendues proportionnellement aux surfaces des fonds meubles mais sont particulièrement riches (faune et flore). Les Aresquiers sont intégrés dans le SIC Posidonies de la côte palavasienne. Chacun de ces sites mérite une organisation des usages et dans tous les cas leur reconnaissance en tant qu'espace naturel remarquable.

Biodiversité des Aresquiers (CREOCEAN)

Le respect des interdictions de pêche au chalut dans la zone des 3 milles

Les substrats meubles lagunaires et marins ne constituent pas, à priori, de zone d'enjeux notables, si ce n'est qu'une activité de pêche illégale au chalut mais pourtant récurrente dans la zone des 3 milles marins est rapportée. Cette zone a été interdite à ce type de pêche assez destructeur pour les fonds marins, parce que ces fonds peu profonds constituent des zones de frayères et de nourrissage des juvéniles qui sont indispensables au renouvellement des stocks de poissons.

La gestion des habitats artificiels (récifs et cultures marines)

A cette diversité d'habitats s'ajoute les milieux artificiels tels que les récifs de Marseillan et les filières conchylicoles en mer, ainsi que les tables conchylicoles sur Thau. Ces habitats artificiels assurent abris et nourriture à de nombreuses espèces. Les tables et les filières constituent toutefois une source potentielle d'introduction d'espèces exotiques.

La protection des herbiers de phanérogames

Des herbiers de phanérogames sont présents sur les lagunes et les plateaux rocheux des Aresquiers et en face de Sète. La problématique de la turbidité et de l'eutrophisation est une priorité pour leur préservation, notamment les herbiers de posidonies qui ne cessent de régresser d'année en année. La gestion des pratiques de mouillage constitue un enjeu important sur ces sites, les ancres des bateaux participant à la dégradation de l'herbier.

Installations conchylicoles

Extension pavillonnaires et vignes

Vic la Gardiole

III. LES RESSOURCES TERRITORIALES DU BASSIN DE THAU : ESPACE, EAU, ENERGIE, MATERIAUX

Le territoire du Bassin de Thau dispose de ressources territoriales importantes qu'il est important de quantifier et de qualifier : il s'agit notamment des ressources en espace, en eau, en énergie ou en matériaux.

Ces ressources constituent autant d'enjeux à prendre en compte dans le SCoT afin de garantir le maintien et la préservation de ressources suffisantes pour les générations à venir.

III.1. LA RESSOURCE EN ESPACE : UNE SITUATION DE TENSION

III.1.1. UN TERRITOIRE FORTEMENT ARTIFICIALISE AU COURS DES 30 DERNIERES ANNEES

► Un territoire qui a déjà largement utilisé son potentiel constructible

Une proportion d'espaces urbanisés à déterminer au regard des caractéristiques du site

Le Bassin de Thau est un territoire dont le taux d'artificialisation moyen (pourcentage d'espaces artificialisés) se situe, en première approche, dans la moyenne de celle des territoires Littoraux[13] en France et notamment ceux de la façade méditerranéenne (Bouches-du-Rhône, Hérault, Pyrénées, Orientales).

Cependant, compte tenu de l'importante des surfaces en eau dans le territoire (qui sont des espaces non urbanisables par défaut) l'indicateur à considérer est plutôt le taux d'artificialisation des surfaces émergées.

Les espaces urbanisés couvrent environ 4 323 ha (voir chapitres suivants), soit 11% de la surface totale terrestre du Bassin de Thau (environ 37 555 ha). Cette part passe à 13% du total si l'on ne considère que la partie émergée[14]. Cette proportion est encore plus élevée lorsqu'on la restreint à la partie potentiellement constructible en déduisant les espaces de forte pente difficilement aménageables et les espaces fortement protégés (classés en particulier) : 25% du potentiel est alors urbanisé. En intégrant toutes les zones non urbanisées concernées par le risque de submersion marine, y compris celles qui sont actuellement urbanisables dans les POS ou PLU, le taux d'urbanisation actuel atteindrait 30% du potentiel constructible. Le territoire est donc marqué par un taux d'occupation considérable, limitant pour l'avenir. Cet état de fait impose une rigueur d'autant plus grande pour ce qui concerne l'utilisation future de l'espace, et donc l'urbanisation à venir.

Dans l'espace non urbanisé : l'équilibre entre milieux naturels et espaces agricoles

Comme cela a été décrit précédemment (chapitre II.1), l'occupation des sols du bassin de Thau est caractérisée par une forte proportion de surfaces en eau qui représentent plus de 9 300 ha soit 25 % des surfaces terrestres du SCoT (voir carte de l'occupation des sols). Cette proportion classe le Bassin de Thau au premier rang des territoires littoraux de France de ce point de vue. Il faut y ajouter environ 1800 ha de zones humides et autres espaces naturels terrestres, mais liés au caractère maritime du territoire, portant ainsi les espaces en eau du territoire à près de 12 000 ha.

Les espaces terrestres « ouverts », qu'ils soient agricoles ou naturels (sauf zones humides), représentent environ 22 400 ha soit 60% du territoire. Au sein de cette enveloppe, les espaces naturels terrestres couvrent environ 9 400 ha, soit 25 % de la superficie totale. Ils sont essentiellement composés par les grands massifs de garrigue qui sont à cheval sur le territoire et ceux de l'agglomération de Montpellier (pour la Gardiole) ou de la communauté de communes Vallée de l'Hérault (pour le massif d'Aumelas).

L'espace agricole couvre environ 12 034 ha soit environ 34 % du territoire. Mais plus de la moitié environ (8000 ha) est cultivée et correspond à de la SAU réelle. Le reste, soit plus de 4000 ha, est constitué par de l'espace dédié à l'activité agricole (au sens des documents d'urbanisme notamment), mais n'est pas utilisé et peut être assimilé à de l'espace naturel non rattaché aux grands massifs. A l'exception des bois qui peuvent être compris dans cette enveloppe, il s'agit finalement essentiellement d'un espace non entretenu, particulièrement vulnérable et sur lequel s'exercent des pressions importantes.

[13] *Source : Observatoire du Littoral - IFEN*

[14] *Etude CEMAGREF Septembre 2008.*

L'espace agricole est segmenté en plusieurs entités

- A l'Est, sur le piémont du massif de la Gardiole, dans la zone de production du Muscat de Frontignan et de Mireval : il s'agit d'un secteur où le vignoble résiste bien, demeure structuré et a peu évolué entre 1990 et 2005.
- A l'ouest du territoire, au sud de Pomérols et de Pinet, autour de Mèze et Marseillan, le tissu viticole est encore largement dominant, avec de grandes exploitations et un parcellaire moyennement fragmenté ; la mutation des espaces est cependant plus avancée.
- Au nord, au niveau de Villeveyrac et au niveau de la plaine de Gigean qui constituent deux sous ensembles distincts, le vignoble est beaucoup plus fragmenté. Chacun de ces sous secteur évolue différemment : on constate l'apparition récente d'une importante diversification agricole (sur Villeveyrac), et une tendance à la généralisation des friches nombreuses dans la plaine de Poussan.

Ces différents espaces viticoles sont dispersés dans le territoire. Cette situation résulte de la présence d'un relief contrasté, d'infrastructures lourdes qui segmentent fortement le territoire (A9, RD 612), mais aussi des conséquences de la pression foncière qui conduit à un mitage important de certains secteurs.

Les espaces agricoles « ouverts » (déterminés à partir d'une hauteur de couvert végétal faible ou nulle dans la nomenclature Corine Land Cover) sont constitués de terres arables, de céréales, de prairies, de parcours et de friches. Ils se situent principalement en périphérie des espaces urbains et semblent être composés de parcelles de petites ou moyennes dimensions. Ces parcelles témoignent souvent d'un changement récent d'activité et d'une certaine fragmentation du territoire, lié en grande partie à la spéculation foncière qui s'exerce sur ce type d'espace. Ils sont souvent « en attente ». Cette mutation des espaces agricoles provient bien entendu également des difficultés économiques inhérentes aux filières et à la profession (voir le chapitre dédié à l'activité agricole ci après).

Le niveau d'artificialisation reste relativement faible autour du centre urbain, présentant un potentiel de densification

Si l'on étudie plus finement les espaces artificialisés du Bassin de Thau[15], le territoire présente deux spécificités par rapport à d'autres territoires côtiers :

- Une relativement faible densité du cœur urbain du territoire entre Sète, Frontignan et Balaruc les Bains sur la zone industrialo portuaire marquée par l'importance des friches industrielles. Cette zone, créée par le SMVM de 1995, n'a jamais été développée. Non seulement les espaces qui étaient promis à l'urbanisation ne l'ont pas été (vignobles et délaissés d'étang de Frontignan), mais les espaces industriels existants dans les années 80 ont fortement muté avec une régression de l'activité, laissant un vaste espace en déshérence entre Sète et Balaruc les Bains.
- Une artificialisation qui s'est faite en profondeur (entre 5 et 10km du littoral) en raison d'une part de la présence des lagunes, mais également de l'effet du SMVM de 1995 qui, en contraignant fortement le développement des communes littorales et en n'incitant pas à leur densification, a conduit à un blocage rapide des possibilités de développement de ces communes, puis à un report et une sur-urbanisation des communes du haut du bassin versant. Ceci est à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres territoires littoraux ou l'essentiel de l'urbanisation est concentré sur une fine bande littorale de moins de 1km.

Ainsi, le pole urbain principal du territoire présente un fort potentiel de densification qui peut contribuer à répondre aux enjeux démographiques qui s'exercent aujourd'hui sur le territoire.

[15] *Références IFEN : taux d'artificialisation autour des centres urbains/ taux d'artificialisation en fonction des distances à la mer.*

► **Un étalement urbain très soutenu depuis les années 80, principalement au détriment des terres agricoles**

L'étalement urbain est très important sur le bassin de Thau : entre 1945 et 2005, la surface bâtie a été pratiquement multipliée par 5 (elle est passée de 907 ha en 1945 à 4 323 en 2005).

La consommation foncière et l'artificialisation des espaces a été particulièrement soutenue entre 1981 et 2005 : le taux d'urbanisation des surfaces émergées a été multiplié par 2 et plus 1 900 ha d'espaces agricoles (et naturels) ont été consommés.

L'artificialisation des terres s'est faite principalement au détriment des espaces agricoles (plus de 70% des surfaces consommées) car les espaces naturels ont bénéficié de protections efficaces (classement pour la Gardiole, les Aresquiers…). Ces dispositifs réglementaires et le SMVM ont permis d'épargner la plupart des espaces naturels remarquables au détriment de l'espace agricole qui subit de plein fouet les conséquences de la pression urbaine.

L'érosion massive et la mutation du paysage viticole

L'analyse présentée ci-après est basée sur une interprétation de l'évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2005[16].

L'urbanisation a non seulement conduit à la régression des surfaces cultivées ou cultivables, mais elle a également généré une très forte mutation du paysage et de l'espace rural : forte régression du vignoble, fragmentation, morcellement et découpage parcellaire, fort développement des friches en lien avec la spéculation foncière…

Le territoire a perdu plus d'un tiers de son vignoble entre 1990 et 2005 soit près de 2000 ha. Cette mutation s'est effectuée en majorité au profit des espaces agricoles « ouverts » qui comprennent des terres encore travaillées par les exploitants (terres labourables, prairies, cultures fourragères et céréales…) mais également de nombreuses friches. Les nouvelles surfaces cultivées en céréales et autres productions fourragères, qui ont fortement augmenté (grâce à une politique agricole très avantageuse) en représenteraient plus d'un tiers. Ces cultures de substitution attestent dans de nombreux secteurs d'une situation d'attente, d'expectative sur le devenir des espaces agricoles mais ne reflètent pas, à l'heure actuelle, une activité agricole pérenne et rémunératrice. Si leur présence est importante pour le territoire au niveau écologique et paysager, leur maintien dans l'avenir est loin d'être assuré.

[16] *Note méthodologique : l'analyse de l'occupation des sols pour les années 1990 et 2000 est issue des bases de données Spot Théma pour les communes littorales et Corine Land Cover pour les autres. Ces couches ont seulement localisés des grands ensembles assez homogènes. Une interprétation de l'ortho photo aérienne Gaïa de 2005 a été réalisée pour identifier les vignes et autres cultures permanentes.*

Des limites franches entre le vignoble et la ville à Frontignan et un parcellaire bien structuré

Une érosion plus ou moins avancée du vignoble avec une forte diversité d'espace ouverts et de friches autour de Loupian et de Villeveyrac.

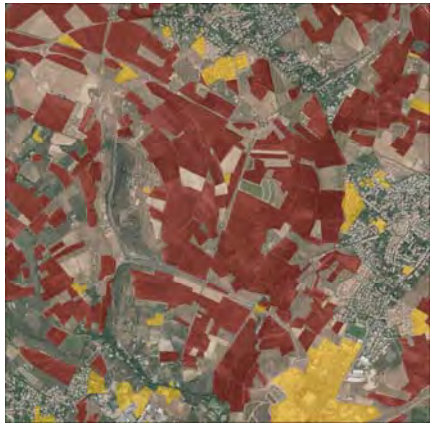

La fragmentation du vignoble dans la plaine de Gigean et autour de Mèze: une mise à distance de la vigne par le développement d'espaces agricoles à usages intermédiaires et les extensions récentes.

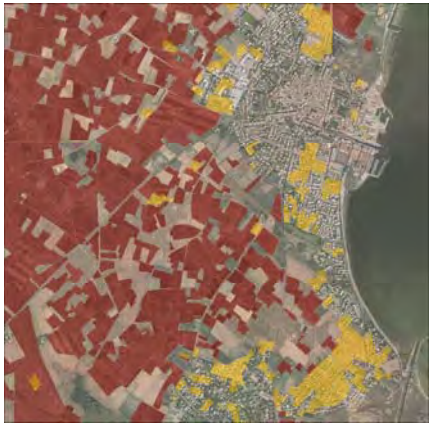

Marseillan : une situation intermédiaire avec un vignoble encore bien présent mais grignoté par l'extension pavillonnaire.

Illustration des différentes dynamiques d'évolution du parcellaire et du paysage agricole périurbain selon les secteurs
(*Réf. : Diagnostic Paysage et aménités sur le territoire de Thau - 2007*)

III.1.2. LA FAIBLESSE DES OUTILS VISANT LA PROTECTION ET LA GESTION DES ESPACES NON ARTIFICIALISES

Il n'existe pas à l'échelle du territoire d'outils ou de politique intercommunale de protection spécifique de la ressource en espace.

Les espaces non artificialisés ne sont « protégés » qu'au titre soit des milieux naturels, soit au titre des espaces agricoles (Zone agricole protégée dans les PLU, Appellation d'Origine contrôlée).

Le SMVM s'était donné cet objectif de maîtrise de l'urbanisation. Mais il comporte plusieurs insuffisances : il n'a pas prévu de disposition pour les zones urbanisables, ce qui a permis leur urbanisation lâche et leur une consommation rapide, pour l'essentiel par production de quartiers pavillonnaires. Ainsi, à partir de 1995, la mise en œuvre du SMVM n'empêche pas que la taille moyenne du terrain d'une habitation individuelle passe à plus de 1450 m2 (taux moyen observé de 1995 à 2005), alors qu'il était de 1054 m2 par habitation pour la période précédente (1981 – 1995). Enfin, l'absence de disposition sur les zones agricoles n'a pas toujours permis d'y interdire l'urbanisation.

Le SCoT est bien le cadre d'initiation d'une telle politique. Il doit permettre d'instaurer des pratiques de suivi et de gestion de la consommation et de la « bonne utilisation » de l'espace.

Synthèse des équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbanisés sur le Bassin de Thau[17]

Typologie d'espace	Surface
Espaces naturels	20 511 ha
Dont boisements et garrigues	9 422 ha
Dont zones humides	1 785 ha
Dont masses d'eau structurantes*	9 304 ha
Espaces agricoles	12 034 ha
Dont vignobles	5 904 ha
Dont autres cultures	6 130 ha
Total espaces non artificialisés	**32 545 ha**
Espaces artificialisés	5 010 ha
Dont espaces urbanisés	4 323 ha
Total (hors mer)	37 555 ha
Total SCoT	55 801 ha

* masses d'eau terrestres (hors mer Méditerranée)

[17] *Sources : Espaces naturels : BD OCCSOL 2006*

Espaces agricoles : Etude : Diagnostic Paysage et aménités sur le territoire de Thau – 2007 / Crea Ter – Bellmunt

Espaces urbanisés : Etude sur l'évolution du bâti du territoire de Thau - 2005 / CEMAGREF

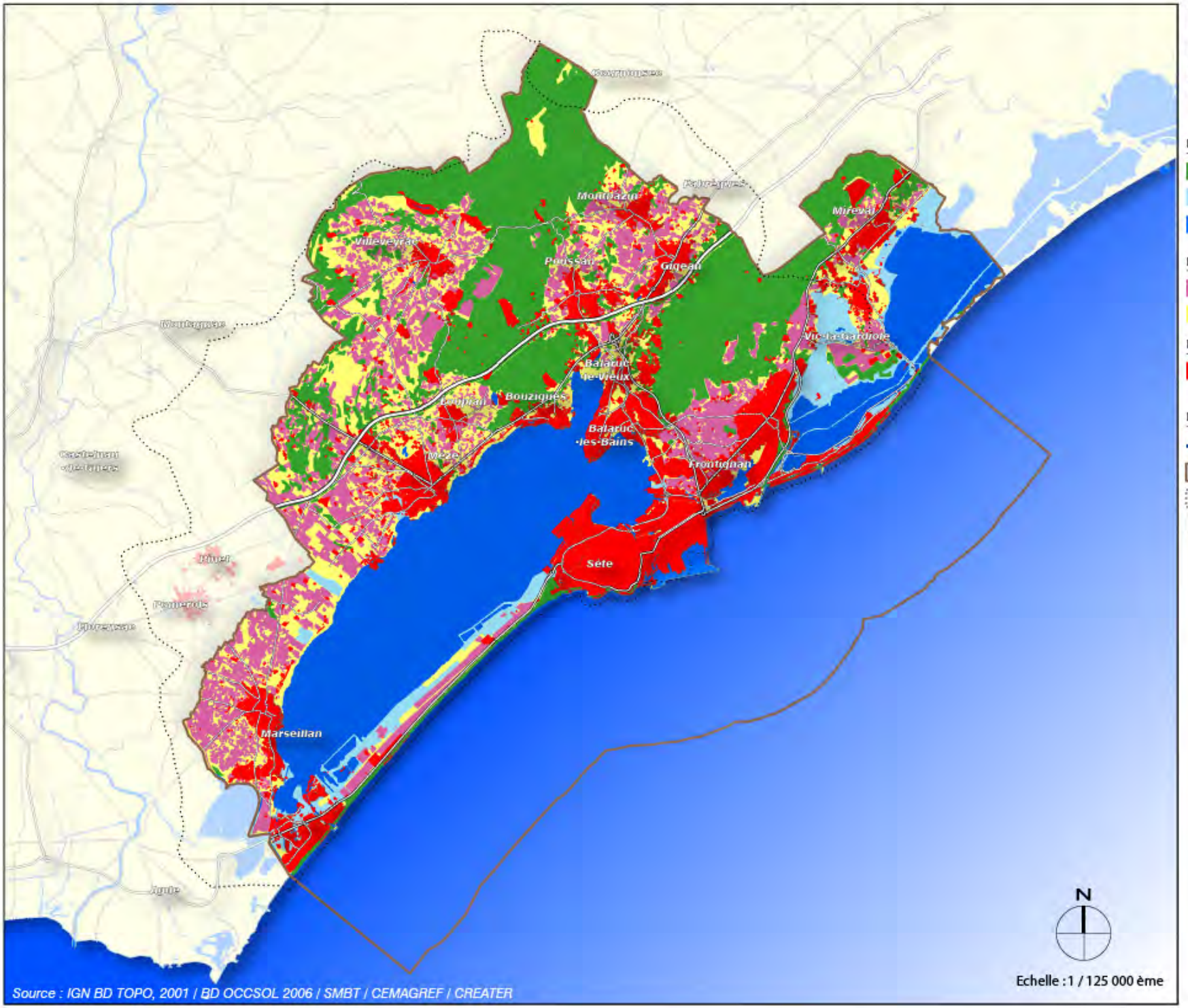

LES GRANDS EQUILIBRES ENTRE LES MILIEUX SUR LE BASSIN DE THAU

Espaces naturels

- Espaces naturels terrestres
- Zones humides
- Masses d'eau structurantes

Espaces agricoles

- Vignobles
- Autres cultures

Espaces artificialisés

- Espaces urbanisés

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

III.1.3. ENJEUX : GERER L'ESPACE COMME UNE RESSOURCE RARE

► **Ne plus considérer l'espace agricole comme une réserve foncière**

L'enjeu pour l'avenir consistera à considérer que, malgré une sensation première de grande disponibilité, l'espace est un bien rare sur le territoire. La poursuite des modes d'urbanisation actuels conduirait à une occupation rapide de l'espace agricole qui est celui qui subi les plus grandes mutations et supporte l'essentiel de l'urbanisation.

Se pose donc la question de la protection de cet espace, pourtant rendue très difficile du fait des difficultés importantes de l'activité agricole et notamment viticole. Au-delà du SCoT qui peut instaurer des protections et des limites à l'étalement des villes, c'est une véritable politique d'accompagnement des structures agricoles que le territoire et ses partenaires ont à mettre en place pour maintenir, entretenir, exploiter et gérer cet espace.

Le SCoT peut intervenir sur le champ de la protection. Il peut ainsi contribuer à conserver précieusement les terres arables pour l'avenir, notamment celles qui offrent le meilleur potentiel agronomique (voir carte des espaces agricoles de qualité au chapitre 3).

Les enjeux peuvent donc se résumer pour ce qui concerne le SCoT à :

- protéger les espaces agricoles pour l'ensemble des valeurs qu'ils représentent (potentiel productif pour l'avenir, contribution aux valeurs environnementales et à la qualité générale du territoire),
- marquer des limites nettes à l'étalement futur des villes,
- établir des conditions d'urbanisation afin d'éviter le gaspillage de l'espace par l'urbanisation future,
- établir des outils de suivi et de gestion de la consommation d'espace.

L'élaboration du SCoT offre au territoire l'occasion de mettre en place une politique spécifique de gestion de l'espace. Il s'agira de mieux gérer l'espace urbanisable, de marquer les limites de l'extension des villes, de mieux considérer les espaces périurbains, qu'ils soient naturels ou agricoles afin de les soustraire à l'attente d'une urbanisation future.

III.2. LA RESSOURCE EN EAU : UNE GESTION QUANTITATIVE DEVENUE INDISPENSABLE

III.2.1. L'EAU FACTEUR LIMITANT DU DEVELOPPEMENT ?

► Un territoire largement dépendant de l'extérieur

Le territoire du SCoT de Thau est principalement alimenté par une ressource :

- **La nappe alluviale du fleuve Hérault :** le champ captant est situé sur la commune Florensac (à l'extérieur du territoire). La nappe alluviale de l'Hérault est la ressource référence : elle représente environ 80% de la ressource mobilisée pour l'alimentation en eau potable du territoire.

Les ressources secondaires, également mobilisées à des niveaux moindres, sont :

- **L'aquifère des calcaires du pli ouest de Montpellier et du massif de la Gardiole** qui comporte plusieurs points de prélèvement : Captage de Saint Jean de Védas, Source Cauvy (Commune de Balaruc-les Bains), Source d'Issanka (Commune de Sète), forage de Gros Karland (commune de Mireval). Le karst des calcaires jurassiques contribue pour les 20% restant à la ressource.
- **La nappe de l'Astien :** elle concerne les communes de Mèze, Marseillan et Sète à un degré moindre. Peu mobilisée en matière d'eau potable, elle fait toutefois l'objet d'assez nombreux prélèvements pour l'arrosage et l'irrigation.

Enfin le territoire bénéficie depuis ces dernières années d'une ressource nouvelle à partir de l'unité de Fabrègues et de l'alimentation désormais permise par le maillon Sud de l'artère littorale de BRL.

► Des ressources locales limitées et très vulnérables

Le fleuve Hérault

Le Fleuve Hérault et sa nappe alluviale sont la principale ressource pour l'alimentation en eau potable du territoire (80%). Ils sont exploités par le Syndicat du Bas Languedoc au niveau de la station de pompage de Florensac. Le maintien des capacités de prélèvements pour l'eau potableest en cours de révision dans le cadre d'une étude de détermination des volumes prélevables sur l'Hérault et sa nappe alluviale. En effet, le partage de la ressource doit être compatible avec le maintien des débits minimum pour assurer les fonctions naturelles du fleuve, en aval des prélèvements. Cette ressource est, de plus , particulièrement sensible à des pollutions accidentelles : en cas d'incident sur le fleuve, c'est 80% de la desserte en eau potable du territoire qui ne pourrait être assurée. Ainsi, le schéma directeur du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Bas Languedoc (SIBL) pointe la nécessité d'interconnecter le réseau avec les réseaux voisins : l'Orb, la source du Lez et le réseau est de Montpellier, ou encore le Rhône via l'artère littorale (voir « Enjeux et perspectives»).

La ressource karstique

Cette ressource est en proie à de multiples prospections, nouvelles ou en substitution d'anciens prélèvements. Cette sollicitation accrue de la ressource karstique nécessite au préalable de connaître le fonctionnement de cette masse d'eau, complexe (compartimenté, réalimentation karstique …). Actuellement, aucun suivi « en temps réel » des prélèvements ne permet de gérer cette ressource. Un suivi des impacts quantitatifs des prélèvements, à l'échelle de la masse d'eau et la mise en place d'un réseau de suivi est indispensable à court terme pour bien gérer cette ressource, et en fixer à terme, les conditions d'exploitation.

La pérennité de la source Cauvy, en particulier, tient à des questions de qualité. En effet, la source est régulièrement rendue impropre à l'usage eau potable, en raison de l'intrusion du biseau salé et de la teneur en chlorures qui en résulte. Cette source ne peut aujourd'hui être correctement protégée du fait notamment du développement de l'urbanisation dans son périmètre et de la présence de nombreux forages privés mal aménagés.

En conséquence, le syndicat de Frontignan/Balaruc va abandonner cette source pour l'alimentation en eau potable des trois communes adhérentes (Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux et Frontignan) et s'oriente vers une recherche en eau alternative. Si cette prospection s'avère infructueuse, ce que semble indiquer les premiers résultats, le syndicat du Bas-Languedoc devra être sollicité pour répondre à l'ensemble des besoins de ces trois communes.

L'origine karstique du captage d'Issanka et son interconnexion avec le régime hydraulique de la Vène confèrent à cette ressource une forte vulnérabilité : soit en période d'étiage (insuffisance de la ressource), soit en période de crue lorsque la qualité de l'eau se détériore (turbidité, bactériologie) ce qui la rend impropre à la consommation. Il convient de souligner que l'usine de potabilisation de la Ville de Sète a été mise à niveau de manière à faire face à cette situation. La préservation de la ressource, même si celle-ci est effectivement vulnérable, doit constituer une priorité forte.

La ressource Astienne

La nappe Astienne est peu mobilisée sur le territoire pour des usages « eau potable ». En revanche, les volumes prélevés pour l'irrigation et les arrosages ne sont pas négligeables, en particulier sur Mèze et Marseillan. Les problèmes de qualité de cette ressource (intrusions salines, nitrates…) doivent conduire à des mesures de protection strictes, en particulier dans les zones d'affleurement. Il est de la responsabilité du territoire de garantir, en solidarité avec les territoires voisins, la non dégradation de cette ressource, mais également de maintenir sa capacité de rechargement en évitant d'imperméabiliser ses zones d'affleurement.

► Des besoins en augmentation et des usages variés

Les hypothèses de croissance du territoire à l'horizon 2030 envisagées dans le cadre du projet d'artère littorale[18] laissent présager un accroissement des besoins d'adduction d'eau potable (AEP) de +20 à +30% par rapport aux besoins actuels. Cet ordre de grandeur d'augmentation de la demande en eau potable est confirmé par une étude basée sur les projections de population proposées par l'INSEE pour l'horizon 2030[19]. Dans ce cas de figure, le bilan besoins en eau potable/ ressourcespour la zone d'étude dans laquelle est inclus le Bassin de Thau serait déficitaire à l'horizon 2030.

Même si l'hypothèse d'évolution liée à l'artère littorale mérite d'être mieux étudiée, il reste évident qu'un enjeu important réside dans les possibilités de diversification de la ressource. Par ailleurs, la ressource en eau, pourtant limitée et vulnérable, sert à l'ensemble des usages, notamment tous ceux qui ne nécessitent pas la potabilité : l'irrigation (18% des volumes), les usages industriels (4%), l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries… Une différenciation des usages et des ressources qui leur sont affectés irait dans le sens d'une meilleure gestion globale des ressources. Enfin, les rendements de réseau peuvent être améliorés.

► Des rendements insuffisants

Les rendements nets des réseaux de distribution, que ce soit dans le cadre de la ressource « Fleuve Hérault » ou du Karst sont inférieurs à 80% ce qui est jugé médiocre et même mauvais pour le réseau du SIBL, en référence aux valeurs guide de l'agence de l'Eau pour des réseaux à caractéristiques comparables. Il existe donc des marges de progression et d'économie d'eau potable au travers de l'amélioration de la performance des réseaux de distribution.

[18] *Programme d'extension du Réseau hydraulique Régional. Etude de définition des Artères littorales et Nord & Ouest de Montpellier – BRL 2007.*

[19] *Projet Ouest Hérault 2 qui vise à réaliser une évaluation économique du programme de mesures de gestion quantitative des ressources en eau dans l'Ouest du Département de l'Hérault – BRGM 2012.*

III.2.2. UNE SPECIFICITE DU TERRITOIRE : LA PRESENCE D'EAUX THERMALES

Une ressource dédiée à une activité économique majeure

Le Bassin de Thau bénéficie d'une ressource thermale, exploitée depuis l'antiquité, grâce aux résurgences qui amènent naturellement l'eau à la surface (source Saint Joseph, source de Loupian,…). Les eaux thermales ont pour origine l'aquifère des couches géologiques calcaires profondes (dolomites du jurassique supérieur), situées entre 1200 m et 2200 m et remontant à la surface à la faveur de failles. L'activité thermale sur le Bassin de Thau est une activité économique de première importance (voir chapitre 2, partie II.1), participant pleinement à l'attractivité du territoire et à son rayonnement.

Une ressource très vulnérable qui conditionne l'activité thermale

Cette activité est directement dépendante de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau. Or celle-ci est fragilisée par le déficit de recharge du réservoir karstique ou l'exploitation excessive de ce réservoir qui conduit à des phénomènes d'inversac[20] tel que cela a été le cas à plusieurs reprises (dont le dernier en date en janvier 2008). Lorsque le phénomène se produit, les teneurs en chlorures des eaux prélevées rendent leur utilisation impropre à l'usage thermal. Le suivi qualité des forages thermaux permet de constater une tendance à l'augmentation des chlorures dans le temps. Cette observation doit constituer une alerte pour le maintien d'une exploitation stable et pérenne et confirme la sensibilité du secteur.

[20] *Des phénomènes d'inversac se produisent lorsque la pression des eaux douces dans l'aquifère jurassique s'avère trop faible par rapport à la pression des eaux saumâtres et salées de l'étang de Thau.*

LA SENSIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE DU BASSIN DE THAU

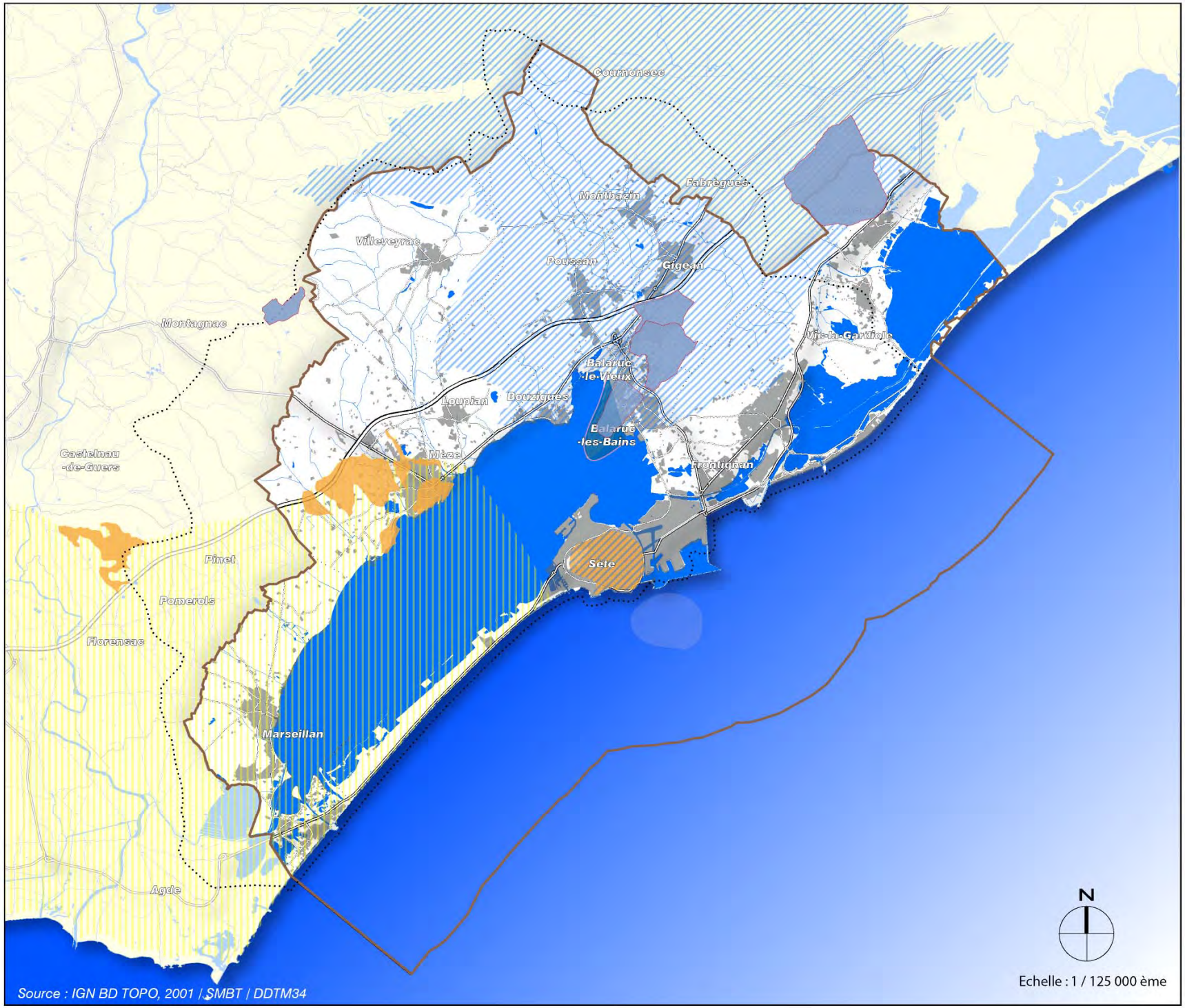

- Périmètres de protection rapprochée des captages
- Front de remontée de l'aquifère thermal
- Aquifere karst ouest Montpellier
- Aquifere Sables astiens
- Zones de vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines (affleurement des nappes)

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes
- Tracé de la future LGV

III.2.3. LES OUTILS VISANT LA PROTECTION ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

► Les structures compétentes en matière de production, adduction et distribution d'eau potable

La production d'eau, son adduction et sa distribution s'organisent autour de différentes structures communales ou intercommunales :

- Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Bas Languedoc (SIBL) qui couvre les besoins de la majorité des communes du SCoT. Ce syndicat assure la production, l'adduction et la distribution pour la majorité des communes sauf pour Ballaruc les Bains, Ballaruc le vieux, Frontignan, Mèze et Sète pour lesquelles il n'assure que la production et l'adduction d'eau. A noter que ce syndicat intercommunal assure également la distribution d'eau potable à des communes concernées par d'autres SCoTs (Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Loupian, Murviel les Montpellier, Pignan, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas et Saussan).
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, qui exploite comme ressource propre la source Cauvy, la distribue et complète son approvisionnement par les ressources exploitées par le SIBL.
- La commune de Sète, qui gère et exploite comme ressource propre la source d'Issanka et complète son approvisionnement par les ressources exploitées par le SIBL.
- La commune de Mèze, qui distribue l'eau potable achetée au SIBL, en régie.

► Les SAGE(s)

Le territoire est concerné par plusieurs SAGEs qui sont soit en vigueur, soit en cour d'élaboration:

Le SAGE du Bassin versant de l'étang de Thau

Le SAGE fixera des orientations en matière de gestion durable des usages et de la ressource en eau liée à l'hydrosystème de Thau : notamment Pli Ouest de Montpellier et capacité de prélèvement d'Issanka. Il établira également des dispositions relatives à la maîtrise des consommations en eau et des orientations sur la prise en compte de la préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire. La démarche doit s'inscrire dans un principe de solidarités réciproques avec les territoires voisins qui bénéficient également d'un Schéma en cours ou en projet (SAGEs du fleuve Hérault, Astien, ouest montpelliérain).

Le SAGE de la Nappe Astienne

La démarche d'élaboration est engagée depuis 2007 par le SMETA (syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien) afin de réglementer les usages et d'aboutir à une gestion concertée de la ressource.

Le SAGE du Fleuve Hérault

Le SAGE du fleuve Hérault est actuellement en cours d'élaboration : l'état des lieux, le diagnostic et les grandes orientations sont validées par sa CLE. De plus, le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault a été créé par l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2009. Le SAGE trouve ainsi un relais pour mettre en œuvre la politique de l'eau qu'il a défini sur le bassin. Le périmètre du SAGE est hors territoire, mais les orientations qui seront applicables dans le document sont majeures pour la disponibilité en eau potable pour le territoire de Thau. En effet, celui-ci dépend en grande partie de la nappe alluviale de l'Hérault pour son alimentation (80%).

Le SAGE du Lez-Mosson-étangs palavasiens

Le SAGE approuvé le 29/07/2003 concerne la partie Est du territoire : commune de Vic la Gardiole et de Mireval. Il est porté par le SyBle : Syndicat du Bassin du Lez.

Ses orientations fondamentales sont :

➔ préserver ou améliorer les ressources en eau,

- ➔ réduire le niveau de risque d'inondation sans nuire au fonctionnement hydrodynamique et écologique des milieux aquatiques et des zones humides,
- ➔ préserver ou restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leurs écosystèmes,
- ➔ améliorer l'information et la formation, développer l'action concertée.

ENJEUX, PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET PRESSIONS PERSISTANTES

Les enjeux pour le SCoT au regard de la ressource en eau sont multiples et les réponses devront être clairement articulées avec celles du SAGE.

► La nécessité de protéger physiquement les ressources

Certains sites dans le périmètre du SCoT nécessitent une vigilance particulière pour préserver la quantité et la qualité de la ressource :

- Périmètres de captage,
- Zone d'affleurement des nappes souterraines (en particulier celles de l'Astien sur la commune de Mèze),
- Front thermal à Balaruc-Les-Bains,
- Zones de vulnérabilité du karst et notamment en bordure des massifs.

Sur ces sites, l'aménagement devra prendre en compte les vulnérabilités afin de garantir l'absence de tout impact sur les ressources.

► La maîtrise de la pression sur les ressources

Les ressources du territoire apparaissent insuffisantes et trop vulnérables pour faire face aux besoins croissants : résidents, touristes, diversification agricole. La ressource en eau est donc bien un facteur limitant pour le développement de l'urbanisation et de certains types d'activité.

Avant le recours à des ressources nouvelles, la meilleure gestion de l'eau prélevée est une priorité absolue. Diverses sources d'économie et de limitation de la pression sur les ressources en eau sont possibles, en premier lieu par l'amélioration de la performance du réseau d'alimentation et la réduction des pertes.

Au-delà, les pratiques d'urbanisme peuvent contribuer à cet objectif : par le développement de formes urbaines moins consommatrices d'eau que ne l'ont été les formes résidentielles qui ont été massivement produites au cours des dernières années (habitat pavillonnaire), ou encore par la généralisation dans les constructions nouvelles des dispositifs de récupération des eaux pluviales.

Enfin, une maîtrise des développements démographique et urbain, principaux facteurs d'influence de la demande en eau potable future, s'avère nécessaire.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIBL a fait l'objet d'une révision en 2010, notamment pour appréhender la diversification des ressources et l'actualisation des besoins. Cette actualisation permet de définir les perspectives de réponse aux besoins des territoires en fonction des ressources disponibles. Les ressources mobilisables restant cependant sujettes à des hypothèses de gestion auxquelles le SIBL devra se conformer, ces perspectives nécessitent de rechercher de diversifier les sources d'approvisionnement en eau.

► La diversification des sources d'approvisionnement

Porté par la Région LR, le **projet « Aqua Domitia »** constitue une opportunité pour le développement des territoires et donc de celui de Thau, mais qui doit être accompagné par les collectivités. Dès à présent, le projet entre en phase opérationnelle sur le territoire, avec la livraison de l'eau brute à la nouvelle usine de potabilisation du Syndicat du Bas Languedoc de Fabrègues, qui bénéficie à l'ensemble du réseau du SIBL Cette connexion répond donc partiellement aux besoins identifiés par le SIBL et à la nécessité

de sécuriser le réseau, en le connectant à une ressource indépendante de la ressource Hérault ou du karst.

Un des enjeux consistera à développer une stratégie « eau brute », permettant de séparer les besoins et de mieux gérer l'eau potable. Ceci demandera de développer à l'échelle des territoires cette stratégie, en évaluant les besoins futurs relatifs à l'agriculture, à l'industrie...

Ce projet d'Artère littorale offre des réponses pour « économiser » la ressource de l'Hérault ou des nappes karstiques, déjà fragilisées et trouver des ressources de substitutions pour certains usages. Mais cette éventualité ouvre un nouveau champ d'interrogation : en mettant à disposition une ressource en quantité « illimitée », ce projet peut conduire à une importante diversification agricole par exemple. Ce type d'évolution en termes d'activités et de pratiques peut à son tour amener d'autres facteurs de pression sur les milieux récepteurs. Il est donc primordial que le territoire puisse déterminer, avec les porteurs du projet, les conditions futures de mise à disposition de cette ressource.

III.3. UN POTENTIEL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE, UN ENCADREMENT INDISPENSABLE

III.3.1. SECTEURS PRINCIPAUX DE CONSOMMATION ENERGETIQUE

1) *Le secteur résidentiel et tertiaire*

Avec plus de 40% de la consommation énergétique, le secteur résidentiel et tertiaire (bureaux, bâtiments publics) est le premier poste de dépenses énergétiques au niveau national. Cette part est encore plus importante à l'échelle du Languedoc-Roussillon, puisque le secteur prélève 48% de la consommation régionale. En croissance constante depuis de nombreuses années (+1,4% an), ce secteur est également le premier consommateur d'énergies électriques (61%). Le chauffage présente deux tiers de ces consommations d'énergie.

La situation régionale relative à cette faible part du logement s'explique par l'absence d'importantes unités industrielles consommatrices d'énergie. Par ailleurs, si le climat local devrait permettre une limitation de la consommation liée à une moindre utilisation du chauffage, on peut constater que la conception des constructions, justement du fait d'une perception généreuse de ce climat, reste insuffisante en matière d'isolation et de gestion thermique.

Si des gains importants on été réalisés sur des logements neufs grâce aux réglementations successives, la consommation d'énergie totale du secteur du bâtiment a augmenté de 30% du fait de l'agrandissement du parc et de l'apparition de nouveaux besoins (appareils électroménagers, climatisation).

Avec les objectifs formulés par la directive européenne de 2002 sur la performance énergétique des bâtiments, traduits en France par la norme RT 2005, des exigences minimales doivent s'appliquer maintenant à tous les bâtiments neufs.

2) *Le transport*

Avec 32% de la consommation finale d'énergie en 2001, le secteur des transports (marchandises et passagers) représente le second consommateur d'énergie en France. Ce secteur, dépendant à 97,5% des produits pétroliers, croît fortement, aussi bien pour les passagers que pour les marchandises. Dans le fret, on note une augmentation sensible de la part des transports routiers de marchandises au détriment du ferroviaire.

Pour le transport des personnes, la part de la voiture particulière dans les déplacements continue à progresser, celle des transports en commun à diminuer. C'est particulièrement le cas sur le territoire où la place de la voiture reste très largement prédominante (plus de 90% des déplacements en voiture, part très faible des transports en communs et par modes doux).

III.3.2. SITUATION AU REGARD DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ET POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

Le Bassin de Thau, bénéficie de conditions climatiques propices au développement des énergies renouvelables (fort ensoleillement, gisement éolien sur les reliefs, façade maritime importante…). En revanche, et au vu de ce qui a été exposé précédemment, il dispose d'un handicap dans la mesure où l'espace y est rare, donc précieux, et qu'il convient de ne pas le concevoir comme un champ d'expansion sans limite d'infrastructures qui restent consommatrices de foncier.

1) *Une production en fort développement*

- **Des éoliennes qui ont le vent en poupe**

Avec une production de plus de 367 MW, le Languedoc-Roussillon est la troisième région de France après la Bretagne et la Lorraine. Mais la puissance installée doit doubler à court terme, car huit parcs (62 MW) sont en chantier et 21 permis de construire accordés (280 MW). La stratégie locale pourrait s'appuyer sur les réflexions et objectifs engagés par l'État. A

titre indicatif, la part Hérault peut être estimée à 86 MW en tant qu'objectif à atteindre d'ici 2020 pour l'ensemble de la filière (intégré au bâti et plein champ).

Le parc éolien d'Aumelas, situé sur le plateau de Mourre, a été mis en service en 2005. Il s'agit du parc éolien le plus puissant de la région (276 ha, 22Mw et 11 éoliennes). Il participe à l'alimentation en électricité de l'agglomération du Bassin de Thau (et de Montpellier). Sa production annuelle estimée est de 64 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité d'une ville de 40 000 habitants.

A proximité de ce parc situé hors du périmètre du SCoT et dans sa continuité la communauté de communes du Nord Bassin de Thau s'est engagée dans **la définition d'une zone de développement éolien (ZDE) sur** les communes de Poussan, Villeveyrac, Montbazin. Elle a été approuvée par arrêté préfectoral du 14 août 2009. La ZDE permet d'inclure les projets existants et d'encadrer les projets futurs.

► Des projets de champs photovoltaïques qui « germent » un peu partout

Les projets de centrales photovoltaïques, vivement encouragés par les dispositions du Grenelle de l'environnement, se multiplient dans la région en raison d'un ensoleillement élevé. Les centrales photovoltaïques au sol sont constituées de centaines de panneaux à des fins de production d'électricité. Cependant, l'implantation de ces projets est beaucoup moins bien encadrée d'un point de vue législatif que l'éolien. Les projets actuels ne sont ni coordonnés ni planifiés, et sont engagés de manière opportuniste par les propriétaires fonciers. Dans la plupart des cas, ces projets émergent après démarchage des propriétaires par les sociétés de développement. Les considérations sont avant tout opportunistes et n'intègrent pas les enjeux paysagers ou agricoles.

► Eolien offshore, et hydrolienne

Il n'existe actuellement pas de projet sur le périmètre du SCoT de Thau. Une réflexion pour l'ensemble de la façade Méditerranée a été menée à la demande du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable afin d'établir une cartographie des sites propices pour l'implantation de sites de production d'énergies renouvelables en mer (principalement l'éolien). Cette étude est pilotée par le Préfet de région PACA et par la Direction régionale des Affaires maritimes PACA (Marseille). Ce document a été validé en février 2010. Cette étude identifie un site potentiel à proximité du territoire du SCoT du Bassin de Thau (voir carte ci-après).

2) *Un développement encore très faible mais incité dans les constructions*

Le développement des énergies renouvelables dans les constructions est en fort développement grâce à un dispositif incitatif et réglementaire favorable : nouvelle réglementation thermique dans les bâtiments neufs, crédit d'Impôt, livret développement durable, aides européennes….

Les dispositifs suivants sont visés :
- Le solaire thermique (chauffage et eau chaude sanitaire) et photovoltaïque (rachat d'électricité par EDF).
- La géothermie ;
- Les éoliennes individuelles.

Parmi ces dispositifs, le solaire thermique est celui qui connaît le développement le plus sensible, en particulier dans le domaine de l'habitat individuel pavillonnaire.

Production électrique en mer d'origine renouvelable sur la façade Méditerranéenne
Sensibilité éolienne posée en mer

Carte 1bis

Carte de synthèse - Secteur situé entre Port La Nouvelle et Sète

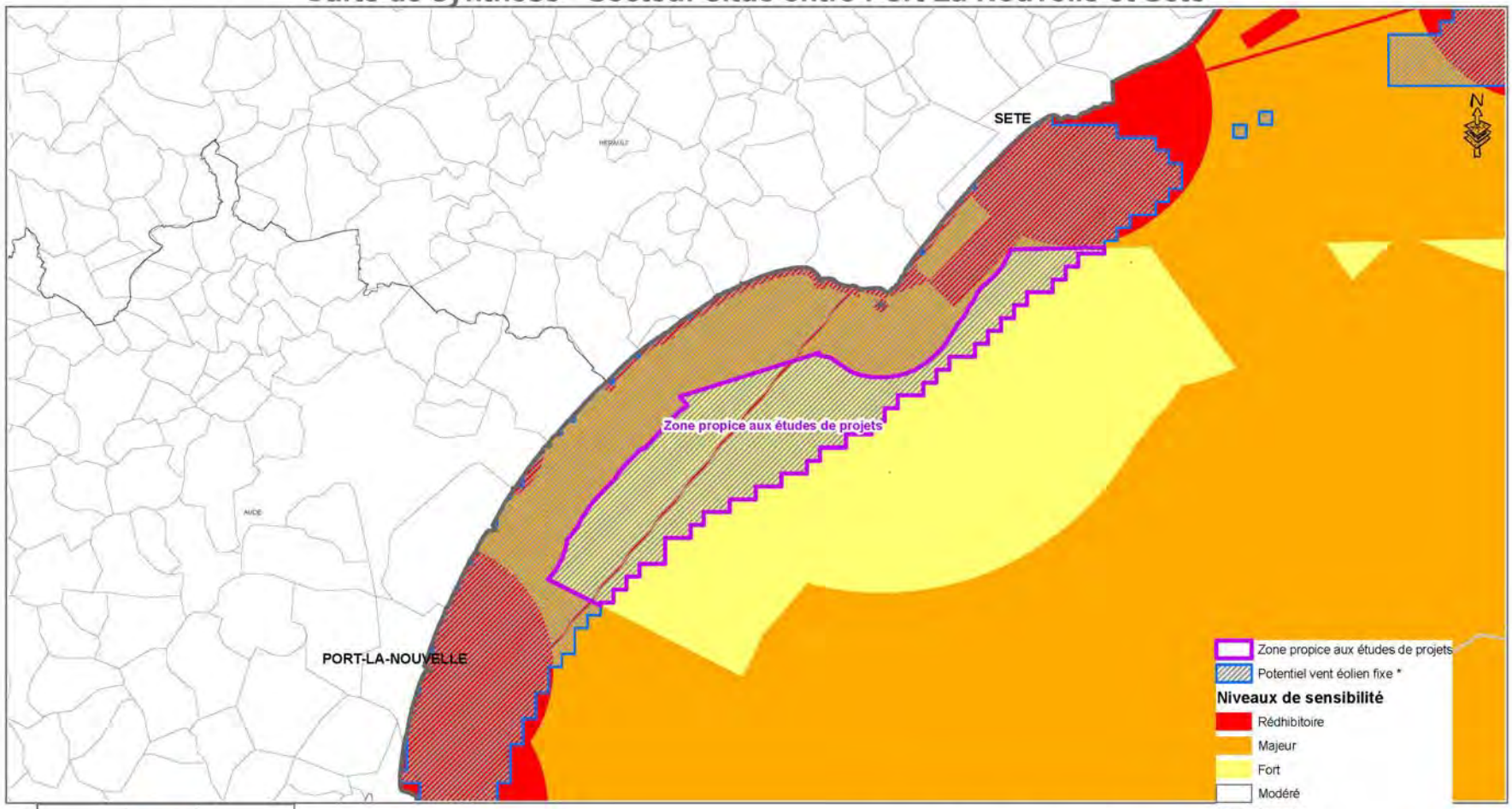

Centre d'Etudes Techniques Maritime et Fluvial

Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement Normandie Centre Méditerranée

Sources :
Météo France - SHOM - IFREMER -
AAMP - DREAL PACA, LR - Prémar Méditerranée
BD Carto (R)-(C) IGN Paris 2008
Réalisation : CETE Normandie Centre - DADT/Groupe Environnement, Energie, Littoral, 26 février 2010

*: Le potentiel de la filière vent éolien fixe a été obtenu en réalisant l'intersection des critères favorables d'un point de vue de la vitesse du vent d'une part, et de la bathymétrie d'autre part, soit:
- vitesse du vent supérieure à 7 m.s-1
- bathymétrie comprise entre 0 et 40 m

III.3.3. LES OUTILS ENCADRANT LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

► Les schémas régionaux de développement des énergies renouvelables

Afin d'encadrer le développement des différentes productions d'énergie renouvelables, notamment à l'échelle industrielle, réaffirmé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat élabore des schémas régionaux de développement des énergies renouvelables. Ils doivent notamment prendre en compte les ZDE et les projets déjà approuvés. Ces schémas devraient être disponibles en décembre 2009. Le SRDER de la région est largement engagé en ce qui concerne l'énergie éolienne. Il confirme l'existence d'une zone propice sur Thau, correspondant au secteur des ZDE d'Aumelas et de la Mourre pour lesquelles il envisage une puissance de 100 à 130 MW. Le SDER n'a pas encore engagé de réflexion en matière d'énergie photovoltaïque.

► Les zones de développement de l'éolien (ZDE)

Les zones de développement de l'éolien (ZDE) ont été introduites par la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (ou loi POPE) du 13/07/05 afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable et d'en limiter l'impact paysager (cf. art 2 et 37 de la loi). Elles sont arrêtées par le préfet de département sur proposition des communes ou des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre.

Ces zones permettent aux installations éoliennes qui viennent s'y implanter de bénéficier du régime d'obligation d'achat de l'électricité produite. Cette incitation tarifaire permet de favoriser des zones d'implantation cohérentes au niveau de l'ensemble du territoire. Il est souhaitable que les ZDE portent sur des zones suffisamment larges, de préférence portées par des EPCI.

A noter que depuis le 14 juillet 2007, les nouvelles installations éoliennes ne peuvent pas bénéficier du régime d'obligation d'achat de l'électricité produite si elles ne se situent pas dans une ZDE.

La démarche initiée par la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau a abouti à la création d'une ZDE en 2009 sur les collines de la Mourre. Cette ZDE devrait être la seule à l'échelle du périmètre du ScoT.

► L'encadrement réglementaire et la doctrine de l'Etat relative aux projets photovoltaïques

Le Décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité implique que les projets de plus de 250 KWc soient soumis à permis de construire avec enquête publique.

Une fiche de procédure et des recommandations aux porteurs de projets ont été définies par le Préfet de l'Hérault (2 avril 2008). Cette doctrine s'applique aux projets situés en zone agricole ou naturelle et dont la superficie est supérieure à 1 ha. Le service de l'Etat instructeur est la DRIRE.

La doctrine de l'Etat relative aux projets photovoltaïques vise également à privilégier l'implantation des installations sur du bâti ou sur des friches industrielles. Elle a été décidée en comité stratégique du Pôle des Energies Renouvelables installé par le Préfet.

III.3.4. ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1) *Encadrement des sites de production*

► Définition de zones dédiées et limitation stricte de la consommation foncière

Le développement du secteur du photovoltaïque génère de nombreux impacts sur l'espace agricole, notamment en période de crise viticole. La logique spéculative employée par les opérateurs économiques entraîne des

phénomènes de blocage foncier dans l'attente d'une valorisation par le projet d'implantation (qui pourra au demeurant ne jamais voir le jour…).

A l'heure actuelle, la somme des projets émergents sur le périmètre du SCoT représente environ une superficie de 200 ha. Les sites pressentis ne prennent en compte ni les logiques paysagères, ni la valeur agronomique des sols dans des espaces qui sont, pour leur grande majorité, agricoles.

Les mesures d'encadrement de ce développement peuvent être d'ordre diverses.

Le Parc Naturel régional du Lubéron a par exemple anticipé depuis plusieurs années sur les dérives possibles du Photovoltaïque en fixant une doctrine « solaire »[21] qui accompagne les projets sur son territoire : les espaces naturels protégés et terres agricoles n'ont pas vocation à accueillir de telles installations. Les unités foncières non valorisables pour l'agriculture en revanche doivent être privilégiées.

Une démarche similaire a été conduite sur le SCoT du Pic Saint Loup, aboutissant à une restriction forte des possibilités d'implantation en dehors de zones urbaines ou de délaissés sans enjeu environnemental ou paysager.

Au vu des enjeux identifiés sur le territoire de Thau en matière de gestion de la consommation d'espace agricole et de protection des paysages, le SCoT pourra être amené à limiter strictement le développement de ces infrastructures et à l'encadrer.

2) *Maîtrise des consommations énergétiques*

La maîtrise de la consommation d'énergie dans **l'habitat et le tertiaire** est étroitement liée à la maîtrise de l'extension urbaine. Vu son importance dans le bilan du résidentiel tertiaire, c'est dans l'isolation thermique des constructions, le **chauffage et la climatisation** que situe la plus grande marge de manœuvre pour faire des économies d'énergies. Le renforcement de la réglementation énergétique et notamment thermique dans le neuf ne suffira pas à stabiliser la consommation mais l'efficacité énergétique doit être cherchée à travers des modes d'urbanisation plus « compactes ». S'y ajoute la réhabilitation du parc existant qui constitue également un enjeu considérable.

La maîtrise de la consommation d'énergie dans les transports est conditionnée par un développement urbain moins dilaté, une ville compacte qui rapproche les lieux de vie des zones d'emploi et qui permet la mise en place d'un système de transport en commun efficace. Ces axes de travail relèvent totalement du ScoT, relayé par le PDU également en cours d'élaboration.

8000 m2 de panneaux photovoltaïques pour une centrale solaire innovante et hors normes : le parking du supermarché Leclerc de St-Aunès.

[21] *Doctrine solaire photovoltaïque téléchargeable : www.parcduluberon.com*

III.4. DES RESSOURCES LOCALES EN MATERIAUX : UN POTENTIEL A VALORISER

III.4.1. UNE PRODUCTION LOCALE DE MATERIAUX INFERIEURE AUX BESOINS

La carrière exploitée par GSM à Poussan depuis plus de 30 ans, est la seule carrière en activité dans le périmètre du SCoT.

De par sa localisation au nord du territoire, à proximité d'un important nœud routier, à l'intersection des RN 113, RN 300 et RD 2, il est possible de desservir correctement l'ensemble du territoire du SCoT du Bassin de Thau à l'aide d'axes de circulation majeurs.

Le taux d'approvisionnement du territoire du SCoT du Bassin de Thau (c'est-à-dire la part de la production de la zone SCoT livrée dans la zone SCoT) est de 56% : cela signifie que 44% des besoins du territoire sont d'ores et déjà assurés par des matériaux provenant d'autres territoires, en particulier de celui du SCoT de Montpellier[22]. Les extractions issues de la carrière de Poussan ont contribué à la livraison de chantiers tels que : l'aménagement du Triangle de Villeroy à Sète, la digue ZIFMAR dans l'avant-port de Sète, l'aménagement des ports conchylicoles de l'Etang de Thau, la construction de la déviation de la RD 2 à Poussan. Aucune extraction de sables ou granulats marins n'est effectuée actuellement.

III.4.2. LES OUTILS ENCADRANT LA PRODUCTION

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) : L'extraction et l'exploitation des matériaux sont encadrées par le Schéma Départemental des carrières de l'Hérault approuvé en 2000. La prolongation et l'extension de carrières actuellement autorisées, lorsque les gisements le permettent, constituent une disposition forte du Schéma Départemental des Carrières de l'Hérault.

[22] *D'après l'étude économique sur l'approvisionnement en granulats du département de l'Hérault réalisée par l'UNICEM.*

En effet, celui-ci préconise que, pour préserver l'environnement, la poursuite des carrières existantes soit recherchée. Le schéma recommande également, de privilégier l'utilisation des ressources situées le plus près possible des lieux de consommation pour être cohérent avec la logique du développement durable.

Le SMVM : En termes d'urbanisme, c'est le SMVM de 1995 qui encadre les potentiels d'extension des sites d'extraction du Bassin de Thau. Dans ce schéma, la carrière actuelle de Poussan et ses extensions éventuelles sont classées en zone Np 32 dénommée « Les Garrigues du Nord de l'Etang de Thau » dont la destination est la protection du milieu et des équilibres biologiques (cf pages 56 à 59 du rapport de présentation). Leur justification est la conservation d'un espace naturel au titre de coupure verte. Dans sa formulation actuelle le SMVM ne permet pas d'extension de la carrière.

III.4.3. ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La pérennité de l'approvisionnement en granulats du périmètre du SCoT du Bassin de Thau n'est pas assurée sur la prochaine décennie. En effet, les réserves autorisées sur le site de la carrière de Poussan s'épuisent et, en l'absence d'une prochaine autorisation préfectorale d'extension, la rupture d'approvisionnement se fera dès 2012.

Le recyclage des matériaux issus de la déconstruction se développe et il représente une activité qu'il convient d'encourager. D'ailleurs, GSM est acteur important dans ce domaine. Le site de Poussan a été équipé d'unités permettant le recyclage et la valorisation des matériaux de démolition de VRD. Cependant, cette filière reste d'un apport limité, ne pouvant satisfaire qu'une fraction minimale des besoins.

Une autre possibilité consiste à recourir à un approvisionnement plus lointain provenant de territoires qui ne sont pas celui du SCoT du Bassin de Thau. Cela revient à renoncer à une autonomie et une implication du territoire dans ses sources d'approvisionnement.

Pour conforter un approvisionnement du Bassin de Thau à partir de carrières réparties à l'intérieur de ce périmètre, il conviendrait de rechercher des prolongations et des extensions de carrières actuellement autorisées, si les gisements le permettent.

Cela implique une modification du règlement de l'actuel SMVM dans le cadre du volet littoral du ScoT relatif à la zone potentielle d'extension de la carrière de Poussan. Cette possibilité d'extension aura intérêt à être assortie de garanties de l'exploitant pour éviter tout impact environnemental et paysager.

III.4.4. LE GISEMENT DE BAUXITE DE VILLEVEYRAC.

La commune de Villeveyrac dispose d'un gisement de bauxite exploité en surface et surtout en souterrain depuis le XIXème siècle. Commencée en 1920 pour produire des bauxites blanches et grises, l'exploitation de mines des Usclades s'est développée fortement à partir de 1954, puis a été interrompue dans les années 80 pour reprendre plus récemment.

Les concessions sont actuellement attribuées à la SODICAPEI (Société de Développement Industriel et de Commercialisation de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés).

Les dernières explorations ont permis d'évaluer le gisement disponible entre 25 et 30 millions de tonnes, répartis entre plusieurs lentilles situées globalement à l'Est de la commune.

Marseillan plage, vue du Lido

Boisements dans la Gardiole

IV. DES RISQUES NATURELS INDUITS PAR LE CARACTERE LITTORAL DU TERRITOIRE

Les caractéristiques physiques et les milieux naturels structurent l'organisation urbaine du territoire et ses activités. Elle les soumet également à un certain nombre de risques naturels.

Ces risques sont dits « naturels » dans la mesure où ils sont générés par les caractéristiques physiques et naturelles du site et exposent l'occupation humaine à des dangers majeurs. Il s'agit notamment du risque inondation lié aux cours d'eau qui traversent le territoire, du risque de submersion marine sur les espaces littoraux, des risques incendies sur les massifs de garrigue…

Ces risques doivent être pris en compte dans le SCoT de manière à en limiter l'exposition des populations et des biens.

IV.1. DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION MARINE CONSEQUENTS

En raison de sa forte attractivité, le littoral est soumis à une très importante pression économique, urbaine et touristique… Les populations cherchent à s'installer sur un territoire qui est soumis à des risques spécifiques. En milieu méditerranéen, les risques sont avant tout liés à un climat qui, sous son aspect général plutôt agréable, provoque des évènements très ponctuels mais extrêmement violents : fortes pluies, inondations des fleuves et rivières côtières, ruissellement urbain, houle et déferlement, chacun de ces phénomènes étant susceptible de représenter un risque pour les personnes et les biens.

IV.1.1. LES RISQUES LITTORAUX

1) *Une tendance déjà forte d'érosion des côtes*[23]

Les lidos de Sète-Marseillan et de Frontignan subissent une érosion importante en raison d'une forte exposition aux assauts de la houle et des tempêtes.

Le phénomène est certainement aggravé par la raréfaction des sédiments en provenance du Rhône du fait des endiguements, barrages, ou des extractions de matériaux pratiqués sur ce fleuve. Un autre facteur aggravant est constitué par la présence d'une route située à seulement quelques mètres de la mer. Cette proximité vient renforcer le phénomène d'érosion avec la création de « points durs ».

On constate de fait un lent et inexorable recul de la bande côtière (de 0,6 m en moyenne jusqu'à 5 m par endroits), la disparition de pans entiers de la route littorale par mauvais temps occasionnant des dizaines de milliers d'euros de dégâts.

L'Atlas du littoral, département de l'Hérault et Golfe du Lion cartographie le risque d'érosion de la zone d'étude.

Il ressort de cet atlas deux secteurs à érosion forte, l'extrémité est du lido de Sète à Marseillan, et le lido de Frontignan au niveau du pont des Aresquiers.

2) *Des risques littoraux liés aux conditions extrêmes*

► **Le risque de submersion marine**

La submersion marine est l'inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes (les tempêtes) pouvant cumuler dépression atmosphérique, vent violent, forte houle, associés aux phénomènes marégraphiques, provoquant une surélévation du niveau moyen de la mer.

Les terrains de front de mer qui présentent une altimétrie trop basse sont soumis à la submersion dès que le niveau de la mer augmente. Le niveau des étangs peut lui aussi monter sous l'effet du vent, de la pression atmosphérique et des entrées d'eau de mer. De ce fait, les terrains riverains peuvent subir des submersions.

► **La zone de déferlement**

La zone de déferlement (le front de mer) subit un impact particulier qui doit être caractérisé à part. C'est la zone où l'effet dynamique de la houle est le plus violent, et le risque le plus élevé.

[23] *Sources : CABT, DRE*

3) Un risque accru par le changement climatique[24]

Largement influencée par les activités humaines (émission des gaz à effet de serre), l'évolution climatique actuelle va dans le sens d'un réchauffement global auquel on associe de façon quasi unanime un phénomène d'élévation du niveau de la mer. D'après le rapport sur les effets du changement climatique sur le grand Sud-Est, on prévoit une augmentation du niveau marin moyen de 0,2 m à plus de 0,8 m d'ici la fin du XXIème siècle (GIEC, 2007). Plus récemment, l'ONERC a établi différents scénarii qui conduisent à des hypothèses d'élévation à échéance 2100 échelonnées entre 0,4 m pour le scénario le plus favorable et 1 m pour l'option la plus extrême. Cette élévation risque d'entrainer une érosion accrue du littoral et le risque d'inondation sur les côtes basses pourrait augmenter, avec des conséquences sur les populations proches du littoral.

Les milieux périphériques des lagunes sont particulièrement concernés puisque un réchauffement climatique global de 2 à 3°c pourrait entrainer par submersion la disparition de la moitié des zones humides méditerranéennes. Cependant l'évolution des lagunes faces aux modifications du climat reste difficile à prévoir. Certains scénarios envisagent un climat plus sec qui favorisera une érosion et des apports terrestres plus importants, alors qu'une éventuelle augmentation des tempêtes pourrait favoriser les apports marins et aboutir à un déplacement progressif des lidos à l'intérieur des lagunes plutôt qu'à leur disparition (CÉPRALMAR).

[24] *Sources : MEDCIE, CÉPRALMAR*

IV.1.2. DES RISQUES D'INONDATION «FLUVIALES» OU DE RIVIERE LOCALISES

Les inondations fluviales concernent sur le territoire les espaces proches des cours d'eau : la Vène, le Pallas, le Sesquier principalement, quelques cours d'eau de moindre importance pouvant présenter des situations d'inondation dans des secteurs aménagés. La nature des crues dépend du régime des pluies tombées sur le bassin versant. Plusieurs types de crues peuvent être identifiés :

- des crues rapides, sur les petits bassins versant, qui selon l'intensité de la pluie, peuvent réagir très rapidement (exemple des Fontanilles, du Soupié, de l'Aygues Vacques) ;
- des crues plus étalées dans le temps et dont le temps de montée peut être plus lent. La Vène, dont le bassin versant karstique est de l'ordre de 60 km^2 présente des crues de ce type, dont le régime est rendu complexe par la nature karstique de son basin d'alimentation.

► Le ruissellement en secteur urbain.

L'accroissement des surfaces imperméabilisées, mais aussi les aménagements à l'échelle d'un bassin versant modifient progressivement les conditions d'écoulement des eaux de surface. Pour des événements courants, les désagréments pour les usagers peuvent être de plus en importants, particulièrement en milieu urbain : débordement des réseaux, inondations de parkings, de voiries, intrusions d'eau dans les bâtiments… Ce ruissellement urbain peut aussi générer des risques graves pour les personnes.

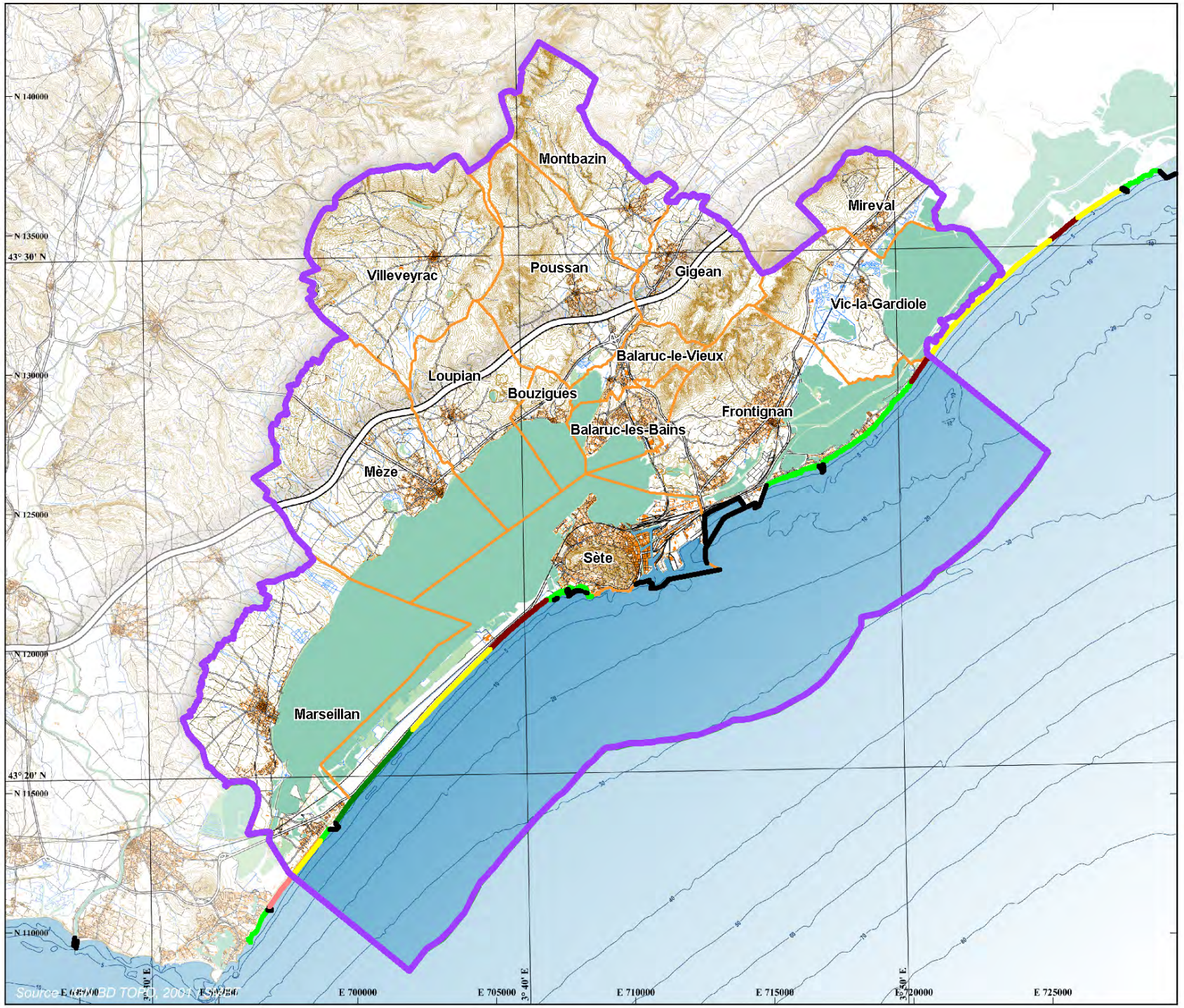

SCOT DU BASSIN DE THAU

Erosion (CABT, DRE)

Périmètre du SCoT de Thau

- Equilibre
- Equilibre à confirmer
- Erosion
- Erosion forte
- Stabilité artificielle
- Jetée

Coordonnées mètriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

Source : BD TOPO, 2001

IV.1.3. L'IMPACT DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE : DE L'ALEA A LA VULNERABILITE

L'évaluation du risque est appréciée en croisant deux informations : l'aléa et la vulnérabilité (enjeux).

L'aléa concerne la nature de l'événement pris en compte (tempête, crue, ruissellement).

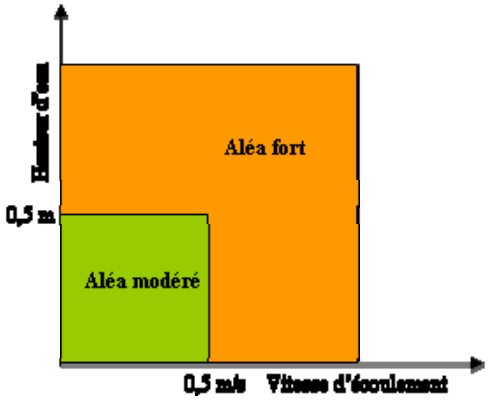

La puissance (forte ou modérée) de l'aléa est caractérisée par une hauteur d'eau (submersion marine) mais aussi par sa vitesse (inondation) ou par sa durée lorsqu'il est possible de l'évaluer. L'aléa pris en compte dans les documents réglementaires est l'événement centennal, ou l'événement historique de référence si celui-ci est supérieur.

Pour l'inondation fluviale, l'aléa est définit selon les critères de hauteur d'eau et de vitesse dans les limites suivantes :

Pour ce qui relève des risques liés à la submersion marine, l'aléa est définit selon les critères suivants :

	Côte du terrain naturel	Qualification de l'aléa
Zone de déferlement	0 à 3 m	Fort
Zone de submersion	0 à 1,5 m	Fort
	1,5m à 2 m	Modéré

La vulnérabilité d'une zone est liée aux enjeux qui y sont présents (population, biens, activités … impactés par l'aléa). Ainsi, une zone fortement peuplée et urbanisée représente des enjeux plus importants face au risque inondation qu'une zone naturelle. En cas d'inondation, la vulnérabilité de la zone urbanisée est estimée plus forte qu'une zone naturelle.

IV.1.4. LES OUTILS ET PROJETS DE GESTION DU RISQUE ET DES PHENOMENES NATURELS

1) *Le PAPI du bassin de Lez.*

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin du Lez a été signé en 2008. Il permet d'accompagner la mise en œuvre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens sur son volet inondations.

Sur le périmètre du SCoT, il concerne les communes de Mireval et Vic la Gadiole. Certaines de ces préconisations portent sur la non aggravation du risque. Il comporte en particulier un axe d'action portant sur la préservation des milieux, permettant de ralentir les écoulements et de contribuer à la maîtrise des risques.

2) *La démarche de PPR Inondation sur le territoire du SCoT.*

L'article L 562-1 du code de l'environnement prévoit que l'Etat élabore et mette en application les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans sont élaborés sous l'autorité du Préfet de département qui les approuve par arrêté préfectoral après enquête publique et avis des communes concernées.

Pour les 14 communes du SCoT, un PPR inondation a été prescrit par la Préfet de l'Hérault en décembre 2002, concernant aussi les communes de Pinet et Pomérols. La démarche de PPR inondation conduite par les services de l'Etat, est composée des trois étapes suivantes :

- caractérisation des cartes d'aléas (pour l'aléa submersion, déferlement et pour l'aléa inondation fluviale) ;
- définition et cartographie des enjeux (vulnérabilité) ;

- élaboration des cartes de risques et des réglementations propres à chaque zone.

Les cartes d'aléas ont été présentées par les services de l'Etat aux communes et collectivités en novembre 2008.

Pour l'aléa fluvial, la cote de référence retenue pour chaque cours d'eau est la cote atteinte par la crue de fréquence centennale. La carte d'aléa a été obtenue par modélisation mathématique, pour les secteurs à enjeux et par approche hydro-géomorphologique pour les zones naturelles et agricoles à enjeux moindres.

Pour l'aléa submersion marine, la doctrine appliquée par les services de l'Etat a fixé à 2 m NGF la côte de référence centennale. Les cartes d'aléa ont été obtenues par projection de cette limite sur le modèle numérique de terrain. Un aléa à écchéance 100 ans devrait également être étudié dans le cadre de l'élaboration des PPRi. Cet aléa devrait être de +2,40 m. NGF.

La côte de référence de la zone de déferlement a été fixée à 3 m NGF.

La deuxième étape concerne les enjeux. Pour cette étape, la concertation et le travail sont réalisés en étroite collaboration entre les services de l'Etat, le SMBT et les communes. Enfin, la cartographie réglementaire fixera les règles de constructibilité dans les différentes zones de risques (interdiction, limitation, prescriptions…) et s'imposera au ScoT et créera des servitudes que devront intégrer les Plans Locaux d'Urbanisme.

3) *Les projets de restauration des lidos de Sète – Marseillan et de Frontignan*

Dans un contexte de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et sa déclinaison en objectifs opérationnels, le projet du lido de Sète – Marseillan vise une reconstitution et un réaménagement du site afin de lutter contre le phénomène d'érosion qui le menace. Il prévoit, dans un premier temps, le recul de la route littorale qui relie les deux villes sur 12 kilomètres. Les travaux de recul de la route du littoral le long de la voie de chemin de fer ont pour objectif de restituer le fonctionnement du milieu. Ils sont accompagnés par la reconstitution d'une dune de 3 m de haut et d'une plage de 70 m de large. Achevés en 2010, ils représentent un investissement de 52 millions € qui en fait le plus important chantier européen de recul stratégique et de réhabilitation du littoral.

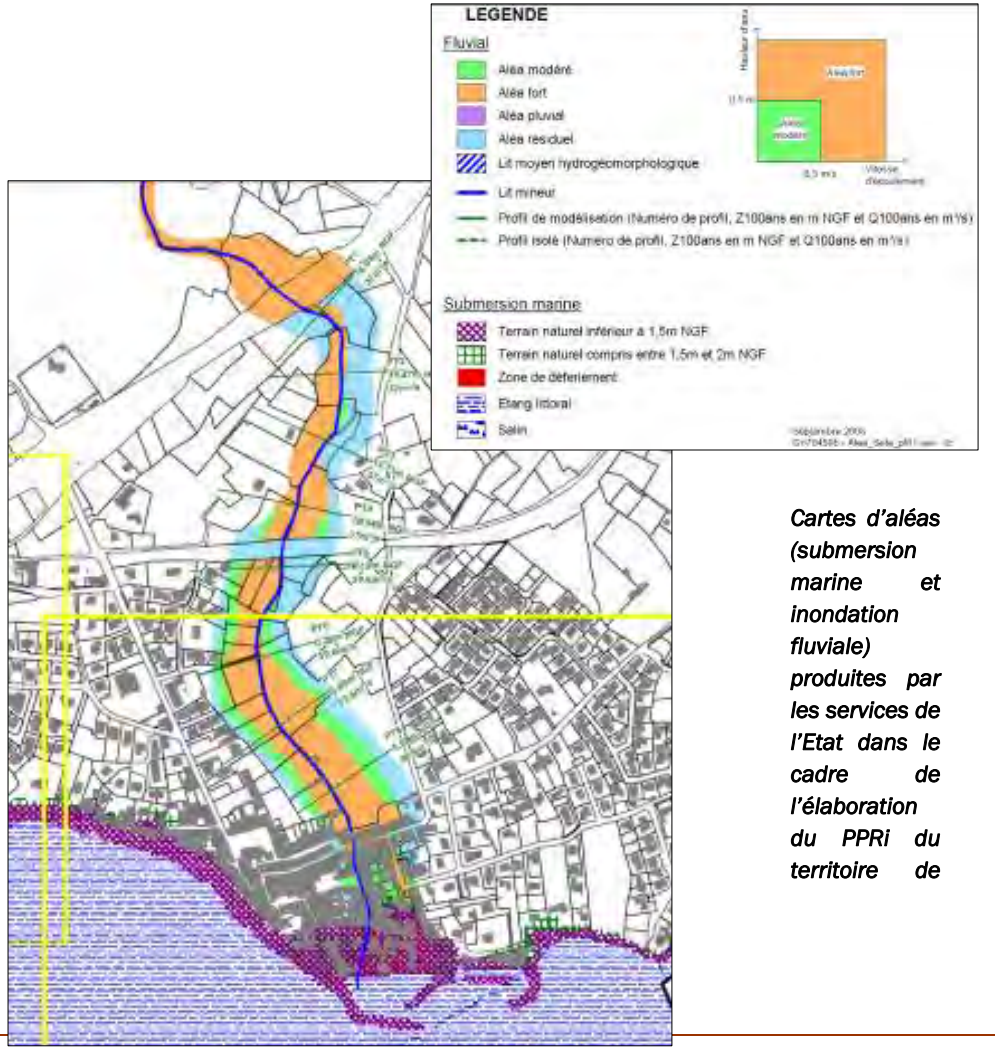

Cartes d'aléas (submersion marine et inondation fluviale) produites par les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PPRi du territoire de

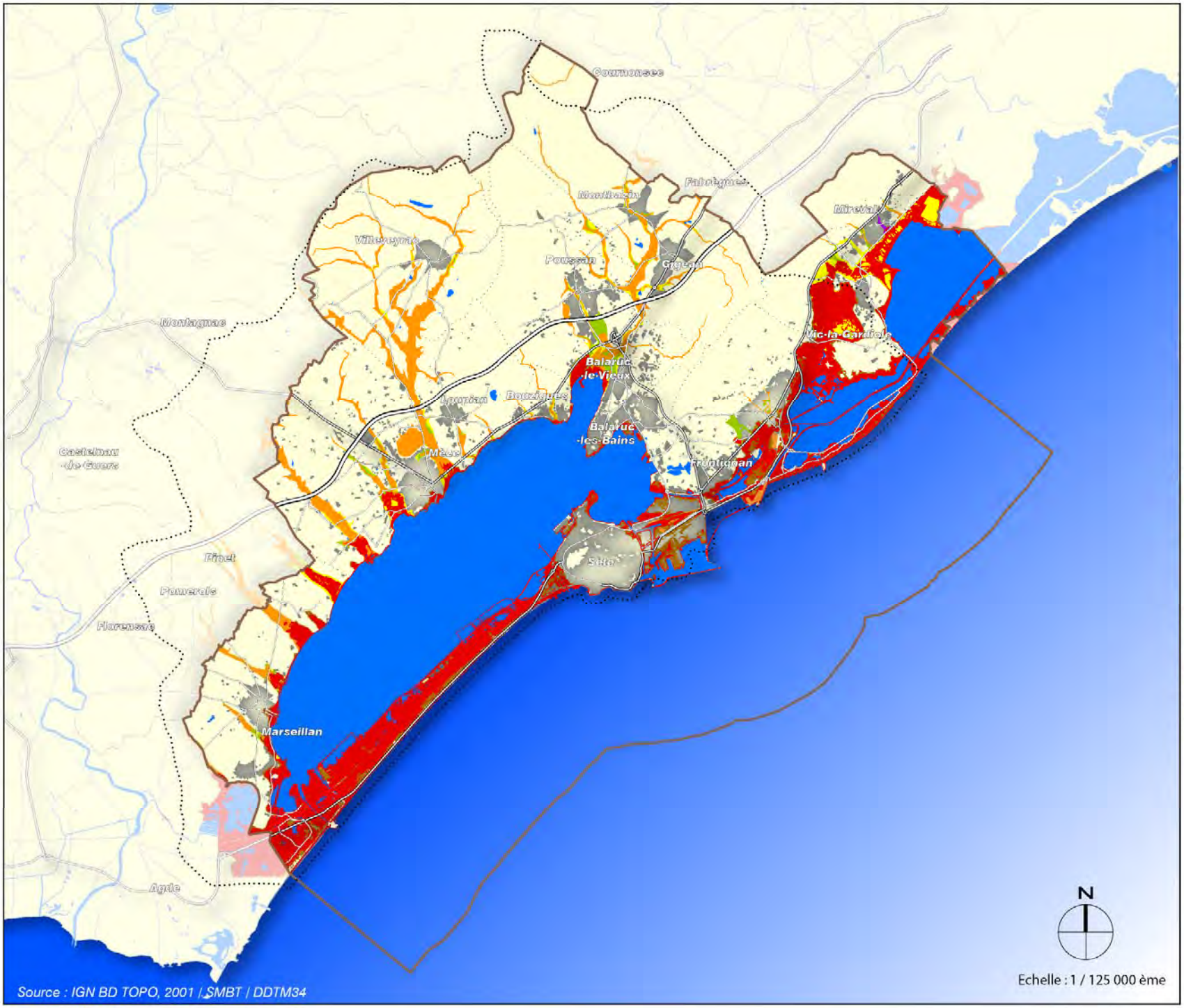

RISQUE INONDATION ET SUBMERSION MARINE SUR LE BASSIN DE THAU

Risque fluvial

- Aléa modéré
- Aléa fort
- Aléa pluvial
- Aléa résiduel

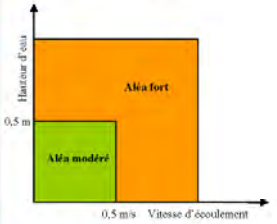

Risque submersion marine

- Terrain naturel inférieur à 1,5 m. NGF
- Terrain naturel compris entre 1,5 m. et 2 m. NGF

Etat initial

- Espaces urbanisés
- Réseau hydrographique
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

A proximité de Sète, le lido est peu large et ne présente aucun espace de liberté. Cet étroitesse rendant impossible le recul des points durs à distance du trait de côte, il est nécessaire de mettre en place d'autres systèmes de protection. Deux projets sont actuellement envisagés :

- Mise en place de géotubes (tube de 6 m de diamètre rempli de sable) positionnés entre 300 et 350 m de la côte sur 2 rangées,
- Construction d'une « écoplage », qui consiste en la pose de drains sous la plage sur la zone médiolittorale avec un pompage en continu pour « souder les grains de sable » et limiter l'érosion.

Des essais sont mis en place pour ces 2 techniques depuis 2012 afin d'évaluer les questions d'entretien, de coût de fonctionnement, de résistance aux fortes tempêtes. Ils sont réalisés sur 1000 m. de plage protégée par des géotubes et 700 m. de plage équipée en procédé écoplage.

Le Lido de Frontignan quant à lui est plus étroit et déjà très largement urbanisé. Il a fait l'objet depuis plusieurs décennies d'enrochements nombreux, s'étendant sur plusieurs kilomètres. Un projet de requalification est toutefois engagé par Thau agglomération sur ce site. Il s'agira dans ce cas de rétablir autant que possible les fonctions naturelles du site, mais également de viser une sécurisation des zones occupées par des aménagements innovants.

IV.1.5. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX

► **Enjeux liés aux inondations par les cours d'eau.**

Les enjeux sont importants et ne doivent être négligés. L'idée qui prime consiste généralement à redonner un espace de liberté aux cours d'eau, respecter les zones d'expansion des crues, proscrire les aménagements aggravants et interdire l'urbanisation dans les zones exposées.

Pour les communes de Mireval et Vic la Gardiole, le SAGE du Lez a déjà conduit à une prise en compte des risques depuis plusieurs années. Le SAGE a amené ces communes à mettre en place des PAPI aujourd'hui opérationnels.

Plus généralement, certaines communes ont d'ores et déjà intégré dans leurs PLU des règles de précaution en prescrivant des règles de recul aux abords des petits cours d'eau. La définition de l'aléa dans le cadre du PPRi à l'échelle du bassin versant et du ScoT permet à présent une vision et une prise en compte homogène de ce risque sur le territoire.

Une gestion efficace contre les crues mobilise l'ensemble du bassin versant. Des actions sur les espaces agricoles en amont, des actions d'entretien et de gestion des cours d'eau sont des moyens de lutter contre les risques d'inondation, sans engager des investissements lourds liés à des aménagements de rétention.

Une attention particulière doit être portée aux traversées des cours d'eau en secteurs urbain : la Vène à Montbazin, le Pallas et le Sesquier à Mèze, le ruisseau de l'Homme Mort à Marseillan… les contraintes hydrauliques sont fortes, et la vulnérabilité importante. Des solutions doivent être recherchées en cohérence sur chaque sous bassin versant. Des aménagements en amont d'un cours d'eau ont toujours des impacts sur l'aval.

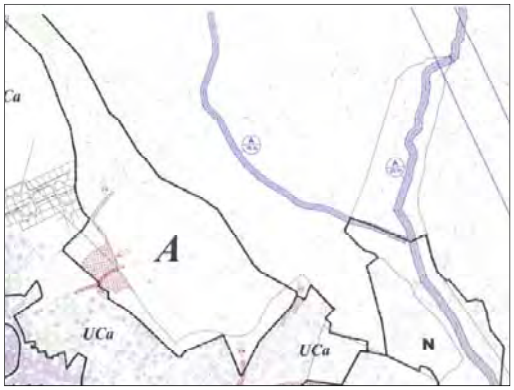

Extrait du PLU de Poussan : des marges de reculs sont prescrites aux abords des cours d'eau (15m, 20m ou 30 m selon l'importance du ruisseau).

► Enjeux liés à la submersion marine et à l'érosion

Les phénomènes naturels d'érosion des lidos sont amplifiés et déplacés par les aménagements. L'enjeu principal en matière d'érosion est d'adopter des pratiques d'aménagement et de gestion doux, proscrivant les recours systématiques aux enrochements durs tels qu'ils ont été conduits dans les années 70 et jusqu'à maintenant.

En matière de submersion, l'enjeu prioritaire est d'intégrer un risque qui n'a pour l'instant pas été assimilé malgré quelques épisodes de tempête marquants. Si l'abandon de toute ambition d'urbanisation dans les secteurs exposés peut facilement être acquise, la question de l'avenir et de la capacité de renouvellement des stations littorales (Frontignan plage, Marseillan plage) qui sont parfois occupées par un nombre croissant de résidents permanents devient une problématique importante qu'il convient de traiter.

IV.2. UN RISQUE INCENDIE TRES PRESENT

IV.2.1. UN TERRITOIRE SENSIBLE AU RISQUE « FEUX DE FORETS »

Le territoire de Thau est exposé au risque incendie en période estivale dans sa partie Nord et Est. C'est en effet dans ce grand secteur que sont présents les zones de massifs et de garrigues méditerranéennes : Le Massif de la Gardiole, la Montagne de la Mourre, le bois des Aresquiers, ainsi que le bois du Mont St Clair, sont entièrement exposés à un risque fort. Les zones d'aléa fort sont ensuite localisées plus ponctuellement au niveau des boisements isolés (nord et ouest de Mèze).

Le risque incendie concerne surtout des espaces naturels, non habités mais revêtant en revanche des enjeux patrimoniaux et paysagers importants.

IV.2.2. LES OUTILS REGLEMENTAIRES ET DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Il n'existe ni PPRIF, ni dossier communal de synthèse ou dossier communal d'information sur les risques majeurs dans le périmètre du SCoT. Le territoire est soumis Arrêté préfectoral du 13 avril 2004 qui s'applique à tout le département de l'Hérault et qui précise les obligations à respecter en particulier les contraintes de débroussaillement dans la bande des 200 mètres des massifs combustibles (voir carte). La gestion du Massif de la Gardiole comporte une large part d'aménagement visant la défense contre les incendies : près de 80 km de routes et de pistes, 40 km de pare-feu, une quinzaine de citernes et même une piste d'atterrissage pour les petits bombardiers d'eau, ont été mis en place. Tous ces équipements ont été complétés en 1985 par la construction d'une tour de guet.

IV.2.3. LES ENJEUX

► Le maintien de zones tampons

La prévention des « feux de forêts » passe par l'entretien et l'élagage des sous-bois le long des routes traversant les massifs et autour des « espaces naturels combustibles » (bande des 200m), prescrit par le Code Forestier (L322.3), puis détaillé au niveau départemental par arrêté préfectoral. Au-delà de la prévention réglementaire, le maintien de l'agriculture dans les zones tampons permettrait de tenir les espaces urbains à distance des espaces sensibles au risque d'incendie : il s'agit en particulier de du Massif de la Mourre et des bordures de la Gardiole.

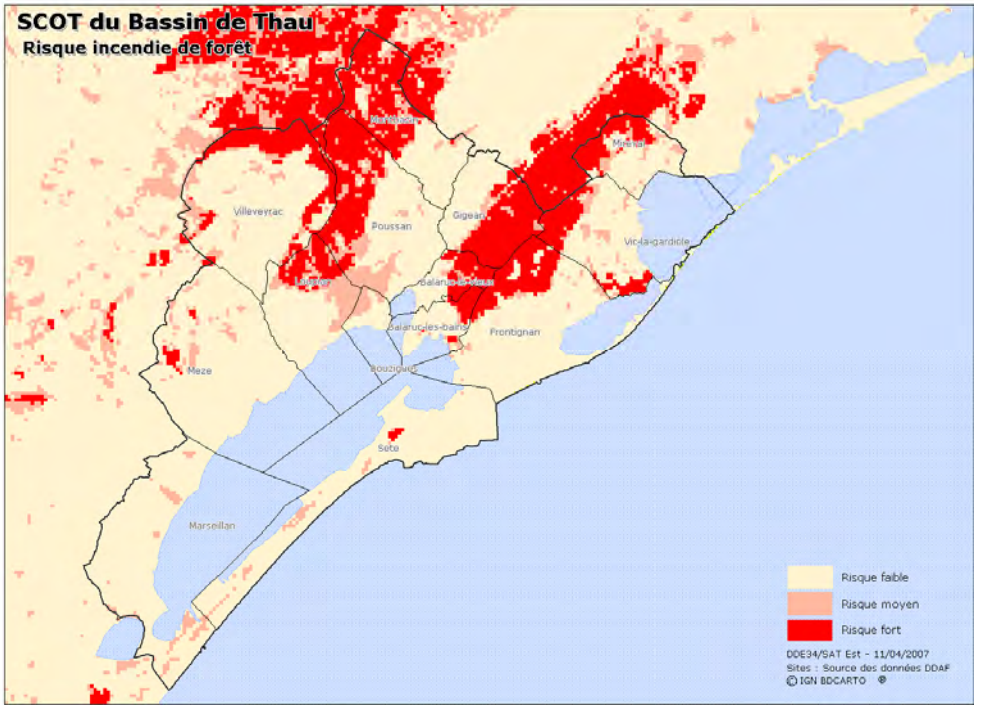

Le risque incendie sur le territoire du SCoT (source DDE)

IV.3. DES RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DU SOL LIMITES

IV.3.1. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PEU CONCERNE PAR LE RISQUE

Le territoire du SCoT est concerné par plusieurs types de risques liés aux mouvements du sol :

- ➔ Les mouvements de terrain,
- ➔ Le retrait-gonflement des argiles,
- ➔ Les coulées de boues (plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles en témoignent).

Les cartes d'aléas retraits-gonflement des argiles par commune ont été réalisées par le BRGM fin 2005.

Les autres risques n'ont pas été cartographiés.

La carte ci-contre révèle que les espaces urbanisés du territoire sont peu concernés par ce risque. Il existe en revanche sur une ceinture d'Est – Nord et Ouest de la commune de Villeveyrac, au droit des gisements de bauxite en cours d'exploitation.

IV.3.2. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Il n'existe pas de PPR «Retrait gonflement » des argiles sur le territoire.

Dans l'attente de leur élaboration, le SCoT devra prendre en compte ce risque dans ses prescriptions et dans le respect de la carte d'aléa du BRGM.

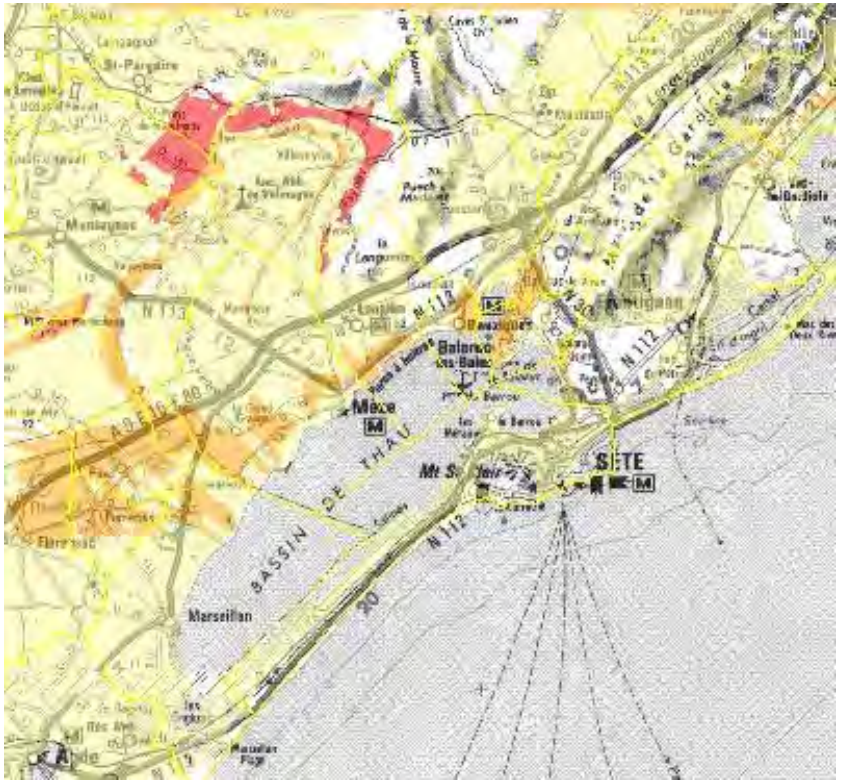

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

Aléa à priori nul

Carte des aléas « retrait et gonflement des argiles » (BRGM, 2005)

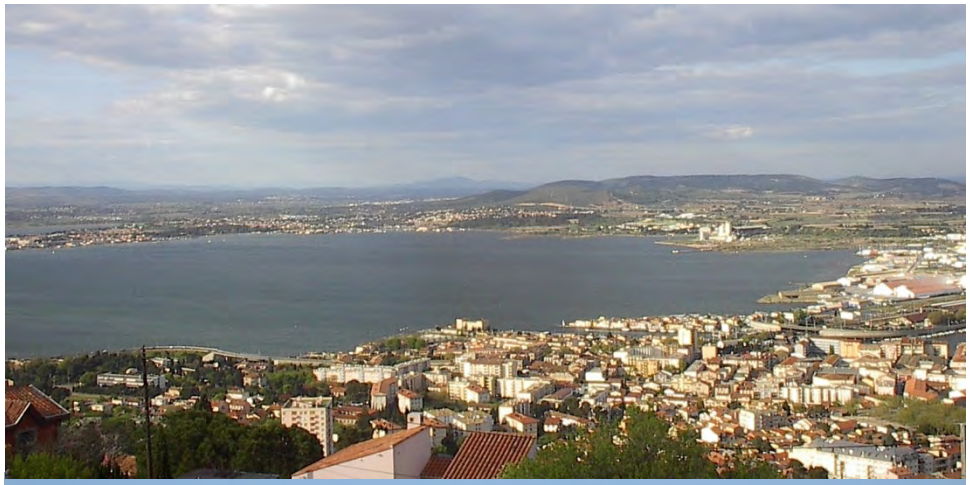

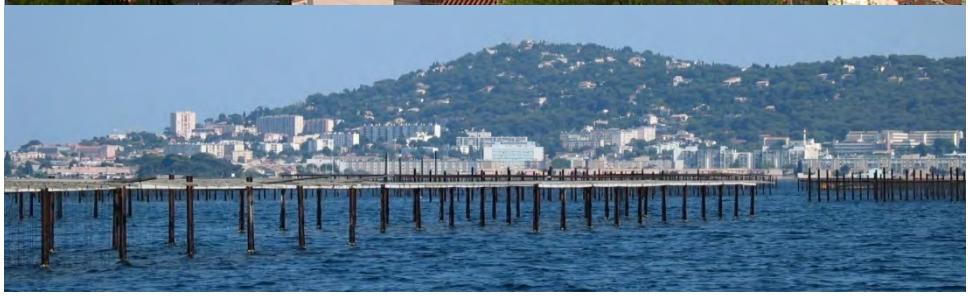

V. UN CADRE DE VIE A METTRE EN VALEUR

Le Bassin de Thau possède un environnement de qualité. Il est un élément du cadre de vie offert aux habitants du territoire.

Ce cadre naturel, au même titre que le patrimoine bâti participe au grand paysage du territoire. Sur le Bassin de Thau il est intimement marqué par la présence de la mer et des lagunes : elles influencent ce paysage, contribuent à la richesse des milieux ; l'activité humaine s'est imbriquée à ces éléments. Cette imbrication du développement passé et récent à son environnement apparaît aujourd'hui sur les trames bâties, les espaces d'interface tels que les ports où les zones techniques, les formes urbaines et architecturales… Tous ces éléments forgent l'identité du territoire. Ils le différencient également des territoires voisins et constitue une spécificité du Bassin de Thau.

Le paysage du Bassin de Thau est constitué d'une superposition de nombreux critères liés à la topographie, à la présence de milieux spécifiques, à l'occupation bâtie, aux activités humaines qu'elles soient agricoles, industrielles ou commerciales.

Ce paysage constitue un élément important qui reflète l'image véhiculée par le territoire. Il participe à son attractivité et donc à sa valeur économique. Dans cette optique il doit être analysé et décrypté de manière à mettre en évidence les lignes de force à préserver, les éléments à valoriser et ceux à reconquérir et remettre en valeur.

V.1. DES PAYSAGES[25] MARQUES PAR L'IDENTITE MARITIME

Le territoire du Bassin de Thau est un espace littoral méditerranéen. Son fonctionnement est étroitement lié à la mer mais il est avant tout très diversifié et bénéficie d'une multitude de paysages naturels de qualité.

Ce territoire se distingue par un grand morcellement, composé de fortes entités hétérogènes. Les deux importants massifs que sont la Gardiole et la montagne de la Mourre découpent le territoire et créent trois franges paysagères qui s'organisent en parallèle à la côte :

- La côte maritime, qui subit de fortes pressions malgré la fragilité de ses espaces ;
- La côte intérieure, qui regroupe les espaces les plus fragmentés, avec la densité la plus forte, principalement autour du Bassin de Thau et à proximité de la mer ;
- L'arrière pays viticole, plus préservé. Il ne subit pas encore une fragmentation aussi avancée car l'activité agricole y est encore prégnante. Quelques secteurs subissent toutefois une très forte pression et sont soumis à une forte mutation de leur paysage.

[25] *Sources :*

Diagnostic du PLH. Juin 2005.

Paysages et aménités sur le territoire de Thau, contribution au diagnostic du territoire. Janvier 2007. Creater, Bellmunt i Andreu

V.1.1. LES UNITES DU PAYSAGE TERRESTRE

La richesse et la diversité territoriale (lagune, mer, plaine, massif) ont permis le développement d'un grand nombre d'activités qui ont elles-mêmes généré une grande variété de paysages. Le paysage de Thau n'est pas que celui de l'espace naturel : il est également celui du travail des hommes.

Chaque activité a produit un paysage spécifique : paysage de vignes, industriel, maritime, urbain, conchylicole… Chacun détient ses propres règles d'organisation et est souvent peu articulé et composé avec les autres.

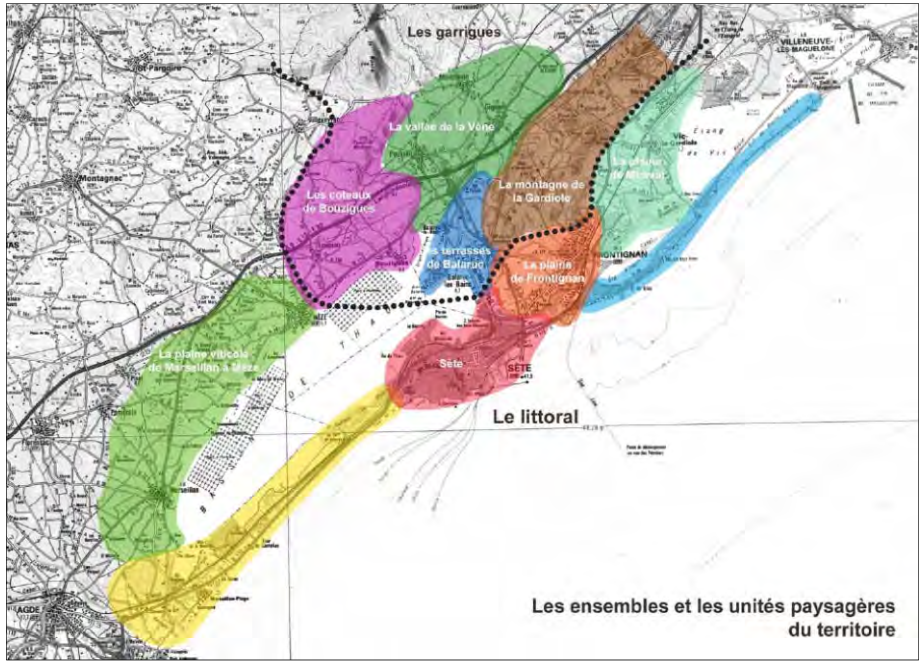

Les unités paysagères du territoire

1) *Le territoire côtier et lagunaire*

Le littoral languedocien offre une image tout à fait singulière, avec l'ensemble des étangs formant comme une avant-scène avant la pleine mer.

Cette évolution est le fruit d'une évolution qui a formé le cordon littoral actuel, isolant ainsi les lagunes de la mer. Ce paysage n'est pas figé et cette évolution des lidos, frontières entre eaux lagunaires et maritimes, se poursuit.

Une des caractéristiques du territoire de Thau est d'offrir des espaces fragiles et mobiles.

► La lagune de Thau

C'est la pièce centrale du paysage : véritable petite mer intérieure, il couvre une superficie de 7 500 ha. Il a un statut particulier puisqu'il est remarquable au niveau écologique tout en étant support d'intenses activités économiques. C'est aussi le débouché du Canal du Midi, un site patrimonial majeur.

► Le lido de Thau

Vaste cordon dunaire de plusieurs centaines de mètres de large, cet espace accroché au Mont Saint Clair et au Mont Saint Loup reste préservé de l'expansion urbaine. L'identité du site et sa richesse écologique est reconnue par les protections instaurées par le SMVM. Il fait l'objet du plus grand projet européen de réhabilitation du littoral car il constitue par essence le site mobile en évolution permanente, frontière de la mer et des lagunes.

► Le mont Saint Clair et la ville de Sète

C'est un site exceptionnel, insulaire, marqué par le relief, qui constitue un point de force et d'appui au sein d'espaces mobiles et fragiles. Choisi par les hommes pour cette raison et pour y développer des activités d'enjeu régional, il est aujourd'hui occupé par des formes urbaines très différentes, issues d'un développement moderne et contemporain. C'est aussi un port de pêche et port industriel qui est traversé par de nombreux canaux et continue malgré l'urbanisation du site d'être un espace d'échange entre mer et lagunes.

► Le lido et les étangs de Vic

Malgré sa fragilité, le lido séparant les étangs de Vic et d'Ingril de la Méditerranée a été en partie construit dans sa partie occidentale. Il est en revanche préservé à partir du secteur des Aresquiers, constituant avec les étangs un paysage complexe, associant des plans d'eau, des marais et des zones humides associées à des salins aux quadrillages caractéristiques. La présence d'un vaste massif boisé sur les berges même de ces étangs confère au site une qualité paysagère tout à fait remarquable qui a justifié son acquisition par le Conservatoire du littoral.

► Les paysages de l'industrie et de l'industrialo-portuaire

Le paysage industriel constitue un marqueur de l'identité du Thau qui relie cependant plutôt le territoire à son passé et aux héritages de l'activité industrialo-portuaire qu'à une dimension économique ouverte sur l'avenir et porteuse de développement. Il a toutefois tendance à muter, accompagnant le glissement du port de ses anciens sites en bordure d'étang, aujourd'hui en déclin, vers une façade maritime en recomposition qui accueille aujourd'hui l'essentiel des activités.

2) *Les plaines agricoles*

Le paysage agricole du Bassin de Thau, comme pour l'ensemble du Languedoc, est à dominante viticole (50% des surfaces).

Il n'y a pas un seul ensemble ou secteur viticole, mais plusieurs sous secteurs indépendants les uns des autres : au sud-est avec les terroirs muscatiers de Frontignan et Mireval, à l'ouest du territoire entre Mèze et Marseillan, à l'est au niveau de la plaine de Gigean, et au nord au niveau de Villeveyrac. Ces zones ne sont pas reliées entre elles, du fait de la géographie (rupture par le relief et les lagunes), combinée à la présence d'infrastructures et de zones urbanisées qui segmentent le territoire.

Il existe une grande diversité des trames agricoles dans le paysage, allant des espaces agricoles fragmentés autour de la ville aux trames linéaires et continues des grands domaines.

► La plaine viticole de Marseillan à Mèze

La concomitance du domaine maritime et de la basse vallée de l'Hérault à l'Ouest est à l'origine d'un relief adouci autour de Marseillan. Les pentes douces drainent de nombreux cours d'eau jusque dans l'étang. Ce contexte a favorisé la mise en place d'un vaste domaine viticole. La fragmentation du paysage y est très avancée du fait d'une succession de vignes, de friches ou de cultures céréalières. Au nord de Mèze le paysage agricole prend un aspect particulier dû au plissement progressif du terrain et à l'évolution de sa couverture, qui alterne zones cultivées en parties basses et petits boisements sur les hauteurs. Ce secteur qui ne bénéficie d'aucune protection particulière présente pourtant une valeur paysagère importante, susceptible de contribuer à un développement de l'écotourisme sur le nord du territoire et en relation avec les territoires voisins.

► Le terroir muscatier de Frontignan

Entre la Gardiole et la Méditerranée, la plaine de Frontignan est majoritairement occupée par la culture du Muscat. Si le territoire reste homogène, il s'inscrit dans un paysage complexe qui voit se confronter des espaces et des modes d'occupation du sol très différentes : port industriel, importante zone urbanisée, garrigues... La laine viticole constitue le piémont du massif classé de la Gardiole, contribuant ainsi à la qualité paysagère offerte par les abords de ce site.

► La vallée de la Vène et la plaine de Gigean

Entre les garrigues et le massif de la Gardiole, la vaste dépression que forme la plaine de Fabrègues est prolongée en direction de l'étang par la vallée de la Vène, dont elle constitue le bassin versant.

Espace enclavé par rapport au reste du territoire, la plaine de Gigean est délimitée par des éléments physiques majeurs : topographie et autoroute. Il y existe une grande richesse de la trame végétale, en étroite relation avec le système hydraulique. Elle connaît une pression importante en termes de cabanisation et d'urbanisation diffuse. C'est un des espaces les plus menacés de dégradation à l'échelle du SCoT.

► La plaine de Villeveyrac

Cette plaine ceinturée par la Montagne de la Mourre et le plateau d'Aumelas constitue le bassin versant du Pallas. Villeveyrac présente un paysage très agricole mais qui connaît de grandes transformations : mutation de l'activité viticole au profit de grandes cultures ou du maraîchage, reconversion de friches… Cette mutation correspond à un certain dynamisme, dû à des facteurs multiples mais spécifiques (remembrement, capacité d'irrigation…).

En progressant vers l'Ouest, cette plaine rejoint le secteur déjà évoqué du Nord de Mèze qui présente une succession, dans un contexte de plissement et de petit relief, d'espaces cultivés et de massifs boisés. La valeur de ce secteur est relevée par la présence de l'abbaye de Valmagne.

3) *Les boisements et les garrigues*

L'ensemble des garrigues constitue un vaste territoire qui court du Rhône, au nord-est de Nîmes, jusque dans la haute vallée de l'Hérault. C'est un ensemble collinaire diversifié rassemblant des territoires variés cultivés lorsque les sols le permettent ou abritant une végétation de garrigue dans les conditions extrêmes. Cet ensemble offre une diversité de situations géomorphologiques : vastes plaines, développement de terrasses successives, ou déploiement de coteaux en pente douce.

La présence de boisements et de garrigues, sur les zones de bas relief et situées au contact de l'eau, est une originalité sur le territoire héraultais, mais particulièrement observable sur le bassin de Thau.

Des boisements sont également présents de manière plus localisée : le bois des Aresquiers à Vic la Gardiole est le plus important. La trame boisée qui suit les plissements de terrain au nord-ouest de l'A9 sur les communes de Montagnac, Mèze et Villeveyrac présente également un intérêt déjà évoqué. Enfin, des boisements isolés en bordure de lagune offrent un caractère remarquable aux sites qu'ils occupent (bois de Bellevue à Marseillan, bois de Villeroy sur le lido de Sète).

Le bois des Aresquiers

► La montagne de la Gardiole

Elle constitue la partie la plus méridionale des vastes garrigues du Bas-Languedoc. Cette « montagne » culminant à 234m au Roc d'Anduze s'étend sur 13 km du nord-est au sud-ouest, de Fabrègues à Balaruc le Vieux. Le paysage végétal actuel résulte surtout de l'activité de l'homme. Il ne reste presque plus rien des anciennes futaies de chênes verts et la forêt a le plus souvent été remplacée par des groupements végétaux secondaires : garrigue à chêne kermès et cistes, pelouse à brachypode rameux. De nombreux reboisements à objectif touristique ont été réalisés en pins d'alep, pins pignons, cèdres de l'Atlas et cyprès.

Ce massif est classé au titre de la loi de 1930. Il constitue un véritable belvédère sur les étangs littoraux qu'il domine, offrant des visibilités qui s'étendent jusqu'aux Pyrénées. A l'inverse, il représente l'amer majeur depuis les plaines et le littoral.

► Le Causse d'Aumelas et les Montagnes de la Mourre

Ces paysages ont été façonnés par l'élevage ovin qui a produit une végétation clairsemée alternant espaces ouverts, semi-ouverts et boisements. La dynamique actuelle, avec l'abandon de l'élevage, conduit à une fermeture des milieux et à une perte de la diversité écologique et paysagère de ces espaces remarquables.Les flancs du Causse d'Aumelas présentent des paysages spécifiques de formation rocheuse qui forment un paysage de rupture, marquant les limites de l'espace littoral et de l'arrière pays du Cœur d'Hérault.

► Les coteaux de Bouzigues

Cette unité paysagère participe à l'organisation et la composition des unités adjacentes, correspondant à un point topographique spécifique de basculement. Les terrasses de garrigues de l'intérieur forment un large mouvement demi-circulaire se dirigeant vers l'étang pour y tomber brutalement. Une large plateforme s'est ainsi constituée, dominant l'ensemble du Bassin de Thau et offrant des points de vue très intéressants.

4) *A l'interface entre étang et garrigues*

► Les terrasses de Balaruc

Elles sont à l'interface entre le domaine des étangs et l'ensemble des garrigues. C'est un espace de mutation au sein duquel s'associent des formes urbaines villageoises et des quartiers plus contemporains sans cohérence formelle.

► La plaine Vic – Mireval.

Cette plaine constitue un couloir de liaison entre le massif de la Gardiole et l'étang de Vic, soit deux entités très différentes qui bénéficient ici d'une proximité que l'on retrouve rarement. Cette proximité est valorisée par le maintien d'un paysage ouvert entre les deux éléments protégés, offrant un contexte de continuité paysagère rare et d'une grande valeur. Cette liaison paysagère est enrichie par le village de Vic qui présente une forme tout à fait préservée sur sa façade nord, agrémentant cet espace par un élément patrimonial fort.

V.1.2. LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

1) *Les points de repère*

Le territoire de Thau est marqué par des points de repère paysagers sur cette plate côte languedocienne qui sont autant de signatures qui le distinguent des autres territoires littoraux.

- **Les reliefs :** Le Mont Saint Clair et le Massif de la Gardiole constituent des arrière-plans majeurs, visibles très tôt, notamment à partir de l'autoroute. Entre la plaine de vallée de la Vène et la garrigue d'Aumelas, la montagne de la Mourre et le Pioch de Madame vers le sud constituent l'avancée occidentale des garrigues languedociennes
- **Des points forts avec une logique qui leur est propre** : Quelques éléments singuliers constituent à la fois des points forts pour l'identité du territoire et des lieux fermés au niveau paysager car ils détiennent une logique propre très forte. Il s'agit du secteur portuaire et industriel de Sète / Frontignan, des tables des exploitations conchylicoles, des stations touristiques du littoral et de Balaruc les Bains.

2) *Une trame oubliée : le réseau hydrographique*

Le réseau hydrographique du territoire de Thau est dense et complexe. L'étang de Thau en est la pièce centrale. Il communique avec la mer par les canaux de Sète et par le grau de Pisse Saume au Sud-Ouest. Il reçoit les eaux douces superficielles d'un bassin versant de 280 km² qui comprend une dizaine de cours d'eau, dont les plus importants en débit sont la Vène et le Pallas. L'hydrosystème de Thau est complété dans sa partie Est par les étangs de la Peyrade, de Vic et d'Ingril, associant des plans d'eau, marais, zones humides et salins.

Ce système hydrographique trame le territoire de manière perpendiculaire aux lagunes et à la côte. Il constitue finalement la seule structure connectant les trois physionomies paysagères citées précédemment.

Dans les faits, et à l'exception de ces 2 rivières principales, ce système hydrographique est peu visible. Les cours d'eau sont le plus souvent dépourvus de végétation importante, celle-ci étant dans tous las cas rarement arborée et haute. Ceci est à relier au caractère intermitent de ces cours d'eau, qui sont finalement généralement ignorés en tant qu'éléments constitutifs du territoire et, à fortiori, de son paysage. Ces continuités ont été également dans le cadre des logiques d'aménagement urbain.

L'enjeu majeur, pour rendre au paysage de Thau la force d'une entité dans son contexte de diversité, n'est-il pas de rendre visible ce réseau invisible ?

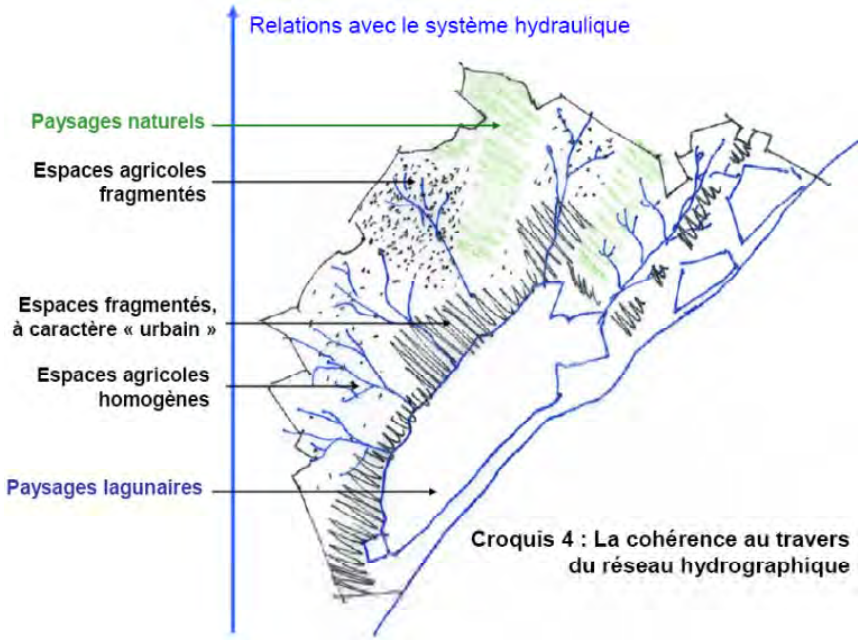

Croquis 4 : La cohérence au travers du réseau hydrographique

V.1.3. LE PAYSAGE SOUS-MARIN : UN PAYSAGE ENCORE PEU EXPLORE

Les roches de Sète

Au pied de la colline de Sète s'étendent de petits bancs rocheux, des épaves et des digues. Les paysages n'offrent pas un relief extraordinaire mais certains sites sont remarquables.

La zone où le relief est le plus prononcé est sans conteste le site de la Corniche, où les roches de surface plongent verticalement en mer jusqu'à la profondeur de 6 mètres. La roche calcaire est parcourue de failles verticales, dont certaines forment de véritables grottes sous-marines. L'eau peut être très claire dans cette zone qui est soumise à l'action fréquente des vagues. Au pied des roches, de nombreux galets attestent de l'importante énergie hydrodynamique qui règne dans ce secteur très exposé. Conséquences pour la vie marine : peu d'animaux, si ce n'est les poissons de passage, parfois très nombreux en été lorsque l'eau est chaude. La vie fixée est pauvre, la surface lisse de la roche, associée aux mouvements excessifs de l'eau, limitant l'installation durable des espèces.

La Corniche

En s'éloignant un peu vers le large, plusieurs affleurements de roches calcaires alternent parfois avec des accumulations de blocs dispersés, depuis la digue de l'épi Dellon jusqu'au-delà de la zone des Quilles.

La présence de bancs rocheux n'est pas continue mais par endroits se poursuit plus ou moins loin vers le large. Les sites les plus intéressants en termes de paysage sont ceux qui se situent au large du Canal des Quilles. Les fonds restent toutefois relativement plats. Ils sont constitués de dalles rocheuses qui parfois forment de petits empilements avec des surplombs et des cavités. Les dalles sont éparpillées sur des fonds de sables coquilliers recouverts d'une fine couche de vase. On peut y observer de nombreux poissons (sars, bogues, athérines, mostelles, saupes, rougets, girelles et oblades), mais diversité et l'originalité du peuplement d'invertébrés sont faibles à cause du relief peu accentué.

A noter, à quelques centaines de mètres du port de Sète, le Planier, un vapeur qui s'est échoué il y a plus de 50 ans. L'épave est en deux parties séparées d'une dizaine de mètres. Le site est remarquable pour ses « murs » d'anémones bijoux (Corynactis viridis), qui colonisent habituellement des épaves plus profondes, et par sa densité d'huîtres au sein desquelles évoluent des langoustes. Dans les cavités et au-dessus de l'épave circulent des bancs de poissons denses et variés.

L'épave du Planier

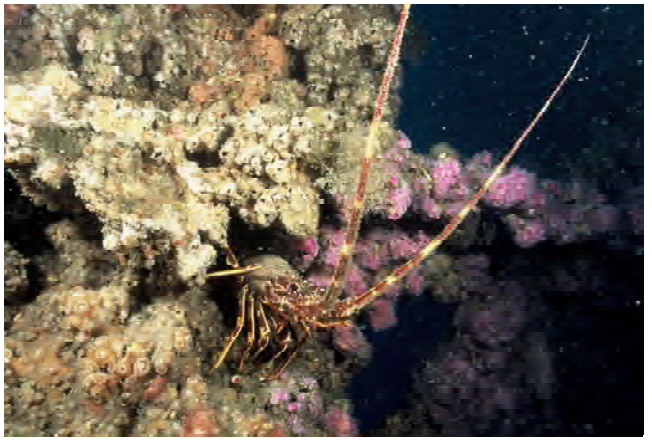

L'étang de Thau

L'Etang de Thau forme une véritable petite mer intérieure qui atteint une profondeur maximale de 10 mètres. Au niveau la source de la Vise, une résurgence d'eau douce crée même localement un cratère de 30 mètres de profondeur. Cette lagune intéresse de plus en plus les plongeurs en raison des paysages inédits qu'elle offre aux observateurs sous-marins. Sa faune est originale et très dense et l'eau peut y être très claire, notamment en hiver lorsque la température limite la prolifération du plancton.

Les fonds de l'étang sont essentiellement sédimentaires, c'est-à-dire composés de sables ou de vases. Il est possible d'y rencontrer quelques affleurements rocheux, au sud de Balaruc, près du port ou vers le milieu de l'étang dans sa partie Nord, au lieu dit « les roches de l'étang de Thau », mais ceux-ci sont ont une superficie très limitée et offrent peu de relief.

D'autres types de milieux peuvent constituer des particularités intéressantes. L'étang est caractérisé par une activité conchylicole importante. Les huîtres en élevage sont suspendues sous des tables ostréicoles sur des cordes pendues dans la colonne d'eau. Malgré l'intérêt de ce type de paysage, la plongée sous les tables conchylicoles des exploitations est interdite pour des raisons de sécurité et de lutte contre le braconnage (arrêté du Préfet maritime 55/2009 du 15 mai 2009). Les conchyliculteurs peuvent, eux, plonger sous les tables dans le cadre de leurs activités (exploitation et entretien des tables).

Il existe également dans l'étang des herbiers de surface importante. Ces herbiers de zostères regorgent d'espèces fixées sur les feuilles ou vivant près du fond. Ils se situent plutôt à la périphérie de l'étang en particulier le long du lido. Cette zone permet d'observer de nombreuses espèces y compris les fameux hippocampes.

D'autres paysages très originaux font aussi la réputation de l'étang. On citera par exemple, le ponton de la bordelaise où de nombreuses épaves faites de toute sorte d'objets hétéroclites en font un site particulièrement fréquenté par les plongeurs. Au niveau du débouché du canal de Sète dans l'étang, il existe aussi des tombants sableux formant des pentes de plus de 45° Les fonds entre 3 et 11 mètres de profondeur y abritent de nombreuses espèces vivant sur le sable ou sur de petits cailloux.

Etang de Thau : le ponton de la Bordelaise

Etang de Thau : les tables conchylicoles

Les Aresquiers

Le banc des Aresquiers forme une très vaste étendue rocheuse de 30 km² qui s'étend depuis le port de pêche de Frontignan jusqu'à Villeneuve-lès-Maguelone. Les Aresquiers sont bien connus des plongeurs de la région qui y trouvent une eau claire ainsi qu'un relief parfois accentué.

Côté large, la zone est bordée par un talus rocheux très accidenté débutant vers 25 m de profondeur. La zone est propice à l'envasement comme en témoignent la pellicule de vase qui recouvre le substrat ainsi que la présence d'une faune indicatrice de forte charge organique (Alcyonaires, gorgone

orange, orange de mer, etc.). Le fond remonte ensuite très vite. Le paysage est accidenté et offre de nombreux surplombs et failles.

A partir de 17 mètres, le milieu est moins envasé. La faune est abondante, l'une des plus diversifiées de la région. Vers 15 mètres, l'eau est souvent claire et la pente plus faible. Le rocher est recouvert de manière uniforme par des croûtes roses construites par des algues calcaires, donnant son aspect typique aux fonds sous-marins des Aresquiers. Les gorgones blanches prospèrent à la surface des blocs rocheux, là où ils sont exposés à la lumière directe.

Débute alors un très large plateau plus ou moins accidenté. Parfois monotone, notamment parce qu'il est constitué par de la matte morte de posidonies, il est régulièrement entrecoupé de failles profondes de un à trois mètres de haut. Le plateau des Aresquiers, est, en effet, découpé par de nombreux sillons alignés et parallèles les uns aux autres formant des sortes d'entailles et de canyons étroits dans le plateau, perpendiculaires à la côte. Parfois ces sillons s'écartent les uns des autres, aménageant des cuvettes (vasques ou petits cirques) de dimensions variables : ces cuvettes mesurent entre quelques mètres et quelques centaines de mètres de diamètre. Sur les parois abritées de l'incidence de la lumière directe, plusieurs espèces très spectaculaires se développent comme les peuplements de gorgones jaunes et de grandes éponges axinelles. Grottes et surplombs sont au rendez-vous, et de nombreuses ragues attirent des poissons tels que sars ou dorades.

Faune encroûtante du plateau des Aresquiers

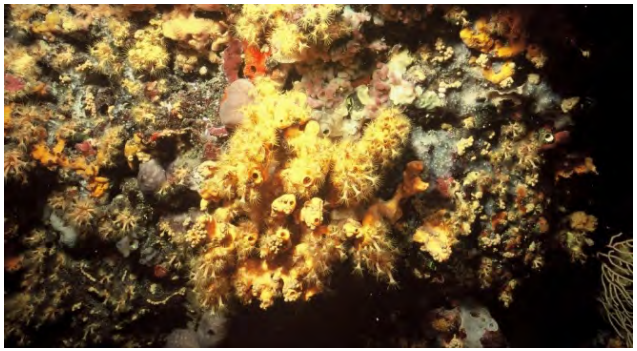

Les bordures du plateau des Aresquiers

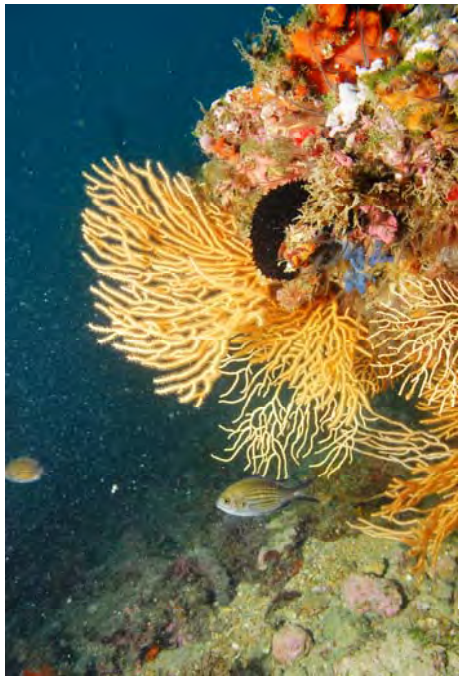

V.2. UN PATRIMOINE BATI QUI TEND A SE BANALISER

Le patrimoine bâti de Thau est riche de 2 500 ans d'histoire comme en témoignent les nombreux sites patrimoniaux d'exception, de l'antiquité à l'époque romaine[26] :

- Les Grecs et les Romains ont laissé des héritages précieux, comme les vestiges gallo romains de la basilique de Balaruc-les Bains, la Villa Loupian, ou encore la Via Domitia ;
- Les Bénédictins et Cisterciens ont légué de magnifiques ouvrages. Le Moyen-Âge a marqué le territoire par ses églises et abbayes : Eglise Sainte Léocadie de Vic la Gardiole, Eglise Sainte Cécile de Loupian, Abbaye Saint Félix de Montceau à Gigean, Abbaye Sainte Marie de Valmagne à Villeveyrac, village médiéval de Balaruc le Vieux.
- La construction du Port Royal de Sète et celle du Canal du Midi avec notamment son débouché à la pointe des Onglous dans l'étang de Thau sont les symboles de l'histoire moderne du Bassin de Thau. Cette période faste pour les grands aménagements a vu naître également le port de commerce de l'ancienne cité phocéenne qu'est Marseillan et le Pavillon Sévigné du 18ème siècle de Balaruc-les-Bains.
- L'époque contemporaine, enfin, est représentée par la Chapelle de Notre Dame de la Salette en haut du Mont Saint Clair (19ème siècle), le Cimetière marin de Sète (19ème siècle) ou les halles de Poussan (20ème siècle).

Ce patrimoine est aujourd'hui en partie reconnu pour son intérêt architectural. Il est généralement protégé. Pour autant, il n'est pas spécifiquement mis en valeur par l'aménagement de ses abords ou par une politique territoriale dédiée.

[26] *Sources : Paysages et aménités sur le territoire de Thau, contribution au diagnostic du territoire. Janvier 2007. Creater, Bellmunt i Andreu*

V.2.1. UN PATRIMOINE RICHE MAIS PEU MIS EN VALEUR

1) *Un patrimoine monumental reconnu*

Le patrimoine monumental du Bassin de Thau jouissant d'un certain prestige est en majorité médiéval. Il peut être réparti en deux thématiques principales : la vie religieuse, et la vie militaire.

- Le patrimoine religieux est principalement médiéval. Il est constitué de nombreuses églises, paroisses et chapelle rurales. D'autre part, l'ordre monastique (abbaye Sainte-Marie de Valmagne) et le mouvement du gothique méridional laissèrent des traces telles que différentes abbayes et couvents. La seconde vague de construction aura lieu bien plus tard, au XVIIe siècle, dans un contexte de tensions religieuses. Alors que se répand le protestantisme (Temple de Villeveyrac), les confréries fleurissent en réaction et édifient de nombreuses chapelles (Chapelle de pénitents de Mèze). La fondation à cette époque de la ville de Sète laissera aussi des traces de l'architecture religieuse moderne (Eglise St Louis). Néanmoins, le patrimoine religieux reste en grande majorité représentatif de l'époque médiévale et d'une histoire ayant au moins une dimension régionale.

- Le patrimoine défensif des villages du Bassin de Thau est à la fois très présent et diversifié.

  Les portes sont les éléments les mieux conservés de ce système, certainement car elles sont un élément fort de la cohésion villageoise (portes de la tour de l'horloge de Loupian; porte de Montpellier de Mireval). Généralement situées à côté du château ou de l'édifice cultuel, elles ont une importante fonction symbolique (porte de Montabzin) et forment avec le restant du système un ensemble monumental cohérent (porte Sud de Gigean).

  Fait plus rare dans la région, le territoire abrite aussi des fortifications modernes qui furent édifiées à Sète aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le fort Richelieu et le fort Saint Pierre formaient un complexe défensif d'importance fonctionnant avec des fortins relais sur le Mont Saint Clair. Dans des périodes plus récentes, l'on retrouve aussi des traces de fortifications datant de la seconde guerre mondiale avec l'éparpillement de blockhaus dans la ville de Sète.

Le patrimoine monumental témoigne de l'histoire du territoire. A ce titre, il est aujourd'hui le plus reconnu et protégé (voir chapitre sur les protections du patrimoine). Il se distingue notamment d'édifices ou d'éléments bâtis plus récents mais qui participent tout autant à l'image moderne du territoire du Bassin de Thau.

Abbaye de Valmagne (Villeveyrac)

2) *Un patrimoine du quotidien : vie civile urbaine et rurale et morphologie urbaine*

Les trames architecturales des centres anciens sur le territoire de Thau ont été bien conservées. Elles constituent un héritage historique caractéristique.

Les communes du territoire dont la trame architecturale médiévale est conservée sont Balaruc-le-vieux, Poussan, Loupian, Frontignan, Montbazin et Gigean, Vic la Gardiole. Parmi elles, trois communes se démarquent particulièrement pour l'homogénéité de leur bâti ancien : il s'agit de Montbazin, Poussan et Loupian.

Parmi ces villages, Balaruc le vieux et Poussan ont un plan clairement circulaire et de ce fait ont été reconnus "Circulades" par l'association des villages circulaires.

Sète fait figure d'exception puisqu'elle n'a pas d'empreinte médiévale, sa fondation datant du XVIIe siècle.

Les trames urbaines des villes et villages confèrent au territoire un cachet de qualité et constituent des espaces patrimoniaux à part entière. La valeur de ce patrimoine renvoie à des valeurs moins tangibles que les édifices majeurs et ouvrages présentés précédemment. Sa valeur pittoresque, bien qu'elle soit reconnue dans le champ du patrimoine est plus difficile à définir et évaluer.

La qualité des trames architecturales des villages repose bien sûr sur le niveau de préservation de son bâti ancien. De manière générale, la connaissance approfondie des centres anciens dans le Bassin de Thau est assez ponctuelle. De plus, les bâtisses situées dans les centres anciens souffrent d'un véritable problème de veille. Comme l'ensemble du patrimoine bâti privé, il est très difficile de faire appliquer un entretien respectueux de leur authenticité.

La morphologie urbaine des villages constitue une spécificité régionale. Cette trame urbaine laisse place à des extensions urbaines en profond décalage architectural et urbanistique avec les silhouettes historiques et identitaires des villages. Une attention particulière devra être portée à la forme que devra prendre le développement urbain en continuité de ces centres villageois de caractère.

Le centre ancien de Loupian

Silhouette villageoise de Balaruc-le-Vieux

3) *Un patrimoine liée à l'identité maritime mais peu reconnu*

L'histoire des ports correspond plus formellement à l'échelle bassin de Thau. Les manifestations bâties de cette histoire portuaire sont nombreuses et variées, mais rares sont les ouvrages monumentaux, si ce n'est les canaux, qui permettent d'en témoigner. En revanche, si l'on commence à prendre en considération l'ensemble du patrimoine vernaculaire qu'a produit ce territoire, nous prenons conscience qu'il est omniprésent, mais aussi très menacé. Les principaux éléments constitutifs du patrimoine maritime sont :

- ➔ Les canaux qui sont bien sûr les ouvrages qui racontent le mieux l'aventure commerciale et portuaire. En ce sens, il est regrettable que plusieurs d'entre eux ne bénéficient pas d'une protection appropriée. Ainsi en est-il notamment du canal du Midi dont la servitude s'avère insuffisante en raison d'un zonage trop restrictif.
- ➔ Les ports de Sète, de Mèze et de Marseillan.
- ➔ Les chais ou autres anciens batîments liés au commerce maritime, à Sète, Mèze et Marseillan (chais Agro-canet à Sète, chais Noilly à Marseillan). Il s'agit d'un des patrimoines les plus vulnérables, dont il reste finalement peu d'éléments encore susceptibles d'être valorisés.
- ➔ Certains éléments liés à l'économie halieutique et conchylicole.

La présence de l'étang a conditionné l'implantation d'activités spécifiques qui fondent l'identité de territoire. On note de ce fait, l'implantation d'une architecture, permanente et spécifique. Les maisons de pêcheurs se caractérisent par leur simplicité et leur regroupement en îlots serrés ainsi que leurs enduits colorés. Elles forment souvent un linéaire irrégulier, marque d'un urbanisme volontaire, mais qui s'implante de front à l'étang ou à la mer.

L'activité conchylicole marque elle aussi l'identité et le paysage local. Outre les mas conchylicoles, l'activité marque physiquement l'étang par la présence des passerelles et des tables conchylicoles qui constituent un patrimoine insolite.

Hérité des activités ancestrales de pêche et de conchyliculture, ce patrimoine est bien mis en valeur dans le Musée de l'Etang de Thau, à Bouzigues. Témoignant de l'implantation de l'homme autour de l'étang dès l'âge du Bronze, révélée par la découverte de foyers et de vestiges d'habitations lacustres, il évoque la fondation des villages du Barrou et de Balaruc à l'époque Gallo-romaine, où l'huître était couramment pêchée, jusqu'à l'attribution des premières concessions conchylicoles à Bouzigues.en 1908.

L'image du territoire est très liée à son activité portuaire et halieutique. Cet héritage historique aujourd'hui est peu reconnu mais participe à l'image du territoire. La préservation de cette identité est fortement liée au maintien de ces activités et à leur évolution.

Canal du Midi

Mas conchylicole

4) *Un patrimoine archéologique riche et sensible*

Le bassin de Thau connaît une importante tradition archéologique qui octroie du prestige au territoire. Ce dernier est littéralement constellé de sites archéologiques. Cela ne veut pas forcément dire qu'il fut particulièrement peuplé, mais que les investigations ont été nombreuses et ont construit une connaissance archéologique riche. Seules deux communes sont relativement pauvres en vestiges archéologiques reconnus (Sète et Frontignan).

51 sites majeurs ont été recensés sur le territoire (voir carte ci-contre).

Le territoire de Thau est une zone de passage et d'échanges à toutes les époques :

- Durant le 1er âge de Fer et la seconde moitié du 2e âge de fer.
- La romanisation du territoire a laissé de nombreuses traces d'occupation rurale (villa Loupian) et urbaine (agglomération antique de Balaruc-les-Bains) ainsi que des ouvrages majeurs (Voie Domitienne).

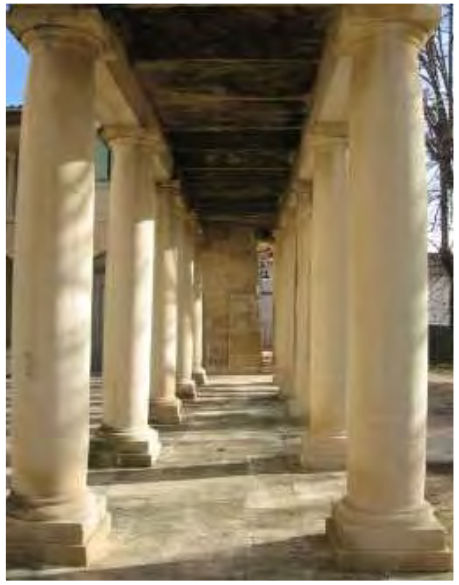

Le patrimoine archéologique recensé sur le territoire du SCoT

Le patrimoine archéologique du bassin de Thau est important et constitue une ressource majeure qui participe à son identité et à son attractivité, notamment touristique. La prévention en amont de toute opération d'aménagement et la valorisation de ce patrimoine historique devront être réflechie dans une logique de préservation de la ressource et d'intégration dans une politique globale de mise en valeur des spécificités du territoire.

V.2.2. UN PATRIMOINE SOUS-MARIN NON PRESERVE

Le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) signale la présence de plusieurs sites archéologiques à l'intérieur de la lagune de Thau et en mer.

La carte suivante donne la localisation des sites et le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales des sites.

On note la présence de quatre sites majeurs à préserver : trois concernent des habitats (l'un sur le plateau des Aresquiers, le second sur le site « Les Dunes » (Aresquiers 9 sur la carte) et le troisième est dans l'étang de Thau (« Fangade »), le dernier nommé « Belle Etoile » est une épave avec sa cargaison (Marseillan plage).

Les risques possibles de dégradation de ces sites - qui ne sont pas signalés sur les cartes marines - sont liés à la pêche (accrochage par des engins de pêche), aux ancrages ou au chalutage non autorisés dans la zone des 3 milles marins. Les sites peuvent être aussi visités par les plongeurs ou les apnéistes. Mais la non-divulgation de la position précise des sites limite cette possibilité.

Le patrimoine sous-marin, au même titre que le patrimoine terrestre constitue un héritage de l'histoire du territoire. Il pourrait ainsi être mis en valeur, notamment dans le cadre d'activités de loisirs et de tourisme tels que la plongée. Aujourd'hui toutefois, le principe reste de préserver ces sites et patrimoines fragiles en limitant la diffusion de leur localisation.

Carte des biens culturels et maritimes autour du Bassin de Thau

Le patrimoine protégé du territoire du SCoT

V.2.3. OUTILS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI

1) *Protection des sites et monuments*

Le bassin de Thau bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié. La quasi-totalité des communes (excepté Mireval) du bassin de Thau possède au moins un édifice ou un site architectural ou archéologique majeur faisant l'objet d'une servitude patrimoniale.

Le territoire compte 13 sites architecturaux et paysagers classés ou inscrits. De plus, le canal du Midi, qui se jette dans l'Etang de Thau à Marseillan, est inscrit au patrimoine mondial. Ces sites sont divers et datent de différentes périodes, ils reflètent la richesse patrimoniale du territoire.

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

- ➔ **Le classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.
- ➔ **L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites** constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les

projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

De plus, 22 monuments sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques (Cf. liste des servitudes en annexe). Ce sont, pour la plupart, des monuments religieux ou de culte dont l'abbaye de Valmagne qui est le monument religieux majeur du territoire d'un point de vue historique et architectural. Six protections concernent des ouvrages médiévaux et seigneuriaux tels que les forts Richelieu et Saint-Pierre.

Les ouvrages contemporains protégés sont présents à Sète qui a été fondée plus tardivement.

Les périmètres de 500m aux abords des édifices protégés représentent aussi un espace non négligeable. Principalement localisés dans les centres anciens, ces périmètres contribuent à préserver l'aspect architectural des villes et villages.

Plus de la moitié des édifices sont bien à très bien conservés, et les sites s'approchent de cette moyenne. Leur entretien est garanti soit par leur patrimonialisation et le mise en œuvre d'une politique active de conservation, soit par le simple fait qu'ils sont encore le siège d'activité et maintenus en bon état pour cette raison.

Le pourcentage d'édifices et de sites étant dans un état de conservation moyen reste assez élevé. Il correspond soit aux sites et édifices souffrant d'un certain abandon, soit à ceux bénéficiant de rénovations qui les dénaturent plus ou moins en profondeur.

2) *Archéologie*

Parmi 51 sites « majeurs » recensés, seulement 5 sont protégés. Il s'agit du Forum Domiti de Montbazin, d'un relai romain de la voie domitienne, de la villa des prés bas de Loupian, de la basilique romaine de l'agglomération antique de Balaruc-les-Bains et d'un tronçon de la voie domitienne situé à l'extrémité ouest du territoire. Plus de la moitié de ces sites sont considérés comme menacés. En effet, ils sont en conflit réel ou probable avec leur milieu, soit parce qu'ils se situent dans des zones urbaines, soit parce qu'ils se trouvent dans une probable zone d'urbanisation future. Dans un contexte de forte pression, il semble indéniable que les moyens à mettre en place pour la préservation de cette mémoire archéologique doivent être importants et la conservation des sites, archéologiques majeurs doivent être accompagnés par des prescriptions impartiales.

V.2.4. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX

Les servitudes de protection du patrimoine architectural sont assez nombreuses et bien réparties dans le territoire. Néanmoins, elles s'avèrent insuffisantes pour garantir la pérennité de la mémoire spécifique à ce territoire qui est caractérisée par un patrimoine vernaculaire, moins identifiable que le patrimoine monumental et moins pris en compte.

Se pose alors la question de la protection ou du moins de la mutation dans le respect de la mémoire du territoire de l'important patrimoine vernaculaire et urbain qui façonne le bassin de Thau.

Le SCoT pourra tenter à travers des prescriptions de proposer un cadre à la surveillance de ce patrimoine qui ne peut en revanche être mis en œuvre que par les communes.

Outre ces prescriptions, il pourra établir des protections sur les espaces jugés majeurs pour le territoire.

Ainsi les sites archéologiques en raison de leur valeur nationale, et l'ensemble du patrimoine lié la dimension portuaire car cette dernière constitue le fondement de l'entité du bassin de Thau devront faire l'objet d'une attention prioritaire.

V.3. UN CADRE DE VIE DE QUALITE, MAIS QUI TEND A SE DEGRADER

V.3.1. FRAGILITES ET SENSIBILITES PAYSAGERES

Le territoire de Thau présente de fortes sensibilités paysagères et ses qualités sont associées à une notion générale de grande vulnérabilité.

► Un territoire très exposé visuellement, donc fragile

Les points de vue sont importants, ils offrent de nombreuses occasions d'apercevoir les divers paysages. Cette forte exposition augmente la perception des points noirs.

► Des routes en belvédère sur l'Etang de Thau

Le territoire est traversé par un réseau d'infrastructures de niveau national très fréquenté, pour des usages quotidiens mais également touristiques. Dans tous les cas, elles offrent des points de vue importants sur des pans entiers du territoire et ouvrent, en conséquence, autant de fenêtres sur les paysages de Thau.

Vues plutôt flatteuses depuis le RD 613 sur le Nord bassin de Thau

Vue depuis la RD2 : paysages en mutation entre Sète et Balaruc

Or, ces territoires vus de la route ne constituent pas toujours une vitrine avantageuse : on perçoit « l'envers des villages », celui des zones d'activités, des confrontations violentes entre les qualités intrinsèques des sites traversés et l'activité qui s'y s'est développée. Ces images défavorables mais du fait de leur exposition partagées par tout un chacun sont des facteurs d'affaiblissement de la qualité du cadre de vie que pourrait revendiquer par ailleurs le territoire.

► De fortes covisibilités

SI l'on en considère les visions panoramiques perceptibles à partir de divers points de vue (routes notamment) en tenant compte de la topographie

- La **plaine de Gigean - Montbazin**, jusqu'à la lagune de Thau, apparaît comme un secteur sensible car sujet à de fortes covisibilités depuis l'A9, la Gardiole, le RD2,…
- La **côte lagunaire de Thau**, en bordure directe avec l'étang ainsi que le cordon littoral est très exposée visuellement (RD2, RD613, mont Saint Clair).

► Des interfaces de conflits entre différents paysages

Le bassin de Thau est composé de multiples facettes (milieux lagunaires et sauvages, paysages industriels, espaces agricoles, reliefs boisés ou urbanisés) qui génèrent une complexité paysagère. En effet, elles constituent

des sites potentiels de conflits susceptibles de nuire à la lisibilité paysagère.

Un cas particulier est constitué par le triangle urbain de Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux. L'on y observe une absence totale de lisibilité paysagère mêlant, dans un environnement d'exception, un fort développement des infrastructures et des zones pavillonnaires une implantation commerciale et artisanale importante mais qui ne semble pas anticipée, la persistance d'espaces viticoles, le tout sur les berges de la lagune de Thau et dans un secteur quotidiennement traversé par des dizaines de milliers d'usagers et visiteurs.

Le territoire de Thau révèle aujourd'hui un paysage en patchwork, dont la lisibilité paysagère et la cohérence semblent souvent perdues. Il apparaît ainsi comme le produit de plusieurs petites micros relations et de micro paysages.

Interface bâti/espace agricole

Interface bâti/lagune

Interface bâti (habitat et industriel)/front de mer

V.3.2. LE PAYSAGE PERÇU

L'étude des perceptions du paysage par les acteurs et habitants du territoire a été produite dans le cadre des ateliers du diagnostic du ScoT. Les personnes associées à cette approche reconnaissent un territoire dit « du Bassin de Thau », considéré comme une entité territoriale cohérente pertinente pour appréhender les dynamiques et l'avenir du territoire.

Ils perçoivent un territoire fragmenté et organisé par micro-relations territoriales. Malgré une notion première d'identité du Bassin de Thau, ils ont souvent recours à des éléments qui séparent et délimitent pour situer des zones, des entités distinctes au sein du Bassin.

Carte de perception des acteurs 1 : Les vocations et les frontières, marqueurs du paysage

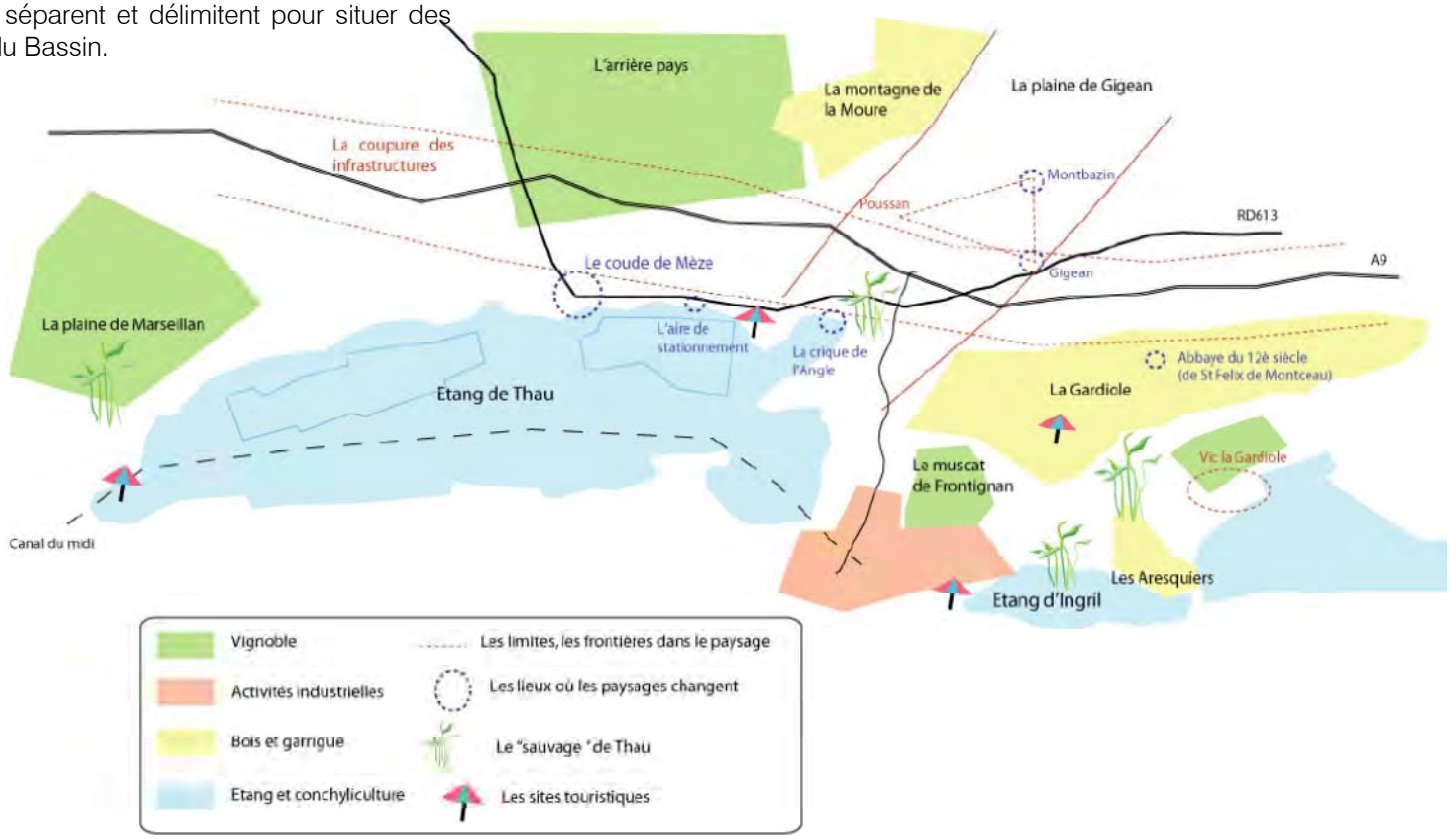

1) *Les points noirs*

Le paysage perçu fait rapidement référence aux points noirs paysagers : des éléments qui dérangent, qui dégradent, qui posent problème par rapport à la valeur de l'ensemble :

- **Les points noirs ponctuels :** Ils correspondent à des dégradations localisées, dues à des particuliers et très éparpillés dans le territoire : décharge sauvage, cabanisation isolée, affichage et signalétique anarchique le long des axes routiers… Ces points noirs sont facilement identifiables dans le territoire et, pour la plupart, ne sont pas irréversibles. Leur suppression est envisageable. Dans certains secteurs toutefois, la cabanisation ne peut plus être considérée comme ponctuelle et atteint des proportions qui rendent les interventions complexes. Ces cas de figure ne correspondent plus à des points noirs ponctuels mais à la catégorie suivante.

- **Les points noirs liés aux extensions urbaines récentes :** Le phénomène d'étalement urbain sans réflexion d'ensemble constitue certainement l'impact le plus dommageable pour le paysage du bassin de Thau. L'espace urbain s'est construit ces dernières années par morceaux, le plus souvent sous forme d'une succession de lotissements qui se juxtaposent les uns à côté des autres, selon l'unique logique de la disponibilité et de l'opportunité foncière. Ces poches urbaines fonctionnent relativement bien à l'intérieur d'elles mêmes mais font totalement abstraction de ce qui les entoure. Elles n'ont pas de connections avec le système urbain et naturel, offrent depuis l'extérieur des alignements de murs que les propriétaires ne prennent même pas la peine d'enduire dans la majorité des cas. Les zones d'activités économiques sont également dans ce même cas de figure. Tournées vers leur intérieur, elles offrent regard et à la vue des alignements de bardages hétéroclites, les zones de stockage qui témoignent de leur absence totale d'intégration et de relation avec leur environnement, qu'il soit naturel ou urbain. Il en résulte un tissu urbain morcelé et étalé qui grignote peu à peu les espaces naturels et agricoles et qui dégrade très sensiblement les paysages et la qualité générale du territoire.

Paysage banalisé des zones d'extension récentes

Impact paysager des zones d'activités

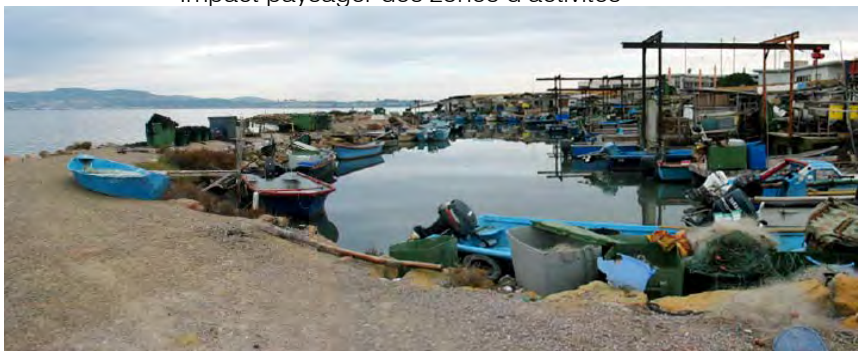

Paysage industriel et peu soigné des zones conchylicoles

- **Les points noirs liés aux activités spécifiques du territoire (ports, industrie, conchyliculture) :** Certaines zones conchylicoles sont caractérisées par une absence totale de traitement des abords des exploitations, de dépôts de toute sorte de matériels usagés ou hors d'usage et portent ainsi atteinte à un paysage littoral qui, pourtant, devrait contribuer à une image attractive du territoire. Ces points noirs sont notamment défavorables à toute ambition de développement d'un agrotourisme conchylicole. Les espaces qui ont été réservés au port et à l'industrie sont de nature identique : aujourd'hui délaissés par ces activités, ils sont soit en attente, soit recolonisés sans logique par des activités hétéroclites. Ils offrent, en cœur de territoire et sur les berges de Thau, une image en décalage avec les valeurs du site.

2) *Les points de vues et co-visibilités*

Habitants et autres acteurs référencent les points de vue en hauteur relativement classiques tels que la Gardiole ou le Mont St Clair…

Ils citent également des points de vue du paysage depuis la route. Ils sont des lieux de passage, parfois quotidiens. Les infrastructures routières sont très présentes dans la perception des paysages. Elles contournent l'étang sur une moitié et autorisent plusieurs points de vue. Ainsi une aire de stationnement devient un site important de contemplation. Les visions offertes peuvent être agréables, ou au contraire agressives, mais elles participent en tous cas à la vie de chaque jour.

De même, le paysage de l'étang est à voir depuis l'eau puisque les berges, avec les pontons et les mas sont des éléments forts et structurants du paysage. Ces points de vue maritimes traduisent également un paysage difficile à appréhender car fractionné, caché.

V.3.3. ENJEUX, PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

1) *Les perspectives d'évolution*

Certaines évolutions et projets auront des impacts sur le paysage du bassin de Thau.

L'urbanisation peut conforter l'évolution vers un paysage bâti. Mais cette urbanisation peut également contribuer à améliorer la paysage si elle traite efficacement la question des franges urbaines et de l'interface ville – espace agricole. Au final, elle peut améliorer la perception du paysage en contribuant à la réhabilitation des interfaces, qui sont aujourd'hui des espaces de confrontation violente.

L'urbanisation du cœur de territoire peut également redonner un sens à un paysage qui n'en a plus guère depuis le retrait industriel des berges de la lagune de Thau.

D'autre part, le territoire est concerné par de grands projets d'infrastructures : la Ligne Grande Vitesse va marquer fortement le paysage en créant une nouvelle rupture traversant la totalité du territoire.

Les espaces naturels sont également concernés par de grands projets dont le plus important est l'aménagement du lido de Sète à Marseillan avec le déplacement de la RD 612 au niveau de la voie ferrée et la reconstitution d'un grand espace naturel mieux préservé.

Ces évolutions vont renforcer des dynamiques existantes, et parfois transformer des identités paysagères locales. Ainsi, le projet de LGV va, certainement, renforcer l'effet « coupure » des infrastructures, mais aussi probablement modifier des aperçus, et en cela affecter les perceptions et rapports au territoire.

2) *De multiples enjeux autour du paysage*

Les enjeux sont liés à la gestion de l'urbanisation future, à l'évolution de la zone industrialo portuaire instaurée par le SMVM de 1995 et aujourd'hui en mutation profonde, aux impacts des infrastructures de transport et au développement linéaire des zones d'activité.

► Préserver la diversité paysagère et retisser le grand paysage

Un des grands enjeux pour le territoire est celui de la mise en valeur d'une identité paysagère.

La lagune, le front de mer, les espaces boisés, les garrigues ainsi que les vignobles sont des atouts paysagers majeurs du territoire. Les grands ensembles naturels constituant le Bassin de Thau sont relativement bien protégés, même s'ils subissent des pressions intenses dans toutes les zones de transition qui les séparent des zones urbanisées et des infrastructures.

Cette diversité peut être entretenue et valorisée par un effort de mise en réseau de sites qui, malgré leur valeur, souffrent de leur isolement au sein d'un territoire marqué par l'urbanisation et les infrastructures.

Cette mise en relation qui permettrait de créer une « identité du beau paysage » sur Thau peut être travaillée par le biais du réseau hydrographique. En effet, les différentes franges paysagères du paysage sont en relation étroite avec ce réseau. Il est le seul élément transversal aux « tranches » forgées par la géographie et accentuées par les infrastructures qui traversent le territoire. Peu perçu, le réseau hydrographique peut devenir le liant du paysage. Peu visible, il s'agit d'accentuer sa perception et de le rendre visible et structurant. Il paraît donc essentiel pour le territoire de travailler sur la mise en relation des différentes catégories de paysages en s'appuyant sur les chemins de l'eau. Dans de nombreux secteurs, le fait de retrouver ce lien hydraulique naturel permettra de restaurer une cohérence dans un territoire aux paysages multiples mais complémentaires.

Au-delà de la mise en relation et de la création d'une « trame des paysages », l'enjeu est de maîtriser la confrontation entre les franges d'extension urbaines et les espaces ouverts, agricoles et naturels, qui ont tendance à affaiblir les qualités du paysage. L'urbanisation résidentielle et économique doit prendre en compte les caractéristiques paysagères de chaque site, s'intégrer de façon douce dans les espaces qu'elle conquiert, appréhender la limite entre zone urbanisée et espace agricole ou naturel, proposer depuis l'extérieur une contribution plutôt qu'une agression du paysage. Elle devra éviter la banalisation des paysages qu'elle a amené au cours des dernières années du fait de la généralisation de formes bâties répétitives et uniformes.

► Préserver les espaces agricoles pour leur contribution au paysages

Les terres agricoles en général, le vignoble en particulier, constituent un élément essentiel du paysage.

Cependant la pérennité de ce paysage repose sur celle d'une filière qui est aujourd'hui confrontée à une grave crise économique. Se pose donc la question du devenir de tout un paysage agricole en mutation avec l'abandon massif des vignes et l'absence de productions agricoles alternatives suffisamment rémunératrices pour être envisagées à court terme.

Aujourd'hui, le territoire donc faire des choix quant à la gestion paysagère de ces espaces afin de préserver cette vitrine viticole notamment aux portes des villes et des villages. Au-delà de la valeur économique des secteurs agricoles (AOC, capacité agronomique des sols), le SCoT doit protéger les secteurs à forte valeur paysagère pour leur contribution à la qualité du territoire.

Les secteurs les plus visibles (axes routiers, entrées de ville, points de vue…) et les interfaces tissu urbain/ tissus agricoles deviennent ainsi les paysages les plus précieux car à la fois fortement identitaires et menacés de disparaître à très court terme. Les secteurs qui assurent la continuité de l'espace ouvert et du paysage entre de grands ensembles naturels sont de

même nature : plaine agricole de Vic – Mireval, plaine de Montbazin – Gigean…

Ils doivent être considérés comme partie du projet d'aménagement, qui doit traiter au-delà de la zone urbanisée la problématique de la limite (ceinture verte), de la frange, de l'interface paysagère.

► Considérer les « portes » du territoire de Thau

Des éléments dans le paysage, jouent le rôle de bornes, de totems, qui marquent l'entrée sur le territoire.

Que l'on y accède par l'A9 ou par la RD 613 en provenance de Montpellier, Gigean constitue une porte d'entrée sur le territoire du Bassin de Thau.

D'autres communes comme Montbazin au Nord, Mireval et Vic la Gardiole à l'Est, Mèze et Marseillan à l'Ouest, marquent aussi les entrées et sorties dans le territoire.

Ces secteurs offrent les premières images au visiteur, ou au résident qui revient vers son territoire: ils sont les sites où commence à se jouer l'image du territoire et méritent à ce titre une attention particulière.

► Reconquérir le paysage dans le cœur de territoire

Le passé industriel lié au Port de Sète est un élément majeur de l'identité du Bassin de Thau et cet héritage est pourtant aujourd'hui en déshérence. Il se pose à la fois la question de la valorisation des anciens bâtiments commerciaux et industriels qui font partie du patrimoine architectural de Thau mais également du devenir des espaces d'opportunités que constituent les friches industrielles présentes sur les communes de Balaruc les Bains, Sète et Frontignan.

Du fait de leur localisation sur les berges même de Thau, du fait de leur situation le long d'un axe routier fréquenté quotidiennement par des milliers d'usagers, il est évident que toute valorisation de ce site apporterait à l'ensemble du territoire une plus value importante en termes d'image liée à la qualité de site et à la valeur environnementale de Thau.

► Mettre en valeur les cultures marines

Les tables, c'est-à-dire l'élevage en suspension des huîtres, sont caractéristiques de la conchyliculture de l'étang de Thau, dont elles signent l'image tout en identifiant le territoire. La configuration des tables participe aujourd'hui au paysage emblématique de Thau : formées de pieux métalliques plantés dans le fond de l'étang, madriers en fer ou en bois, perches et cordes et regroupées en îlots.

Elles composent un paysage industriel intégré dans le paysage naturel, suivant un plan général à la surface de l'eau qui structure l'espace lagunaire.

Les zones conchylicoles terrestres offrent à l'inverse une vision désordonnée, ne permettant pas d'envisager une valorisation sur site de l'activité et une ouverture au consommateur. Les propositions d'encadrement architectural et paysager du SMVM n'ont pas porté leurs effets.

Il s'agira dans le cadre du ScoT et plus particulièrement son volet maritime de réétudier la question des exigences paysagères pour l'aménagement des Mas et des sites d'exploitation conchylicoles à terre.

► Entretenir le « produit paysage »

Les atouts du territoire sont liés à la présence de paysages variés, uniques et typiques : littoral, vignoble, nature, patrimoine, ville, gastronomie… Ce qui distingue ce territoire c'est cette combinaison unique de reliefs, lagunes, vignes, zones humides, plages, port commercial et industriel, garrigues, ponctués par des villes et des villages aux identités marquées.

Cette référence aux paysages de Thau est largement présente dans les outils de communication des collectivités et professionnels du tourisme. Il existe pourtant un risque de distorsion entre les références produites dans les outils de communication touristique et la réalité dans laquelle la qualité des paysages n'est pas au rendez-vous dans de nombreux secteurs du territoire.

La valeur paysagère et la qualité générale de site sont également un atout en matière d'attractivité économique. Thau bénéficie d'atouts importants (accessibilité, situation littorale, croissance démographique…). Mais les entreprises sont, de plus en plus, également soucieuses du cadre de vie offert à leurs salariés, de l'image liée à leur site d'implantation. La confirmation d'une ambition de valorisation paysagère, dont le SCoT peut apporter les éléments de fond, constitue donc bien un enjeu important dans un contexte de forte mutation liée au recul industriel et au développement d'une économie résidentielle.

Exemples d'images vendues sur quelques sites Internet de promotion touristiques…

Synthèse du Chapitre 1

Le Bassin de Thau est un territoire relativement réduit dans lequel se rencontrent et s'imbriquent les espaces maritimes et les espaces terrestres, les milieux naturels et les secteurs urbanisés. C'est un territoire complexe du fait de cette multiplicité d'entités interdépendantes et extrêmement sensibles du point de vue environnemental et paysager. Les milieux naturels, très variés, présentent une importante biodiversité. Cependant, ils apparaissent de plus en plus fragmentés par les aménagements et les activités humaines. Certaines connexions écologiques nécessaires à l'équilibre des écosystèmes sont fragilisées ou même parfois supprimées.

Le Bassin de Thau est avant tout un territoire d'eau, qui en constitue l'élément central et la richesse première. Il appréhende cette situation en conduisant en parallèle l'élaboration de son SCoT et celle du SAGE. La prise de conscience des enjeux liés à l'eau et de leurs incidences sur la pérennité des activités humaine qui en dépendent est ancienne. Elle est à l'origine de la mise en place de divers outils réglementaires (SMVM) ou de gestion concertée de la ressource et des usages (Contrat de lagune) qui ont apportés des résultats très positifs. Mais la sensibilité reste forte et les efforts méritent d'être poursuivis. En effet, le milieu lagunaire constituent le milieu récepteur d'un bassin versant qui présente, depuis plusieurs années, une forte croissance démographique et urbaine.

La forte présence des surfaces en eau et des reliefs dans lesquels est exclue toute possibilité d'urbanisation, entraînent par conséquent une forte pression sur les terres émergées et présentant une topographie favorable. Ces espaces, souvent agricoles, sont aussi souvent peu protégés au niveau réglementaire, notamment dans la partie Nord du bassin de Thau. Ils ont pu paraître étendus. Mais ils constituent un élément fondamental des valeurs du territoire en termes de paysage et de qualité de site. Certains d'entre eux constituent également un capital susceptible d'être mobilisé pour un redéploiement à venir de l'agriculture. Leur consommation doit désormais être maîtrisée et engagée avec la plus grande précaution.

Le Bassin de Thau est un territoire riche en ressources naturelles supports d'une grande diversité d'activités. Les milieux lagunaires et marins présentent une forte productivité, favorable au maintien et au développement des activités halieutiques traditionnelles, qui sont par conséquent elles-mêmes dépendantes de la qualité des milieux.

Les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation sont vulnérables et limitées. Elles constituent aujourd'hui un facteur limitant pour le développement du territoire.

En termes de ressources énergétiques renouvelables, le Bassin de Thau bénéficie de conditions climatiques favorables mais leur potentiel de développement reste limité par la sensibilité environnementale et paysagère du territoire. L'espace étant limité, la production énergétique locale doit être encadrée et maîtrisée.

En matière de risques naturels, le caractère maritime de Thau lui confère une forte sensibilité au risque de submersion marine, de déferlement et d'érosion côtière. Si le risque fluvial est plus limité par rapport à d'autres territoires, il ne doit cependant pas être négligé.

Les paysages de Thau sont singuliers et porteur d'une identité maritime forte. Ils sont également marqués par un développement et des aménagements urbains récents et très présents visuellement, souvent peu qualitatifs, qui dans de nombreux secteurs ont dégradé la qualité paysagère originelle du site.

La dégradation des valeurs environnementales de Thau est une hypothèse qui ne doit pas être occultée. La valorisation de ces atouts est une option pour l'avenir qui peut guider les choix en matière de développement futur et de cadrage de l'action publique.

V.1. LES GRANDS ENJEUX EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT NATUREL

La Bassin de Thau dispose d'un capital environnemental très important, mais dont certaines composantes sont menacées ou risque d'être dégradées et certaines pressions aggravées, à terme, par les activités humaines.

Ainsi, les enjeux environnementaux majeurs de Thau sont les suivants :

- la **qualité de l'eau dans toutes ses composantes** (les masses d'eau) qui conditionne la pérennité des activités humaines. Il s'agit en particulier de la qualité des lagunes, de la qualité des cours d'eau du territoire et de la celle des principales nappes souterraines (affleurements de la nappe Astienne au nord de Mèze, ressource thermale).
- la **gestion à long terme de la ressource en eau** pour les principaux usages : eau potable, thermalisme, irrigation.
- **l'équilibre écologique et l'intégrité des milieux naturels de forte valeur** (maintien de continuités écologiques, conservation de la biodiversité et des espèces patrimoniales, prise en compte de la sensibilité différenciée des milieux…).
- la **gestion de la ressource en espace** et le maintien de l'espace agricole autant pour son potentiel agronomique que pour sa contribution à la qualité environnementale et paysagère ;
- la **gestion des risques liés au caractère littoral du territoire** : certains secteurs sont fortement exposés aux risques de submersion marine et d'érosion côtière ;
- la protection et la valorisation des espaces naturels et des **paysages présentant de fortes spécificités et porteurs d'aménités** (attractivité résidentielle et touristique, activités récréatives et de loisirs).

Chapitre 2 : Dynamiques socio-économiques

I. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES : UN CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE

L'attractivité des territoires littoraux est un phénomène mondial qui n'a plus a être démontré. Les pressions que cette attractivité provoque ont amené experts et décideurs à des réflexions spécifiques relatives une approche intégrée de la gestion des zones côtières. L'Europe a adopté une Recommandation en ce sens en 2003, alors qu'au niveau national, le Livre Bleu pour la Mer et les Océans décline les engagements de la France en matière de gestion durable de ses territoires littoraux.

Sur Thau, la qualité du cadre de vie, la diversité des paysages, l'importance des espaces non urbanisés constituent autant de facteurs d'attractivité. Due à la qualité du territoire, elle est accentuée par son accessibilité et par l'influence très forte de la capitale régionale, très proche, qui connaît un dynamisme important depuis 20 ans.

Le bassin de Thau, en conjuguant les effets de l'héliotropisme et l'extension de l'agglomération Montpelliéraine, connaît une très forte croissance démographique. En moins de 30 ans, la population du territoire s'est accrue de 40%. Thau connaît une des expansions les plus fortes enregistrées sur le littoral méditerranéen français.

I.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET VIEILLISSEMENT

I.1.1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI PERDURE

Suite au dernier recensement légal de l'INSEE, la population du Bassin de Thau atteint 117 113 habitants[27].

L'augmentation de la population est essentiellement due au solde migratoire qui représente 83.57% de l'excédent de population sur la période 90-99, le phénomène ne s'étant pas tari depuis. Le territoire du SCoT est la seconde zone d'accueil de l'Hérault pour l'arrivée de personnes extérieures au département.

La croissance démographique est en majorité nourrie par le solde migratoire et l'installation de ménages extérieurs au territoire du SCoT. Cela s'explique notamment par la situation favorable du territoire : centrale sur le littoral languedocien, proche des pôles urbains majeurs (Montpellier, Béziers…) et très accessible vis-à-vis de la capitale régionale en particulier grâce à la desserte du territoire par des axes de déplacements structurants (A9, train…).

L'origine géographique des « nouveaux habitants » met en évidence une zone d'attractivité du Bassin de Thau qui s'étend sur tout le littoral méditerranéen et la Vallée du Rhône mais également sur la plupart des grandes agglomérations françaises (Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux) et l'Ile de France.

Au niveau local c'est l'Agglomération de Montpellier qui « fournit » la plus grande part des nouveaux habitants.

L'attractivité du Bassin de Thau sur ce territoire voisin est ressentie par les acteurs locaux à la fois comme une opportunité de développement et comme une source de tension importante sur le marché de l'habitat, avec une compétition croissante pour l'accès au logement et une aggravation des difficultés d'installation des jeunes ménages qui handicape les phénomènes de décohabitation et de desserrement.

	1982	1990	1999	2006	Evolution 1999-2006
Territoire du SCoT	81 149	91 347	100 208	117 113	15,3 %
Hérault	706 499	794 603	896 441	1 001 041	11,6 %
Languedoc-Roussillon	1 926 514	2 114 985	2 295 648	2 534 144	10,4 %

Source : INSEE - Evolution de la population entre 1982 et 2006

Le rayonnement et l'attractivité du territoire entraîne une croissance démographique importante, facteur de dynamisme et de développement pour certaines filières économiques.

I.1.2. LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE CETTE CROISSANCE

On observe de fortes disparités face à cette croissance qui est loin d'être homogène dans le bassin de Thau. Si globalement, la population a été multipliée par 1,6 entre 1962 et 2006 passant de 63 769 à 117 113 habitants, certaines communes ont vu leur population doubler (Frontignan, Montbazin, Gigean, Poussan), d'autres tripler (Balaruc-les-bains) et d'autres quadrupler (Balaruc-le-Vieux, Vic-la-Gardiole, Mireval).

Alors que les petites et moyennes communes, surtout à l'Est du territoire sous influence de Montpellier, connaissent assez tôt (dès les années 80) une forte croissance, un phénomène tout à fait remarquable est présenté par la ville-centre qui perd de la population dans les années 90 (-0.54% entre 90 et 99, cette tendance ayant toutefois été suivie d'une reprise à la hausse depuis 2000). Ce phénomène témoigne d'une absence de réponse et de

[27] *Population sans double compte de l'INSEE 2006.*

participation de la ville centre à l'absorption de cette forte croissance démographique.

En 2005, plus de 60 % de la population du périmètre du SCoT restent concentrés sur trois communes : Sète, Frontignan et Balaruc-les-Bains. Pourtant, mais la croissance annuelle moyenne de ces communes est inférieure à ce qui est observé ailleurs, les taux les plus importants étant constatés depuis 2000 dans les communes du nord du territoire (Poussan, Gigean, Loupian…). La croissance très forte de certaines communes et globalement des communes périphériques peut s'expliquer par :

- leur accessibilité : situation au regard des axes de communication et notamment leur proximité avec l'échangeur de l'Autoroute A9 ou le réseau départemental. Les communes accessibles de Sète puis de Montpellier sont celles qui connaissent les croissances les plus élevées.

- le périmètre du SMVM de 1995, qui ne couvrait pas la totalité des communes du territoire du SCoT (9 sur 14) et a créé un phénomène « inégalitaire » : il contraint fortement le développement urbain de certaines communes, alors que d'autres ont été laissées libres de tout encadrement. Par ailleurs, le SMVM ne donnant aucune disposition en matière d'urbanisme sur les zones d'extension de l'urbanisation, ces espaces ont été dans la plupart des cas rapidement consommés par un habitat pavillonnaire lâche, conduisant à une carence spatiale rapide dans ces communes (Poussan, Bouzigues, Marseillan). Le SMVM a de fait fini par entraîner un report de la pression démographique et urbaine sur les communes qui ne lui étaient pas soumises et qui, en conséquence se sont au cours des dernières années fortement développées (Gigean, Villeveyrac, Montbazin).

- le SMVM de 1995, qui affectait au développement industriel la totalité de l'espace au sein même du cœur urbain du territoire. Il a bloqué toute perspective de projet urbain permettant de rechercher une contribution de ce pôle géographique à l'accueil de populations.

Entre 1999 et 2006, on observe une reprise de la croissance à Sète.

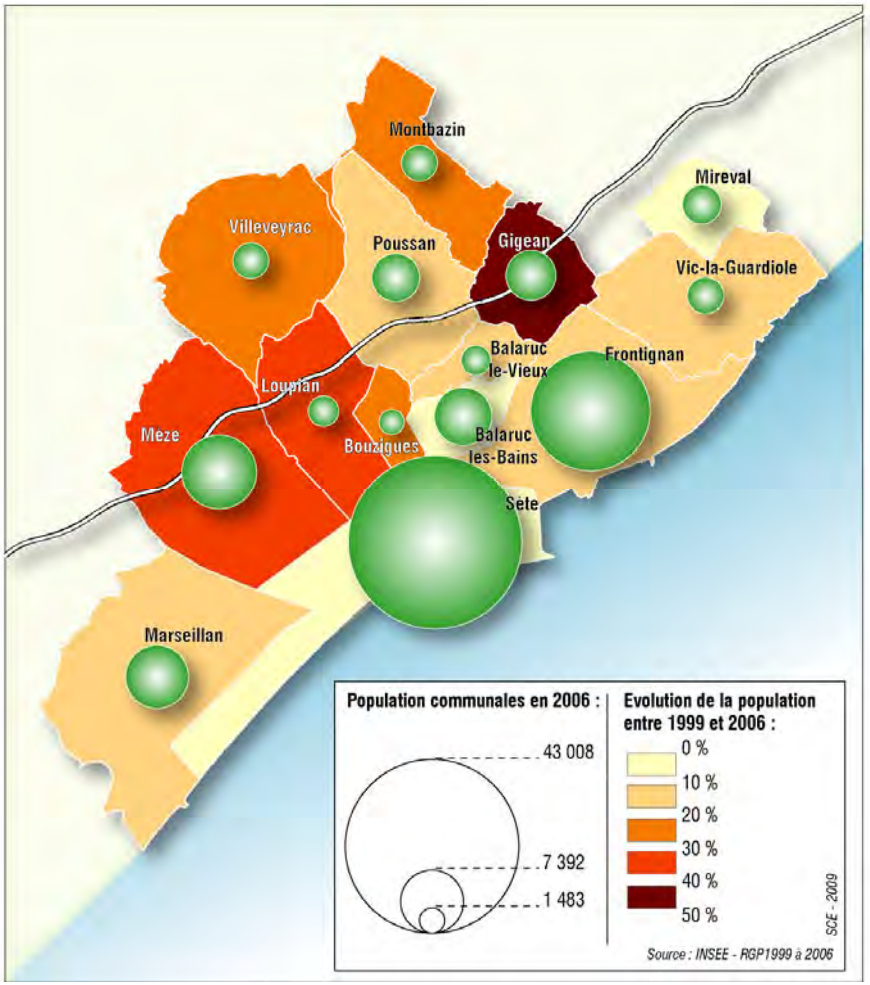

Population du territoire du SCoT au recensement de 2006 et évolution 1999 – 2006 (Source INSEE – RGP1999-2006)

I.1.3. UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La croissance repose essentiellement sur un solde migratoire positif. Cet apport est partiellement constitué par des actifs, notamment attirés par le dynamisme montpelliérain. Mais il est également fortement constitué par des retraités qui cherchent sur ce territoire littoral un espace de villégiature offrant la qualité de vie à laquelle ils aspirent.

Le taux d'accueil des plus de 60 ans (9.6%) est bien plus important que le moyenne départementale et quasiment double concernant les 60-74 ans et plus (17.5%).

Ces populations sont donc surreprésentées : 25,7% de la population a plus de 60 ans (contre 23.1% dans le département et 20.3% en France). Les 75 ans et plus représentent près de 10% de la population.

Ces chiffres correspondent à une forte représentation de retraités sur le territoire (21,1% de la population), situation classique sur ce type de territoire littoral attractif en terme de qualité de vie.

Les jeunes sont donc très logiquement en sous représentation. A l'échelle du territoire, on observe globalement un déficit des 20-39 ans (25.2%) au regard des moyennes départementales (28.6%) et françaises (28.1%). En 2004, on compte un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. En 2020, on comptera seulement 1 jeune de moins de 20 ans pour 2 personnes de plus de 60 ans.

La répartition des personnes âgées est significative puisqu'ils se concentrent sur les communes littorales et sur le pourtour de la lagune de Thau. Près d'un tiers des plus de 60 ans se trouvent à Sète et à Marseillan.

Ce phénomène conduit à un autre : celui d'un rejet des populations de jeunes ménages des communes littorales, où elles sont incapables de suivre l'augmentation des prix de l'immobilier provoqué par cette pression et cette compétition. Ces populations jeunes sont donc mieux représentées dans les communes du Nord où elles se reportent peu à peu. Les communes du Nord-est du territoire, également concernées par la proximité de Montpellier, sont celles dont la population est la plus jeune.

Il résulte de ces dynamiques les effets suivants :

- le vieillissement provoqué par l'arrivée de retraités est un facteur de développement de l'économie résidentielle et de l'économie de services.
- les populations jeunes et actives sont de plus en plus amenées à résider à distance du littoral, alors que les populations consommatrices de services sont localisées à proximité du littoral.

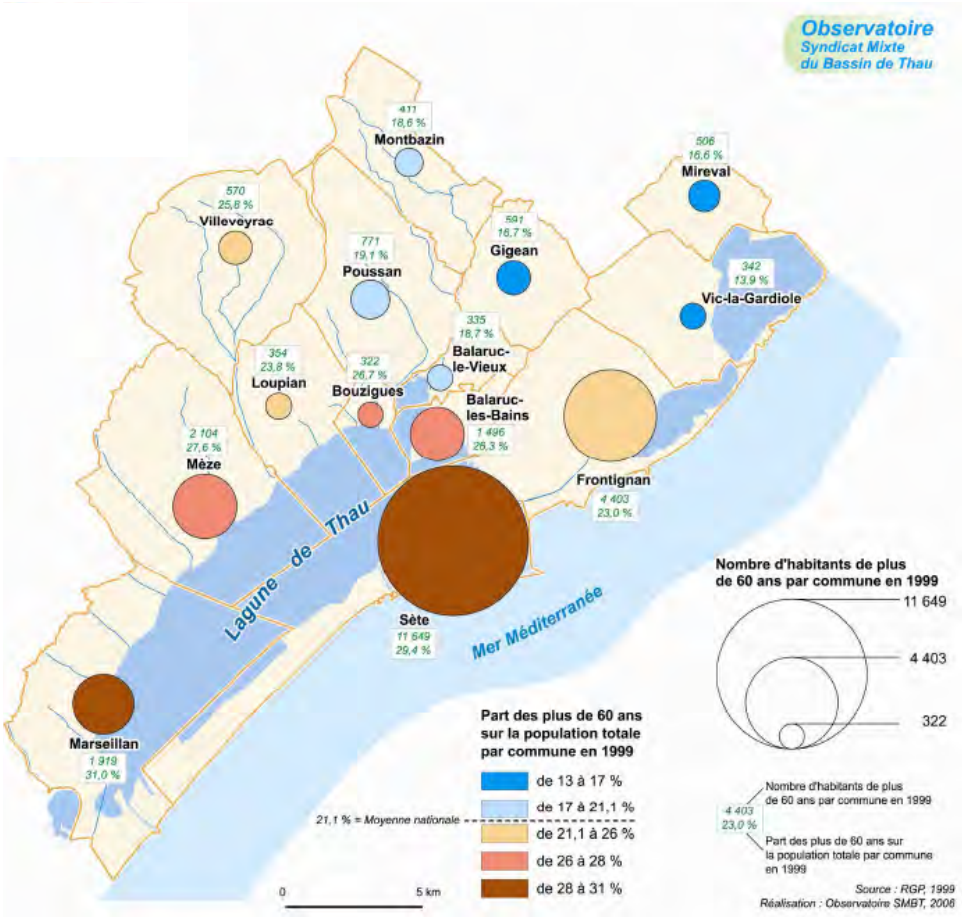

La part des plus de 60 ans dans la population du SCoT en 1999 (Source INSEE)

I.1.4. LA DIMINUTION PROGRESSIVE DE LA TAILLE DES MENAGES[28]

A l'instar du reste de la France, en raison de la réduction du taux de natalité, du vieillissement de la population, des divorces et des décohabitations juvéniles (le « desserrement »), le Bassin de Thau connait un phénomène classique de réduction continue de la taille des ménages qui est ici renforcé par l'arrivée importante de ménages retraités.

La taille des ménages a très fortement reculé au cours des trente dernières années dans les trois communes du pôle central (Sète, Frontignan, Blaruc les Bains), passant en moyenne de 2.93 à 2.23 personnes par ménages entre 1975 et 1999. Cette tendance est plus marquée que pour l'ensemble du territoire où on la retrouve tout de même dans une moindre proportion (de 2.85 en 1975 à 2.34 en 1999).

Les petites communes ont toutes connu la même tendance que les communes moyennes, à savoir une remontée de la taille des ménages dans les années 80. Elle témoigne de la transition démographique dans ces petits villages ruraux devenus à cette époque des destinations résidentielles privilégiées pour les familles, alors que le centre urbain leur devenait de moins en moins accessible. Ce phénomène reste systématiquement ponctuel et même sur ces communes, la tendance est repartie à la baisse dans le courant des années 90, tendance qui est aujourd'hui généralisée à la plupart des communes du territoire.

Loupian fait figure d'exception, mais cette commune doit se préparer à faire face à un desserrement qui sera décalé mais reste inéluctable pour les années à venir.

[28] *Source : Construction urbaine du territoire de Thau, Alphaville*

I.2. ACTIVITES ET ACTIFS DU BASSIN DE THAU

I.2.1. UNE STRUCTURE DE L'EMPLOI MARQUEE PAR UNE PREDOMINANCE DES ACTIVITES TERTIAIRES ET D'UNE PART IMPORTANTE DU SECTEUR PRIMAIRE

Une surreprésentation du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire représente 70 % des emplois du territoire. Ces emplois sont liés notamment à une économie résidentielle importante orientée en majorité vers le secteur du commerce et des services.

Le secteur primaire est le second secteur devant le secteur secondaire. Il est avant tout représenté par les activités marines que sont la pêche et la conchyliculture. L'exploitation directe des ressources du territoire représente donc un poids important dans le bilan de l'emploi local. La durabilité de ces ressources constitue donc un élément déterminant de la socio-économie du territoire.

Répartition de l'emploi par secteur sur le périmètre du SCoT

Les EMS (emplois métropolitains supérieurs) sont très peu présents (5%) et plutôt en régression alors qu'ils connaissent une augmentation sur les territoires de même caractéristiques et une augmentation très forte (+35% sur les 10 dernières années) sur l'agglomération montpelliéraine. La capitale régionale concentre donc l'essentiel du développement des fonctions métropolitaines, qui bénéficie peu au territoire en matière d'emploi alors qu'il est facteur de pression dans le domaine du logement, ces catégories d'actifs pouvant venir résider sur le bassin de Thau du fait d'une qualité de vie et d'une accessibilité favorables.

Un déficit de cadres et de professions intermédiaires

Cette structure de l'activité et la prédominance de certaines d'entre elles sur le territoire (cultures marines et services) entraîne des spécificités dans la proportion des différentes catégories socioprofessionnelles.

Les cadres (3,2 %) et les professions intermédiaires (8 %) sont relativement sous-représentés sur le territoire du SCoT. Sur Thau, la catégorie d'actifs la plus représentée est celle des employés (14 %).

Du fait des caractéristiques du territoire, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des retraités (+ de 21 % de la population).

CSP (%)	Périmètre SCOT	Moyenne Département Hérault	Moyenne France
agriculteurs	1,2%	0,9%	1,1%
artisans / commerçants	3,5%	3,4%	2,8%
cadres	3,2%	5,3%	5,4%
professions intermédiaires	8%	9,4%	9,8%
employés	14%	13,4%	13,3%
ouvriers	9,9%	8,5%	12,1%
retraités	21,1%	18,8%	18,2%
sans activité	39%	40,2%	37,2%

Un taux d'emplois publics relativement élevé

L'emploi public, avec près de 5 300 personnes représente 18,2% des emplois du territoire, soit un pourcentage supérieur à la moyenne nationale (17,5%) et à certains bassins d'emplois plus importants (16,9% sur le bassin d'emplois Béziers Saint Pons).

Une sous représentation de l'emploi salarié

L'emploi salarié ne représente que 76% des emplois du territoire, contre plus de 80% à l'échelle du département et plus de 90% pour le territoire voisin de l'agglomération montpelliéraine. La prééminence du secteur primaire, notamment l'importance de l'activité conchylicole explique pour partie cette sous représentation.

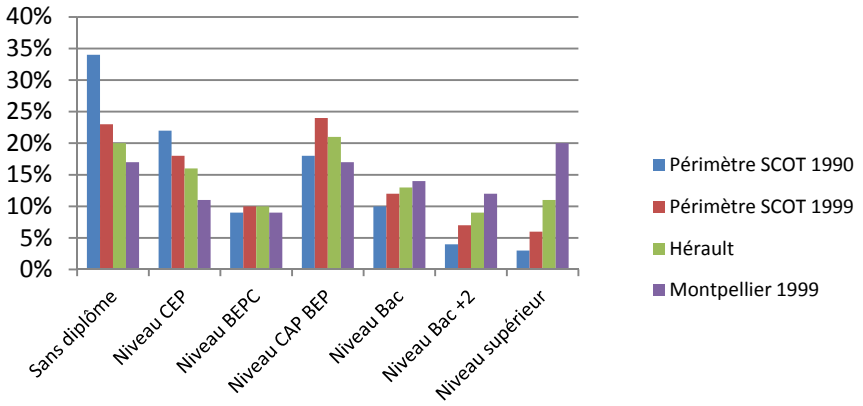

I.2.2. UNE SCOLARISATION QUI CHUTE A PARTIR DE 18 ANS, ESSENTIELLEMENT TOURNEE VERS LES FILIERES PROFESSIONNELLES

Formation de la population de plus de 15 ans entre 1990 et 1999

Le territoire est marqué par :

- Un déficit de formation de niveaux bac et supérieur,
- Une sur représentation des diplômes de formation professionnelle qui peut résulter du poids des activités maritimes,
- Un taux important de non diplômés.

Cette orientation se traduit par des filières plus courtes entraînant une chute de la scolarisation à partir de 18 ans et, de fait, une sous-scolarisation des 19-24 ans.

A partir de 18 ans, le taux de scolarisation chute sur le territoire. En effet, seulement 45% des 19-24 ans sont scolarisés contre 67% dans l'Hérault (sources : RGP 99).

Ces caractéristiques engendrent des difficultés d'insertion importante, les jeunes du territoire ayant une formation inadaptée aux professions intermédiaires ou aux emplois salariés que peut développer l'économie nouvelle de services.

I.2.3. UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE, UN NIVEAU SOCIAL GLOBALEMENT FAIBLE,

Globalement, les indicateurs sociaux nous indiquent une population plutôt modeste au regard des situations départementales ou nationales.

Le nombre de RMIstes est largement supérieur à la moyenne départementale. En effet, au 31 décembre 2005, le territoire du SCoT compte 4 780 bénéficiaires, soit 4.8% de la population contre 3.5% dans l'Hérault.

En septembre 2005, le taux de chômage sur le bassin d'emploi est de 14% contre 13.8% dans l'Hérault et 9.8% en France.

Les caractéristiques globales de la demande d'emploi au 31 mars 2005 sont :

- Un taux de chômage qui touche essentiellement les jeunes détenteurs d'une formation professionnelle : 44% de demandeurs d'emploi chez les détenteurs d'un CAP/BEP (contre 36% dans l'Hérault).
- Un taux de chômage plus faible chez les diplômés d'études supérieures (à partir de bac plus 2) : 19% en comparaison des 26% observés pour la moyenne départementale[29].

Ces observations indiquent une inadaptation des niveaux et cursus de formation les plus répandus à une mutation certaine de l'économie du

[29] *Sources : DRTEFP, ANPE, DEFM*

territoire.

En conséquence de ces difficultés, le territoire est marqué par un niveau faible de revenus dû, en premier lieu, par la proportion importante d'inactifs (36%) et au taux de chômage élevé. En 2001, le revenu fiscal médian est de 12 788 euros/u.c contre 13 256 euros dans l'Hérault et 14 650 euros en France. Ces indicateurs confirment la vulnérabilité de la population locale face à la compétition pour l'accès au logement et à la hausse constante des prix qu'elle provoque.

I.2.4. DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL TRES NOMBREUX AU SEIN MEME DU TERRITOIRE

Du fait de la dissociation de plus en plus marquée entre lieu de résidence et lieu d'emploi, les migrations journalières intercommunales liées à l'emploi sont en constante hausse.

Les déplacements vers l'extérieur concernent avant tout l'agglomération montpelliéraine : 8571 actifs résident sur Thau et se déplacement quotidiennement vers ce territoire voisin (INSEE 2006). Deux autres pôles extérieurs constituent des secteurs d'attractivité secondaire : près de 800 actifs se déplacent quotidiennement vers Béziers et Agde.

Mais l'essentiel des déplacements se fait au sein même du territoire, témoignant de l'existence d'un véritable bassin de vie : les migrations quotidiennes intercommunales mais internes au SCoT sont au nombre de 25 034. Avec environ 18 000 emplois des 27 000 emplois du territoire (dont 14 000 pour Sète) l'ensemble Sète – Frontignan constitue le principal pôle d'emploi et permet de fixer efficacement la population active sur le territoire. La ville de Sète constitue le principal pôle d'attractivité du territoire : près de 4500 actifs du territoire s'y rendent quotidiennement, auxquels il faut ajouter environ 1500 actifs en provenance des territoires voisins (INSEE 2006).

Les flux les plus denses se produisent au sein du triangle urbain central. En effet, le triangle composé par les communes de Sète, Frontignan et des deux Balaruc constitue, au-delà de la seule commune centre, le principal pôle d'activité du périmètre SCoT. La moitié des déplacements domicile-travail enregistrés à partir des communes du Bassin de Thau est effectuée au sein de cet espace (16 000 migrations journalières).

Au total, plus de 8 000 actifs se déplacent chaque jour entre les différentes communes de cet ensemble qui constitue le 3ème pôle d'activité du département.

II. L'ACTIVITE MARITIME, PILIER DE L'ECONOMIE, PRIORITE DU SMVM DE 1995

Le territoire du Bassin de Thau a su développer un tissu économique diversifié mais également spécifique du fait de sa situation littorale et de sa fonction portuaire. Il a pu pour cela bénéficier d'atouts qui sont :

- L'existence de milieux naturels lagunaire et marins productifs, supports des activités de pêche et de cultures marines ;
- une position stratégique sur l'arc méditerranéen, propice aux échanges maritimes.

Ces activités maritimes le différencient des territoires voisins et ont façonné son image.

Elles ont été instaurées comme vocations économiques prioritaires par le SMVM de 1995. Elles constituent toujours aujourd'hui un fondement de l'économie locale.

II.1. LA PECHE : DES ACTIVITES DIVERSIFIEES, REPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LITTORAL

II.1.1. SITUATION ACTUELLE DE LA PECHE

La proposition de périmètre du volet maritime du SCoT intègre le périmètre actuel du SCoT ainsi que sa bande côtière des 3 milles nautiques. Or, des liens forts existent entre les professionnels du monde maritime d'Agde et de Sète : les navires de pêche pratiquent les mêmes techniques, sur les mêmes zones, tant sur l'étang et la bande côtière qu'au large, et les petits métiers du bassin de Thau débarquent très régulièrement sous la criée d'Agde. De plus, les lotissements conchylicoles d'Agde-Marseillan sont sous juridiction de la prud'homie d'Agde. Le diagnostic de la filière intègre donc des informations sur les activités de pêche des ports d'Agde (Grau et Cap d'Agde).

1) Un fort encadrement réglementaire des activités de pêche

La Politique Commune des Pêches se décline en plusieurs volets qui s'appliquent tous en Méditerranée :

- ➔ une politique des structures visant l'adaptation des moyens de production aux ressources, dans le cadre d'un fonds structurel spécifique, le Fonds Européen pour la Pêche[30] ;
- ➔ une politique des marchés (Organisation Commune des Marchés), visant la régulation des marchés et l'organisation de la commercialisation des produits de la mer ;
- ➔ une politique des ressources, organisée dans des réglementations techniques (les références figurent ci-après).

Le Fonds Européen pour la Pêche (2007-2013)

Les programmes d'orientation pluriannuels conditionnent les aides publiques au respect d'objectifs de réduction de l'effort de pêche établis par pays et par flottes, déclinés en tonnages et puissance des navires. Des plans de sortie de flotte successifs ont, depuis 1992, fortement réduit le potentiel productif de la région Languedoc-Roussillon en terme de nombre de navires.

Des aides publiques à la modernisation des navires ont été accordées dans le cadre du précédent fonds structurel (IFOP[31]) : les flottes notamment chalutière et thonière régionales, et notamment celles de Sète, ont ainsi connu un fort renouvellement dès la fin des années 1990. Actuellement, aucune aide publique n'est plus octroyée aux constructions de navires.

L'Organisation Commune des Marchés (OCM)

Cette politique s'est traduite par :

- ➔ l'instauration de normes de commercialisation communes pour les produits frais (qualité, classe, conditionnement et étiquetage des produits de la pêche…) ;
- ➔ la création des organisations de producteurs (OP), associations volontaires de pêcheurs établies pour faciliter la stabilisation des marchés et protéger les pêcheurs contre les fluctuations brusques de la demande ;
- ➔ la mise en place d'un régime de soutien des prix.

Les mesures techniques en Méditerranée (2002 et 2006)

Il n'existe pas à ce jour de Zone Economique Exclusive en Méditerranée, ce qui implique en particulier que la haute mer s'étende au delà des 12 milles et que l'Union européenne n'est pas délégataire pour la gestion des eaux : chaque état riverain, allié à ses organisations professionnelles représentatives, propose des mesures de gestion. En cela, la gestion du thon rouge est spécifique : cette espèce est la seule sous quota et c'est l'UE

[30] Règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil, du 27 juillet 2006

[31] *Instrument Financier d'Orientation de la Pêche*

qui est chargée des négociations avec les autres partenaires mondiaux notamment au sein de l'ICCAT[32].

Toutefois, le gouvernement français a annoncé, en août 2009, qu'il projetait de créer une ZEE en Méditerranée, jusqu'à 70 milles nautiques, ce qui correspond à la zone de protection écologique qui existe déjà.

Enfin, le règlement CE n°2371/2002 du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques définit des mesures techniques : maillages minimaux des engins, interdictions de certains engins, tenue de carnets de bord, mise en place de plans de gestion pour certaines espèces. Le règlement **CE n°1967/2002 du 21 décembre 2006** « concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée » adapte aux conditions méditerranéennes ces règles de gestion communautaires.

2) Des compétences larges pour les organisations professionnelles

Les Comités Régional (CRPMEM) et Local (CLPMEM) des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Organismes paritaires fondés par la loi du 2 mai 1991, ces comités regroupent les professionnels des pêches et des élevages marins, de la production à la transformation. Composés d'élus professionnels et de représentants syndicaux issus de tous les types de pêche, ce sont les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. Ils ont pour missions principales :

- ➔ la représentation et la promotion des intérêts généraux de la pêche ;
- ➔ la participation à l'organisation d'une gestion équilibrée de la ressource ;
- ➔ l'association à la mise en œuvre de mesures d'ordre et de précaution destinées à harmoniser les intérêts des pêcheurs ;
- ➔ la participation à l'amélioration des conditions de production.

Les principaux axes de travail concernent l'exploitation rationnelle et équilibrée des ressources halieutiques ainsi que la valorisation des métiers et des hommes.

Le CRPMEM a la possibilité d'adopter des délibérations opposables en droit si elles sont approuvées par les Affaires Maritimes. Ces délibérations peuvent notamment porter sur la limitation de l'accès à une ressource ou l'exploitation rationnelle de cette ressource (zonage, types d'engins) …

Le CLPMEM de Sète émet des avis vers le CRPMEM et le CNPMEM[33], vise à l'application locale des délibérations régionales et nationales, offre une assistance technique et a une action sociale importante auprès des professionnels.

Une spécificité méditerranéenne : les prud'homies de pêche

Créées au XV° siècle, instituées en droit français par décret en 1859, les prud'homies rassemblent les patrons pêcheurs titulaires d'un rôle d'équipage et exerçant leurs activités depuis plus d'un an dans les eaux de la prud'homie.

Placée directement sous l'autorité des Affaires Maritimes, cette organisation propre à la Méditerranée a pour missions de régler les différends entre pêcheurs et de mettre en place des mesures de gestion des pêches sur sa zone de juridiction. Les décisions issues des prud'homies s'intègrent dans le processus réglementaire européen : elles ne peuvent donc être que plus contraignantes que les règlements européens et nationaux.

Ces organisations représentatives sont depuis longtemps sensibilisées à la gestion des ressources. Sur Thau, plusieurs prud'homies locales (Frontignan, Sète-étang, Bouzigues, Mèze, Marseillan) sont regroupées au sein d'une « prud'homie des étangs de Thau et d'Ingril » qui est leur porte-parole. En mer, d'autres prud'homies associent petits métiers et chalutiers : à Agde et à Sète (prud'homie de Sète-Môle).

[32] *Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique*

[33] *Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins*

Les Organisations de Producteurs :

L'OP SaThoAn de Sète gère directement la commercialisation du poisson bleu débarqué par les chalutiers et lamparos de Sète et a notamment pour missions :

- ➔ la mise en place des prix de retrait sous la criée (pour toutes les espèces d'intérêt communautaire) ;
- ➔ la gestion des produits retirés du marché en frais : report par congélation, contractualisation avec des entreprises de transformation des produits voire destruction.

L'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP) rassemble les OP et coopératives de la façade méditerranéenne française (hors Corse). Cette structure ne dispose pas de fonction commerciale mais joue un rôle important en terme :

- ➔ de communication globale sur la pêche chalutière en Méditerranée : mise en place de la marque collective « Golfe du Lion qualité producteur », conduite de la démarche MSC depuis 2009 (Eco label certifiant que le poisson est pêché en respectant l'environnement sans surexploiter l'espèce) ;
- ➔ de gestion des activités et des ressources : mise en place en 2009 des contrats bleus en Méditerranée avec augmentation des maillages des chaluts de fond et pélagiques, échantillonnage à vocation scientifique ;
- ➔ de gestion des retraits pour le compte de coopératives (ex. Coopérative Agathoise).

3) Une grande diversité de métiers

► Quelques chiffres clés

A l'échelle de la Méditerranée française, Sète est le premier port de pêche, tant en tonnage qu'en valeur et en nombre de navires. A l'échelle nationale c'est le 10eme port en tonnage et le 12eme en valeur (source Réseau Inter Criées 2008).

La pêche, avec ses activités amont (réparation navale, avitaillement…) et aval (commercialisation, transformation, transport…) représente un poids socio-économique réel et permanent sur l'ensemble de l'année. La valeur des débarquements, tous navires confondus dépasse 46 millions d'□, pour plus de 800 emplois directs. (cf. détail ci après)

Sur les 2035 marins actifs en 2008 en Languedoc-Roussillon (source DRAM), 1656 relèvent du quartier maritime de Sète. L'âge moyen de ces marins est de39,5 ans. Depuis 2001, le nombre de marins tendait à se stabiliser mais a recommencé à diminuer en 2008, ainsi qu'en témoigne le graphique ci-dessous (Source : monographie DRAM LR[34]).

Evolution du nombre de marins pêcheurs par quartier en région Languedoc-Roussillon

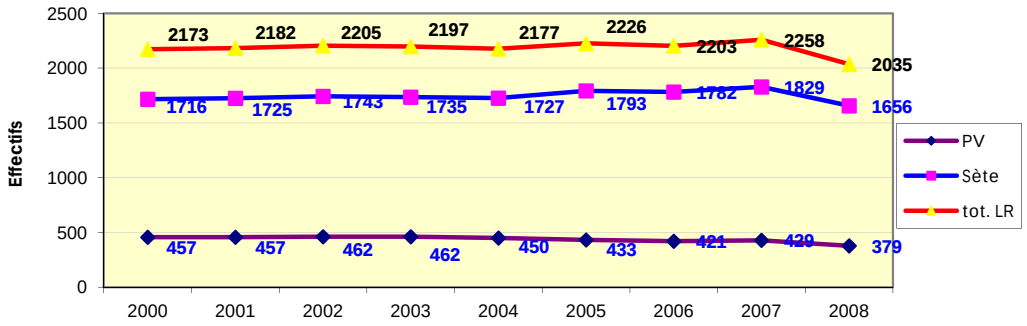

Une récente diminution du nombre de navires

Ce segment de flotte a connu la plus forte diminution en nombre de navires : 569 navires ont quitté la pêche, soit une perte de 45 % de la flotte en 16 ans, entre 1990 et 2005 (source : Pary- 2005).

Actuellement la région Languedoc-Roussillon compte environ 600 petits métiers (navires disposant d'un Permis de Mise en Exploitation), exerçant

[34] Direction Régionale des Affaires Maritimes Languedoc-Roussillon

tant en mer qu'en lagunes, dont près de la moitié autour de Thau et de la bande côtière entre Frontignan et Agde. Depuis 2001, le nombre de navires et de marins tend à se stabiliser (Source : monographie DRAM LR[35]).

Les navires mesurent généralement moins de 12 mètres, voire moins de 7 mètres pour ceux qui pratiquent en étang. Cette activité nécessite une faible immobilisation en capital.

La moyenne d'âge des patrons pêcheurs sur le territoire, tant en mer qu'en lagune, est d'environ 45 ans (source fichiers DRAM).

Des savoir-faire favorisant l'adaptabilité

Exerçant leur activité sur la lagune et la bande côtière, les pêcheurs aux petits métiers se caractérisent par la grande diversité des engins utilisés et par leur souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables. Leur savoir-faire spécifique permet de pêcher toute l'année, selon les saisons, des poissons (loup, daurade, muge, anguille..) et des coquillages (palourde, murex, moule…).

En lagunes, les techniques et engins utilisés sont d'une grande diversité, témoignant d'une richesse culturelle exceptionnelle, qu'il s'agira d'évaluer et de préserver, en collaboration avec les organisations professionnelles représentatives :

- la pêche des mollusques s'effectue à l'aide de dragues, de clovissières (ou arceillère) ou en apnée (oursins, palourdes), cette pêche représenterait, sur Thau, plus de 50 % de la valeur des productions (source Cépralmar 2004)
- la pêche de poissons peut se pratiquer avec des filets de type verveux ou capétchades (pour l'anguille principalement mais aussi les athérines ou jols), des filets maillants droits (pour les loups, daurades, mulet…), des lignes à hameçons (crocs et palangres pour les grosses pièces, loups ou anguilles).

[35] Direction Régionale des Affaires Maritimes Languedoc-Roussillon

Pêcheur à l'arceillère (palourdes).

Le « tirage des postes » par la prud'homie de Thau permet de répartir l'activité de pêche aux capétchades sur l'ensemble de l'étang de façon consensuelle.

Une importante polyvalence avec la conchyliculture

L'existence de la coopérative des 5 ports (concessionnaire de 660 tables, gérées dans un cadre coopératif, qu'elle distribue à ses 260 adhérents-pêcheurs) a favorisé l'émergence d'activités mixtes, pêche et conchyliculture.

Ainsi près de 245 professionnels arment leurs navires sous un statut spécifique : conchyliculture petite pêche (source fichier DRAM). En parallèle, plus de 28 % des licences « Etang de Thau et Ingril » attribuées à des patrons pêcheurs en 2009 l'ont été à des patrons armés en CPP (source CRPMEM LR). Cette polyvalence est essentielle pour préserver la rentabilité des exploitations.

Détail du fonctionnement d'une capétchade (source guide méthodologique de gestion des lagunes)

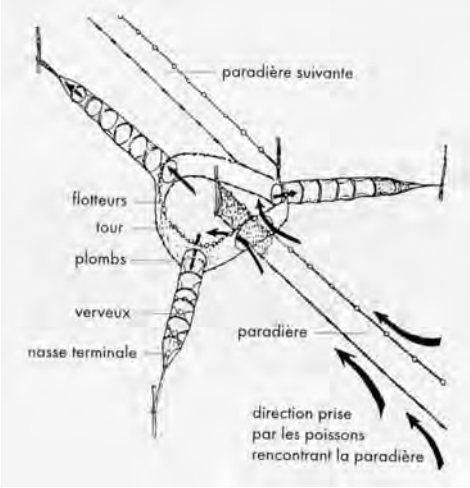

Des facteurs de fragilisation

Ces petits métiers restent toutefois très dépendants de la qualité des eaux. De plus, les ressources halieutiques sont sujettes à grandes variabilités annuelles et certaines sont en diminution régulière (palourde, anguille …).

Par ailleurs, ces métiers sont confrontés à une compétition d'une part pour l'espace, à terre et sur les plans d'eau, avec les autres usagers, plaisanciers ou résidents permanents et, d'autre part, pour les ressources, au regard du développement de la pêche récréative.

Des captures très variées

Si les données relatives à l'activité chalutière sont aisément disponibles auprès des criées et des coopératives, l'estimation de la production des petits métiers est rendue complexe par la multiplicité des points de débarquement, l'importance des circuits de vente directe et la diversité des pratiques.

Une estimation des productions a été réalisée en 2009 (source : PREPP[36] 2009) à partir de dires d'acteurs (prud'homies), de documents de suivi de l'activité (Cépralmar 2004, SIH 2007) et de consultations scientifiques.

Petits métiers	Chiffres 2009 Etangs de Thau et Ingril	Chiffres 2009 bande côtière entre Agde et Frontignan
Nombre de navires	258 dont : 148 étangs exclusifs, 40 mixtes mer et étang, 70 CPP	73 navires mer exclusif dont Sète (20), Frontignan (7), Cap d'Agde (15), Grau d'Agde (31)
Tonnage (en tonnes)	4 600 t coquillage 1 000 t poisson	500 tonnes poisson
Chiffre d'affaire (en K€)	4 500 K€ coquillage 3 500 K€ poisson	3 000 K€
Emplois embarqués	Env. 300	Env. 100

Une commercialisation complexe

Les produits débarqués sont de grande fraîcheur, vendus le jour même de la pêche, avec des prix de vente globalement élevés, soit en direct, soit auprès de mareyeurs spécialisés (anguilles), soit sous les criées de Sète et d'Agde.

Les coquillages sont généralement acheminés vers des mareyeurs qui en assurent la purification avant mise en vente.

[36] Plan Régional d'Equipement des Ports de Pêche et Conchylicoles en Languedoc-Roussillon

► Les chalutiers : une flotte très organisée

Une polyvalence entre poisson blanc et poisson bleu

Les chalutiers exercent leur activité sur l'ensemble du Golfe du Lion au delà de la bande côtière des 3 milles nautiques, interdite aux arts traînants. Tous les chalutiers méditerranéens sont polyvalents, mais ils peuvent se spécialiser soit dans le poisson blanc ou démersal (merlu, poulpe, loup, baudroie, daurade, sole, encornet…) soit dans le poisson bleu ou pélagique (sardines et anchois).

Chalutiers	Chiffres 2008 SETE	Chiffres 2008 AGDE
Nb de navires	27	10
Tonnage (en tonnes)	7 160	1 149
Chiffre d'affaire (en K€)	17 500	3 936
Emplois embarqués	Env. 140	Env. 45

(Source : criées de Sète et Agde 2009)

Une commercialisation effectuée sous les criées

D'après les règlementations prud'homales, les navires sortent après 3 heures du matin et doivent être rentrés pour la vente de la fin d'après midi. Le poisson est donc vendu le jour même de la pêche. Les principaux débouchés commerciaux sont l'Espagne et l'Italie, importants acheteurs et consommateurs de produits de la mer ou les GMS françaises pour la sardine.

La commercialisation s'effectue intégralement sous les criées informatisées d'Agde et Sète et les données sont transmises au Réseau Inter Criées national.

Le poisson blanc est commercialisé directement par les criées « en frais », auprès de mareyeurs spécialisés, dans des bacs en plastique mis à disposition par les criées. Le poisson bleu, souvent capturé en grandes quantités, glacé et trié dès la mise à bord, est mis en vente par l'OP SaThoAn, auprès de mareyeurs (en frais) ou de transformateurs (conserveurs).

Globalement les chiffres d'affaires sont plus élevés pour les chalutiers armés au bleu (entre 0,6 et 0,97 M€ en 2009 selon les données SaThoAn). Ces chalutiers pélagiques sont également plus récents : majoritairement moins de 10 ans.

On assiste à une progression régulière des ventes sous la criée de Sète, malgré la diminution régulière du nombre de chalutiers. Les prix sont également en augmentation (sources Ofimer / France-Agrimer) : le prix moyen du poisson bleu est passé de 0,9 €/kg en 2000 à 1,7 en 2008, celui du poisson blanc de 2,8 €/kg en 2000 à 3,5 en 2008.

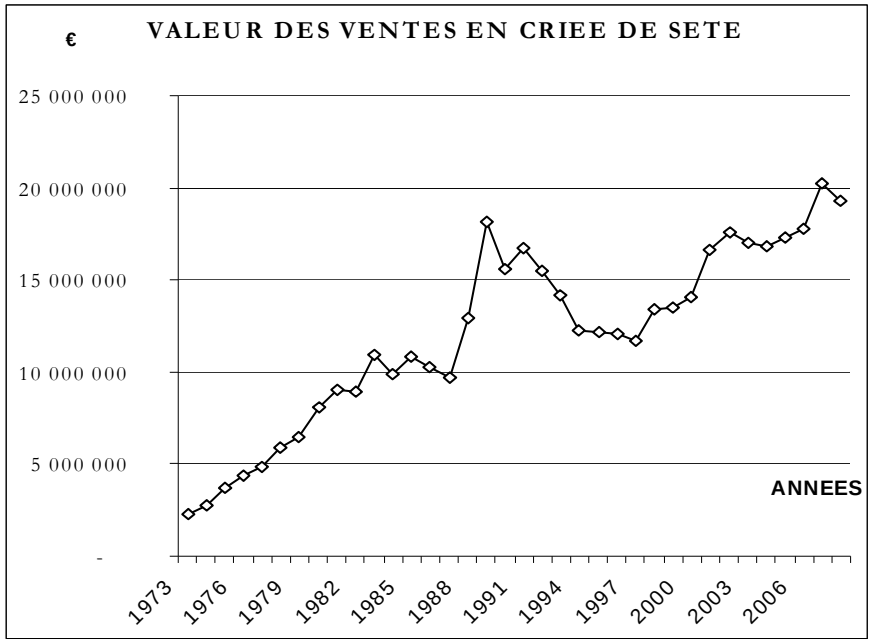

Une flotte modernisée dans les années 1990

De nombreux navires ont été construits dans les années 1990, remplaçant les anciens navires en bois (14 navires de moins de 10 ans à Sète). De plus, de nouvelles générations de patrons ont succédé à leurs aînés : l'âge moyen des patrons de chalutiers du port de Sète est de 42 ans (source fichier DRAM 2009).

Principales espèces exploitées :

Malgré la grande diversité d'espèces pêchées dans le golfe du Lion par les chalutiers de Sète (plus d'une centaine d'espèces), seule une dizaine dispose d'un poids significatif dans l'économie de la flotte chalutière (source Benceny SaThoAn, 2007) et représentent :

- ➔ plus de 90 % des débarquements en volume (sardine, anchois, merlu, maquereau, poulpes, capelan, chinchard-gascon, baudroie, dorade, congre)
- ➔ plus 80 % de la valeur totale générée (anchois, sardine, merlu, baudroie, poulpes, bar, dorade, maquereau, sole, calmars …),

Etat des stocks :

L'IFREMER conduit annuellement des opérations d'estimation des stocks par échantillonnage à l'aide de navires de recherche. D'après les campagnes PELMED de prospection estivale dans le Golfe du Lion, en 2008, les stocks de petits pélagiques seraient en bon état et ne susciteraient pas d'inquiétude. D'après les campagnes expérimentales MEDITS: (2 par an au printemps et en hiver) sur les poissons blancs, les stocks seraient pleinement exploités pour le merlu et, pour les autres espèces « d'intérêt communautaire » c'est à dire bénéficiant de prix minimum ou de règles de gestion spécifiques (hors thon rouge), l'effort de pêche ne devrait pas être augmenté.

► Les thoniers

Des évolutions récentes

Cette flotte de thoniers senneurs ciblée sur le thon rouge (Thunnus thynnus) est relativement récente, puisque apparue vers 1970. Elle a connu des évolutions notables durant les 10 dernières années : construction de nouveaux navires avec augmentation des longueurs, modernisation des équipements de détection du poisson, diversification des zones de pêche. Aujourd'hui, le poisson est quasi intégralement transféré, vivant, dans des cages installées sur des sites de grossissement de plus en plus nombreux : Malte, Chypre, Croatie, Tunisie et Murcie en Espagne (site « historique » de développement de ce système d'embouche).

Le principal débouché commercial demeure le marché asiatique notamment japonais.

Un encadrement très strict des périodes d'activité et des tonnages capturés

Avant les années 2000, la saison comportait trois campagnes : printemps en Golfe du Lion et Ligurie, été aux Baléares ou en Méditerranée orientale, fin d'été dans le golfe du Lion. Aujourd'hui, la réglementation limite la saison de pêche en Méditerranée d'avril à mi juin, et les zones prospectées sont principalement les eaux libyennes, Chypre et les Baléares.

Au niveau des captures, suite aux dispositions de l'ICCAT, la France dispose en 2009 d'un quota de 3017 tonnes, révisable chaque année. Un document de référence[37] fixe la répartition par navire. Plus de 60 % de ce quota a été attribué à des thoniers de Sète et d'Agde en 2009.

[37] http://textes.droit.org/JORF/2009/04/12/0087/0014

Thoniers	Chiffres 2009 SETE	Chiffres 2009 AGDE
Nb de navires	12	4
Tonnage (quotas en tonnes)	1 550	361
Chiffre d'affaire (en K€)	7 000	1 600
Emplois embarqués	Env. 150	Env.50

Une présence renforcée dans les ports hors saison de pêche

Les navires stationnent donc à quai une grande partie de l'année : le port de Sète accueille en 2009 12 thoniers français actifs, 6 navires non dotés de quotas et 12 navires sous pavillon libyen. Les quais de stationnement ne sont pas tous inclus dans la concession pêche (quais François Maillol, de l'Orient, moitié nord du quai de la République).

Des incertitudes sur l'avenir

En termes de perspective, une grande incertitude règne sur le nombre de navires qui seront autorisés à pêcher dans les prochaines années. Le nombre de navires actifs est appelé à diminuer fortement : 12 demandes de sorties de flotte ont été déposées par les armateurs thoniers pour 2010, à l'échelle de la façade méditerranéenne française.

De plus, le Parlement européen s'est prononcé début 2010 en faveur de l'interdiction du commerce international du thon rouge et appelle à soutenir l'inscription de l'espèce à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'inscription du thon rouge sur cette annexe de la CITES conduirait à une interdiction totale de la commercialisation de cette espèce. Cette proposition n'a pas été retenue au niveau international, mais la question reste en suspens.

En parallèle, certains armateurs envisagent un redéploiement de leur activité sur de nouvelles zones (Golfe de Guinée, Seychelles…) ou vers d'autres types de pêche (petits métiers ou lamparos notamment).

II.1.2. LOCALISATION DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE LITTORAL

1) Une large occupation de l'espace littoral

Zones de production lagunaire

En lagunes, les petits métiers exercent leur activité sur les étangs de Thau, Ingril et Vic. L'occupation de l'espace lagunaire varie en fonction des saisons : le « tirage des postes » octroie à chaque patron pêcheur une zone où installer les capétchades durant les mois d'automne pour pêcher principalement les anguilles. L'ensemble du pourtour de Thau est alors occupé.

Zones de production en mer

Les chalutiers exercent sur l'ensemble du golfe du Lion au delà des 3 milles nautiques, donc a priori au-delà du périmètre pressenti pour le volet maritime du SCoT ; il en est de même pour les thoniers qui peuvent prospecter l'ensemble du bassin occidental méditerranéen.

De même quelques navires dits « petits métiers du large » (notamment au Grau d'Agde) travaillent au delà des 3 milles nautiques.

Toutefois, la grande majorité des petits métiers en mer exercent dans la zone des 3 milles nautiques, notamment autour du plateau des Aresquiers, et, pour la prud'homie d'Agde, dans les zones récemment aménagées avec des récifs artificiels.

Zones de stationnement

Les sites de stationnement ont été recensés auprès des prud'hommes à l'été 2009, sur la base du fichier des navires actifs à la pêche transmis par les Affaires Maritimes. Les petits métiers de la zone se répartissent dans 20 sites principaux. Ce recensement n'identifie pas l'ensemble des sites de débarquement et de collectes de produits par les ramasseurs et mareyeurs.

Ports d'attache des "petits métiers" en 2009	Nb de navires	Remarques
Cap d'Agde	15	petits métiers côtiers
Grau d'Agde	36	8 au large et 5 en étang
Prud'homie Agde total	**51**	
Marseillan port	1	pêche en mer
Mazets	17	pêche étang- conchyliculture
Montpénèdre	2	pêche en étang
Tabarka	1	pêche en étang
Non fixes	4	étang et mixtes
Prud'homie Marseillan	**25**	
Balaruc port Suttel	15	pêche en étang
Bouzigues port	15	pêche en étang
Prud'homie Bouzigues	**28**	
Amoutous	5	pêche en étang
Grand port (Nouveau port)	3	pêche en étang
Petit port (Nacelles)	10	pêche en étang
Mourre Blanc	24	pêche étang- conchyliculture
Port de Loupian	15	pêche et conchyliculture
Non fixes	6	étang et mixtes
Mèze total	**63**	
Pont Levis	3	pêche en étang
Ile de Thau	3	
Les Quilles	3	pêche en mer
Barrou	18	pêche étang- conchyliculture
Pointe Courte	20	pêche en étang
Sète Mole et canaux	15	pêche en mer et mixte
Sète total	**62**	
Frontignan Plage	32	17 étang exclusifs, 7 mer
Total petits métiers en 2009	**261**	

Zones techniques et d'avitaillement

L'avitaillement en gazole réservé à la pêche s'effectue à Sète, Agde et Mèze et est géré par les coopératives de pêcheurs. L'avitaillement en glace est assuré par la criée d'Agde, la coopérative Sète Qualité et dans une moindre mesure, la criée de Sète.

Il n'existe pas à ce jour de zone technique dédiée aux activités de pêche professionnelle : toutes sont partagées avec les autres usagers, qu'il s'agisse de l'aire technique du môle Saint Louis pour les grandes unités ou des installations des ports départementaux sur la lagune de Thau. La maintenance de la flotte de thoniers ne peut se réaliser localement du fait de l'insuffisance des équipements actuels du port de Sète.

Traitement des déchets

Concernant le traitement des déchets, une réflexion globale vient d'être engagée sur l'ensemble du port, qui intégrera notamment ceux provenant de la pêche.

Zones de stockage et mise en marché des produits de la mer

Les thons pêchés par les thoniers senneurs ne se retrouvent quasiment plus sur les marchés régionaux.

Les chalutiers, quant à eux, débarquent l'ensemble de leurs produits sous les criées. Pour les petits métiers, les situations sont plus diverses puisqu'ils mettent en vente leurs produits :

- ➔ sur place, lors de ventes directes à proximité de zones de débarquement, même s'il existe très peu de sites de vente directe organisée (Cap d'Agde seulement) ;
- ➔ sous les halles communales (Mèze, Sète) ;
- ➔ ou, de plus en plus fréquemment, sous les criées de Sète et d'Agde.

Le prix moyen sur l'année des produits des petits métiers sous les criées, en hauteur et régularité, rend en effet attractif ce mode de vente (source criées de Sète et d'Agde 2008): 7,76 □/kg pour les 87 petits métiers débarquant

sous la criée d'Agde, et 6,34 €/kg sous la criée de Sète (76 petits métiers). Outre le service de vente, ces criées fournissent de la glace, des possibilités de stockage même en matinée, les week-ends et jours féries mais aussi une sécurité des transactions financières et un traitement du produit conforme aux exigences réglementaires.

Evolution des prix moyens sous la criée d'Agde, par type de navires

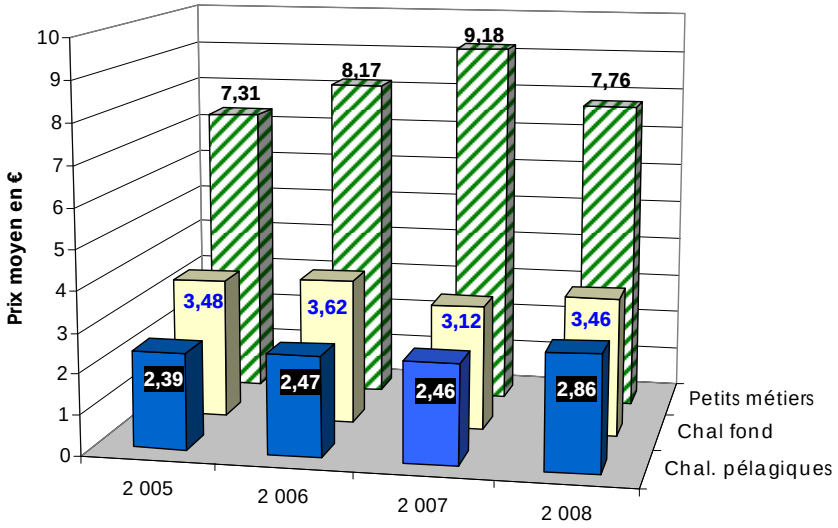

Des professionnels de plus en plus nombreux acheminent donc leurs captures avec des véhicules individuels vers les criées. La carte ci-jointe (source PREPP - Plan Régional d'Equipement des Ports de Pêche et conchylicoles du Languedoc-Roussillon – septembre 2009) témoigne de la densité des échanges et de l'importance névralgique des halles à marée de Sète et d'Agde pour l'ensemble du bassin de Thau et de sa bande côtière.

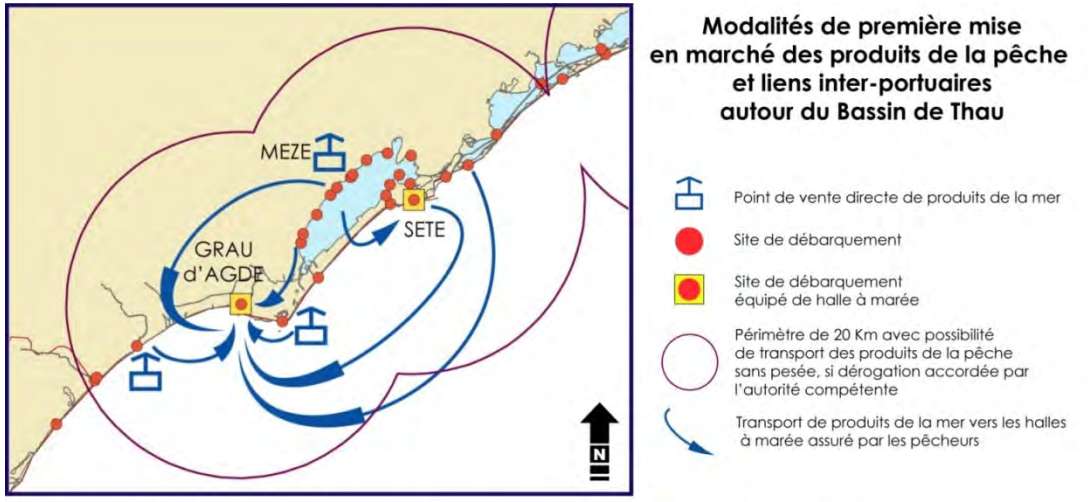

Sources : Enquêtes de terrain Sirena 2009 - Gestionnaires des criées Coopératives et Organisations de producteurs - IGN - Cepralmar 2007
Prestation : septembre 2009 - Sirena

Zones d'accueil des partenaires aval des filières

Le territoire de Sète concentre un grand nombre d'acteurs aval de la filière, sur ses zones industrielles, notamment des mareyeurs, parmi les plus gros acheteurs sous les criées de la région, implantés sur la Zone Portuaire de Sète Frontignan, les Eaux Blanches, la ZI de la Peyrade, la ZI du Barnier – Frontignan, mais aussi au centre ville de Sète. Ces zones industrielles accueillent également plusieurs entreprises de transformation des produits de la mer, (tielles, soupes de poisson …) : ZI la Peyrade, Parc Aquatechnique, ZP de Sète-Frontignan.

2) *Des sites portuaires spécifiquement dédiés à la pêche*

Le port de SETE

Propriété de la Région depuis le 1er janvier 2007, le port de Sète est géré par l'Etablissement Portuaire Régional-Port Sud de France depuis le 1er janvier 2008 (régie de la Région, transitoire jusqu'au lancement DSP en 2010).

La carte ci-contre montre la dissémination des sites de la concession pêche dans le port de Sète prévue en 2009 :

- Bassin du Midi, envisagé pour accueillir des thoniers pour leur stationnement hivernal ainsi que les chalutiers pour leurs réparations de longue durée et le stockage de leur matériel ;
- Canaux de la ville où stationnent chalutiers, thoniers et petits métiers ;
- Quai A où se situent la machine à glace de la coopérative Sète – Qualité filiale de l'OP SaThoAn et un hangar occupé par les chalutiers lors de leurs opérations de ramendage ;
- Mole Saint Louis qui abrite le poste d'avitaillement en carburant géré par la coopérative des chalutiers et l'aire de carénage gérée par l'EPR ;
- Quai de la Marine où se trouve la criée et « cul de bœuf »;
- Zone portuaire de Sète Frontignan qui accueille des entreprises liées aux produits de la mer, une gare frigorifique de marée (3 transporteurs régionaux spécialisés), un tunnel de congélation qui permet en particulier le stockage des petits pélagiques retirés de la vente en frais par l'OP SaThoAn, une pépinière d'entreprises spécialisées dans la transformation des produits de la mer, gérée par la Région Languedoc-Roussillon et récemment rénovée, un port conchylicole.

Le port d'Agde

Propriété du Département de l'Hérault depuis 1985, le port d'Agde est géré depuis 1999 par la SAEML criée aux poissons des Pays d'Agde, associant la mairie, la Coopérative des pêcheurs et des pêcheurs individuels, dans le cadre d'une concession d'exploitation et de gestion.

Le port abrite la criée et ses machines à glace, des pontons spécifiquement dédiés aux petits métiers, des quais de stationnement et de débarquement ainsi qu'une cuve d'avitaillement en gazole gérée par les pêcheurs. Une

extension de la zone dédiée à la pêche est prévue dans les années à venir pour permettre le ramendage et le stockage du matériel de pêche.

3) *Des ports mixtes nombreux sur le pourtour de Thau*

Hormis les sites dotés de halle à marée, aucun « petit port » situé en étang ou sur la bande côtière n'est exclusivement tourné vers la pêche. Les navires de pêche cohabitent soit avec des navires de plaisance, soit avec des barges conchylicoles dans les ports dédiés à cette activité.

A la suite des opérations successives de décentralisation, les services de l'État ne sont plus gestionnaires des différents ports, qu'ils soient, Port d'Intérêt National, Port de Commerce, de Pêche ou de Plaisance.

Dans le département de l'Hérault la situation est la suivante :

• La Région Languedoc-Roussillon est gestionnaire du port de Sète depuis le 1er janvier 2007. Il s'agit d'un Port d'Intérêt National, qui reçoit des activités de commerce, de pêche et de plaisance.

• Le Département de l'Hérault, compétent en matière de pêche et de conchyliculture, est gestionnaire de certains ports autour du bassin de Thau, tels que Bouzigues, le port conchylicole de Montpénèdre, le mourre Blanc à Mèze...etc.

• Les communes, compétentes en matière de plaisance, sont gestionnaires des ports de plaisance. C'est le cas des ports de La Grande Motte, Carnon, Palavas-Les-Flots, Frontignan, Mèze, Marseillan...etc.

L'État est gestionnaire du DPM naturel, en dehors des ports.

Des ports mixtes associant pêche et conchyliculture

Actuellement, tous les sites conchylicoles sont mixtes et hébergent à la fois :

➔ des conchyliculteurs exclusifs, dont les navires sont immatriculés en CM (cultures marines) ;

➔ des pêcheurs conchyliculteurs, propriétaires exploitants de tables conchylicoles, dont les navires sont immatriculés en PP (Petite Pêche), donc disposent d'un Permis de Mise en Exploitation, ou en CPP (conchyliculture petite pêche).

Des ports mixtes associant pêche et plaisance

La majorité des ports de plaisance du bassin de Thau accueille également les navires de pêche. Ceux-ci peuvent alors bénéficier des services (zone technique pour l'entretien et la réparation navale, aires de carénage, déchetteries…) de ces ports « mixtes ».

Entre pêcheurs et plaisanciers, aucun réel conflit n'est à déplorer, mais des difficultés de cohabitation peuvent être signalées :

- dans les ports, au niveau de la circulation des navires et de la gestion des déchets, parfois du stationnement,
- sur le plan d'eau avec un encombrement fort en période estivale et une méconnaissance générale de la signalétique par les plaisanciers, qui les conduit à s'approcher trop près des engins de pêche,
- en termes d'activité, avec un développement important de la pêche récréative voire braconnière.

Le tableau ci-dessous résume la typologie des principaux ports et sites de débarquements des étangs de Thau et Ingril, ainsi que de la bande côtière ; de Frontignan à Agde. On distingue ainsi des ports mixte pêche plaisance (PPL), des ports mixtes pêche cultures marines (PCM), des ports ou sites de débarquement des produits de la pêche (PP).

A noter que de nombreux sites de débarquement de produits de la pêche actuellement fréquentés – notamment les ports mixtes pêche-conchyliculture - ne figurent pas sur l'arrêté préfectoral de référence (1993) portant détermination des lieux de débarquement des produits de la pêche.

Typologie des ports et sites de débarquement (Source PREPP 2009)

Nom du port ou du site	Type de site
Balaruc Suttel	PPL
Bouzigues ville	PPL
Cap d'Agde	PPL
Frontignan plage	PPL
Frontignan Aresquiers	PPL
Grau d'Agde	PP
Loupian	PCM
Marseillan –les Mazets	PCM
Marseillan - Montpénèdre	PCM
Marseillan - Tabarka	PPL
Marseillan - Plage	PPL
Mèze - Amoutous	PCM
Mèze - Mourre Blanc	PCM
Mèze – Nouveau port	PPL
Mèze – Port aux nacelles	PPL
Sète - Frontignan (Zone portuaire)	PCM
Sète – Ile de Thau	PPL
Sète - Le Barrou	PCM
Sète – Pont Levis	PPL
Sète - Les Quilles	PPL
Sète Môle et canaux (concession pêche)	PP
Sète – Pointe Courte	PPL

4) Des besoins en installations portuaires

Stationner et débarquer dans les ports

Des travaux ont été engagés à Agde pour améliorer les infrastructures portuaires de stationnement et de débarquement, tant pour les navires du large que pour les petits métiers.

A Sète, le stationnement des navires de pêche sur de nombreux quais de la ville, contribue au charme spécifique de la ville, mais cause des difficultés en termes d'utilisation des quais, d'encombrement, de sécurité et de gestion des déchets.

Un quai de stationnement de longue durée est envisagé pour les thoniers (Midi nord), afin de ne pas systématiquement occuper les quais du centre ville et permettre ainsi un redéploiement des chalutiers et des autres usagers du port (remorqueurs …).

Par ailleurs, de nombreux petits métiers sont répartis sur les canaux de la ville, sans réservation spécifique d'espaces.

Stocker et réparer le matériel de pêche

Que ce soit pour les petits métiers ou les chalutiers, il manque sur le territoire une ou des zones techniques spécialisées. Des projets sont engagés sur la zone dédiée du Grau d'Agde.

Sur Sète, activités halieutiques et vie citadine doivent cohabiter en cœur de ville : les filets et matériels de pêche sont souvent laissés en plein air, sur les quais de la ville (sennes de thoniers) ou dans des contenants peu esthétiques (filets des petits métiers dans des poubelles au « cul de bœuf »).

Ainsi, pour les chalutiers et thoniers sétois, les besoins portent sur :

- une zone de stockage de longue durée des filets et du matériel de pêche ;
- une zone permettant la réparation rapide des filets ayant subi des détériorations ;
- une zone permettant les réparations de filets de longue durée (donc qui pourrait être située derrière les ponts de Sète).

Entretenir et réparer les navires de pêche

Actuellement, l'élévateur à bateaux du port de Sète est obsolète et ne saurait lever l'ensemble des navires du port en cas d'avarie. Les besoins apparaissent pour :

- ➔ un élévateur à bateaux dimensionné par rapport à la flotte existante des navires de pêche et aux besoins à venir, en intégrant la notion de rentabilité de l'équipement : le projet de développement stratégique du port est prévoit la création de cet équipement sur la zone portuaire de Frontignan ;
- ➔ une ou deux zones techniques : une zone technique pour les navires de l'étang (bateaux de pêche et barges conchylicoles), sur les rives de Thau, et une zone technique pour les navires en mer, de plus forts tonnages ;
- ➔ des espaces permettant l'installation de fournisseurs et de prestataires en réparation navale, le classement actuel du SMVM ne permettant pas ce type d'activité sur les berges nord de Thau, quasi totalement dédiées aux activités conchylicoles.

II.1.3. LES INITIATIVES ENGAGEES ET LES BESOINS DE LA PROFESSION

1) *Reconnaître l'importance des activités de pêche professionnelle : les insuffisances du SMVM*

L'un des atouts du SMVM est, pour l'ensemble des professionnels maritimes, d'avoir limité les constructions sur les abords de l'étang et donc limité la dégradation de la qualité des eaux. Toutefois, il apparaît que :

➔ Sur les espaces lagunaires :
- o aucun espace n'était réservé à la pêche professionnelle,
- o aucun espace dédié aux activités amont et aval n'était prévu sur l'étang ;
- o les zones conchylicoles étaient identifiées de façon exclusive, sans prise en compte de la polyvalence pêche conchyliculture ;
- o la place des pêcheurs n'était pas reconnue non plus dans les ports mixtes pêche plaisance ou les sites "de ville" (Ile de Thau, Pointe Courte, Quilles).

Cette situation a pu contribuer à des disparités de traitement entre pêcheurs exclusif et conchyliculteurs dans l'accès aux mas conchylicoles, en termes de redevance d'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine Public Maritime.

➔ Sur les espaces terrestres, le SMVM a entériné les espaces existants de 1995 pour la pêche maritime (Canal et quai de la marine à Sète, tunnel de congélation et zone d'activité de mareyage et transformation à Frontignan). Or, aujourd'hui :
- o les concessions pêche ont évolué et couvrent de plus vastes surfaces ;
- o les entreprises de l'aval des filières sont réparties dans de nombreux sites.

Il existerait donc aujourd'hui de nouveaux espaces à réserver ou simplement spatialiser.

2) Gérer les activités et les ressources

Le maintien des activités de pêche est indissociable de l'état des ressources halieutiques.

Le rôle des organisations professionnelles dans la gestion des ressources

Il est important de noter la particularité française qui donne une compétence réglementaire aux organisations professionnelles issues de la loi 91-411 du 2 mai 1991. Ainsi le comité régional peut adopter des règlements encadrant les activités de pêche (décret 92-335 du 30 mars 1992) rendues obligatoires par arrêté préfectoral. Ces règles peuvent porter sur :

- les critères d'attribution des autorisations de pêche (ex. licences anguilles) ;
- les caractéristiques des navires et des engins autorisés ;
- le contingentement des licences ;
- les zones de pêche autorisées ou, au contraire, interdites et mises en jachère ;
- des dates d'ouverture et le calendrier des pêches (ex. fermeture de la pêche à l'anguille 3 mois par an dans le cadre d'un plan de gestion spécifique).

Des plans de gestion par zone d'activité et par métier

La réglementation impose des plans de gestion aux Etats membres. Le CRPMEM a proposé aux autorités nationales des plans de gestion, tant en mer et qu'en étang pour plusieurs types d'engins : le chalut, la senne de bateau (lamparo), la senne de plage, la drague à coquillages. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur un plan de gestion de la ressource de l'étang de Vic, en collaboration avec le Conservatoire du Littoral. Le thon rouge fait l'objet de mesures spécifiques, définies et gérées au niveau international : des quotas sont dorénavant définis par navire et par an.

Des limitations d'effort de pêche de la flotte chalutière

Pour les chalutiers, les limitations portent sur :

- le nombre du nombre de navires (licences depuis 1970) ;
- la puissance motrice des navires (règle de 1975) ;
- la longueur des navires (strictement inférieure à 25 mètres hors tout) ;
- la durée de sortie en mer (départ du port après 3 h du matin et retour dans l'après-midi) ;
- le nombre jours de pêche : pas de pêche les week-ends et jours fériés, nombre de jour fixé annuellement par la prud'homie (qui connaît de faibles variations : 227 jours en 2000, 229 en 2005, 233 en 2006 …).

Suite aux crises récentes, les patrons pêcheurs ont pris conscience de la nécessité de mieux gérer leur activité pour maintenir les conditions d'un travail rentable et durable. Cela s'est traduit par :

- l'installation d'économètres à bord pour estimer les consommations de gazole ;
- une réflexion technique sur les engins et les pratiques : limitation du poids et de la surface des panneaux, de la taille des chaluts, modification des maillages ;
- une implication dans les contrats bleus : 14 chalutiers sétois sont impliqués dans les contrats bleus en 2009 (échantillonnage de poisson bleu dans le Golfe avec transmission des informations, augmentation des maillages des chaluts démersaux et chaluts pélagiques, au delà des normes exigées par l'UE).

Ainsi, les organisations professionnelles représentant les petits métiers ou les chalutiers ont mis en place, depuis longtemps, des mesures de gestion efficaces qui ont permis le maintien de l'activité sur de nombreux sites, lagunaires et maritimes.

3) Préserver la qualité écologique des milieux de production

Améliorer la qualité de l'eau

Le développement de l'urbanisation sur le bassin versant des lagunes et le renforcement de l'habitat résidentiel dispersé font craindre aux professionnels un accroissement des apports dans l'étang, par ruissellement des eaux de pluie ou par déficit de certains réseaux d'épuration, malgré les nets progrès constatés dans les dernières années.

Or, le maintien voire l'amélioration de la qualité des eaux, lagunaires mais aussi maritimes est une condition du maintien des activités halieutiques.

Protéger les sites remarquables sans évincer les activités

De nombreux zonages sur les étangs attestent de la grande diversité d'espèces et de la richesse de ce milieu : plus de 1000 hectares des berges de Thau et la totalité des berges d'Ingril sont ainsi classés en ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux). De même une grande partie de l'étang de Thau et l'intégralité d'Ingril sont classés Natura 2000 pour l'habitat lagunaire. La côte maritime allant de Frontignan à Agde comprend des zones exceptionnelles : l'unique site volcanique littoral et sous marin de la région ainsi que le plateau des Aresquiers (à -15m qui s'étend jusqu'à 2 km de la côte au droit de Frontignan). Elle constitue une zone particulièrement riche (herbiers de Posidonies, coralligène, grottes, récifs...) et bénéficie de plusieurs classements liés à cette biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000…). Ces zones rocheuses (Cap d'Agde et plateau des Aresquiers) sont particulièrement favorables à l'activité de pêche, le long d'une côte majoritairement sableuse.

En parallèle aux actions de gestion typiquement sectorielles, les organisations professionnelles se sont donc engagées dans une réflexion sur la qualité écologique des milieux de production. Il s'agit de :

- présenter aux scientifiques et gestionnaires de sites, les besoins spécifiques des métiers maritimes en terme de qualité des milieux,
- participer aux débats sur les modalités d'aménagement et/ ou de gestion de ces sites : Aires Marines Protégées, zones d'immersion de récifs artificiels ;
- réserver, pour les pêcheurs professionnels, des droits d'accès aux espaces protégés en étang et en mer (notamment sur les zones d'herbiers).

Dans un contexte général de renforcement de la protection des milieux, l'exercice des activités halieutiques devra être maintenu sur les espaces naturels actuellement exploités, quelles que soient les modalités de protection envisagées par la suite. De même, en cas d'installations industrielles de type éoliennes off-shore, la pratique des métiers devra être préservée.

4) Valoriser conjointement produits, métiers et territoire

Soutenir les circuits courts et la vente directe

La vente directe est souvent une nécessité pour conforter le revenu des professionnels de la mer, face à la limitation des volumes de capture. L'intérêt des circuits courts est reconnu et peut revêtir plusieurs formes, notamment la vente directe près des sites de débarquement ou l'organisation de relations commerciales structurées entre le littoral et l'arrière pays, sur le modèle des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Dans ce cadre, une réflexion est engagée sur le dimensionnement d'équipements de stockage et de conservation des produits (chambres froides, machines à glace, bassins de maintien des anguilles vivantes) mais aussi d'étals de vente directe dans les ports à forte fréquentation touristique. Sur l'ensemble du territoire de Frontignan à Agde, des projets sont envisagés dans le cadre de l'axe 4 du FEP, afin de valoriser conjointement les produits, les métiers et les milieux de production, dans une démarche de développement territorial.

Promouvoir les démarches qualité collective (MSC)

Pour les métiers du large, l'AMOP a engagé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Eco-label « MSC » pour la pêcherie de sardines du Golfe du Lion, par le chalut pélagique à 4 panneaux et la senne tournante et coulissante (lamparo), avec pour objectifs :

- proposer une image positive et valorisée du pêcheur ;
- pérenniser l'activité et l'exploitation d'une ressource essentielle pour le maintien de l'activité chalutière ;
- rassurer les pouvoirs publics, les ONG et les consommateurs ;
- différencier le produit par rapport à la concurrence.

II.1.4. LES ENJEUX DE LA PECHE

Protection des milieux de production et des ressources

Le maintien voire l'amélioration de la qualité de l'eau et de la qualité écologique des milieux, tant sur les étangs de Thau et Ingril que sur la bande côtière, reste l'enjeu majeur, puisqu'il conditionne la poursuite de l'exploitation des ressources halieutiques. De plus en plus de dynamiques sont engagées afin de suivre cette qualité, de protéger la biodiversité et d'améliorer la gestion de ces milieux (Réseaux de suivi Ifremer, Réseau de Suivi Lagunaire, Natura 2000 …). En parallèle, les organisations professionnelles poursuivent la mise en place de mesures de gestion visant une exploitation rationnelle de la ressource halieutique dans ces milieux, en particulier en termes d'accès à la ressource (limitation du nombre de licences de pêche…). La variabilité interannuelle des captures et les aléas climatiques nécessitent une grande adaptabilité aux conditions de ressources : la polyvalence (entre métiers de la pêche) et la pluriactivité (entre pêche et conchyliculture), qui permettent cette souplesse et garantissent une diversité de revenus, doivent être reconnues et préservées. En parallèle, certains conflits d'usage restent à arbitrer, en limitant la pression des pêches plaisancières ou braconnières sur les ressources, voire en réglementant l'accès à certaines zones (zones de jachères en étang, zones aménagées au moyen de récifs artificiels en mer…).

Intégration des activités de pêche dans les sites urbains

La présence des navires et des installations de première mise en marché au coeur de la ville de Sète constitue une originalité attractive et un atout pour la commune. Une réflexion est toutefois nécessaire pour mieux intégrer les activités de pêche dans la ville, en favorisant une cohabitation harmonieuse des différents usagers et en proposant des installations spécifiques en particulier pour le stockage et la réparation de matériel, la gestion des déchets… dans des espaces dédiés. Dans les petits ports, peu de relations structurées existent entre les sites de production ou de débarquement et les communes riveraines, malgré l'importance des activités halieutiques en termes d'image : les besoins s'expriment en termes d'espaces de vente directe et d'interface entre métiers de la pêche et grand public.

En termes de stationnement, certains ports ne disposent pas de places réservées pour les navires de pêche, ce qui peut induire de fortes contraintes pour les professionnels de ces ports.

Réservation d'espaces techniques

En dehors des sites urbains, des zones techniques sont nécessaires et des espaces doivent être prévus pour accueillir notamment des opérations de réparation navale et d'entretien de navires, de carénage, tant pour les navires de pêche que conchylicoles, en étang et en mer. Le projet de carénage et zone technique de la Peyrade s'inscrit dans cette direction.

Reconnaissance de la place de la pêche sur le territoire

Dans les textes du Schéma de Mise en Valeur de la Mer de 1995, la place de la pêche restait modeste et ses diverses implantations n'étaient pas reconnues. Un des enjeux des politiques locales, autour du périmètre du SCoT, est de structurer une communication alliant profession elle-même et collectivités, pour faire connaître et reconnaître la place des activités halieutiques sur le territoire. Cette communication est à déployer auprès des organisations écologistes, des plaisanciers, des résidents mais aussi plus généralement des consommateurs. Elle permettra de limiter les conflits d'usage, notamment sur les questions de navigation sur les plans d'eau, mais aussi de faire reconnaître et de légitimer les besoins en espace de la pêche, tant en lagunes que sur la bande côtière ou à terre. Identifier voire créer des lieux d'information sur les métiers, les produits et le milieu naturel (de type maison de Pays) sur un ou plusieurs sites du périmètre du SCoT pourrait également contribuer à rapprocher les différentes communautés.

SCOT DU BASSIN DE THAU

Composition de la flottille de pêche

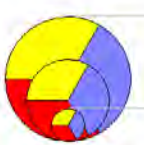

- Petits métiers
- Chalutiers
- Thoniers

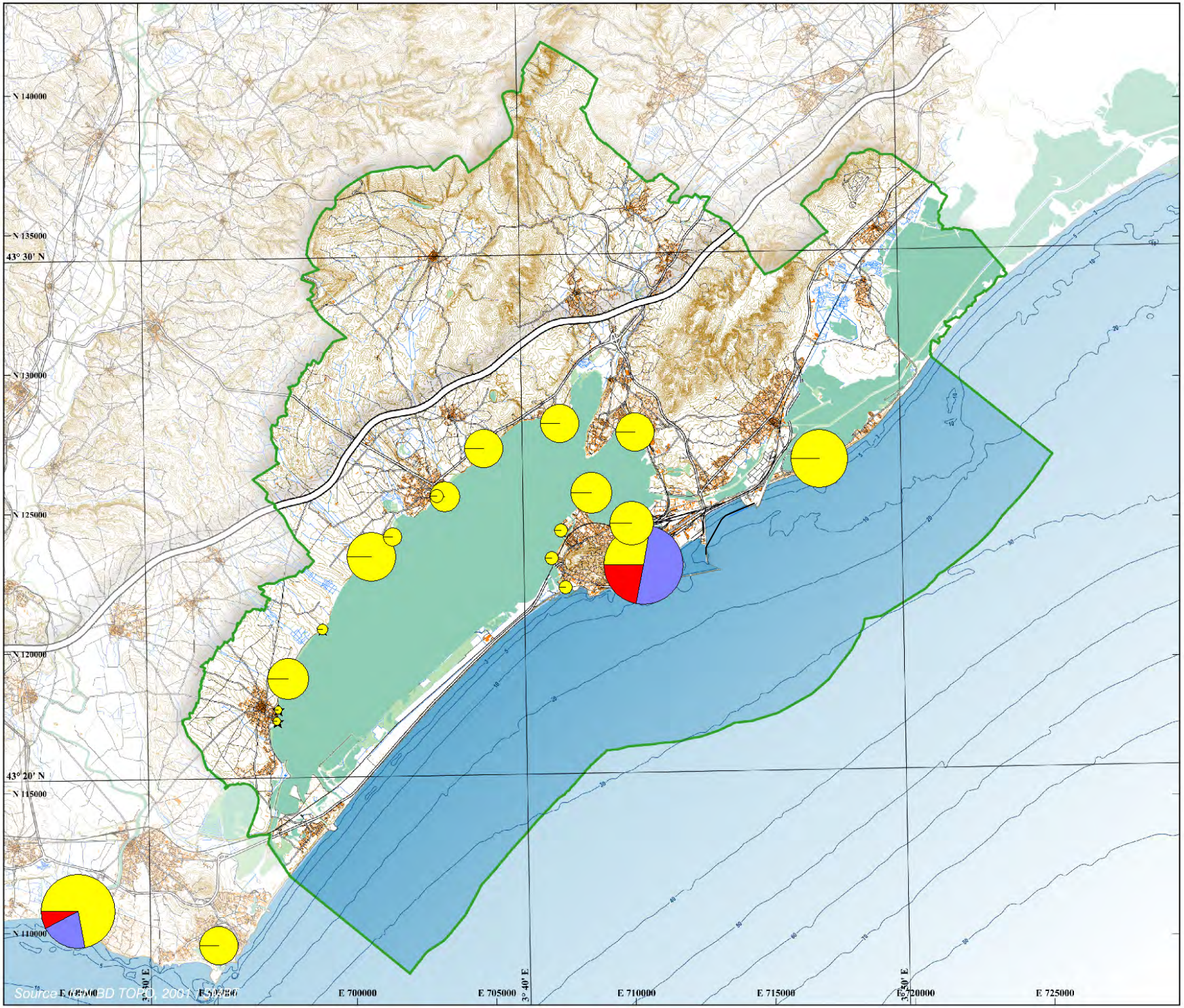

Source : BD TOPO, 2004

Coordonnées mètriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

II.2. LES CULTURES MARINES : UNE PRATIQUE TRADITIONNELLE EN COURS DE DIVERSIFICATION

II.2.1. LES CULTURES MARINES, SITUATION ACTUELLE

1) Données de référence

Thau est de loin la principale zone de production conchylicole de la méditerranée française, tant en nombre d'exploitations qu'en tonnage produit. En terme de poids socio-économique la conchyliculture représente un chiffre d'affaire proche de 40 millions d' et environ 2000 emplois directs ce qui en fait une activité très structurante du tissu économique local.

Ce poids économique comme les qualités exceptionnelles du milieu ont justifié que l'Etat avec le SMVM de 1995 place la conchyliculture comme vocation prioritaire sur Thau.

La production est assez diversifiée, autant en produits qu'en modes de cultures puisqu'il faut distinguer la culture traditionnelle en suspension sur tables dans la lagune, elle-même connaissant une évolution permanente de ses techniques, de la production plus récente mise en œuvre sur les filières en mer.

► Les qualités exceptionnelles de Thau pour les cultures marines

Température élevée favorable à la croissance, absence de marée, forte production primaire... Thau est un site de prédilection pour l'élevage des coquillages. La vitesse de croissance des moules et des huîtres y est inégalée. Les mollusques élevés dans la lagune de Thau, grâce à sa forte productivité primaire, présentent des **performances de croissance exceptionnelles** (le meilleur taux de croissance à échelle nationale) se traduisant par une durée d'élevage relativement courte : de 10 à 18 mois, selon la taille de départ et la technique d'élevage.

D'autres espèces de bivalves y vivent à l'état naturel, et s'y reproduisent (dans la zone de Thocs : hauts fonds renfermant des gisements de palourdes ; ailleurs, huîtres plates, pétoncles, clovisses...).

Thau est également un vaste espace « nurserie » pour de nombreuses espèces de poissons, grâce aux graus qui le maintiennent en communication avec la mer. Il est régulièrement empoissonné avec des larves, des postlarves, ou même des individus adultes.

La qualité de ces eaux, menacée dans les années 70 et 80, est aujourd'hui exceptionnelle. Le résultat est le fruit de politiques publiques qui ont sans discontinuer depuis 1990 investi dans un assainissement de plus en plus performant.

Mais il est également dû à la présence même de la conchyliculture. L'importance des volumes de coquillages élevés et leur capacité de filtration permettent en effet de capter une très grande partie des éléments exogènes apportés à la lagune (particules, éléments dissous...). On obtient ainsi des eaux très claires ou encore le maintien de vastes zones d'herbiers à zostères qui constituent un marqueur de la qualité environnementale du milieu.

Les tables conchylicoles et les filières constituent par ailleurs de véritables récifs artificiels de pleine eau qui offrent des habitats remarquables à la faune et à la flore marine, contribuant à l'exceptionnelle biodiversité de ces milieux.

La production d'huîtres creuses (Crassostrea gigas)[38]

Aujourd'hui, la production ostréicole est officiellement estimée à **13 000 tonnes d'huîtres creuses** soit 10% de la production nationale. L'essentiel de la production est réalisée par collage sur cordes et suspension sur tables. L'huître de Thau, dite de Bouzigues est caractérisée par une coquille marbrée et nacrée et une saveur iodée.

[38] *Sources : SMBT, SRCM*

Cependant, les estimations de stocks réalisées par l'Ifremer montrent que la biomasse d'huîtres peut évoluer du simple au double entre avril et octobre. Les variations les plus importantes sont imputables au calendrier d'élevage qui impose une récolte importante en fin d'année.

Collées, élevées sur torons, ou huîtres « de coquille ». Des produits du terroir témoignant d'un savoir-faire original et propre à Thau.

La production de moules (Mytilus galloprovincialis)[39]

Pour ce qui concerne la mytiliculture dans l'étang, les estimations de stocks font ressortir des **biomasses de 3 000 à 3 500 tonnes**.

Le négoce.

[39] *Sources : SMBT, SRCM*

L'activité de négoce (achat et revente de coquillages) est de plus en plus fortement représentée et constitue également une activité utilisatrice du milieu : les coquillages sont mis en stabulation ponctuellement avant de repartir vers la revente.

Les quantités sont estimées à 16000 tonnes annuelles de coquillages exogènes (moules d'Espagne, d'Italie, de Grèce, d'Irlande...) transitant par les eaux de Thau.

► Le pré-grossissement

L'activité de pré-grossissement n'a pas été très répandue jusqu'à présent mais tend à se développer. Les techniques et équipements liés à cette activité, relativement prometteuse, sont en pleine évolution (pearlnets, lanternes... utilisées sur tables comme sur filières en mer).

Cette voie de diversification n'intéresse pas que les producteurs locaux. Des entreprises originaires d'Atlantique sont venues s'installer dans la région pour tenter l'aventure du pré-grossissement de naissain d'huître en lanternes rigides (Bleu Thau Mat à Loupian).

La pisciculture marine

Elle reste une activité marginale mais prometteuse sur le bassin de Thau où on dénombre 4 écloseries :

- Ecloserie « Les Poissons du Soleil » à Balaruc-les-Bains,
- Ecloserie « Matrice » à Mèze (loup et daurade),
- Ecloserie « Aegagropile » à Marseillan (loup, daurade),
- Ecloserie de poissons marins tropicaux Lautan à Mèze (poissons-clowns, poissons mandarins...)

Soit un Chiffre d'Affaire global de 6 500 000 Euros, et 40 emplois directs.

Les cultures marines en quelques chiffres
(Sources : SMBT, SRCM, Cépralmar)

- Avec la pêche, 2ème pôle économique agricole de l'Hérault après la viticulture
- 5 ports et zones conchylicoles sur Thau
- 13 000 tonnes/an d'huîtres, soit 10 % de la production nationale et 90 % de la production conchylicole méditerranéenne française
- 8000 tonnes de moules (moitié de la production en mer, moitié en étang)
- Un chiffre d'affaires d'environ 35 millions d'euros
- Environ 2 000 emplois directs et autant d'emplois indirects
- 650 producteurs regroupés en plus de 566 exploitations
- 400 établissements, tous agréés pour la purification et l'expédition de coquillages.
- 67 % des exploitants ont moins de 5 tables, 36 % sont pluri-actifs (conchyliculteurs et pêcheurs à la fois).

2) Localisation des cultures marines sur le territoire.

Etang de Thau

L'essentiel de la production conchylicole est réalisée sur la lagune de Thau proprement dite pour laquelle on dénombre :

- 352 ha réservés par un Schéma de Mise en Valeur de la Mer et concédés à l'élevage de coquillages (1/ 5e de la surface de l'étang).
- 2 800 tables d'élevage en suspension qui sont réparties sur 3 zones conchylicoles : Bouzigues-Loupian (zone A), Mèze-Montpenèdre (zone B), Marseillan (zone C).
- 566 établissements conchylicoles en cours d'exploitation (Sources : Direction Départementale des Affaires Maritimes, 2009). Ce sont des entreprises familiales, et plus de 90 % des concessionnaires sont des individuels.

Etang d'Ingril

La conchyliculture est également présente sur l'étang d'Ingril, où quelques exploitants développent l'élevage extensif de palourdes sur une concession attribuée dans la partie Ouest d'Ingril Nord.

Malgré des débuts décevants et une rentabilité incertaine, cette activité se maintient et a surtout initié un processus de diversification, s'orientant vers le prégrossissement d'huîtres dans des pochons flottants en surface de l'étang. Ces jeunes huîtres sont ensuite revendues aux parqueurs de l'étang de Thau.

Bande côtière des 3 milles

Le développement de la conchyliculture s'est également produit vers la "mer ouverte" avec l'élevage sur filières. Ainsi, aujourd'hui, 4 lotissements de ce type sont exploités le long du littoral par 60 entreprises du côté de Sète-Marseillan et des Aresquiers. Ces dernières sont établies sur le port conchylicole de Frontignan.

La production principale de ces filières est la moule, à raison de 4000 tonnes/an.

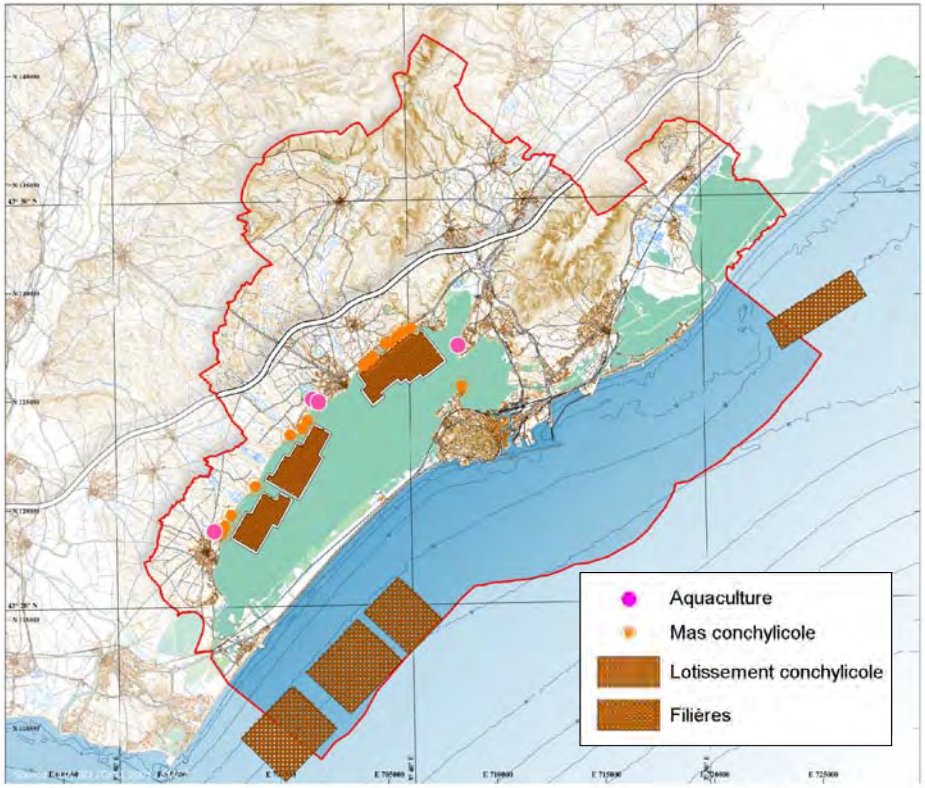

Implantation des cultures marines sur le territoire du SCoT

Les infrastructures conchylicoles.

L'essentiel des 560 exploitations est localisé sur les berges de la lagune de Thau.

Les zones conchylicoles sont assez disparates dans leur forme et leur fonctionnalité. La plupart des zones sont mixtes et partagées avec la pêche. On trouve :

➔ de vraies infrastructures portuaires quasiment réservées à la conchyliculture (même si quelques pêcheurs ont pu s'y installer) et spécifiquement conçues pour elle : port départemental du Mourre Blanc à Mèze, port du Barrou à Sète, port départemental des Mazets à Marseillan.

➔ des zones plus étalées sur les berges sur lesquelles se sont implantés les mas de façon linéaire avec des aménagements individuels (pontons) permettant d'accéder au plan d'eau : Bouzigues, Loupian, Marseillan.

➔ Le port de Frontignan-Sète qui regroupe les entreprises dont l'activité est concentrée sur les filières en mer.

3) Organisation de la profession

Une filière conchylicole caractérisée par le nombre et la petite taille des entreprises.

L'activité est marquée par un taux conséquent (36%) de pluriactivité conchyliculture – pêche qui permet le maintien d'un nombre important de petites exploitations. Depuis ces 20 dernières années, le nombre de concessionnaires d'exploitation s'est érodé de 20%, mais le nombre total de tables attribuées reste globalement stable. La taille moyenne des exploitations a augmenté (de 3 à 5 tables environ). La plupart d'entre elles ont un statut d'entreprise expéditrice malgré la lourdeur des investissements nécessaires pour accéder à celui-ci (bassins de purification imposés par le classement sanitaire en B des eaux conchylicoles).

Les plus grosses exploitations possèdent plus de 30 tables. Elles sont pour la plupart également entreprises de négoce. Une soixantaine d'entre elles ont acquis des dimensions relativement importantes du point de vue des volumes traités.

Les organisations professionnelles

Plusieurs organisations professionnelles agissent pour soutenir le développement et encadrer l'activité :

La **Section Régionale Conchylicole Méditerranée** (SRCM) regroupe l'ensemble des professionnels. Déclinaison régionale du Comité National de la Conchyliculture elle constitue l'interlocuteur privilégié des acteurs publics. Personne Publique Associée aux documents d'urbanisme, elle s'implique fortement depuis de nombreuses années dans son rôle de représentation de la profession au niveau de tous les cercles de discussion institutionnels. Elle est un membre actif du Comité de suivi du SMVM de 1995 et de son bureau, très impliquée également dans le suivi des successifs contrats de lagune ou de baie.

La **Coopérative des 5 ports** est issue de l'action de remembrement des années 70 qui a vu une partie des concessions attribuées aux anciens pêcheurs de la lagune. Titulaire de 660 tables en concession, elle les gère dans un cadre coopératif et les distribue à ses 260 adhérents. Elle constitue ainsi le principal occupant du domaine maritime de Thau.

L'**Organisation des Producteurs** (OP) a pour objet la valorisation du produit, la promotion de démarches qualité et la structuration de la profession en ce qui concerne la commercialisation. Forte de 160 adhérents à l'origine, elle n'en compte plus qu'une cinquantaine à l'heure actuelle ce qui témoigne d'une perte de vitesse conséquente par rapport aux ambitions originelles.

L'**ASA des cultures en mer** a pour fonction l'organisation et la gestion des filières en mer ouverte à Sète – Marseillan et aux Aresquiers à Frontignan.

II.2.2. DES ACTIVITES FORTEMENT DEPENDANTES DU MILIEU

1) *Des normes sanitaires strictes qui exigent un contrôle permanent du produit.*

- **Classement conchylicole du bassin de Thau et des étangs palavasiens**

Suite à la parution de l'arrêté ministériel du 21 mai 1999, le classement des zones conchylicoles de l'étang de Thau a été fixé en 2003. En s'appuyant sur les avis de la DDASS, de la DDSV, de la DDAM, du Conseil Départemental d'Hygiène, du Laboratoire Nationale Microbiologie des Coquillages, sur le rapport de l'Institut National de Veille Sanitaire et sur les résultats du REMI, le préfet de l'Hérault a pris en juin 2003, un arrêté classant les lotissements conchylicoles en A pour le groupe I (gastéropodes, échinodermes et tuniciers) et en B pour les groupes II (palourdes, clovisses) et III (huîtres et moules).

Le classement B pour le groupe III impose réglementairement le passage avant commercialisation en bassins de purification (avec traitement bactéricide en circuit fermé) des moules et huîtres destinées à la consommation humaine. La finition, quant à elle, correspond à l'entreposage de coquillages en bassin insubmersible alimenté en eau de mer propre ou rendue propre par un traitement bactéricide, durant un temps suffisant pour stimuler l'autoépuration des coquillages.

Le classement et la surveillance des zones conchylicoles de production a fait l'objet récemment d'une évolution réglementaire dans le cadre du règlement européen CE/854/2004.

L'année 2008 a été marquée par la révision de l'ensemble des classements sanitaires des zones de pêche et d'élevage des étangs palavasiens par le Préfet de l'Hérault (arrêté n° 2008-I-3286 du 22 décembre 2008).

La zone 34.17 « étang d'Ingril, partie sud » est classée en B pour le groupe 2 (palourdes, clovisses). Ce classement s'appuie sur les données acquises par l'Ifremer entre 2006 et 2007 avec le concours du Comité Local des pêches et le GIE des vénériculteurs de Frontignan pour la réalisation des prélèvements de palourdes.

Cet arrêté classe la zone 34.16 « étang d'Ingril Nord – canal de Soussiure » en C pour le groupe 2 (palourdes, clovisses) et 3 (huîtres et moules), les études de référence ayant mis en évidence des différences significatives de contamination entre le Nord et le Sud, avec des dépassements plus fréquent du seuil des 4 600 E. coli/100g de CLI dans la partie Nord.

Veille et prévention sanitaires : réseaux existants et développement d'outils.

IFREMER et la profession sont les principaux acteurs des suivis sanitaires qui sont effectués sous contrôle de la DDASS.

Les réseaux REMI et REPHY : sont les réseaux mis en œuvre par IFREMER en ce qui concerne la qualité des coquillages (cf. 0

Auto-gestion, auto-contrôles

Plus en aval, les exploitants s'impliquent eux-mêmes dans la surveillance de la qualité sanitaire des produits avant commercialisation.

La DDSV examine les résultats des analyses bactériologiques, mais les professionnels assurent eux même la surveillance réglementaire sanitaire de leurs stocks : auto-contrôles, auto-surveillance et entretien des installations de finition dans lesquels ils ont investi.

L'acquisition des équipements requis pour assurer l'ensemble de ces tâches a demandé un investissement important aux entreprises (circuits fermés avec filtres à sables, UV...). Mais il constitue désormais un cadre totalement approprié par les exploitants soucieux de garantir la qualité de leurs produits.

Enfin, il existe un système d'alerte entre professionnels et administrations en cas de risques de pollution, avec des prélèvements complémentaires réalisés par l'Ifremer.

2) Un milieu qui tend vers une qualité très satisfaisante mais qui reste en équilibre instable.

Une évolution favorable des conditions environnementales.

La succession des actions publiques coordonnées (les 3 contrats d'étang) depuis 1990 a permis d'améliorer une qualité des eaux qui était relativement dégradée à la fin des années 80, puis de la stabiliser malgré un contexte local de très forte croissance démographique et de rapide développement urbain.

Le bilan du Contrat qualité de la lagune de Thau (2004 – 2009) montre qu'un taux proche de 100% d'épuration des eaux usées est maintenant atteint. Les résultats du RSL confirment par ailleurs que la qualité des eaux de Thau vis à vis de l'eutrophisation est certainement la meilleure parmi les lagunes languedociennes.

Des risques environnementaux persistants qui fragilisent l'activité.

Malgré tout la conchyliculture de Thau reste dépendante d'évènements ponctuels de dégradation du milieu fortement handicapants. Certains de ces évènements dépendent directement des phénomènes constatés sur le bassin versant et de ses apports. Il s'agit :

- ➔ Du risque bactérien, bien que nettement limité depuis ces dernières années par l'optimisation des systèmes d'assainissement, il persiste : il peut intervenir à l'occasion d'accidents météorologiques (fortes pluies et incidences sur les réseaux), de dysfonctionnements ou ruptures d'équipements d'assainissement ou de vidanges d'eaux usées par des navires par exemple. Les causes de mortalités peuvent être aussi multi-factorielles et complexes, à l'image de celles qui sont à l'origine d'une mortalité exceptionnelle du naissain d'huître creuse, observée à partir d'avril 2009 (élévation anormale de la température, conjuguée à deux agents infectieux, un virus et une bactérie, agissant en synergie).
- ➔ Du risque viral réel, qui, bien que non réglementé au niveau européen,

fait l'objet d'un contrôle de gestion permettant la fermeture et la réouverture de zones en fonction de critères d'appréciation de la contamination en norovirus des zones de production.

➔ Du risque d'eutrophisation qui reste réel malgré de bon résultats : les apports d'azote (200 t à 300 t/an, essentiellement d'origine agricole) et de phosphore (essentiellement d'origine domestique) produisent un enrichissement du milieu qui reste important et dans le cas de conditions météo défavorables (forte chaleur, absence de vent) une crise peut réapparaître comme cela a été le cas en 2003 et 2006.

Par ailleurs, la présence de phytoplancton toxique est avérée et les phénomènes de blooms mal compris à ce jour. Rien ne permet en l'état des connaissances de maîtriser ces phénomènes susceptibles de provoquer des toxicités ponctuelles des coquillages mais un lien avec l'existence de zones perturbées sur le plan écologique (Crique de l'Angle) est établi.

Un facteur de grande fragilité pour les entreprises.

Chacun de ces évènements est susceptible de produire ponctuellement fermetures de commercialisation ou perte du cheptel. Ce sont en particulier les incidences des crises d'eutrophisations (survenues en 1969, 1975, 1982, 1983, 1990, 1997 et 2003 et 2006) qui peuvent prendre des proportions catastrophique pour les entreprises : en 2003, les pertes avaient été estimées à 5000 tonnes d'huîtres et en 2006 à 7500 tonnes d'huîtres et 100% de la production de moules.

La succession de crises, les ruptures d'activité sont autant d'évènements fragilisants pour les entreprises dont on a vu qu'elles étaient pour la plupart de petite envergure et sans surface financière. Ce contexte est de plus aggravé par des phénomènes exceptionnels et de cause encore indéterminée qui ne sont pas propres à Thau tels que la mortalité massive des naissains constatée sur l'ensemble des zones conchylicoles françaises en 2008 et 2009.

Dans ce contexte difficile, la profession estime entre 150 et 200 le nombre de tables conchylicoles dont l'exploitation aurait été abandonnée entre 2007 et 2008 du fait d'une cessation de l'activité par les entreprises les plus vulnérables.

3) Un déficit d'image qui handicape la promotion du produit : un problème propre à l'ensemble du territoire.

Une lecture insuffisamment claire des qualités environnementales du territoire.

Les opérateurs et professionnels de la distribution reconnaissent unanimement que l'étang de Thau présente de beaux produits : taux de chair élevé, saveur iodée, belle coquille, moins chers que les produits de l'Atlantique, produits naturels… Mais ces produits, comme la plupart des produits de la Méditerranée, s'accompagnent d'un cortège d'idées reçues qui détériorent leur image auprès des distributeurs et consommateurs, conférant à l'huître de Bouzigues un positionnement très moyen sur le marché.

La faute à une communication qui a longtemps été mal conduite : «On n'entend parler de Thau que lorsqu'il y a des problèmes, ou que c'est fermé...».

Mais toute cette difficulté ne repose pas que sur le contexte propre à la conchyliculture et à la qualité des eaux. Le territoire dans sa globalité n'a pas pu à ce jour produire l'image de qualité environnementale qui aurait pu être l'écrin de l'huître de Bouzigues : urbanisation anarchique, saturation des voies routières en bordure de lagune, proximité de zones industrielles à vue des tables conchylicoles... Thau n'offre pas la lisibilité qui permettrait de valoriser un terroir sous marin plutôt exceptionnel, cette réalité n'étant pas perçue par le consommateur qui est avant tout confronté à l'espace terrestre attenant. Dans ce contexte, la tentative du SMVM de 1995 de combiner, sur un même espace restreint, des vocations conchylicoles et industrielle pose en particulier question.

Un contexte général qui handicape le développement commercial de la filière.

Les circuits de commercialisation principaux sont :

Huîtres : La commercialisation est importante au niveau de la GMS, plutôt en déficit dans le commerce traditionnel mais une part importante de la vente va vers la restauration. La dynamique va dans le sens d'une vente directe en croissance importante et de plus en plus privilégiée par les entreprises, avec des efforts remarquables des producteurs qui assurent une présence de plus en plus marquée sur les marchés de toute la moitié sud de la France.

Moules : Les circuits sont orientés principalement vers la restauration et la GMS. La récession de la production de moules sur filières (prédation par les daurades) a amené ces entreprises à se tourner vers l'import pour maintenir l'approvisionnement des marchés qu'elles avaient créés.

Le double contexte qui vient d'être décrit (très grand nombre d'entreprises de petite taille, difficultés régulières dues à des crises d'origine diverses, fragilité des entreprises) ne facilite pas le positionnement de la profession face à un des acheteurs variés qui relèvent de la vente directe (restauration, détaillants, GMS) ou d'intermédiaires parfois eux-mêmes faisant partie de la profession.

En situation de faiblesse dans les périodes de crise ou le fonctionnement relève de la survie et impose des stratégies de recherche rapide de liquidités, la profession peut avoir tendance à se désunir face au marché et à s'affaiblir. Malgré tout, les efforts produits par les professionnels qui ont largement revu leur mode de communication et ont pris l'initiative d'un contact direct avec le consommateur ont permis une hausse récente des prix qui sont désormais dans les niveaux de la moyenne nationale.

II.2.3. DES DYNAMIQUES POSITIVES ET DES ATTENTES FORTES

1) Une profession de plus en plus impliquée dans la gestion environnementale du milieu et de la production.

La gestion environnementale du milieu d'élevage

► Le schéma des structures

Les normes d'exercice de l'activité sont définies dans le schéma des structures, élaboré par les services de l'Etat et la SRCM arrêté par le Préfet en juin 2004, et actuellement en cours de révision. Ces normes consistent en :

- Mesures générales d'exploitation : nature des exploitations, durée et conditions de transfert des concessions, dimensions de référence, déclaration des productions… … La SRCM réunit la commission de contrôle en présence de la DDTM pour transmettre les informations sur la transgression des règles liées à la densité d'élevage.
- Mesures à caractère cultural : nombre maximum de tables sur l'étang, leur usage, les normes d'exploitation…
- Mesures à caractère environnemental : décanteurs et rejets d'eau, la création de zones pare-feu, l'usage des mas.

Au cours des dernières années, les priorités de mise en oeuvre en ce qui concerne la gestion environnementale de l'activité ont consisté en :

- développement d'un service de collecte et traitement des sous produits conchylicoles, constituant un cas unique pour les zones conchylicoles françaises (les déchets coquilliers rejetés au milieu dans les autres zones de production françaises). Ce service est mis en œuvre par le SMBT pour le compte de la profession et en partenariat avec le SRCM. Les opérations de ramassage sont effectuées plusieurs fois par semaine en porte à porte devant chaque entreprise.

- Application des règles de densité dont l'objet est de limiter la charge en biomasse dans les tables conchylicoles afin de maîtriser les risques de départ d'eutrophisation dans les zones de culture. Cette disposition fait l'objet de contrôles effectués par une commission composée de représentants professionnels, la DDTM assurant pour sa part des contrôles dont les résultats sont transmis à la SRCM.

Quelques dispositions connaissent des difficultés de réalisation :

- L'équipement des exploitations en décanteurs. Il compte parmi les besoins et objectifs à poursuivre. Les boues générées essentiellement par le lavage des coquillages présentant un risque d'enrichissement du milieu en MES. Par ailleurs, les établissements produisant plus de 9 kg/jour de MES sont sujets à déclaration et doivent se munir d'équipements performants pour limiter la charge polluante (dégrillage et filtration sur filtre à tambour, par exemple). L'effort reste donc à poursuivre en ce domaine
- La création de zones pare feu destinées à limiter les risques de départ d'eutrophisation dans les secteurs proches du rivage. Mais cette disposition qui demanderait l'arrachage de plusieurs dizaines de tables représente un coût (arrachage et relocalisation des exploitations) que la profession n'est pas en mesure d'assumer, aucun régime d'aide ne permettant à l'heure actuelle de le prendre en charge. En revanche, elle a provoqué une perte de valeur des tables dans les secteurs concernés, pour lesquelles il existe des difficultés de reprise dans le cas de départs à la retraite. Enfin, elle est insatisfaisante pour les professionnels qui font un usage très spécifique de ces tables « en terre », proches des exploitations et permettant une gestion dynamique des stocks en hiver et qui sont vidées à l'approche de l'été dès que la température des eaux augmente.

► Actions de sensibilisation et formation portées par la profession : le guide pour l'exploitation durable

La sensibilisation et l'information ont un rôle important en matière de préservation du milieu naturel. Des outils ont été mis en place pour améliorer les pratiques dont un « Guide de l'exploitation conchylicole en Languedoc Roussillon », très documenté, réalisé par le Cépralmar et la SRCM, qui a été publié en mars 2008.

On constate également que la SRCM déploie depuis 2009 un effort particulier pour sensibiliser les professionnels aux actions des collectivités pour améliorer la qualité des eaux de Thau : le journal d'information qu'elle produit aborde régulièrement les questions du SAGE, des contrats de milieu, du SCoT afin de contribuer à une dynamique positive susceptible de créer un effet de levier.

Il s'agit d'un revirement important en terme de communication par rapport à ce qui était constaté dans un passé récent.

Vers une gestion environnementale par anticipation des zones conchylicoles

► Vers un système d'avertissement conchylicole

La SRCM a d'ores et déjà mis en place un système de gestion très dynamique des risques en établissant avec la Préfecture un « protocole de gestion des crises » permettant aux producteurs de réagir et d'anticiper en cas d'identification ponctuelle des résultats de qualité des eaux.

► OMEGA Thau : un projet innovant pour la zone conchylicole de Thau.

Sous maîtrise d'ouvrage du SMBT en partenariat avec l'Ifremer, BRLi et Egis-Eau, le programme Oméga Thau, (outil de management environnemental et de gestion de l'avertissement), a pour objectif d'identifier les sources potentielles de pollutions microbiologiques sur l'ensemble du bassin versant, de modéliser leur transfert, leur dispersion sur le plan et la colonne d'eau et leur impact sur la qualité de l'eau de la lagune et des cultures marines dans des circonstances d'épisodes pluvieux ou d'accidents sur les réseaux. Oméga Thau a pour but d'élaborer un système d'avertissement précoce pour informer les usagers des risques de pollution. La SRCM est largement impliquée dans le développement de cet outil inédit en matière de gestion par anticipation des risques sur une zone conchylicole. L'objectif est de le rendre opérationnel sous contrôle de la SRCM à échéance 2012, ce

qui ferait de Thau la première zone conchylicole française à pouvoir bénéficier d'un tel système d'anticipation et de gestion sécurisée des zones de cultures marines.

2) Les attentes de la profession

Garantir une qualité de l'eau à long terme.

Il s'agit bien entendu de l'attente principale des professionnels. Si les résultats des successives actions contractuelles ont permis de retrouver une qualité des eaux satisfaisante, il reste essentiel d'offrir des garanties sur le long terme pour sécuriser la profession et lui permettre de produire les efforts nécessaires en matière d'investissement, de développement de méthodes de gestion, de contrôle.

Le contexte de forte croissance démographique et urbaine accentue fortement ce besoin de lisibilité. Il peut être apporté de différentes façons :

– par une généralisation à court terme des procédures de gestion certifiée ISO 14000 des systèmes d'assainissement tels qu'ils ont été développés récemment à Sète et à Marseillan, correspondant à une prévention accrue des risques et à une capacité de réaction très rapide en cas d'accident ou de dysfonctionnement sur les réseaux ou stations ;

– par le maintien d'un cadre de concertation concernant l'investissement public en matière d'assainissement et de protection du milieu, ce qui sous entend la poursuite du cadre contractuel dans ces domaines ;

– par une planification du développement urbain qui tienne compte des capacités réelles en terme d'assainissement, de la capacité financière des collectivités à améliorer cet assainissement, de la capacité totale de charge du milieu, qui priorise et oriente ce développement en fonction du moindre impact sur le milieu. C'est ce qui est attendu du SCoT de Thau ;

– par une forte protection et réhabilitation de zones naturelles qui peuvent constituer des « niches écologiques » au niveau des espaces fonctionnels du système biologique de Thau (Crique de l'Angle, conque des Salins…) ;

– par l'établissement dans le cadre du SAGE de Thau de normes permettant, au delà de la réglementation nationale, d'intégrer les conditions spécifiques propres à la vulnérabilité de Thau, à la fragilité de ses équilibres environnementaux et à sa vocation conchylicole.

Confirmer la réservation de l'espace.

Le contexte de forte croissance démographique sur Thau, situé à quelques dizaines de kilomètres de Montpellier, induit une pression croissante sur le milieu : développement urbain dû à l'installation de populations nouvelles, mais également développement et multiplication des usages de loisirs sur et autour de la lagune et des espaces maritimes.

Dans ce contexte, l'activité conchylicole a avant tout besoin de voir confirmer le fait qu'elle demeure la vocation prioritaire sur l'ensemble de la lagune de Thau.

Se pose ensuite la question de l'approche spatiale de cette condition.

- **Sur l'espace maritime :**

Les zones maritimes et lagunaires exclusives doivent être confirmées dans leur totalité, d'autant plus dans un contexte de développement d'usages de loisirs sur le plan d'eau de Thau.

Leur protection doit être consolidée par d'autres outils tels que l'arrêté de navigation pris par le Préfet maritime, mais ces dispositions demandent à la fois d'être accompagnées par des actions de sensibilisation (plaquettes réalisées par le SMBT) et des formes de matérialisation de l'espace par balisage des différentes vocations.

L'attente principale de la profession est le maintien de la priorité forte donnée aux cultures marines, induisant que les autres activités ne puissent s'exercer qu'à la condition de ne pas porter atteinte aux intérêts de la vocation prioritaire.

► Sur l'espace terrestre :

Le SMVM a réservé sur les berges de Thau un espace considéré comme nécessaire à la conchyliculture. Cet espace consiste en zones dites conchylicoles qui sont soit des ports, soit des linéaires de berges sur lesquelles la construction de mas d'exploitation est autorisée.

Ces zones sont aujourd'hui soumises à un certain nombre de questionnements :

➔ Risque d'empiètement par d'autres activités : L'empiètement par les autres activités ou les autres vocations y est pour le moment est très limité (on note quelques cas isolés de « détournement » de mas en habitations ou restaurants, et quelques tentatives ambigües de construction de logements). Si des autorisations officielles ne sont pas encore accordées pour ces pratiques, elles peuvent néanmoins concrétiser parfois une orientation positive vers l'agro-tourisme, filière de diversification qui peut être considérée comme structurante.

➔ Mais elles constituent également une fragilité puisqu'elles laissent entrevoir des perspectives d'occuper le domaine maritime à des fins d'activité touristique ou d'habitation, alors que la réglementation « Cultures marines » ainsi que la réglementation sanitaire interdisent l'utilisation des ateliers à d'autres fins que l'exploitation conchylicole stricto sensu. Elles sont donc facteur de pression croissante et de spéculation sur les espaces nécessaires à l'activité. Elles constituent donc également un vrai risque pour la profession de se voir progressivement exclue des zones conchylicoles.

➔ Des zones encore non ouvertes à la construction : la nécessité d'évaluer l'intérêt de les maintenir en totalité.

➔ Les zones conchylicoles prévues par le SMVM ne sont pour la plupart reprises que partiellement par les PLU des communes (Mèze, Loupian). En grande partie, ces PLU ont maintenu sur des zones prévues pour l'activité conchylicole des zonages en espace naturel ou agricole interdisant leur urbanisation. Il existe donc un réel potentiel de développement spatial des zones techniques conchylicoles. Mais au vu de ce qui a été dit plus haut, ce potentiel est également soumis à des risques de détournement de vocation. Il concerne des surfaces importantes à proximité du littoral de Thau, dans des espaces plutôt remarquables du point de vue de leur qualité paysagère et environnementale. Leur maintien en espaces ouverts à proximité des sites de production constitue un facteur de valorisation de ces sites et donc de l'activité. Il convient donc d'évaluer au plus près les besoins réels de la profession, d'évaluer la nécessité de maintenir ces possibilités d'ouverture et éventuellement de considérer que certaines de ces zones, non nécessaires au développement à moyen terme de l'activité, peuvent être restituées à des vocations de protection.

L'EMPRISE SPATIALE DES MAS CONCHYLICOLES

Emprise des mas Conchylicoles

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

- Mais également des besoins insatisfaits dans les zones conchylicoles actuelles : certaines activités ont dû être développées hors des zones conchylicoles actuelles. C'est le cas par exemple de la filière d'élimination des déchets et sous produits de l'activité, dont l'unité principale, l'usine du Mourre Blanc à Mèze, a été construite en zone agricole du SMVM par manque de disponibilité foncière dans la zone conchylicole du Mourre Blanc. Il convient donc d'élargir cette zone conchylicole dans ce secteur afin de régulariser cette situation.
- De la même manière on relève des difficultés à développer sur les zones conchylicoles des activités qui ne sont pas directement celles de la production de coquillages, mais qui sont tout de même liées à la filière : c'est le cas d'activités nautiques, indispensables à l'entretien et à la maintenance de la flotte mais qui n'ont aucun droit d'existence dans le cadre du règlement actuel du SMVM. C'est également le cas d'activités de transformation qui seraient susceptibles de valoriser certains types de coquillages. Il convient donc de se poser la question des possibilités d'existence de ce type d'activité à proximité ou au sein des zones conchylicoles.

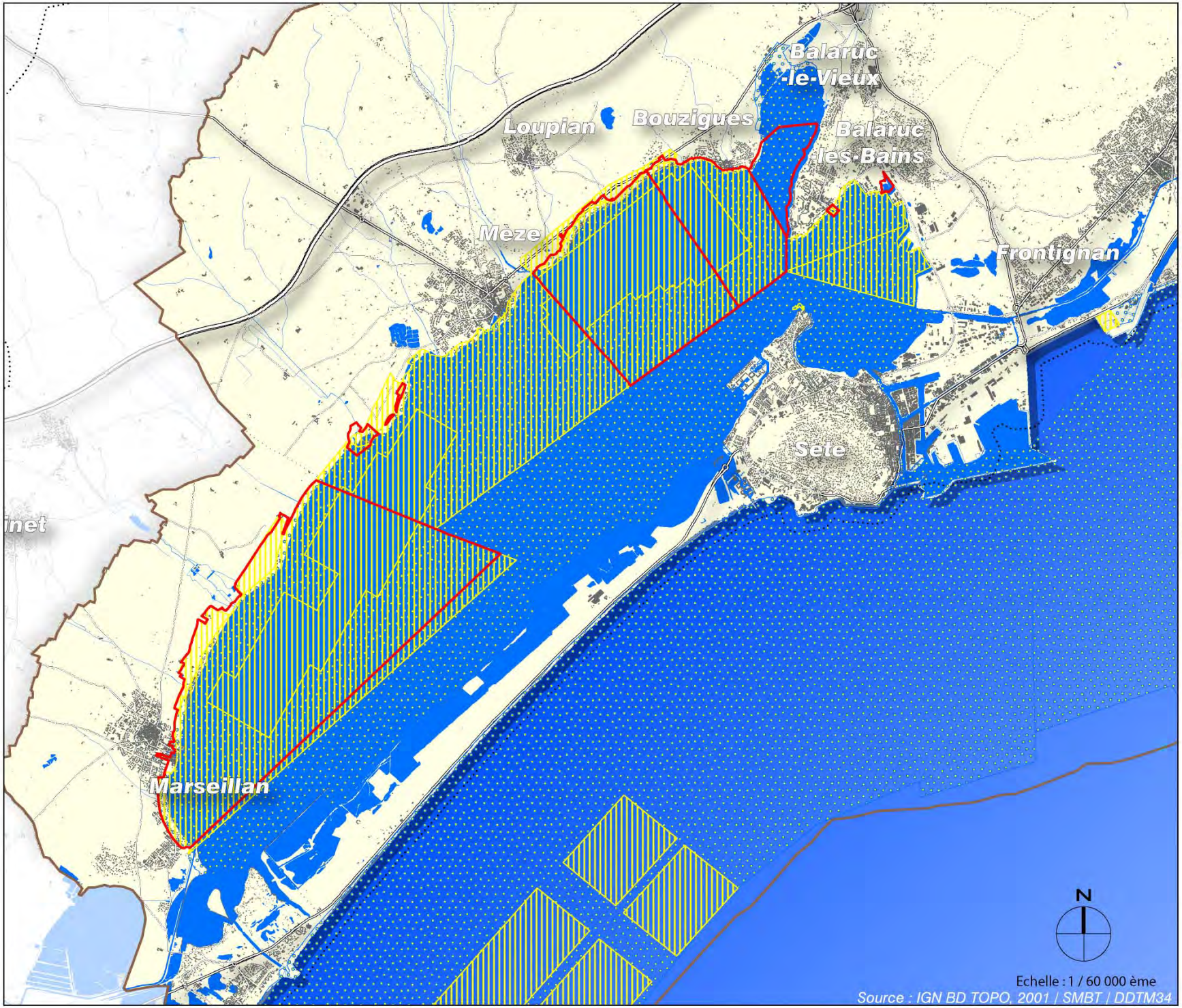

LA REGLEMENTATION DES ZONES DEDIEES AUX ACTIVITES MARINES DU SMVM ET SA TRADUCTION DANS LES PLU

Vocations du SMVM de 1995

- Cultures marines exclusives
- Cultures marines et pèche
- Pèche

Zonages des PLU en vigueur

- Zone agricole à vocation conchylicole

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

3) Des pistes d'avenir que le volet maritime doit prendre en compte : vers un territoire de compétence conchylicole.

Les pistes liées à la diversification

► Vers de « nouvelles » espèces cultivées

Diverses pistes concernent l'élevage d'espèces locales, présentes dans la lagune de Thau, dans l'étang d'Ingril et en mer, à l'état sauvage :

- le pétoncle : étude conjointe Cépralmar-SRCM-CREUFOP
- l'huître plate : Une initiative dans laquelle souhaiterait s'engager la SRCM, mais aussi certains exploitants dans le cadre de programmes de Recherche et développement. Il existe en effet des zones de cantonnement sur Thau, le problème restant la vulnérabilité de cette huître face à Bonamia et Martelia.

Un projet d'implantation d'une écloserie d'huîtres plates est par ailleurs suggéré par la prud'homie des pêcheurs de Thau, dans la zone du Gourg de Maldormir, à proximité directe du grau de Marseillan.

► Production d'autres espèces captées sur les filières

Diverses espèces peuvent être recrutées par captage sur les filières en mer, offrant des perspectives commerciales non négligeables :

- Les violets (« bijus ») Microcosmus sabatieri, dont la population naturelle est surexploitée par les plongeurs,
- Le pétoncle noir Chlamys varia, dont le recrutement est décuplé sur les filières,
- La palourde.

► Production de nouvelles variétés attractives

Quelques producteurs travaillent en partenariat avec IFREMER sur des expériences d'exondation qui permettent une production originale de coquillages suffisamment différencies de l'huître de Bouzigues habituelle.

Plus généralement la profession étudie la possibilité d'aménager des sites terrestres équipés de bassins alimentés en eau de mer afin de produire une variété locale de « claires ».

Ces recherches peuvent aboutir à créer quelques variétés et petites quantités de produits spécifiques visant le haut de gamme.

Les besoins exprimés dans ce domaine sont :

➔ La localisation de sites réservés permettant le développement d'équipements (écloserie, bassins d'élevage alimentée en eau de mer).

➔ La relance et éventuellement la restructuration des zones de filière en mer (voir paragraphe suivant).

► Une opportunité décisive pour la nurserie

Les expériences menées sur Thau a à partir de larves d'huîtres creuses issues d'écloseries atlantiques ont montré que la croissance jusqu'au stade T25 est au moins deux fois plus rapide dans l'étang. Par ailleurs, un fois parvenues à taille marchande, ces huîtres élevées en plateaux rigides présentent un taux de chair remarquable, pouvant atteindre 20 %.

Fort de ce constat, un groupe de producteurs envisage un important projet d'implantation de nurserie d'huîtres creuses sur Thau (250 millions de T5 par an).

Ce projet de nurserie est perçu comme particulièrement structurant pour le développement de la filière conchylicole régionale, notamment dans le cadre de la lutte contre la mortalité estivale.

Signalons également plusieurs projets de relance et de diversification de l'activité sur les filières en mer, la technique d'élevage en plateaux s'adaptant

à de nouvelles espèces telles que le pétoncle noir et la coquille Saint-Jacques Pecten jacobeus.

Relancer l'activité des filières en mer

► Des atouts majeurs et de nouvelles perspectives

Les atouts justifiant le soutien de la reprise des activités de production sur filières sont nombreux, et des perspectives de diversification s'offrent aux producteurs dynamiques ouverts à toutes sortes d'initiatives pionnières :

- Une « ouverture » se présente pour les moules de filières de juin à septembre, période où il y a peu d'approvisionnement en moules d'Espagne, de Grèce et de bouchot.
- Les moules de pleine mer présentent les caractéristiques typiques des productions méditerranéennes : goût fortement iodé et corsé. Elles sont plus charnues et plus orangées. Il y a un marché demandeur pour cette moule de qualité.
- Les filières en mer offrent des possibilités de mise à l'abri en cas de crise dans l'étang, car elles sont alors moins exposées aux mortalités estivales et dans de meilleures conditions d'élevage (températures moins importantes, densité moindre, brassage permanent...). Elles offrent par ailleurs de réelles possibilités de diversification, car le captage naturel de pétoncles, ou de coquilles Saint-Jacques y est important. Par ailleurs, les expériences de prégrossissement en lanternes ont donné de bons résultats.
- D'autres espèces telles que le violet, dont la ressource a décliné, peuvent également y être relancées.

- Enfin les filières offrent la possibilité de travailler de manière conjointe avec les pêcheurs (elles jouent le rôle de Dispositifs de Concentration de Poissons, ou « DCP »).

► Une protection accrue contre les daurades

Après des années très incertaines dues à la forte prédation par les daurades, de nouvelles perspectives se dessinent pour les filières en mer qui à court terme, devraient retrouver leur vitalité :

- Le prégrossissement d'huîtres a fait ses preuves et les producteurs ont trouvé une parade efficace contre la pression de prédation des bancs de daurades sur les huîtres juvéniles et les moules (« double chaussette » de filets de protection au maillage plus fin, posés corde par corde).

► Des intérêts partagés avec les petits métiers de la pêche : pour une gestion intégrée de la bande des 3 milles.

Dans le contexte d'un développement trans-filière entre la pêche et les cultures sur filières, des possibilités intéressantes sont à envisager en terme de gestion partagée de ces espaces maritimes. Depuis une dizaine d'années, les pêcheurs ont en effet accès aux zones conchylicoles où ils calent leurs filets maillants ou autres « brandines » (ganguis sous-marins) mais ce partage de l'espace doit être envisagé plus précisément dans le cadre du futur règlement de zone.

Des réflexions ont déjà concerné l'aménagement physique des zones. Il a par exemple été évalué que la disposition actuelle des filières, dite « en damiers », n'était pas la plus adaptée à l'accès des bateaux de pêche. A alors été envisagée une disposition « en ligne » des filières qui faciliterait cet accès (étude ASA/IDEE, réalisée en novembre 2002). Une opération lourde qui nécessite de gros moyens techniques et financiers, au regard des dispositifs d'arrimage des filières au substrat.

La zone pourrait également faire l'objet d'implantation de récifs artificiels permettant de reconstituer un habitat entre les lignes de filières, d'y retenir

les populations et de préserver les infrastructures de cultures marines contre toute dégradation liée à une éventuelle pratique de chalutage.

Les besoins consisteraient en :

Espace : Restructuration de la disposition « en damier » des filières vers une distribution « en ligne »

Equipements : Renouvellement partiel des dispositifs d'arrimage des filières sur le fond, implantation de récifs articificiels.

La création de sites terrestres de mise en protection des lots de coquillages

On a vu que la profession réalisait d'importants efforts en partenariat avec les institutions scientifiques et les collectivités pour développer des outils d'anticipation des risques, accidents, phénomènes exceptionnels susceptibles d'impacter sur les zones de production (OMEGA Thau en particulier). La future gestion dynamique de ces risques demande que soient identifiés et aménagés des sites de repli en cas de crise ponctuelle.

Les besoins consistent en :

Equipements : si les filières en mer peuvent constituer des sites de mise en protection, on relève également un besoin à terre afin de conserver à proximité dans un cadre sécurisé quelques centaines de tonnes de coquillages. Ce besoin consiste en l'aménagement de bassins de stockage et de « finition ». L'alimentation de ces bassins en eau exempte de risques sanitaires (catégorie A) devra être produite par le biais de pompages en mer, ou de forages dans les sédiments du lido.

Espace : une telle infrastructure demanderait environ une quinzaine d'hectares. La profession conduit une réflexion pour créer une telle zone sur la partie Ouest du lido de Sète à Marseillan.

Des normes à maintenir concernant la gestion des zones conchylicoles.

- **L'amélioration de la fonctionnalité des zones conchylicoles à terre.**

Traitement des rejets conchylicoles

Le règlement des zones conchylicoles du SMVM de 1995 affectait à ces zones des normes environnementales type zéro rejet. Si la problématique des eaux usées a été traitée, celle des eaux de lavage issu du process de nettoyage des coquillages reste insatisfaisante puisque à peu près la moitié des exploitations reste dépourvue d'équipements de décantation.

Si elle peut être confirmée voire imposée par le règlement futur des zones conchylicoles, la généralisation de ces équipements restera soumise à une problématique financière et devra être relayée par un régime d'aide qui pourrait être intégré aux prochaines actions contractuelles.

L'accessibilité des zones conchylicoles.

Si quelques zones bénéficient de condition d'accès tout à fait convenables (Mourre Blanc) d'autres sont situées le long de voiries dégradées, parfois de chemins non goudronnés (Montpénèdre) qui sont autant de handicaps pour le fonctionnement commercial des entreprises ou encore la mise en oeuvre du service de ramassage des sous produits et déchets conchylicoles.

Plus généralement certaines zones, en particulier les zones d'aménagement en linéaire de berges mériteraient une restructuration permettant d'envisager de localiser par secteur quelques équipements collectifs tels que des aires de stockage ou de stationnement.

- **La gestion des zones de culture.**

La principale question relève de la mise en oeuvre des dispositions du Schéma des structures concernant les zones pare feu, pour lesquelles il devient essentiel de s'accorder sur leur justification et leur maintien.

Si dans quelques secteurs tels qu'à proximité du Mourre Blanc l'arrachage semble faire consensus sous condition de financements extérieurs, les

tables en terre répondent à un besoin précis des exploitants : elles permettent une gestion dynamique des stocks en hiver du fait de l'accessibilité des tables, sont vidées à partir de juin dès que la température des eaux augmente afin de limiter les risques. Ce mode de gestion qui découle de l'expérience des producteurs peut éventuellement être précisé et réglementé dans le cadre du futur volet maritime et de ses dispositions en matière de gestion environnementale des zones d'élevage. Dans tous les cas, la gestion et l'entretien des zones conchylicoles exige la présence à proximité des installations de navires de servitude « batteurs de pieux », transportant et mettant en œuvre des rails et autres structures métalliques constituant les tables. Ces navires opèrent sur le parc depuis des années et n'ont pas encore de port d'attache attitré ni d'aire d'entreposage des matériaux métalliques qu'ils utilisent. La création d'un espace portuaire et de stockage affecté doit donc être envisagée dans le cadre du futur document.

L'agro-tourisme, le tourisme à thème où l'intégration de la conchyliculture à un projet de valorisation du territoire.

Les études de positionnement économique réalisées par les acteurs publics (intercommunalités, offices de tourisme) et les organisations professionnelles identifient de façon convergente un « cœur d'image » potentiellement valorisable sur le bassin de Thau qui associe les notions de bien-être, nature, richesse culturelle et forte identité, gastronomie, hébergement de caractère, et échanges avec une population locale pratiquant une activité authentique.

Les activités halieutiques sont dans ce contexte étroitement associées aux activités viticoles, à un milieu naturel attrayant et ensoleillé... Elles peuvent contribuer positivement à cette image et attendre en retour un effet de promotion et de valorisation de leur produit dans un cadre plus large de valorisation du territoire et de consolidation de nouvelles formes de commercialisation, plus directes et dans lesquelles les professionnels pourraient être au contact direct des consommateurs.

Le développement de l'agro tourisme conchylicole requiert toutefois des efforts importants en matière de :

- Réglementation : il s'agirait de revoir le règlement des zones conchylicoles pour y autoriser certaines formes d'activités de commercialisation directe, sans pour autant prendre le risque d'un envahissement de ces zones par des activités extérieures à la profession (voir plus haut). L'équilibre sera donc à trouver entre assouplissement permettant aux professionnels d'établir un contact direct avec son consommateur et garanties permettant de réserver cette activité d'accueil et de vente aux professionnels exclusivement.

- Aménagement : le développement de l'agrotourisme sur les zones conchylicole implique d'importants programmes d'aménagement des abords des sites de production, d'amélioration paysagère, d'amélioration de l'accessibilité (travaux de voirie, stationnement, fléchage...).

Un développement qui doit intégrer la pisciculture marine ?

Pionnière en matière d'aquaculture marine, la région met en avant, autour du bassin de Thau, des structures scientifiques de recherche et des entreprises privées performantes et très réputées. La production d'alevins d'espèces marines (bar, daurade, maigre) y est en effet fortement représentée avec les écloseries de Balaruc et Mèze, mais également celle de poissons marins d'ornement d'origine exotique, à destination du marché aquariophile et des aquariums publics.

Cette filière apparaît peu dans l'image territoriale malgré son incontestable compétitivité.

L'image d'un territoire construit sur l'exploitation durable de la mer, teintée de tradition mais également de modernité et de dynamisme reste donc à construire.

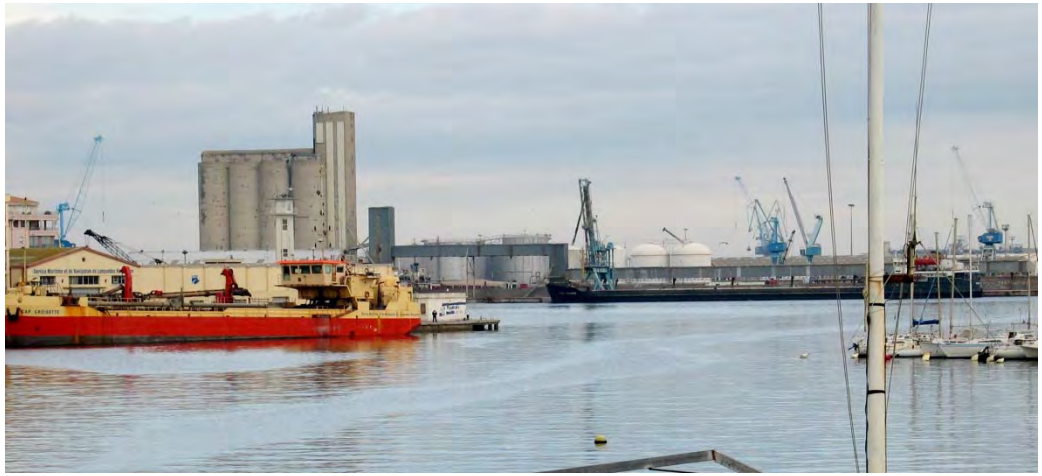

II.3. UN PORT DE COMMERCE STRATEGIQUE EN EVOLUTION

Le port de Sète constitue l'activité maritime originelle du territoire. Si quelques ports ont existé avant sa création (Mèze, Balaruc le vieux, Frontignan), c'est avec la création de cette infrastructure que le territoire s'est forgé une vraie dimension maritime à partir du XVIIème siècle.

Le port de Sète – Frontignan bénéficie d'un positionnement stratégique en Méditerranée Occidentale puisqu'il est desservi par un réseau de voies de communication multimodales : accès direct à la mer, proximité immédiate des voies rapides, desserte ferroviaire, connexion avec le canal du Rhône à Sète.

Le port se situe au cœur de l'espace urbain constitué par les villes de Sète et Frontignan. On peut parler de « ville-port », à minima pour ce qui concerne Sète et les infrastructures d'origine, jusqu'aux bassins créés au début du XXème siècle. Le devenir des villes et du port sont donc indissociables.

Depuis le 1er janvier 2007, conformément aux opportunités offertes par la loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités et libertés locales, la Région Languedoc-Roussillon a pris en charge la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de Sète.

Depuis 2008, la gestion du Port de Sète est assurée par la Région à travers l'Etablissement Public Régional " Port Sud de France ", créé pour l'occasion, en attendant le déroulement d'une procédure de mise en concurrence qui permettra de retenir un nouvel exploitant.

II.3.1. UN PORT AUX TRAFICS VARIES

1) Des activités diversifiées

Le port de Sète présente une offre de services diversifiée (cf. Figure ci-après « Activités du port de commerce de Sète »).

► Terminal Passagers

La Gare Maritime Orsetti accueille les passagers en provenance et à destination du Maroc. Ce site est constitué de :

- ➔ 2 postes à quai (quais B et D), afin de réaliser des opérations commerciales simultanées
- ➔ La gare maritime Orsetti : hall d'accueil de 800 m² et zones de contrôle et d'accueil
- ➔ Zones de parking : 20 000 m²

Le terminal du quai d'Alger accueille tout au long de l'année les passagers à destination de Palma de Majorque ainsi que les escales de croisières (quai d'Honneur), avec :

- ➔ La gare maritime du Maroc : hall d'accueil de 350 m²
- ➔ 2 postes à quai avec 1 poste Ro-Ro
- ➔ Parking : 15 000 m²

► Parc de transit pour le bétail

Spécialisé en Méditerranée pour les exportations de bétail, le port dispose des équipements et des services nécessaires au transit des animaux en provenance de l'Union Européenne (site agrémenté par l'UE), à savoir :

- Un parc de transit pour 1000 bovins, desservi par route et chemin de fer
- Des services spécialisés (services vétérinaires et douanes)

► Vracs liquides

Vins : Sète bénéficie de l'implantation de plusieurs entreprises de négoce et sociétés de service. L'activité se réalise à travers des installations spécialisées reliant directement les navires aux chais portuaires.

Produits pétroliers : le dépôt pétrolier GDH, situé dans la zone industrielle de Frontignan - La Peyrade, au-delà des limites administratives du port, est alimenté via un poste de déchargement en mer des navires (sea-line). Le dépôt d'hydrocarbures liquides et liquéfiés reçoit, stocke et distribue des carburants.

Autres produits : via les équipements et les services d'entreprises spécialisées, d'autres produits industriels et agroalimentaires peuvent être traités (mélasses, huiles végétales, alcools, produits chimiques…). Deux installations spécialisées répondent aux besoins de la clientèle : France Mélasses et Médiaco-Vrac, situées à l'Est du Bassin aux pétroles (dédié aux vracs liquides).

► Trafic « conventionnel »

Les installations pour le conventionnel concernent les trafics suivants : palettes, sacherie pré-élinguée, caisses maritimes, colis exceptionnels, lots unitaires...

Le port de Sète peut être conduit à répondre aux demandes des chargeurs pour toutes opérations particulières. Deux trafics de niche ont d'ailleurs évolué de manière positive depuis deux ans, il s'agit des trafics d'éoliennes et de risers (tubes pour l'offshore).

► Terminal forestier

Escale méditerranéenne pour les produits forestiers, le port de Sète réceptionne des flux de bois tropicaux, de papiers et de pâte à papier pour l'approvisionnement du territoire national et des régions limitrophes de l'Europe du Sud. Pour ce trafic, le port dispose des équipements suivants :

- 240 m de quai équipé de 5 grues
- 26 000 m² de hangars spécialisés bord à quai (bassin Colbert), dédiés aux pâtes à papier et au papier
- 40 000 m² de parc spécialisé pour le stockage des bois

► Terminal Conteneurs

Au quai Est du bassin Colbert, le terminal Conteneurs offre 2 postes à quai, 2 grues spécialisées et 4 ha de terre-plein.

Malgré des investissements réalisés par le précédent gestionnaire du port (clôture du parc et réhabilitation de la zone NOVATRANS - dont l'activité est aujourd'hui arrêtée), aucune ligne régulière n'a pu voir le jour de façon pérenne. Toutefois, la Région a récemment attribué à GF Group la mise à disposition de trois terrains situés sur le môle entre le bassin Colbert et la Darse II, afin de développer un trafic de conteneurs.

SCOT DU BASSIN DE THAU

Activités du port de commerce de Sète (2009)

- Limites administratives du port
- Terminal passagers
- Terminal vracs-liquides
- Terminal Trafic conventionnel
- Conteneurs
- Terminal cimentier
- Stockage véhicules
- Stockage bois
- Terminal multi-vrac
- Activités industrielles liées au port (hors limites administratives du port)
- Pôle agroalimentaire

Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud

0 100 200 300 400 500 600 m
0 0.1 0.2 0.3 NM

N

Echelle : 1 / 20 000 ème

► Terminal cimentier

LAFARGE CIMENTS, situé au Sud de la façade Ouest de la Darse II (poste H1), gère des flux à l'import de ciments en vrac. L'usine a entrepris la construction d'un nouveau broyeur, au droit du quai H1. Les prévisions annoncent 160 escales par an. Ce projet participera à la diminution des acheminements de marchandises par la route, puisque cette nouvelle installation sera approvisionnée par cabotage, à partir des ports de Fos et Port-la-Nouvelle.

► Trafic de véhicules

Au Nord de la façade Ouest de la Darse II, le poste Ro-Ro H2 permet l'accueil d'un trafic de voitures neuves en provenance d'Asie. Les lieux de stockage de ces voitures neuves vont prochainement être modifiés (suite à la mise en place du trafic de marchandises diverses et de conteneurs).

Cette activité occupe 10 ha, répartis sur trois terre-pleins portuaires. Ce trafic employait mi-2008 près de 30 personnes. L'importance de zones de parking, en termes de surface, pour cette activité, nécessiterait à court terme la recherche d'une base arrière logistique.

► Vracs solides

Terminal vraquier Darse II : situé en Darse II (450 m de quai et dispositifs de manutention spécifiques), accessible aux navires Panamax, le Terminal vraquier permet le trafic des vracs suivants : minerais, charbon, coke, matières premières pour l'alimentation animale, engrais, minéraux. Il est relié à plusieurs sites de stockage spécialisés (capacité de stockage de 390 000 tonnes).

Vracs au bassin Colbert : ce quai est utilisé pour le transbordement direct de navire sur camion/wagon et pour des stationnements de marchandises de courte durée.

Terminal céréalier : disposant de 170 m de quai et de silos de stockage de 22 000 tonnes situés sur le Môle Masselin, les Silos de la Méditerranée assurent des flux de céréales à l'exportation avec une réception multimodale (route, rail, voie fluviale).

2) Un trafic en baisse avec des perspectives variées selon les trafics

Avec légèrement plus de 3 millions de tonnes en 2008, le trafic de marchandises du port de Sète est en baisse depuis 2005 (-20%), alors que le trafic se stabilisait entre 3.6 et 4 millions de tonnes entre 2000 et 2005 (cf. graphique ci-dessous).

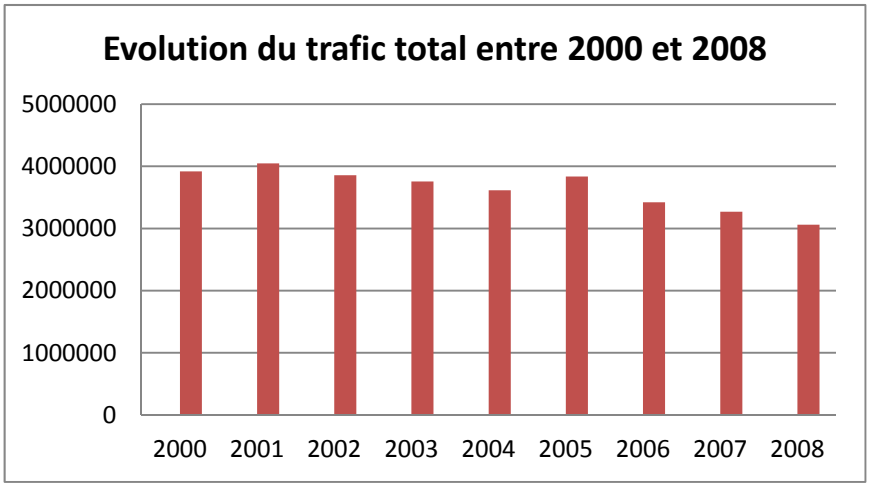

Le trafic de passagers enregistre un net recul entre 2007 et 2008, en totalisant 226 297 passagers (-20 %) alors qu'il était en augmentation depuis 2004 (cf. graphique ci-dessous).

En 2008, le chiffre d'affaires du port de commerce atteint 10,8 M (- 4 % par rapport à 2007).

En termes de prévisions, les éléments de prospectives et les études ne permettent d'envisager une spécialisation future du port car elles ne mettent pas en évidence des secteurs d'activités à fort potentiel distinct. Le port se

situe plutôt dans une situation de captage généraliste même si on peut distinguer :

- Les activités à forte croissance potentielle : ciment, passagers, agroindustriel, vracs liquides, céréales. Ces activités rentables devraient voir leurs contributions s'améliorer dans les années à venir. La croissance attendue sera liée à des investissements d'industriels ou de logisticiens.
- Les activités qui peuvent être maintenues : hydrocarbures, acides, tourteaux de soja, divers vracs solides, bétail. Ces activités ont un potentiel de croissance moins élevé, mais correspondent à un savoir-faire spécifique et assurent un fond de trafic au port.
- Les activités en déclin ne représentant pas de potentiel de croissance : produits forestiers, engrais et vracs solides énergétiques.

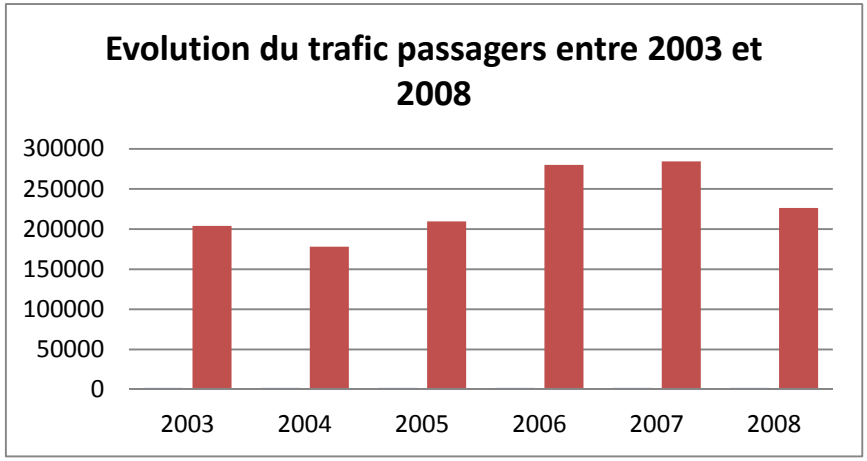

3) Le port de commerce de Sète : un acteur économique majeur sur le territoire

Chiffres clefs

- 157 entreprises liées au transport et à la logistique industrialo-portuaire (donnée 2005)
- 903 emplois directs et 775 emplois indirects (donnée 2005)
- Les activités industrialo-portuaires contribuent pour 23 % à la fiscalité des trois communes du pôle urbain central (Balaruc-les-Bains, Sète, Frontignan) et pour 30 % sur le cœur d'agglomération
- 110 M € d'investissements privés prévus sur la période 2007-2010

► Un élément déterminant du rayonnement du territoire

Les investissements des opérateurs portuaires privés et la présence d'activités directement liées au passage portuaire sont un élément constitutif de l'économie locale. Ce caractère central est confirmé par la forte ressource en emplois qui réside dans les emplois portuaires directs - fournis par les entreprises dont l'activité est indissociable du passage portuaire - mais aussi par les sous-traitants de ces dernières. Ces deux facteurs confèrent à la filière un impact qui fait du port et de ses activités induites un élément déterminant du rayonnement du territoire.

► Des contraintes inhérentes à l'activité industrielle

L'activité industrielle déborde du cadre strict du port de commerce de Sète et s'exerce sur la Zone Industrialo-portuaire, artisanale et commerciale (ZIP) créée par le SMVM de 1995.

Elle génère des contraintes de coexistence avec l'urbanisation : quelques maisons le long de la rue de Montpellier (SOGEMA, dans la concession du port de commerce) et plusieurs quartiers à Frontignan (GDH) et de Sète (AGRIVA). La pollution des sols de certains sites peut en limiter la réutilisation ; à noter que la zone Total a été l'objet d'une décontamination

approfondie qui lui ouvre de larges perspectives d'utilisation. La desserte de la ZIP se fait essentiellement par les voies routières situées à l'est de l'agglomération, mais aussi par le réseau ferré et le Canal de Rhône à Sète dont la Région veut développer la contribution. D'importants problèmes de hiérarchisation et séparation des flux routiers existent, les infrastructures subissant une superposition de trafics qui est en particulier source d'une dangerosité excessive du réseau local.

II.3.2. UNE ACTIVITE PORTUAIRE EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN

► Dans les limites administratives du port

- Activité plaisance : la plaisance se développe aujourd'hui sur des espaces compris dans les limites administratives du port. La CCI gère une concession de plaisance au quai du Grand Pavois et le long du môle Saint-Louis. A côté de ces espaces qui ont un règlement d'exploitation, plusieurs centaines de bateaux de plaisance stationnent sur le Canal Royal et le canal qui relie le Pont des Sétois au début du Quai des Moulins. Le stationnement de ces bateaux n'y est, pour le moment, pas réglementé. Certaines unités sont en très mauvais état, voire réduites à l'état d'épave, ce qui peut poser des problèmes de responsabilité et de coût en cas de naufrage. Les appontements, le plus souvent aménagés par les usagers eux-mêmes, sont sommaires et peuvent également s'avérer dangereux.
- Activité pêche : les activités Pêche ont des espaces dédiés sur la concession (à l'Ouest et à l'extrémité Est du port de commerce essentiellement). La vocation Pêche du quai A est maintenue (il comprend la tour à glace). Toutefois, ce quai qui se trouve à proximité du bassin Orsetti, fait l'objet de stockages épars de matériel de pêche (filets, palette…). Ce point précis peut entraver l'image du port de Sète, de par sa proximité avec la gare maritime Orsetti. De plus, sur ce quai A, l'activité pêche empiète petit à petit sur les espaces dédiés au commerce. Par ailleurs, les bateaux liés à l'activité « Pêche » utilisent régulièrement le bassin dédié aux vracs liquides. Les acteurs portuaires tolèrent ces pratiques dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec l'activité commerce. De la même manière, les pêcheurs sont amenés à tirer leurs filets devant les hangars. Cette pratique, consommatrice d'espace, peut parfois empêcher l'accès aux hangars, ce qui peut provoquer quelques tensions.

► En dehors des limites administratives du port

La problématique générale est celle de l'intégration d'un port dans un cœur urbain constitué par l'ensemble Sète – Frontignan – Balaruc-les-Bains. Les difficultés sont celles du fonctionnement urbain (superposition de flux de poids lourds et de flux résidentiels, accidentologie), de nuisances industrielles, d'habitabilité.

Très forte sur certains sites (quai d'Orient, route de Montpellier en entrée de Sète), cette problématique concerne de façon plus large des espaces bien plus importants : ensemble du RD2 jusqu'à Balaruc-les-Bains, La Peyrade…

Se pose également la question de la compatibilité des différentes fonctions maritimes que le SMVM de 1995 a tenté de faire cohabiter. A l'échelle d'un territoire peu étendu, la présence de sites industriels à proximité des berges d'une lagune réservée à la conchyliculture pose un certain nombre de difficultés. Outre les problématiques d'impact environnemental, censées être maîtrisées, se pose la simple question de la lisibilité du territoire et de l'image offerte à la vocation conchylicole. Cette question pèse sans aucun doute sur les difficultés de consolidation de l'image de la conchyliculture de Thau abordée dans les chapitres précédents.

Cette même question peut être soulevée en ce qui concerne l'activité thermale balarucoise, éléments important de l'économie locale mais dont le renouvellement peine à se faire dans un contexte territorial marqué par les vestiges industriels autour de Balaruc-les-Bains.

Les friches et espaces en activités autour du port

SCOT DU BASSIN DE THAU

INTERACTIONS
Conflits sur et aux alentours de la zone portuaire

Limites administratives du port

INTERFACE VILLE-PORT : Silos à vins , site Novatrans et activités le long de la route de Montpellier en zone ou la vocation urbaine s'affirme de plus en plus.

Interactions avec la plaisance située dans les limites administratives du port de commerce

Interactions avec pêche située dans les limites administratives du port de commerce

Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud

0 100 200 300 400 500 600 m
0 0.1 0.2 0.3 NM

N

Echelle : 1 / 20 000 ème

II.3.3. LA ZONE PORTUAIRE : UN ESPACE EN PLEINE RESTRUCTURATION ET EVOLUTION

Cf. Figure ci-dessous « Projets de développement et restructuration du port de Sète »

Un programme de travaux a été établi par la Région Languedoc-Roussillon et l'EPR sur les trois années à venir pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du port de commerce de Sète. En effet, une qualité « hétérogène » des infrastructures portuaires a été mise en évidence lors de la reprise du port de commerce. Aussi, une remise à niveau des actifs est prévue (modernisation et développement des équipements) pour un montant de 200 millions d'euros sur les dix années à venir. Cette prise en charge s'intègre dans une politique régionale en faveur de l'intermodalité des marchandises. La Région affirme ainsi sa volonté d'intervenir fortement pour créer les conditions d'un renforcement des activités existantes et développer de nouveaux trafics ciblés qui devraient permettre de capter de la valeur ajoutée.

► Modernisation des infrastructures

➔ Réalisation du quai H : des études sont engagées pour la réalisation du quai H afin d'achever l'aménagement de la Darse II et offrir des capacités nautiques performantes (14 mètres de tirant d'eau). Le montant des investissements est estimé à 50 M€.

➔ Viabilisation du pôle agro-industriel et prolongement du quai J : ces travaux permettront un regroupement à l'Est du port (sur la Darse II et le quai J) des activités du pôle agro-industriel, actuellement disséminées sur le domaine portuaire. L'objectif de ce transfert est triple : augmenter les capacités de stockage, accroître l'utilisation du fluvial et libérer les espaces nécessaires au projet du développement du pôle Passagers. Les projections de trafics indiquent un trafic maritime supplémentaire de 320 000 tonnes, auquel il faut ajouter un trafic fluvial de 190 000 tonnes acheminées via le Canal du Rhône à Sète. Le montant des investissements est estimé à 12,8 M€.

➔ Pôle Passagers – phase 2 : Ce projet consiste à reconstruire une nouvelle gare maritime et 2 postes à quais sur le Môle Masselin, permettant ainsi l'accueil de 4 navires simultanément. Cette configuration permettra d'apporter une solution pour l'accueil des navires de plus de 200 mètres de long. Le montant des investissements est estimé à 30 M€.

➔ Création d'un terminal fruitier : La création d'un nouveau Terminal s'inscrit donc dans une logique de partenariat public privé. Trois terrains d'une superficie totale de 14,3 ha situés sur le môle entre le bassin Colbert et la Darse II ont permis de réaliser en 2010 un terminal frigorifique de produits agricoles et carnés (fruits, légumes, viandes, etc.) et à exploiter un terminal Conteneurs. En contrepartie, la Région devra réaliser et livrer en 2015 un nouveau quai H situé en bordure Est de la Darse II qui accueillera les portiques installés par le bénéficiaire. L'investissement privé, comportant la construction d'un entrepôt frigorifique de 24 000m2, de bâtiments à usage de bureaux et l'acquisition de portiques, s'élève à 25,4 M€.

➔ Aménagement d'un nouvel espace roulier : Les trafics Roro sont fortement diffus sur le port (émiettement sur les postes G1-G2 et E2 du bassin Colbert et B1 du bassin Orsetti) et nécessitent dans certains cas (ex : voitures) des zones d'entreposage substantielles. Pour soutenir ces trafics, la Région a décidé d'investir à hauteur de 6,5 M€ pour rénover le poste RORO H2 et les terre-pleins et 1,1 M€ pour remettre en état les voiries et le carrefour du port. La société Sintax a de son côté investi 3 M€ pour la création du parc à véhicules (trafic de véhicules neufs) et s'est engagée à atteindre un trafic de 50 000 véhicules en 2012.

➔ Pôle ciment : Les installations sont donc financées à 100% par des investisseurs privés : ainsi, le Groupe Lafarge a prévu d'investir 44 M€ pour la construction de l'usine de broyage à Sète et 6 M€ pour l'équipement et les appontements sur le quai H.

➔ Restructuration du carénage : le carénage est actuellement disséminé sur plusieurs sites à Sète. Le carénage est à l'origine du principal gisement de pollution portuaire, même si l'origine portuaire de la pollution est à relativiser au regard des rejets en mer de la ville (absence d'équipement de dispositif de récupération des eaux). Une installation unique dédiée au carénage permettra, avec toutes les

garanties pour l'environnement, de répondre à l'ensemble des besoins des plaisanciers et des pêcheurs.

➔ Actions de mise aux normes environnementales : Plusieurs investissements visent directement à limiter les nuisances ou le risque environnemental, dont le principal est l'aménagement d'une nouvelle aire de carénage.

➔ Actions de maintenance et d'entretien : En parallèle des investissements de développement et de mise aux normes environnementales, le port de Sète va également conduire des travaux de maintenance et d'entretien afin d'assurer la sécurité et la qualité des prestations portuaires, à hauteur de 25,2 M. Ils comprennent notamment :

- La rénovation du mur en retour sud du Pont des Moulins : 1,2 M€ ;
- La restauration du pont des moulins : études et remise en peinture : 0,6 M€ ;
- La réparation du quai Aspirant Herber : 4 M€ ;
- Le renforcement des voiries et terre-pleins Région : 1 M€ ;
- Le remplacement des grues Caillard : 8 M€ ;
- L'achat d'un portique à conteneurs : 6 M€.

➔ Canal du Rhône à Sète : décidée à maximiser le report modal au profit des modes alternatifs à la route, la Région s'est engagée à rénover le canal du Rhône à Sète. Cela permettra au port de Sète d'étendre sa zone de chalandise sur 600 km, jusqu'à la Saône et la Bourgogne. Ces travaux devraient permettre de gagner en temps de parcours, d'améliorer la fluidité du trafic, d'assurer la sécurité de navigation et d'offrir la possibilité de transporter des conteneurs. La Région apporte son soutien à hauteur de 30 M € à Voies Navigables de France (VNF), maître d'œuvre de la réalisation des travaux.

L'ensemble de ces investissements et cette démarche de réorganisation du port doit porter à un trafic attendu est de l'ordre de 200 000 palettes et 27 000 conteneurs EVP en 2011, avec une perspective annoncée de 500 000 palettes et de 250 000 à 280 000 conteneurs EVP à l'horizon 2016-2017, soit environ une centaine d'emplois.

Port de Sète Sud de France
Organisation des activités et des flux associés janvier 2010
limite administrative du port
500 m
500 m
sources : IGN BD Ortho 2005 - CR LR 01-2010
réalisation : CRLR DTC SPT 06-01-2010
"Sète_organisation_port_01_2010"
2x2 voies vers A9
Réseau ferré national
Canal Rhône Sète
vers Lyon
pêche
autoroute de la mer
services tertiaires plus
vracs
terminal céréalier pôle agro-industriel
car carrier RORO
pêche
plaisance
nouvelle entrée
chantier transport combiné
pôle croisière
pôle passager
terminal à conteneurs
quai conteneurs
interface fluvio-maritime
terminal fruitier
plaisance
terminal vraquier
marchandises diverses
pêche

II.3.4. LES ENJEUX MAJEURS EN LIEN AVEC LA ZONE PORTUAIRE DE COMMERCE

► Garantir la pérennité du port et le développement économique associé

La vitalité économique et l'ancrage territorial du secteur portuaire en font un enjeu important à l'échelle non seulement du Territoire de Thau mais également de la région Languedoc-Roussillon. De plus, face à la croissance démographique, et à l'impératif de développement durable, les ports de la Méditerranée ont un rôle majeur à jouer : devenir des plates-formes multimodales combinées rail/autoroutes/mer/fleuve pour :

- ➔ soulager les flux autoroutiers en développant le ferroutage,
- ➔ absorber le trafic de marchandises routier,
- ➔ rééquilibrer les flux de marchandises avec les ports du Nord de l'Europe.

Pour faire face à la forte augmentation des trafics en prévision, le développement du port de Sète passe par :

- ➔ la création de plates-formes logistiques intérieures ou en arrière-port,
- ➔ l'intermodalité de ses dessertes terrestres (accès rapide et direct à l'autoroute A9, prise directe sur la voie ferrée pour développer les cheminements MER-FER).

► Clarifier les espaces dédiés aux activités industrialo-portuaires

La zone industrialo-portuaire (ZIP) définie dans le SMVM de 1995 comporte 1 200 ha d'espaces terrestres, répartis sur l'ensemble du territoire et qui étaient dévolus aux strictes activités industrielles, commerciales et artisanales liées au port de Sète. Aujourd'hui, une part importante de ces espaces est occupé par des secteurs d'activité non liés au port ou par de l'habitat. Plus généralement, l'essentiel de cette zone, le long du RD2, a connu depuis l'adoption du SMVM un retrait industriel brutal, ce qui témoigne d'une inadéquation entre cette vocation industrielle instaurée par le SMVM et les dynamiques réelles du territoire.

Le bilan du SMVM de 1995 concernant ces 1200 ha d'espaces terrestres a conclu que cette délimitation s'avère aujourd'hui trop vaste et imprécise, ce qui induit, de fait, une difficile coexistence d'activités industrielles, portuaires et urbaines. Il en ressort la nécessité de définir de façon beaucoup plus nette une zone qui sera plus réduite, mais plus clairement affectée au fonctionnement du port. Le volet maritime pourra en particulier prendre acte des orientations qui étaient déjà fixées par le SMVM de 1995, considérant que la façade Est de la lagune de Thau ne relève plus de la fonction portuaire.

Dans les limites administratives du port, la clarification des vocations Pêche, Commerce et Plaisance des équipements portuaires devra être effectuée afin de contribuer à une meilleure fonctionnalité et une intégration réussie des fonctions portuaires et urbaines.

► Définir les potentiels d'affectation spatiale pour le port.

La fonction principale du port qui est un outil logistique est d'assurer l'interface Terre/Mer, avec une vocation consistant à transférer des marchandises. Afin d'être compétitif et attractif auprès des chargeurs et armateurs, le port doit réduire au maximum les coûts de passage portuaire en minimisant par exemple les temps de stockage des marchandises dans l'enceinte portuaire. Ce fonctionnement demande en particulier de disposer d'un espace fonctionnel permettant des opérations rapides de déchargement / chargement.

Une nouvelle organisation spatiale a déjà décidée au sein de l'enceinte portuaire afin d'optimiser et de réaménager les terre-pleins existants, éventuellement en trouvant des possibilités de relocalisation aux activités ne nécessitant par la proximité immédiate des quais portuaires. Sa mise en œuvre est en cours, par exemple le déplacement des silos à grains vers le « pôle Agro-industriel ».

Les perspectives d'évolution des trafics peuvent par ailleurs nécessiter des espaces supplémentaires, d'où la nécessité de rechercher des potentiels permettant le développement des activités.

Les autres potentiels identifiés précédemment sont essentiellement la zone ZIFMAR qui, si elle devait être remblayée, permettrait de réaliser du chargement/déchargement de marchandises et à contribuer au projet « d'autoroutes de la Mer ». Cette zone stratégique, située en bord à

quai, programmée par le SMVM de 1995, devra effectivement constituer une réserve foncière pour le développement des trafics portuaires mais ne saurait à elle seule répondre à la totalité des enjeux.

S'agissant de la constitution de bases d'arrière-port, un besoin de 100 ha est généralement exprimé par les acteurs portuaires, à proximité d'infrastructures ferrées et routières.

► Améliorer l'interface Ville-Port

La coexistence du port de commerce et des espaces urbanisés implique des difficultés de coexistence de fonctions. Les projets de développement et de réaffectation des trafics portuaires et de développement urbain nécessiteront une prise en compte réciproque des enjeux.

En termes de gestion des flux, les accès portuaires ne sont pas aujourd'hui suffisamment distincts des accès urbains (superposition des fonctions sur le RD600). L'enjeu consiste en ne meilleure hiérarchisation et une spécialisation des infrastructures.

La nouvelle desserte du pôle passager par un barreau de liaison projeté par le schéma de voirie adopté par la commune de Sète ne doit pas conduire à orienter un flux portuaire lourd sur le RD2, amenant une nouvelle difficulté en matière de hiérarchisation des flux.

Par ailleurs, la localisation du pôle Passagers au cœur même de la ville de Sète et l'accroissement du trafic de lignes régulières et de croisières nécessiteront à terme la conception ou le renforcement d'une véritable interface Ville-Port.

Au bilan, les problématiques suivantes doivent être abordées et traitées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT :

- La place et le développement du port de commerce de Sète-Frontignan comme port d'intérêt régional et national dans sa fonction logistique.
- Les possibilités de développement du port dans ses fonctions logistiques et la localisation d'espaces dédiés pour le stockage en dehors de l'enceinte du port et sur un hinterland large.
- L'amélioration de l'accessibilité tous modes du port, intégrant les autres fonctions urbaines et la nécessité de hiérarchiser les flux.
- L'optimisation de l'implantation des activités (plaisance – pêche).
- La délimitation des espaces dédiés aux activités industrialo-portuaires et ceux dédiés à la ville (habitat / services / équipements), impliquant une gestion de l'interface Ville-Port, pour une coexistence cohérente et efficace, limitant les perturbations des activités industrialo-portuaires sur la ville.

- L'amélioration de la gestion environnementale du port pour en limiter l'impact sur les milieux, notamment marins et lagunaires, mais également sur l'image du territoire afin de demeurer compatible avec les objectifs prioritaires de valorisation des activités traditionnelles de Thau. Cette action fait partie des priorités de la Région LR.

SCOT DU BASSIN DE THAU

Enjeux liés au port de commerce de Sète

- Limites administratives du port
- Amélioration de l'accessibilité intermodale
- Amélioration de l'interface ville-port et réoccupation des friches par la ville
- Statut administratif des espaces pêche - plaisance
- Développement des activités du port de commerce

Coordonnées mètriques : Lambert zone 3 sud

0 100 200 300 400 500 600 m
0 0.1 0.2 0.3 NM

N

Echelle : 1 / 20 000 ème

III. UNE ECONOMIE LITTORALE EN MUTATION

En affirmant les priorités données aux vocation de pêche et de conchyliculture sur le territoire, le SMVM a permis à ces activités de demeurer des éléments essentiel de l'économie locale.

Hors du champ spécifique de ces activités, l'économie de Thau a connu les mutations qui pourraient être définies comme « classiques » en zone littorale et que l'on observe sur la plupart des espaces côtiers français ou européens : un développement important de l'économie touristique, un développement peut être plus net encore de l'économie résidentielle liée à l'accroissement démographique et à la présence de populations saisonnières, une difficulté majeure pour l'activité agricole, en particulier du fait d'une pression foncière extrêmement forte.

Variables	Données	Sources et années
Données capacité d'accueil		
Nombre résidences secondaires	17 428	Insee (RGP 1999)
Nombre hôtels	49	CDT Hérault
Nombre de campings	50	CDT Hérault
Nombre de gites et chambres d'hôtes	32	Gîtes de France (2006)
Autres hébergements	11	CDT Hérault
Répartition capacité d'accueil résidences secondaires (en lits)	87 000	Insee (RGP 1999)
Capacité d'accueil hôtels (en lits)	3 300	CDT Hérault
Capacité d'accueil campings (en lits)	23 500	CDT Hérault
Capacité d'accueil gites et chambres d'hôtes (en lits)	159	Gîtes de France (2006)
Capacité d'accueil autres hébergements (en lits)	3 344	CDT Hérault
Données retombées économiques		
Nombre de touristes	1 million	Projet DITTY (2002)
Nombre de nuitées	11,7 millions	Projet DITTY (2002)
Soit une population supplémentaire ramenée à l'année de	32 200 personnes	Projet DITTY (2002)
Nombre entreprises (1)	411	Fichier SIRENE (Insee 2005)
Nombre emplois salariés (1)	658 personnes	Assedic (2004)
TP (1)	1,27 million d'euros	Fichier TP (2005)
CA (hors frais de transport)	275,6 millions d'euros	Projet DITTY (2002)

(1) offices du tourisme, agences de voyage, hébergements touristiques et agences immobilières

II.1 DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS A FORTES RETOMBEES ECONOMIQUES

II.1.1. UNE VOCATION TOURISTIQUE AFFIRMEE

Une filière au centre des atouts territoriaux

Le territoire correspond approximativement à une des destinations touristiques départementales identifiées par le Comité département du Tourisme : le « Pays de Thau », qui s'étend toutefois plus à l'Ouest sur le territoire d'Hérault Méditerranée en incluant Agde et Pézenas.

La filière touristique sur Thau comprend le tourisme dit « classique » littoral, lié à l'héliotropisme, ainsi que d'autres formes de fréquentations liées aux spécificités locales comme le tourisme de santé lié à l'activité thermale de Balaruc les Bains, le tourisme plaisancier et de croisière.

Différentes filières économiques, sont en interaction avec l'activité touristique. Notamment celles qui sont liées aux métiers de la mer et des lagunes, ainsi que l'agriculture. En participant fortement à l'image physique et culturelle du territoire, elles contribuent à sa valorisation, à son attractivité et à sa promotion.

La proximité du Cap d'Agde, première station touristique du littoral languedocien qui se dresse aux portes du territoire de Thau et possède une capacité de 250 000 lits constitue également un atout de premier plan. Le tourisme de Thau peut difficilement s'envisager sans considérer ce potentiel tout proche.

Un potentiel économique important mais inégalement réparti

La fréquentation touristique du Bassin de Thau a été estimée entre 1,2 et 1,3 millions de touristes par an ce qui représente entre 12 et 14 millions de nuitées.

L'activité est aujourd'hui inégalement répartie sur le territoire et on doit distinguer :

- ➔ **La zone littorale,** très marquée par le poids du tourisme balnéaire.
- ➔ **La zone rurale,** où tourisme reste une activité de second plan, mais qui possède un potentiel de développement d'activités péri touristiques (culturelles, rurales, patrimoniales) pouvant enrichir l'offre plus traditionnelle du littoral.

L'inventaire des capacités d'accueil touristique montre la prédominance de l'hébergement non marchand et confirme l'attractivité des communes littorales. Cette capacité présente les caractéristiques suivantes :

- ➔ La concentration littorale : les communes de Balaruc les Bains, Frontignan, Marseillan, Sète et Vic la Gardiole représentent 92% des capacités d'accueil tout type d'hébergements confondus (91% pour l'hébergement marchand et 92% pour les résidences secondaires). Sète, Frontignan, Balaruc les Bains et Marseillan possèdent des stations touristiques classiques, quartiers importants spécifiquement dédiés à l'accueil saisonnier.
- ➔ La prépondérance des résidences secondaires (74% de la capacité d'accueil de l'ensemble des hébergements touristiques du territoire).
- ➔ L'importance des campings (78% des hébergements marchands de la zone et 19% de la capacité d'accueil en camping du département).

Le tourisme de Thau soufre de 2 faiblesses principales :

- ➔ Son caractère très balnéaire qui monopolise les touristes au détriment d'autres richesses touristiques situées dans l'arrière pays. En effet, le succès du tourisme culturel patrimonial reste modeste. Sa fréquentation est sans commune mesure avec celle des sites balnéaires ou autres parcs d'attraction. Les atouts sont pourtant réels (Abbaye de Valmagne, villa Loupian), mais il restent insuffisants pour créer un produit touristique complet à moins de s'élargir aux autres potentiels voisins : Pézenas qui détient le label « ville d'art et d'histoire », le patrimoine archéologique d'Agde... En l'état il reste difficile à mettre en valeur et à être identifié par le visiteur.
- ➔ Son caractère très saisonnier qui tend à concentrer l'essentiel de l'activité sur une période courte en été.

II.1.2. L'ECONOMIE BALNEAIRE

L'Hérault est le premier département touristique de la région Languedoc-Roussillon, qui est elle-même la troisième région touristique de France. Le littoral est la zone d'attraction touristique « phare » du département : elle représente 75% de l'offre et 81 % de la capacité d'accueil. Thau constitue un des points forts de cette offre et de cette activité littorale.

► Une capacité d'accueil marquée par la prédominance des résidences secondaires

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, la capacité d'accueil touristique s'élève à :

- ➔ **33 000 lits « marchands »**
  - o Camping : 50 campings pour 23 500 lits (73 % de la capacité « marchande ») essentiellement localisés sur le littoral, à Marseillan et Frontignan notamment (respectivement 22 et 12 campings).
  - o Hôtels : 50 hôtels pour 3 300 lits (10 % de la capacité « marchande ») : Sète et Balaruc concentrent 80% de l'offre.
  - o Villages Vacances et Résidences de Tourisme : 11 établissement pour 3 300 lits (10 % de la capacité « marchande ») essentiellement à Sète et Balaruc-les-Bains
  - o Meublés et Gîtes : 2 100 lits (7 % de la capacité « marchande »). L'offre est concentré sur la façade maritime et à Balaruc-les-Bains (thermalisme)
- ➔ **87 000 lits non marchands** (17 400 résidences secondaires) en grande majorité sur la façade maritime de la zone d'étude.
- ➔ La capacité d'hébergement touristique est donc évaluée à 120 000 lits

(elle était de 86 000 lits en 1993) pour une population permanente de 100 000 habitants. La fréquentation est estimée entre 12 et 14 millions de nuitées.

Les principales caractéristiques de l'offre touristique sont les suivantes :

- ➔ les hébergements touristiques sont surtout localisés sur la façade maritime : 75% des hébergements sont localisés à Marseillan, Sète, Frontignan et Vic-la-Gardiole.
- ➔ Balaruc-les-Bains présente une situation singulière sur une façade lagunaire puisque cette commune regroupe 17% des hébergements touristiques du territoire, essentiellement du fait de sa vocation thermale.
- ➔ La prépondérance des résidences secondaires qui représentent 74% de la capacité d'accueil de l'ensemble des hébergements touristiques du territoire. Une part importante de l'activité échappe au tourisme marchand du fait de l'importance du parc de résidences secondaires.
- ➔ L'importance des campings (73% des hébergements marchands de la zone et 19% de la capacité d'accueil en camping du département).

Au bilan, et comme l'illustrent les cartes suivantes, on note une certaine spécialisation des communes littorales selon les types d'hébergement : les capacités en Hôtels et VVF sont plutôt localisées sur Sète et Balaruc-les-Bains tandis que les capacités de campings sont concentrées sur Frontignan et Marseillan.

En termes de poids économique et de production de richesse, le tourisme de Thau ne parvient pas aux performances d'autres territoires littoraux du fait de la faiblesse de son parc marchand, notamment de son hôtellerie.

► Un tourisme de proximité

Le territoire occupe plutôt un créneau de «tourisme de proximité» Les touristes sont essentiellement français (90%, contre 70% au niveau national), issus de la région (25%), de régions proches (Rhône Alpes, Midi Pyrénées, Auvergne) et pour un quart de l'île de France.

La fréquentation inter saison n'est pas négligeable, résultant du type de tourisme (de proximité) et de l'importance des résidences secondaires.

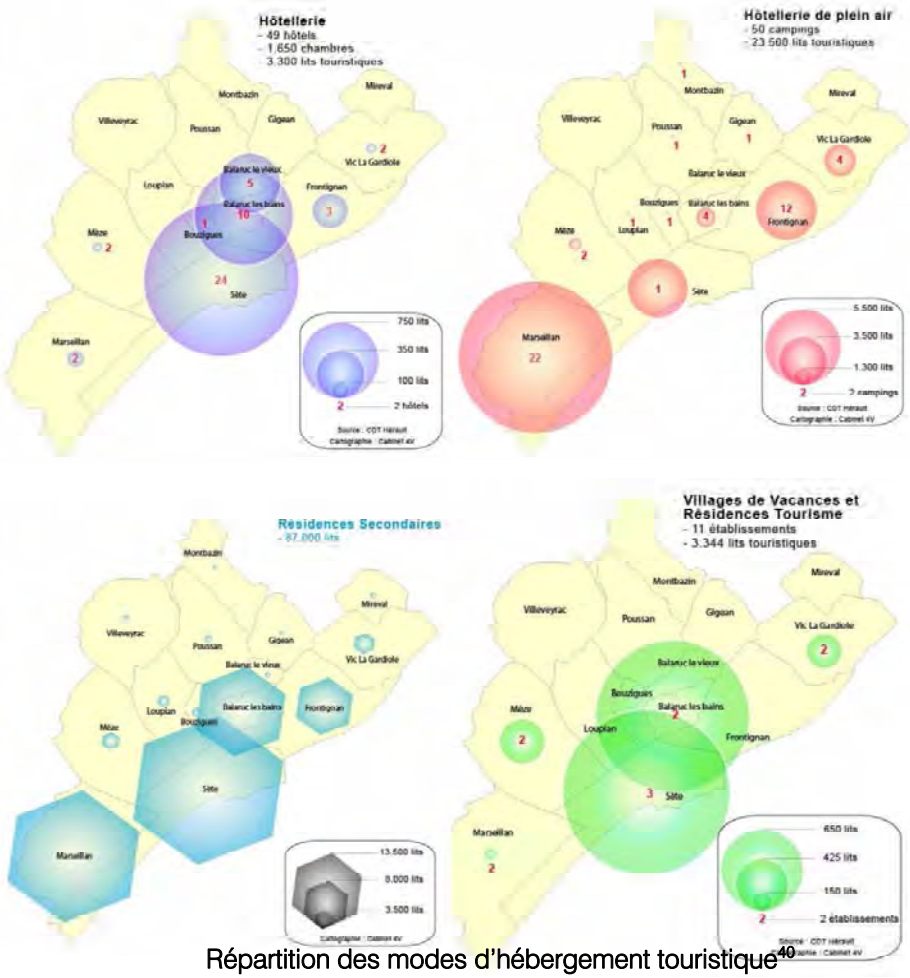

Répartition des modes d'hébergement touristique[40]

[40] *Source : cabinet 4V (SCoT du bassin de Thau)*

1) Le tourisme balnéaire

La mer et la plage constituent le pôle d'attraction majeur de l'activité touristique sur la zone d'étude.

L'essentiel du littoral de la façade maritime est composé de plages (26 km sur les 35 km de côte). Le littoral de la lagune de Thau possède également plusieurs petites plages, artificielles pour la plupart.

► Une clientèle sédentaire et balnéaire

D'après les enquêtes et études réalisées à l'échelle régionale, les clientèles touristiques du Languedoc Roussillon recherchent le bord de mer, le climat ensoleillé et pratiquent surtout le repos et la baignade. Elles se déplacement peu et son rarement consommatrices de produits liés aux richesses intérieures des territoires.

► Fréquentation des plages

Différentes enquêtes réalisées sur les plages du Languedoc-Roussillon permettent de fournir les indicateurs suivants :

Sur la fréquentation en haute saison touristique :

- ➔ 4 200 personnes par jour en moyenne fréquentent les plages de Frontignan,
- ➔ 12 300 personnes par jour en moyenne fréquentent la plage du Lido, de Villeroy au port de Marseillan, ce chiffre peut monter jusqu'à 18 200 personnes les week-ends et jours fériés,
- ➔ 1 200 personnes par jour en moyenne fréquentent la plage Ouest de Marseillan.

► Importance économique

La forte fréquentation du littoral engendre une véritable "économie balnéaire", génératrice de bénéfices et d'emplois, et des recettes croissantes pour les collectivités.

Il est toujours délicat d'estimer précisément l'importance économique du tourisme balnéaire sur un territoire, et ceci pour les raisons suivantes :

- ➔ Le tourisme n'est pas une activité aux limites évidentes et touche un grand nombre de secteurs d'activité au niveau d'impact très divers.
- ➔ Le tourisme est une activité par essence fluctuante aussi bien sur une année (saisonnalité) que sur de longues périodes (années creuses).
- ➔ Le niveau des retombées économiques est dépendant des caractéristiques du tourisme sur le territoire étudié et notamment le niveau de standing et le type de clientèle.
- ➔ L'importance relative du caractère « balnéaire » est différente selon les territoires.

Les retombées directes du tourisme sont néanmoins connues :

- ➔ L'activité concerne directement 411 entreprises (agences de voyage, hébergements touristiques et agences immobilières) pour 658 emplois.
- ➔ Elle représente environ 280 M€ de chiffre d'affaire en 2008.

Les retombées indirectes peuvent être évaluées à partir de l'estimation des dépenses réalisées par les touristes sur le territoire :

- ➔ Le Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault évalue sur la zone la dépense moyenne de chaque touriste à 31€/jour.
- ➔ Pour 12 à 14 millions de nuitées/an sur le territoire, les retombées indirectes sont de l'ordre de 372 à 434 M€ par an. L'activité est donc la première source de richesse du territoire, loin devant les autres filières économiques.

Au vu de la répartition des hébergements touristiques, environ 75 % de ces retombées sont directement imputables au tourisme balnéaire.

► Les enjeux

Activité majeure mais non spécifique à Thau, l'industrie du tourisme doit avant tout faire face aux enjeux suivants :

➔ Son intégration dans un territoire de grande vulnérabilité environnementale. Le tourisme est actuellement totalement déconnecté de cette problématique, et même si la plupart des opérateurs sont sensibles aux notions de protection environnementale, la valeur du territoire n'est pas pour l'instant une source d'intérêt pour la population touristique. Bien qu'une offre en matière d'éducation à l'environnement soit développée, en particulier par le SIEL, dans le secteur des salins et étangs d'Ingril et de Vic, l'ensemble du littoral et en particulier les lidos de Sète et des Aresquiers, les étangs, etc.) sont des sites de très grande valeur qui ne sont pas visités en tant que tels. L'émergence d'un tourisme de nature dont les milieux naturels constitueraient une ressource touristique à part entière est une piste à envisager.

➔ La préservation et la valorisation des atouts patrimoniaux autres que naturels : patrimoine bâti, ville et villages littoraux, activités traditionnelles – pêche/conchyliculture (agro-tourisme) sont des composantes de l'identité pouvant mieux contribuer à l'attractivité du territoire, alors que les activités profitent également du tourisme en développant leur chiffre d'affaire (visites, ventes de produits, etc.).

➔ La consolidation de ce type de produit peut amener à envisager un tourisme hors saison (agro-tourisme, tourisme rural, tourisme fluvial, tourisme d'affaire). Sur le littoral, la saisonnalité est une caractéristique forte du tourisme avec des conséquences notamment sur le caractère non pérenne de l'emploi par exemple et de l'activité économique en général.

➔ La maîtrise des impacts du tourisme sur les milieux naturels. Sur le littoral, les grands enjeux concernent :

- Le respect de la qualité des eaux marines notamment par une maîtrise des rejets issues de l'activité touristique dans les milieux lagunaires et côtiers (campings en particulier),
- La gestion de la fréquentation et la limitation des aménagements touristiques sur les milieux naturels marins et littoraux.
- L'entretien et le renouvellement de la capacité d'accueil, l'accompagnement de la requalification des stations littorale et infrastructures balnéaires à travers :
- La modernisation des logements touristiques,
- L'amélioration la qualité urbaine des stations balnéaires (Marseillan, Frontignan) par le développement de l'activité commerciale, une politique d'équipements urbains et de requalification des espaces publics, etc.).

Cette problématique est directement confrontée à celle de la prévention des risques, l'essentiel des stations (Marseillan plage, Frontignan plage) étant situées en zones d'aléas. Les règlements d'urbanisme doivent-ils pour autant empêcher le renouvellement et la requalification de ces stations qui constituent des outils essentiels de l'économie locale ?

II.1.3. L'ACTIVITE THERMALE

Balaruc-les-Bains est la deuxième station thermale en France et la seule au bord de la Méditerranée. Elle est spécialisée en rhumatologie et vient d'obtenir une deuxième orientation thérapeutique, la phlébologie.

Si l'activité est liée à une problématique de santé, elle induit une fréquentation importante qui est tout à fait comparable à celle qui découle de l'activité touristique classique : apports ponctuels d'une population exogène importante, consommation par ces visiteurs en matière d'hébergements, restauration, loisirs…

La commune vient d'ailleurs de diversifier son offre et à dépasser le cadre du service de santé pour s'engager sur le marché du « bien-être » avec la création d'une unité thermo-ludique, basé sur des formules de court séjour.

► Fréquentation

En 2008, plus de 37 145 personnes ont effectués une cure « classique » (durée moyenne de 21 jours) et 1 500 personnes ont effectués une cure « bien-être » (durée moyenne de 2,5 jours) soit un total de plus de 675 000 journées de cure.

En moyenne les curistes sont accompagnés par 0,8 personnes ce qui équivaut à une fréquentation totale de 60 000 à 66 000 personnes selon les années.

La fréquentation s'étale de mars à décembre avec des pics en mai-juin et septembre-octobre.

79% des curistes logent à Balaruc-les-Bains (48,7% en meublés touristiques, 22% en hôtel, 8% en camping) et 21% dans les autres communes proches.

► Les clientèles

En grande majorité, la clientèle est représentée par des « seniors » (90% de la clientèle a entre 50 et 75 ans).

70 % de la clientèle provient de 5 régions :

- 28,1% de Rhône-Alpes
- 19,3% du Languedoc-Roussillon
- 11,8 % de PACA
- 6, 8% d'Alsace-Lorraine
- 6,7% de Midi-Pyrénées

► Importance économique

En termes de chiffre d'affaire : L'établissement thermal génère un chiffre d'affaire de près de 17M□.

Les dépenses moyenne sont évaluées à 1 800□/personne pendant la cure, ce qui équivaut à un **chiffre d'affaire de l'ordre de 67 M□ en 2008**, répartis de la manière suivante :

- Dépenses d'hébergement : 36M€
- Dépenses soins cure : 17M€ (CA de l'établissement thermal)
- Autres dépenses : 14M€

On estime que 80% de ce chiffre d'affaire est redistribué sur le plan local.

En termes d'emploi : En 2005, l'établissement des thermes employait **318 personnes équivalent temps plein.** L'emploi indirect était évalué à 2 200 emplois dont :

- 350 dans l'hébergement
- 130 chez les fournisseurs des thermes (dont 34 sur le territoire du SCoT du bassin de Thau)
- 1 720 dans les commerces et services de proximité, les loisirs et la restauration

► Les perspectives et projet

Au regard des potentialités de Balaruc-les-Bains ainsi que du développement du marché de la santé et au vieillissement de la population, les perspectives d'activité pour le thermalisme sont plutôt bonnes.

Dans ce cadre, plusieurs projets sont engagés :

- La diversification des activités : création d'une unité thermo-ludique et de bien-être à destination de nouvelles clientèles (accompagnant des curistes, touristes, habitants des centres urbains…). L'unité est dimensionnée pour accueillir 100 personnes simultanément, soit 100 000 entrées par an.
- Le changement de procédé de production et préparation des boues,
- La requalification des thermes : regroupement des deux établissements actuels en un, avec pour objectif, à terme d'accueillir 50 000 curistes par an.

► Les enjeux

La filière vaut principalement pour sa contribution à l'emploi, à la fréquentation et au rayonnement du territoire et à la valorisation de l'eau, thème qui peut être mis en synergie avec d'autres caractéristiques du territoire et contribuer à un produit territorial original.

Au vu de l'importance économique de l'activité thermale, le principal enjeu est de permettre la requalification et le réaménagement des thermes et plus généralement de la station. L'intégration de cette station dans on environnement urbain étendu jusqu'à Sète (amélioration des liaisons, mise en réseau des activités) constitue un second enjeu d'importance.

La fréquentation doit se développer tout en respectant les contraintes relatives à la proximité de l'étang et de ses usages, en particulier en ce qui concerne les rejets d'eau dans l'étang.

Par ailleurs, un enjeu majeur consiste à assurer la pérennité quantitative et qualitative de la ressource en eau pour l'activité thermale en instaurant des mesures de gestion de la nappe, et prévenir en particulier les phénomènes d'inversac (entrée d'eau marine ou saumâtre dans l'aquifère des calcaires du Pli ouest de Montpellier). Cette condition est indispensable au maintien de l'activité.

II.2 PLAISANCE ET ACTIVITES NAUTIQUES : UN POTENTIEL IMPORTANT, UNE INTEGRATION A REUSSIR

Conformément à son objet, le SMVM de 1995 a établi des priorités en termes d'activités maritimes et littorales. La pêche, la conchyliculture et l'activité du port de Sète – Frontignan sont considérées comme des vocations prioritaires. Les autres activités utilisatrices des espaces maritimes sont non prioritaires : leur développement est maîtrisé et doit se faire sous respect des contraintes posées par les activités prioritaires.

C'est dans ce contexte que se sont développées ou mises en place les diverses activités utilisatrices des plans d'eau au cours des 15 dernières années. Elles constituent pourtant toutes des enjeux pour le territoire : liées à son caractère maritime, elles permettent de le valoriser et peuvent constituer un atout pour renforcer l'attractivité de Thau, sur le plan résidentiel, mais également sur le plan touristique. Elles sont donc autant de potentiels d'enrichissement qu'il convient de prendre en considération.

II.2.1. LA PLAISANCE : UNE ACTIVITE QUI TEND A LARGEMENT DEBORDE LE CADRE POSE PAR LE SMVM

2) Une capacité d'accueil importante, mais en grande partie non réglementée[41]

► **De multiples dispositifs d'accueil**

La plaisance est une activité largement représentée sur la zone d'étude, qui compte au total plus de **5 100 emplacements** répartis dans de nombreux types de structures. On distingue :

➔ **Les ports de plaisance « classiques »** affectés à la plaisance et disposant d'un bon niveau de service (Frontignan, Port Saint-Clair, Bouzigues, Marseillan-plage, Marseillan-ville) : **1 529 emplacements.**

➔ **Les ports mixtes pêche/plaisance** : Mèze (port principal et Nacelles), Marseillan Tabarka : **430 emplacements.**

➔ **Les ports « non réglementés » sans existence juridique** (Ile de Thau, Pointe Courte à Sète, Port du Taurus à Mèze, Suttel à Balaruc-les-Bains) : **789 emplacements.**

➔ **Les appontements « non réglementés »** (canaux de Sète, Parc Aquatechnique à Sète, Etang d'Ingril, Canal du Midi à Marseillan). Pour le Parc Aquatechnique, une partie du parcellaire devait être dédié aux chantiers navals, avec un quai. Or, de nombreuses places au mouillage se sont développées. L'ensemble des appontements non réglementée représente **1 547 emplacements.**

➔ **Les mouillages « non réglementés »** (Anse du Barrou à Sète et Crique de l'Angle à Balaruc) : **85 emplacements.**

➔ **Les parcs à bateaux et les ports à sec** (Les Eaux blanches à Sète, Le Bateaux d'Argent et Port Eden à Marseillan) : **730 emplacements.**

[41] *Cf. Figures « Localisation des sites d'accueil de bateaux de plaisance » et capacité d'accueil plaisance par commune »*

Les capacités d'accueil sont détaillées en annexe[42], la synthèse suivante permet d'avoir une vision globale pour le territoire :

Site	Ports classiques	Ports mixtes	Ports « non réglementés »	Appontements « non » réglementés	Mouillages « non réglementés »	Parc à bateaux et port à sec	Total	Limite autorisée par le SMVM
Total Bassin de Thau	1529	430	789	1547	85	730	5110	
Total sans ports à sec							4380	2267

Capacités d'accueil en matière de nautisme sur le territoire

Ces données appellent les remarquent suivantes :

- ➔ il y a pratiquement autant d'emplacements « non réglementés » (47 %) que d'emplacements « réglementés » (53 %). L'estimation du nombre d'emplacements « non réglementés » se doit néanmoins d'être analysée avec précaution, vu la difficulté à obtenir un dénombrement précis.
- ➔ Les emplacements à terre représentent 15 % des capacités d'accueil.
- ➔ Les emplacements à flot sont localisés :
  - o Pour 34 % dans les ports de la façade maritime : Frontignan, Port Saint-Clair et Port des Quilles à Sète, Marseillan-Plage (1 497 emplacements).
  - o Pour 42 % dans les ports, mouillages et appontements bordant l'étang de Thau (2 575 emplacements).
  - o Pour 24 % dans les canaux de Sète, donnant à la fois sur l'étang et sur la mer (1 038 emplacements).

Le dépassement de la capacité prévue par le SMVM concernant le nombre d'embarcations de plaisance est important (4 380 places existantes hors ports à sec, au lieu de 2 267 autorisées par le SMVM). Cet écart s'explique par un nombre important de bateaux stationnés dans des sites non réglementés, mais également par le fait que plusieurs infrastructures, en façade maritime, mais également sur la lagune de Thau, n'aient pas été prises en compte et comptabilisées lors de l'élaboration du SMVM (port du Barrou, port de la Pointe Courte, port de Marseillan-Plage, …). Le SMVM n'a pas, par exemple, comptabilisé les bateaux stationnés dans le port de Sète alors que la pratique est largement antérieure à l'élaboration du document. A l'inverse, certaines créations d'emplacement prévues dans le cadre du SMVM n'ont pas été suivies d'effets, notamment à Frontignan.

► Une faible contribution des ports à sec

Les ports à sec sont peu présents dans le domaine d'étude. Ces sites qui étaient il y a quelques années peu en vogue auprès des plaisanciers, voient le taux de satisfaction de leurs usagers progresser très nettement.

L'implantation d'un port à sec requiert une réflexion spécifique. Même si le site peut être déconnecté du littoral, il doit nécessairement être couplé à un bord à quai ou à une cale de mise à l'eau, et doit intégrer des questions d'accès, de stationnement et d'intégration paysagère.

► Les cales de mise à l'eau

Situées sur l'ensemble du pourtour du Bassin, dans les ports bien sûr, mais aussi en zone diffuse, les cales de mise à l'eau permettent généralement la mise à l'eau des petites embarcations de moins de 6 mètres.

[42] *Les données sont issues des enquêtes réalisées auprès des capitaineries et des communes, du comptage sur photo aérienne réalisé par le SMBT et de l'étude sur l'avenir de la plaisance en Languedoc Roussillon (Mission Littoral, BRL, 2002)*

D'après le dénombrement réalisé par le CG34 en 2007, on compte 34 cales de mise à l'eau :

- 4 cales sur la commune de Marseillan,
- 3 cales sur la commune de Mèze,
- 4 cales sur la commune de Bouzigues,
- 8 cales sur la commune de Balaruc-les-Bains,
- 12 cales sur la commune de Sète,
- 3 cales sur la commune de Frontignan.

Il n'existe pas de données de fréquentation de ces cales. Il est néanmoins fort probable qu'une partie d'entre-elles soit très fréquentée, particulièrement les week-ends de printemps et pendant la période estivale, avec pour conséquences une augmentation sensible de la flotte fréquentant le bassin, et des problèmes d'encombrement des voiries et de stationnement des voitures avec attelages.

De plus en plus de plaisanciers ou d'associations d'usagers dénoncent la « privatisation » des cales (mise en place de barrières) et la suppression de leur gratuité.

► Une demande modérée à forte

L'analyse des données disponibles sur les listes d'attente des ports audités en 2009 fait état d'une pression de la demande modérée à importante selon les sites avec un plus de 1 200 bateaux inscrits sur liste d'attente :

➔ Les ports de la façade maritime concentrent la majorité des demandes mais le turn-over observé induit un temps d'attente qui peut être considéré comme relativement court au regard de ce que l'on observe sur d'autres territoires littoraux (3 à 5 ans tout de même selon la taille des bateaux). Parmi les demandeurs, on relève une surreprésentation des grands bateaux qui sont ceux qui peinent le plus à trouver des emplacements adaptés.

➔ Les ports de l'étang présentent des listes d'attentes peu importantes en nombre, composés essentiellement de bateaux <8m, mais pour une durée d'attente extrêmement longue. Par exemple, le port de Bouzigues a décidé de fermer sa liste d'attente car le turn-over est très faible (1 à 2 bateaux/an) avec pour conséquences un temps d'attente estimé à 30 ans pour 82 inscrits sur liste d'attente.

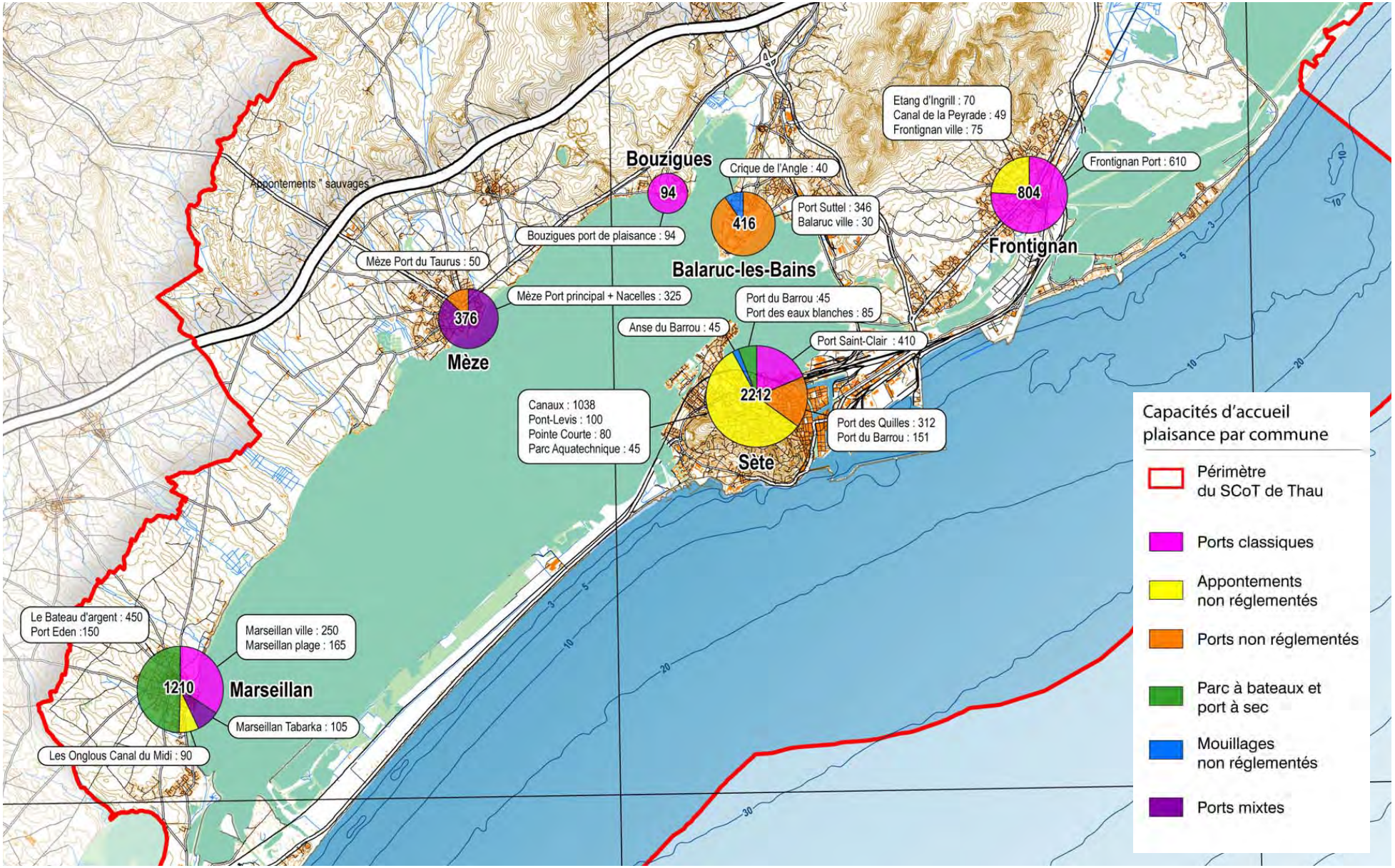
Bouzigues
94
Crique de l'Angle : 40
Etang d'Ingrill : 70
Canal de la Peyrade : 49
Frontignan ville : 75
Frontignan Port : 610
804
Frontignan
Appontements " sauvages "
Port Suttel : 346
Balaruc ville : 30
416
Balaruc-les-Bains
Bouzigues port de plaisance : 94
Mèze Port du Taurus : 50
Mèze Port principal + Nacelles : 325
376
Mèze
Port du Barrou :45
Port des eaux blanches : 85
Anse du Barrou : 45
Port Saint-Clair : 410
2212
Sète
Canaux : 1038
Pont-Levis : 100
Pointe Courte : 80
Parc Aquatechnique : 45
Port des Quilles : 312
Port du Barrou : 151
Le Bateau d'argent : 450
Port Eden :150
Marseillan ville : 250
Marseillan plage : 165
1210
Marseillan
Marseillan Tabarka : 105
Les Onglous Canal du Midi : 90
Capacités d'accueil plaisance par commune
Périmètre du SCoT de Thau
Ports classiques
Appontements non réglementés
Ports non réglementés
Parc à bateaux et port à sec
Mouillages non réglementés
Ports mixtes

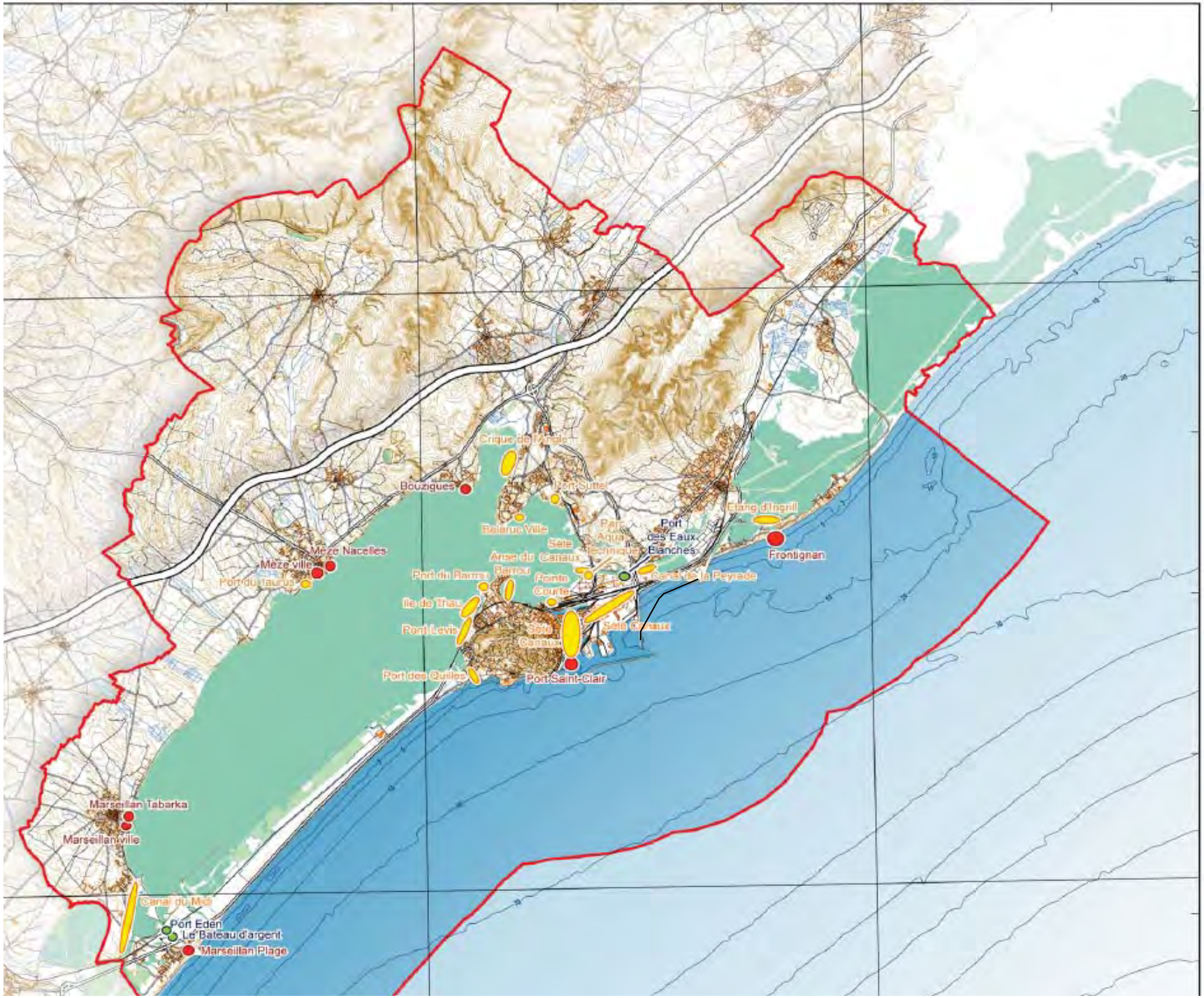

SCOT DU BASSIN DE THAU

Localisation des sites d'accueil de bateaux de plaisance

- Périmètre du SCoT de Thau
- Ports et sites réglementés
- Ports et sites non réglementés
- Ports à sec

Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

► Un niveau d'équipement dépendant des modalités de gestion

L'ensemble des ports de plaisance « classiques » et mixtes disposent d'un bon niveau d'équipement et de services (capitainerie, accueil, sanitaires, etc.). Différentes actions de management environnemental menées par le Conseil Général et les communes concernées ont permis de réaliser des travaux importants sur la majorité des ports. Ils sont pour la plupart pourvus d'aires de carénage équipées pour le traitement des eaux, de déchetteries et de pompes à eaux grises et noires. Seul Port Saint-Clair ne dispose pas de ces équipements aujourd'hui, mais des travaux sont projetés en 2010 afin de remédier à cette situation. Les ports de Marseillan ne disposent pas de cuves de récupération des eaux grises et noires.

Pour certains sites non réglementés comme les canaux de Sète, des associations gèrent elles-mêmes ce type d'équipement (ex : les 700 adhérents de l'association des pêcheurs plaisanciers de Sète, carènent tous leur bateau sur une aire spécifique, gérée par l'association).

Les autres sites de stationnement non réglementés ne sont pas équipés (Suttel, Port des Quilles, mouillages et appontements sauvages).

3) Fréquentations et pratiques : des usages divers.

Les caractéristiques de la clientèle, de la flotte et des usages sont très différentes selon les sites :

➔ Les ports et appontements dans l'étang de Thau ainsi que les canaux de Sète accueillent essentiellement une clientèle locale (>80%) disposant de petites unités à moteur (<8 m) et pratiquant la pêche / promenade. Quelques voiliers de plus grande taille (>7m) sont présents dans les ports de Marseillan, Mèze Bouzigues et Balaruc-les-Bains (Suttel). Ces voiliers pratiquent régulièrement la régate sur l'étang (le Challenge de Thau réunit 400 régatiers qui naviguent toute l'année) et effectuent quelques croisières en mer en période estivale (8 associations de propriétaires et pratiquants qui organisent l'activité, des régates, des formations, etc.).

➔ Les ports de la façade maritime accueillent une flotte plus « équilibrée » au niveau de la taille et du type de bateaux. La population d'usagers est plus proche d'une population touristique : elle est composée pour moitié d'habitants de la région Languedoc-Roussillon puis des régions Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (aux alentours de 20%). Ces plaisanciers pratiquent la promenade (sortie à la journée) mais également la croisière côtière.

➔ Enfin, l'étang de Thau est le siège d'un trafic important de pénichettes transitant entre le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète (environ 8 000 passages/an, dont une partie s'arrête dans les ports de l'étang). Les pénichettes doivent traverser l'étang de Thau par un chenal de navigation comme l'indique l'arrêté PREMAR du 15 mai 2009. L'absence de balisage amène de nombreuses pénichettes à s'égarer hors de ce chenal.

Cette différence s'observe également au niveau de l'escale avec :

➔ Une très grande majorité de pénichettes sur les ports de l'étang : 3 000 à 3 500 bateaux par an pour 3 500 à 4 000 nuitées. Ces pénichettes traversent l'étang pour rejoindre le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète. Les clientèles de ces pénichettes sont internationales.

➔ Exclusivement des bateaux de plaisance maritime sur les ports de la façade maritime : aux alentour de 2 500 à 3 000 bateaux par an (dont 1 600 à Sète) pour 6 000 à 7 000 nuitées. La clientèle est majoritairement française.

III.1.2. L'ECONOMIE LIEE AU NAUTISME

1) La filière professionnelle

La filière professionnelle est une composante essentielle des activités nautiques sur un territoire. Elle inclut :

- Des activités de production, conception, distribution, dont la localisation n'est pas liée aux capacités portuaires régionales ou locales.
- Des activités de services aux bateaux et aux plaisanciers dont l'existence est directement déterminée par les capacités d'accueil (ports,

mouillages, ports à sec) et la flotte de plaisance locale. Ceci concerne la vente de bateaux et matériels (chantiers), notamment voiles, moteurs, électronique, l'entretien et les réparations, l'accastillage, les services d'expertise, la formation aux permis, le transport ou convoyage des bateaux, les ventes de vêtements, etc.

Une cinquantaine d'entreprises sont présentes sur le territoire, principalement sur Sète (18), Frontignan (8), Marseillan (10) et Balaruc-les-Bains (4). Mais le véritable pôle structurant du secteur est situé au Cap d'Agde, hors périmètre du SCoT.

Peu structurée jusqu'à une époque récente, la filière est aujourd'hui animée par une association, Alliance Bassin de Thau, qui a regroupé plus de 40 entreprises spécialisées à l'échelle du territoire. Cependant, cette association est en perte de vitesse et ne regroupe actuellement qu'une vingtaine d'adhérents.

Un potentiel important de développement est identifié et la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau ne parvient pas à répondre aux demandes d'implantation d'entreprises de construction navale et de maintenance par défaut de foncier disponible sur les sites appropriés.

Les commissions préparatoires du SMVM avaient bien identifié le besoin de réservation de l'espace dédié à cette filière et proposé la création de zones spécialisées. Les services de l'Etat anticipaient sur la mutation des espaces industriels situés sur les berges Est de Thau, sur les communes de Balaruc-les-Bains et Frontignan, sur lesquels ils avaient identifié des conditions favorables au développement d'une telle infrastructure. Ce projet n'a toutefois pas vu le jour.

Le port de Frontignan est l'unique site sur lequel l'implantation des activités a été prévue et intégrée dès conception de l'infrastructure portuaire. Le port offre ainsi une zone peu étendue mais fonctionnelle, où les entreprises peuvent bénéficier de facilités d'accès au plan d'eau mais également de la proximité de services aux personnes (restauration entre autres).

A l'exception de cette zone, les principaux sites d'implantation sont situés sur la lagune de Thau et sont constitués par les zones d'activités de Suttel à Balaruc et la ZA du Parc Aquatechnique de Sète. Mais ils ne sont spécifiquement dédiés à la filière et sont essentiellement occupés par des activités ne nécessitant pas la proximité de l'eau.

2) Importance économique

► Les ports

L'ensemble des infrastructures portuaires du périmètre génère directement 34 emplois pour un chiffre d'affaire d'environ 3,5 M€.

Le port de Frontignan qui est la plus importante de ces infrastructures génère environ 40% de ce chiffre d'affaire et des emplois alors qu'il ne représente que 12 % des emplacements. Les ports de la lagune de Thau représentent un chiffre d'affaire d'un peu plus de 0,5M€ (hors ports à sec).

L'importance économique directe des ports est relativement faible au vu du nombre d'embarcations, ce qui est essentiellement dû à petite taille des bateaux et à la gratuité de nombreux emplacements.

A titre de comparaison, au niveau national, les ports génèrent 1 à 2,5 emplois pour 100 places de port, alors que ce ratio est de 0,6 pour les ports du bassin de Thau. Les ports de Thau sont donc en situation assez forte de déficit de services et de moyens de gestion.

► La filière professionnelle

Les études économiques réalisées par les collectivités locales identifient la filière du nautisme comme étant une des filières structurantes du territoire. Elle est également considérée comme porteuse d'un important potentiel de développement et de création d'emploi.

La filière professionnelle représente aujourd'hui environ **50 entreprises pour 100 à 130 emplois pour un chiffre d'affaire de 11 à 15M€.**

Au niveau national, on estime que l'impact des activités de plaisance sur l'emploi professionnel s'élève à environ 10 emplois pour 100 places de ports. Sur la zone d'étude, le ratio est de 2,6, ce qui est particulièrement faible. Ceci peut s'expliquer par les caractéristiques de la flotte et des

usages (clientèle locale de petits bateaux demandant moins d'entretien que les unités de plaisance) mais également par le manque de structuration, de stratégie, de possibilités d'implantation et de visibilité de la filière nautique.

► Les dépenses des plaisanciers

Le poids des activités nautiques sur le potentiel économique du territoire ne peut être évalué à partir des seuls résultats de la filière. Le nautisme constitue un atout pour le développement touristique. Il est également un point fort de la qualité de vie proposée aux habitants du territoire et contribue donc à sa forte attractivité résidentielle. Ces valeurs immatérielles sont difficiles sinon impossibles à déterminer.

Il est toutefois possible d'évaluer la contribution de l'activité au commerce et à l'industrie touristique locale en évaluant les dépenses effectuées par les plaisanciers lors de leurs séjours. Hors dépenses techniques (intégrées à la filière professionnelle), les dépenses des plaisanciers dans les commerces et services lors de leur séjour sont source d'apports économiques pour le territoire. Ces dépenses sont de deux ordres :

- ➔ les dépenses des plaisanciers de passage (escale). Les dépenses des plaisanciers en escale sont estimées aux environs de 150€/bateau/nuitée ; à raison de 10 000 à 12 000 nuitées par an, **l'impact de l'escale peut être estimé entre 1,5M€ et 1,8M€**
- ➔ les dépenses des plaisanciers ayant leur bateau sur le territoire mais n'y habitant pas (de manière permanente ou temporaire). En effet, les plaisanciers locaux ou les résidents secondaires n'engendrent pas d'apport économique net pour le territoire. Pour les autres plaisanciers « externes », il est généralement admis que les dépenses de ces plaisanciers s'élèvent en moyenne à 1 000€/an/bateau. Sur la base des observations concernant l'origine géographique des plaisanciers (environ 1000 plaisanciers « non locaux »), **l'impact lié à ces dépenses peut être évalué à environ 1M€.**

III.1.3. PROJETS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Plusieurs projets vont dans le sens du confortement de l'activité de plaisance sur le territoire :

- ➔ des projets d'extension des capacités d'accueil :
  - o à Frontignan (10 emplacements pour bateaux de grande taille)
  - o à Sète (capacité non déterminée portant sur une extension du port en mer)
- ➔ des projets de mise aux normes environnementales des ports peu équipés
  - o Port Saint-Clair : aire de carénage, déchetterie et récupération des eaux grises et noires (2009)
  - o Labellisation AFNOR « Gestion Environnementale Portuaire » des ports sous responsabilité du Conseil Général de l'Hérault

Les enjeux relatifs à cette activité portent essentiellement sur :

► La régularisation des emplacements

Au regard des conditions de stationnement d'une partie des bateaux de plaisance sur le périmètre, il est primordial d'engager des procédures de régularisation administrative ou le cas échéant, de faire appliquer les réglementation du Domaine Public Maritime (interdiction de mouillage) sur différents sites de stationnement de bateaux, en particulier sur les sites suivants :

- Sète : canaux, Le Barrou, Ile de Thau, Pont-Levis, Port des Quilles, Parc Aquatechnique, Pointe Courte
- Frontignan : Etang d'Ingril, Canal du Rhône à Sète
- Marseillan : Canal du Midi - Les Onglous
- Mèze : Port du Taurus
- Balaruc-les-Bains : Suttel et Port Ville, mouillages de la Crique de l'Angle

Les modalités de réglementation peuvent prendre diverses formes en fonction de la nature de l'équipement :

- Création administrative d'un port de plaisance (Code des Ports Maritime) pour Suttel, Port des Quilles, Port du Barrou, Port du Taurus.
- Mise en place d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 relatif aux autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime).

Ceci permettrait :

- de connaître précisément le nombre et la répartition des emplacements ;
- de mettre en place une gestion cohérente des emplacements et des équipements et services associés, en particulier sur l'étang, avec pour bénéfices attendus :
  - l'encadrement des pratiques et la limitation des impacts sur le milieu naturel.
  - la recherche et la valorisation des gisements de valeur que peut apporter l'activité de plaisance.

Enfin, ces régularisations vont induire des besoins en termes d'équipements :

- parfois assez importants pour une création administrative d'un port (capitainerie, sanitaires, parkings, aire de carénage, déchetterie, etc.).
- ou plus légers pour les zones de mouillage avec mutualisation possible des équipements pour plusieurs sites.

► Différencier la lagune et la façade maritime

Les activités de plaisance présentent des caractéristiques différentes sur la façade maritime et sur l'étang aussi bien au niveau des caractéristiques de la flottille, des usages et de la clientèle que des contraintes environnementales et conflits d'usages.

Chacun de ces espaces appelle des règles et des vocations distinctes, tant sur la circulation et l'accès, en fonction des impacts de la navigation sur les usages de ces plans d'eau.

► Enjeu propre à la lagune : mettre en place une politique de gestion des activités de plaisance de façon à permettre une mise en œuvre satisfaisante des activités dites « prioritaires »

Ces enjeux consistent en :

- Traiter la problématique spécifique de fréquentation, navigation et impacts liés au trafic des pénichettes (conditions de navigation, gestion des eaux usées, sensibilisation…). La question de l'aménagement, de l'équipement et de la gestion des portes d'entrées (débouché des Onglous, débouché de Frontignan) est une question centrale.
- Poursuivre l'équipement et améliorer la gestion des ports.
- Préciser les vocations d'espace des différentes activités aussi bien à terre que sur les plans d'eau.
- Coupler une approche quantitative et qualitative pour redéfinir la capacité d'accueil des ports.

► Enjeux propres à la façade maritime : permettre aux activités de plaisance de participer à la valorisation touristique et économique du territoire

Contrairement à l'étang, les activités de plaisance sur la façade maritime entrent peu en conflits avec les autres activités. Leur développement, avec pour objectif principal d'être une source de développement économique et social pour le territoire peut donc être envisagé. Les enjeux sont de :

➔ Augmenter les capacités d'accueil des ports de plaisance en fonction de la demande et des contraintes techniques et environnementales. Les ports de plaisance de la façade maritime (Marseillan, Sète et, dans une moindre mesure, Frontignan) sont saturés, disposent de listes d'attente plus ou moins importantes et peuvent selon les cas, voir leur capacité d'accueil augmenter sans aménagements très lourds.

➔ Préciser la place que peut et doit occuper la plaisance à Sète. De part la taille de la ville, sa configuration, l'importance de la flotte (plus de 2 000 bateaux), la proximité des voies de communication et de l'agglomération de Montpellier, Sète dispose d'atouts certains pour contribuer au développement de l'activité.

► Préciser l'affectation des espaces d'implantation de la filière professionnelle

L'absence de planification des espaces dédiés à la maintenance de la flotte (zones d'activité dédiées aux industries nautiques) a entraîné l'émergence de sites plus ou moins opportunistes, sur lesquels les conditions de fonctionnalité, de valorisation de la filière et de gestion environnementale ne sont pas optimales. Sur la ZA du Parc Aquatechnique de Sète, les conditions d'accès au plan d'eau ne sont pas organisées par le SMVM, ce qui a amené les entreprises à développer des conditions de mise à l'eau et d'appontage non encadrées, qui ont peu à peu évolué vers une situation de stationnement permanent contraire à la vocation de la zone.

La zone de Suttel souffre également d'un déficit de fonctionnalité, avant tout dû à l'absence de statut pour le site (qui n'existe pas en tant que port), ce qui freine sans aucun doute les projets de réaménagement.

Une stratégie cohérente d'implantation devra donc être étudiée, avec pour bénéfices attendus :

- ➔ La maîtrise de l'implantation spatiale de ces activités.
- ➔ Le développement de l'emploi et de l'activité économique
- ➔ Le contrôle et la mise en place de dispositifs permettant de réduire les impacts environnementaux de ces activités.

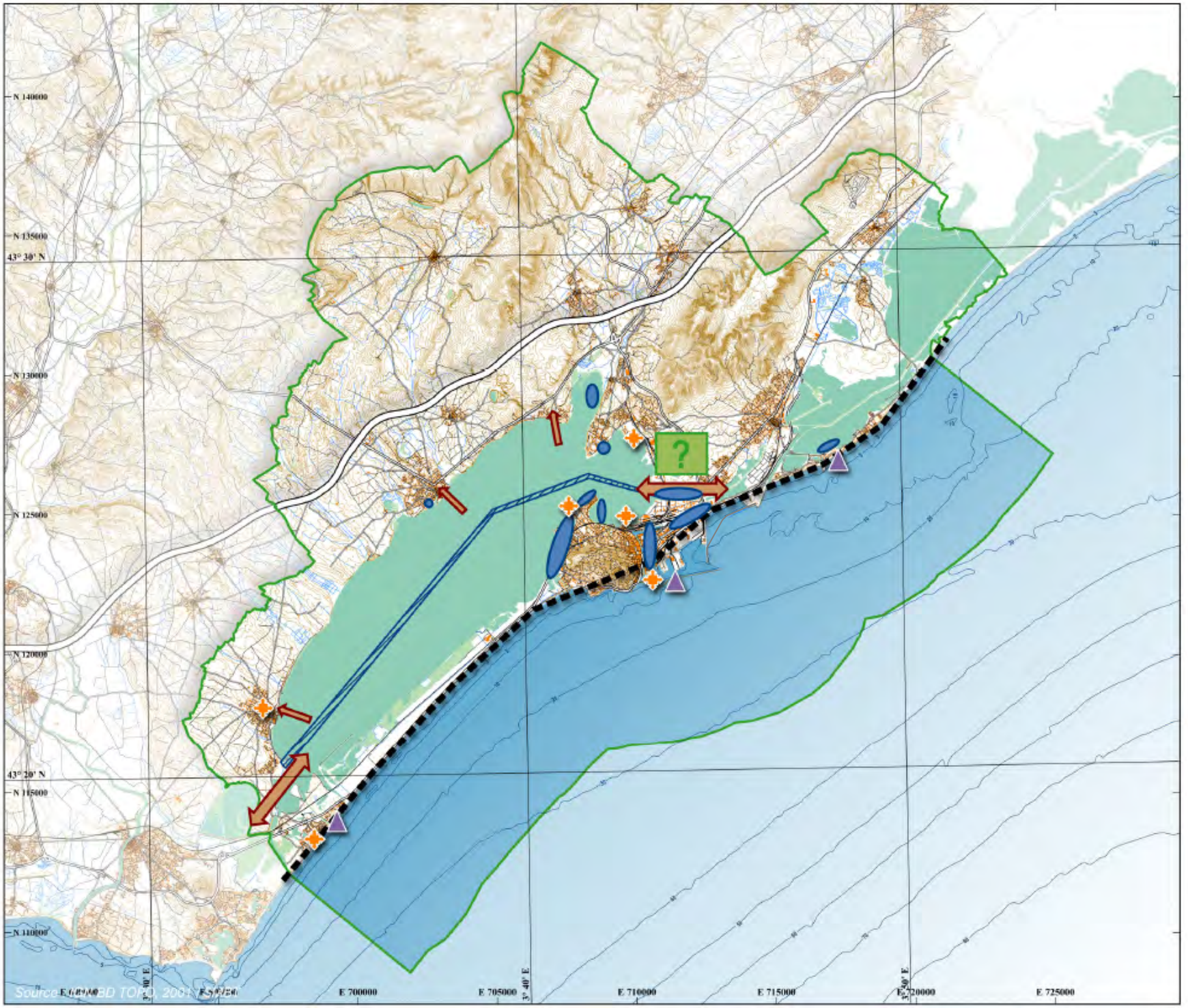

SCOT DU BASSIN DE THAU

Enjeux relatifs à la plaisance

- Périmètre du SCoT de Thau
- Régularisation des emplacements non réglementés
- Gestion du trafic et pratiques des pénichettes
- Différencier l'étang de la façade maritime
- Poursuivre les efforts en matière d'équipements portuaires liés à la préservation des qualités du milieu naturel
- Permettre le développement des équipements portuaires sur la façade maritime
- Préciser l'affectation des espaces d'implantation de la filière professionnelle
- Chenal de navigation

Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84

0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM

N

Echelle : 1 / 125 000 ème

III.2.2. ACTIVITES NAUTIQUES LEGERES ET PLONGEE

1) *Nautisme léger et motonautisme.*

Le territoire de Thau est bien entendu un territoire de prédilection pour la plupart des activités liées à la présence de l'eau : nautisme léger, planche à voile et kite surf, plongée sous marine…

On y recense 11 clubs et centres nautiques municipaux ou privés offrant des prestations d'activités nautiques légères (dériveur, planche à voile, kite-surf, kayak, aviron, etc.) et habitables (monotypes, croiseurs). La plupart de ces clubs est située sur le littoral de l'étang et dispose généralement d'un bâtiment et de dispositifs de mise à l'eau (cale). Certains d'entre eux installent des annexes sur le littoral maritime en période estivale (Sète et Marseillan).

L'ensemble des clubs de voile et centres nautiques génèrent environ 35 emplois ETP pour un chiffre d'affaire estimé à 1,6M€. Les autres retombées économiques, notamment celles liées aux activités qui se pratiquent de manière autonome sont par contre très délicates à évaluer. Il reste néanmoins certain que ces activités génèrent des retombées notamment par l'achat de matériel dans les commerces spécialisés et les consommations dans les autres commerces et services par la clientèle extérieure à la zone d'étude.

► La voile légère

La voile légère concerne la navigation sur dériveurs, catamarans et planche à voile. Cette activité est pratiquée aussi bien sur l'étang que sur le littoral maritime, avec une densité plus importante à proximité des principaux clubs.

Les clubs et centres nautiques assurent généralement plusieurs types de prestations :

- Stages individuels ou collectifs : 12 000 stagiaires/an
- Voile scolaire : 2 500 élèves/an
- Ecole de sport et organisation d'événements : une trentaine d'événements pour 1 500 participants/an environ
- Location : 700 journées/an

D'après les responsables du secteur, l'activité nautique en général est en hausse depuis plusieurs années. Le Comité Départemental de Voile souhaite en outre développer l'activité voile scolaire.

► Le canoë – kayak et l'aviron

Le canoë – kayak et l'aviron sont pratiqués majoritairement sur l'étang. Le canoë – kayak se pratique de manière libre ou encadrée alors que l'aviron se pratique essentiellement de manière encadrée (deux clubs situés à Sète).

► Les sports de glisse

Les sports de glisse sont principalement le funboard et le kite-surf : une école de kite-surf est implantée à Mèze, les cours ont lieu sur l'étang de Thau. Ces pratiques sont majoritairement autonomes : 3 « spots » importants sont recensés sur la zone d'étude : le Pont-Levis et les Onglous sur la lagune de Thau, le littoral maritime à Sète, l'étang d'Ingril à Frontignan-Plage. Ces sites sont fréquentés par une population surtout locale et régionale. Les sites de pratiques de kite-surf accueillent :

- A Sète (Pont-Levis et littoral maritime) : une quarantaine de pratiquants réguliers et une centaine d'occasionnels avec rarement plus de 30 pratiquants en même temps.
- Sur l'étang d'Ingril à Frontignan, une cinquantaine de pratiquants réguliers et 200 occasionnels avec rarement plus de 80 pratiquants en même temps.

Sète accueille une compétition d'envergure nationale (le Trophée Saint Clair). La fédération, soutenue par la Région LR, souhaite établir une aire de pratique reconnue et réglementée sur Thau.

► Le motonautisme (ski nautique et jet-ski)

Le ski nautique est autorisé dans l'étang sur une bande définie par arrêté préfectoral. Le jet ski (ou VNM) se pratique sur la façade maritime. Juridiquement assimilé à un navire, il doit respecter les règles de navigation, et notamment les limitations de vitesse (5 nœuds dans la bande des 300 m et à l'intérieur et jusqu'à 100 m des lotissements de culture marine).

2) *Plongée, nage et apnée*

La proximité des Aresquiers et de l'étang de Thau offrent de nombreuses possibilités aux plongeurs, nageurs et apnéistes. Cette configuration permet notamment aux clubs de pouvoir sortir en mer par beau temps et venir se protéger dans l'étang lorsque les conditions météorologiques sont moins favorables. L'étang offre aussi la particularité d'avoir son point le plus profond à -27 m (La Visse), ce qui permet l'entrainement des plongeurs aux exercices nécessaires au passage des brevets. Le Languedoc-Roussillon présente le plus large plateau continental d'Europe, les plongeurs et apnéistes devraient parcourir plus de 5 km en mer pour trouver une profondeur équivalente à celle de la Visse.

► Plongée

Les plongeurs sont particulièrement attirés par la faune et la flore sous-marine des étangs. L'étang de Thau permet la rencontre avec l'Hippocampe, poisson assez énigmatique, avec de nombreuses espèces de limaces de mer aux couleurs vives et variées…. Pour toutes ces raisons, chaque année le championnat de France de photographie sous-marine fait une étape dans l'étang. Six structures de plongées sont réparties sur le territoire du SCoT. Un collectif des acteurs plongée locaux « Plongée Action Sète » a été crée en 2007 pour défendre les intérêts de la plongée sur Thau. Les deux sites de plongées les plus fréquentés sont la Visse et le ponton de la Bordelaise. Par ailleurs les plongeurs FFESSM étudient depuis 2006 les hippocampes (action Hippo Thau / Peau Bleu) dont Thau constitue un habitat important, avec une des plus denses populations de la façade méditerranéenne. La FFESSM 34 travaille à un projet de réserve sur le ponton de la Bordelaise pour création d'un site de plongée encadrée.

► Nage avec palme

La FFESSM conduit également un projet de « points rand'eau », projet de randonnées palmées sur différents sites potentiels autour de la lagune de Thau (dix-huit sites potentiels pour la « rand'eau »).

► Apnée et Chasse sous-marine

Sur le secteur, 2 clubs d'apnées sont présents ainsi qu'un club de chasse-sous-marine : Aresquiers plongée, Apnéau et le Trident sétois. Le secteur est propice à ces activités et, en même temps, limitant par le manque de visibilité, liée à la turbidité du Golfe du Lion, et le manque de profondeur pour l'apnée (poids constant, poids variable…). Il semblerait qu'il y ait peu de problème entre ces activités sportives et les autres usagers, tout du moins tant que la règlementation est respectée (distance drapeau alpha, …)

Statut de la structure	3 associations et 3 structures privées
Date de création	1 avant 1990, 3 entre 1990 et 2000 et 2 depuis 2000
Nombre de salariés	7 salariés à l'année + 3 à saisonniers
Adhérents (associations uniquement)	Plus de 750 adhérents
Nombre de plongées	Plus de 10 500 plongées dont 4 000 à 4500 dans l'étang de Thau et environ 6 500 sur les Aresquiers
Nombre de bateaux	11 bateaux (dont 4 barges et 4 semi-rigides)
Période d'ouverture	Moitié à l'année et moitié de mars à novembre
Chiffre d'affaires	Plus de 270.000 € pour 4 clubs qui ont répondus

III.3. INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITES PRIORITAIRES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES

Les pratiques nautiques sont donc largement représentées sur la zone d'étude. Dans l'ensemble, les conditions d'exercice de ces activités sont bonnes, surtout sur la façade maritime où les conditions d'exercice, prévues par le SMVM, sont déclinées annuellement par les communes à travers des arrêtés municipaux saisonniers.

Quelques conflits d'usage existent toutefois entre les plaisanciers et les pêcheurs professionnels :

- ➔ Sur les conditions de fréquentation du plan d'eau en mer et l'adéquation pêche professionnelle/pêche de loisir,
- ➔ Sur les conditions de confort du port Saint-Clair à Sète, jugées moyennes par les usagers du fait de l'agitation créée par le trafic et la vitesse des bateaux de pêche dans l'avant-port. Suivant les conditions de vent, les macrodéchets issus de la pêche viennent s'y accumuler, ce qui nécessite des rondes d'enlèvement fréquentes de la part des personnels du port.

Exemple d'arrêté municipal organisant les usages en façade maritime pour la saison estivale.

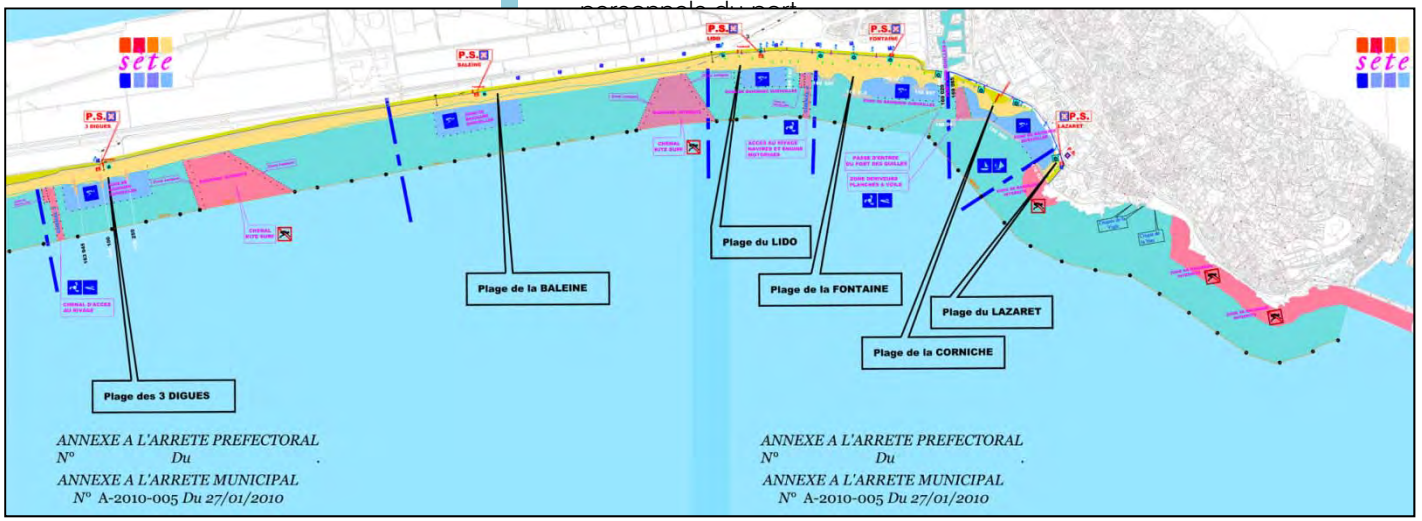

► Densité des activités et conflits sur l'étang de Thau

La situation diffère sur les plans d'eau intérieurs où la densité des activités maritimes, notamment sur la lagune de Thau, peut être source de conflits en termes d'utilisation de l'espace. Aujourd'hui, seul le ski nautique se voit affecté sur Thau une zone de pratique délimitée. L'ensemble des autres activités est exercé de manière libre sur les étangs et la façade maritime à l'exclusion des zones conchylicoles qui sont interdites à toute autre fréquentation que celle des professionnels.

Les principaux conflits d'usages relatifs aux activités de plaisance sur Thau ont été recensés dans le cadre du bilan du SMVM sur les activités portuaires et de navigation (SMBT, 2006).

La première série de conflits potentiels oppose les activités prioritaires aux activités de plaisance sur la lagune. Il apparaît dans ce domaine que :

➔ La vocation exclusive des zones conchylicoles n'est pas systématiquement respectée. Les pêcheurs plaisanciers, qui constituent, comme on l'a vu, l'essentiel de la flotte de plaisance dans l'étang, pénètrent parfois les zones conchylicoles qui offrent des conditions de capture avantageuses. Non seulement ces pratiques sont le fait d'initiatives individuelles et isolées, mais elles peuvent également faire l'objet d'argumentaires et de revendications collectives. Ainsi, on a pu entendre par le passé une association mézoise demander une régression du principe d'exclusivité des zones conchylicoles afin d'y autoriser l'accès aux pêcheurs amateurs.

➔ Les confrontations entre activités professionnelles et plaisance portent moins sur les activités conchylicoles que sur les activités de pêche, puisque ce sont les arrachages et détériorations de filets fixes qui semblent constituer les sources de conflits les plus nombreux.

➔ Il n'existe apparemment aucune information sur les conflits potentiels sur les zones portuaires mixtes sur lesquelles activités professionnelles et amateurs doivent se partager espace et infrastructures.

➔ Néanmoins, bien que le trafic maritime et l'occupation du plan d'eau soit dense (particulièrement en période estivale), les acteurs rencontrés lors de l'élaboration de ce diagnostic ne font pas état de conflits particuliers entre plaisanciers et professionnels sur l'étang, notamment du fait du caractère local de la plaisance sur l'étang (un certain nombre de plaisanciers sont d'ailleurs d'anciens pêcheurs ou ostréiculteurs). Cela induit une bonne connaissance et une compréhension des enjeux et impacts potentiels que peut engendrer l'activité plaisance sur les activités professionnelles (occupation du plan d'eau, type de navigations, impacts sur la qualité de l'eau, etc.). Une sorte de « code de bonne conduite » informel semble s'être instauré chez les pratiquants réguliers de l'étang.

➔ Seul le trafic des pénichettes semble réellement poser problème aujourd'hui. En effet, la plupart de ces plaisanciers ne connaissent pas bien le fonctionnement des usages sur l'étang, avec pour conséquence des conflits potentiels notamment sur l'occupation du plan d'eau. Surtout, le trafic des pénichettes est accusé de contribuer à la détérioration des qualités sanitaires de l'eau (rejets d'eaux usées des bateaux) avec pour conséquence de possibles interdictions de vente de produits de cultures marines. Il semblerait que, malgré un niveau d'équipement des pénichettes fluviales en cuve de rétention assez élevé (> 80 %), ces équipements de pompage soient sous utilisés du fait de l'absence d'équipement permettant le pompage des eaux noires sur les canaux du Midi et du Rhône à Sète (les vannes des cuves de rétention restent ouvertes). Par ailleurs, plus de 50 % des pénichettes transitant par Thau ne font que traverser la lagune et ne s'arrêtaient pas aux haltes de Thau. Une très forte proportion des eaux usées produites par la population navigante fluviale est ainsi rejetée en continu. Des pointes de pollutions sensibles sont observées au niveau des zones d'arrêts des bateaux, en particulier sur Thau, à la pointe des Onglous, près du débouché du canal du Midi.

Concernant les activités légères, les conflits sont également rares ou inexistants en usagers et conchyliculteurs. En effet, la plupart de ces activités est encadrée par du personnel connaissant bien les enjeux propres aux espaces de pratiques des activités maritimes, notamment des activités de pêche et conchylicoles. Mais :

➔ Ils existent avec les pêcheurs des lagunes, également du fait de dégradations qu'ils peuvent subir sur leurs filets fixes. L'Ouest de l'étang d'Ingril est le site le plus fréquenté de la zone d'étude par la pratique autonome du kite-surf et du funboard (jusqu'à 80 pratiquants en même

temps). C'est également un site d'exercice de la pêche professionnelle. La cohabitation entre ces deux activités semble délicate et plusieurs conflits ont été recensés. Le SMVM prévoyait une délimitation de l'espace dédié à chacune de ces activités, mais celle-ci n'a jamais été faite.

➔ Un autre site de conflit peut être identifié sur Thau, dans le secteur du Pont levis à Sète. C'est également une zone très fréquentée à partir d'une aire de loisirs aménagée en limite des anciens salins et de la ville de Sète. Le site est particulièrement adapté à la pratique. Il n'y a pas conflit avec d'autres usagers ou professionnels, mais avec les enjeux environnementaux propres au site qui est en totalité situé sur un périmètre Natura 2000 et caractérisé par la présence d'herbiers de grande valeur biologique qui ont vocation à être protégés.

➔ Ils peuvent se préciser sur le secteur de la Bordelaise, cette zone proche des postes de pêche présentant de nombreuses potentialités en matière de plongée : accès à la lagune de Thau, grands terre-pleins, zone à fort potentiel pour la plongée sous-marine.

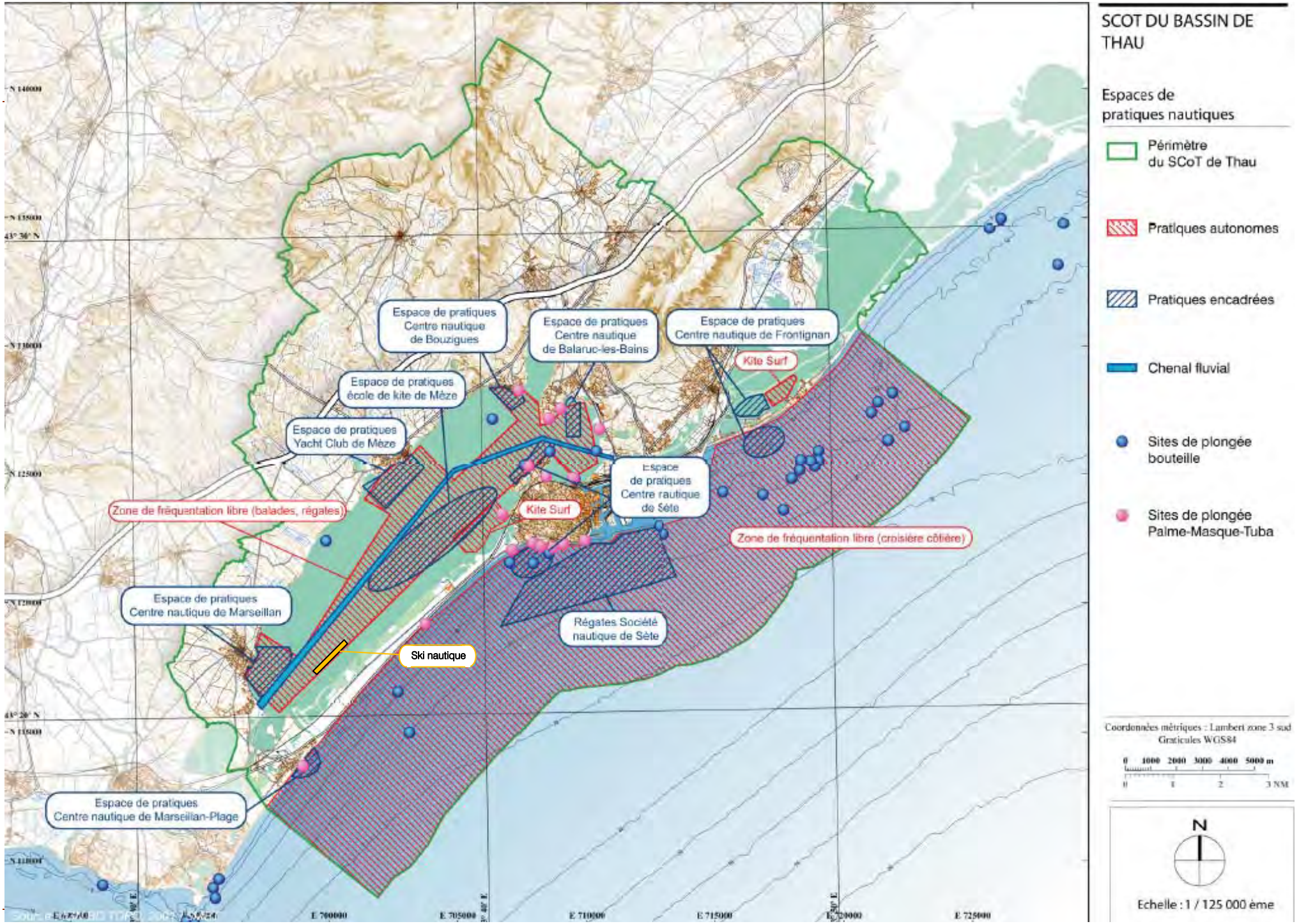
SCOT DU BASSIN DE THAU
Espaces de pratiques nautiques
Périmètre du SCoT de Thau
Pratiques autonomes
Pratiques encadrées
Chenal fluvial
Sites de plongée bouteille
Sites de plongée Palme-Masque-Tuba
Espace de pratiques Centre nautique de Bouzigues
Espace de pratiques Centre nautique de Balaruc-les-Bains
Espace de pratiques Centre nautique de Frontignan
Espace de pratiques école de kite de Mèze
Espace de pratiques Yacht Club de Mèze
Espace de pratiques Centre nautique de Sète
Espace de pratiques Centre nautique de Marseillan
Espace de pratiques Centre nautique de Marseillan-Plage
Kite Surf
Kite Surf
Zone de fréquentation libre (balades, régates)
Zone de fréquentation libre (croisière côtière)
Régates Société nautique de Sète
Ski nautique
Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84
0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM
N
Echelle : 1 / 125 000 ème

IV. UNE AGRICULTURE LITTORALE A DEFENDRE

IV.1.1. UNE ACTIVITE FRAGILISEE MAIS ENCORE FORTEMENT IDENTITAIRE

1) *Une activité en difficulté*

► Un poids socio-économique important mais en régression

L'agriculture est une activité traditionnelle qui conserve une valeur socioculturelle importante malgré un poids économique en forte diminution. Les exploitations, donc l'emploi, sont réparties dans presque toutes les communes et contribuent à la répartition de l'activité économique dans le territoire.

Les emplois directs représentent 1530 équivalents temps plein. Ils sont en baisse mais ils demeurent largement supérieurs (7%) en proportion des actifs à la moyenne départementale et nationale (3%). Il s'agit principalement d'emplois familiaux (84%). Ces emplois sont par ailleurs marqués par une très forte saisonnalité, notamment en viticulture.

Les emplois indirects en revanche, restent élevés : dans les industries agro-alimentaires, le négoce, la production de biocarburant ou de produits phytosanitaires, les services aux exploitations…

L'exploitation en faire valoir direct régresse au profit du fermage, aussi bien en superficie qu'en nombre d'exploitations.

La principale source de vulnérabilité provient du vieillissement des chefs d'exploitation : la proportion des chefs d'exploitations de moins de 40 ans ne dépassait pas 15% au dernier recensement alors que plus de la moitié des exploitants a 55 ans et plus. L'absence de repreneur dans les exploitations est un facteur évident de fragilisation, poussant une partie des propriétaires

à espérer un changement de vocation des sols, en particulier dans les zones périurbaines.

► Une emprise spatiale qui s'effrite et une relative diversification des cultures

Les chiffres des recensements agricoles de 1988 et 2000 sont confirmés par une analyse par photo-interprétation (photo de prise d'état des lieux datée de 2005) : le territoire a perdu plus de 30% de sa surface agricole utilisée (SAU) en à peine 12 ans ! La SAU totale du territoire était de 8 000 ha en 2000.

L'analyse actualisée par le SMBT en 2012, croisant une nouvelle photo-interprétation et les données du RGA 2010, ne démontre aucune inversion ou modification de tendance. La donnée RGA 2010 concernant la SAU doit être prise avec précaution : elle donne une SAU de plus de 10 000 ha, ce qui signifierait une augmentation significative contraire à ce qui est observé. En réalité, le chiffre est basé sur une augmentation de plus de 2000 ha de SAU sur la commune de Sète, pour laquelle il n'y a pourtant eu aucune dynamique. Cette donnée vient d'un basculement sur Sète de l'identification du domaine Listel, précédemment inscrit hors périmètre SCOT. Ceci permet de cibler la fragilité des données RGA concernant la SAU, qui sont basées sur la domiciliation administrative des exploitations et leur déclaration et non sur de l'observation de surface.

Cette régression s'est faite en très grande majorité au détriment des vignes dont les surfaces déclarées sont passées de 7 700 ha en 1988 à 5 700 en 2000[43].

[43] *Ces chiffres, datant de 2000 et basés sur les déclarations des exploitants, restent encore très inférieurs à ce que révèle l'analyse par photo-interprétation (2005). Le prochain recensement agricole attendu pour 2010, montrera vraisemblablement une situation de l'agriculture encore plus dégradée que celle que nous avons pu constater avec le dernier RGA.*

La viticulture prédomine largement (plus de 70% des cultures en 2000). Si les surfaces cultivées en vigne ont régressé, les surfaces plantées en appellation d'origine contrôlée elles sont passées de 10 à 20% de la SAU en 12 ans ce qui confirme la bonne résistance du vignoble AOC dans le territoire.

Bien qu'à forte dominante viticole, le Bassin de Thau est un territoire dans lequel on observe une diversification agricole assez significative dans les 12 dernières années : les grandes cultures ont fortement augmenté (blé dur, céréales) et plus légèrement les vergers et le maraîchage.

► La viticulture : un secteur dominant mais en difficulté

Un vignoble dominé par les vins de Pays

Le vignoble est dominé par la production de vin de Pays (72% des volumes) dans une gamme assez variée : Vins de Pays d'Oc, Côtes de Thau, vins de Pays de l'Hérault, Collines de la Mourre.

Seulement 1 600ha sont classés en AOC (30% des surfaces) qui représentent 16% des volumes produits : Muscat de Frontignan et de Mireval, Coteaux du Languedoc et Picpoul de Pinet.

Les superficies en AOC les plus importantes sont celles de :

- Frontignan (717 ha)
- Villeveyrac (341 ha)
- Vic la Gardiole (250 ha)
- Mireval (107 ha)
- Mèze (89 ha).

Le chiffre d'affaire représenté par la production d'AOC dépasse les 35M €.

Une baisse continue des revenus des exploitants

Le secteur viticole régional connaît une véritable crise ces dernières années en raison de l'effondrement des prix de vente. La diminution de la consommation en France et la concurrence des produits français sur les marchés export par l'offre des pays européens et de l'hémisphère Sud, ont conduit à une tension sur les prix.

Les exploitants de la filière viticole, toute production confondue et en particulier sur les AOC, ont connu une baisse constante de leur revenu courant depuis 2001 (jusqu'à -50%).

Cette situation connue par la plupart des vins (AOC ou vins de pays) du territoire l'est également pour l'AOC du Muscat de Frontignan, qui connaît un contexte de surproduction importante depuis des années.

Des intentions d'arrachages significatives dans les secteurs sous pression foncière

Selon l'observatoire viticole du Languedoc-Roussillon, les intentions maximum d'arrachage définitif de vigne pour l'année 2007 étaient particulièrement élevées dans le Nord Bassin de Thau : 40 ha à Montbazin et à Mèze, 20 ha à Gigean et Poussan, 10 ha à Loupian.

Inversement, aucun arrachage n'est envisagé sur la commune de Marseillan.

Des caves coopératives aux situations économiques contrastées

La majorité des vignerons du Bassin de Thau adhère à une cave coopérative. Les caves sont dans la plupart des cas dans une situation économique difficile quelles tentes de résoudre par des regroupements, occasion d'une importante modernisation de leur outils de production. L'union des caves de Cave de Gigean, Fabrègues, Cournonsec, Montbazin, Poussan, a investi dans un nouvel outil moderne en substitution de 5 unités traditionnelles qui ont toutes fermées. La cave de Mèze a fermé pour fusionner avec celle de Pomerols. La cave coopérative de Frontignan fait face à une situation de surproduction. Celle de Mireval est dans une situation délicate, alors que celle de Marseillan est relativement épargnée. Elle cherche à initier une dynamique d'irrigation pour garantir qualité et quantité de production.

Le territoire compte également 58 caves particulières qui, dans la partie Ouest du territoire, peuvent atteindre d'importants potentiels de production.

► Les grandes cultures

Cultivées sur plus de 2000 ha, elles sont en partie produites sur les terres d'arrachage des vignes. La principale culture est le blé dur qui doit son développement à l'existence des aides compensatoires essentiellement. On retrouve ces cultures majoritairement dans les communes de Mèze, Marseillan et Villeveyrac, soit celles dont la SAU est la plus étendue.

► Les fruits et légumes

Les cultures légumières sont principalement localisées à Marseillan et Mèze (melon en assolement sur les terres irriguées), Vic la Gardiole (maraîchage diversifié, majoritairement des productions de salade) et Villeveyrac (essentiellement arboriculture).

Les superficies, de l'ordre de quelques centaines d'hectares, sont difficile à déterminer et en évolution constante, la diversification actuelle allant dans le sens de l'accroissement des surfaces. Ces cultures sont localisées sur les quelques zones irriguées du territoire.

Les producteurs jouent essentiellement la carte de la vente directe sur marché, quelques uns ayant réussi à intégrer les circuits de la grande distribution locale (maraîchage de Vic).

2) *Des physionomies communales contrastées*

Les chiffres moyens du recensement agricole cachent une grande disparité entre les communes. Certaines sont encore très agricoles avec une part importante de leurs surfaces émergées qui sont cultivées, une forte proportion de bonnes terres au regard de leur potentiel agronomique et une place significative des emplois agricoles dans les actifs communaux.

D'autres au contraire, n'ont plus qu'une agriculture qui peut être qualifiée de relictuelle tant elle a régressé du paysage économique communal.

- **Les communes conservant une forte vocation agricole : Marseillan, Villeveyrac et Mèze**

Dans ces communes, les surfaces agricoles représentent une part très importante du territoire communal (entre 40 et 50% des terres émergées). Elles représentent l'essentiel de la SAU du territoire avec plus de 1500 ha chacune. Elles présentent également des indicateurs révélant un certain dynamisme agricole : moindre recul de la superficie agricole utile dans le temps, nombre important de jeunes exploitants et absence d'intention d'arrachages de vignes à Marseillan, diversification agricole, potentiel d'irrigation important (40% de la SAU de la commune de Mèze)…

Ces 3 communes représentent à elle seule près de 60% de la SAU du Bassin de Thau. **À ce titre, elles constituent, d'une certaine manière, le « grenier » du Bassin de Thau** et leur agriculture, encore dynamique et productive, se doit d'être confortée.

LOCALISATION DES ESPACES AGRICOLES DU BASSIN DE THAU

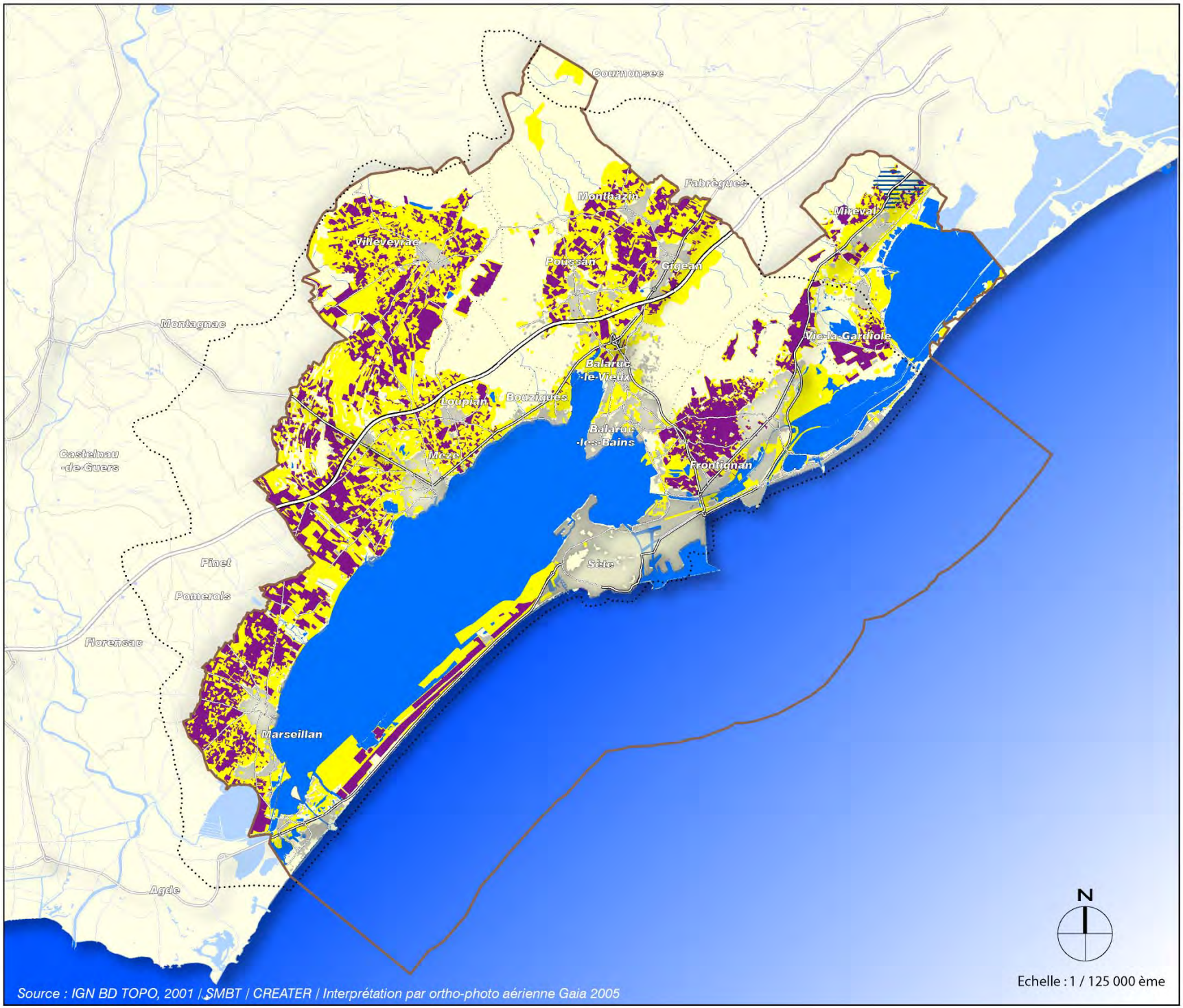

Source : IGN BD TOPO, 2001 / SMBT / CREATER / Interprétation par ortho-photo aérienne Gaia 2005

Espaces agricoles

- Vignobles
- Autres espaces agricoles : grandes cultures, maraichage, prairies, friches…

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

Zoom : politique agricole de Villeveyrac

Depuis plus de 20 ans, la commune de Villeveyrac a développé un réseau d'irrigation en eau brute, en réaffectant à cet usage les eaux d'exhaure des anciennes mines de bauxite. Ce maillage concerne actuellement près de 1 000 ha potentiellement irrigable, sur l'ensemble de la commune. La vocation agricole de la commune a été maintenue malgré les crises traversées dans ce secteur. La disponibilité d'une ressource en eau pour l'irrigation a permis une régularité dans la production viticole et la mise en place de cultures diversifiées (maraîchage, arboriculture, élevage), notamment sur les parcelles où la vigne n'était plus rentable.

Ces aménagements se sont accompagnés d'un remembrement et d'une politique de soutien à l'implantation de jeunes agriculteurs professionnels, pratiquant pour la plupart la vente directe. L'engagement de la commune dans la réalisation d'un agenda 21 ciblé entre autre sur la qualité des productions agricoles doit permettre de faire reconnaître l'action durable de l'agriculture sur le territoire de la commune.

- **Les communes productrices de Muscat : Frontignan, Mireval et Vic-la-Gardiole**

Le vignoble d'appellation occupe plus de 50% des surfaces agricoles de Mireval et Vic-la-Gardiole (AOC Muscat de Mireval) et atteint 90% à Frontignan (AOC Muscat de Frontignan).

Ces communes ont été jusqu'à présent relativement épargnées par la régression des surfaces agricoles qui a touché le reste du territoire ces 15 dernières années et affichaient, jusqu'à très récemment, un relatif dynamisme du secteur d'activité.

Vic-la-Gardiole, en particulier, à vu ses surfaces cultivées augmenter (+6%) ce qui est exceptionnel dans un contexte régional de forte déprise. Cette augmentation n'est pourtant pas due à l'AOC mais plutôt à une importante diversification avec apparition de nouvelles cultures maraîchères (plus de 50ha) bénéficiant de son réseau d'irrigation, mais également d'un contexte favorable en matière de qualité agronomique des sols.

Généralement, la pérennité de l'activité agricole dans ce secteur, et notamment à Frontignan, est fortement dépendante de l'évolution de la crise muscatière, avec un contexte de surproduction marqué et une difficulté importante d'écoulement des stocks.

La fragilité est surtout perceptible dans la moitié Est du territoire frontignanais, caractérisé par un morcellement important des exploitations, alors que la moitié Ouest présente des unités plus importantes et des domaines qui affichent une meilleure solidité.

L'avenir de l'agriculture sur ces communes dépendra essentiellement de leur volonté de sécuriser le foncier agricole pour permettre un maintien des terroirs et une traversée de crise en résistant à la tentation de la spéculation foncière.

- **Les communes menacées de perdre leur identité agricole : Gigean, Loupian, Montbazin et Poussan.**

Dans ces communes, la SAU se situe encore entre 20 et 30% des terres émergées mais les indicateurs agricoles témoignent d'une pression intense. On y constate une forte régression de la SAU et du nombre d'exploitations au cours des dernières années. Elles sont également caractérisées par une hyperspécialisation viticole, la faiblesse ou l'absence de surfaces irrigables permettant d'envisager une diversification et vont connaître de fortes intentions d'arrachage définitif dans les années à venir…

Si la situation de Loupian est spécifique celle des 3 autres communes est avant tout liée à :

- une très forte spéculation dans un secteur de grande pression liée à la situation avantageuse du site (accessibilité aussi bien de Sète que de l'agglomération montpelliéraine),

- l'absence de coordination de l'action des 3 communes, de projet et de volonté marquée de protection de la plaine qui est plus considérée comme un espace d'expansion que comme un atout à préserver.

La plaine Poussan – Gigean – Montbazin est pourtant caractérisée par la très grande valeur de ses sols, pourvus d'un important potentiel agronomique. Elle s'inscrit dans la continuité de la plaine de Fabrègues, pour laquelle le ScoT de Montpellier a instauré une stratégie de protection et de maîtrise de l'extension des zones urbanisées.

Le maintien de l'activité agricole dans ces communes nécessitera une politique de soutien particulièrement soutenue et volontariste.

► **Les communes présentant une agriculture relictuelle : Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux et Bouzigues**

Enfin, dans le territoire de Thau, il existe quelques communes dont la SAU représente moins de 10% des terres émergées. Il s'agit des villages qui ont connu un fort développement résidentiel au cours des 15 dernières années (Balaruc-le-Vieux, Bouzigues) et des secteurs très artificialisés, n'offrant presque plus de place à l'agriculture (Balaruc-les-Bains et Sète).

Ici, les espaces agricoles constituent plus un héritage du passé, un patrimoine qu'il peut être intéressant de conserver plutôt pour **leur contribution à la qualité du cadre de vie,** qu'en tant qu'espace véritablement productif.

► **Le vignoble maritime de Sète**

L'agriculture sétoise est circonscrite à un seul secteur particulièrement original : le vignoble de Listel sur le lido. Il s'étend sur une dizaine de kilomètres (une à deux centaines de mètres de large seulement) sur les sols sableux de cette langue de terre entre mer et lagune. Le site accueille non seulement une cave, mais également une importante unité d'embouteillage qui concerne également les productions des autres terroirs de l'entreprise. Cette unité doit fermer à court terme, Listel envisageant de regrouper les fonctions d'embouteillage sur son unité gardoise.

3) *Des exploitations qui de transforment pour résister à la crise*

► **Un effort important de restructuration de la filière viticole au niveau régional et local**

Dans un contexte économique morose, les sécheresses de 2003, 2005 et 2006 ont exacerbé la faible rentabilité des exploitations régionales pour deux raisons principales : chute des rendements sans compensation des prix de vente et production de vins très alcoolisés, inadaptés à certains marchés. Malgré ce, la profession poursuit son effort pour moderniser les filières et les exploitations.

La profession s'est en premier lieu engagée dans une réorganisation de la filière grâce à la politique régionale : commercialisation de la marque « South of France », gestion de la production par Bassin…

Elle a pu également bénéficier de nouveaux appuis : la Reconversion qualitative différée du vignoble (RQDV) est un dispositif européen créé spécifiquement pour aider à la restructuration du vignoble du Languedoc-Roussillon. Il permet aux viticulteurs de gérer, dans un cadre collectif, des programmes d'arrachage et de replantation sur une durée maximum de 5 ans. Ce nouveau dispositif, expérimental, permettra de répartir entre plusieurs viticulteurs de la même structure collective, les obligations d'arrachage et de replantation, dans un cadre financier adapté.

La profession a investi dans la restructuration de l'outil de travail : fusion des caves (les 5 de la plaine de Poussan – Fabrègues sur le territoire), développement de nouveaux processus œnologiques. L'accès à l'irrigation, aujourd'hui autorisée même pour les AOC, permet aux exploitants de mieux maîtriser la qualité et la régularité de leur production.

► **Des exploitations qui s'agrandissent et qui se professionnalisent**

La taille moyenne des exploitations du territoire est supérieure à la moyenne départementale : elle est passée de 17,5 ha en 1988 à 19 ha en 2003. Les exploitations supérieures à 10 ha sont passées de 30% à 70% du nombre total d'exploitations professionnelles en 12 ans. Ainsi, l'essentiel du marché

foncier agricole se fait dans le cadre de restructuration interne et non pour répondre à des installations.

D'autre part, la proportion des exploitations professionnelles augmente, témoignage de la disparition progressive de la pluriactivité et conséquence de la nécessité d'investissements conséquents qui sont rendus nécessaires pour moderniser les outils de travail : bâtiment, matériel…

► **Un effort de diversification rendu possible grâce, notamment à l'irrigation**

Sur Thau, l'investissement a porté sur le développement des surfaces irrigables qui a connu une progression significative, même si les surfaces concernées restent limitées au regard de la SAU totale. Les surfaces irrigables sont passées de 132 ha en 1979 à 1161ha en 2000. Les surfaces irriguées recouvrent 582 ha en 2000.

Les efforts de diversification ont porté sur :

- le développement des grandes cultures : blé dur, céréales irriguées de en particulier grâce à une politique agricole commune (PAC) favorable et qui est aujourd'hui renforcée par la forte augmentation des cours mondiaux de céréales.
- les fruits et légumes en cultures plein champs.
- l'agrotourisme, l'accueil au Domaine et la vente directe. Dans le Bassin de Thau 16 exploitations ont été labellisées au cours des dernières années « Bienvenue à la ferme » et « Relais des grands vins ».

La plaine de Villeveyrac est le secteur qui a la plus bénéficié de ces dynamiques. Profitant du développement d'une capacité d'irrigation à partir d'une ressource originale (galeries inondées des mines de bauxite), la commune, au terme d'un remembrement, a connu une importante dynamique de diversification au cours des dernières années.

4) *Une fragilité aggravée par l'incertitude et la pression foncière*

Le contexte difficile dans lequel est plongé le foncier agricole de la région continu de se dégrader. Le foncier agricole du Bassin de Thau, territoire littoral très attractif depuis les 15 dernières années, subit ainsi brutalement les effets de la spéculation foncière. Et ce, d'autant plus fortement que le Schéma de Mise en Valeur de la Mer n'a pas strictement protégé la vocation des espaces agricoles :

- d'une part parce que cette vocation n'était pas exclusive et qu'il était possible d'étendre les villes sur les terres agricoles : cela a été le cas à Loupian dès 1996, une révision du POS autorisant l'urbanisation des zones agricoles périurbaines un an seulement après l'entrée en vigueur du SMVM,
- d'autre part parce que le SMVM, en ne portant que sur les communes littorales de Thau, oubliait les communes agricoles du nord (Villeveyrac, Gigean, Montbazin) qui devenaient en conséquence les champs d'expansion les plus faciles à appréhender.

Compte tenu d'un manque de visibilité sur le devenir et la vocation des espaces, les propriétaires de terres agricoles ont été et sont le plus souvent encore tentés de laisser leurs propriétés en jachère dans l'espoir de les voir devenir un jour constructibles, solution systématiquement plus avantageuse en l'absence de repreneur familial à celle d'une mise à disposition d'exploitants agricoles.

L'étalement urbain qui s'est produit par le passé a largement favorisé ces pratiques en donnant le signal d'une extension sans limite qu'il suffisait d'attendre mais qui paraissait inéluctable. **Il est donc essentiel d'inverser radicalement la tendance dans le SCoT et de donner un signal inverse fort pour enrayer une spéculation qui empêche au tissu agricole de se maintenir et de se renouveler.**

IV.1.2. DES PRIORITES POUR LA PROTECTION FUTURE DES TERRES AGRICOLES : LES POTENTIELS AGRONOMIQUES ET TECHNICO-ECONOMIQUES

1) *Le potentiel agronomique du Bassin de Thau : de « bonnes terres » précieuses pour l'avenir*

Le territoire comprend des secteurs de qualité agronomiques variables (sols profonds dans les plaines, sols squelettiques sur les reliefs, sols salés sur la bande côtière…), dont une part significative de sols très propices au développement agricole. Il existe plusieurs grands secteurs favorables à l'agriculture en raison de la profondeur des sols (voir carte de la qualité des espaces agricoles) : la plaine de Gigean, Poussan Montbazin au nord de la Gardiole, la plaine de Mèze et Marseillan.

- **La plaine de Gigean, Poussan Monbazin : une prédominance des sols bruns limoneux favorable à la diversification agricole**

Les sols bruns limoneux (profondeur comprise entre 50 et 120cm) sont prédominants dans le secteur. Ce sont de bonnes terres agricoles occupées aujourd'hui surtout par des vignes.

Irriguées, elles se prêteraient à une diversification des cultures. Les sols bruns calcaires au Sud de Montbazin sont particulièrement caillouteux. Par leur profondeur utile limitée et leur pierrosité, ces sols ont généralement une faible capacité de rétention en eau et sont par conséquent souvent cultivés en vignes. Enfin certaines zones sont constituées de sols peu évolués d'apport alluvial, calcaires, de texture variable. Ils se situent essentiellement le long des cours d'eau tels que la Vène. Ces sols généralement profonds et non caillouteux ont une capacité de rétention élevée. Ils peuvent exceptionnellement être inondés. L'assainissement devra être amélioré localement en cas de remplacement de la vigne par des cultures irriguées, moins tolérantes aux excès d'eau. La culture de pommiers par exemple serait une bonne alternative dans ces zones.

- **La plaine de Villeveyrac :**

Ce secteur est en grande majorité caractérisé par des terres à moyenne ou faible réserve utiles (terres de potentiel moyen à faible). Il existe en revanche quelques sols d'apport alluvial au nord (en bas des pentes du Causse d'Aumelas) et au sud du village (de part et d'autres des chevelus constituant le réseau hydrographique du Pallas) qui sont de meilleures qualités.

- **La plaine Ouest de Mèze et Marseillan : prédominance des sols profonds, moins gourmands en eau**

La plaine Ouest du Bassin de Thau est caractérisée par une prédominance des sols bruns et bruns rouges calcaires : leur bonne structure facilite leur mise en valeur. Dans la région de Marseillan, le sol a une texture plus lourde : limon argilo-sableux en surface et argile en profondeur, mais il reste sain et bien drainé, car bien structuré. Au Sud de Marseillan les sols sont plus caillouteux. Par leur profondeur utile limitée et leur pierrosité, ces sols ont généralement une faible capacité de rétention en eau. Ils sont généralement très cultivés en vignes. Au nord de Mèze, il existe des sols d'apport alluvial, calcaires, de texture variable. Ils sont généralement profonds et non caillouteux ont une capacité de rétention élevée. Ce type de sol est polyvalent, sa mise en valeur est aisée et la fertilité très grande. Cependant, ces sols sont inondables à certaines époques.

LA QUALITE DES ESPACES AGRICOLES DU BASSIN DE THAU

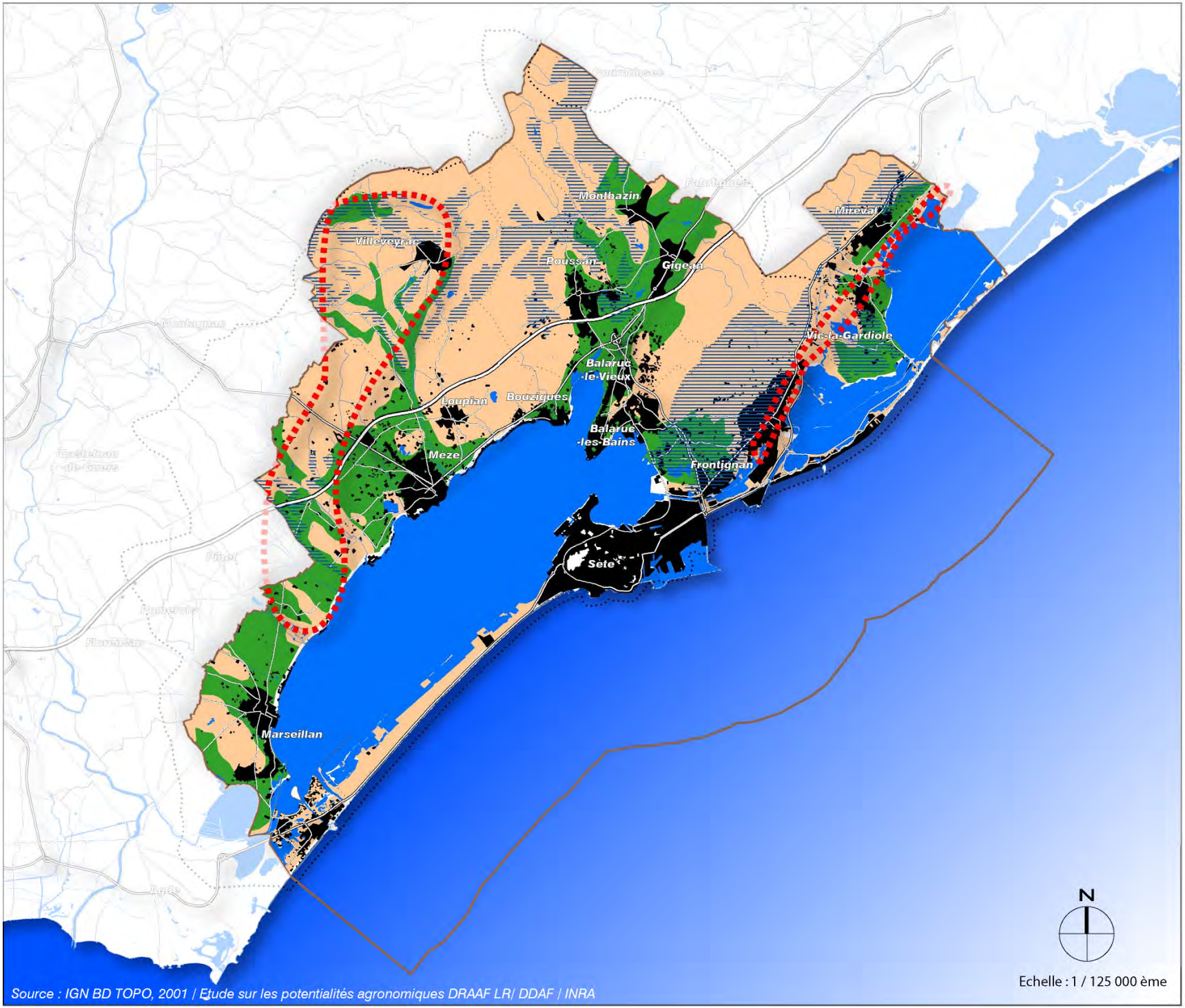

Potentialités agronomiques

- Terres offrant un bon à fort potentiel agronomique
- Terres offrant un moyen à faible potentiel agronomique
- Zones urbanisées
- Espaces agricoles situés en AOC (Muscats de Frontignan, Muscats de Mireval, Côteaux du Languedoc...)
- Secteurs irriguables au regard des réseaux d'irrigation et des artères (source : BRL)

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

Source : IGN BD TOPO, 2001 / Etude sur les potentialités agronomiques DRAAF LR/ DDAF / INRA

2) *Un potentiel de diversification sur les terres irriguées et irrigables*

► Les opportunités offertes par le développement de l'irrigation

La production agricole du territoire, majoritairement occupé par la vigne et par des cultures dépourvues d'irrigation, est particulièrement sensible aux variations climatiques qui impactent les rendements et la qualité des produits.

L'irrigation, pratiquée dans des conditions raisonnées d'utilisation de la ressource en eau permet la maîtrise qualitative de la production viticole et la diversification des cultures vers des filières porteuses et de qualité.

Aujourd'hui, seuls deux grands secteurs bénéficient de capacités d'irrigation : il s'agit de **la plaine agricole de Villeveyrac à Mèze et les zones agricoles de Vic-Mireval** C'est en grande partie la présence du réseau d'irrigation qui permet d'expliquer l'augmentation des surfaces cultivées observée dans ces communes et la bonne dynamique agricole locale, malgré la crise.

Le développement du réseau d'irrigation agricole envisagé dans le cadre du projet d'artère littorale constitue une opportunité majeure pour consolider et moderniser l'agriculture du Bassin de Thau, notamment dans les secteurs à forte valeur agronomique comme celui de la plaine de Gigean - Poussan - Montbazin. Toutefois, cette diversification resterait à encadrer au vu des enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau.

► Les filières porteuses à conforter

Les **grandes cultures** bénéficient d'un contexte économique très favorable et l'augmentation des cours mondiaux ont permis une forte augmentation du revenu des exploitations concernées. Cependant, elles restent tributaires des évolutions de la politiques agricoles communes.

Les **marchés courts pour les produits maraîchers**, dans le cadre des groupements de producteurs locaux (AMAP), sont en plein essor. Ils nécessitent cependant, pour se développer et durer, une forte implication des collectivités (politique foncière coordonnée, appui aux investissements structurants…). Ces initiatives permettent également de renforcer la part des cultures biologiques dans les surfaces cultivées du territoire grâce au développement des débouchées locales pour ces productions de qualité.

Les AMAP sont émergentes sur Thau. Celle de Villeveyrac, directement liée au dynamisme agricole caractéristique de cette commune, est solidement installée dans le paysage, étendant son réseau d'adhérents jusqu'à la ville centre de Sète. Mais l'initiative reste dépendante des agriculteurs, même si dans le cas de Villeveyrac la commune apporte un soutien franc à l'activité agricole qu'elle entend préserver à travers son Agenda 21.

Plusieurs exemples d'une implication publique plus importante dans le grand sud de la France et pourraient inspirer la Bassin de Thau : tels les « jardins de Perpignan » ou les « Jardins du Pays d'Aubagne » développées à l'initiative des communes pour dynamiser et préserver l'agriculture périurbaine.

IV.1.3. CONCLUSIONS ET ENJEUX

► La reconnaissance de la diversité des valeurs des espaces agricoles

La valeur économique actuelle et future des terres agricoles

Les espaces agricoles ont soufferts sur Thau comme dans l'ensemble de la région d'une passe conjoncturelle qui a été difficile au cours des 20 dernières années mais les perspectives sont favorables pour envisager une dynamisation de l'activité à moyen ou long terme : contexte mondial, irrigation, forte augmentation de la demande sur les marchés courts et la production « d'aliments durables », l'exigence de traçabilité alimentaire…

Il y a donc un impérieuse nécessité de préserver les terres les plus productives ainsi que celles ayant bénéficié d'investissement publics (ex : irrigation) pour le redéploiement de cette activité.

En ce sens, le SCoT devra traiter les 3 secteurs à enjeux au regard de leur potentiel de production et de diversification :

- **Le « grenier » du SCoT de Thau** est constitué par le secteur qui s'étend de Villeveyrac à Marseillan, qui constitue à la fois un secteur de forte valeur agronomique, un potentiel d'irrigation et présente une bonne dynamique en termes d'activités agricoles.
- **Les contreforts sud et sud-est de la Gardiole, de Frontignan à Vic et Mireval**, qui conjuguent des zones d'appellation, le réseau d'irrigation et localement (entre Vic et Mireval surtout) des terres à bon potentiel agronomique.
- **La plaine de Gigean-Poussan-Montbazin** en remontant sur les collines de la Mourre avec des terres de forte valeur agronomique et les zones d'appellation pour le vignoble. En revanche, ce secteur ne dispose pas à l'heure actuelle du réseau d'irrigation.

La valeur d'aménité paysagère : cadre de vie et attractivité touristique

La première valeur relative aux espaces agricoles réside dans le potentiel qu'ils représentent en matière de production. Ils permettent ou pourront permettre de répondre, au moins partiellement, aux besoins locaux et plus généralement à asseoir une activité et de l'emploi.

Mais au-delà de ce rôle économique et productif, les terres agricoles en général et le vignoble en particulier constituent un patrimoine collectif participant à de multiples fonctions paysagères et sociales dans le territoire. Ces éléments sont déjà abordés en ce qui concerne l'analyse paysagère du territoire mais il convient de les rappeler rapidement. Il s'agit de :

- L'identité et la qualité du territoire : ils assurent entre autre la cohérence entre le territoire réel et le territoire « vendu » dans les politiques touristiques, routes et circuits de découverte ;
- La qualité du cadre de vie des habitants et la ceinture verte des communes.

Cependant la gestion de ce patrimoine repose sur la pérennité d'une filière qui, pour l'heure, est confrontée à des difficultés économique. Se pose donc la question de l'effort qu'est prêt à faire le territoire de Thau pour préserver ce potentiel productif, mais également cette vitrine, notamment aux portes des villes et des villages, où il est généralement considéré comme une richesse directement exploitable sujette à spéculation.

Les secteurs les plus visibles (axes routiers, entrées de ville, points de vue…) et les interfaces tissu urbain/ tissus agricoles deviennent ainsi les espaces les plus précieux car à la fois fortement identitaires et menacés de disparaître à très court terme. Il reviendra au SCoT de les protéger.

Il est ici question de la définition des secteurs à forte valeur d'aménités paysagère à préserver en priorité dans le SCoT. La plaine agricole qui assure la continuité de l'espace et du paysage ouvert entre le massif de la Gardiole et l'étang de Vic est dans ce cas.

Par ailleurs, contrairement à la dynamique vécue qui génère des friches en périphérie urbaine, il est possible choisir de préserver les espaces cultivés autour des espaces urbains comme outil à la fois de structuration et de promotion de l'espace urbanisé mais également de protection des meilleurs terroirs. L'agriculture dans ce cas ne doit plus être considérée comme en opposition avec la ville, mais comme une composante de la ville à laquelle elle offre des services en termes d'aménités et de cadre de vie.

La valeur environnementale

Certains espaces agricoles ont une fonction écologique pour le maintien d'espèces patrimoniales (le plus souvent des espèces aviaires) et nécessitent à ce titre une attention particulière dans le SCoT pour en préserver les caractéristiques. Il s'agit notamment de la mosaïque agricole dans la plaine de Montbazin, Gigean qui constitue un habitat d'intérêt communautaire au pied de la montagne de la Mourre, ou encore de la plaine de Villeveyrac (voir Chapitre 1, partie II.1).

Toutes deux cumulent donc les enjeux agricoles et environnementaux. Dans ces espaces, il s'agira de limiter toute artificialisation nouvelle et d'adapter les pratiques culturales aux exigences écologiques des sites.

► La nécessité de disposer d'une bonne lisibilité foncière et de vocations agricoles inscrites dans le long terme

De la même manière qu'un responsable d'entreprise industrielle n'investira que si les conditions de la pérennité de son implantation sont assurées par la collectivité, il est nécessaire de sécuriser les investissements consentis par les exploitants agricoles en garantissant durablement la destination des espaces réservés à l'agriculture.

Les espaces dédiés à l'agriculture productive doivent être considérés comme des espaces économiques, au même titre que les zones d'activité ou que les sites conchylicoles.

Un affichage fort et clair des intentions de protection, permettant de mettre fin à l'attente d'une éventuelle urbanisation, constitue un outil efficace de lutte contre la spéculation en zone agricole. Il limite la spéculation et favorise la transmission entre agriculteurs. Cet enjeu plaide dans le sens d'un SCoT clair en termes d'intentions et de spatialisation de ces intentions.

► La limitation des impacts environnementaux

L'agriculture, comme l'ensemble des activités humaines qui s'exercent sur le bassin de Thau doit respecter l'extrême sensibilité environnementale du territoire et notamment celle des milieux aquatiques.

Il s'agit de favoriser le développement des pratiques limitant les pollutions diffuses et l'utilisation des traitements phytosanitaires, d'intégrer les enjeux patrimoniaux et de préservation de la biodiversité, et de mettre en place dans les exploitations une gestion durable et raisonnée des ressources en eau.

Cet enjeu a été défini comme prioritaire en matière agricole par l'Etat dans le cadre de son Porter à Connaissance. S'il concerne l'ensemble du territoire, il sera surtout à décliner par sous secteurs en fonction de la sensibilité des différents sites, sous bassins versants, sous secteurs, ces démarches ayant avant tout à être mises en œuvre sur la trame bleue que le ScoT doit déterminer.

La logique de marché est défavorable aux espaces agricoles aujourd'hui car la pression urbaine dérégule les rapports de forces sur le foncier mais elles représentent un capital qui ne serait pas reconstituable en cas d'urbanisation.

La responsabilité politique est forte et il revient aux décideurs d'anticiper les évolutions futures de la société et de préserver le capital foncier ayant une valeur agronomique avérée.

Des arbitrages devront nécessairement être faits dans des secteurs stratégiques à la fois pour le développement urbain du territoire, pour le développement agricole mais également pour la constitution d'un réseau d'espaces à forte valeur écologique. Dans tous les cas, il est aujourd'hui essentiel de reconnaître valeur de ces espaces et de n'envisager leur artificialisation qu'avec une très grande parcimonie.

IV.2. UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE DYNAMIQUE

L'économie résidentielle désigne l'ensemble des activités domestiques présentes sur un territoire et nécessaires à la vie de ses habitants : commerces, services médicaux et paramédicaux, activités de culture et de loisir, services à la personne, artisanat et industrie du tourisme.

La plupart de ces activités n'est pas analysée dans le cadre du SCoT. Elles ne nécessitent pas d'orientations particulières en matière d'urbanisme, si ce n'est des besoins en termes de mixité qui permettront par exemple aux fournisseurs de services de développer leur activité en milieu urbain.

Un pan important de l'économie résidentielle est constitué par l'économie commerciale. Son développement, suivant une logique tendancielle qui va dans le sens d'une spécialisation des espaces commerciaux, développés de plus en plus souvent à l'extérieur des tissus urbains, pèse considérablement dans l'évolution fonctionnelle du territoire. Aussi représente-t-elle un enjeu majeur pour le SCoT.

IV.2.1. L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE BASSIN DE THAU

1) *Une offre concentrée sur le triangle urbain central*

L'appareil commercial du Bassin de Thau est concentré en majorité dans le triangle urbain central avec deux pôles commerciaux majeurs, Balaruc Loisirs et le centre-ville de Sète. Balaruc Loisirs représente 40% des surfaces commerciales de plus de 300 m² de l'agglomération (35 000 m²). Sète et Frontignan ont une offre de grande distribution équivalente en volume (20 000 m²). Chaque commune représente 23% du plancher commercial de l'agglomération, réparti sur plusieurs pôles.

Le territoire connaît par ailleurs un développement relativement dynamique des commerces de grande distribution sur les dernières années. Plus de 13 000 m² ont été autorisés entre 2004 et 2010, soit 109 m² par an pour 1000 habitants. Sur ces 13 000 m² autorisés seuls 600 m² l'ont été en centralité urbaine. Près de 75% des autorisations concernent des implantations hors des pôles commerciaux existants.

En dehors du triangle urbain central, deux pôles commerciaux principaux apportent une réponse à des besoins courants voire un peu plus occasionnels, et jouent un rôle à l'échelle des communes du Nord de Thau. Il s'agit de Mèze et Marseillan, qui accueillent des grandes et moyennes surfaces alimentaires, et un tissu dense et diversifié de commerces de proximité.

L'ensemble du territoire est maillé par des pôles de proximité plus ou moins diversifiés, localisés dans les centres-bourgs, les centres-villes et centres de quartiers des communes du territoire.

Répartition des activités commerciales par commune

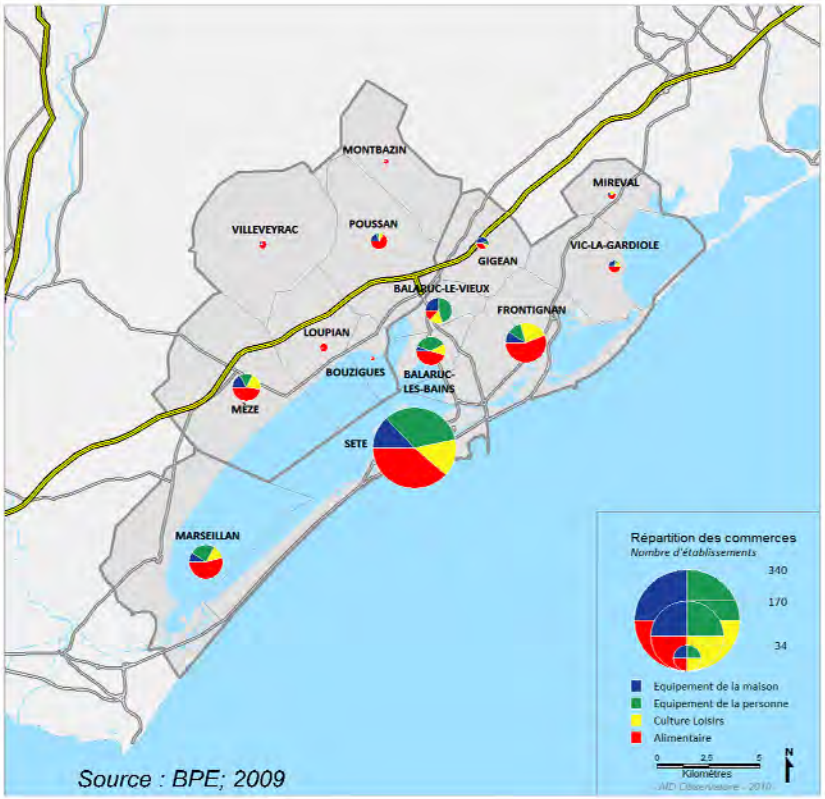

Outre l'analyse de la composition de l'offre commerciale du Bassin de Thau, l'analyse de la zone de chalandise des pôles permet de renseigner sur l'origine de la clientèle et les comportements de déplacements associés aux achats sur le territoire.

La zone de chalandise correspond à la zone géographique dans laquelle réside la clientèle régulière d'un pôle commercial. Elle est déterminée sur la base des résultats de l'enquête consommation (2008) au travers des apports aux chiffres d'affaires et des niveaux d'emprise de l'offre sur la consommation.

La zone de chalandise de l'offre commerciale du Bassin de Thau représente 123 000 habitants, ce qui est relativement limité par rapport à des agglomérations comparables, et s'explique à la fois par la présence de l'eau qui limite mécaniquement la zone de chalandise, et par le contexte concurrentiel (proximité de l'agglomération Montpelliéraine, Agde et Béziers).

La zone de Chalandise du pôle Balaruc Loisirs compte 100 à 110 000 habitants comme celle de la ville de Sète. On constate bien cependant qu'il existe un partage clair des zones d'influence commerciale entre ces deux polarités. L'une (Sète), travaille en majorité avec la commune centre et les parties Est et Ouest de l'Agglomération, tandis que la zone Balaruc Loisirs travaille plus sur le Nord du SCoT et un peu sur Sète également. Pour l'un comme l'autre des pôles, on constate une emprise relativement limitée sur les franges Est et Ouest du territoire. Les taux d'emprise en zone primaires vont de 60 à 80 % pour Sète et de 30 à 60 % pour Balaruc le Vieux. En zone secondaire, ils varient de 10 à 20 %.

Zone de chalandise de Balaruc Loisirs

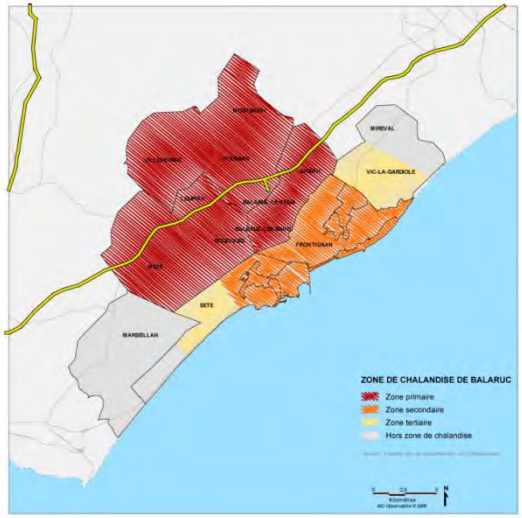

Zone de chalandise de Sète

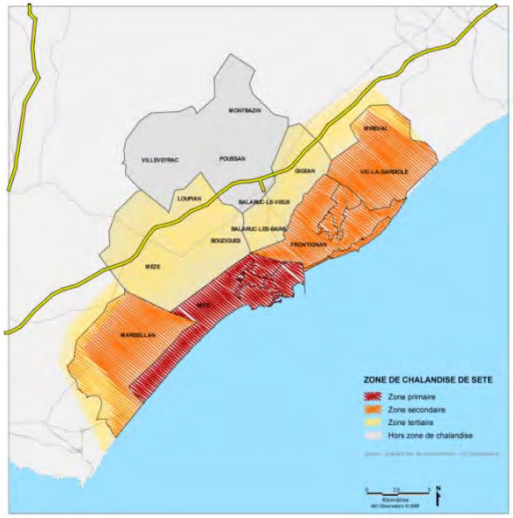

Zone de chalandise de Frontignan

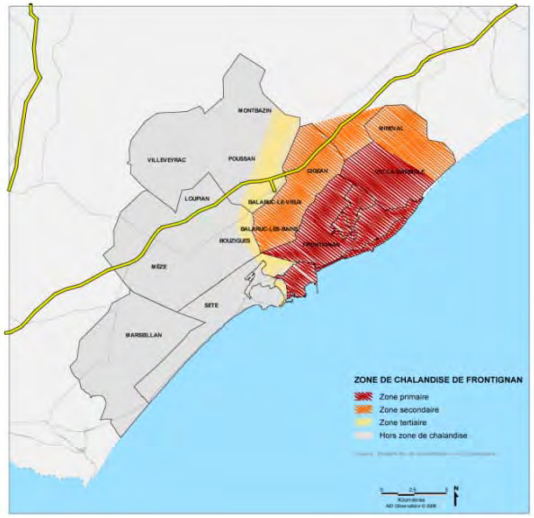

Zone de chalandise de Mèze

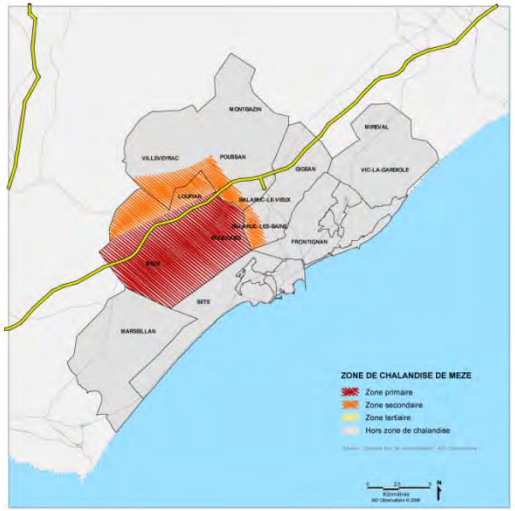

La zone de chalandise de Frontignan est limitée à la partie Est du territoire. Elle est plus restreinte que celles de Sète et Balaruc le Vieux puisqu'elle représente approximativement 40 000 habitants. La part des dépenses captée par l'offre commerciale de la commune est comparable à Balaruc le Vieux en zone primaire (30 à 60% d'emprise). Elle est en revanche plus réduite en zones secondaire et tertiaire (taux d'emprise inférieur à 10%).

Enfin, l'analyse de la zone de chalandise de Mèze met en évidence le rôle de cette polarité pour les communes du Nord de Thau. L'offre commerciale de la commune rayonne sur une zone de chalandise de 15 000 habitants, mais avec des taux d'emprise relativement faibles, de l'ordre de 35% en zone primaire, essentiellement dû à des dépenses alimentaires.

L'offre commerciale de Marseillan rayonne à l'échelle de la commune. Elle est limitée à l'ouest par la présence de l'agglomération d'Agde, mais également par une offre commerciale beaucoup moins développée et diversifiée que sur les autres polarités évoquées. Le taux d'emprise en zone primaire et de l'ordre de 30% et concerne là aussi essentiellement des dépenses alimentaires.

Les pôles commerciaux ont été hiérarchisés en fonction de leur niveau d'activité, des fréquences d'achat auxquelles répond leur offre, et de leur zone de chalandise. Cette hiérarchie synthétise l'organisation des fonctions commerciales du territoire et fait apparaître différentes typologies de pôles :

- ➔ des pôles de proximité, qui répondent à des besoins de première nécessité et accueillent une offre plus ou moins développée de commerces traditionnels, située en centralité urbaine.
- ➔ des pôles relais, qui répondent à des besoins quotidiens et hebdomadaires, accueillent une offre développée et diversifiée en commerces traditionnels (< 300 m²) et/ou une grande ou moyenne surface alimentaire. A travers leur offre de centre-ville, ces pôles répondent également en partie à des besoins plus occasionnels tels que l'optique, le prêt-à-porter, et une offre liée à la fréquentation touristique. Ces pôles marchands rayonnent à l'échelle d'une ou plusieurs communes.
- ➔ des pôles secondaires qui accueillent une offre en grandes surfaces plus développée et diversifiée, répondent à des besoins courants mais aussi plus occasionnels, et rayonnent sur une zone de chalandise intercommunale.
- ➔ deux pôles majeurs qui rayonnent sur l'ensemble du territoire et au-delà : Balaruc Loisirs et le centre-ville de Sète, répondant à une diversité de besoins, des achats courants aux achats exceptionnels.

Hiérarchie des pôles commerciaux du Bassin de Thau

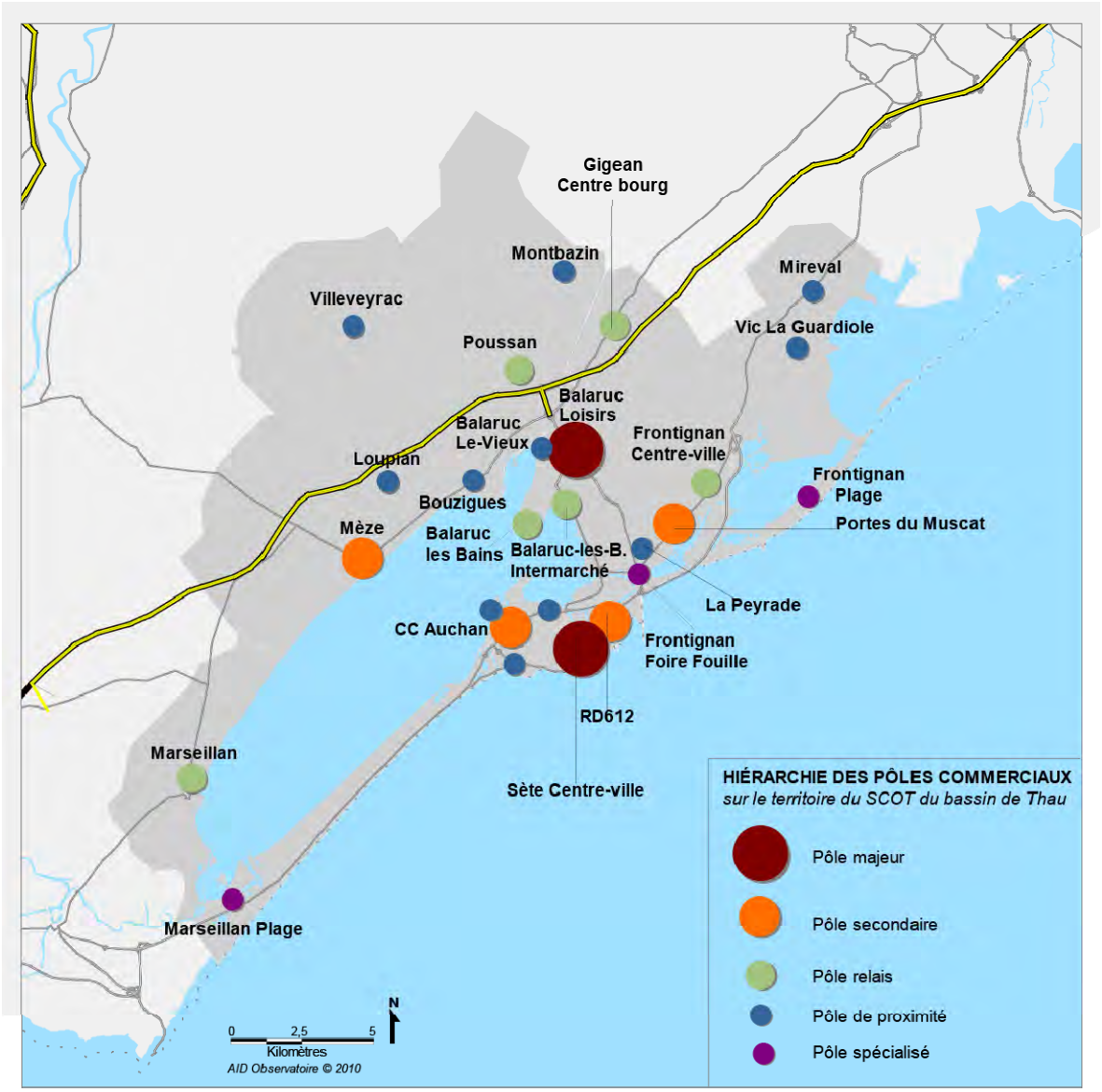

IV.2.2. UNE TERRITOIRE EN INTERACTION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Le Bassin de Thau accueille près de 36 000 emplois en 2006 et près de 50 000 actifs résidents. Le territoire du Bassin de Thau constitue un pôle d'emplois et attire des actifs depuis l'extérieur. Parallèlement à cela, un certain nombre de ses actifs travaille sur les territoires voisins et notamment l'agglomération montpelliéraine (+ de 6 000 actifs). L'analyse de la consommation des ménages sur le territoire national met en évidence que les lieux d'emplois et trajets domicile-travail constituent des lieux d'achats prenant une importance de plus en plus forte dans la consommation des ménages. Ces flux domicile-travail peuvent induire des consommations sur les pôles extérieurs.

L'analyse du fonctionnement commercial du territoire, et plus particulièrement des flux de consommation met en évidence les éléments suivants :

- ➔ En alimentaire, on constate une rétention des dépenses relativement bonne sur l'ensemble du territoire (9% d'évasion), notamment sur les secteurs de Frontignan, Mèze et Sète. A contrario, elle est relativement faible sur les franges du territoire, notamment les secteurs de Marseillan et Vic La Gardiole (37 à 45% d'évasion hors SCoT), davantage tournés vers les territoires extérieurs.
- ➔ En non alimentaire, l'évasion hors SCoT s'élève à 33% des dépenses des ménages, et varie de 20 à 60% selon les secteurs d'activités considérés. Là encore, les secteurs centraux présentent une bonne rétention des dépenses (respectivement 22 et 28% pour Sète et Frontignan). En revanche, sur les franges du territoire, les dépenses sur des produits non alimentaires sur les secteurs de Marseillan et Vic La Gardiole, s'effectuent majoritairement (68%) à l'extérieur du territoire du SCoT.

Destination des dépenses des ménages du Bassin de Thau

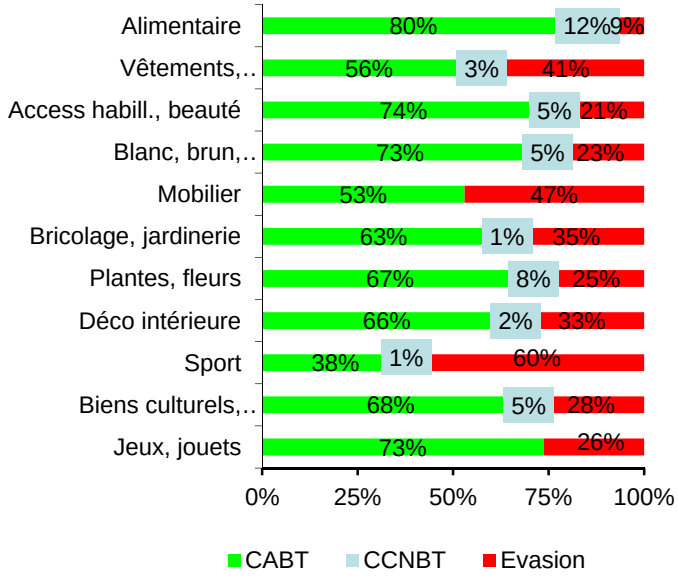

L'analyse plus fine des flux de consommation internes au territoire renseigne sur les comportements de déplacement associés au motif achat et sur les enjeux de rapprochement des consommations sur les différents secteurs géographiques du territoire.

Les tableaux ci-dessous matérialisent les destinations d'achat des ménages, à l'intérieur du territoire du SCoT bassin de Thau et à l'extérieur du territoire, concernant les produits alimentaires et non alimentaires. Cette analyse est réalisée pour les différents secteurs[44] du territoire du SCoT Bassin de Thau.

Ce tableau va donc pouvoir se lire :

- *de façon verticale, afin de matérialiser les destinations de consommation des ménages du territoire par secteur,*
- *de façon horizontale, ce qui permet d'identifier le périmètre d'influence des pôles commerciaux. Les diagonales (en grisées dans les tableaux) représentent l'emprise des pôles commerciaux du secteur sur la clientèle de ce même secteur.*

Ces constats mettent en avant des enjeux de rapprochement des consommations, notamment sur les achats courants (alimentaires) qui génèrent des déplacements très fréquents. C'est aussi vrai pour des achats plus occasionnels voire exceptionnels, sur lesquels il n'existe pas de réponse sur le Bassin de Thau, et qui génèrent des déplacements lointains sur d'autres agglomérations (Montpellier, Agde, Béziers).

Matrice des flux de consommation non alimentaires

Bassins de vie / Bassins de consommation	Balaruc (34)	Frontignan (34)	Marseillan (34)	Mèze (34)	Poussan (34)	Sète (34)	Vic-La-Gardiole (34)
Balaruc (34)	55%	32%	1%	37%	48%	14%	6%
Frontignan (34)	4%	32%	0%	2%	2%	2%	11%
Marseillan (34)	0%	0%	18%	1%	0%	0%	0%
Mèze (34)	0%	0%	0%	21%	2%	0%	0%
Poussan (34)	0%	0%	0%	0%	4%	0%	0%
Sète (34)	5%	8%	12%	6%	3%	62%	13%
Vic-La-Gardiole (34)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%
Évasion hors SCoT	36%	28%	68%	33%	41%	22%	68%

Matrice des flux de consommation alimentaires

Bassins de vie / Bassins de consommation	Balaruc (34)	Frontignan (34)	Marseillan (34)	Mèze (34)	Poussan (34)	Sète (34)	Vic-La-Gardiole (34)
Balaruc (34)	83%	31%	2%	26%	56%	16 %	7 %
Frontignan (34)	5%	60%	0%	2%	3%	3%	25%
Marseillan (34)	0%	0%	47%	0%	0%	0%	0%
Mèze (34)	0%	1%	0%	58%	7%	0%	0%
Poussan (34)	1%	0%	0%	4%	24%	0%	0%
Sète (34)	4%	5%	6%	4%	1%	77%	14%
Vic-La-Gardiole (34)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	17%
Évasion hors SCoT	7%	3%	45%	6%	9%	2%	37%

[44] *Les secteurs de Marseillan, Sète et Frontignan correspondent au périmètre communal, le secteur de Vic la Gardiole inclut les communes de Vic La Gardiole et Mireval, le secteur de Poussan inclut les communes de Gigean , Poussan, Montbazin et Villeveyrac, le secteur de Balaruc inclut les communes de Balaruc les Bains et Balaruc Le Vieux, le secteur de Mèze inclut les communes de Mèze, Loupian et Bouzigues*

En alimentaire on constate une rétention des dépenses relativement importante sur les secteurs de Balaruc, Frontignan, Mèze et Sète. A contrario, elle est relativement faible sur les secteurs de Marseillan, Poussan et Vic La Gardiole.

Sur les secteurs de Vic La Gardiole et Marseillan, une forte part des dépenses alimentaires s'effectue à l'extérieur du territoire du SCoT (respectivement 37% et 45%), contrairement au secteur de Poussan, fortement polarisé par Balaruc le Vieux sur les dépenses alimentaires (56% des dépenses).

En non alimentaire l'évasion hors SCoT est supérieure à 30 % sur tous les secteurs hormis Sète et Frontignan (respectivement 22 % et 28 %). Les dépenses sur des produits non alimentaires sur les secteurs de Marseillan et Vic La Gardiole, s'effectuent majoritairement (68 %) à l'extérieur du territoire du SCoT. Parallèlement à cela, on constate une influence modérée des autres pôles de l'agglomération sur ces secteurs (pour Vic La Gardiole : Sète 12 à 13% des dépenses et Frontignan 11%). Ces éléments mettent en évidence un fonctionnement de ces secteurs sur la frange du territoire, majoritairement en lien avec des pôles extérieurs (Montpellier et Agde notamment).

Le secteur de Poussan connaît également une évasion hors SCoT relativement importante en non alimentaire (41%). Cela met en évidence l'influence de l'agglomération Montpelliéraine sur ce secteur, mais est à relativiser par la forte emprise de Balaruc le Vieux sur ce secteur (48% des dépenses non alimentaires). Malgré l'évasion constatée, ces éléments témoignent de l'existence d'interactions fortes avec le triangle urbain central, contrairement aux secteurs de Vic le Gardiole et Marseillan.

Ces constats mettent en évidence des enjeux de renforcement de l'attractivité de l'offre du territoire, notamment sur certains secteurs pour lesquels l'évasion est relativement importante (Sport ou Mobilier par exemple). Il s'agit de poursuivre un objectif de limitation des déplacements lointains pour un motif achat.

L'analyse plus fine des flux de consommation met en évidence un enjeu de rapprochement des consommations, notamment concernant les achats réguliers (boulangerie, presse, services de proximité, grandes et moyennes surfaces alimentaires…), mais également pour des achats plus occasionnels. Pour répondre à cet enjeu, il s'agira de structurer une offre commerciale hiérarchisée, en cohérence avec les niveaux de polarités définis dans le SCoT, afin d'apporter une réponse optimale aux besoins de la population dans chaque bassin de vie et de limiter les déplacements internes au territoire.

IV.2.3. ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Une analyse des pôles commerciaux selon des critères d'accessibilité par les différents modes de transports, de densité des sites commerciaux, de qualité architecturale et paysagère, mais aussi de qualité et de fonctionnalité des aménagements commerciaux a été réalisée. Le détail de cette analyse est disponible en annexe de ce document. L'analyse met en évidence un bilan variable selon les sites considérés. Du point de vue de la qualité et de la fonctionnalité des sites marchands, les principaux constats sont les suivants :

➔ Points forts :

- des équipements récents et qualitatifs sur certains pôles *(Frontignan : Portes du Muscat, Carrefour Market Marseillan…),*
- des traitements urbains et paysagers valorisant la fonction commerciale : végétalisations réussies, continuités piétonnes, qualité et fonctionnalité des aménagements… *(Frontignan Portes du Muscat, Vic la Gardiole, Mireval, Frontignan Centre, La Peyrade…).*

➔ Points faibles :

- des équipements plus « datés » sur d'autres pôles (Balaruc Loisirs, Carrefour Market Mèze, La Foire Fouille Frontignan…),
- une plus grande hétérogénéité des aménagements urbains et paysagers et des lacunes qualitatives : cheminements piétons non sécurisés, peu d'effort de végétalisation, forte imperméabilisation, aménagements peu adaptés à la fonction commerciale en centres-bourgs… (*Villeveyrac, Marseillan centre, Balaruc Loisirs, Frontignan la Foire Fouille*…).

Du point de vue de l'intégration des équipements dans leur environnement, les principaux constats sont les suivants :

➔ Des points forts qui favorisent l'utilisation des modes doux de déplacement, et contribuent à l'animation des centralités urbaines :

- quelques locomotives alimentaires à proximité immédiate de l'offre de centre-ville, centre-bourg ou centre-village (*Mèze, Gigean*),
- des équipements périphériques au sein ou au contact du tissu urbain dense (*Auchan Sète, Frontignan Portes de Muscat, Sète entrée Est*),
- des centralités affirmées et identifiables (*Frontignan CV, Sète CV, Mèze, Vic La Gardiole, Balaruc les Bains…*).

➔ Des points faibles favorisant davantage une accessibilité motorisée :

- une majorité de locomotives alimentaires déconnectées de l'offre de centralité (Carrefour Market Marseillan, Intermarché Balaruc Les bains, Portes du Muscat),
- des équipements isolés ou déconnectés du tissu urbain dense (*Frontignan La Foire Fouille*),
- une implantation relativement disséminée de l'offre sur le territoire et une faible polarisation des commerces notamment sur certains axes sur lesquels on constate une dispersion et/ou linéarité de l'offre (Axe Frontignan – Sète, Axe Sète Balaruc Loisirs),
- peu d'effort de densification sur les pôles périphériques hormis quelques exceptions (*Auchan Sète, Carrefour Balaruc*).

Concernant la desserte des pôles en transports en commun, l'ensemble des pôles commerciaux du triangle urbain central est accessible en transports en commun et est desservi par des lignes régulières (*Auchan Sète, Balaruc Loisirs, Sète centre-ville, Frontignan la Peyrade, Frontignan Centre-ville, Frontignan Portes du Muscat*…). Le reste du territoire n'est pas desservi par des lignes de transports urbains et ne bénéficie donc pas d'une desserte en transports en commun permettant d'envisager un report modal pour un motif achat.

Ces constats mettent en évidence :

- ➔ des enjeux d'articulation entre commerces et autres fonctions territoriales (habitat, équipements et services…) et entre commerces et réseaux de desserte,
- ➔ des enjeux de polarisation des activités dans un objectif d'économie foncière, de mutualisation d'infrastructures (desserte, stationnement…) et de synergie entre activités.

Des enjeux d'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des pôles commerciaux, notamment en entrées de ville et d'agglomération.

Les lignes intercommunales de Transport en Commun sur le territoire du SCoT

II.7.2. POTENTIEL FONCIER ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'espace économique : un besoin de lisibilité.

L'économie résidentielle est également composée par la somme des entreprises, notamment artisanales, qui répondent aux besoins de la population. Ces PME sont souvent demandeuses d'espace. Elles occupent aujourd'hui une part importante de l'espace économique dédié à travers les Zones d'Activités Economiques (ZAE) ou Zones Industrielles (ZI) du territoire.

Ces ZAE recouvrent au total environ 400 ha. Les ¾ (300 ha) ont été considérés comme représentant un enjeu extra communal et ont été transférées aux 2 EPCI du territoire.

Ces ZAE ou ZI forment un ensemble hétéroclite. Majoritairement occupées par des entreprises artisanales (pour moitié), elles accueillent également des activités tertiaires, industrielles tout en étant parfois colonisées par des poches d'habitat.

L'ensemble manque d'autant plus de lisibilité qu'il a été conçu au cours des 20 dernières années par une quinzaine d'aménageurs différents, sans qu'aucune trame directrice ne guide ce développement. Aucune zone ne propose une thématique particulière, aucune ne permet d'identifier une activité qui serait prioritaire et valorisée.

L'absence de spécialisation de ces zones ne facilite pas la lecture de l'économie du territoire. Cette absence de spécialisation est également valable au sein de la zone Industrialo-portuaire du SMVM, qui aurait pourtant dû être consacrée au développement prioritaire d'activités liées au port ou aux filières nautiques ou maritimes :

- La filière industrialo portuaire ne concerne que 6 à 11% des établissements implantés dans la ZA Maritime, la ZI de la Peyrade, le Parc Aquatechnique et la ZI des Eaux Blanches qui sont les 4 zones principales existantes au cœur de la zone Industrialo-portuaire du SMVM.
- La filière Pêche et cultures marines ne représente que 5 à 11 % des établissements implantés dans le Parc Horizon Sud, la ZI de la Peyrade, le Parc Aquatechnique, et seulement 1% dans la ZI des Eaux Blanches.
- La filière Nautisme et plaisance est modérément présente dans la ZA Maritime (7 %) et dans le Parc Aquatechnique (8 %) et de manière marginale dans les ZI de la Peyrade (2 %) et des Eaux Blanches (1 %).

Seule la zone portuaire – dont le statut diffère nettement des autres ZAE peut faire état d'une spécificité avec une majorité d'établissements implantés directement liés à l'activité portuaire.

Au final, à l'exception de la zone portuaire, il n'existe qu'une seule zone économique spécialisée sur le territoire : il s'agit de l'Ecosite de Mèze, qui conformément aux termes du label Ecosite est une zone destinée à l'accueil d'entreprises agissant dans le domaine de l'environnement. Pépinière d'entreprise, l'Ecosite est également un espace pédagogique permettant la sensibilisation du public aux problématiques environnementales et aux moyens techniques de les appréhender.

Au premier plan : l'Ecosite de Mèze, dédié aux technologies de l'eau en bordure du lagunage.

Un atout considérable : un espace vacant en cœur de territoire.

Dans ce contexte, accentué par le contexte général de pénurie foncière qui occulte les possibilités de conquête de nouveaux grands espaces économiques, l'atout principal du bassin de Thau en matière de développement économique réside dans le potentiel de réinvestissement d'importants espaces vacants en cœur même de territoire, entre les communes de Sète, Frontignan et Balaruc les Bains, dans un périmètre regroupant pratiquement 80 000 habitants.

Ce cœur du territoire d'environ un millier d'hectares est marqué par une forte dominante des vocations économiques, marqué par la présence du port et des principales zones d'activité du périmètre du SCoT : Parc Aquatechnique, ZI des Eaux Blanches, ZI de la Peyrade, Parc Horizon Sud, ZA Maritime).

Cette dominante découle de la mise en œuvre du SMVM de 1995, qui crée entre les 3 villes une vaste zone « Industrialo – portuaire, artisanale et commerciale ». Cette vocation relativement imprécise, mais clairement dédiée au développement économique n'a pas permis le développement d'une économie réellement liée à l'activité portuaire, contrairement aux intentions premières du SMVM. L'économie a effectivement occupé une grande partie de cet espace, mais sous la forme désordonnée qui a été décrite précédemment et sans aboutir à la constitution d'un ensemble compréhensible, lisible et valorisant pour le territoire.

Au contraire des intentions du SMVM, on a assisté sur cet espace à un recul très sensible de l'industrie depuis les années 90, du fait de conditions qui en fait n'étaient plus adaptées au développement de telles activités :

- L'augmentation de la taille des navires qui, ne pouvant plus traverser la ville de Sète, n'ont plus pu accéder aux berges industrielles de la lagune de Thau le long du RD2, puis aux bassins urbains du port,
- la proximité des zones urbaines et d'autres types d'activité ne permettant plus de développer certaines activités au vu de l'évolution des contextes réglementaires,
- …

Ce recul a laissé apparaître de larges espaces de friche, les terrains ont parfois subi des mutations au coup par coup, sans fil conducteur et sans que soit remise en discussion la stratégie globale à porter sur cet espace.

A l'exception de la zone Horizon Sud sur laquelle se développe un tissu économique et artisanal avec des installations conformes à la qualité générale du site, l'ensemble de cet espace présente un aspect de déshérence qui nuit particulièrement à l'image du territoire.

Il s'inscrit pourtant dans la continuité des tissus urbains des 3 communes concernées, chacun de ces tissus aboutissant à des espaces économiques de faible qualité (esthétique, paysagère, d'image), tous largement déconnectés du fonctionnement urbain et résidentiels des centres villes.

L'espace est pourtant en lui-même stratégique : malgré les difficultés d'accès relatives, dues à l'éloignement de l'A9 de quelques kilomètres et au positionnement de la zone, par rapport à l'autoroute, après le verrou constitué par la Gardiole et la lagune de Thau, il bénéficie d'atouts non négligeables :

- sa situation au cœur d'un bassin de population de 80 000 habitants,
- sa desserte par 2 routes départementales et une gare urbaine,
- la proximité physique et visuelle de l'eau : celle de la lagune de Thau mais également celle du canal du Rhône à Sète, de l'étang de la Peyrade et d'autres plans d'eau intérieurs de moindre valeur environnementale mais d'intérêt paysager.

Enjeux de reconquête :

Cet espace porte pour ces raisons des enjeux qui sont peut être les plus importants à l'échelle du périmètre du SCoT :

- doit-on y confirmer une nouvelle fois, malgré l'échec des intentions du SMVM, une vocation industrielle ?
- doit-on en faire le poumon du développement économique à venir, y développer des filières nouvelles et, si c'est le cas, quelles sont les

filières qui pourraient bénéficier et contribuer à la valeur du site, notamment du fait de la proximité immédiate de l'eau ?

- doit-on chercher à y renforcer une vocation résidentielle en créant des espaces mixtes, permettant en particulier un développement de l'économie résidentielle et des activités tertiaires, tout en cherchant à relier les fonctions urbaines des 3 communes concernées ?

IV.3. SYNTHESE DU CHAPITRE 2

Le Bassin de Thau présente une localisation sur l'arc méditerranéen qui constitue à la fois un atout et une contrainte pour son rayonnement économique : sa situation sur les grands axes lui confère une accessibilité favorable au développement de son tissu économique, mais la proximité des agglomérations montpelliéraine et biterroise génère une concurrence territoriale qui restreint ses potentialités de rayonnement.

Son caractère maritime constitue son premier atout. Il lui a permis de développer des activités spécifiques qui constituent aujourd'hui le fond de son potentiel économique. En 1995, l'Etat a instauré sur Thau le 1er SMVM de France afin d'y donner la priorité à ces activités maritimes.

Le Port de Commerces de Sète-Frontignan constitue une infrastructure majeure d'intérêt régional et national dont le développement a fortement marqué le territoire d'un passé industriel. Le SMVM de 1995, afin de conforter son développement a définit une zone industrialo-portuaire (ZIP) s'étendant entre Sète, Balaruc et Frontignan pour accueillir les activités en lien direct avec les activités du Port. Ce port est aujourd'hui en pleine mutation. La ZIP, aujourd'hui détachée de l'activité du port, a connu un vif déclin industriel et constitue aujourd'hui un secteur peu valorisant pour le territoire en raison de nombreuses friches, entrepôts abandonnés, occupations contraires ou incompatibles avec son objet d'origine.

Les autres ports du territoire constituent également des équipements supports des nombreuses activités en lien avec le milieu marin et lagunaire (pêche, conchyliculture, plaisance,…). Malgré les priorités données par le SMVM, les activités de plaisance se sont largement développées, comme l'ensemble des activités de loisirs liées à l'eau.

Le secteur primaire est particulièrement bien représenté avec une forte présence des activités maritimes traditionnelles du Bassin de Thau que sont la conchyliculture et la pêche. Sur ce point, le SMVM a eu un effet positif et ces activités constituent aujourd'hui u support important de l'emploi local.

Ces activités maritimes, ainsi que l'agriculture, et plus précisément la viticulture, participent à l'économie du territoire, son identité, son paysage et sa culture. Il s'agit d'activités fortement dépendantes des spécificités naturelles et biologiques du territoire.

Le bilan du SMVM démontre donc l'apport d'un encadrement réglementaire sur la préservation du milieu, de l'espace et des activités.

Le tourisme constitue bien entendu un pan important de l'activité. Il est dynamisé par l'activité thermale de Balaruc-les-Bains. Il souffre d'une insuffisance du secteur marchand.

Après un passé industriel lié à la présence du Port de Commerce de Sète, l'activité s'est aujourd'hui recentrée sur un triptyque productions primaires / économie touristique / économie résidentielle.

Cette économie résidentielle et « présentielle », aujourd'hui en plein essor sur le territoire, est en lien direct avec la croissance démographique. Cette économie est toutefois fragilisée par la concurrence exercée par les territoires voisins, en particulier dans le secteur commercial qui est soumis à d'importants risques du fait d'une absence totale de stratégie de confortement des atouts et de l'existant.

L'économie laisse une empreinte sur son territoire, d'un point de vue environnemental mais aussi urbain et paysager. Le Bassin de Thau est marqué de ce point de vue, ce qui est en contradiction avec ses atouts liés à la qualité de site et à l'attractivité qui en découle. Ce capital reste à préserver et l'économie doit intégrer cette donnée si elle veut assurer son propre développement.

Enjeux en matière de développement économique

Le tissu économique du Bassin de Thau est fortement lié aux ressources du territoire (milieu, population…), il est donc fortement dépendant du territoire et de sa gestion, mais aussi des interactions entre les activités et de leur développement.

Les enjeux économiques du Bassin de Thau sont :

- **La protection des milieux de production et des ressources** est nécessaire afin de garantir la pérennité des activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture.
- **La réservation de l'espace maritime et terrestre** dédié aux activités maritimes et le maintien de leur vocation prioritaire sur le Bassin de Thau.
- **L'intégration des activités maritimes dans les sites urbains** afin de limiter les conflits d'usage et permettre la fonctionnalité du territoire.

- **Le maintien des activités agricoles** afin d'assurer le maintien d'un potentiel productif et celui de la qualité et des caractéristiques paysagères et environnementales du territoire.
- **La diversification du tourisme**, basée sur l'interrelation des filières et des ressources et leur valorisation à l'échelle du territoire

- **L'organisation et le renforcement de l'armature commerciale du territoire** en cohérence avec son bassin de clientèle afin de proposer un maillage territorial et une offre locale suffisante et diversifiée répondant aux besoins d'une population grandissante.
- **Une structuration des espaces à vocation économiques** sur le territoire pour permettre à la fois le maintien des activités de proximité intégré au tissu urbain et le développement d'une offre qualitative et lisible sur les espaces à vocation dédiée.
- **L'image des zones d'activités du territoire et leur intégration dans le paysage local** qui véhiculent l'image du territoire et de son dynamisme.

Chapitre 3 : Dynamiques urbaines

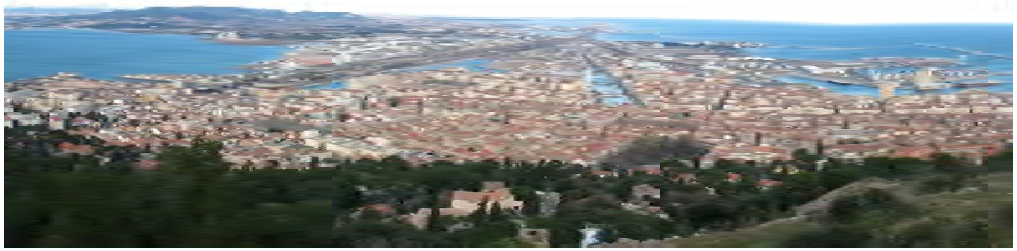

I. UNE TRAME URBAINE A REORGANISER[45]

Le développement urbain du territoire a été contraint par la géographie du territoire : son relief et l'importance des espaces en eau en particulier.

La croissance démographique observée sur le territoire depuis une quinzaine d'années a provoqué une forte pression sur les communes et a donné lieu à la structure urbaine que l'on observe aujourd'hui.

Cette structure repose aujourd'hui sur des éléments diverses.

Certains constituent des ensembles urbains plus ou moins denses mais continus et d'un seul tenant. Ils présentent une mixité de fonctions (habitat, activités, services, équipements…). Ces espaces constituent l'essentiel de l'espace urbanisé du Bassin de Thau. Ils couvrent environ 3550 hectares soit 82% de la tache urbaine du territoire du SCoT. Ces espaces doivent être bien identifiés dans la mesure où ils sont assimilés aux « agglomérations et villages » de la loi littoral, à partir desquels l'urbanisation peut être prolongée. Ce point sera abordé en fin de diagnostic dans le chapitre 5 du présent document.

Les autres espaces urbanisés sont les espaces d'urbanisation diffuse. Ils couvrent environ 800 ha. Ils ne pourront pas être supports d'une urbanisation future dans les communes soumises à l'application de la loi littoral.

[45] *Sources :*

La construction urbaine du territoire de Thau. Contribution au diagnostic du territoire. Phase 1 : Diagnostic, fév. 2007. Alphaville et TN +.

Diagnostic du PLH, juin 2005.

Réalisation d'une base de données géographique des dynamiques du bâti sur le territoire de Thau. Sept 2008. CEMAGREF.

I.1. UNE URBANISATION RECENTE DESORGANISEE

I.1.1. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Un développement alimenté par des moteurs non coordonnés.

L'urbanisation du territoire du Bassin de Thau est historiquement et reste aujourd'hui encore fortement contrainte par la géographie, le relief et la présence des masses d'eau. Elle s'est donc développée en priorité sur le pourtour du bassin et dans les plaines, créant des couloirs propices à l'aménagement. La création du port de Sète et le développement urbain qui a suivi sur le site a été par la suite le fil conducteur de la structuration de l'urbanisation. Sète est devenue, à partir de cette période, la ville centre du territoire.

Les premiers éléments structurants de la trame urbaine sont donc :

- **Les éléments naturels** : plusieurs villages se sont implantés en bordure de l'étang de Thau, alors que l'artificialisation se cristallise dans les plaines.
- **Les noyaux antérieurement urbanisés**, villages ruraux préexistants qui se sont progressivement étendus
- **La ville de Sète** et son rôle structurant en tant que pôle urbain territorial depuis sa création du XVIIème siècle.

Plusieurs éléments sont intervenus pour alimenter le phénomène d'urbanisation par la suite :

- **Des facteurs extérieurs** allant dans le sens d'une pression démographique croissante, du desserrement montpelliérain, du développement de l'urbanisme balnéaire,…
- **Les infrastructures de transport**, agissant comme diffuseurs de l'urbanisation autour des nœuds de communication ou au long des principales voies de desserte : étirement de Frontignan le long de la RD6112, organisation d'un chapelet artificialisé le long de la RD613…
- **Les stratégies de chacune des municipalités** qui se positionnent pour participer au phénomène et mettent en place des politiques d'urbanisation, stratégies foncières, procédures opérationnelles… sans que celles-ci soient réfléchies à l'échelle du territoire.

Des logiques urbaines localisées

Cette situation a conduit à la mise en place de mouvements d'urbanisation spécifiques, connaissant des **logiques distinctes** dans chaque portion de territoire.

1. Sète, un espace contraint

La majeure partie du foncier naturellement disponible était urbanisée avant 1970. Les années 70 à 90 ont vu la réalisation d'extensions par quelques grandes opérations de comblements de surfaces en eau (Barrou, Eaux Blanches). Depuis 1990, on note un quasi absence d'artificialisation des sols, excepté au niveau de la ZAC de Villeroy et le Parc d' Activités Aquatechnique.

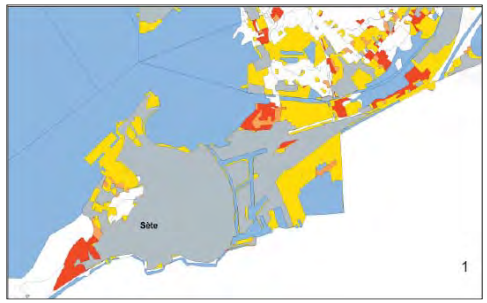

2. Frontignan, Balaruc les Bains et Balaruc le Vieux : un fort développement dans les années 80 et 90

L'urbanisation s'est déployée en marge des centres anciens, par étalement. A partir de 1990, l'urbanisation tend à coloniser les flancs de la Gardiole sur les 2 Balaruc et les terres agricoles sur Frontignan. Entre 2000 et 2005, l'artificialisation s'exerce essentiellement sur des terrains déjà cernés par l'urbanisation, selon une logique de remplissage des « dents creuses ».

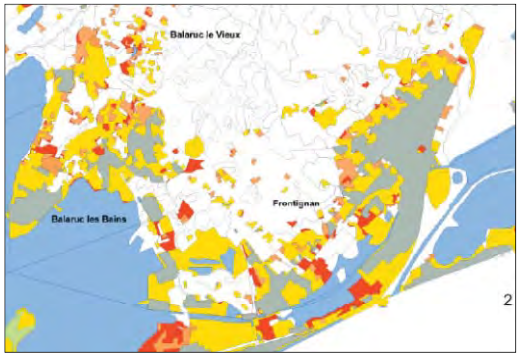

3. Les communes du Nord-Est : une extension plus récente et très étalée. L'apparition de l'autoroute et de l'actuelle RD600 coïncide avec la forte extension résidentielle de la commune de Poussan et le début de l'extension de Gigean et Montbazin. Pour ces deux communes, ce n'est qu'après 2000 que les extensions les plus visibles voient le jour, notamment la création des zones d'activités à l'Ouest de Gigean.

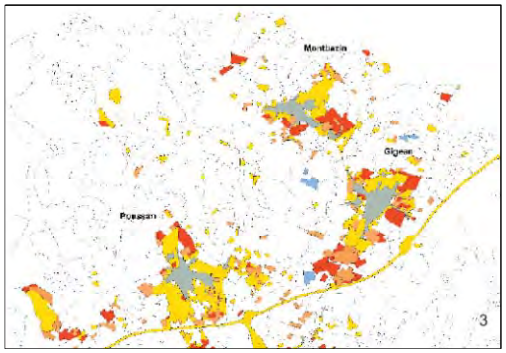

4. Mèze : une urbanisation progressive. Cette commune a connu un important développement, par strates progressives : extension du centre ancien, puis progression de la ville vers le Nord avec l'application du SMVM qui, dans l'esprit de la loi littoral, oriente l'urbanisation en profondeur.

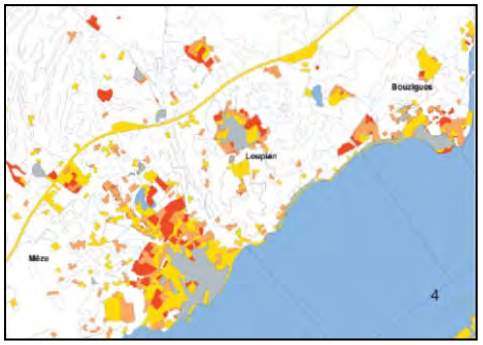

5. Marseillan : un étalement important. L'important étalement de la commune entre 1970 et 2000 par extensions successives a eu tendance à rapprocher Marseillan-ville et Marseillan-plage l'une de l'autre. Les espaces non artificialisés entre la mer et l'étang sont aujourd'hui complètement encerclés par des terrains artificialisés ; on peut craindre leur possible disparition.

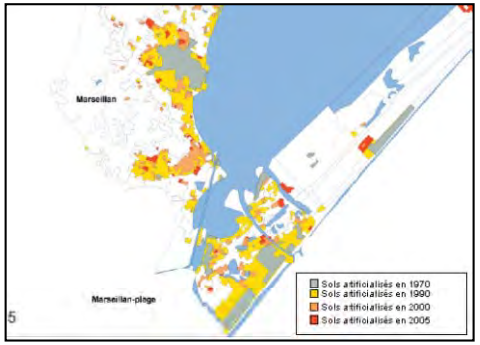

Impact spatial du système viaire

La présence des voiries a eu une grande influence sur ces phénomènes de croissance :

- elles ont agi comme catalyseur et diffuseur de l'étalement. Le RD613 avec l'urbanisation linéaire de Frontignan ; le RD2 puis le RD600 dans la croissance, par desserrement de Sète, d'abord à Balaruc, puis à Poussan et Gignean ; l'A9 pour le secteur de Poussan – Gignean – Montbazin qui se retrouve à proximité de Montpellier.
- elles ont conduit également à créer un nouveau réseau de ruptures, qui se superpose aux contraintes géographiques naturelles et amène à de nouvelles enclaves et au sacrifice de certaines zones.
-

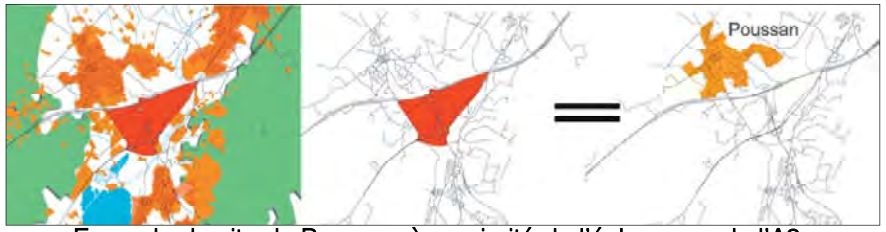

Exemple du site de Poussan à proximité de l'échangeur de l'A9

Les infrastructures viaires définissent un maillage de **zones tramées** et desservies. Elles oublient certains secteurs, non desservis, qui constituent les zones non tramée du territoire.

Les zones tramées correspondent aux zones de pression : elles subissent la croissance sans que cela corresponde à une stratégie territoriale de développement urbain.

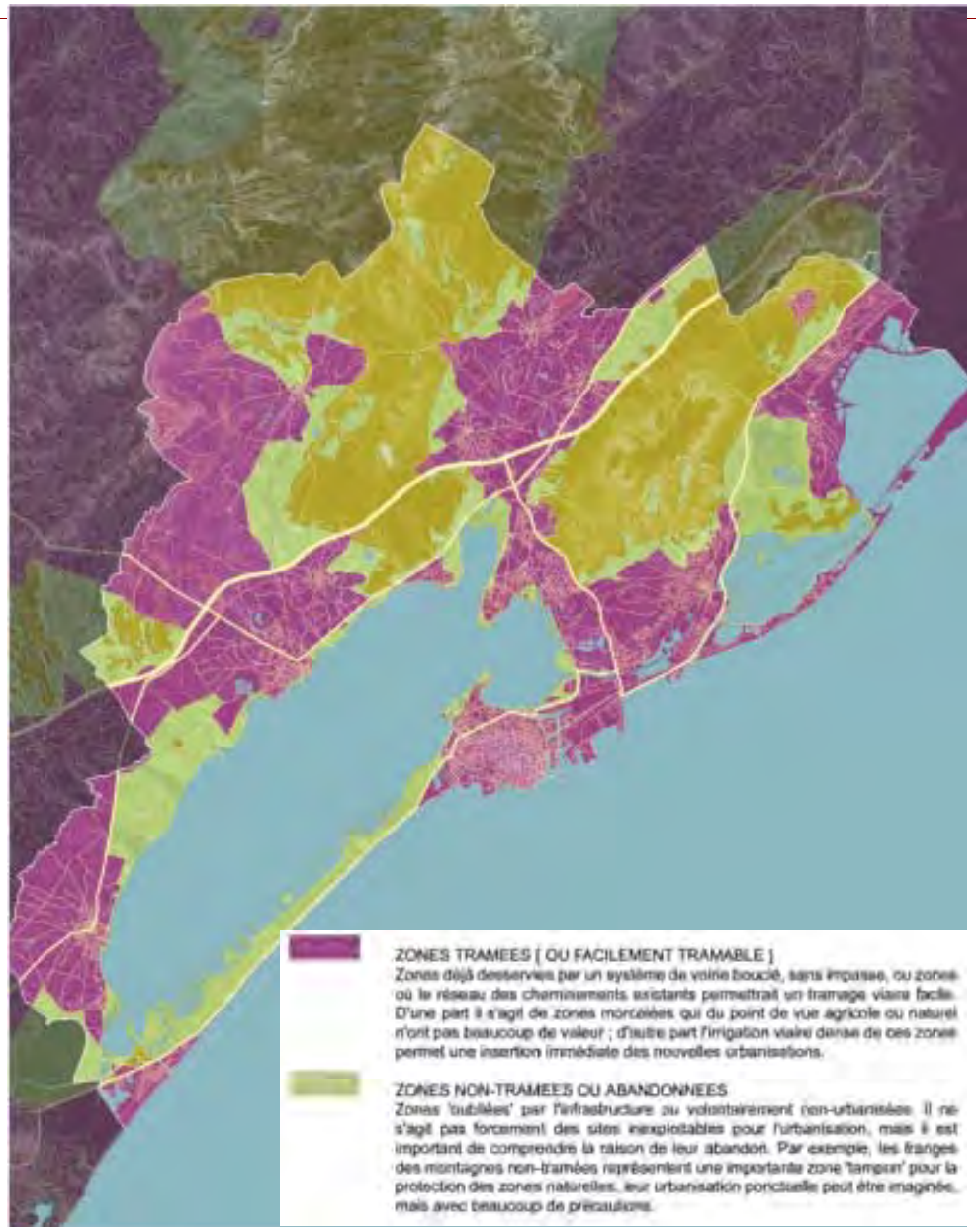

I.1.2. UNE URBANISATION TRES ETALEE ET CONSOMMATRICE D'ESPACE

L'analyse des grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbains a permis d'apporter quelques éléments en matière d'évolution de la tâche urbaine (chapitre I). Cette analyse peut être approfondie afin de mieux cerner les dynamiques de l'étalement des zones urbanisées depuis 1944. Ce travail, réalisé avec la Maison de la Télédétection, a permis de disséquer de manière précise l'évolution du bâti sur le territoire du Bassin de Thau. La vitesse d'étalement urbain est très importante. Entre 1944 et 2005, la surface occupée par le bâti sur l'ensemble du territoire a été multipliée pratiquement par 5 (passage de 907 ha en 1944 à 4323 ha en 2005). Si le rythme d'étalement urbain observé sur la période 1995-2005 devait se maintenir, l'espace potentiellement constructible serait complètement saturé à échéance de 70 à 75 ans.

Un étalement alimenté par la généralisation de l'habitat individuel

L'habitat occupe l'essentiel des zones urbanisées. En moyenne sur l'ensemble du territoire, la part relative de la surface occupée par l'habitat par rapport à l'ensemble des surfaces bâties est restée plutôt stable entre 1944 et 2005. Elle passe ainsi de 61,3% à 65,2%. Pour les communes rurales sans passé industriel ou commercial, cette part était maximale en 1994 (> à 80%).

Cette part baisse ensuite légèrement avec l'arrivée de nouvelles populations qui génèrent la construction de bâtiments de services, commerces, équipements publics, ou encore l'implantation sur certaines communes de zones d'activités économiques ou commerciales (cas par exemple de Gigean et de Poussan).

Les modes d'urbanisation ont largement évolué au cours de la période : sur les zones occupées par l'habitat, la part de l'habitat individuel (maisons isolées, maisons mitoyennes) a été multipliée par 6 depuis 1944 (12,9 % en 1944 de l'ensemble du bâti dédié au logement à 74,2% en 2005).

Cette forme d'habitat représente la majeure partie de la production de logements au cours des dernières années. Entre 1995 et 2005, 9 des 14 communes du SCoT n'ont vu que des pavillons ou des maisons isolées se construire sur les terrains nouvellement bâtis de leur territoire (c'est à dire en dehors d'éventuelles opérations de renouvellement urbain).

En 2005, près de la moitié de la surface bâtie totale sur le territoire de Thau est occupée par des habitations individuelles. C'est à Balaruc-le-Vieux que le phénomène est le plus marqué avec 94,6% du foncier dédié au logement occupé par de l'habitat individuel. A l'opposé on trouve Sète, le centre urbain historique du territoire, où l'habitat individuel représente 58,2% du foncier dédié à l'habitat.

Emprise du bâti sur le territoire									
	1944		1971		1981		1995		2005
Evolution de la surface bâtie en hectares									
	906,86	(+ 751,58)	1658,88	(+ 756,16)	2414,6	(+ 1226,54)	3641,13	(+ 681,63)	4322,76
	soit 3,14 % de la partie émergée		5,74%		8,35%		12,59%		14,95%
Dont surface bâtie de type habitat									
	553,4	+ 16,87ha / an	1008,83	+ 44,06ha /an	1449,42	+ 62,92ha /ar	2330,36	+ 47,88ha /an	2809,16
gain moyen annuel		2,25%		3,69%		3,45%		1,89%	

Une augmentation très forte de la surface bâtie par habitant

Sur la période 1954–2005, les surfaces dédiées à l'habitat ont été multipliées par 5 alors que la population n'a pas tout à fait doublé.

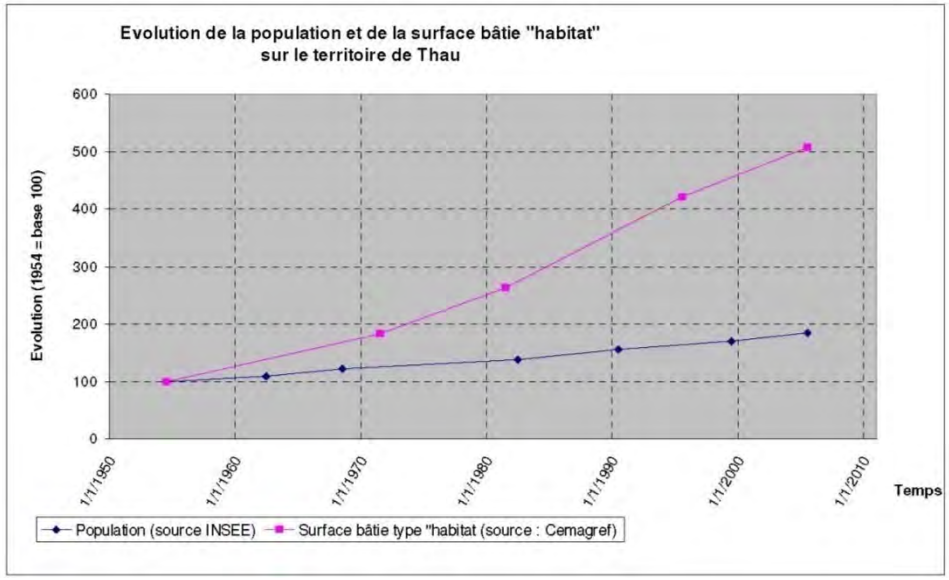

Ceci tient à la généralisation de l'habitat individuel, qui a constitué l'essentiel de la production et a occupé l'espace de façon très peu dense : les zones d'habitat sont occupées par 20 logements à l'hectare en moyenne, mais moins de 12 si l'on soustrait Sète. La densité est d'autant plus faible que la taille moyenne des parcelles aménagées n'a pas cessé d'augmenter au cours des 40 dernières années.

Ainsi, la taille moyenne du terrain urbanisé pour une habitation individuelle est passée de 947 m2 pour la période 1944-1971 à 1329 m2 pour la période 1971-1981 puis à 1453 m2 dans la période 1995-2005. La consommation moyenne de foncier par l'habitat individuel traditionnel augmente donc de manière très significative, ce qui est en totale contradiction avec les situations de pénurie foncière observées dans les chapitres précédents.

110 logts / ha 50 logts/ha 12 logts / ha

Sans analyser la production de logements collectifs, quasiment inexistante à l'exception des cas de Sète et Frontignan (voir plus loin la typologie de la production de logements), l'analyse de la production de logements individuels témoigne de l'absence de prise en compte des notions de rareté de l'espace aménageable.

Le logement individuel peut aller dans le sens d'une consommation moindre avec la production de maisons mitoyennes. Cette forme urbaine est connue depuis longtemps. A l'échelle de l'ensemble du territoire, les premières maisons mitoyennes sont apparues dans les années 50. Elles représentent 11% des maisons individuelles construites entre 1944 et 1971. Elles connaissent un certain succès dans les années 70 puis 80 où elles représentent 39 % de la production de logements individuels. La production était essentiellement localisée à Frontignan et Balaruc les Bains.

Par contre, cette proportion est retombée à 11% pour la dernière période 1995-2005 alors que le foncier se fait rare et de plus en plus cher. Elle n'a pas du tout été utilisée dans la production récente de logements sur nord-est du territoire sur les communes de Bouzigues (6,1% du parc), Gigean (4,6%), Poussan (0,5%) et Monbazin (6,1 %) ainsi que sur Villeveyrac (0%).

Cette baisse significative correspond à un report régulier de l'urbanisation vers le Nord. Au fur et à mesure d'une accessibilité routière qui s'améliore, de nouveaux espaces s'ouvrent, amenant à une occultation de la notion de rareté foncière. La consommation se perpétue, dans des secteurs qui sont pourtant de plus en plus éloignés des centres de vie, d'activité et d'emploi.

Evolution de la consommation du bâti « habitation » par nouvel habitant permanent sur les deux dernières périodes :

Le phénomène inquiétant de surconsommation foncière par habitant tend pourtant à se ralentir fortement. Si l'étalement se poursuit dans les communes rurales qui n'ont pas modifié le recours à des formes d'urbanisation peu économes, l'engagement d'importantes actions de renouvellement urbain et la reprise sensible de la production de logements collectifs à Sète permet de faire chuter très nettement le ratio moyen d'espace consommé par nouvel habitant.

Pour mémoire, on retiendra quelques chiffres :

Au cours de la période 1981 – 1995 : l'urbanisation à des fins de production d'habitat a consommé 880,94 ha pour 15961 habitants nouveaux soit 552 m² / habitant.

Au cours de la période 1995 – 2006 : l'urbanisation à des fins de production d'habitat a consommé 478,8 ha pour 18488 habitants nouveaux soit 258 m² par habitant.

Ces chiffres encourageants ne doivent pas toutefois amener à occulter la logique toujours en cours sur le territoire, qui conduit à répondre aux besoins sur un espace géré sans retenue.

Le succès de la maison individuelle constaté depuis une trentaine d'années n'est pas spécifique au bassin de Thau. Il correspond à une attente sociale qui s'est généralisée à partir des années 70.

Mais il est également conforté par l'absence d'alternatives en matière de typologies résidentielles. Peu d'efforts ont été portés sur l'adaptation des centres anciens. Surtout, Sète n'a quasiment pas produit de logements dans les années 90, ne répondant aucunement aux besoins de sa propre population.

La reprise de la production de logements collectifs sur Sète à partir des années 2000 a contribué à faire baisser le taux, très élevé, de la superficie urbanisable par nouvel habitant. Une action ambitieuse de développement d'une nouvelle offre en matière de formes collectives peut donc contribuer à renouveler l'offre résidentielle et répondre à la problématique de la gestion de l'espace.

Rappel : chronologie de l'évolution de la tâche urbaine

1944 : l'urbanisation se concentre au tour de Sète, ville principale. Les autres communes présentent une structure très concentrée autour du centre du village. Quelques parcelles viticoles sont déjà construites à Mèze, Frontignan et Villeveyrac.

1971 : Sète s'urbanise rapidement (10,4 ha / an depuis 1944). La surface consacrée à l'habitat augmente le plus rapidement, principalement sur le Mont Saint Clair qui est déjà presque entièrement urbanisé. 60% de la surface potentiellement constructible de Sète est déjà urbanisée. Frontignan se développe autour de son centre et l'étale le long de la RN 112 (RD612). Le complexe industrialo-portuaire se développe. Le littoral de Frontignan s'urbanise.

1981 : étalement désordonné du bâti, avec l'apparition d'espaces bâtis isolés et éloignés des centres urbains. Sète urbanise les berges de Thau. Le quartier de la Peyrade se consolide. L'urbanisation progresse sur l'axe RD2 et se confirme sur Balaruc les Bains.

1995 : la plus forte expansion du bâti sur la totalité du territoire, avec 63 ha urbanisés par an. Marseillan, Mèze et Frontignan s'étalent fortement. La presqu'île de Balaruc est totalement artificialisée. Les villages s'étalent tous autour de leurs centres anciens et le mitage s'accentue notamment le long des axes de communication et au pied d'espaces naturels protégés. Vic et Mireval subissent un développement très important.

2005 : ralentissement léger de l'étalement du bâti, mais la dynamique de l'étalement se répartit inégalement. La progression annuelle diminue de moitié pour les communes de la CABT, alors qu'elle reste au minimum stable voire en augmentation pour celles de la CCNBT, notamment pour Gigean et Poussan. L'extension du tissu urbain devient continue et accentue le développement en étoile de certaines communes. Les conurbations ou risques de conurbation apparaissent clairement (de Balaruc à Gigean – Poussan, entre Vic et Mireval). Certaines communes approchent de la saturation (Bouzigues et Balaruc les Bains). Sète dépasse les 90% d'occupation de sa surface constructible.

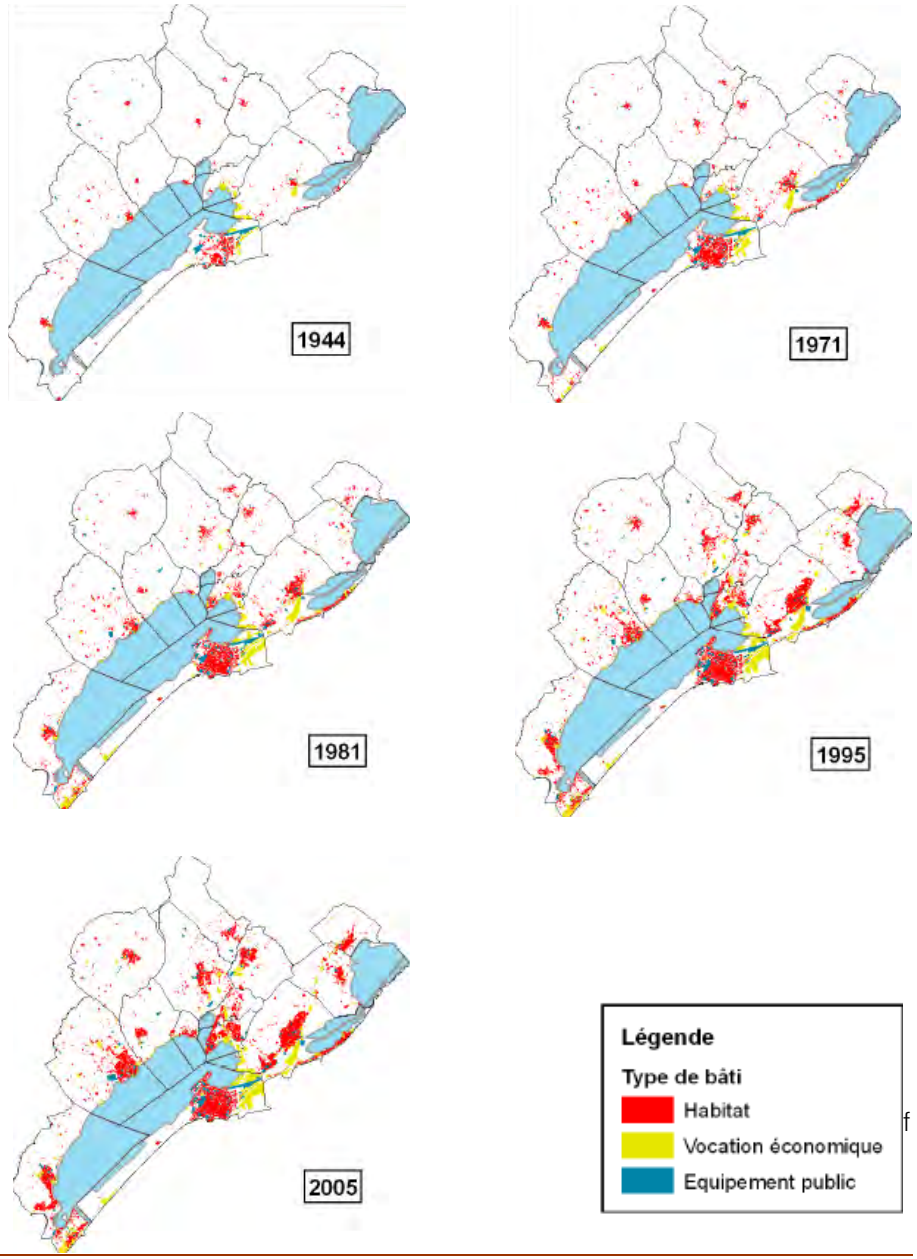

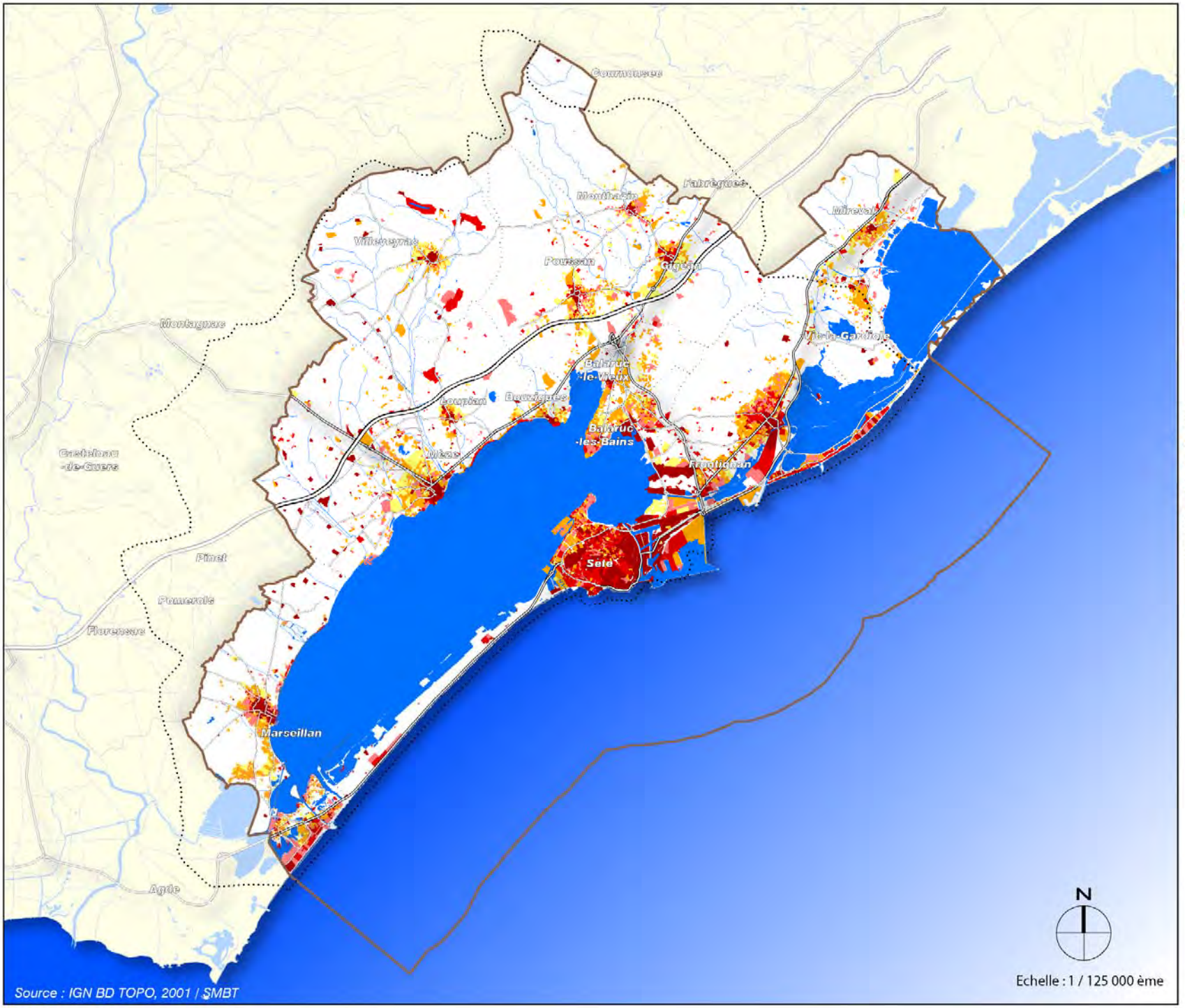

EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE DU BASSIN DE THAU ENTRE 1944 ET 2005

Tache urbaine

- Espaces urbanisés avant 1944
- Espaces urbanisés entre 1944 et 1971
- Espaces urbanisés entre 1971 et 1981
- Espaces urbanisés entre 1981 et 1995
- Espaces urbanisés entre 1995et 2005

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

I.1.3. UNE TENDANCE AU MITAGE QUI DEVALORISE LE TERRITOIRE

Le Bassin de Thau présente une urbanisation qui s'est développée principalement autour de noyaux historiques : les villages, les villes de Mèze et Frontignan, la ville portuaire de Sète à partir du XVIIème siècle. Cette structure originelle de l'urbanisation est aujourd'hui fragilisée par un étalement excessif qui efface les limites et les hiérarchies en matière de polarités.

Elle est également fragilisée par un développement, dans certains secteurs, d'une urbanisation diffuse sous forme de constructions isolées. Cette tendance au mitage s'est renforcée et pose aujourd'hui des problèmes importants en matière de gestion et d'impact environnemental (éloignement des réseaux, accessibilité, rejets mal ou pas gérés), en matière de qualité paysagère et de qualité générale du territoire (fragmentation des espaces naturels et agricoles…) et en matière règlementaire (notamment au regard de la Loi Littoral).

L'urbanisation diffuse représente 8 % de la tache urbaine, soit 750 ha. Cette urbanisation se situe majoritairement au sein des espaces agricoles du territoire, mais certains espaces naturels sont également concernés (Gardiole, Onglous). Ce phénomène peut prendre des formes très diverses. Il s'explique en partie par des pratiques de construction autorisées et répondant aux besoins de la profession agricole. Ce droit à construire, justifié par le besoin d'habiter près de son exploitation, a pu être utilisé de façon abusive. Par ailleurs, les constructions ainsi réalisées ont pu changer par la suite de propriétaire, aboutissant à un usage tout à fait différent de celui pour lequel elles avaient été autorisées.

Mais l'urbanisation diffuse peut également être issue d'abus et de non respect de la réglementation. Il s'agit dans ce cas de constructions illicites, correspondant au phénomène de cabanisation.

La cabane revêt diverses formes. Elle est généralement constituée à base de mobile home ou de caravane ou assemblée à partir de matériaux bon marché ou de récupération. Elle est parfois issue d'un cabanon de pêcheur ou de vigne, peu à peu agrandi et aménagé. Les cabanes ont, par conséquent, un aspect extrêmement diversifié et leur valeur historique ou patrimoniale est très variée.

La cabanisation peut être un phénomène à dimension sociale liée à un besoin de logement auquel la ville est incapable de répondre. De ce fait, il ne faut pas sous évaluer la situation réelle des occupants des cabanes dans la vie locale. Aborder le problème de leur statut ou de leur déplacement nécessitera information, dialogue et concertation sur le terrain. Il s'agit, en outre, d'un phénomène social de grande dimension, puisqu'il existe environ 5 500 cabanes sur le seul littoral du Languedoc-Roussillon.

Un recensement de ces cabanes sur le territoire de Thau a été entrepris afin de quantifier et caractériser précisément les constructions illicites et les distinguer des constructions autorisées. Mais cette analyse n'a pu être menée à son terme en raison de la difficulté de l'entreprise et des réticences et réactions parfois très vives des habitants. Ce phénomène reste problématique sur le territoire et doit constituer un axe à travailler dans le SCoT.

Secteurs à enjeux.

Plusieurs secteurs d'enjeu en matière d'urbanisation diffuse et de mitage ont été identifiés sur le territoire (voir carte page suivante). Il s'agit de secteur où la densité de constructions (illicites ou pas) fragmente fortement les espaces agricoles et naturels au point de fortement les dénaturer ou de menacer leur fonction écologique. Il s'agit :

- ➔ Du secteur de piémont Ouest du massif de la Gardiole à Balaruc-le-vieux, le long de la RD600. L'urbanisation s'est produite à partir d'une zone UB du POS, et au-delà sur les espaces naturels. Ce secteur présente une urbanisation très aérée (parcelles de plus de 3000 m²). Ce secteur est déconnecté de l'urbanisation de la ville en raison notamment de la présence de la RD600 qui constitue une barrière.

- Du secteur de plaine agricole situé entre Poussan, Gigean et Montbazin : ce secteur présente quelques constructions diffuses. Il s'agit à la fois d'un espace de forte valeur agricole (Cf. partie « une activité agricole à défendre »), de forte valeur environnementale (Natura 2000) et plus généralement paysagère.
- Autour de Mèze s'est développé un mitage agricole puis la vocation de nombreuses constructions a muté depuis plusieurs années. Il s'agit également de secteurs agricoles de qualité en raison de réseaux d'irrigation, et de secteurs de grande qualité paysagère.
- Entre Vic-La-Gardiole et Mireval, le mitage agricole laisse apparaître une forte présence d'urbanisation diffuse. Le confortement de ce secteur de mitage engendrerait une conurbation de ces deux villages et impacterait fortement les qualités écologique et paysagère de cet espace à forte connotation maritime et littorale (Cf. chapitre 1).
- Enfin, entre Marseillan et Marseillan-Plage, une urbanisation diffuse s'est développée au niveau des Onglous. Ce secteur présente une qualité écologique majeure incompatible avec le développement de l'urbanisation. Ce secteur devra être encadré pour assurer son devenir et sauvegarder son caractère naturel.

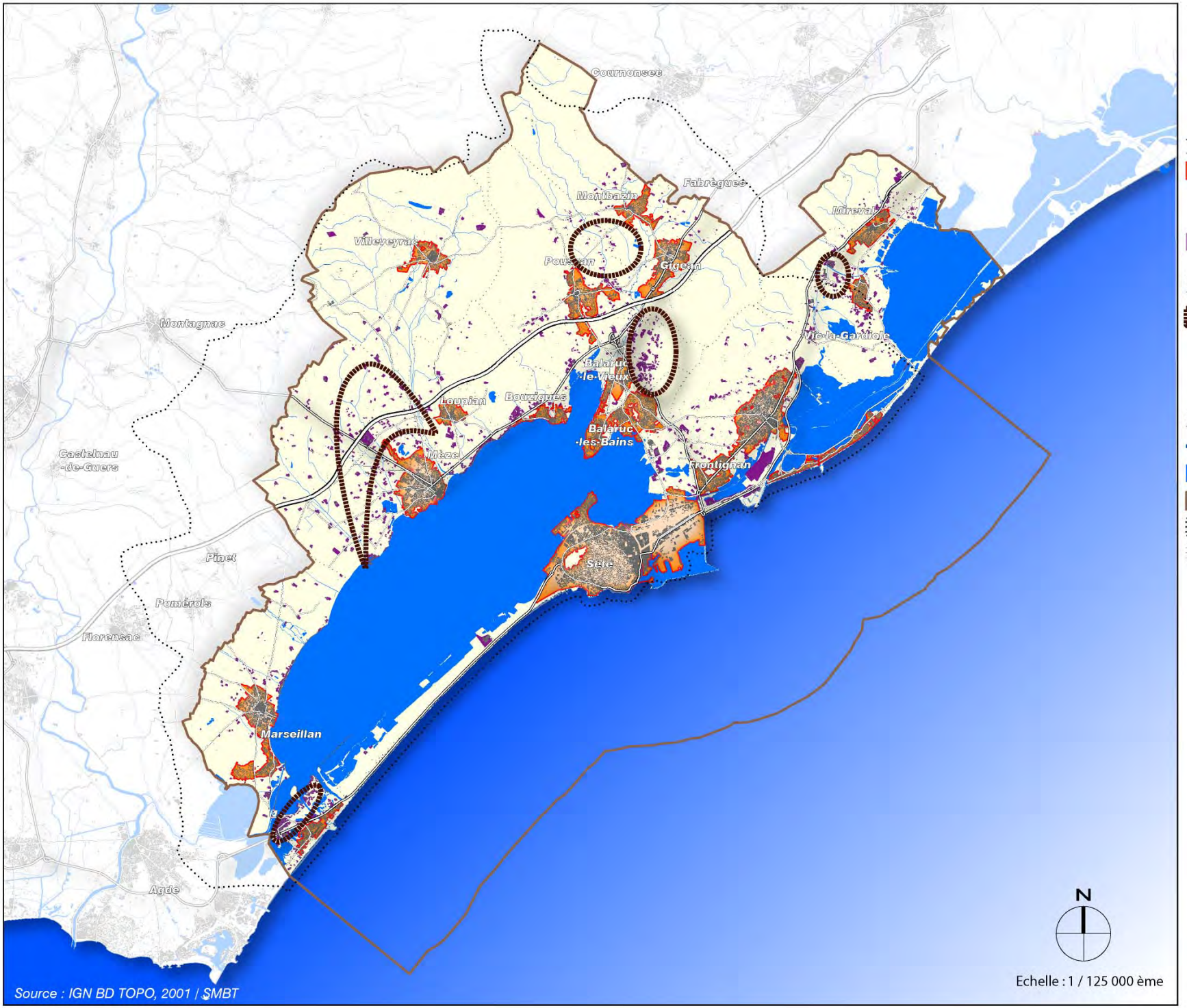

LES TYPES D'URBANISATION DU BASSIN DE THAU

Typologies d'urbanisation

- Urbanisation au sein / en continuité d'agglomérations ou de villages
- Urbanisation diffuse

Pressions

- zones de mitage induisant un risque de perte de valeur des espaces naturels et agricoles

Etat initial

- Réseau hydrographique
- Masses d'eau structurantes
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du SAGE
- Communes

I.2. UN AFFAIBLISSEMENT IMPORTANT DE LA STRUCTURE TERRITORIALE

Le fonctionnement urbain du territoire, construit depuis le XVIème siècle autour de la polarité sétoise qui a pu se développer à partie de l'infrastructure et de l'activité économique portuaire est aujourd'hui largement remis en cause par la croissance urbaine de ces dernières décennies. La structure urbaine du territoire, basée sur la centralité urbaine séto-frontignanaise et un réseau de villages disparaît peu à peu.

Le développement récent a été porté sur l'ensemble des communes, partant de la proche périphérie de Sète (Frontignan, Balaruc les Bains), pour progressivement s'étaler au fur et à mesure de la consommation de l'espace. L'urbanisation constitue un continuum quasi ininterrompu de Sète à Poussan et Gigean à travers l'étroit corridor séparant le massif de la Gardiole et la lagune de Thau alors qu'elle s'étire vers l'Est sur le littoral (de Frontignan vers Vic et Mireval).

Les communes de l'Est et du Nord du territoire gagnent en importance démographique et urbaine depuis une ou deux décennies. Des populations de plus en plus importantes sont concernées par la proximité de Montpellier. Elles vont y chercher les réponses à leurs besoins en matière de services, de commerces.

Sète perd peu à peu sa fonction de centralité urbaine, alors qu'aucune autre n'est en mesure d'émerger à l'échelle du territoire. Le phénomène se produit au profit d'une articulation progressive à des centralités de niveau supérieur mais externes : Montpellier en premier lieu.

Aujourd'hui la structure urbaine initiale disparaît. Les dynamiques sont complexes, non encadrées et peuvent aboutir à un espace dont la fonctionnalité sera irrationnelle et complexe, à mi chemin entre territoire éclaté et espace périphérique d'un grand ensemble métropolitain. Cette évolution peut entraîner des impacts plus importants sur la qualité du territoire et le cadre de vie si le développement n'est pas organisé au sein d'un projet global qui clarifie le rôle de chaque entité communale. L'enjeu consiste à remettre de la cohérence en s'appuyant sur les dynamiques en œuvre sur le territoire.

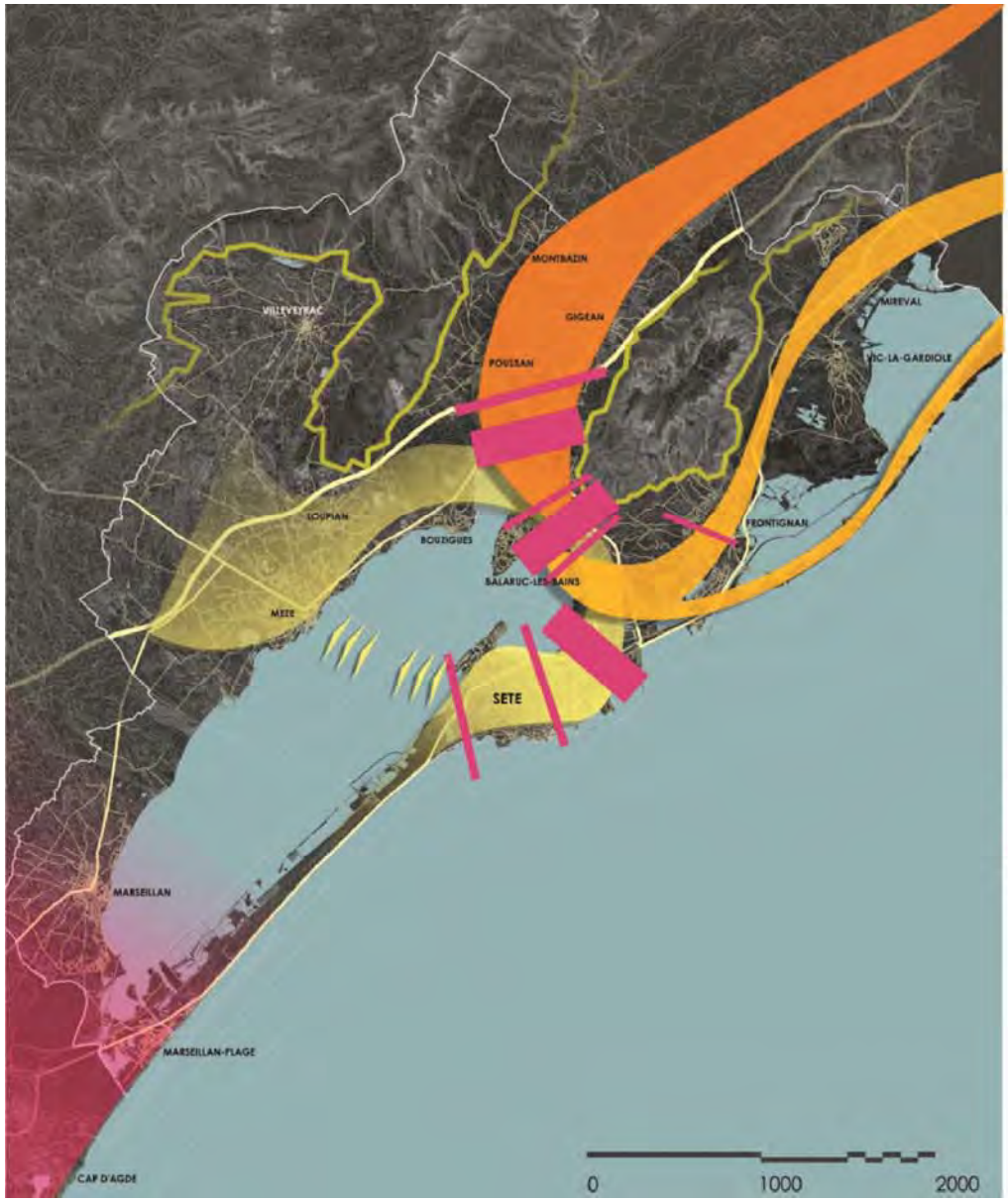

DYNAMIQUE URBAINE DE L'AXE SETE-MONTPELLIER
Elle est initiée par le lien privilégié entre l'accès à la mer [port] et l'arrière pays. En analysant les nouvelles colonisations urbaines, cette dynamique trouve sa force de manière évidente dans sa double liaison avec les deux villes, optimisée par l'autoroute A9.

DYNAMIQUE URBAINE DU LITTORAL
L'urbanisation du littoral exerce également une forte pression sur le territoire, mais 'la structure idéale' ['tranche napolitaine'] se trouve perturbée en arrivant aux alentours de Sète.

DYNAMIQUE URBAINE LOCALE
Elle est portée par Sète qui fonctionne comme épicentre du développement du pourtour de l'étang de Thau. Le socle physique de ce flux est le secteur Mèze-Loupian-Bouzigues. La covisibilité des villes autour de l'étang renforce l'impression d'ensemble urbain [flèches jaunes].

DYNAMIQUE URBAINE D' AGDE
Dans le futur l'influence d' Agde sur le développement de Marseillan et Marseillan-Plage peut devenir néfaste en englobant la petite ville comme un 'arrière' dévalorisé. Un des atouts principaux de la planification urbaine dans la région est d'empêcher 'la dépendance' de Marseillan vis-à-vis d'Agde. Au contraire, il faut s'appuyer sur les valeurs patrimoniales particulières de la ville [conchiculture, vignes, etc.], et bloquer l'urbanisation vers Agde. Cela peut se faire en protégeant le **corridor naturel** existant.

'LES VERROUS'
Les flux sont contraints par de nombreux éléments. Les côtes abruptes de la Montagne de la Gardiole et le Bassin de Thau laissent peu d'espace pour un passage fluide. A cet étranglement naturel, qui représente le principal élément ralentisseur de l'axe Sète-Montpellier, s'ajoutent plusieurs facteurs artificiels. Il y a deux possibilités d'atteindre l'A9 en partant de Sète, mais l'une est ponctuée par plusieurs carrefours majeurs, l'autre traverse le tissu urbain de Balaruc-les-bains. L'A9 qui est à la fois un des déclencheurs du dynamisme de la région représente en même temps, avec son échangeur, une barrière importante devant l'urbanisation.

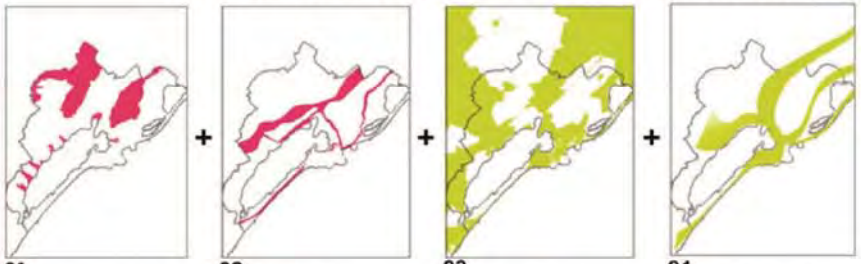

01 PRESSIONS GEOGRAPHIQUES
02 ZONES SACRIFIEES
03 ZONES TRAMEES
04 DYNAMIQUES URBAINES

TERRAIN FAVORABLE A L'EXPANSION URBAINE
TERRAIN DEFAVORABLE A L'URBANISATION

I.3. DES TISSUS URBAINS ET DES FORMES BATIES REFLETS DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

I.3.1. LES FORMES DU DEVELOPPEMENT URBAIN RESIDENTIEL : UNE GREFFE DIFFICILE ENTRE FORMES HERITEES ET CONTEMPORAINES

Le paysage urbain du Bassin de Thau présente une grande diversité de modes d'habitat, traditionnellement liée aux différentes formes d'activités économiques qui se sont développées sur le territoire et ont conditionné sa société : économie portuaire, ouvrière, viticole, touristique…

L'évolution récente de ces formes bâties présente la particularité de n'être plus liée qu'à la fonction résidentielle et d'avoir perdu sa relation avec le contexte économique et les spécificités locales. Le territoire connaît, comme l'ensemble du Sud de la France, la prolifération de modèles standardisés de maisons individuelles, qui contribuent à estomper les identités.

Les villages de pêcheurs

Tissu caractéristique des villages adossés à l'étang ou aux canaux, formé de petites maisons de pêcheurs accolées ou d'immeubles collectifs alignés, formant un fronton continu face à l'eau. Ces quartiers sont desservis par un quai en bordure de l'eau et par un système de ruelles à l'arrière et sur le côté des alignements bâtis.

Architecture et tissu urbain typique du Bassin de Thau, cette forme urbaine patrimoniale participe à l'attractivité touristique du territoire, notamment grâce à son caractère pittoresque et à la proximité de l'eau.

Centres anciens

Les villages du Bassin de Thau sont caractérisés par des centres anciens très denses, construits à l'origine autour d'une bâtisse seigneuriale à l'intérieur de fortifications. La construction progressive des bâtiments à partir du centre castral a donné lieu à une armature viaire en spirale, coupée de venelles autour desquelles s'organise un tissu serré d'habitations. Cette forme urbaine organique, outre ses qualités architecturales et patrimoniales, pose aujourd'hui des problèmes d'usage.

Le tissu des centres anciens et des faubourgs donnent un exemple concret de l'ancienneté des formes denses dans le Bassin de Thau. Architecture typique, patrimoine de l'identité villageoise, les centres anciens constituent une valeur patrimoniale et un attrait touristique remarquables.

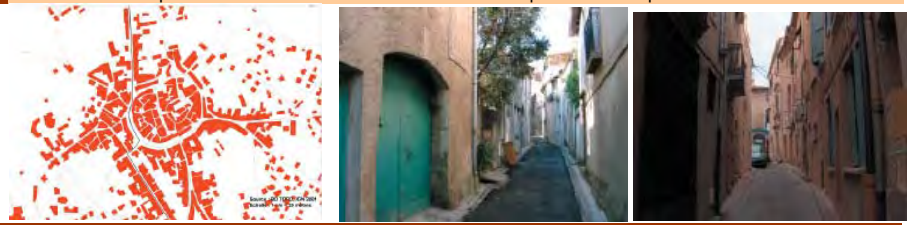

Héritage urbain des XVIIIème et XIXème siècles : faubourgs et ville basse à Sète

Au XVIIIème et XIXème siècles, après destruction des enceintes fortifiées, certains villages du Bassin se sont agrandis par le biais d'un tissu de faubourg, organisé autour de larges voies circulaires ou linéaires, parfois arborées. De part et d'autre de ces nouvelles artères s'aligne un tissu de maisons vigneronnes, de maisons bourgeoises et d'hôtels particuliers dont la qualité architecturale reste remarquable.

La partie basse de la ville de Sète, quant à elle, organise autour d'une trame orthogonale des alignements bâtis ordonnés, immeubles bourgeois de 4 à 5 étages disposés sur de profondes parcelles, élevés pour certains sur les multiples canaux qui font la spécificité de cette portion de la ville.

Dans des quartiers plus aérés que les centres anciens mais restant denses, les bâtiments des faubourgs sont disposés à l'alignement de la voirie, constituant des fronts bâtis ordonnés, entretenant un bon rapport formel avec la trame viaire et un bon compromis entre densité bâtie et intimité préservée.

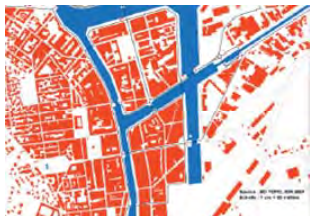

Grands ensembles et habitat collectif

Les grands ensembles sont peu présents autour du Bassin, exception faite de l'Ile de Thau à Sète. Les résidences collectives sont rares dans les villages, mais beaucoup plus présentes à Frontignan et Sète. Si elles ont longtemps été associées au logement social, ces formes collectives d'habitat sont aujourd'hui tout autant utilisées dans le secteur libre, notamment comme résidences secondaires. Les typologies ont évolué également, les productions récentes font preuve d'une recherche formelle et spatiale plus poussée que dans les années 1960 et 1970.

L'habitat collectif présente l'avantage de fournir une offre résidentielle dense, insérée ou à proximité des centres urbains. Ce mode d'habitat est adapté à une population vieillissante pouvant bénéficier de la proximité des commerces et services.

Villas et lotissements pavillonnaires

L'habitat individuel est une forme résidentielle qui s'est beaucoup développée à partir des années 1980 dans l'ensemble des communes du Bassin de Thau, à l'exception de Sète. Généralement organisé sous forme de lotissement, en prolongement des villages et faubourgs anciens, le pavillon se décline sous d'infinies variations à partir du modèle de la villa provençale, maison de plein pied ou avec un étage, caractérisée par un toit de tuile et des façades colorées, entourée d'un jardin.

Ce mode de logement, récent et confortable, répond aux attentes actuelles de nombreux ménages : sur des terrains allant de 300 à plusieurs milliers de m², la villa permet à chaque ménage d'occuper individuellement un logement et d'y profiter d'un garage et d'espaces extérieurs privatifs. La multiplication des maisons individuelles produit un tissu très consommateur de foncier, favorisant le mitage des espaces naturels et agricoles, au profit de l'étalement de la tâche urbaine. La maison de lotissement est une forme d'habitat standardisée, résultat d'un système industrialisé de production, qui présente un vocabulaire architectural répétitif, selon un style qui se veut typique de la région, mais qui se réduit souvent à un pastiche plus ou moins réussi du mas provençal. Généralement construite en extension des tissus urbains préexistants, éloignée des commerces et des équipements publics, la maison individuelle induit un usage répété de la voiture individuelle.

Habitat individuel groupé et formes alternatives

La prise de conscience de la nécessité de construire des tissus résidentiels moins consommateurs de foncier, mais aussi la hausse des prix et la recherche de rentabilité par la maximisation de la constructibilité par les promoteurs, ont conduit à la multiplication récente de formes d'habitat plus denses. Qu'il s'agisse d'habitat individuel groupé conservant les caractéristiques de la maison individuelle dans une trame plus resserrée, ou d'opérations mixtes faisant cohabiter petits collectifs, maisons en bande et villas, de nombreux quartiers se composent aujourd'hui de nouvelles formes d'habitat.

L'habitat individuel groupé concilie les avantages de la maison individuelle tout en induisant une consommation foncière moindre. La taille réduite des parcelles et la densité produite permettent de pratiquer des prix de sortie plus abordables pour les ménages modestes.

Stations touristiques et balnéaires

Sans avoir fait partie des territoires retenus à l'époque de la mission Racine, le territoire de Thau est devenu une destination touristique de masse. On peut distinguer plusieurs offres touristiques différentes dans ce territoire, qui ont produit des offres d'hébergement et d'urbanisation distinctes. La station thermale de Balaruc Les Bains a donné lieu de façon précoce à une urbanisation d'ensemble caractérisée par du logement collectif. Les villes comme Frontignan et Marseillan ont vu leurs extensions balnéaires exploser dans les années 1970 et surtout 1980, sans que cette urbanisation ne soit contrôlée. Frontignan a fait le choix de la structuration d'une station composée de gros collectifs dans les années 90. A Sète, le mélange de tourisme urbain et balnéaire à produit des formes variées : un camping sur le lido, une urbanisation agressive du littoral sur les falaises de la corniche, une station dense à l'ouest de la ville.

Les stations balnéaires offrent des typologies variées mais généralement proches, dans leur aspect, aux grands ensembles urbains.

Habitat précaire et cabanisation

Divers facteurs ont favorisé l'émergence d'une forme résidentielle illicite ou « cabanisation ». En marge de cette forme d'habitat, pas toujours précaire, se multiplie également l'installation de caravanes et de bungalows sur des terrains disséminés sur l'ensemble du territoire, qui accueillent des populations rencontrant des difficultés sociales ou nécessitant un logement temporaire (travailleurs saisonniers notamment).

Les portions de territoire accueillant le phénomène de cabanisation sont souvent des zones naturelles éloignées des centres villes et de leurs aménités, favorisant l'isolement de leurs occupants. La qualité architecturale et constructive étant très inégale, elle produit parfois des conditions de logements en dessous des normes de confort acceptables.

I.3.2. L'ESPACE ECONOMIQUE : DES FORMES DISPARATES ET INEGALEMENT INTEGREES

L'activité sur le territoire produit plusieurs formes urbaines dont l'impact et l'intégration sur le paysage diffèrent fortement.

Marchés, boutiques en ville

Dans chaque village du Bassin de Thau l'on trouve des commerces de proximité dans le centre ancien. Tout comme les déballages de primeurs, les boutiques ont traditionnellement animé les bourgs et structuré l'économie locale. Quel que soit leur nombre, la présence de commerces signale dans chaque village une centralité urbaine et des fonctions sociales du lieu qui sont généralement renforcées par la présence d'équipements publics et de services. Le centre ville de Sète constitue la polarité commerçante majeure du territoire (voir chapitre précédent). De nombreuses boutiques y sont installées, qu'ils s'agissent de commerces de bouche, de services de proximité, d'équipement de la personne ou de la maison. Mais la plupart des communes possèdent toutes, dans des proportions diverses, un minimum de commerces au sein de leur tissu urbain. Ils sont synonymes de mixité des fonctions, de proximité et contribuent à la qualité de vie d'un quartier.

Supermarchés en ville, centres commerciaux en périphérie

Le territoire est marqué comme tous les territoires français par le phénomène de la grande surface commerciale, généralement installée en périphérie des centres urbains. On peut distinguer pour ces formes bâties :

- d'une part, la moyenne surface implantée en centre ville, comme c'est le cas à Sète, Mèze, Marseillan,
- d'autre part la moyenne surface en limite d'urbanisation ou en situation de faubourg comme c'est le cas à Frontignan, Sète, Poussan,
- enfin l'hypermarché périphérique et sa zone commerciale dont le seul exemple est celui de Balaruc Loisirs.

Si du point de vue de la nature de l'offre commerciale, on peut les rapprocher, chacune de ces typologies comporte des avantages et des inconvénients distincts d'un point de vue urbanistique. Tous offrent des caractéristiques architecturales et paysagères défavorables (bardage, faible intégration…), mais les équipements localisés au cœur des tissus urbains peuvent participer au fonctionnement et à l'équilibre de la ville, alors que les commerces de périphérie sont souvent concurrentiels des centres et producteurs de flux.

Mas vinicoles, chais, villages conchylicoles, et activités artisanales en milieu urbain

Plusieurs activités de production héritées du passé marquent encore fortement l'économie du Bassin de Thau : la viticulture, la conchyliculture et la pêche. Ces trois secteurs s'accompagnent de formes architecturales spécifiques qui, chacune, comportent leurs atouts et leurs handicaps propres. Parfois caractérisées par un manque d'entretien visuel qui est d'ailleurs propres à leur fonction, avant tout productive, ils sont des marqueurs important des paysages urbanisés de Thau.

Port et industrie

La spécificité du Bassin est la présence d'une infrastructure portuaire d'importance, à Sète. Combinant pêche, transport maritime, stockage et acheminement de produits pétroliers, le port a généré au cours du XXème siècle le développement d'une industrie chimique, à laquelle le SMVM a affecté d'importants espaces en 1995 entre Balaruc les Bains, Frontignan et Sète. L'interface ville-port peut prendre des aspects diverses en fonction des activités : gare maritime, hangars et locaux de stockage…

Zones d'Activités Economiques en périphérie

Quelques entreprises d'envergure régionale et nationale et la majeure partie de l'activité économique dite «présentielle» (artisanat délocalisé des centres villes en particulier) sont localisées dans les différentes Zones d'Activités Economiques situées en périphérie des villes du Bassin. Présentes dans chaque commune, quelle que soit leur taille, les ZAE se sont développées partout sur le territoire du Bassin de Thau, selon des typologies variables. Situées en périphérie des communes, elles ont souvent fait l'objet d'aménagements médiocres et souffrent de dysfonctionnements spatiaux importants.

I.3.3. DES ESPACES PUBLICS A TRAITER POUR AMELIORER LE PAYSAGE URBAIN DU TERRITOIRE

Les voiries comme les équipements publics participent très visiblement à l'image d'un territoire, à son fonctionnement urbain et à la qualité de vie offerte à ses habitants. Pour cette raison ces infrastructures doivent faire l'objet d'un soin tout particulier dans les actions d'urbanisme à venir.

Bâtiments et espace publics : un héritage à valoriser

Le Bassin de Thau peut globalement s'enorgueillir de la valeur architecturale de ses équipements publics. Qu'il s'agisse de théâtres (à Marseillan, à Sète), ou d'édifices publics divers (écoles, groupes scolaires, mairies, centres culturels), les équipements du XIXème et du début du XXème siècle marquent souvent le paysage urbain par leur qualité de construction. Eléments structurants pour la vie du territoire, ils entretiennent un rapport étroit avec les autres formes urbaines et donnent une partie de leur sens aux entre des communes où ils sont généralement édifiés.

Cet héritage de valeur se retrouve également dans le domaine des voiries et des espaces publics. Qu'il s'agisse des quais bordant les canaux et les ports de pêche, des places et esplanades dans les centres historiques ou encore à l'extérieur des villes des axes anciens comme les routes départementales bordées de platanes, ils constituent autant d'éléments sur lesquels le Bassin de Thau peut s'appuyer sur ces éléments anciens pour améliorer la qualité de son urbanisme et de ses paysages.

L'aménagement contemporain

En marge des espaces publics et des voiries hérités du passé, le territoire du Bassin de Thau a se développer un certain nombre de voiries et d'espaces publics d'un genre nouveau. Si ceux-ci peuvent parfois faire montre d'une grande qualité urbaine et paysagère, ils sont également porteurs d'impacts négatifs : infrastructures routières démesurées, voiries résidentielles en impasse, trame urbaine mal entretenue et peu aménagée, espaces en friche à proximité des centres urbains... Ils portent atteinte à la qualité générale du territoire et à la qualité de vie ressentie par les habitants et les visiteurs.

Une préoccupation croissante pour les communes

Bien que de nombreux efforts restent à faire du point de vue de l'aménagement du domaine public, les démarches de requalification se multiplient, signe d'une prise de conscience récente des enjeux auxquels répondent ces améliorations.

Parmi les projets déjà réalisés citons : l'aménagement de l'espace public devant la mairie de Poussan, l'aménagement d'un cheminement au bord de la lagune à Balaruc-les-Bains, l'aménagement d'une promenade sur la corniche et au bord des plages urbaines à Sète, le réaménagement du centre de Vic-La-Gardiole.

Cette tendance reste le fait des volontés communales qui en assurent généralement la charge. Elles subissent toutefois souvent le poids d'infrastructures léguées, les routes qui traversent les tissus urbains notamment.

Le SCoT peut intervenir en ce domaine, aussi bien en créant un cadre de référence qui guidera les communes et leurs partenaires dans le sens d'une recherche qualitative de construction de l'espace public.

II. PLANIFICATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

L'urbanisme produit sur le bassin de Thau depuis les 20 dernières années a été encadré par un document intercommunal : le SMVM, élaboré par l'Etat et adopté par le Conseil d'Etat en 1995, couvre 9 des 14 communes du territoire.

Dans et hors SMVM, le POS ou PLU de chaque commune détermine ensuite la vocation de chaque parcelle. L'examen des règlements mis en place dans les communes du périmètre est révélateur des choix, encadrés par le SMVM ou pas, faits en matière d'urbanisation au cours des 20 dernières années.

II.1.1. UN SMVM DONT LE BILAN AFFICHE DES LACUNES

Entré en vigueur en 1995 avec la valeur d'une Directive Territoriale d'Aménagement, il impose une règlementation stricte en matière d'occupation des sols à 9 des Communes du Bassin. Son principal objectif est la préservation de la qualité environnementale de l'étang, objectif qu'il cherche à atteindre en limitant fortement les possibilités d'urbanisation aux abords des milieux aquatiques.

C'est un **garde-fou efficace contre l'urbanisation** sur le pourtour du bassin, **mais plusieurs critiques** apparaissent :

- **Les choix stratégiques ont été déconnectés des dynamiques économiques** et ont conduit à un important gel d'espace non fructifié : d'importantes emprises ont été réservées au développement industriel mais l'absence d'appropriation de cette orientation par les communes a amené celle-ci à prendre des dispositions contraires dans leurs POS (fermeture de terrains à l'urbanisation à Frontignan par exemple). Par ailleurs, la non adaptation de ces zones aux attentes des industriels (absence de contact direct avec le trafic maritime le long du RD2, enserrement dans le tissu urbain autour du bassin du midi) a abouti à un très

net déclin et retrait de l'industrie au cours des 15 dernières années. Il en subsiste une situation de sous utilisation de l'espace en cœur urbain, totalement anachronique au regard des tensions vécues sur l'espace à l'échelle du territoire.

- Son application autorise parfois des aménagements hétérogènes : l'imprécision de certaines vocations (industrialo-portuaire, artisanale et commerciale) a conduit à des aménagements peu cohérents, avec cohabitation de fonctions, de formes construites et de flux difficilement compatibles sur une même zone.
- Son intention de limite spatiale de l'urbanisation n'est pas assortie des outils nécessaires : les limites d'urbanisation sont claires, mais aucune règle ne guide vers une utilisation économe de l'espace. Aussi les zones d'extension, mal gérées et développées de façon lâche, ont été rapidement saturées dès la mise en œuvre du document, ne laissant plus de possibilité de croissance aux communes.
- Enfin, son emprise territoriale limitée par rapport au bassin versant a entraîné un report des problématiques sur les communes situées au nord. Les contraintes posées sur les 9 communes concernées ont facilité un report de pression sur le haut du bassin et les périphéries.

Ces lacunes ont motivé l'accord du Préfet pour engager, dans le cadre du volet littoral et maritime du SCoT, la révision du SMVM de 1995.

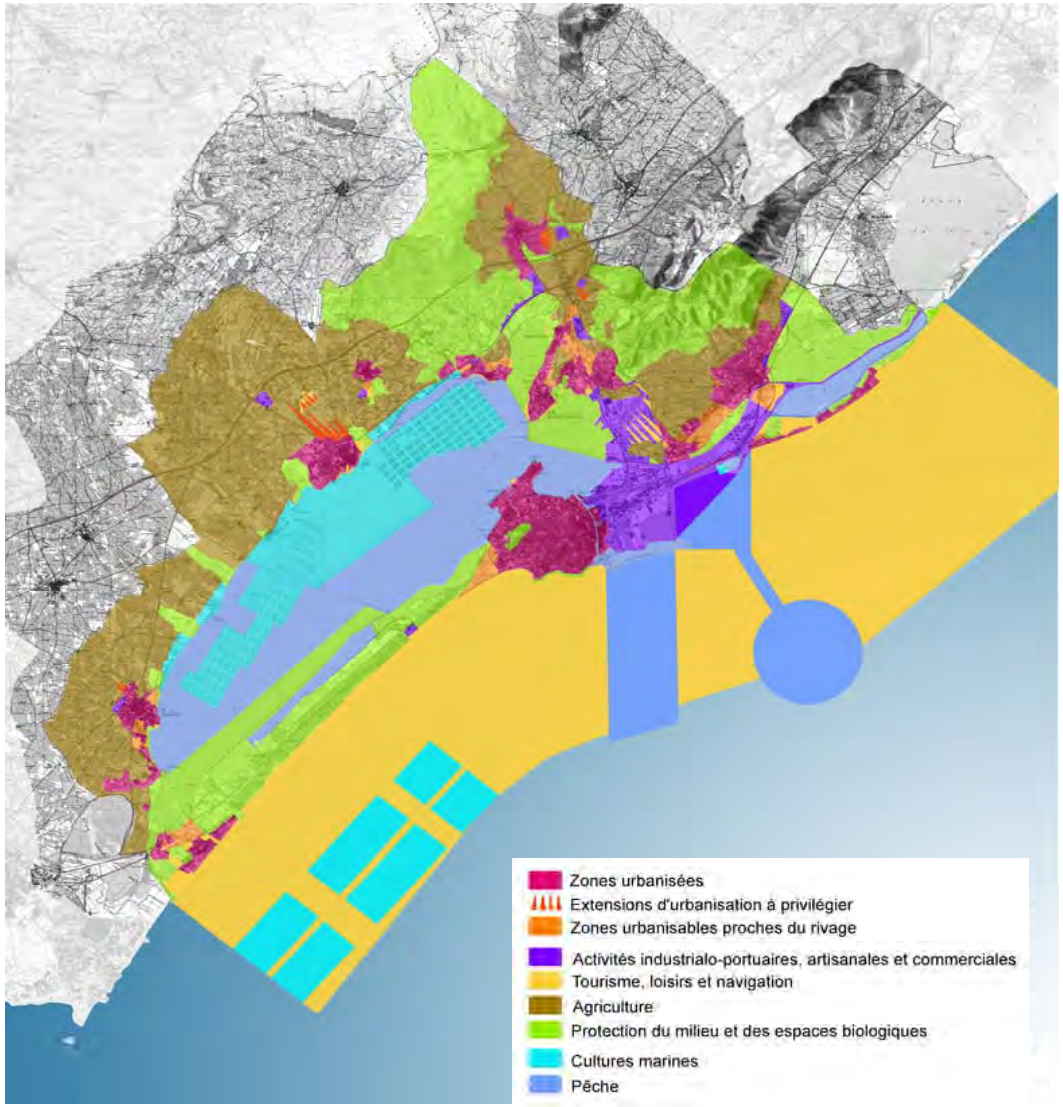

II.1.2. L'URBANISME COMMUNAL

Malgré l'existence du SMVM, l'absence d'un projet de territoire partagé par les communes et guidant leurs décisions en matière d'urbanisme a maintenu dans une multiplicité d'approches les politiques de développement : certaines communes ont su limiter leur croissance, alors que d'autres ont largement ouvert leur territoire à l'urbanisation mais cela c'est produit sans réflexion d'ensemble.

On note par ailleurs une grande **homogénéité des outils** mobilisés par les communes pour engager et encadrer l'urbanisation : aménagement majoritairement confié à des opérateurs privés, utilisation quasi exclusive de procédures de lotissements comme seul mode d'aménagement. Cette situation témoigne d'un fort dessaisissement par les communes de leurs responsabilités en matière d'aménagement. Le transfert vers des opérateurs privés est la règle. La commune se contente le plus généralement d'ouvrir les possibilités d'urbanisation en faisant évoluer le droit des sols.

Cet absence d'encadrement des aménageurs a produit une **forme d'urbanisation récurrente : le lotissement pavillonnaire en extension des tissus urbains récent**s, forme très peu dense avec une consommation foncière extrêmement rapide qui a durement porté atteinte au capital spatial du territoire.

Ce n'est que très récemment que les communes les plus importantes ont commencé à recourir à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté, qui autorise une maîtrise publique d'aménagement et permet d'imposer une mixité des formes et une densité plus grande. Mais on constate une évolution favorable avec quelques tentatives portées par les petites communes depuis un certain temps.

Ce changement notable de comportement des villes se retrouve également dans certaines décisions récentes prises à travers leurs documents d'urbanisme où l'on a pu constater une régression des espaces ouverts à l'urbanisation. On peut ainsi constater que sur l'ensemble des PLU au

cours des 10 dernières années ce sont **plus de 380 hectares de zones à vocation urbaine qui ont été déclassés.**

Ce parti pris allant à l'encontre du processus continu d'urbanisation peut être expliqué par :

- Une prise de conscience du surdimensionnement des zones d'habitat et d'activités par rapport aux besoins, assorti d'une volonté de stopper la progression urbaine de la part de certaines communes (Frontignan, Loupian), en privilégiant le remplissage des dents creuses et la recomposition urbaine ;
- L'obligation des communes de se plier aux injonctions règlementaires de l'Etat en matière de zonage règlementaire, par le biais du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Ce cas existe à Marseillan où le Préfet a exigé une en compatibilité du POS, fermant les espaces jusque là urbanisables du secteur des Onglous.

Ce dernier point doit être nuancé par un contre exemple qui est celui de Frontignan, où la commune a fait le choix lors de sa dernière révision de fermer plusieurs centaines d'hectares urbanisables sur le POS précédent, contredisant le SMVM qui préconisait l'urbanisation de ces espaces mais pour y instaurer une vocation industrielle et répondre aux besoins de développement du port.

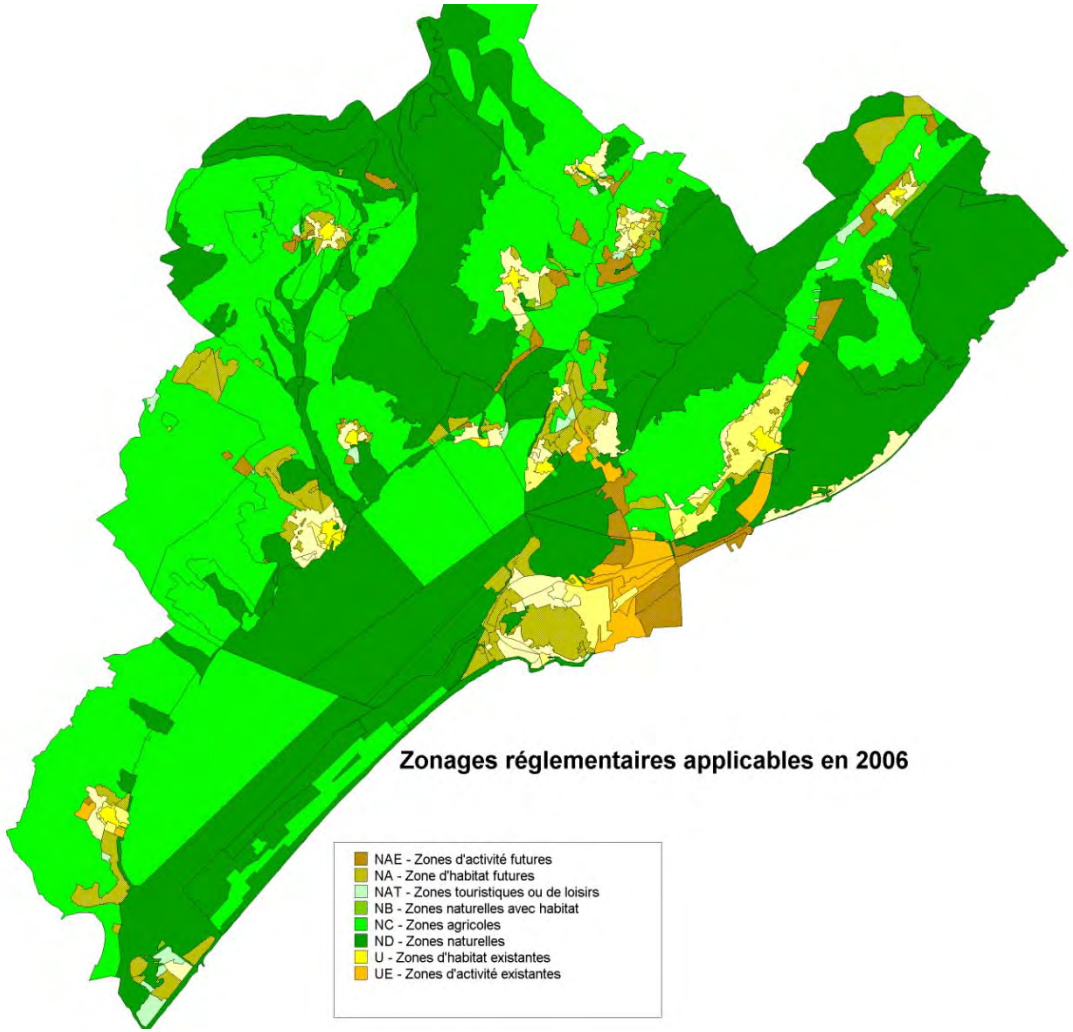

III. UNE OFFRE D'HABITAT INADAPTEE

III.1. LA DEMANDE EN LOGEMENT

Le territoire du bassin de Thau cumule des caractéristiques qui contribuent à une pression constante ou croissante sur la demande en logement. Ces éléments sont : la situation littorale, l'accessibilité, la proximité de Montpellier, mais également le desserrement et la décohabitation qui sont facteurs de besoins endogènes.

Ces caractéristiques tendent à multiplier les sources de la demande en logement et à faire peser sur le territoire des « risques » de transformations profondes. De nombreuses vocations, voulues jusqu'à présents pour certains espaces, sont aujourd'hui remises en cause du fait de cette pression :

- Zones économiques ou industrielle colonisées par les usages résidentiels,
- Zones agricoles sous « pression » des extensions urbaines ou de l'urbanisation diffuse,
- Zones d'accueil touristique vieillissantes, de plus en plus concurrencées, et tendant à se « résidentialiser » sous des formes quelques fois précaires.

Cette forte pression résidentielle contribue donc à banaliser les espaces sans que de nouvelles formes d'organisation aient pu être conçues à une échelle territoriale. Elle présente d'autant plus de risque qu'elle est la seule à s'exercer fortement sur le territoire et n'est pas contrebalancée par une pression des investisseurs économiques par exemple (à l'exception des promoteurs de projets commerciaux). L'espace pourrait donc, dans son ensemble, être mité par des formes d'habitat hétéroclites au terme de mutations non encadrées mais plus ou moins violentes des usages.

L'absence de réponse à la demande et aux besoins, plus que de constituer la stratégie de protection environnementale par limitation de l'urbanisation comme cela est parfois entendu, conduirait avant tout à une dégradation très sensible du territoire dans ses aspects visuels et fonctionnels.

Il est donc important de bien cerner cette demande afin de calibrer au mieux la réponse à y apporter.

III.1.1. LES « MOTEURS LOCAUX DE LA DEMANDE EN LOGEMENT » :

Une demande à évaluer au regard des évolutions sociales

Le territoire suit une tendance générale de diminution du nombre de personnes par ménage (et donc par logement). Ce phénomène de desserrement n'est pas neutre en matière de besoins supplémentaires en logements. On peut estimer ainsi à 8 850 le nombre de logement qui ont été nécessaires entre 1962 et 1999 pour compenser les phénomènes de desserrement. Ces 8 850 logements représentent près de la moitié (48%) de l'ensemble des résidences principales qui ont été créées pendant cette période. Cela signifie qu'il faut prévoir un volume important de logements qui ne seront pas destinés à accueillir une population supplémentaire, mais à accompagner cette évolution sociologique.

La demande évaluée au regard des dynamiques démographiques (voir également le chapitre II : dynamiques socio-économiques)

De 2005 à 2010, la croissance démographique observée sur le territoire était en moyenne, de 2,28% par an. Si cette tendance se poursuivait, la population du bassin de Thau à l'horizon de 2030 serait d'environ 185 000 habitants, soit un delta de plus de 70 000 habitants. Il faudrait, en considérant un desserrement continu des ménages (voir ci après) et en comptant sur un taux raisonnable de réhabilitation dans le parc vétuste actuel produire plus de 40 000 logements sur le territoire à cette échéance.

Plusieurs éléments incitent à modérer cette option. D'une part, le taux de croissance très important observé au cours des 5 dernières années est largement supérieur à celui que l'on observe sur un temps plus long : il n'est plus que de 1,38% par an au cours des 20 dernières années. Le SCoT étant construit sur une prospective longue, également de l'ordre d'une vingtaine d'années, on peut considérer que sur des durées de cet ordre le rythme de croissance est lissé et qu'il ne sera, en fin de compte, pas supérieur à celui qu'on vient de connaître depuis 20 ans.
Cette option est retenue par l'INSEE et le Groupement de la Statistique Publique régional dans leurs travaux de prospective : alors qu'une baisse des taux est attendue sur la plupart des départements, ils envisagent une poursuite des tendances lourdes sur les 20 prochaines années pour l'Hérault, construisant ses prévisions sur un maintien des taux connus depuis les 20 dernières années y compris sur le littoral.

Parmi les facteurs permettant un ralentissement des taux très élevés vécus ces 5 dernières années, le renchérissement du foncier et de l'immobilier joue sur l'attractivité des territoires et constitue un des points essentiels. Par ailleurs, au niveau local, la stabilisation de l'étalement de Montpellier déjà constatée par l'INSEE depuis plusieurs années, que la mise en œuvre du SCoT de l'agglomération montpelliéraine devrait confirmer en produisant une importante densification de la ville centre et de sa proche périphérie sont des éléments qui vont participer à une légère inflexion de la pression portée sur Thau.

Aussi, sur la base d'une hypothèse de croissance de l'ordre de 1,35% par an sur les 20 prochaines années, identique à celle connue entre 1980 et 2005, la population du territoire de Thau serait portée à environ 165 000 habitants en 2030, soit un delta de 48 000 habitants. Les besoins en logement, considérant la poursuite du desserrement des ménages, serait de l'ordre de 20 à 25 000 unités.

III.1.2. BESOINS SPECIFIQUES

La demande en logements sociaux

2227 demandes de logement social ont été recensées sur le territoire, dont 2099 demandeurs originaires du département de l'Hérault et 128 demandeurs originaires d'un autre département. L'ancienneté des demandes correspond à un délai de 1 à 12 mois pour l'obtention d'un logement.

Les personnes défavorisées

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi du 25 mars 2009), à l'instar de ce qui est prévu par l'article 55 de la loi SRU pour le logement, fixe un objectif minimal à atteindre pour certaines communes en matière d'hébergement d'urgence et un mécanisme de « sanction » pour les communes qui ne le respectent pas. Les communes visées sont :

- ➔ Les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants = 1 place par tranche de 2 000 habitants.
- ➔ Les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants = 1 place par tranche de 2 000 habitants,
- ➔ Les communes dont la population est égale ou inférieure à 3 500 habitants et qui sont comprises dans une agglomération de plus de 100 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants = 1 place par tranche de 1 000 habitants.

Pour le territoire du SCoT, les communes concernées sont celles appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (tableau ci-contre).

LIBELLE	EPCI	objectifs en places d'hébergement fixe par la loi molle
BALARUC LES BAINS	CA BASSIN DE THAU	3
BALARUC LE VIEUX	CA BASSIN DE THAU	2
FRONTIGNAN	CA BASSIN DE THAU	11
GIGEAN	CA BASSIN DE THAU	2
MARSEILLAN	CA BASSIN DE THAU	3
MIREVAL	CA BASSIN DE THAU	1
SETE	CA BASSIN DE THAU	21
VIC LA GARDIOLE	CA BASSIN DE THAU	1
TOTAL CA BASSIN DE THAU		44

Lorsque les communes appartiennent à un EPCI doté d'un PLH approuvé, les objectifs s'apprécient à l'échelle du PLH. La somme de places d'hébergement situées sur le territoire de l'EPCI doit être égale ou supérieure à la somme des capacités à atteindre de ces communes.

Le PLH de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, élaboré dans le même temps que le SCoT et adopté en 2012, définit un programme de création de ces hébergements.

Les personnes âgées

Le vieillissement de la population constitue également un enjeu fort pour un littoral languedocien particulièrement attractif pour les retraités. La capacité actuelle d'accueil des personnes âgées en structures collectives est de environ 1000 lits au 31/12/2007 pour le bassin gérontologique de Sète, qui correspond au périmètre du SCoT, soit un taux d'équipement d'environ 116 lits pour 1000 personnes de plus de 75 ans. Le schéma gérontologique du département de l'Hérault 2008-2012 prévoit une création de 206 lits à l'horizon 2013. Deux actions, « adapter l'habitat individuel » et « susciter des formules alternatives d'habitat » entendent lancer une démarche de sensibilisation après des bailleurs, des constructeurs et des décideurs publics sur la notion d'accessibilité du logement.

Les travailleurs saisonniers du tourisme

La problématique du logement des travailleurs saisonniers du tourisme est résolument économique. Au-delà du droit au logement décent et de l'amélioration des conditions de vie des salariés du tourisme, c'est l'attractivité même de tout un secteur d'activité et de sa capacité de développement qui peuvent être remis en cause par une offre déficiente en logements. En effet, la professionnalisation et la qualité du service permettent localement de démarquer les entreprises touristiques entre elles et plus largement, dans un contexte de forte concurrence européenne, sont des enjeux cruciaux pour l'industrie touristique du Languedoc Roussillon.

L'offre en logement participe étroitement à cette qualité de la main d'œuvre et du service rendu ; les employeurs peuvent ainsi rendre plus attractif leur offre d'emplois et ce fait, disposent d'un choix dans le recrutement. Une absence de possibilité de logement réduit pour une grande part le champ de recrutement à la main d'œuvre locale, qui n'est pas forcément qualifiée pour les emplois à pourvoir. Ceci est particulièrement vrai pour les professions exigeant un certain degré de qualification, comme les cuisiniers par exemple ou le personnel de club de vacances, très polyvalent.

L'accueil des gens du voyage sur le Bassin de Thau

La loi du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage stipule que les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Elle précise également que le Schéma détermine les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels et définit les conditions dans lesquelles l'Etat intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements.

Le Schéma de l'Hérault, approuvé le 12 décembre 2011, découpe le territoire du SCoT en 2 secteurs :

- le bassin de Sète sur lequel il inscrit la réalisation de 4 aires d'accueil de 30 à 35 places de caravanes ainsi que la réalisation d'une aire de grand passage pour 150 places. L'aire de Frontignan a été réalisée dans ce secteur en 2012 (livrée début 2013).
- le bassin d'Agde pour lequel la réalisation d'une aire de 40 places à Marseillan et a été effectuée en 2010.

III.2. L'OFFRE : STRUCTURE DU PARC

Le territoire de Thau doit faire face à des besoins résidentiels importants liés à son dynamisme démographique. L'offre actuelle, tant au niveau de la structure que du marché, ne répond pas aux différents enjeux du territoire.

III.2.1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PARC DE LOGEMENT

L'occupation du parc : une situation disparate entre secteurs

Le parc actuel est composé d'environ 74 000 logements. L'occupation du parc varie selon la fonction et le positionnement de la commune sur le territoire et on relève notamment :

- Une vacance importante dans les deux pôles urbains de Sète (11%) et Frontignan (8.8%) ;
- Des résidences secondaires fortement présentes autour de la lagune notamment à Balaruc-Les-Bains et Marseillan, où les taux atteignent 60 % de l'ensemble des logements. Le territoire compte en 2005 plus de 18 OO0 résidences secondaires, soit plus de 24 % du parc ;
- Les communes situées à l'Est du territoire concentrent une part très importante de résidences principales liées à leur fonction de communes résidentielles d'actifs sétois ou montpelliérains.

Un territoire fortement tourné vers l'individuel

Le territoire abrite une part très importante de logements individuels avec des situations contrastées :

- Sète qui compte plus de 90% de collectif,
- Des communes moyennes, où le taux de collectif tourne autour des 30-40%,
- Les petites communes où la part de collectif ne dépasse pas les 10%.

Certains logements des centres anciens inconfortables et indignes

Le département de l'Hérault fait partie des 11 départements prioritaires choisis pour le programme d'action d'éradication de l'habitat indigne lancé en 2000 par le gouvernement. 6300 logements potentiellement indignes ont été recensés sur le territoire du ScoT, soit près de 14,7% du parc des résidences principales privées correspondant à une population occupante de 14000 personnes. En effet, 20% du parc existant a été construit avant 1949.

Sète et Marseillan sont les deux communes où l'état du logement est la plus problématique avec respectivement 8.6% et 7.69% de logements très inconfortables. De plus, Marseillan détient le taux le plus élevé du parc privé potentiellement indigne (22.2%) et Sète concentre le plus grand nombre de ménages en sur-occupation lourde dans le parc privé en location. Une OPAH et une action d'Eradication de l'Habitat Indigne ont été engagées sur la ville de Sète depuis 2004 afin de résorber les situations d'insalubrité et réhabiliter les logements concernés.

III.2.2. LE PARC SOCIAL : UNE INADEQUATION DE L'OFFRE

Etat des lieux du territoire au regard des dispositions liées à la mise en œuvre de la loi SRU

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite loi SRU) prévoit en son article 55 que les communes d'au moins 3500 habitants comprises (au sens du recensement général de la population) dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, ont l'obligation de disposer de 20% de logements sociaux. Ces communes sont dites « communes SRU ».

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (dite loi DALO) a étendu le champ d'application de l'article 55 de la loi SRU, à compter du 1er janvier 2008, aux communes d'au moins 3 500 habitants, membres d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Ces communes sont dites «communes DALO».

Contrairement aux «communes SRU», les «communes DALO» ne seront soumises au prélèvement sur leurs ressources fiscales qu'à compter du 1er janvier 2014.

A compter du 01/01/2012, suite à l'actualisation du périmètre de l'agglomération de Sète au sens de l'INSEE au cours de l'année 2011, il apparaît, d'une part, que la commune de Gigean précédemment «commune DALO» devient «commune SRU» et, d'autre part, que la commune de Poussan devient «commune SRU».

Ainsi, au 01/01/2012, sur le territoire du SCoT du Bassin de Thau, 6 communes ont l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux : 5 communes SRU et 1 commune DALO (voir tableau ci-dessous).

Afin de rattraper leur retard, ces communes doivent s'engager sur un objectif de production en logements sociaux. Ce retard est évalué à 2548 logements par l'Etat dans le cadre de son Porter à Connaisance.

Code INSEE	Nom des communes	Nombre de logements sociaux au 01/01/2011 (**)	Nombre de residences principales 2011(source DGI-taxe d'habitation)	Part de logements sociaux en % au 01/01/2011
34023	Balaruc-les-Bains (*)	269	3 296	8,2%
34024	Balaruc-le-Vieux	5	816	0,6%
34039	Bouzigues	0	692	0,0%
34108	Frontignan(*)	1575	10 091	15,6%
34113	Gigean(*)	135	2 180	6,2%
34143	Loupian	21	857	2,5%
34150	Marseillan(*)	184	3 880	4,7%
34157	Meze	417	4 611	9,0%
34159	Mireval	18	1 247	1,4%
34165	Montbazin	74	1 040	7,1%
34213	Poussan(*)	17	1 983	0,9%
34301	Sète(*)	4017	22 302	18,0%
34333	Vic-la-Gardiole	0	1 424	0,0%
34341	Villeveyrac	6	1 154	0,5%
	Total	**6 738**	**55 573**	**12,1%**

Nombre de LLS et taux d'équipement au 1/01/2011

(*) Communes soumises à l'obligation de disposer de 20% de LLS
(**) Pour les communes concernées par l'inventaire SRU (sauf Poussan): la source est l'inventaire SRU

Pour les autres communes: la source est l'enquête RPLS 2011

Du fait de son retard la commune de Balaruc les Bains est soumise au prélèvement sur ses ressources fiscales prévu dans les textes. Les communes de Frontignan et Sète en sont exemptées car elles ont plus de 15% de logements sociaux et disposent de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Caractéristiques du parc social

La grande partie du parc social se trouve à Sète et à Frontignan puisqu'elles regroupent 3845 logements, 391 places en foyer et 366 logements en privé conventionnés soit près de 90% du parc social du territoire composé par 5475 logements. Ce parc représente environ 15% du parc total de résidences principales, soit un taux supérieur à la moyenne départementale qui est de 12% environ.

L'offre du parc locatif social est concentrée principalement sur les T3 et T4, avec une quasi-absence de T1. Quant à la demande locative sociale, elle porte majoritairement sur les T2 et T3. Il ya donc un manque significatif de T2 dans le parc social. Aujourd'hui, 90% du parc social public actuel est constitué de logements collectifs.

Face à un manque évident de logements sociaux, on constate le « Rôle social » du parc privé.

Ces logements constituent un « parc social de fait » dans la mesure où celui-ci remplit un rôle d'accueil pour des populations fragiles économiquement et socialement qui devraient pouvoir accéder au parc social « de droit ». Le parc de résidences touristiques est également largement mis à contribution malgré sa totale inadaptation à l'accueil de résidents permanents (isolation, chauffage…).

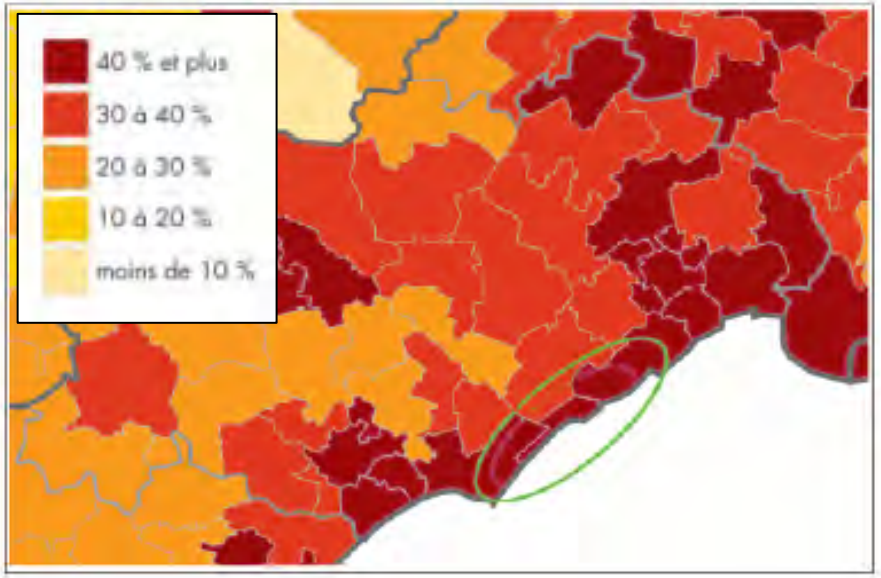

Part des ménages à très faible revenu logés dans le parc privé (source FILOCOM 2001 / ANAH)

Situation du territoire en matière d'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence existant est exclusivement localité à Sète (38 places). La ville offre par ailleurs 110 places réparties en hébergement relais (43 places), foyers de jeunes travailleurs (FJT : 50 places) et foyers de travailleurs migrants (FTM : 15 places). L'association Solidarité Urgence Sétoise qui suit près de 800 familles porte par ailleurs le principal projet de création d'hébergements d'urgence : il consiste en maison d'accueil d'une capacité de 60 à 70 places à Sète. Dans un second temps est envisagée la création d'une maison relais de 30 places à Frontignan.

L'accueil des gens du voyage sur le Bassin de Thau

Une aire a été créée conformément au Schéma département à Marseillan, pour une capacité de 40 places. Les 4 autres aires prévues ne sont pas à ce jour réalisées. Le territoire est donc particulièrement déficitaire sur ce sujet.

III.3. UN RYTHME DE PRODUCTION SOUTENU

III.3.1. UNE PRODUCTION IMPORTANTE, MAIS TRONQUEE PAR LE TAUX DE RESIDENCES SECONDAIRES

Le rythme moyen de construction neuve des communes du Bassin est relativement soutenu, quasiment 3 fois plus élevé que la moyenne nationale. En effet, il se situe entre 10 à 20 logements par an pour 1000 habitants, alors que la moyenne nationale se situe autour de 3,5.

Parmi l'ensemble des villes du Bassin de Thau, le rythme de construction de trois communes se situe nettement au-dessus de cette moyenne : Marseillan, Vic-La-Gardiole et Balaruc-Les-Bains. Cependant, ces moyennes élevées sont fortement induites par d'importantes opérations ponctuelles : lotissements d'envergure à Marseillan, lotissement et village touristique à Vic la Gardiole…

Le partage de la production entre logement individuel et logement collectif est relativement équilibré lorsqu'on l'examine de façon globale pour l'ensemble du territoire : sur les 16 000 logements construits entre 1990 et 2005, 48 % sont de l'individuel pur, 13 % de l'individuel groupé, et 40 % du collectif. On peut même noter une légère progression de la construction collective durant les deux dernières années. En revanche, certaines communes du périmètre connaissent une spécialisation accusée de leur production de logements : les petites communes produisent essentiellement de la maison individuelle, alors que 90% de la production sétoise est collective. Marseillan, Frontignan et Balaruc-Les-Bains ont une production équilibrée sur les 15 dernières années.

En volume, cette production est largement supérieure à celle qui serait nécessaire pour répondre aux simples besoins de la population. Mais une partie très importante du volume produit échappe aux besoins résidentiels locaux.

En effet, sur 10 logements neufs construits entre 1990 et 1999, seuls 3 servent à loger de la population nouvelle et environ 2 au desserrement des ménages habitant le territoire. Près de la moitié de cette production concerne des résidences secondaires et ne répond donc qu'aux besoins d'une population saisonnière ! La situation est particulièrement marquée à Balaruc les Bains ou Marseillan où le parc de logements est actuellement composé par plus de 60% de résidences secondaires.

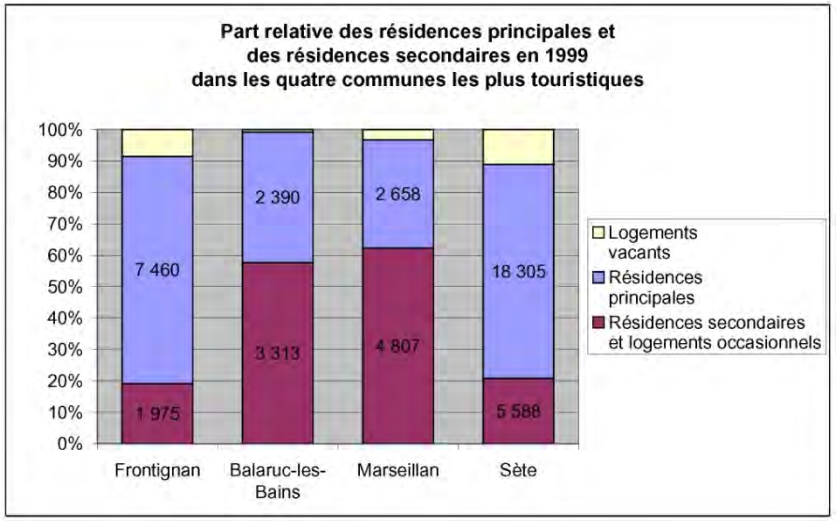

III.3.2. LA MOITIE DE LA PRODUCTION A SETE ET A MARSEILLAN

De 1990 à 2005, les communes du Bassin de Thau ont globalement produit 16 000 logements neufs. Cette production a connu de fortes fluctuations durant les 15 dernières années, les niveaux de production variant de 700 à plus de 1 100 logements neufs par an. Après une période de forte hausse, débutée en 2002 et qui atteint des niveaux record fin 2003, il semblerait que le territoire entame un cycle de stabilisation de la production.

La majeure partie de la production est portée par Sète et Frontignan (près de 50 %), et dans une moindre mesure par Marseillan, Mèze et Balaruc-Les-Bains (plus de 25 %). Le dernier quart étant constitué par le cumul de la construction neuve dans les 9 autres communes.

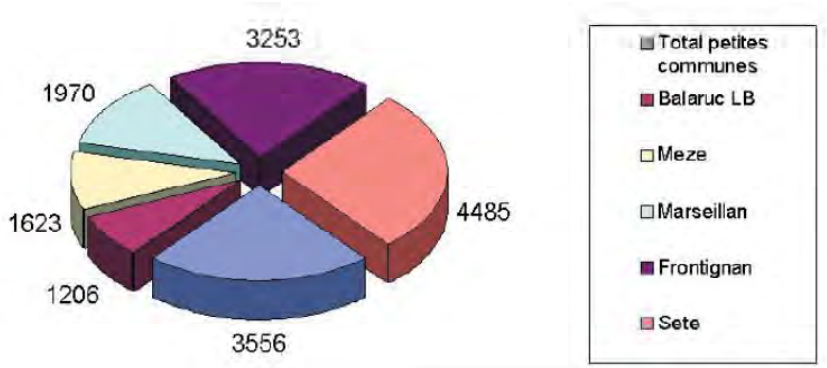

Répartition spatiale des logements construits entre 1990 et 2005
Source : Données sur la construction neuve, Ministère de l'Equipement, déclaration de commencement de travaux.

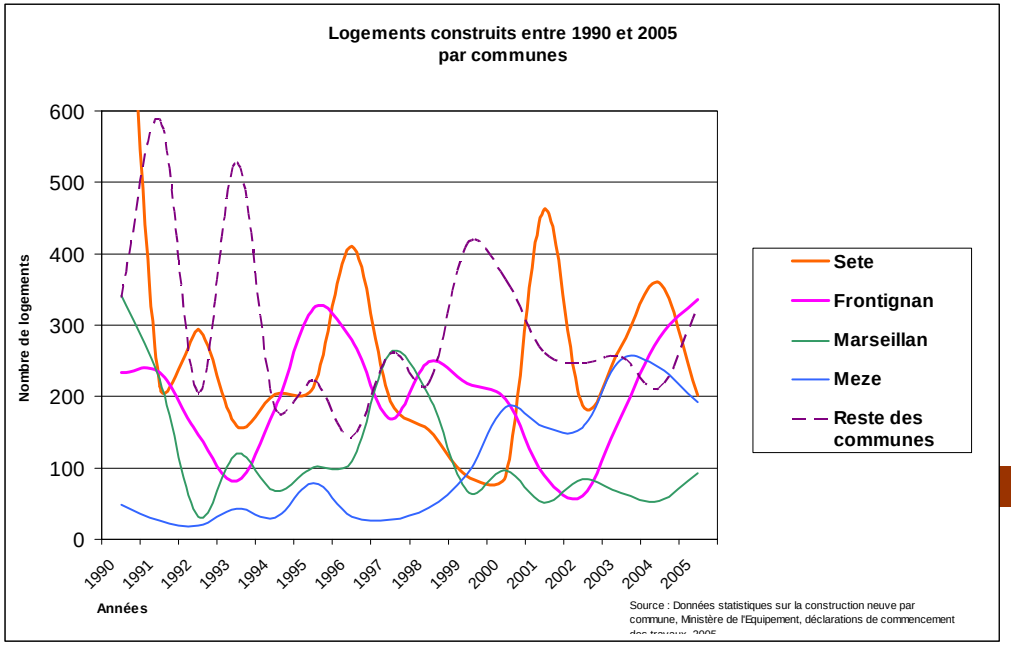

Les communes « urbaines » (Sète et Frontignan) jouent un rôle moteur mais totalement ponctuel et non planifié. Lorsqu'elles produisent, elles absorbent l'essentiel de la demande et le reste du territoire observe une accalmie. En revanche lorsqu'elles arrêtent de produire le reste du territoire se met spontanément en situation de réponse à la pression et augmente sa production. Ceci témoigne d'une demande constante, voire en hausse constante, et de l'organisation d'un marché qui, lorsque les centres urbains ne répondent plus, se met en œuvre sur une base de recherche opportuniste en fonction des disponibilités foncières.

On peut mettre en avant le rôle moteur de l'ensemble Sète - Frontignan dans les dynamiques constructives. Il démontre donc l'intérêt de soutenir la production dans le cœur urbain pour répondre à la demande en évitant l'étalement et le surdéveloppement des villes et les villages qui seraient soumis à une croissance résidentielle exponentielle sans bénéficier des infrastructures et moyens de gestion, particulièrement environnementale, de ce développement.

III.4. LE MARCHE DE L'IMMOBILIER

Le territoire de Thau est marqué par des indicateurs sociaux (niveau de scolarisation, revenu moyen) relativement bas. Mais le territoire est extrêmement attractif. Il l'est pour les populations de retraités d'origine géographique diverses. Il l'est également pour les actifs montpelliérains qui voient ici un espace offrant qualité de vie et proximité immédiate de la capitale régionale. Ces populations bénéficient d'un pouvoir d'achat élevé, supérieur le plus souvent à celui des populations locales. La pression qu'ils exercent est source de concurrence dans l'accès au logement.

La compétition se fait en défaveur des habitants du territoire. Elle provoque une augmentation rapide des prix de l'immobilier. L'accession devient difficile. L'offre locative s'affaibli du fait d'une pression constante sur le parc existant. Les ségrégations sociales s'accentuent. Les jeunes ménages, les ménages à revenus moyens ou faibles ont de plus en plus de difficultés à se loger.

III.4.1. UN MARCHE DE L'ACCESSION DE PLUS EN PLUS SELECTIF

1) Une flambée des prix

Cette flambée des prix (70% en deux ans) suit le mouvement national de hausse de l'immobilier, renforcée par le report général du marché de la Côte d'azur, saturé, sur le Languedoc Roussillon, et confirmée par l'apparition des grands groupes immobiliers sur Sète, Balaruc et Frontignan.

Les évolutions du coût du foncier et de l'immobilier sur les dernières années font de l'aire urbaine de Sète l'une des plus chères de la région Languedoc Roussillon. Les coûts très élevés s'accompagnent par ailleurs d'une poursuite des augmentations à un rythme soutenu (+23% entre 2000 et 2002).

Le prix moyen de l'immobilier est ainsi passé, de 2000 à 2010, de 1134 € à plus de 2600 € le m2 pour les appartements, et de 1254 € à plus de 3000 € le m2 pour les maisons. Le prix du foncier à bâtir est lui passé de 74 à 250€ le m2 dans la même période.

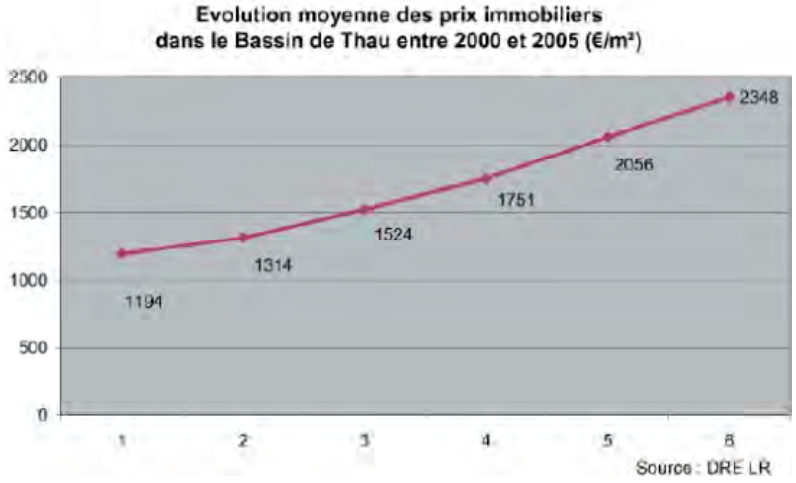

2) Un marché ségrégatif

Cette situation est confirmée par les lotisseurs locaux qui ont vu leur clientèle traditionnelle de jeunes ménages évoluer vers une clientèle plus âgée, ayant déjà un bien et généralement extérieure au département (région parisienne, nord de la France). Les agences immobilières confirment cette tendance, avec une part croissante d'acheteurs étrangers sur certains secteurs particuliers (Sète, Marseillan) et un report significatif du marché montpelliérain sur les communes à proximité. Les primo-accédants se reportent ainsi de plus en plus vers le Nord puis vers l'intérieur du département pour trouver des prix plus accessibles ou diffèrent leur projet d'acquisition.

Seules certaines catégories sociales supérieures ou des personnes ayant un bien à revendre peuvent prétendre à l'accession. Par ailleurs, les programmes récents de logements ou à venir sont orientés « standing » et ne répondent pas aux besoins actuels. La production ne vient pas en réponse aux besoins locaux.

III.4.2. UNE OFFRE LOCATIVE INADEQUATE

Les loyers comme les prix de vente sont considérés comme en total déphasage avec les ressources de la quasi-totalité des ménages. Le marché locatif est décrit par les professionnels comme très tendu, présentant peu de biens disponibles.

La recherche de références et annonces de location, en collectif comme en individuel, témoigne de l'état de l'offre locative de l'agglomération, en l'occurrence une quasi-pénurie. En effet, les offres de locations sont très peu nombreuses que ce soit par le canal des agences immobilières ou directement entre particuliers. Les faibles disponibilités sont localisées presque uniquement à Sète, Frontignan et Balaruc les Bains. L'offre est quasi nulle ailleurs.

Une explication de ce manque d'offre réside dans la difficulté d'accession à la propriété : de ce fait, les occupants locataires n'envisagent plus l'achat et restent dans leur logement, empêchant une fluidité des parcours résidentiels. La chaîne du logement est ainsi considérée comme bloquée pour la plupart des ménages.

L'alternative vient du parc d'immobilier de loisirs, qui constitue alors une offre par défaut pour des ménages ne pouvant se loger dans le parc de résidences principales. Les loyers y sont inférieurs en raison de surfaces plus petites et d'une qualité de construction moindre. Les locations à l'année y deviennent de plus en plus nombreuses.

IV. L'ORGANISATION DES MOBILITES[46]

La mobilité constitue aujourd'hui une dimension structurante dans l'organisation d'un territoire. Elle entretient des liens ténus avec le dynamisme économique et la qualité de vie résidentielle.

La mobilité structure le territoire par ses déplacements internes et notamment entre ses différentes polarités urbaines et fonctionnelles.

La mobilité oriente également le développement du territoire au niveau des déplacements externes qui permettent d'établir les relations avec les territoires adjacents et polarités urbaines situées à proximité.

Par ailleurs, le développement des différents réseaux de transport laisse une empreinte physique sur le territoire en le maillant d'infrastructures dont les impacts sont aujourd'hui largement observables.

[46] *Sources :*

- *La construction urbaine du territoire de Thau. Contribution au diagnostic du territoire. Phase 1 : Diagnostic, fév. 2007. Alphaville et TN +.*
- *Atelier Trafic et déplacements urbains et interurbains. Diagnostic du SCoT. SMBT.*
- *Plan de Déplacements Urbains de Thau Agglomération Diagnostic flux et déplacements, janvier 2009. Bleu Sud, Marc Petit Architecte et Horizon Conseil.*

IV.1. UNE FORTE DENSITE DE MOBILITE INTERNE

IV.1.1. CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES DES MOBILITES

Les flux principaux.

La mobilité quotidienne est avant tout alimentée par des déplacements internes. Ils représentent environ 248 000 mouvements quotidiens et sont largement supérieurs en nombre aux 122 000 déplacements vers ou en provenance des territoires voisins (Montpellier en premier lieu).

Une grande partie de ces déplacements se produit entre le nord du territoire et son cœur urbain : ils représentent 48 000 mouvements par jour.

Sète est, pour diverses raisons, le 1er pôle générateur de flux : 57 000 mouvements quotidiens sont comptabilisés en entrée / sortie de la ville centre chaque jour. Une partie importante de ce flux est composé par les flux domicile – travail. Mais l'attractivité du centre de Sète en qualité de pôle de service est également importante.

Ces données permettent de considérer le rôle important joué par l'ensemble urbain Sète – Frontignan en tant que polarité locale. Mais les flux sont également composés par les déplacements des habitants de ce pôle vers l'extérieur : pour des raisons de domiciliation de l'emploi, mais également pour chercher des services.

Dans ce domaine, un rôle important est joué par l'équipement commercial de Balaruc le Vieux, le plus important du territoire. Les estimations permettent d'évaluer à près d'une dizaine de milliers les déplacements entre le cœur urbain littoral et ce centre commercial de proche périphérie.

Le territoire « tout voiture ».

L'automobile reste prépondérante et représente plus de 65% du total des déplacements quotidiens, y compris les déplacements internes aux communes (source : PDU, Thau agglomération, 2010).

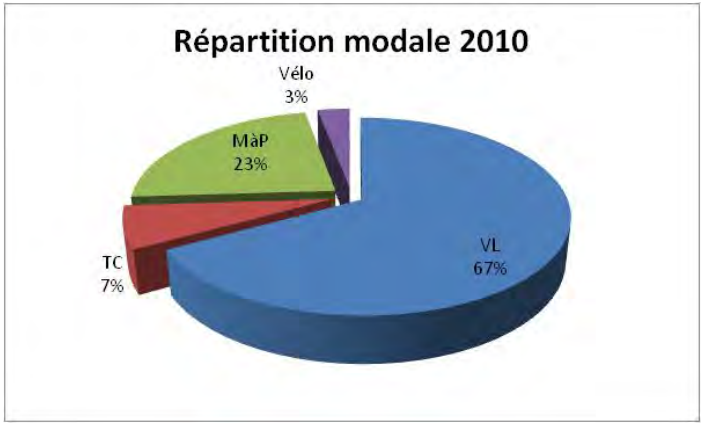

Les transports en communs ne représentent que 7% des déplacements à l'échelle du SCoT. On peut aussi remarquer un recours très faible aux déplacements en vélo (seulement 3%), alors que la configuration du territoire se prêterait pourtant idéalement à ce type d'usage (climat, absence de déclivité en particulier).

IV.1.2. LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

► Le réseau routier.

La grande majorité des déplacements sont des déplacements routiers. Ils s'exercent sur un réseau dense de voiries qui peut être décliné selon la hiérarchie suivante :

1. Réseau primaire : axe au trafic majeur assurant des fonctions de transit et de cabotage dans le SMBT

- L'A9 qui dessert le territoire depuis l'extérieur, bénéficiant d'une sortie sur le territoire (à Poussan) et assurant une fonction de liaison interurbaine avec Montpellier et Béziers ;
- La dorsale Est Ouest « RD613 » sur un axe de transit qui court de Montpellier à Béziers le long de l'Etang de Thau et où se greffent les flux vers Sète mais également ceux vers les secteurs d'Agde et de Pézenas ;
- L'axe Nord Sud « RD2 » doublé par la « RD600 » qui relie et dessert les 2 bassins de la CCNBT et de Thau Agglomération ;
- La diamétrale Sud « RD612 » sur un axe qui traverse le bassin depuis Montpellier suivant le littoral ;
- La rocade au Nord du territoire : le « RD2» est un axe qui court de Gigean vers Villeveyrac puis les hauts cantons héraultais.

2. Réseau secondaire à moindre trafic et assurant des fonctions d'échanges internes et externes

- Un axe transversal RD129 qui maille les RD2, RD600 et RD112 sur Frontignan ;
- les axes de dessertes intercommunales : la RD51 sur Agde-Marseillan-Méze et la RD50 entre Frontignan et Frontignan plage ;
- La route du Lido à vocation saisonnière (à l'exception de sa fonction de lien entre Sète et Marseillan, valable toute l'année).

3. Réseau tertiaire constitué des voies à moindre trafic et permettant l'accès aux voiries précédentes

- La RD2112 anciennement RN112 dans la traversée de Frontignan (av Marechal Juin) ;
- Les grands axes routiers au sein de la ville de Sète ;
- Les voies de liaison entre les communes du Bassin (RD5 e8, RD158 e3, RD2 e5, RD119, RD51 e5 …).

La hiérarchisation du réseau viaire

► **Fonctionnalité du réseau routier.**

Malgré une trame interne assez dense, le territoire de Thau souffre de **dysfonctionnements** en terme de mobilité routière, dus au tracé des axes et à leurs usages.

Le tropisme géographique a entraîné le développement d'infrastructures **essentiellement orientées Est- Ouest** : tracé de l'A9, doublée par la RD613, puis la RD6112 plus au Sud.

En revanche, les infrastructures Nord – Sud, contraintes à l'Est par la Gardiole et au centre par la lagune, sont beaucoup moins bien structurées. **Elles consistent presque essentiellement en un double-axe RD2/RD600 au pied de la Gardiole**.

A l'exception de l'A9 qui reçoit les flux les plus importants (ceux-ci étant largement composés par des déplacements dépassant le cadre du SCoT), les flux les plus denses sont pourtant observés sur ce double axe Nord Sud qui permet de relier le Nord du territoire à son cœur urbain. Ces flux sont décomposés sans hiérarchisation entre le RD2 et le RD600, deux voies qui fonctionnent quasiment en parallèle de l'échangeur autoroutier de Poussan aux entrées de Sète. 40 000 véhicules en moyenne empruntent quotidiennement cet axe.

L'autre grand axe de flux est composé par les déplacements du territoire vers l'Est. Ces flux sont décomposés entre RD613, dans la plaine de Poussan – Gigean – Fabrègues et RD612 sur le littoral. Ils concernent environ 35 000 véhicules jour.

Ce réseau viaire souffre principalement d'une **mauvaise hiérarchisation**. Il existe un manque de lisibilité vis-à-vis de la vocation des voiries (mauvais dimensionnement, absence ou surabondance de piquages), qui conduit à **superposer les usages** sur une même voirie (flux internes, interterritoriaux ou de transit), produisant des congestions et une relative confusion sur le réseau.

Les vocations des RD2 et RD600 ne sont pas spécialisées et hiérarchisées. Aussi les deux infrastructures voient se superposer des flux très denses liés aux déplacements quotidiens et des flux de véhicules lourds liés au fonctionnement du port ou d'autres secteurs de l'économie locale.

L'imperfection du maillage et la superposition des vocations du réseau viaire provoque des **engorgements récurrents** : entrée de Sète en entonnoir, traversée de Mèze, accès à Frontignan et Balaruc-les-Bains.

Le phénomène de congestion journalier que subit le cœur actif du territoire pèse fortement sur son attractivité et ses potentiels de développement économique, notamment commerciaux. Les temps d'accès et de parcours y sont assez élevés et désavantagent le principal pôle commercial et pôle d'emploi du bassin de Thau, notamment vis-à-vis de l'agglomération montpelliéraine.

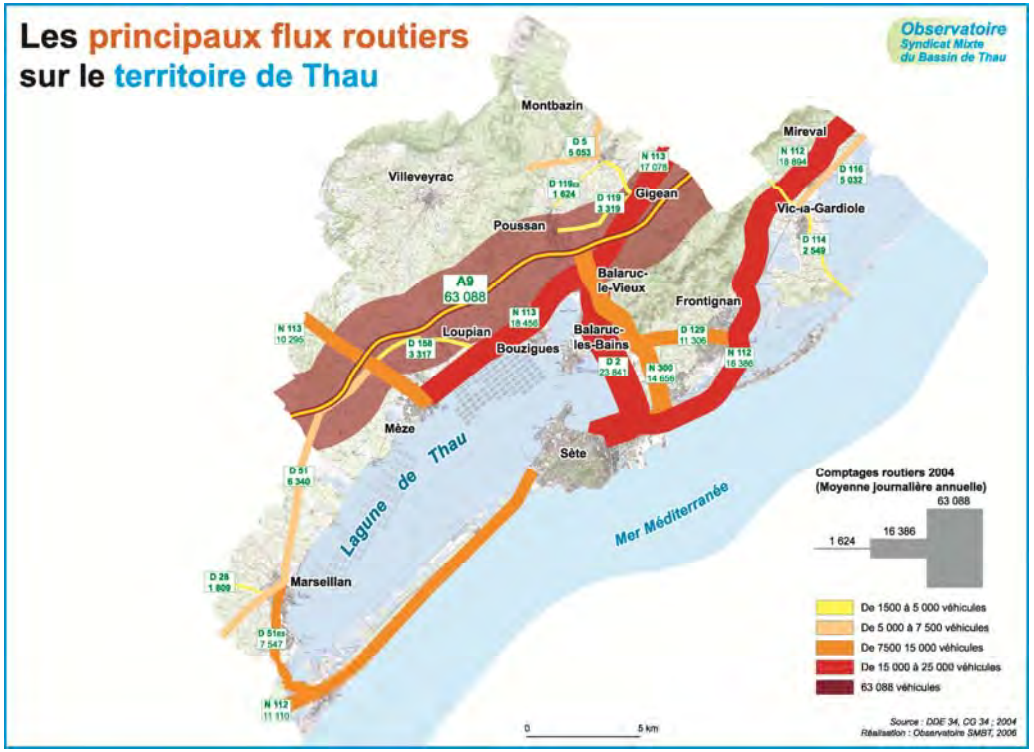

► Les flux automobiles dans le tissu urbain de Sète.

La ville centre connaît un trafic intense à partir de 2 axes de pénétration que sont le RD2 et le RD612.

50% du flux d'entrée s'oriente vers le centre ville, confirmant l'attractivité de ce centre en tant que pôle d'emplois et de services pour les habitants du Nord et de l'Est du territoire. Ce sont eux qui alimentent la moitié des flux routiers sétois intra muros. 68% du flux est représenté par des déplacements domicile – travail.

IV.1.3. LES TRANSPORTS EN COMMUN

► Les transports en communs routiers.

Thau agglo est compétente en matière de transports sur son territoire qui constitue un Périmètre de Transports Urbains. Au-delà de ce périmètre, les transports en commun sont assurés par le syndicat mixte Hérault Transport par délégation du Département de l'Hérault.

Thau agglo met en œuvre un service composé par 12 lignes :

- 7 lignes irriguant la ville de Sète : 3 lignes structurantes (lignes 1,2 et 3), 3 lignes de quartier (lignes 4,5 et 6) et 1 ligne desservant les plages en période estivale (ligne 9 assurant également la desserte de la commune de Marseillan),
- 5 lignes assurant la desserte des autres communes de Thau agglo : la ligne 10 reliant Balaruc-les-Bains (et en heure de pointe Balaruc-le-Vieux) à Sète ; la ligne 13 reliant Gigean à Sète via la commune de Balaruc-le-Vieux ; la ligne 11 reliant les communes de Vic-la-Gardiole, Mireval et Sète via Frontignan-la Peyrade ; la ligne 12 desservant Frontignan-la Peyrade au départ de Frontignan-Plage à Sète via la zone d'activités des Eaux Blanches ; la ligne 14 assurant une desserte interne aux communes de Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux.

Ces lignes représentent plus de 1,8 millions de voyages en 2010. Il faut noter que 25% de ces déplacements sont effectués par des scolaires. Plus de 85% de la fréquentation est assurée par les lignes urbaines sétoises. Les lignes hors Sète ne représentent que 6% des déplacements.

Les lignes mises en œuvre par Hérault Transport relient les communes du Nord du Bassin de Thau à Sète, et les communes de l'ensemble du périmètre SCoT à Montpellier ou Béziers.

Ligne 102	Sète-Frontignan- Montpellier
Ligne 103	Pézenas-Mèze-Montpellier
Ligne 103 bis	Poussan-Montpellier
Ligne 320	Sète-Bouzigue-Loupian-Mèze
Ligne 321	Sète-Balaruc le Vieux-Poussan-Villeveyrac
Ligne 322	Sète-La Peyrade-Balaruc les Bains-Gigean-Montbazin
Ligne 323	Sète-Marseillan-Florensac-Pinet-Pomerols

Les lignes intercommunales de transports en commun

La fréquence des services interurbains est relativement hétérogène selon les lignes. Pour exemple, La ligne 103 Pézenas-Mèze-Montpellier assure 35 courses quotidiennes deux sens confondus dont certaines par autoroute entre Poussan et Montpellier. A l'inverse, la ligne 320 n'assure que 11 courses deux sens confondus entre Mèze et Sète, ce qui ne constitue pas une offre attractive au regard de l'axe desservi.

Les transports en commun souffrent d'une faible attractivité sur le territoire, qui résulte de la combinaison de plusieurs éléments :

- **Une vitesse de progression faible :** notamment aux entrées et au sein du tissu urbain de Sète. Elle est de 10km/h en moyenne contre plus de 15 pour la moyenne nationale. Cela est du à l'encombrement des voiries, à l'absence de commande embarquée des feux, à une information insuffisante… Le tout concourant à rendre les temps de parcours incertains, et expliquant que moins de 5% des actifs résidant et travaillant à Sète utilisent les transports en commun.
- **Le cadencement insuffisant** la plupart des lignes interurbaines, notamment dans le cœur urbain du territoire, comme la 102 qui ne propose qu'une liaison horaire en moyenne alors qu'elle constitue la principale liaison entre l'Est du territoire et le pôle Sète – Frontignan.
- **Une offre routière avantageuse**, associée à la disponibilité du stationnement dans les centres dont celui de Sète qui reste très accessible aux voitures.
- **Un réseau qui dessert très insuffisamment les sites et équipements** générateurs de trafic, comme les zones d'activités, les établissements scolaires et les équipements sétois à vocation intercommunale.
- **Un fort étalement urbain** et des formes urbaines inappropriés à la desserte en transports collectifs : très faible densités, quartiers en impasse…
- **Une collaboration très récente entre les autorités organisatrices**, qui peut obliger à payer plusieurs tickets et à changer de ligne pour un seul trajet.
- **Une structuration des transports orientée vers Montpellier** plutôt que sur la desserte interne du territoire, ce qui n'aide pas à conforter Sète dans son rôle de pôle de services et pôle commercial.
- **Un déficit d'attractivité pour les gares du noyau urbain**, difficiles d'accès en voiture ou en vélo, manque d'offre de stationnement à proximité…

Des difficultés expliquent la faible utilisation des transports en commun dans les déplacements quotidiens. Ils ne sont pas encore compétitifs vis-à-vis de l'automobile qui reste un mode de déplacement quasi exclusif sur le territoire.

Les dessertes Hérault Transport sur le bassin du SMBT

Les lignes Hérault transport sur le territoire du SCoT

► La desserte ferroviaire

Le Bassin de Thau jouit d'une liaison ferrée transversale reliant le territoire à Montpellier et Béziers. La desserte est relativement importante avec 4 gares sur le territoire : Mireval, Frontignan, Sète et Marseillan.

En matière de fréquence, il existe deux niveaux de gares : tout d'abord les gares principales de Sète et Frontignan avec 40 à 50 TER quotidiens et les gares secondaires (haltes ferroviaires) de Marseillan et Mireval avec 6 ou 7 trains par jour.

Offre de trains quotidiens 2 sens sur les lignes desservants la CABT	
Frontignan	43 TER
Vic Mireval	6 TER
Sète	47TER +9TGV+7 Téoz/Corail
Marseillan	6 TER

La fréquentation de la ligne ferroviaire est croissante sur les 3 dernières années. Elle est surtout importante à Sète avec une gare qui approche le million de voyageurs annuels. Avec une moyenne qui dépasse désormais les 4000 voyageurs par jour, la gare de Sète constitue un enjeu de premier plan en ce qui concerne les déplacements sur le territoire.

Mais malgré les **4 gares en exploitation** le long du littoral, l'essentiel des usages concerne les déplacements vers ou en provenance de l'extérieur du territoire et l'utilisation de ce moyen de transport reste extrêmement réduite pour effectuer des liaisons internes au périmètre du SCoT : le train représente par exemple seulement 0,2% des déplacements quotidiens effectués entre Sète et Frontignan. Il représente environ 10% des déplacements entre le territoire et Montpellier. **Une intermodalité renforcée, associée à l'identification claire d'un ou plusieurs pôles d'échange multimodaux, permettrait d'améliorer cette situation.**

Le territoire compte par ailleurs deux lignes de chemin de fer abandonnées, mais dont le linéaire est quasiment intégralement conservé. Il s'agit de la ligne Sète – Balaruc les Bains qui longe la RD2, qui fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion d'aménagement à vocation de boulevard urbain et de la ligne Saint Jean de Védas – Paulhan, qui prolonge directement la ligne 2 du tramway de l'agglomération montpelliéraine. Ces

deux lignes constituent un atout important pour d'éventuels développements de transports en commun en voie réservée.

Le territoire ne possède pas de véritable pôle d'échange permettant de mettre en lien ces transports interurbains avec les autres modes. Un tel équipement participerait à améliorer l'organisation et la complémentarité des transports publics.

IV.1.4. UNE SOUS REPRESENTATION DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

A ce jour, les modes doux ne sont mis assez à l'honneur dans le Bassin de Thau. Les données INSEE font état d'un usage très limité des modes de déplacements doux sur le territoire (3% de part modale). Le réseau cyclable est d'environ 40 km au sein du Bassin de Thau (hors aménagement du Lido), notamment au sein de Thau Agglomération (37km).

Trois communes sont à distinguer : Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains. Elles sont en effet dotées d'équipements cyclables, mais ne constituant pas réellement une trame structurée en raison de l'absence de liaisons entre ces équipements à l'échelle du bassin. Sur Sète, on recense environ 8km de linéaire protégé, plus de 16km sur Frontignan, 7km à Balaruc les Bains. Sur les autres territoires, on recense des tronçons sécurisés sans véritable schéma.

Le réseau cyclable à l'échelle du Bassin va considérablement s'étoffer avec un programme du CG34 ambitieux en lien direct avec le projet REVERMED (reliant le Portugal à l'Italie en traversant le Bassin de Thau) environ 70kms programmés dont 36kms en voie verte, 19kms de pistes et 14kms de bandes cyclables selon trois axes majeurs :

- Les Berges de l'Etang de Thau, permettant via l'aménagement du Lido de proposer à terme un réseau cyclable maillé autour du Bassin,
- L'aménagement du canal du Midi et du canal du Rhône à Sète proposant des itinéraires le long d'édifices à haute valeur patrimoniale,
- L'aménagement d'un itinéraire vers Cournonsec permettant de relier les espaces littoraux aux territoires du Nord par le biais de cheminements doux.

Le tableau suivant permet de visualiser le niveau d'équipement du bassin vis-à-vis de territoires soit similaires, soit exemplaires.

Réseau cyclable en 2008 : comparatif et indicateurs sur différents territoire

	Linéaire/km	Population	communes	Km/ 1000 hab	Km /commune
CA Laval	45,50	100 000	20	4,55	2,3
Metro (Grenoble)	260,00	405 000	26	6,42	10,0
CPA (Aix en Provence)	26,50	330 000	33	0,80	0,8
CCNBT	3,65	24 000	6	1,52	0,6
Thau Agglomération	36,80	91 000	8	4,04	4,6
Grand Lyon	425,00	1 300 000	57	3,27	7,5
Montpellier agglomération	150,00	391 000	31	3,84	4,8

La situation témoigne d'une « base » intéressante qui ne demande qu'à s'étendre dans un environnement de qualité afin de s'orienter vers un territoire de référence en matière de mobilité douce. »

Toutefois, un des facteurs limitant de l'usage est constitué par l'inadaptation des villes à ces modes de déplacements, témoignant d'un aménagement urbain particulièrement peu engageant pour permettre la promotion de ce type de transport.

Il en découle une dangerosité certaine, caractéristique de l'ensemble du territoire et particulièrement marquée dans certains secteurs où ils devraient au contraire être totalement prioritaires.

C'est le cas à Sète ou l'on retrouve, en plein centre et notamment sur les quais, des axes de déplacements automobiles qui restent trop rapides, créant de nombreuses zones de conflits avec les usages piétons et cyclistes.

IV.1.5. ACCIDENTOLOGIE : UN TERRITOIRE EN SITUATION DEFAVORABLE

Le territoire est marqué par une accidentologie importante, aussi bien en interurbain qu'au cœur même des villes. Les deux roues sont particulièrement exposées avec plus de 50% des accidents.

A l'échelle du SCoT, le nombre d'accidents se concentre essentiellement sur le cœur urbain du territoire : entre Sète et Frontignan.

Cet état de fait provient essentiellement d'un important déficit en termes d'organisation fonctionnelle et de hiérarchisation des voiries au sein du cœur urbain Sète – Frontignan – Balaruc les Bains. La superposition des flux de véhicules lourds, véhicules légers et deux roues est un élément défavorable.

L'accidentologie la plus élevée est observée sur le RD2 à hauteur de Frontignan et plus encore de Sète (accès aux zones d'activité de part et d'autre), ainsi que sur le RD600 à hauteur de Frontignan.

Hors secteur urbain principal, les RD612 et 613 présentent des degrés de dangerosité élevés au droit, respectivement de Frontignan et Mireval pour le premier, de Mèze et Gigean pour le second.

Cas particuliers des vélos et piétons.

L'accidentologie concernant les usagers de modes doux est très élevée. 92 accidents impliquant piétons ou cyclistes sont dénombrés entre 2003 et 2006. La plupart ont lieu en milieu urbain. 17 ont été mortels. Sète présente les caractéristiques les plus défavorables avec 56 accidents, dont 50 concernant des piétons et 5 décès au cours de la même période. On trouve une situation totalement inverse de la tendance nationale : le milieu urbain, censé être moins accidentogène que le milieu rural, est sur Thau particulièrement dangereux et très peu propice à une pratique des déplacements doux.

La qualité même des aménagements urbains est souvent en cause : conception selon un usage prioritaire dédié à la voiture, largeur excessive des voies favorisant les vitesses élevées, absence de sécurisation des traversées…

La mise en place de logiques de déplacements, de séparation des flux de véhicules légers et lourds, de maillages ou d'itinéraires dédiés aux modes doux est une condition à la sécurisation des déplacements.

La sécurisation des déplacements doux est une priorité. Il s'agit d'un préalable à toute intention de promotion, un enjeu essentiel portant sur le cœur urbain du territoire.

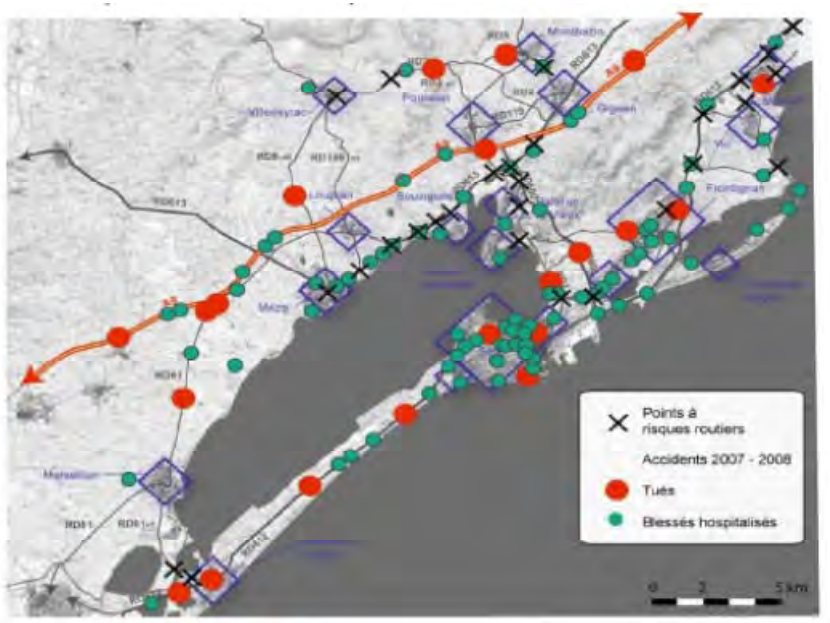

IV.2. PERSPECTIVES DE REORGANISATION DES MOBILITES

L'organisation de la mobilité sur Thau, la sécurisation des déplacements, la structuration de l'accessibilité du pôle urbain sétois sont des enjeux de tout premier plan en ce qui concerne l'avenir du territoire et la qualité de vie offerte à ses habitants. S'il existe des potentiels à explorer, il faut d'ores et déjà compter avec plusieurs projets en cours de réalisation.

IV.2.1. PROJETS ENGAGES SUR LE TERRITOIRE

► Projets routiers.

Les principaux projets en cours ou programmés pour les années à venir sont :

- **Doublement de la RD600** : cet axe doit devenir une 2x2 voies permettant une circulation fluide et rapide de l'échangeur de l'A9 aux infrastructures portuaires de Sète. Le but est d'affirmer son rôle de transit national à vocation économique ;
- **Requalification de la RD2** : l'aménagement doit permettre de revoir la vocation de cet axe en voirie urbaine entre Balaruc-le-Vieux et Sète. Le but est de spécialiser le trafic à une desserte interurbaine et résidentielle ;
- **Réorganisation des flux depuis la RD6112** par la création de nouvelles voies pénétrantes et barreau de liaison avec le RD2 dans le cadre du réaménagement de l'entrée Est de Sète ;
- **Déplacement de la voie reliant Sète à Marseillan par le lido** : projet quasiment achevé dans le cadre de la réhabilitation du lido, accompagné de la création d'un linéaire cyclable entre les 2 communes et d'une voie de bus réservée pour la desserte estivale des plages.

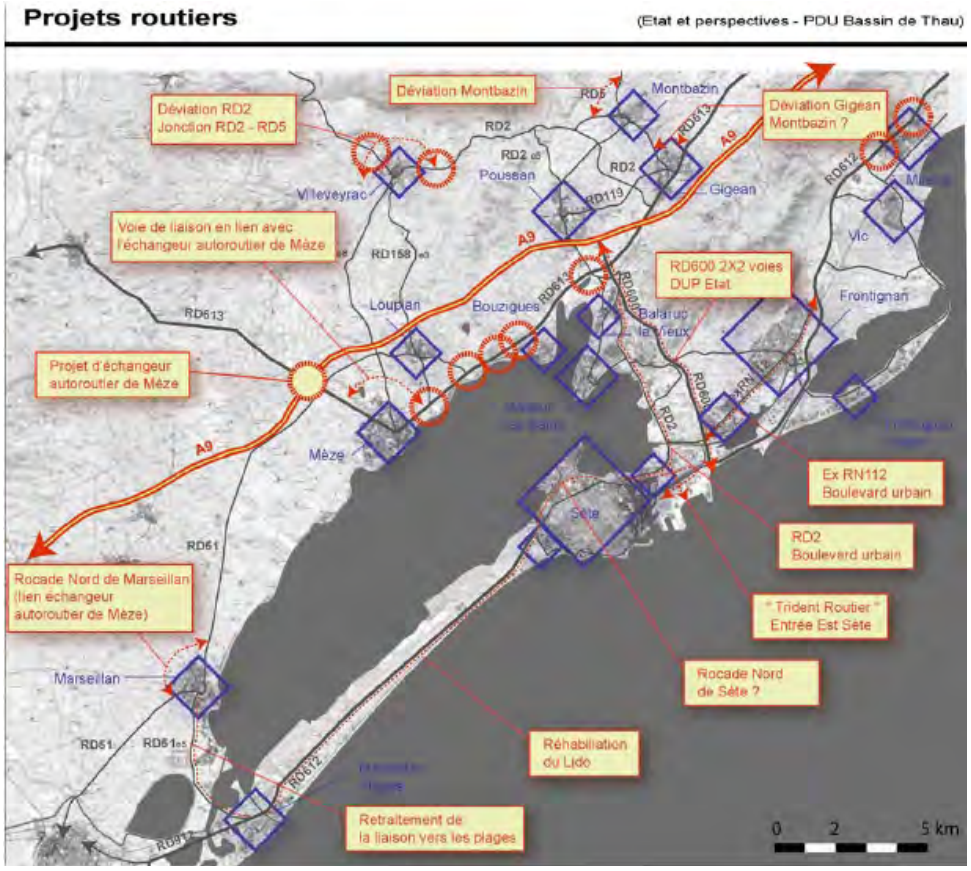

Source : PDU

► Projets de TC.

Les principaux projets, hors développement régulier de l'offre de transport public par les AOT, consistent dans les aménagements ou réaménagements des gares de Sète et Frontignan. Un enjeu essentiel réside dans le projet de création d'un pôle **d'échange intermodal autour de la gare de Sète**, cette réflexion étant déjà largement engagée à l'initiative de la SNCF et de RFF en partenariat avec la ville de Sète et Thau agglo. Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration, il est prévu le renforcement de l'offre de transport en commun au sein du Bassin de Thau par le biais d'aménagement en site propre, de navettes urbaines dédiées et de transport à la demande afin de mailler plus finement le territoire.

► Projets dédiés aux modes doux.

Le CG34 affiche un programme ambitieux de **création de 70km de voies cyclables** dont 36km en voies vertes, 19km de pistes et 14km de bandes.

Pistes cyclables existantes (trait continu) et en projet (pointillés). Source : PDU.

IV.2.2. PROJETS A LONG TERME

► Projets de grandes infrastructures.

Le projet majeur dans ce domaine est celui de la création de la Ligne Nouvelle à Grande Vitesse parallèle à l'A9, avec installation d'une gare TGV à l'Est du périmètre au Sud de Montpellier. Ce projet a été soumis au débat public au cours de l'année 2009. Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau a produit pendant cette phase un cahier d'acteur qui argumentait notamment en faveur du maintien du tracé prévu par le Projet d'Intérêt Général de 2000.

A l'issue du débat public et des phases de concertation institutionnelles, le Projet d'Intérêt Général (PIG) « Ligne Nouvelle Languedoc-Roussillon » du 29 décembre 2000 a été renouvelé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012. Les dispositions du SCOT doivent être en cohérence avec le tracé de la LGV tel qu'inscrit dans le PIG.

IV.2.3. PISTES D'AVENIR ET ENJEUX

L'ouverture du territoire sur l'A75.

En termes de liaisons extra-SCoT, l'enjeu pour le territoire de Thau consiste avant tout en la confirmation d'un axe de liaison avec le Nord du territoire héraultais, puis au-delà le centre et le Nord de la France par un **nouveau raccordement entre la RD600, l'A9 et l'A75**. Ce tracé permettrait une nouvelle orientation de la dynamique territoriale vers le Nord, une mise en réseau du port de Sète avec l'axe Nord – Sud que constitue l'A75, une articulation avec les importants espaces économiques d'Hérault Méditerranée et de Cœur d'Hérault qui peuvent développer des fonctions logistiques importantes…

Deux options de raccordement ont été envisagées jusqu'à présent. La première s'appuie sur la création d'un nouvel échangeur sur l'A9 soit au niveau de Mèze, soit au niveau de Bessan. Cet itinéraire entrainera une superposition des flux économiques en direction du port de Sète avec les

flux résidentiels et flux de transit sur une portion de l'A9. La seconde option prend appui sur le tracé de la RD2, plus au Nord, ce qui permettrait d'éviter la surcharge de l'A9 sur la portion Poussan - Mèze. Ce tracé nécessite des travaux d'infrastructures plus importants et induirait une évolution de la situation des communes de Montbazin et Villeveyrac. Sollicitées pour contribuer au développement des activités liées aux flux, ces communes auraient des difficultés à maintenir leur vocation agricole, alors que Villeveyrac en particulier dispose de nombreux atouts en ce domaine. Les deux plaines qui seraient concernées par la traversée de cet axe sont par ailleurs des sites Natura 2000 de grande valeur en terme de biodiversité.

Envisagés à long terme, ces deux scénarios tendanciels mettent en relief l'**influence de la structuration du réseau de transport sur l'organisation du territoire** et la polarisation de l'urbanisation économique et résidentielle.

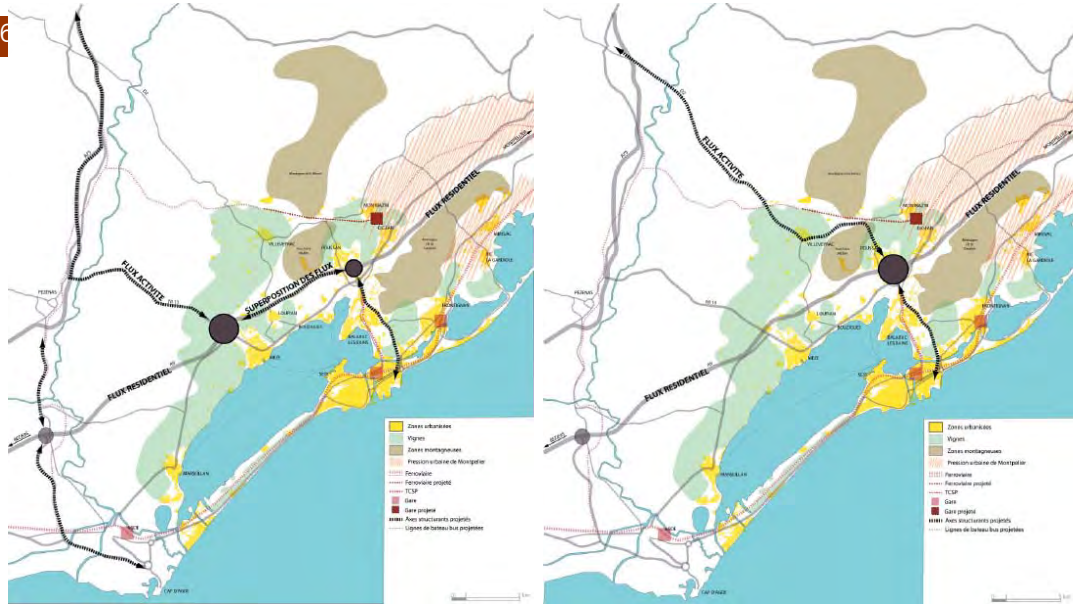

Scénarios tendanciels de l'évolution du territoire. Source : Alphaville et TN+

A ce jour, le projet de raccordement par Villeveyrac, ou l'éventualité d'un échangeur au niveau de Mèze est écarté. Ce projet ne sera donc pas pris en compte dans le SCoT.

Le développement d'une armature de TC performants.

Il est souvent fait référence au possible développement d'un transport en commun sur rails en prolongement du tramway de Montpellier sous forme d'un tram-train reliant Gigean et Montbazin.

Ce projet, allant dans le sens d'une réhabilitation de l'ancienne voie Montpellier – Paulhan permettrait effectivement de remettre à disposition ce service d'intérêt départemental et de proposer une offre de TC intéressante pour les déplacements vers et de Montpellier.

Mais l'enjeu pour le territoire consiste avant tout à améliorer son offre interne, la majorité des déplacements étant bien internes au périmètre de SCoT. En ce sens, la mise en œuvre de services de transports collectifs compétitifs peut en particulier prendre en considération le potentiel constitué par l'emprise de voie ferrée sous-utilisée qui longe la RD2 entre le pôle multimodal de Sète et Balaruc-les-Bains, susceptible de recevoir un TCSP interurbain reliant le pôle urbain au Nord du territoire.

Du territoire fragmenté au territoire rassemblé : faire de l'eau un élément facilitant de la mobilité de Thau.

La géographie du territoire, les ruptures imposées par les reliefs et la présence des lagunes est un élément qui rend difficile l'organisation fonctionnelle de Thau et le développement de sa polarité littorale. Pourtant, la lagune de Thau a pu être, dans un passé pas si lointain, un élément de liaison plutôt qu'un obstacle. Autrefois support d'un transport maritime interurbain (entre Mèze, Bouzigues et Sète), elle pourrait retrouver cette fonction et offrir à ses habitants un gain considérable en matière de services et de qualité de vie. Au sein même de la ville, les canaux constituent des voies de circulation potentielles non utilisées.

Les villes de Sète et Mèze, éloignées d'une douzaine de kilomètres par voie terrestre, se font face de part et d'autre du plan d'eau. Marseillan, Mèze, Bouzigues, Balaruc les Bains possèdent toutes des infrastructures portuaires susceptibles d'accueillir un service de transport de passagers et dont les chenaux d'accès offrent les tirants d'eau nécessaires. La gare de Sète borde la lagune. Elle est adossée à des darses et pourrait sans

difficulté constituer un site de mise en relation des transports maritimes et ferrés. Une vitesse de croisière de 15 à 20 nœuds permettrait d'atteindre une vitesse commerciale proche de celle d'un tramway.

Sécuriser les déplacements doux en milieu urbain.

Des gains importants peuvent être atteints en matière de déplacements piétons et cyclables à la condition de garantir la sécurité des usagers. La limitation de la vitesse des véhicules motorisés en ville, la protection des piétons et cyclistes sur les carrefours et les traversées, prioritairement sur les cheminements desservant les écoles, collèges, lycées constituent des axes de travail importants à ne pas négliger.

Plusieurs projets sont déjà envisagés pour améliorer la mobilité sur le périmètre de SCoT. La plupart sont des projets routiers. Ils peuvent concourir à une amélioration de la situation en particulier en contribuant à hiérarchiser les vocations et à sécuriser les déplacements.

Mais l'enjeu réside avant tout dans le développement des offres alternatives : la structuration d'un transport collectif performant, utilisant les plans d'eau et les anciennes infrastructures, organisé autour d'un pôle multimodal est une priorité.

La sécurisation des modes de déplacements doux, piétons et cyclables, en premier lieu au cœur même des tissus urbains et plus particulièrement ceux de Sète et Frontignan en une autre priorité afin de proposer des alternatives au « tout voiture » aux différents usagers du territoire.

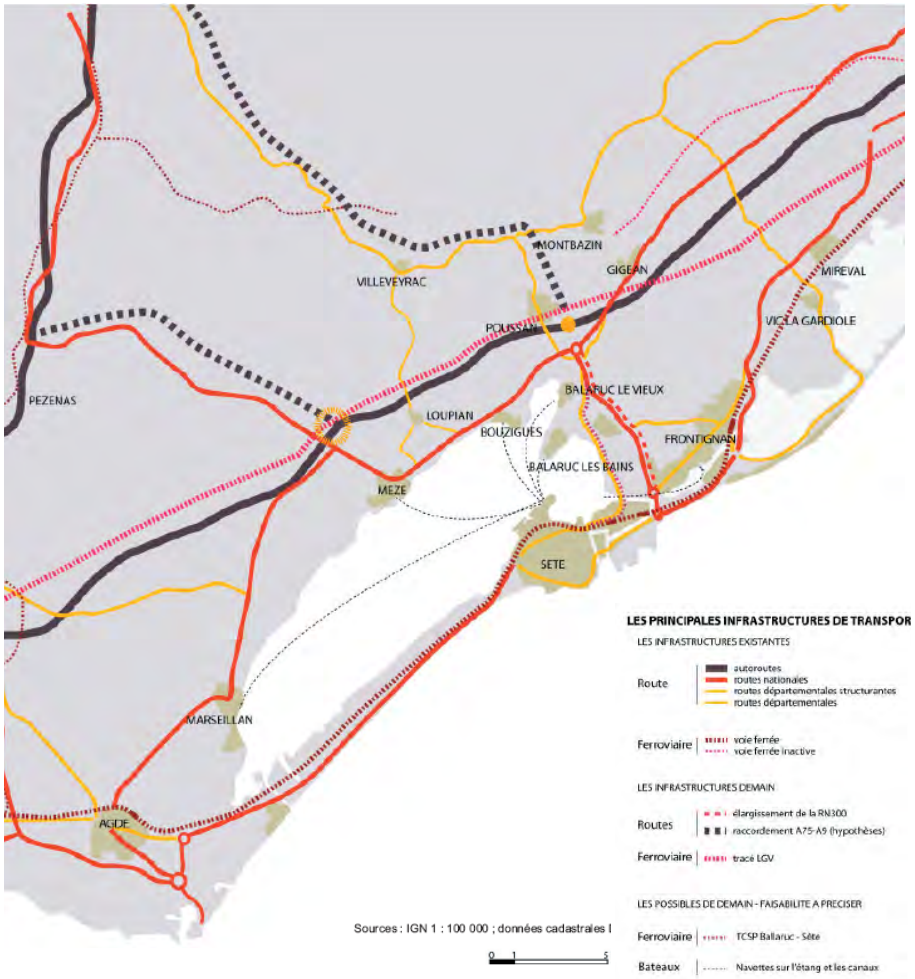

Carte de synthèse des infrastructures de transport existantes et en projet.

Typologie des équipements dans le bassin de Thau		
Type d'équipements		Nombre
Scolaires	Maternelles	16
	Primaires	12
	Groupes scolaires	19
	Collège	7
	Lycée	6
	Université	1
Commerciaux		10
Sportifs		50
Culturels		21
Divers	Postes	13
	Institutions	19
	Association d'envergure	5
	Gare	2
	Hôpital	1

V. LES EQUIPEMENTS URBAINS STRUCTURANTS[47]

Parce qu'ils polarisent l'urbanisation et constituent les aménités nécessaires au cadre de vie des résidants, qu'ils sont attractifs et génèrent des flux, les équipements entretiennent un rapport ténu avec les processus d'urbanisation.

Qu'il s'agisse d'enseignement, de culture ou de sport (les équipements commerciaux sont étudiés dans un autre chapitre), les équipements structurent l'organisation territoriale et la diffusion des flux. Dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT il est donc primordial de diagnostiquer l'offre d'équipements, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, mais aussi d'analyser les enjeux qui se rapportent à leur localisation.

V.1.1. UNE DISTRIBUTION INEGALE

Sur l'ensemble des 14 communes, on dénombre environ 170 équipements divers.

Les équipements structurants, d'une grande capacité et s'adressant à des publics élargis, sont peu nombreux et, dans certains domaines, insuffisants pour répondre à la totalité des besoins du territoire

Malgré un niveau d'équipement satisfaisant, ceux-ci sont inégalement distribués dans l'espace : la ville de Sète constitue une polarité remarquable qui rassemble a elle seule 34 % des équipements du territoire.

Ces équipements n'ont pas été réfléchis pour répondre aux besoins du territoire et cela se ressent dans leur localisation. Ils sont tous situés au

[47] *Source : Construction urbaine, alphaville*

cœur du tissu urbain de Sète, à l'exception d'un lycée à Frontignan, et sont donc pour la plupart difficilement accessibles pour les usagers des autres communes du territoire. Leur desserte n'est de plus pas facilitée par une offre de transport en commun qui reste insuffisante.

C'est notamment le cas pour :

- Les écoles intercommunales de musique et des Beaux-arts
- Le Théâtre Molière et le Théâtre de la Mer
- Le pôle sportif du Barrou
- Le Centre balnéaire Fonquerne
- Le Centre hospitalier intercommunal du bassin de Thau
- La gendarmerie
- Le centre de secours

En conséquence, une partie de la population du périmètre préfère se reporter sur l'offre des territoires avoisinants et de Montpellier en premier lieu (piscine, médiathèque, conservatoire, école des beaux arts…). Ce report s'effectue au détriment du territoire qui ne parvient pas de fait à renforcer ses propres équipements malgré, le plus souvent, un service de grande qualité (conservatoire de musique, école des beaux arts…).

Les équipements structurants du territoire

V.1.2. UN RAYONNEMENT FAIBLE ET UN MANQUE D'EQUIPEMENTS D'ENVERGURE

Les collèges sont bien répartis sur le territoire. S'agissant des lycées, l'offre sétoise attire la grande majorité du public lycéen des communes du cœur d'agglomération.

Les lycéens résidant au Nord Ouest du périmètre (à Mèze et Loupian), peuvent fréquenter les établissements de Pézenas, tandis que les lycées d'Agde attirent la grande majorité des jeunes marseillanais.

Le territoire est bien doté en équipements culturels en particulier grâce aux équipements sétois (Théâtre de la Mer, Théâtre Molière, FRAC, Musée Paul Valéry, MIAM) dont plusieurs possèdent une notoriété qui rayonne au-delà des limites du Bassin de Thau. Ils sont les seuls équipements de dimension « territoriale ».

A l'exception du Théâtre Molière (qui accueille une Scène nationale dont la programmation attire un nombre croissant d'abonnés), le territoire ne dispose toutefois pas d'un équipement permettant d'accueillir des spectacles ou évènements sportifs d'envergure départementale ou régionale.

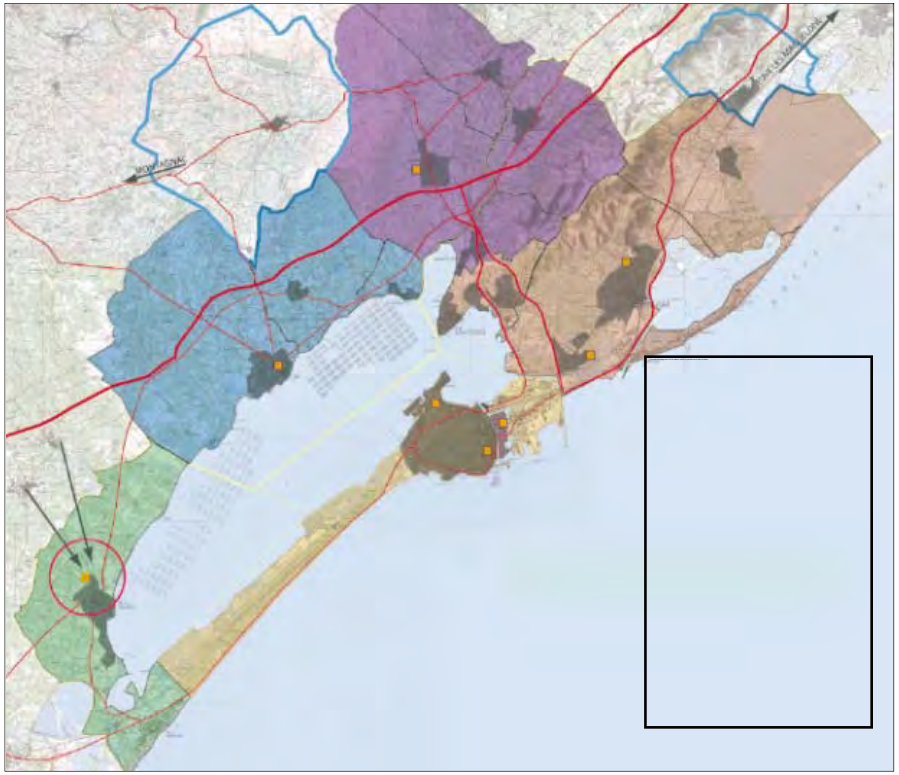

Les collèges sur le territoire

V.1.3. LES ENJEUX

L'élaboration d'un projet d'aménagement global sur le territoire implique de réfléchir à la façon dont la hiérarchisation et l'organisation des équipements peut être optimisée demain, en parallèle d'une politique plus globale d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement des transports en communs. La réflexion doit tout autant porter sur le niveau d'équipement que sur la localisation des infrastructures et le fonctionnement futur du territoire par rapport à ces nouvelles polarités.

Afin de répondre aux lacunes identifiées du fait de la situation actuelle, des réflexions peuvent porter sur :

- La possibilité de se doter d'un équipement sportif d'envergure en créant une nouvelle offre localisée dans un objectif de bonne accessibilité pour un maximum d'habitants. Une mutualisation avec un équipement nautique d'envergure permettrait de répondre à l'accessibilité difficile du complexe balnéaire Fonquerne de Sète, tout en garantissant à l'ensemble une visibilité maximale.
- La possibilité de développer un réseau d'équipements de proximité dans certains domaines (médiathèques), ce qui demande tout de même de définir des secteurs de desserte par ces équipements qui seraient mutualisés à l'échelle de 2 ou 3 communes.
- L'intérêt, qui peut être mis en discussion, d'une implantation future d'équipements de dimension intercommunale non discutable, mais dont la localisation actuelle est insatisfaisante et dont le déplacement futur pourrait contribuer à une amélioration du fonctionnement territorial (lycée technique, centre hospitalier).

VI. LA DESSERTE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

En 10 ans, les nouveaux usages créés par internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès du grand public comme des entreprises : web, courrier électronique, téléphonie illimitée, visioconférence, maquettes virtuelles... Le haut débit est devenu un service essentiel. Demain, les grands équipements comme les hôpitaux, les établissements scolaires, les universités, les pôles de recherche... devront avoir accès au très haut débit, dont le déploiement commence. Cette nouvelle étape représente pour les territoires un fort enjeu de développement.

Cependant, la disponibilité et la richesse de ces services dépendent de l'existence et de la nature des infrastructures locales de communications électroniques, ainsi que de leurs conditions d'exploitation techniques et commerciales.

Conscientes que la seule initiative des opérateurs privés ne suffirait pas à apporter les services nécessaires partout sur leurs territoires, les collectivités locales ont demandé et obtenu en 2004, par le vote de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, la possibilité d'intervenir réellement dans ce domaine.

Inscrit dans une échelle de temps compatible avec celle du SCoT, le déploiement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques de qualité constitue un enjeu pour les territoires en cours de structuration comme celui du Pic-Saint-Loup – Haute Vallée de l'Hérault.

Le SCoT : intégrer l'aménagement numérique au projet de territoire

La loi Grenelle 2 réaffirme l'intérêt de la généralisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Démarche stratégique locale définissant à 10 ou 15 ans un projet d'aménagement et de développement durable pour un territoire, le SCoT constitue pour l'ensemble des acteurs l'opportunité de porter au débat et de prendre en compte, comme le prescrit la loi, la question des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

VI.1.1. LA DESSERTE NUMERIQUE DU BASSIN DE THAU

La couverture du territoire par les réseaux ADSL

Une analyse de la couverture DSL des territoires régionaux a été réalisée par le CETE sur la région Languedoc-Roussillon (voir cartographie échelle régionale ci-contre). Cette analyse permet de bien mettre en évidence les secteurs bien desservis par cette technologie ainsi que les zones blanches du territoire (voir cartographie ci-contre présentant un zoom sur le territoire du SCoT).

La couverture du territoire par la technologie DSL, bien que relativement bonne, n'est pas homogène sur le territoire du Bassin de Thau.

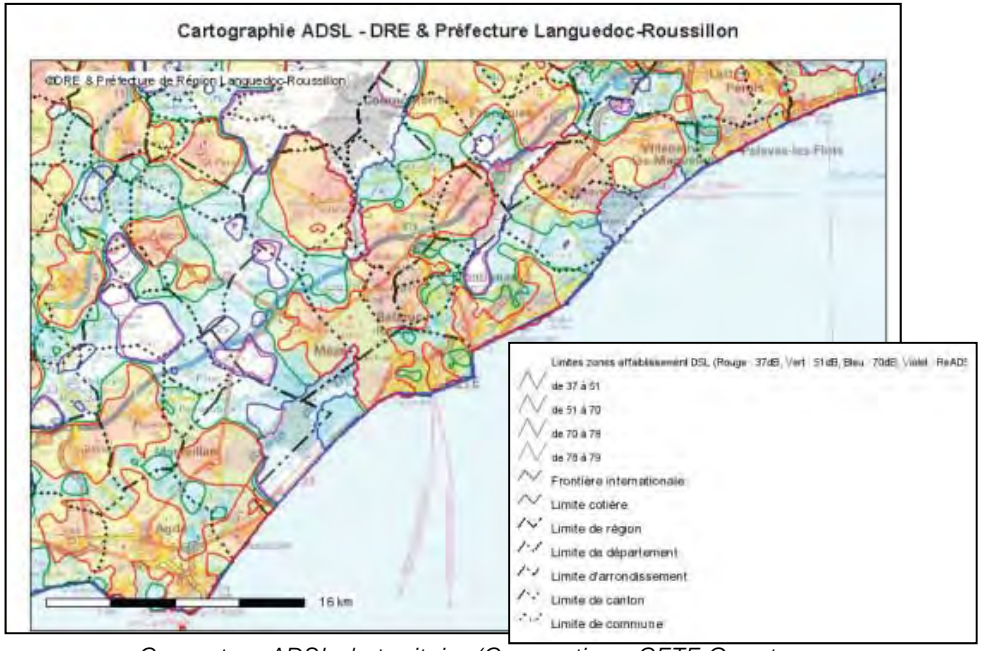

Couverture ADSL du territoire (Conception : CETE Ouest
© DRE & Préfecture de Région Languedoc-Roussillon)

Toutefois, sa proximité avec l'agglomération de Montpellier lui permet de bénéficier de la proximité des installations et donc d'une couverture relativement bonne en comparaison avec d'autres départements affichant plus de zones blanches. La totalité des communes du Bassin de Thau est desservie en ADSL et bénéficient de taux d'affaiblissements relativement faibles. Vic la Gardiole et Montbazin sont les communes les moins bien dotées.

La desserte en technologie DSL est liée à la présence d'infrastructures de proximité (NRA : routeur permettant l'accès à l'ADSL). Ces NRA sont surtout situés les centres urbains et assurent ainsi une bonne connexion aux usagers implantés à proximité. L'éloignement et la dispersion du bâti sur le territoire limite les possibilités de raccordement du plus grand nombre à ce type de services. Une plus forte concentration des bassins de population est propice à l'amélioration de la couverture du territoire.

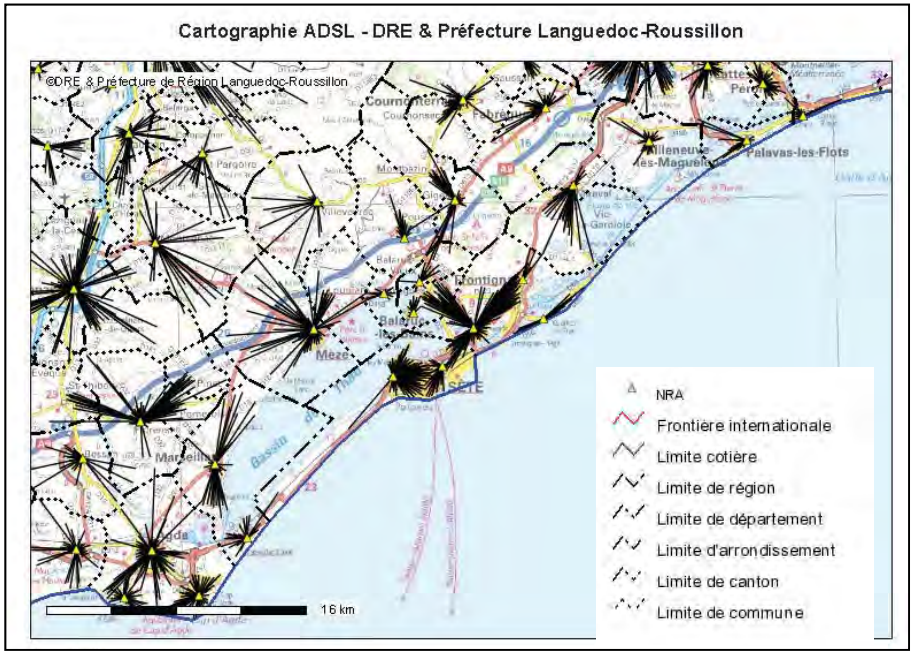

Rattachement des communes aux NRA (Conception : CETE Ouest
© DRE & Préfecture de Région Languedoc-Roussillon)

La couverture du territoire par la fibre optique

La couverture du territoire par la fibre optique est encore limitée sur le Bassin de Thau comme dans l'ensemble du territoire du département de l'Hérault. Sur le territoire, la fibre optique desserte les plus gros bassins de population du territoire (Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains et Marseillan.

L'amélioration de la desserte du territoire en matière de fibre optique devra être recherchée afin de proposer des offres d'accès Très Haut Débit aux usagers et entreprises du territoire et ainsi accroître son attractivité économique.

VI.1.2. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

La fibre optique sur le territoire : le projet Num'Hérault

Le Département de l'Hérault considère les technologies de l'information et de la communication, notamment l'accès au haut débit, comme un facteur structurant d'aménagement du territoire et de développement économique et social. Or l'aménagement numérique du territoire Héraultais montre de façon persistante un fort déséquilibre.

Le Conseil général, conscient de cette inégalité au sein de son territoire, a décidé d'agir en lançant un projet de déploiement d'infrastructures de télécommunication couvrant la quasi-totalité du territoire départemental. Le projet Num'Hér@ult vise à assurer l'équité de tous les Héraultais dans l'accès au haut débit.

Le 16 juillet 2007, au terme d'une procédure de délégation de service public de type concessif, le Conseil général de l'Hérault a confié le financement et la réalisation de ce réseau public, ses extensions éventuelles et son exploitation technique et commerciale à un groupement d'entreprises constitué de Vinci Networks, Covage, Sogetrel et LD Collectivités.

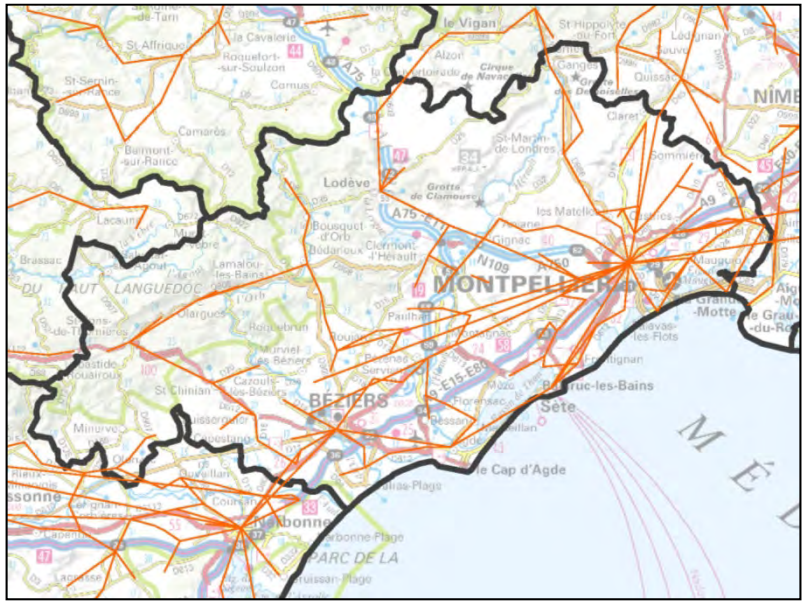

Le réseau de fibres optiques Orange (Source : France Telecom)

Ce groupement concessionnaire s'est engagé à déployer le réseau départemental sur une durée de 24 mois, en utilisant de façon complémentaire les technologies filaires (fibre optique et xDSL) et Wimax pour assurer la couverture maximale du territoire à un débit d'au moins 2 Mbit/s.

Une société ad hoc a été créée par le groupement délégataire, Hérault Télécom, afin de commercialiser le réseau de manière non discriminatoire auprès de l'ensemble des opérateurs de télécommunication.

Le projet numérique Régional

Dès le lancement de la démarche, la Région a associé les cinq Départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales pour préserver l'équilibre des territoires, dans le cadre d'un projet de couverture numérique partagé.

Des Conventions d'objectifs ont été conclues avec les cinq Départements en faveur d'un développement numérique durable du territoire et déclinées selon les modalités adaptées à chacun.

- un objectif fort : permettre à la population du Languedoc-Roussillon un accès à internet haut-débit 2 Mégabits par seconde soit un service plus performant que le minimum ADSL de 512 Kb.
- un accès internet pour 99,6 % de la population à 2 Mégabits par seconde ;
- 1 532 communes desservies (sur les 1 545 communes du Languedoc-Roussillon)
    - la totalité des 1202 communes de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales ;
    - 98,5 % des communes de l'Hérault ;
- une solution technologique mixte privilégiant la technologie filaire (cuivre + fibre optique), complétée par la technologie hertzienne (Wifi) et la solution satellitaire
- 52 millions d'euros investis par la Région
- 12 millions d'euros apportés par l'Union Européenne dans le cadre des fonds FEDER
- un calendrier : le projet sera réalisé en 18 mois maximum

La Région a retenu l'offre présentée par France Télécom pour le déploiement du réseau régional haut débit.

Conformément aux ambitions du Projet numérique régional, l'objectif de couverture haut débit sera atteint grâce à l'emploi des technologies les plus innovantes.

La solution proposée par France Télécom repose sur une architecture filaire, pérenne et évolutive, l'offre « NRA ZO » (Nœud de Raccordement d'Abonnés - Zone d'Ombre) , consistant à implanter un nouvel équipement à proximité immédiate de la sous-répartition desservant la zone d'ombre.

Pour répondre aux enjeux de couverture de la Région, le scénario retenu comporte 318 NRA ZO, dont 58 NRA ZO alimentés par 240 km de fibres optiques, véritables facteurs d'accélération du déploiement du très haut-débit sur la Région. Par son ampleur, cette opération est la plus importante mise en œuvre à ce jour en France.

Cette solution filaire est complétée par un réseau de desserte et de collecte WiFi déployé dans 68 communes en desserte principale ou en complément d'une desserte filaire Concernant cette technologie, la Région agit dans le pur respect des règles notamment des normes relatives à la santé des citoyens ; ainsi, la question des ondes électromagnétiques est prise en compte dans la phase préparatoire du déploiement. Une documentation sera remise par l'opérateur France Télécom lors des réunions d'information organisées localement au fur et à mesure du déploiement du réseau. Des contrôles de mesures seront effectués par des organismes agréés indépendants.

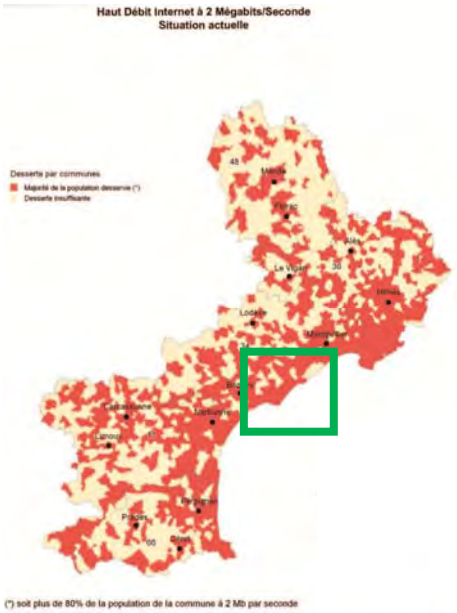

Réaliser l'aménagement numérique d'un territoire, c'est lui assurer l'accessibilité aux réseaux haut et très haut débit de manière simple, sécurisée et bon marché, ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés.

A cet effet, le déploiement d'infrastructures de réseaux de communications électroniques neutres et mutualisées constitue un levier puissant. Construire ou aménager un parc immobilier connecté à ces réseaux est un atout supplémentaire pour accueillir les entreprises. Ainsi, des usages auparavant peu commodes ou inaccessibles deviennent possibles pour tous.

L'aménagement numérique est un enjeu essentiel pour le territoire qui a pour objectif :

- ➔ son attractivité économique par la disponibilité d'une offre haut débit concurrentielle et par une offre très haut débit,
- ➔ la compétitivité de ses entreprises,
- ➔ la cohésion sociale et le désenclavement par l'accès aisé aux services et aux commerces en ligne, la possibilité du télétravail, la téléformation, la télé médecine,....

Cet enjeu devra être pris en compte dans le projet de SCoT afin de contribuer efficacement à l'amélioration de la desserte numérique du Bassin de Thau.

VII. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DE 1995 A 2009 SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE THAU

VII.1. PRESENTATION ET METHODOLOGIE :

Cette analyse s'appuie sur la base de données de « *l'évolution du bâti sur le territoire de Thau* » réalisée par le Cemagref pour la période 1995-2005 et sur la mise à jour de cette base pour la période 2005-2009.

Rappel :

L'étude du Cemagref a permis d'aborder la structuration du territoire par l'analyse de la dynamique de la construction du bâti du territoire à différentes dates depuis le milieu du 20ème siècle : 1944, 1971, 1981, 1995 et 2005.

L'analyse a été réalisée à partir de cartes topographiques au 25 000ème pour les années 1944, 1971, 1981, 1995 et à partir d'une photographie aérienne pour 2005.

Une base de données géographique a ainsi été constituée, par la numérisation sous Système d'Information Géographique, à chacune de ces dates, de l'emprise des différents éléments bâtis, classés en fonction de leur vocation (habitations, équipements publics, zones à vocation économique…). La structuration de la base de données figure en annexe.

La mise à jour de cette base de données a été réalisée pour la période 2005-2009, grâce notamment à la BD Ortho de l'IGN datée de 2009.

Contrairement aux périodes traitées antérieurement (1995-2005 ; 1981-1995…), l'analyse entre 2005 et 2009 a pu être menée à partir de 2 photographies aériennes (2005 et 2009) et de l'application internet « Google Street View ».

Cette abondance d'informations a permis d'être plus précis dans le renseignement de la nature des terrains en 2005 qui ont été urbanisés entre 2005 et 2009. De nouveaux champs ont ainsi pu être renseigné dans la base

de données : « *Friche agricole* », « *Agricole non entretenu* », « *Densification dent creuse* » et « *renouvellement urbain* ». L'outil Google Street View a permis d'aider à renseigner la nature de l'urbanisation générée entre 2005 et 2009.

VII.2. PERIODE 1995-2005

VII.2.1. LES ESPACES SUPPORTS DE L'URBANISATION :

La nature de la consommation :

La consommation d'espace par le bâti ralenti fortement dans la période 1995-2005 par rapport aux tendances précédentes : 692 ha sont consommés, contre 1 226 ha pour la période précédente (1981-1995). La consommation annuelle de l'espace est ainsi passée de 87,6 ha entre 1981 et 1995 à 69,2 ha entre 1995 et 2005.

Nombre d'hectares urbanisés par commune par période :

COMMUNE	Total ha surface bâtie entre 1981 et 1995	Total ha surface bâtie entre 1995 et 2005
Balaruc-les-Bains	90,09	45,21
Balaruc-le-Vieux	62,89	25,58
Bouzigues	25,79	16,63
Frontignan	230,75	63,42
Gigean	52,90	74,50
Loupian	26,37	19,60
Marseillan	158,31	69,15
Mèze	160,42	116,98
Mireval	47,50	27,79
Montbazin	31,49	25,88
Poussan	88,46	80,91
Sète	134,13	44,26
Vic-la-Gardiole	73,24	45,67
Villeveyrac	44,19	36,46
Total	***1 226,54***	***692,03***

Il y a deux raisons à ce ralentissement de consommation :

- ➔ la rareté du foncier qui touche fortement certaines communes,
- ➔ l'application du SMVM, qui fixe des limites fortes à l'étalement de 9 des communes du SCoT actuel.

Malgré tout, l'essentiel de la progression du bâti est réalisée par étalement et consommation d'espace externe aux tissus urbains (naturel ou agricole). Cette consommation est le support de 80,5 % de la production urbaine du territoire sur la période. Pour près de 70 %, c'est l'espace agricole qui est consommé.

Sète, contrainte par sa situation insulaire et qui produit 55,8 % de son extension au sein du tissu urbain existant, fait figure d'exception. En revanche, toujours du fait de cette situation insulaire, elle produit une part importante de son urbanisation par utilisation d'espaces naturels, en l'occurrence par comblement de zones marécageuses de bord d'étang

(réalisation du Parc Aquatechnique au cours de la période).

Au-delà de ce cas particulier, les communes consommant de l'espace naturel sont principalement :

- ➔ Mireval, par réalisation d'une zone d'activité sur les collines de la Madeleine ;
- ➔ Marseillan (mitage dans le secteur des Onglous et Maldormir, extensions dans les zones humides dans le secteur de la station de Marseillan plage) ;
- ➔ Poussan (essentiellement du mitage dans les collines de la Mourre) ;
- ➔ Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux (urbanisation du versant ouest de la Gardiole de part et d'autre du RD 600).

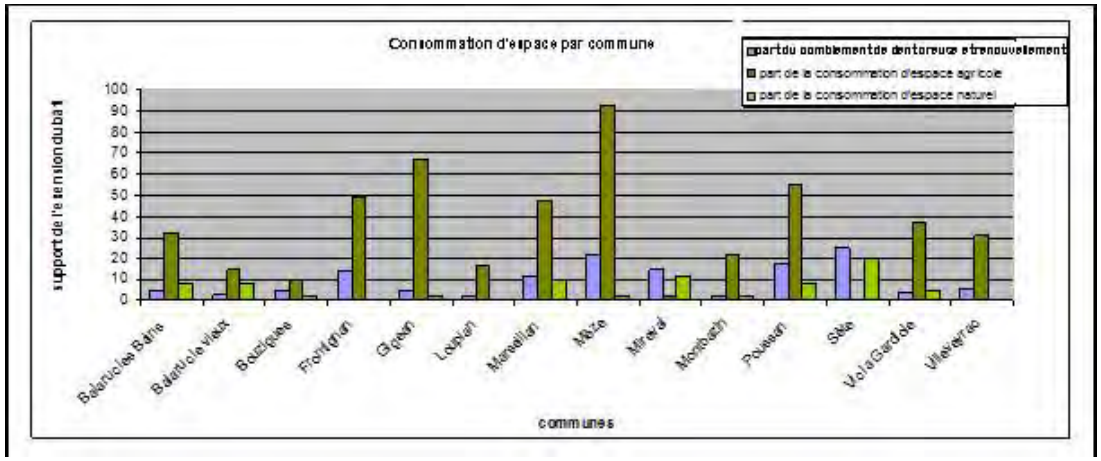

Nature et superficies (en ha) des terrains en 1995 qui ont été urbanisés entre 1995 et 2005 :

	surface bâtie de 1995 à 2005	consommation d'espace naturel	consommation d'espace agricole	Comblement dent creuse et renouvellement
Balaruc-les-Bains	**45,21**	8,07	31,84	5,3
Balaruc-le-vieux	**25,58**	8,44	14,61	2,53
Bouzigues	**16,63**	2,1	10,27	4,26
Frontignan	**63,42**	0	49,62	13,8
Gigean	**74,5**	2,13	67,68	4,69
Loupian	**19,6**	0,67	16,95	1,98
Marseillan	**69,15**	9,67	47,92	11,56
Mèze	**116,98**	2,36	92,43	22,19
Mireval	**27,79**	11,7	1,7	14,38
Montbazin	**25,88**	1,48	22,11	2,29
Poussan	**80,91**	8,38	55,13	17,4
Sète	**44,26**	19,56	0	24,7
Vic-la-Gardiole	**45,67**	4,78	36,9	3,99
Villeveyrac	**36,46**	0	31,01	5,45
TOTAL	**692,03**	79,34	478,17	134,52
TOTAL %		*11,46 %*	*69,10 %*	*19,44 %*

Caractérisation de la consommation :

Malgré le ralentissement par rapport à la tendance, cette consommation reste donc élevée. Elle est avant tout, le fait d'une urbanisation très extensive : rapportée à l'augmentation de population constatée sur la période, cette consommation correspond à l'utilisation de 385 m² par habitant supplémentaire, dont 266,0 m² d'espace agricole et 44,2 m² d'espace naturel.

Consommation d'espace par habitant supplémentaire de 1995 à 2005 sur l'ensemble du SCoT de Thau :

	Consommation d'espace naturel	Consommation d'espace agricole	Comblement dent creuse et renouvellement
Surface en m²	44,2	266,0	74,8
% de la surface totale consommée	11,5%	69,1%	19,4%

VII.2.2. DESTINATION DES SOLS CONSOMMES :

Près de 70 % de cette urbanisation est consacrée à l'habitat. A l'échelle du territoire, 478,8 ha sont destinés au développement de l'habitat entre 1995 et 2005 pour seulement 148,7 ha pour l'activité économique et 64.6 ha pour les équipements et espaces publics.

Chaque habitant supplémentaire utilise pour cette période 266 m² pour se loger, et seulement 119 m² pour répondre aux autres fonctions : espace et équipements publics, activité économique.

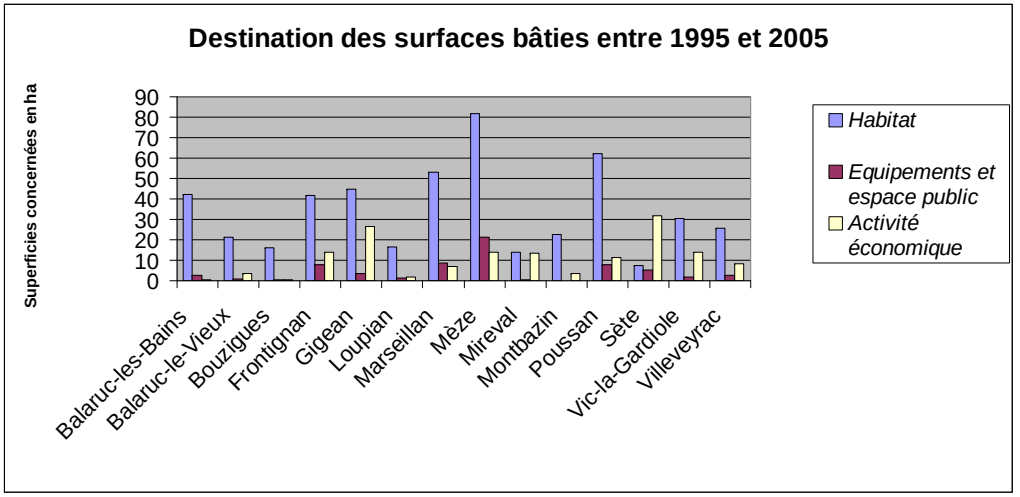

Nature et superficie (en ha) de l'urbanisation générée entre 1995 et 2005 :

	surface bâtie totale entre 1995 et 2005 (en ha)	surface bâtie pour habitat	surface bâtie pour autre qu'habitat	autre qu'habitat : dont équipements publics et aménagement de l'espace public	autre qu'habitat : dont activité économique
Balaruc-les-Bains	**45,21**	42,12	3,08	2,66	0,42
Balaruc-le-Vieux	**25,58**	21,29	4,28	0,90	3,39
Bouzigues	**16,63**	15,93	0,70	0,43	0,27
Frontignan	**63,42**	41,54	21,88	7,95	13,94
Gigean	**74,5**	44,62	29,88	3,44	26,44
Loupian	**19,6**	16,53	3,07	1,46	1,61
Marseillan	**69,15**	53,25	15,90	8,75	7,14
Mèze	**116,98**	81,63	35,35	21,36	13,98
Mireval	**27,79**	13,95	13,83	0,55	13,28
Montbazin	**25,88**	22,48	3,41	0,13	3,27
Poussan	**80,91**	62,12	18,79	7,67	11,12
Sète	**44,26**	7,22	37,03	5,13	31,90
Vic-la-Gardiole	**45,67**	30,37	15,30	1,56	13,74
Villeveyrac	**36,46**	25,75	10,71	2,55	8,16
Total	**692,0**	**478,8**	**213,2**	**64,6**	**148,7**
Total %		**69,2 %**		**9,3 %**	**21, 5 %**

Destination de la consommation d'espace par habitant supplémentaire de 1995 à 2005 :

	activités	équipements publics	habitat
Surface en m²	83	36	266
% de la surface totale consommée	21,5%	9,3%	69,2 %

Toujours de grandes opérations de lotissement :

Si la période est marquée par un ralentissement général de la consommation, elle voit toutefois se poursuivre un mode de faire peu économe avec la réalisation de grandes opérations de production de logements individuels et pavillonnaires. Les 10 plus importantes opérations de lotissement consomment pratiquement 90 hectares pendant la période. La plupart sont mises en œuvre dans des communes soumises au SMVM, qui ne prévoit aucune disposition pour freiner ce type de consommation très rapide de l'espace.

Les 10 plus importantes opérations de lotissement entre 1995 et 2005.

commune	*superficie en ha*
Mèze	15,91
Mèze	15,66
Poussan	8,7
Gigean	8,6
Mèze	8,03
Gigean	7,62
Balaruc-les-Bains	7,4
Frontignan	5,94
Marseillan	5,53
Marseillan	4,53
TOTAL	**87,92**

Le mitage :

Au-delà des grosses opérations d'aménagement qui concernent les espaces directement péri-urbains, la consommation d'espace est également produite par mitage des zones agricoles ou naturelles.

On retrouve ce phénomène essentiellement dans les sites suivants :

- Poussan (plus de 70 parcelles isolées reçoivent une construction) dans les secteurs de Sainte-Catherine et sur les flancs des collines de la Mourre ;
- Mèze, dans les zones agricoles entre la ville et l'A9 avec plus de 60 parcelles recevant une construction ;
- Vic-la-Gardiole, entre le village et le RD 612 (plus de 50 parcelles concernées) ;
- Balaruc-le-Vieux, sur les flancs de la Gardiole à l'est de la RD 600 (plus de 40 parcelles concernées).

VII.3. PERIODE 2005-2009

VII.3.1. LES ESPACES SUPPORTS DE L'URBANISATION :

Un ralentissement de la consommation d'espace

La tendance à la baisse de la consommation de l'espace observée sur la période 1995-2005 est nettement confirmée sur la période 2005-2009. Il a en effet été consommé, sur les 14 communes du SCoT de Thau : 131,4 ha sur la période 2005-2009 soit une consommation annuelle de 32,8 ha, contre 69,2 ha sur la période 1995-2005 et 87,6 ha sur la période 1981-1995. La consommation annuelle sur la période 2005-2009 connaît ainsi une baisse de 53 % par rapport à la consommation annuelle sur la période 1995-2005.

Ce ralentissement de la consommation de l'espace s'explique par la rareté et le prix élevé du foncier, mais surtout par l'application du SMVM, qui fixe des limites fortes à l'étalement de 9 des communes du Bassin de Thau alors que celles-ci ont utilisé au cours des 10 années précédentes l'essentiel des capacités que ce document leur proposait.

Nombre d'hectares urbanisés par commune par période :

COMMUNE	Total ha surface bâtie entre 1981 et 1995	Total ha surface bâtie entre 1995 et 2005	Total ha surface bâtie entre 2005 et 2009
Balaruc-les-Bains	90,09	45,21	5,66
Balaruc-le-Vieux	62,89	25,58	10,79
Bouzigues	25,79	16,63	2,59
Frontignan	230,75	63,42	5,87
Gigean	52,9	74,5	6,00
Loupian	26,37	19,6	12,97
Marseillan	158,31	69,15	5,46
Mèze	160,42	116,98	8,21
Mireval	47,5	27,79	0,63
Montbazin	31,49	25,88	7,79
Poussan	88,46	80,91	9,78
Sète	134,13	44,26	29,31
Vic-la-Gardiole	73,24	45,67	2,77
Villeveyrac	44,19	36,46	23,55
Total	***1 226,54***	***692,03***	***131,39***

La localisation de la consommation :

Lors de la période 2005-2009, on constate que la consommation d'espace a été plus soutenue sur les communes du nord du territoire : celles de la Communauté de Commune du Nord Bassin de Thau.

Alors que la CCNBT ne représente que 21 % de la population totale du SCoT du Bassin de Thau, et 27 % de la surface totale urbanisée, il y a été consommé sur la période 2005-2009, 49 % de la consommation totale du territoire SCoT.

Ce sont les communes de Loupian, Villeveyrac et Balaruc-le-Vieux qui ont

urbanisé le plus leur territoire avec une augmentation d'environ +10 % de leur tache urbaine.

Sète reste cependant la première commune du Bassin de Thau pour le nombre total d'hectares consommés entre 2005 et 2009 (22,3 ha), représentant ainsi 22,3 % de l'urbanisation totale ayant eu lieu sur le territoire de Thau entre 2005 et 2009. Cette urbanisation concerne essentiellement la création des quartiers d'habitat nouveaux de Villeroy et Ramassis. Toutefois cette consommation ne représente qu'une augmentation de +2,9 % de son espace total urbanisé.

Part de chaque commune dans l'urbanisation totale du bassin de Thau et évolution de la superficie de l'espace urbanisé (2005-2009) :

COMMUNE	Total ha urbanisés entre 2005 et 2009	Part de chaque commune dans l'urbanisation totale du bassin de Thau sur la période 2005-2009 (en %)	Evolution en % de la superficie de l'espace urbanisé entre 2005 et 2009
Balaruc-les-Bains	5,7	4,3	2,1
Balaruc-le-Vieux	10,8	8,2	9,2
Bouzigues	2,6	2,0	3,2
Frontignan	5,9	4,5	0,7
Gigean	6,0	4,6	3,1
Loupian	13,0	9,9	11,1
Marseillan	5,5	4,2	1,1
Mèze	8,2	6,2	1,7
Mireval	0,6	0,5	0,5
Montbazin	7,8	5,9	8,3
Poussan	9,8	7,4	3,3
Sète	29,3	22,3	2,9
Vic-la-Gardiole	2,8	2,1	1,6
Villeveyrac	23,5	17,9	10,1
Total	**131,4**	**100**	**2,9**

La nature de la consommation :

Lors de la période 2005-2009, la nature de l'espace consommé a évolué par rapport à la période 1995-2005.

Alors que les espaces naturels et agricoles représentaient **80 %** de la consommation totale entre 1995 et 2005, ces espaces ne représentent plus que **65 %** de la consommation totale entre 2005 et 2009.

Du fait de la rareté du foncier disponible, la part de la consommation de l'espace par comblement de dents creuses et renouvellement de l'habitat existant a nettement progressé, passant de **19 %** entre 1995-2005 à **35 %** entre 2005-2009.

On notera que la commune de Mèze est la commune du territoire ayant le plus urbanisé par densification et renouvellement urbain (8,2 ha et 100 % de sa consommation).

Sète est la commune ayant le plus consommé de terres naturelles avec la création du quartier de Villeroy sur une partie des salins de Villeroy (21,1 ha).

Enfin, Villeveyrac, par sa forte croissance à l'ouest de son espace aggloméré, a connu la plus forte consommation d'espace agricole (dont des friches agricoles) avec plus de 16 ha absorbés.

Nature et superficies (en ha) des terrains en 2005 qui ont été urbanisés entre 2005 et 2009 :

	naturel	agricole	friche agricole	agricole non entretenu	comblement de dent creuse	renouvellement urbain	*Total*
Balaruc-les-Bains	1,93				1,48	2,24	**5,66**
Balaruc-le-Vieux	0,61	7,90		0,24	2,04		**10,79**
Bouzigues				0,25	2,34		**2,59**
Frontignan	1,50			0,24	3,65	0,48	**5,87**
Gigean	0,54	1,92	1,18	2,36			**6,00**
Loupian	6,32	3,75		1,99	0,90		**12,97**
Marseillan	1,06	0,23		2,10	1,59	0,47	**5,46**
Mèze					7,60	0,61	**8,21**
Mireval					0,63		**0,63**
Montbazin				1,56	6,23		**7,79**
Poussan	2,20	1,71	1,35	1,07	3,09	0,36	**9,78**
Sète	21,11		2,82		3,34	2,04	**29,31**
Vic-la-Gardiole		0,55		2,22			**2,77**
Villeveyrac		8,91	7,39		6,63	0,61	**23,55**
Total	**35,27**	**24,97**	**12,74**	**12,05**	**39,53**	**6,82**	**131,39**

Nature des terrains en 2005 qui ont été urbanisés entre 2005 et 2009 (en % de la superficie totale) :

	naturel	agricole (et friches agricoles, agricole non entretenu)	comblement dent creuse et renouvellement urbain	*Total*
Balaruc-les-Bains	34,14		65,86	**100**
Balaruc-le-Vieux	5,62	75,46	18,91	**100**
Bouzigues		9,62	90,38	**100**
Frontignan	25,54	4,12	70,34	**100**
Gigean	9,03	90,97		**100**
Loupian	48,77	44,26	6,97	**100**
Marseillan	19,47	42,78	37,75	**100**
Meze			100,00	**100**
Mireval			100,00	**100**
Montbazin		20,07	79,93	**100**
Poussan	22,48	42,30	35,22	**100**
Sete	72,01	9,63	18,36	**100**
Vic-la-Gardiole		100,00		**100**
Villeveyrac		69,22	30,78	**100**
Total	**26,8**	**37,9**	**35,3**	**100**

Caractérisation de la consommation :

Pendant la période 2005-2009, chaque nouvel habitant sur le territoire du SCoT du bassin de Thau a consommé 312 m², dont 84 m² d'espace naturels, 118 m² d'espace agricole et 110 m² de densification renouvellement du tissu urbain.

On constate ainsi une nette baisse de 19 % de l'espace consommé par nouvel habitant par rapport à la période 1995-2005 (385 m² par habitant) :

Consommation d'espace par habitant supplémentaire de 2005 à 2009 sur l'ensemble du SCoT de Thau :

	Consommation d'espace naturel	Consommation d'espace agricole	Comblement dent creuse et renouvellement
Surface en m²	84	118	110
% de la surface totale consommée	26,8%	37,9%	35,3%

VII.3.2. DESTINATION DES SOLS CONSOMMES :

Concernant la destination des sols consommés, 63,5 % ont été consacré à l'habitat (soit 83.44 ha), 18.9 % aux équipements publics et aménagement de l'espace public (24.73 ha), et 17.6 % aux activités économiques (23,22 ha).

Par rapport à la période 1995-2005, on constate une part plus importante consacrée aux équipements publics (9,3 % en 1995-2005) et un effritement de la part consacrée à l'habitat (69,2 % en 1995-2005).

On peut citer Loupian comme étant la commune ayant le plus développé ses équipements publics (8.2 ha) avec notamment la création du collège ; Sète étant la commune ayant consacré le plus d'espace aux zones d'habitat, Quartier de Villeroy, du Ramassis (23.31 ha au total) soit près de 30 % des zones d'habitat créés sur l'ensemble du SCoT de Thau. Enfin, Villeveyrac, avec 9.51 ha dévolus aux activités économiques, représente plus de 40 % des zones d'activités développées sur l'ensemble du territoire.

Nature et superficie (en ha) de l'urbanisation générée entre 2005 et 2009 :

	activité	activité en cours	équipement public	habitat	habitat en cours	*Total*
Balaruc-les-Bains			2,12	2,72	0,83	**5,66**
Balaruc-le-Vieux	1,33		0,71	1,16	7,59	**10,79**
Bouzigues	0,13		0,15	2,32		**2,59**
Frontignan	0,85		2,14	2,88		**5,87**
Gigean				6,00		**6,00**
Loupian	2,97		8,20	1,80		**12,97**
Marseillan	1,35		0,82	3,30		**5,46**
Mèze	1,12		1,22	4,49	1,37	**8,21**
Mireval			0,00	0,63		**0,63**
Montbazin			2,83	4,96		**7,79**
Poussan	2,78		0,60	6,40		**9,78**
Sète	3,18		2,82	23,31		**29,31**
Vic-la-Gardiole				2,77		**2,77**
Villeveyrac	0,57	8,94	3,11	5,46	5,47	**23,55**
Total	**14,28**	**8,94**	**24,73**	**68,19**	**15,25**	**131,39**

Nature de l'urbanisation générée entre 2005 et 2009 (en % de la superficie totale) :

	activité (et activité en cours)	équipement public	habitat (et habitat en cours)	*Total*
Balaruc-les-Bains		37,4	62,6	**100**
Balaruc-le-Vieux	12,3	6,6	81,1	**100**
Bouzigues	5,0	5,6	89,4	**100**
Frontignan	14,5	36,5	49,0	**100**
Gigean			100,0	**100**
Loupian	22,9	63,3	13,8	**100**
Marseillan	24,7	15,0	60,3	**100**
Mèze	13,7	14,9	71,4	**100**
Mireval			100,0	**100**
Montbazin		36,3	63,7	**100**
Poussan	28,4	6,1	65,4	**100**
Sète	10,9	9,6	79,5	**100**
Vic-la-Gardiole			100,0	**100**
Villeveyrac	40,4	13,2	46,4	**100**
Total	**17,6**	**18,9**	**63,5**	**100,0**

Caractérisation de la destination :

Destination de la consommation d'espace par habitant supplémentaire de 2005 à 2009 :

	activités	équipements publics	habitat
Surface en m²	55	59	198
% de la surface totale consommée	17,6%	18,9%	63,5 %

Pendant la période 2005-2009, chaque nouvel habitant sur le territoire du SCoT du bassin de Thau a consommé 312 m², dont 198 m² ont été consacrés à l'habitat, 59 m² voués aux équipements publics et aménagement de l'espace public, et 55 m² dévolus aux activités économiques.

VII.4. BILAN ET PERSPECTIVES

Dans le cadre du suivi environnemental du SCoT de Thau, le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs de consommation d'espace, qui seront suivis et analysés régulièrement (vers une récurrence de 3-4 ans).

Les politiques mises en œuvre devront parvenir à maintenir le ralentissement de la consommation d'espace, observé ces dernières années.

	L'espace consommé par habitant supplémentaire					
	Ce qu'il utilise :			**Pour quoi il l'utilise :**		
1995-2005	***Espace naturel***	***Espace agricole***	***Espace au sein du tissu urbain pré-existant***	***Se loger***	***Travailler***	***Partager l'espace public***
	44 m²	266 m²	75 m²	266 m²	83 m²	36 m²
	385 m²			385 m²		

	Ce qu'il utilise :			**Pour quoi il l'utilise :**		
2005-2009	***Espace naturel***	***Espace agricole***	***Espace au sein du tissu urbain pré-existant***	***Se loger***	***Travailler***	***Partager l'espace public***
	84 m²	118 m²	110 m²	198 m²	55 m²	59 m²
	312 m²			312 m²		

	Ce qu'il utilise :			**Pour quoi il l'utilise :**		
2009 - ?	***Espace naturel***	***Espace agricole***	***Espace au sein du tissu urbain pré-existant***	***Se loger***	***Travailler***	***Partager l'espace public***

VII.5. SYNTHESE DU CHAPITRE 3

L'urbanisation du Bassin de Thau est conditionnée par sa géographie (le relief, les lagunes) ainsi que par les risques naturels auxquels le territoire est soumis (inondation et submersion marine en particulier). Elle est également contrainte par les infrastructures qui constituent autant de barrières (A9, ligne ferroviaire).

Le développement urbain s'est d'abord structuré autour de Sète selon une structure classique ville littorale / arrière-pays. Cette structure est aujourd'hui remise en cause par de nombreux facteurs qui ont entraîné notamment un développement des communes périphériques et proches de l'A9. Le développement urbain a dans le même temps entraîné une conurbation des communes de Sète-Balaruc-Frontignan dont les secteurs de transition sont aujourd'hui caractérisés par des espaces peu valorisants (friches de la zone industrialo-portuaire…) mais qui présentent de forts potentiels de requalification et d'optimisation foncière.

L'urbanisation récente démontre une tendance à des formes urbaines peu denses, facteurs d'un étalement urbain et d'une artificialisation des sols grandissants, problématique dans un contexte de pénurie foncière. Le territoire est également concerné par un phénomène de « cabanisation » qui a des impacts sur la qualité du milieu et du paysage.

Ce développement urbain a été encadré depuis 1995 par le SMVM qui n'a pas empêché un mode d'occupation lâche de l'espace et a provoqué un report de la pression urbaine sur les communes de l'arrière-pays et sur le haut bassin-versant.

Le développement étalé du territoire favorise aujourd'hui en majorité l'utilisation de la voiture individuelle. Les transports collectifs sont peu performants. Les modes doux défavorisés par une dangerosité excessive, y compris en milieu urbain.

La tendance globale va dans le sens d'un affaiblissement de la polarité littorale au profit d'un mode de fonctionnement métropolitain lié à Montpellier.

Le rythme de construction de logement est important, mais l'offre est encore insuffisante et inadaptée au regard de la croissance démographique, notamment en matière de logements sociaux.

Le niveau d'équipement est satisfaisant, mais le territoire pâtit d'une absence d'équipements intercommunaux polarisants.

VII.6. ENJEUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET D'EQUIPEMENTS

Les enjeux en matière de développement urbain du Bassin de Thau sont :

- **L'identification de secteurs de développement urbain prioritaires** permettant de répondre aux besoins tout en restant en accord avec les ambitions de préservation de la qualité des milieux et en évitant la dégradation de la structure territoriale.
- **La priorité du réinvestissement urbain** et la **densification de l'urbanisation**, nécessaire à une économie d'espace et favorable à une nouvelle pratique de « proximité ».
- **La programmation d'une offre de logements suffisante et diversifiée** sur le territoire pour répondre aux besoins et notamment en matière de logements sociaux.
- **La recherche d'une mixité sociale et fonctionnelle** dans le développement urbain futur afin de proposer un développement urbain durable et d'éviter une spécialisation des zones synonyme de déplacements.
- **Le développement d'une offre en matière de transport maillée et diversifiée**, favorable au report modal et à la sécurisation des déplacements doux au cœur des tissus urbains.
- **Un accompagnement de l'aménagement numérique du territoire** en faveur des entreprises et usagers du Bassin de Thau.

Chapitre 4 : Nuisances et pollutions

Le développement qu'a connu le territoire au cours des 40 dernières années a largement modifié son aspect : la structure urbaine a été bouleversée et fragilisée, des infrastructures importantes et le mitage ont segmenté et marqué le paysage et les espaces agricoles, ceux-ci ont fortement régressé…

Ces bouleversements ne sont pas les seules incidences de cette évolution. L'effet de l'artificialisation croissante, d'une charge démographique de plus en plus lourde, d'activités ayant recours à divers types de process et d'énergie a également porté sur la qualité même des milieux : rejets, émissions gazeuses ont marqué les ressources que sont les milieux aquatiques, le sol, l'air, impactant parfois durablement le territoire.

Sur certains champs, des politiques publiques se sont mises en place, notamment pour maîtriser, par une succession d'actions contractuelles, les effets de l'urbanisation : développement des capacités d'épuration des eaux, de gestion des déchets… Mais au-delà de ces actions relevant de la collectivité, si la protection de ces ressources, l'eau en particulier, reste une priorité partagée par tous, il devient nécessaire d'amener à réfléchir aux activités produites sur ce territoire.

I. L'IMPACT QUALITATIF DU DEVELOPPEMENT SUR LES RESSOURCES

I.1. LA QUALITE DES MASSES D'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

L'eau est un élément constitutif du territoire géographique. Il est également la première ressource du territoire : support des activités de pêche et de conchyliculture, du thermalisme, mais également du tourisme qui, sur Thau, est avant tout un tourisme balnéaire. L'avenir du territoire dépend donc en grande partie de l'évolution des masses d'eau : de leur qualité future, de leur capacité à répondre à des sollicitations croissantes. Elles ont été parfois durement impactées par les activités et le développement urbain. Malgré une qualité satisfaisante pour la lagune de Thau, certains milieux sont aujourd'hui marqués par des traces qui seront difficilement effaçables.

I.I.1 DES SITUATIONS CONTRASTEES SELON LES MASSES D'EAU.

1) *Les cours d'eau : une qualité globalement médiocre*

Il ressort des analyses conduites dans le cadre du programme de surveillance et de contrôle de la qualité des cours d'eau[48] que l'ensemble du système hydrographique de Thau présente une qualité physicochimique altérée, qualifiée de médiocre à mauvaise.

Les cours d'eau les plus fortement impactés sont le Soupié, le Pallas et la Vène. Les altérations concernent les matières organiques oxydables, les matières phosphorées et dans une moindre mesure, les matières azotées. Les cours d'eau sont également confrontés à des pollutions bactériologiques et présentent des teneurs assez élevées en micropolluants d'origine phytosanitaire (en particulier le Soupié).

Ces résultats mettent en évidence des pollutions essentiellement d'origines urbaines, et dans une moindre mesure, agricoles et industrielles.

Ces différents paramètres ne présentent que très peu d'améliorations entre 2004 et 2008, voire une dégradation dans certains cas. Seul, le ruisseau des Fontanilles affiche une amélioration d'une classe de qualité en 2008, alors que la Vène et le Nègues Vaques voient leur qualité se dégrader.

2) *Les eaux souterraines : un état satisfaisant mais une attention à confirmer*

- **La nappe de sables de l'Astien : une ressource globalement de qualité mais présentant des pollutions ponctuelles**

La nappe Astienne est globalement de bonne qualité mais elle reste très vulnérable en raison d'affleurements qui la rendent sensible aux pollutions superficielles. Le réseau de surveillance de la nappe a ainsi révélé des teneurs en nitrates, en particulier, au niveau de forages privés sur les communes de Mèze et Marseillan, pouvant mettre en cause la potabilité de la ressource. Les origines de ces concentrations peuvent être multiples : assainissement autonomes défectueux, agriculture, fertilisation des espaces verts collectifs ou privatifs et se combinent avec des facteurs de vulnérabilité (zone affleurante, multiplication des points d'intrusion par les forages).

La préservation des zones de vulnérabilité, attendue par le SAGE de l'Astien, est une priorité pour le SCoT.

[48] *Programme mis en place en 2004 par le Conseil Général de l'Hérault, avec le soutien de l'Agence de l'Eau et de la Diren. Une première campagne a été initiée en 2004 et renouvelée en 2008, permettant un état comparatif.*

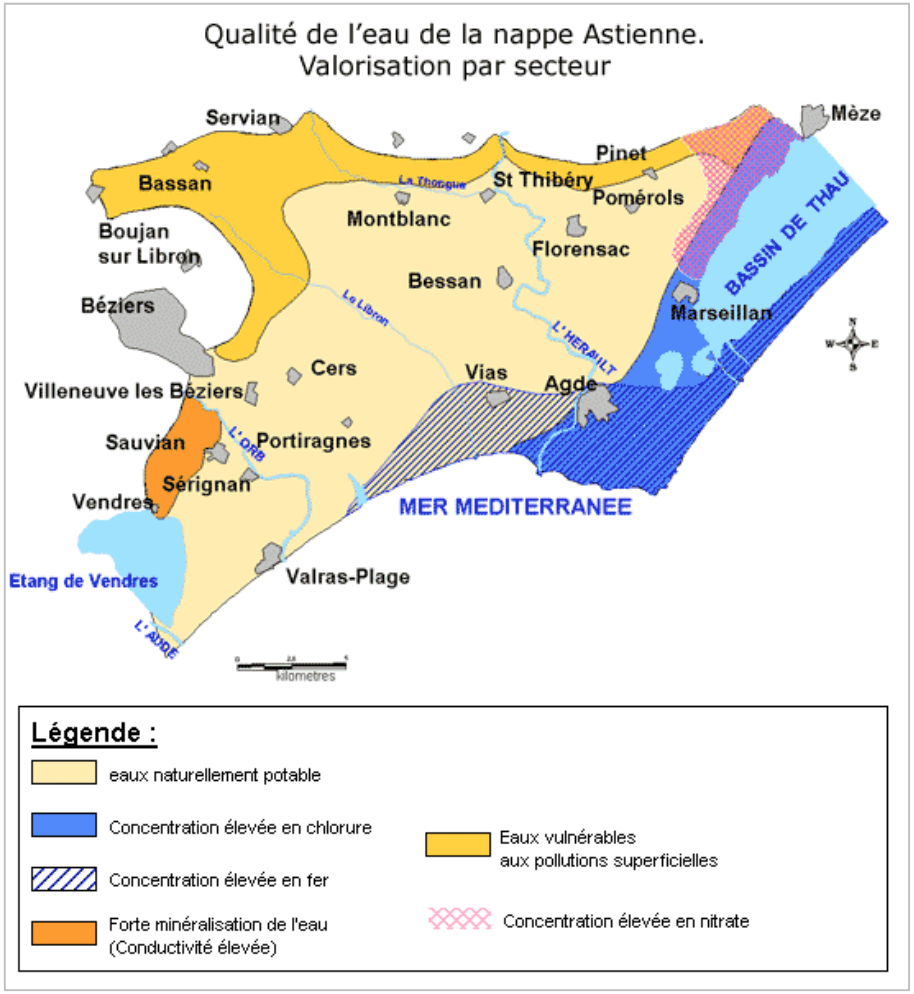

► Les eaux thermales : une augmentation des teneurs en chlorure

La ressource thermale, issue du pli Ouest de Montpellier, est fragilisée par le phénomène d'inversac[49] dont le dernier date de janvier 2008. Lorsque le phénomène se produit, les teneurs en chlorures des eaux prélevées rendent leur utilisation impropre à l'usage thermal.

Le suivi qualité des forages thermaux permet de constater une tendance à l'augmentation des chlorures dans le temps. Il s'agit plus dans ce cas d'une problématique de gestion quantitative de la ressource que d'un impact lié à un rejet non maîtrisé dans la masse d'eau.

3) *La qualité des eaux lagunaires : des situations variables*

► La qualité de l'eau de la lagune de Thau.

Thau bénéficie depuis les années 90 d'initiatives publiques importantes menées dans le cadre de 3 Contrats successifs et mises en œuvre à l'initiative de l'Etat, qui ont permis d'améliorer, puis de stabiliser la qualité des eaux de cette lagune.

[49] *Des phénomènes d'inversac se produisent lorsque la pression des eaux douces dans l'aquifère jurassique s'avère trop faible par rapport à la pression des eaux saumâtres et salées de l'étang de Thau. Ce phénomène est lié au déficit de recharge du réservoir karstique, mais il peut aussi être accentué par les conditions d'exploitation de la ressource.*

Un bon état général vis-à-vis de l'eutrophisation.

Depuis 2005, la lagune de Thau est classée, au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, en zone sensible à l'eutrophisation. Ce classement ne signifie pas que la lagune de Thau est eutrophisée mais qu'elle est sensible au risque. Il constitue avant tout un outil de protection et de prévention.

Il a pour conséquence d'imposer l'amélioration des performances de traitement des stations d'épuration en ce qui concerne l'élimination des pollutions azotées et phosphorées dont les rejets contribuent à l'eutrophisation.

Les résultats en matière d'eutrophisation montrent un état de la colonne d'eau variant de bon à très bon pour les stations de surface, et moyen pour les stations de fond du fait du relargage des nutriments par les sédiments. L'état de la végétation aquatique témoigne également d'une certaine qualité du milieu vis-à-vis de l'eutrophisation.

Malgré tout la lagune reste très sensible aux apports du bassin versant et aux conditions de température et de vent. Des dégradations ponctuelles sont toujours observées, en particulier au fond, pouvant donner lieu à de nouveaux épisodes d'eutrophisation.

Suivi microbiologique des apports à l'étang de Thau

La cellule de la qualité des eaux littorales de la DDTM assure un relevé mensuel de la qualité bactériologique des eaux de la lagune de Thau sur dix stations. Il s'agit en fait d'un suivi des exutoires des principaux cours d'eau et non de la lagune proprement dit.

Ce suivi met en évidence une contamination récurrente de certains points parmi lesquels le débouché du Soupié, le débouché du canal des Salins, ou encore le rejet pluvial de Balaruc les Bains.

Par ailleurs, l'Ifremer dispose, dans le cadre du réseau REMI, de 12 stations de suivi de la qualité des coquillages vis-à-vis des teneurs en Escherichia coli. Les teneurs constatées ont conduit à classer en « B » l'étang de Thau pour les palourdes, les huîtres et moules, ce qui atteste d'une présence de ces bactéries dans les eaux lagunaires du fait d'apports non maîtrisés du bassin versant.

Contaminations chimiques

Les résultats des suivi sur métaux lourds (suivi Ifremer ROCCH) aboutissent au classement des eaux de la lagune à un niveau de bonne qualité sauf pour la teneur en cuivre qui est de qualité moyenne.

De manière générale, Thau présente une diminution des valeurs en contaminants métalliques et organiques depuis une vingtaine d'années, mais certains taux demeurent supérieurs à la médiane nationale pour certains contaminants métalliques (cuivre, zinc, TBT) et organiques (DDT), ainsi qu'au PCB dans le Petit Etang.

Ces concentrations résultent d'épisodes anciens de contamination et tendent à diminuer depuis quelques années du fait des réglementations et des interdictions de certaines substances. Toutefois, les teneurs en TBT restent élevées dans la zone d'influence du port de Sète ainsi que dans les eaux des ports de Marseillan, Mèze et Bouzigues. De même, les teneurs en DDT et ses produits de dégradation sont toujours élevées malgré l'interdiction d'utilisation de cet insecticide depuis plus de 20 ans.

Suivi du phytoplancton toxique.

La présence de phytoplancton ne peut pas être considérée comme résultant d'un impact lié au développement. Cependant, les épisodes de prolifération sont observés dans des conditions d'apports spécifiques. Trois espèces sont particulièrement surveillées par le réseau REPHY, opéré par l'Ifremer sur Thau (Dinophysis, Alexandrium, Pseudo-nitzschia) qui est régulièrement confronté à un phénomène de prolifération d'Alexandrium. En général les concentrations les plus élevées en phytoplancton toxique sont situées dans la Crique de l'Angle, à l'Est de la lagune, milieu jugé sensible et très marqué par les apports agricoles.

► La qualité de l'eau des étangs Palavasiens

Un niveau d'eutrophisation qui reste élevé

Par le passé, la pollution des étangs palavasiens était essentiellement d'origine domestique. Les étangs ont longtemps subi cette pollution issue de l'ancienne station d'épuration de Montpellier. Depuis la mise en service de la nouvelle station MAERA (2005) et de son émissaire en mer, les étangs sont dans une dynamique d'amélioration globale de la qualité de l'eau vis-à-vis de l'eutrophisation.

➔ Vic : L'étang possède un mauvais état vis à vis de l'eutrophisation. Cette variation dépend étroitement de l'importance des apports en provenance du canal du Rhône à Sète, mais aussi, et cela se confirme de plus en plus ces dernières années, d'apports en provenance de son bassin versant qui perturbent son fonctionnement.

➔ Pierre-Blanche : L'état des deux stations de l'étang de Pierre-Blanche reste mauvais. Il reste extrêmement confiné, et sa faible profondeur entraîne régulièrement des hypoxies, voire des anoxies en été.

➔ Ingril : Les échanges continus avec la mer et l'éloignement d'Ingril avec l'embouchure du Lez permettent à cet étang de présenter un bon état. De 2006 à 2010, l'étang d'Ingril a gagné une classe de qualité par an. Cette amélioration tendancielle est amorcée pour Ingril avant la mise en service de l'émissaire de la STEP MAERA. Elle s'est poursuivie depuis. La faiblesse des précipitations enregistrées en moyenne ces dernières années, et limitant de fait les apports vers la lagune, a certainement contribué à cette bonne situation.

➔ Les Mouettes : Enfin l'étang des Mouettes qui est isolé hydrauliquement reçoit moins d'apports en sels minéraux, ce qui lui permet d'être l'étang Palavasien le moins sensible à l'eutrophisation.

Un manque suivi de la qualité bactériologique

Il n'existe pas de suivi REMI sur les étangs palavasiens dépourvus de cultures marines à l'exception d'Ingril qui bénéficie depuis 2008 d'un suivi sur les moules et les palourdes dans le cadre du classement et de la surveillance des zones conchylicoles de production.

Les résultats du REMI sur Ingril montrent de façon constante depuis 2008 que la partie Sud de la lagune (coupée en 2 par la canal du Rhône à Sète) est plus souvent impactée que la partie Nord.

Des contaminations chimiques dans l'étang de la Peyrade

Les résultats de 2004 (RNO) font état d'une forte contamination au plomb et aux PCB (polychlorobiphényles) dans l'étang de la Peyrade,. La présence à des niveaux élevés de Fluoranthène représentatif des HAP dans ce même étang ont également été relevés. On note également une présence importante de DDD (un produit de dégradation du DDT).

Le suivi RNO n'a pas été prolongé et il n'existe depuis aucun suivi des contamintations chimiques sur le territoire.

Des contaminations d'Ingril par les phytoplanctons toxiques

Depuis l'instauration du suivi REPHY sur la lagune d'Ingril en 2007 (IFREMER), toutes les espèces potentiellement toxiques ont été observées dans cette lagune et notamment Dinophysis.

Le suivi REPHY a été élargi plus récemment à l'étang de Vic dans lequel on a pu constater également une présence de Dinophysis.

4) *Le Milieu marin : des eaux de qualité*

► Une bonne qualité des eaux côtières vis à vis de l'eutrophisation

Les lagunes font office d'espace transitoire obligatoire pour les eaux en provenance du bassin versant avant leur réception par le milieu marin. Le seul rejet direct concerne donc celui des eaux traitées par la station d'épuration des Eaux Blanches, qui rejette en mer à 5 km de la côte.

Les spécificités de ce fonctionnement hydraulique contribuent à une bonne qualité des eaux sur la frange côtière.

Au niveau du rejet de la station d'épuration de Sète, les contrôles montrent une qualité physico-chimique satisfaisant.

► Des contaminations bactériologique très localisées

Les deux points de suivi REMI (IFREMER 2008) localisés respectivement sur les lotissements conchylicoles en mer de Sète-Marseillan et des Aresquiers, présentent en 2007, comme les années précédentes, de très bonnes qualités microbiologiques. **Ces résultats sont conformes au classement administratif actuel de ces deux zones d'élevage en A**.

Au niveau du rejet de la station d'épuration de Sète, les contrôles montrent une contamination bactérienne confinée à proximité immédiate du rejet.

► L'absence de contamination chimique

Enfin, le suivi RINBIO (contaminations chimiques) au large de Sète et de Marseillan reflète également **une bonne qualité globale du milieu**.

Le suivi depuis 2000 des rejets en mer de la STEP de Sète ne détecte aucune contamination notable du milieu récepteur en métaux et micropolluants organiques (HAP et PCB).

► Un phytoplancton toxique peu présent

Toutes les espèces potentiellement toxiques sont régulièrement observées en mer dans le Languedoc-Roussillon mais en concentrations beaucoup plus faible qu'en lagune.

En 2007 (REPHY IFREMER 2008) Pseudo-nitzschia a été mis en évidence dans les moules des filières des Aresquiers sans dépasser les seuils de toxicité.

La qualité de l'eau de la frange côtière est bonne. Même au niveau du rejet de la station d'épuration de Sète, aucun problème réel n'est identifié.

5) *Les masses d'eau artificielles*

Les canaux (canal du Rhône à Sète, canal du Midi et canaux de Sète) : des sources historiques de pollution

En véritable colonne vertébrale du système étangs de l'Or / étangs Palavasiens, le canal du Rhône à Sète a toujours véhiculé des eaux fortement eutrophisées (rejets de cabanes non raccordées, circulation fluviale, stations d'épuration, cours d'eau eutrophisés…), participant à la dégradation de la qualité des étangs vis-à-vis des nutriments.

On observe en 2007 peu de changements sur la qualité des eaux du canal en comparaison des changements importants intervenus fin 2005 suite à la mise en route de l'émissaire de Montpellier. Cependant, à l'extrême partie Ouest du canal, les points les plus éloignés de la confluence avec le Lez gagnent en qualité et montrent ainsi une bonne qualité vis-à-vis de l'eutrophisation.

Les flux rejetés par le pluvial de la ville de Frontignan constituent le principal apport polluant en amont direct de l'étang de Thau. Ils représentent toutefois une faible part des apports du bassin versant de la lagune.

Les bateaux et pénichettes sont également des sources potentielles de contamination. Il en est de même pour l'habitat permanent à bord de bateaux.

En 2006, des mesures sur le phytoplancton ont révélé un diagnostic mitigé sur les canaux :

- état satisfaisant sur la station située sur le canal au niveau de l'étang d'Ingril,
- état dégradé sur les stations de la Peyrade puis de Sète, confirmant la pollution locale en azote et en phosphore induite par la zone industrielle de Sète/La Peyrade.

I.I.2 Enjeux et perspectives.

► Les objectifs d'atteinte du bon état.

La Directive-Cadre sur l'Eau impose à chaque état-membre l'atteinte du bon état pour toutes les masses d'eau (entité hydrographique homogène) continentale, côtières et lagunaires.

Un état de référence a été établi en 2006 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée pour le bassin Rhône – Méditerranée. Les résultats synthétiques de ce premier suivi établissent pour les différentes lagunes et les masses d'eau côtières les niveaux de qualité actuels. Compte tenu des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau qui sont planifiées et en cours, l'Agence de l'Eau a pu estimer la date d'atteinte du bon état :

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'atteinte du bon état
FRDT10	Etang de Thau	2015
FRDT11c	Etangs palavasien (Ingril, Vic…)	2021
FRDC02d	Limite cap d'Agde - Sète	2015
FRDC02e	De Sète à Frontignan	2015 (bon potentiel)
FRDC02f	Frontignan – Pointe de l'Espiguette	2015

Ces échéances sont reprises par les SAGE du Lez et de Thau afin de décliner plus précisément les modalités d'atteinte de ces objectifs.

► Synthèse des enjeux.

La qualité de l'eau est primordiale puisqu'elle touche directement les grandes activités du bassin de Thau que sont la pêche, la conchyliculture, le thermalisme ainsi que le tourisme.

Les « masses d'eau » sont les récepteurs de tout rejet issu des activités sur les bassins versants. Les plupart des masses d'eau naturelles du territoire sont fragilisées, voire dégradées dans le cas des cours d'eau et les signes d'amélioration restent insuffisants.

Le premier enjeu reste la maîtrise des différents rejets et effluents urbains dans les milieux naturels. Si les politiques publiques ont permis d'améliorer considérablement la situation depuis les années 90 (voir ci-après), le développement de gestions plus actives des systèmes reste un champ à parcourir pour continuer à progresser dans la maîtrise des rejets. Par ailleurs, l'urbanisation diffuse, souvent associée à l'assainissement non collectif, est porteuse d'apports difficilement quantifiables, mais qui impactent de façon permanente l'ensemble du bassin versant.

Si la lagune de Thau bénéficie d'un état satisfaisant du fait d'une action publique forte depuis plus de 10 ans, d'autres ont été « sacrifiées » et sont durablement dégradées du fait des agressions imposées par le développement : développement urbain de Montpellier pour l'impact sur l'étang de Vic lié aux rejets urbains avant mise en service de la station MAERA ; développement industriel confirmé par le SMVM qui a fortement marqué l'état environnemental des lagunes d'Ingril ainsi que l'ensemble de ses délaissés.

Pour garantir durablement la qualité des ressources en eau du bassin de Thau dans le respect des objectifs de la DCE et du futur SAGE, les efforts devront porter sur :

- ➔ La gestion exemplaire des dispositifs d'assainissement collectifs et individuels ;
- ➔ La gestion du ruissellement pluvial à l'échelle du territoire, incluant les secteurs urbains et les zones agricoles.
- ➔ La préservation et maîtrise de l'aménagement **des secteurs stratégiques pour la qualité des ressource en eau :** zones vulnérables pour la ressource souterraine (eau potable et thermales), zones humides stratégiques contribuant à maintenir la qualité des milieux naturels notamment lagunaires ;
- ➔ La maîtrise des rejets industriels ;
- ➔ La responsabilisation et implication des acteurs économiques (agricoles, industriels, artisanaux) dans la mise en œuvre de pratiques permettant une maîtrise maximale des rejets. .

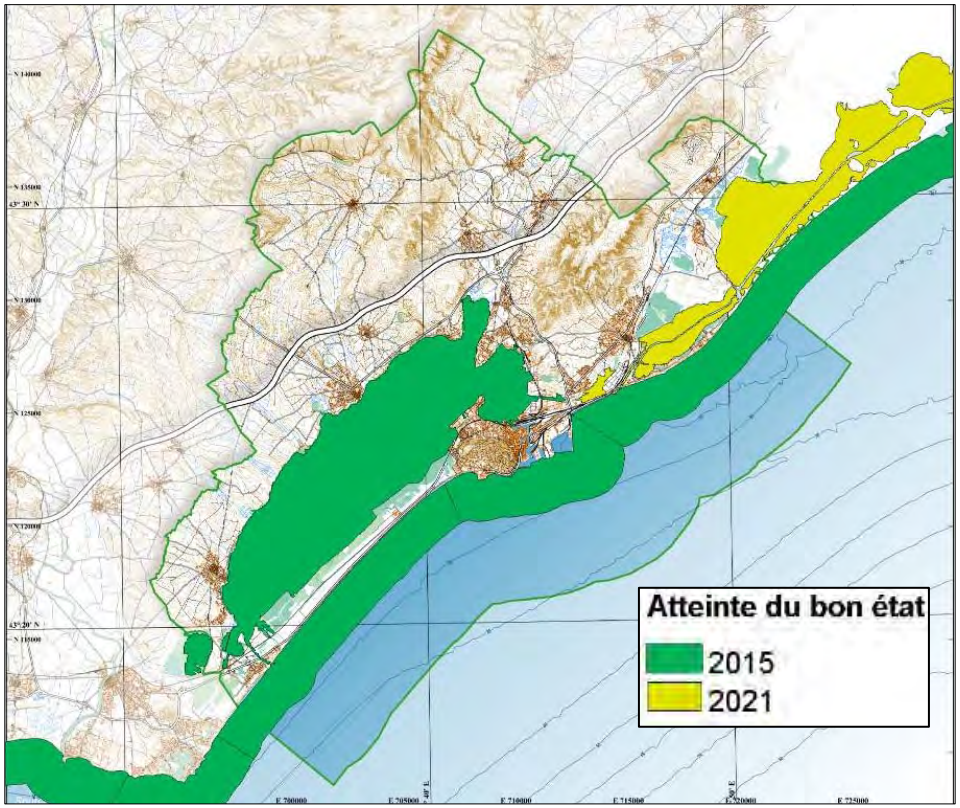

Echéance de l'atteinte du bon état des masses d'eau lagunaires et côtières (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse)

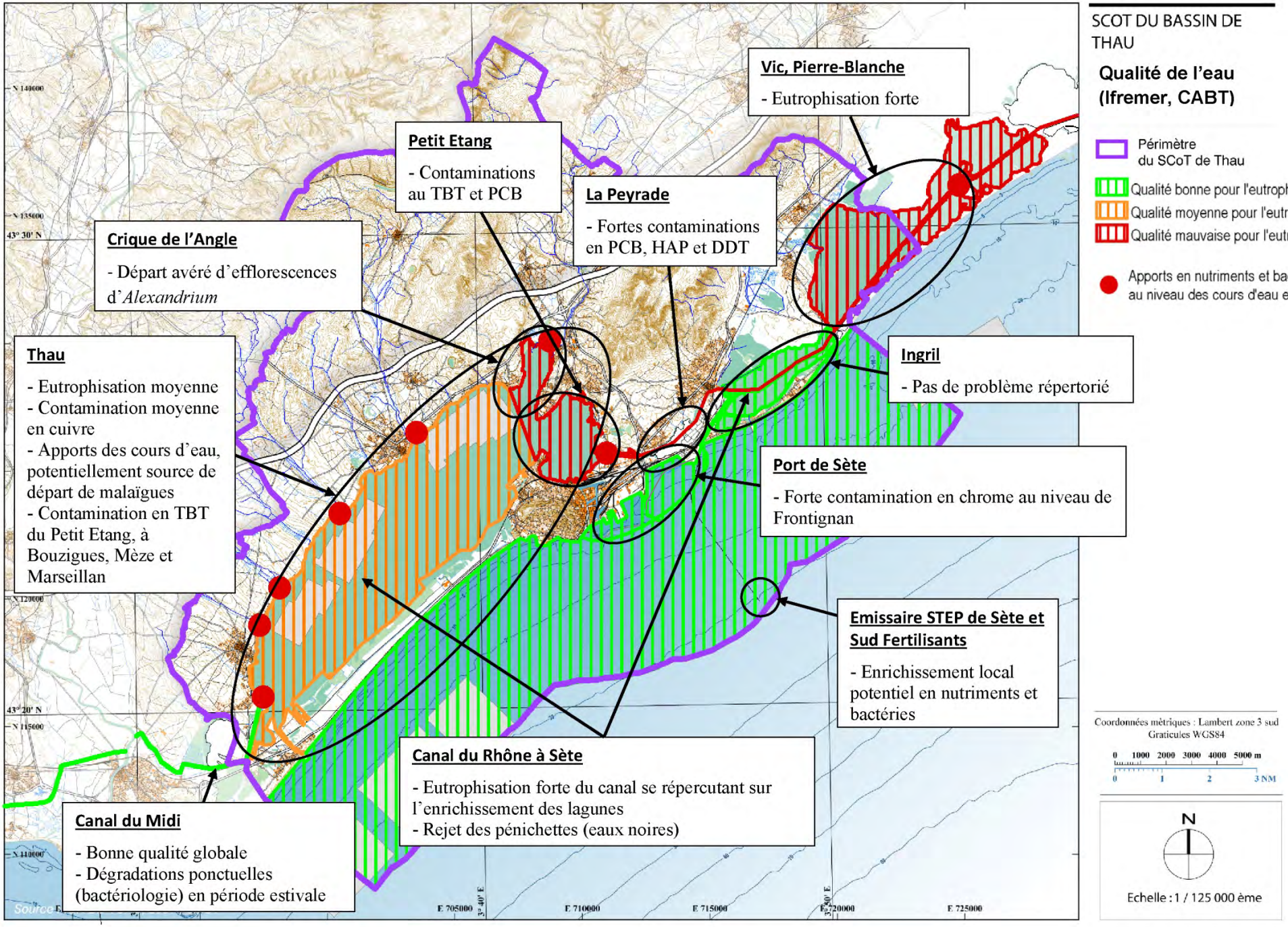
Vic, Pierre-Blanche
- Eutrophisation forte
Petit Etang
- Contaminations au TBT et PCB
La Peyrade
- Fortes contaminations en PCB, HAP et DDT
Crique de l'Angle
- Départ avéré d'efflorescences d'*Alexandrium*
Thau
- Eutrophisation moyenne
- Contamination moyenne en cuivre
- Apports des cours d'eau, potentiellement source de départ de malaïgues
- Contamination en TBT du Petit Etang, à Bouzigues, Mèze et Marseillan
Ingril
- Pas de problème répertorié
Port de Sète
- Forte contamination en chrome au niveau de Frontignan
Emissaire STEP de Sète et Sud Fertilisants
- Enrichissement local potentiel en nutriments et bactéries
Canal du Rhône à Sète
- Eutrophisation forte du canal se répercutant sur l'enrichissement des lagunes
- Rejet des pénichettes (eaux noires)
Canal du Midi
- Bonne qualité globale
- Dégradations ponctuelles (bactériologie) en période estivale
SCOT DU BASSIN DE THAU
Qualité de l'eau (Ifremer, CABT)
Périmètre du SCoT de Thau
Qualité bonne pour l'eutrophisation
Qualité moyenne pour l'eutrophisation
Qualité mauvaise pour l'eutrophisation
Apports en nutriments et bactéries au niveau des cours d'eau et canaux
Coordonnées métriques : Lambert zone 3 sud
Graticules WGS84
0 1000 2000 3000 4000 5000 m
0 1 2 3 NM
N
Echelle : 1 / 125 000 ème

II. BRUIT ET QUALITE DE L'AIR

II.1.1. LA QUALITE DE L'AIR SUR THAU.

Le suivi de la qualité de l'air sur le territoire est inclus dans le dispositif de suivi de la région de Montpellier-Sète (à l'exception de Marseillan qui fait partie de la sous région Agathois Piscénois). Il est assuré par AIR Languedoc-Roussillon, structure agréé par le Ministère chargé de l'Environnement pour la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon.

AIR LR s'est également vu confier le suivi permanent des émissions de poussière sur le port de Sète – Frontignan.

Un territoire soumis à plusieurs sources de rejets atmosphériques.

- **Un site industriel en cœur de territoire.**

Il existe diverses sources potentielles de rejets industriels localisés dans la Zone Industrialo-portuaire du SMVM.

Il s'agit notamment d'industrie chimique (AGRIVA), d'industrie agro-alimentaire (SAIPOL trituration), de la pétrochimie, d'une usine de cogénération (Sethelec). Ces installation sont à l'origine d'émissions diverses : le dioxyde de souffre (SO2), le dioxyde d'azote (NO2), le monoxyde d'azote (NOx) ainsi que des composés organiques volatiles.

SAIPOL est la seule ICPE du département qui se voit imposer par Arrêté préfectoral (22 juillet 2004) des mesures d'urgence graduées vis-à-vis de ses émissions de COV (composés précurseurs de l'ozone) en fonction des niveaux dépassés du seuil d'alerte ozone. A noter que ce dispositif n'a jamais été mis en œuvre puisqu'aucun niveau du seuil d'alerte ozone n'a été dépassé sur le département.

L'unité d'incinération des ordures ménagères UIOM) et, dans une moindre mesure, le centre SCORI (prétraitement des déchets industriels) constituent également des sources de rejets atmosphérique.

L'UIOM est responsable de l'essentiel des émissions industrielles de dioxine du territoire et 75% des émissions de NO2. Elle est équipée un traitement semi-humide des fumées qui permet de maîtriser l'impact de ses rejets dans l'atmosphère.

► Une source d'émission liée au trafic portuaire maritime et fluvial

Le terminal vraquier de Sète produit des quantités importantes de particules qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont fines : particules sédimentables (PSED) et micro particules (PM10 et PM2.5). La carrière de Poussan produit elle aussi des particules (PSED). L'empoussièrement dans le port vraquier, à proximité des tas, a nettement augmenté entre 2006 et 2007, sans conséquence sur les niveaux d'empoussièrement dans l'environnement immédiat du port vraquier, notamment les quartiers habités.

« Port Sud de France » a confié à AIR LR la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement du port vraquier. Le dispositif mis en place en 2001 comprend 11 points de mesure autour et dans le site lui-même. Ce dispositif permet d'apprécier globalement l'importance et la répartition de l'empoussièrement sur la zone, de suivre les évolutions mensuellement et annuellement, tout en tenant compte des conditions météorologiques qui influencent les niveaux d'empoussièrement et qui interfèrent donc dans l'interprétation qui peut être faite de ces évolutions.

Les autres impacts sur la qualité de l'air liés à l'activité portuaire proviennent directement des navires qui utilisent différentes variétés de fuel lourd, combustible susceptible d'émettre davantage de polluants (produits soufrés, métaux, COV…) que les carburants utilisés pour le trafic routier. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, le trafic maritime et fluvial est responsable de 40 % des émissions de monoxyde d'azote et de 27 % des émissions de PM10.

► Les dispositifs ponctuels et de surveillance de la zone industrialo portuaire

Du fait de ses caractéristiques, la zone Industrialo-portuaire fait l'objet de suivis ponctuels réalisés à la demande des collectivités ou à l'initiative des industriels. Les suivis les plus récents sont les suivants :

- Surveillance de la qualité de l'air pendant le chantier de dépollution de la raffinerie du midi (Balaruc-les-Bains, 2008) ;
- Etat des lieux de la qualité de l'air au niveau du poste de Douanes du port de Sète (2007) ;
- Etat des lieux de la qualité de l'air (COV) au niveau du site industriel de SCORI à Frontignan (2006) ;
- Surveillance des métaux toxiques à Sète (2005) ;
- Mesure des particules en suspension - Usine SAIPOL à Sète (2003)

Les résultats de ces différentes études démontrent que les sources de pollutions industrielles ont un impact très localisé, dans leur périphérie immédiate et qu'aucune pollution chronique n'est a déplorer dans les tissus urbains environnants.

► Des incidences qui restent localisées.

Un seul épisode d'émissions de microparticules et notamment des métaux toxiques (Arsenic, zinc…) a été signalé dans la zone Industrialo-portuaire et uniquement relevé au plus proche de la source polluante. En revanche, les zones habitées situées à proximité de cette zone (quartier Victor Hugo à Sète, la Peyrade) n'ont jamais été affectées par des pollutions.

De la même manière, le suivi des retombées de poussières effectué par Air LR pour le port démontre que, si dans une immédiate proximité des activités du port vraquier l'empoussièrement est fort, il devient faible au delà de 1 000 mètres au nord et à l'ouest. Compte tenu de l'emprise actuelle de la zone industrialo portuaire, les quartiers habités ne sont donc pas concernés par des problèmes d'empoussièrement significatifs. Ces éléments tendent à démontrer que les impacts des rejets restent confinés dans des périmètres relativement restreints. Plus généralement, les mesures récentes comparées au bilan effectué en 1998 révèlent une nette amélioration de la qualité de l'air

du Bassin de Thau (particules sédimentaires et microparticules) depuis 10 ans.

► La pollution liée au trafic routier

La production de gaz à effet de serre sur Thau est évaluée à 5Teq CO2 par an et par habitant. Le trafic routier constitue la source de 58% de ces productions. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 38% (source ADEME).

Les polluants atmosphériques issus des émissions provenant du trafic automobile sont principalement le dioxyde d'azote et le Benzène. Ce dernier a des effets mutagènes et cancérigènes et doit particulièrement être surveillé.

Les résultats des différentes mesures effectuées en 2002 et 2003 sur la région de Sète n'indiquent aucun dépassement des valeurs guide pour le dioxyde d'azote et le benzène, ce qui n'exclut pas l'occurrence de pics ponctuels au plus près du trafic.

Une pollution localisée autour des axes majeurs

Les émissions liées au trafic sur l'A9 : les concentrations de NO2 sont supérieures aux valeurs limites dans une bande de 50 mètres mais décroissent extrêmement vite dans au-delà des 100 premiers mètres de l'axe. A proximité de l'autoroute, (sur laquelle la circulation s'effectue à une vitesse élevée, stabilisée et de manière fluide) les concentrations de benzène sont faibles, comme dans les zones rurales.

Les émissions liées aux flux de traversée de communes : A Gigean, les seuils réglementaires pour le benzène et le dioxyde d'azote ne sont pas respectés le long de la nationale qui traverse le cœur du bourg. Ils sont à nouveau respectés dès que l'on s'éloigne de plus d'une vingtaine de mètres de la route principale.

La circulation intra-urbaine de l'agglomération de Sète : L'objectif de qualité n'est pas respecté pour un des sites de mesure des émissions de Benzène de la Ville de Sète, qui est considéré comme représentatif de tous les "points noirs" de la circulation intra urbaine (places, carrefours, rues canyons, grands axes…) locale.

Par ailleurs, le suivi des teneurs en ozone pour la région de Montpellier-Sète met en évidence que la zone littorale dont fait partie de la Bassin de Thau voit sa pollution stagner et même augmenter alors qu'elle tend à baisser dans l'arrière-pays.

La pollution photochimique, dont l'ozone constitue un très bon traceur, provient essentiellement de la réaction des polluants primaires issus en majorité du trafic automobile avec le rayonnement solaire.

La plupart des valeurs réglementaires ne sont pas respectées dans le Bassin de Thau pour ce polluant (comme dans la quasi-totalité du Languedoc-Roussillon). Le nombre de jours de dépassement des valeurs cibles pour la santé humaine oscille entre 20 et 80 jours selon les années et les conditions météorologiques. La valeur cible pour la protection des végétaux est très largement dépassée également (les taux mesurés sont entre 3 et 4 fois plus élevés que l'objectif de qualité défini au niveau national).

II.1.2. LES NUISANCES LIEES AU BRUIT.

Les nuisances et pollutions liées au bruit sont essentiellement liées aux flux sur les infrastructures de transport.

La voie de chemin de fer qui traverse les tissus urbains de Frontignan et surtout de Sète est la principale source de nuisances de ce type. Mais de nombreuses routes et voiries diverses sont également classées en tant que voies bruyantes sur le territoire.

Ce classement a des répercussions sur les choix de développement de l'urbanisation future et les conditions permettant d'assurer la prévention et la réduction des nuisances sonores, conformément à l'article L121-1 du code de l'urbanisme qui s'applique aux PLU comme aux SCoT et impose la prise en compte de ces éléments dans l'organisation du développement urbain. De plus, au titre de la réglementation découlant de la directive européenne, les communes suivantes sont impactées par les cartes de bruit réalisées par l'Etat au titre des grandes infrastructures de transports terrestres :

- Balaruc les Bains : RD 2
- Balaruc le Vieux: RD 2, RD 613
- Bouzigues: RD 613
- Frontignan: RD 2, RD 6012
- Gigean: RD 613, A9
- Loupian: RD 613, A9
- Mèze : A9
- Mireval: RD 612
- Poussan: RD 613, A9
- Sète: RD 2
- Vic La Gardiole: RD 612

Chaque gestionnaire de réseau est chargé d'élaborer son propre plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le Conseil Général de l'Hérault est donc le principal acteur concerné au titre des RD. L'Etat l'est pour la voirie nationale, y compris les autoroutes concédées donc l'A9. Ces documents sont actuellement en cours de réalisation par les autorités respectives.

Cas particulier du port.

Le port en tant que port de commerce n'impacte pas au niveau des nuisances sonores sur les zones habitées, l'activité étant suffisamment éloignée des secteurs urbanisés.

Cependant, la localisation de l'activité de pêche en plein cœur du tissu urbain est un facteur de nuisance, les départs de chalutier se produisant en pleine nuit au cœur même du centre ville de Sète.

III. UN HERITAGE IMPORTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE

L'occupation et l'activité humaine ont entraîné un certain nombre d'incidences sur les ressources que constituent les masses d'eau. Si l'essentiel des sources a tendance à être maîtrisée, les impacts perdurent en ce qui concerne la qualité de l'air, en particulier du fait d'une forte densité de flux routiers.

L'essentiel de ces impacts est dû à l'urbanisation, aux rejets d'eau usées ou polluées après ruissellement, aux émissions dues aux circulations automobiles. Mais certains sont spécifiquement dus aux activités industrielles qui se sont développées sur le territoire en lien direct avec sa vocation maritime et portuaire.

Le SMVM de 1995 attribuait à l'activité artisanale et industrielle des espaces dédiés, sous réserve d'une maîtrise totale des nuisances, et plus particulièrement une maîtrise des rejets dans le secteur du port de Sète.

Toutefois, des difficultés de mise en œuvre de ces prescriptions ont été mises en exergue. Les constats réalisés en juin 2008, lors de l'Assemblée Générale du Comité de Suivi du SMVM de Thau étaient les suivants :

- ➔ conventionnement tardif ou inexistant des industriels pour les raccordements et les rejets dans le réseau,
- ➔ prise en compte insuffisante du ruissellement sur certains sites industriels,
- ➔ absence et non-conformité par rapport aux normes en vigueur des dispositifs d'assainissement collectif sur le port.

Pour l'essentiel, un effort important a été entrepris depuis cette date (voir chapitre suivant). Mais l'espace réservé à cette vocation par le SMVM reste marqué par les traces de ces activités passées.

Les impacts sur la qualité de l'eau et de l'air ont été abordés dans le chapitre précédent. Une approche spécifique de cet espace industriel instauré en

cœur de territoire reste nécessaire pour évaluer d'autres formes d'incidences.

III.1.1. L'HERITAGE PAR LA POLLUTION DES SOLS

Le développement des activités industrielles sur le Bassin de Thau a laissé une empreinte visible sur le paysage du territoire mais également une empreinte plus profonde liée aux rejets nocifs et polluants de ces activités qui ont marqué les sols et sédiments du territoire (voir en plus de ce chapitre la note annexée concernant l'état des sédiments).

Ce développement industriel étant fortement imbriqué avec le développement du port, les secteurs pollués du territoire sont de fait concentrés autour de la zone portuaire telle qu'elle était entendue jusqu'aux années 90, à savoir non seulement une zone de façade maritime, mais également le secteur des berges Est de Thau entre Sète et Balaruc les Bains. Cette zone a finalement été entérinée par le SMVM au titre de la Zone à vocation industrialo-portuaire, artisanale et commerciale, ce qui n'a pas empêché un vif déclin industriel à partir de la fin des années 90.

L'impact des activités industrielles sur ce secteur est toutefois relativement peu important en termes de superficie touchée. La pollution des sols par certaines implantations industrielles actuelles ou passées grève toutefois fortement la capacité de reconversion des sites d'accueil d'activités pétrolière ou chimique.

Les terrains de Cedest Engrais à Balaruc-les-Bains sont ainsi touchés par une pollution industrielle qui obère un réinvestissement à court terme.

C'est également le cas des sites de

- l'ancienne raffinerie Mobil et du dépôt d'hydrocarbures GDH ;
- l'ancienne Raffinerie du Midi à Balaruc-les-Bains et du port Suttel proche qui constituait une darse dédiée aux activités pétrochimiques ;
- des terrains proches du RD600 à Frontignan, caractérisés par une pollution au PCB ;
- l'ancien dépôt d'hydrocarbures ECF à Frontignan.

En terme d'impact direct sur les milieux aquatiques, les flux rejetés par le pluvial de la ville de Frontignan constituent le principal apport polluant en amont direct de l'étang de Thau du fait de l'importance des superficies de sols pollués sur la commune dont essentiellement celles de l'ancienne raffinerie. Ceci entraîne une contamination localisée importante de l'étang de la Peyrade en communication directe avec l'étang de Thau (voir chapitre relatif aux impacts sur les milieux aquatiques).

La présence d'espaces pollués constitue une contrainte en matière de renouvellement urbain. Elle pèse sur les capacités des collectivités à mettre en œuvre les opérations de reconquête de ces sites qui, pour partie, sont aujourd'hui délaissés et ce malgré une localisation qui est le plus souvent très avantageuse (en cœur urbain de territoire). Des opérations de dépollution des sols seront nécessaires dans l'éventualité d'une reconversion de certains de ces sites.

Cette situation est aggravée par l'existence de risques technologiques induits par les activités toujours présentes sur le site.

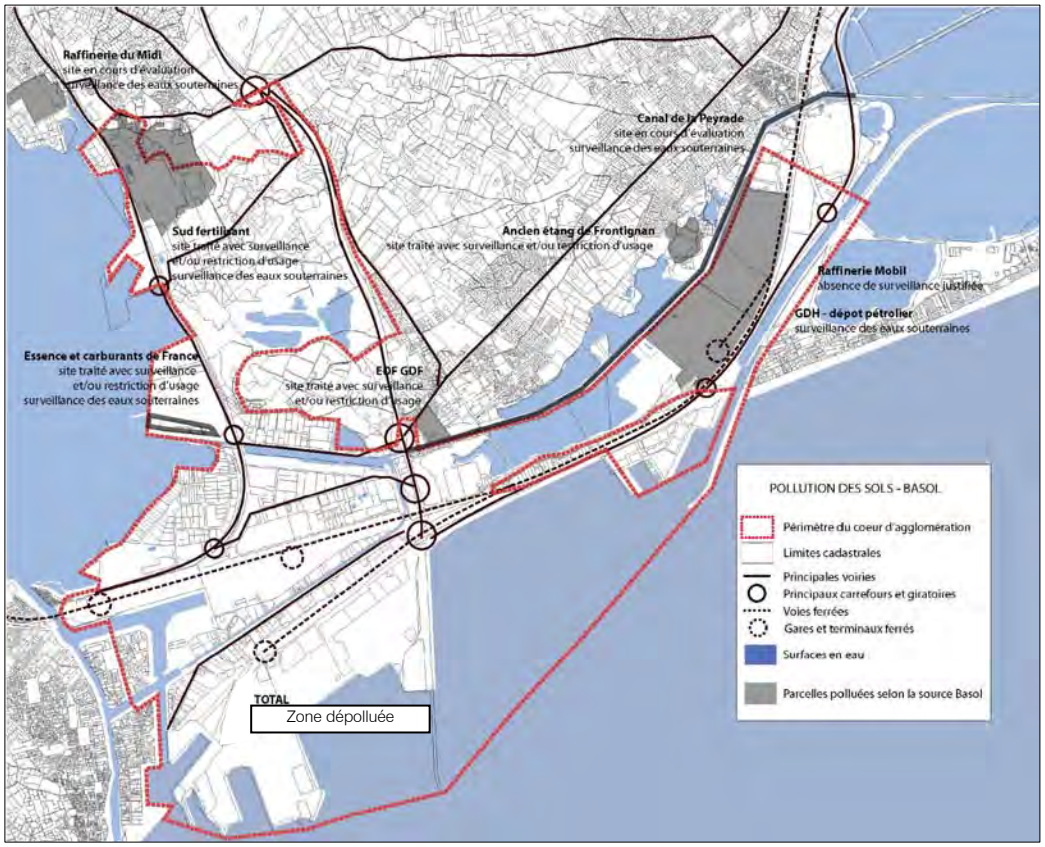

Localisation des sites pollués sur le secteur du « cœur d'agglomération » de Sète, Balaruc-les-Bains et Frontignan[50]

III.1.2. SITUATION AU REGARD DU RISQUE

Les activités industrielles générant un risque sont localisées également dans le secteur à vocation industrielle instauré par le SMVM dans le triangle de Sète / Frontignan / Balaruc-les-Bains. L'impact des activités industrielles à risques sur le cœur d'agglomération est toutefois relativement peu important en termes de superficie touchée.

Le risque industriel est principalement le fait de 3 périmètres de sécurité attachés respectivement aux implantations de Flexsys (SEVESO seuil bas – ZI les eaux blanches à Sète), de Sea Invest (ex. SOGEMA, SEVESO seuil bas – zone portuaire) et du dépôt d'hydrocarbures GDH (SEVESO seuil haut – Frontignan).

Deux périmètres du même type ont été supprimés, soit du fait d'un arrêt de l'activité et d'un démantèlement (Total), soit témoignant d'un accroissement de la maîtrise du risque industriel (Agriva, ex Sud Fertilisants).

Les nuisances, notamment liées à la présence d'activités générant des risques technologiques, mais plus généralement les difficultés fonctionnelles induites par l'existence d'une zone dédiée à l'industrie dans l'espace séparant les 2 grandes villes du territoire ont constitué également des contraintes au développement urbain et à son organisation.

Les périmètres de sécurité SEVESO induisent des servitudes d'inconstructibilité à prendre en compte dans l'aménagement ou le réinvestissement des espaces du cœur d'agglomération.

Ces périmètres et l'existence de ces risques, conjugué aux pollutions héritées d'activité passées, rendent complexe les dynamiques de renouvellement de cet espace, pourtant central au cœur urbain du territoire.

Cette situation, entérinée par le SMVM de 1995, pose toutefois le problème de la capacité d'un pôle urbain qui est le 3ème du département à maintenir une dynamique de vie, de développement et d'amélioration continue de son fonctionnement.

[50] *Source : « CABT-Projet d'aménagement du cœur d'agglomération-Etat des lieux », AlphaVille – Mensia, 2008, modifié pour la zone Total.*

Si le confortement de ce pôle constitue un enjeu de territoire, se posera alors la question du développement futur des activités liées au port de Sète-Frontignan et de leurs éventuelles répercussions en dehors des limites administratives du port (périmètres de sécurité, nuisances) sur le tissu urbain à conforter et structurer.

La compatibilité des projets urbains, portés par les collectivités à proximité de la zone industrialo-portuaire, et des nouvelles industries est à prendre en compte.

Carte d'état des périmètres de contrainte industrielle en 2009.

(Cette carte est indicative et ne préjuge pas de l'évolution des périmètres (SEVESO, PPRT) tels qu'ils auront évolué au cours de l'élaboration du SCOT et qui devront être pris en compte dans le Document d'Orientation et d'Objectifs)

III.1.3. UN RISQUE INDUIT : LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

L'activité industrialo-portuaire du Bassin de Thau génère également un autre type de risque impactant les milieux et les populations en les exposant au risque transport de matières dangereuses.

Ce risque concerne plusieurs types d'infrastructures :

- ➔ Les infrastructures routières (A9, RD600, RD613),
- ➔ Les infrastructures ferroviaires,
- ➔ Les voies navigables (Canal du Rhône à Sète)

Qu'il soit lié à des logiques de desserte locale ou de transit, ce risque est présent sur le territoire et devra être pris en compte dans le développement futur du territoire.

IV. UNE MAITRISE DE L'IMPACT DE L'URBANISATION ET DES ACTIVITES EN AMELIORATION CONSTANTE, MAIS QUI RESTE A OPTIMISER

La question de la maîtrise des rejets des zones urbanisées est une problématique tout à fait prioritaire sur Thau. La prise de conscience relative à cette problématique est relativement ancienne et trois démarches contractuelles se sont succédé depuis 1990 en faveur du développement des dispositifs d'assainissement.

Les efforts accomplis sont importants et ont produit des effets positifs, mais ils doivent être poursuivis. Le volet « maîtrise des rejets urbains » est primordial pour le territoire : il concerne l'assainissement collectif et individuel, mais aussi la gestion du ruissellement pluvial.

IV.1. UN ASSAINISSEMENT URBAIN QUI ANTICIPE L'AVENIR

IV.1.1. UNE MISE A NIVEAU GLOBALE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

- **Un assainissement collectif de plus en plus performant, mais vulnérable en temps de pluie.**

Le territoire du SCoT est équipé de 10 unités de traitement sur les bassins versants de l'étang de Thau, de l'étang d'Ingril et de l'étang de Vic. Deux ouvrages concernant des collectivités ne faisant pas partie du périmètre du SCoT sont situés sur le bassin versant de la lagune de Thau (la STEP du domaine de Bessille, sur la commune de Montagnac et le lagunage du SIA Pinet-Pomérols).

En 2009, les capacités épuratoires théoriques sont de l'ordre de 232 000 équivalents habitants (EH). Cette capacité satisfait les besoins liés à la

population résidente et saisonnière, mais aussi aux effluents produits par les activités industrielles et artisanales.

La majorité des rejets ont pour exutoire la méditerranée (60% des capacités de traitement du territoire) via l'émissaire en mer de la STEP de Sète. 20 % ont pour exutoire direct les lagunes et les cours d'eau du territoire. Enfin, 20 % ont pour exutoire la zone du Lido et ses espaces périphériques entre Sète et Marseillan.

Les réseaux d'assainissement des communes du périmètre sont majoritairement séparatifs (eaux de pluies et eaux usées sont collectées distinctement). Toutefois, deux secteurs ont un système unitaire : la ville de Sète et le centre ville de Marseillan. Enfin, la topographie du territoire impose un transfert par refoulement des effluents dans les réseaux, à partir de postes de refoulement. Autour de l'étang de Thau, ce sont 117 postes de refoulement qui permettent l'acheminement des effluents aux stations de traitement.

► Des capacités épuratoires qui ont évolué et des rendements améliorés.

Les aménagements, extensions et travaux divers réalisés sur les ouvrages épuratoires et les chaines de transfert ont permis depuis plus de 30 ans de faire évoluer les systèmes d'assainissement du territoire, parallèlement aux évolutions démographiques, aux extensions urbaines, et à l'accueil de nouvelles activités. En particulier, les efforts réalisés avec le Contrat Qualité (2005-2009) mettent en évidence une amélioration des rendements, avec une baisse de la charge organique rejetée aux milieux récepteurs.

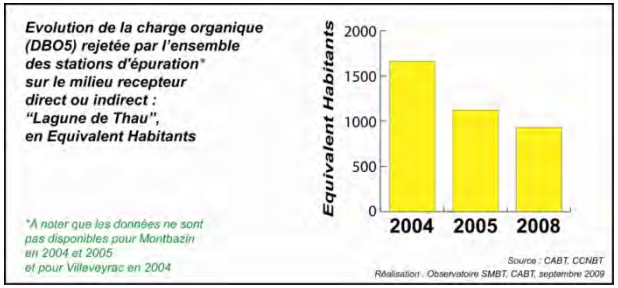

Milieu récepteur direct		Unités de traitement	Capacités nominales (en E.H)
Mer	Mer	STEP Sète	135 000
Lagunes	Etang de Thau	Lagunage Poussan Bouzigues	6 700
		Lagunage Mèze Loupian	12 000
	Etang d'Ingril	Lagunage Frontignan Plage	8 800
	Etang de Vic	Lagunage de Vic la Gardiole	6 000
		STEP de Mireval	4 400
Cours d'eau	Vène	Lagunage Montbazin	2 300
		Lagunage Gigean	6 000
		Lagunage Poussan ASF	180
	Pallas	Lagunage Villeveyrac	3 500
	Nègues Vacque	Montagnac Bessille *	400
	Soupié	Lagunage Pinet Pomerols*	3 000
Lido	Lido – zones humides	Lagunages de Marseillan	44 000
Total des capacités de traitement théorique			232 280 EH

Tableau : capacités épuratoires actuelles par milieu récepteur sur le bassin versant de la lagune de Thau, l'étang d'Ingril et l'étang de Vic

(*) : Ouvrages situés hors périmètre SCoT, mais situés sur le bassin versant de Thau

► L'impact des systèmes d'assainissement sur l'eutrophisation des milieux.

En matière de rejet en azote et phosphore, principaux contributeurs de l'eutrophisation de la lagune de Thau, le constat montre une capacité des dispositifs actuels à maîtriser les rejets, et ce malgré une évolution de la population sur le bassin versant de la lagune de Thau (hors communes raccordées à la STEP de Sète).

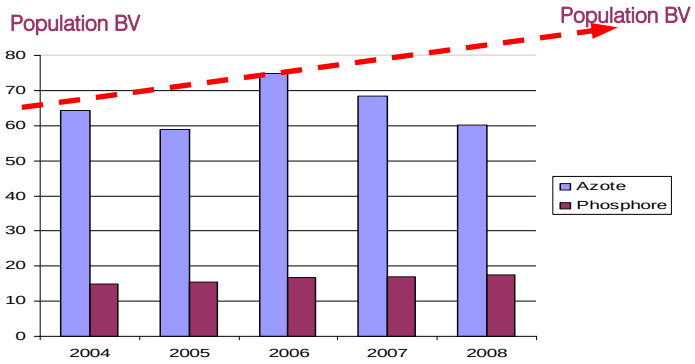

Mais l'évolution démographique du bassin versant à moyen ou long terme interroge sur les capacités des dispositifs actuels à maîtriser les charges entrantes futures. L'évolution démographique et urbaine du bassin versant et en corollaire les charges produites à traiter demeurent un facteur déterminant pour une évolution du territoire intégrant la qualité des milieux aquatiques, en particulier face au risque d'eutrophisation.

Les enjeux portent à la fois :

- sur les capacités de transfert des effluents (dimensionnement des réseaux, capacité des postes de refoulement) et sur la sécurisation de l'ensemble de ces ouvrages ;
- sur les capacités de traitement des stations de traitement, tenant compte de l'évolution des charges entrantes ;
- sur les niveaux de traitement et sur la qualité des eaux épurées rejetées aux milieux naturels, compatibles avec les usages des milieux (cultures marines, pêche, baignade, activités nautiques.. ; mais aussi les fonctions écologiques des milieux).

► Une sensibilité des dispositifs d'assainissement par temps de pluie.

Les chaines de transfert et les postes de refoulement demeurent des éléments sensibles dans la gestion de l'assainissement, particulièrement en temps de pluie. La mise en charge des réseaux, et les limites de capacité des postes de refoulement sont des facteurs de risques de rejets des eaux usées brutes au milieu naturel.

Selon la charge transitant, selon le positionnement du poste, la durée de déversement, les impacts sur le milieu aquatique ne sont pas les mêmes.

Les approches théoriques démontrent que les apports des postes de refoulement sur le bassin versant de la lagune de Thau peuvent représenter entre 60 et 90 % des pollutions microbiologiques amenées à l'étang pour les pluies les plus sévères.

La CABT a mené une étude de criticité afin d'évaluer la vulnérabilité de chacun des postes. Parallèlement, une approche à l'ensemble du bassin versant a été menée dans le cadre du programme de recherche et de développement Oméga Thau afin de cibler les ouvrages selon leurs apports potentiels en pollution microbiologique à la lagune. Les secteurs les plus sensibles sont :

- ➔ les ouvrages de la chaîne de transfert de Marseillan ;
- ➔ les ouvrages sur la commune de Villeveyrac ;
- ➔ les principaux ouvrages de la ville de Sète ;
- ➔ les ouvrages de tête.

► L'assainissement non collectif : principal facteur de dégradation des milieux par temps sec.

Près de 3 000 installations sont en assainissement autonome sur le bassin versant de l'étang de Thau. En cas de dysfonctionnement, ces dispositifs constituent une source de pollution diffuse importante, identifiée comme l'une des principales pollutions microbiologiques de temps sec.

Sur le territoire du SCoT, les collectivités ont mis en place un service public d'assainissement non collectif, depuis 2006 pour Thau Agglomération et depuis 2007 pour la CCNBT.

A l'heure actuelle, les zonages assainissement ont été réalisés. 50% des installations ont été contrôlées, parmi lesquelles près de 80% ne génèrent pas de nuisance environnementale ou contraire à la salubrité publique.

Les études sectorielles montrent que les secteurs les plus sensibles vis-à-vis des pollutions issues de l'assainissement non collectif sont :
- ➔ le bassin versant du canal du Midi
- ➔ le bassin versant de la Vène
- ➔ le bassin versant urbain de Sète (Mont Saint Clair).

Il est important de signaler aussi des zones de vulnérabilité vis-à-vis des milieux aquatiques :
- ➔ proximité des cours d'eau et des lagunes du territoire
- ➔ zones d'affleurement des nappes souterraines (nappe astienne en particulier)
- ➔ zones de failles ou d'accidents géologiques (karst du Pli Ouest de Montpellier).

► Un impact faible du rejet en mer de la STEP de Sète

Le suivi des rejets de la station d'épuration de Sète et de l'usine Agriva (anciennement Sud Fertilisants) est mené depuis 2000.

Côté terrestre, le suivi montre que les rejets en sortie de la STEP sont conformes aux normes réglementaires sur la teneur en matières en suspension, en demande biologique et demande chimique en oxygène. Les concentrations en bactéries sont, quant à elles élevées : la STEP n'étant pas soumise à des normes sur ce paramètre, aucun traitement des microorganismes n'est mis en œuvre. Il s'avère par ailleurs qu'Agriva se sert peu de l'émissaire, s'étant doté d'une capacité de stockage des eaux sur son site. Ainsi, en 2008, Agriva ne l'a pas utilisé. Néanmoins, des rejets pourront avoir lieu lors de l'entretien de ces bassins de stockage.

Pour le milieu marin **à la sortie de l'émissaire**, le suivi a mis en évidence en 2008 une qualité des eaux moyenne à bonne pour les nutriments et très bonne pour la bactériologie.

Les analyses des sédiments les plus récentes (2006) montrent des valeurs comparables à celles enregistrées avant la mise en route de l'émissaire : il n'y a pas d'effet notable du rejet sur les sédiments. Il en est de même sur le benthos qui se développe sur ces sédiments.

Les herbiers de posidonies qui sont examinés chaque année sont en régression, comme pour l'ensemble des herbiers du nord du Golfe du Lion : aucun lien de causalité ne peut être établi avec une quelconque influence du rejet de la STEP et d'Agriva.

IV.1.2. DES OUTILS PILOTES DE SUIVI ET DE GESTION

► Oméga Thau

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau est maître d'ouvrage et coordonne le programme de recherches et développement baptisé **OMEGA Thau** (Outil de Management Environnemental et de Gestion de l'Avertissement).

OMEGA Thau s'attache à mieux connaître les sources de pollutions microbiologiques sur l'ensemble du bassin versant, leur impact sur la qualité de l'eau et des coquillages en élevage de la lagune, en particulier suite aux épisodes pluvieux.

Deux objectifs principaux sont assignés à cette démarche :
- ➔ Disposer d'un outil de management environnemental : pour orienter et hiérarchiser les investissements publics en termes d'aménagement d'un territoire d'interface entre terre et mer pour atteindre une qualité optimale des milieux ;
- ➔ Elaborer un système d'avertissement précoce : pour avertir les usagers des risques de contamination et permettre une gestion préventive des activités conchylicoles.

Ce dispositif est une réponse technique à un contexte réglementaire de plus en plus exigeant en matière de sécurité sanitaire et de salubrité des cultures marines (Directive Cadre sur l'Eau de 2000, réglementation européenne de 2004 relative à la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants). Ce

programme répond aussi aux exigences de la Directive sur les eaux de baignade de 2006.

Dans le cadre du SAGE, Oméga Thau est un outil de connaissance, d'analyse et de compréhension des transferts entre bassin versant et lagune. Il permettra de définir des seuils et des valeurs limites (azote, phosphore, polluants microbiologiques) qui fixeront les objectifs réglementaires à atteindre.

IV.1.3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

► La maîtrise de l'impact des activités artisanales et industrielles

Les diagnostics établis par les intercommunalités dans le cadre du Contrat Qualité de Thau ont permis d'identifier les charges issues de certaines ZAE, particulièrement pénalisantes pour le fonctionnement des réseaux et équipements d'assainissement auxquelles elles sont raccordées.

Par ailleurs, sur les 5650 entreprises recensées, 126 ont été identifiées comme ayant potentiellement des rejets toxiques. Des campagnes de mesures sur des paramètres clés (MES, DCO, DBO5, toxiques) ont permis de détecter l'impact des ZAE et divers sites industriels sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Les secteurs à enjeu sont :
- ➔ la ZI de l'Embosque, à Gigean (charge organique) ;
- ➔ la ZA de la Peyrade à Frontignan (résidus graisseux) ;
- ➔ la ZA du Barnier à Frontignan (rejets acides et charges importantes en DCO et BDO5) ;
- ➔ le poste de relèvement de la Mobil à Frontignan (rejet acide et charge organique) ;
- ➔ la ZA du Mas de Garric à Mèze (rejet acide, charges importantes en DCO et DBO5) ;
- ➔ la ZA des Trouyaux à Poussan pour laquelle les mesures révèlent un rejet basique et des teneurs en zinc importantes ;
- ➔ des charges importantes en matière organiques relevées en entrée des stations de lagunage de Poussan Bouzigues et de Mèze Loupian, en lien avec les activités des zones artisanales des Clachs, de la ZA Mas de Garric, mais liées aussi aux activités de restauration sur Bouzigues et Mèze.

Des opérations de mise aux normes des établissements, suivies de la mise en place de conventions de reversement ont depuis été engagées sur chacun de ces sites. Les 2 EPCI du territoire ont signé, le 20 février 2008, une entente de coopération portant sur le recensement et la régularisation des rejets industriels dans les réseaux collectifs.

La démarche engagée s'inscrit en 3 phases :
- ➔ un diagnostic auprès de chaque entreprise permettant de faire le bilan des utilisations de l'eau dans le cadre de l'activité (raccordement, vérification de la conformité vis-à-vis des conventions), gestion des déchets ;
- ➔ une coordination entre les services de l'assainissement et le délégataire qui gère le compte de l'entreprise ;
- ➔ un plan de mise en conformité, pouvant mobiliser le cas échéant, une participation financière de l'Agence de l'eau.

Au-delà de l'encadrement de la mise en conformité des établissements, l'enjeu principal se situe désormais dans la mise en place d'un système d'assainissement et de maîtrise des rejets sur l'ensemble de l'enceinte portuaire, permettant au port de Sète – Frontignan de devenir un port propre au même titre que l'ensemble des ports départementaux de la lagune de Thau.

► La sécurisation des chaînes de transfert

La sécurisation des chaînes de transfert, et particulièrement des postes de refoulement, constitue un objectif prioritaire en matière de lutte contre les contaminations microbiologiques de l'étang et des milieux aquatiques associés. Progressivement, les systèmes d'assainissement sont gérés selon le référentiel environnemental ISO 14000 ce qui correspond à l'application de règles de gestion environnementale strictes en matière de gestion des incidents, temps de réaction, veille et prévention. Ce dispositif a vocation à

se généraliser à l'ensemble du bassin versant afin de disposer, sur la totalité du territoire, d'une capacité à anticiper et à gérer tout incident pouvant être préjudiciable au milieu naturel.

► Des schémas directeurs d'assainissement sur la totalité du territoire

Les Schémas directeurs permettent d'évaluer les dispositifs et aménagements nécessaires sur le territoire pour faire face aux besoins attendus sur les 20 ans à venir. Les principales pistes des schémas directeurs en cours ou approuvés sont :

- ➔ Une augmentation globale des capacités de traitement de plus de 25 %, prenant en compte les perspectives d'évolution démographiques en cohérence avec les projections démographiques et d'évolution économique.
- ➔ La suppression des charges restituées dans la Crique de l'Angle, par raccordement du lagunage de Poussan Bouzigues sur le réseau de la CABT (effluent traité à la STEP de Sète, dont la capacité est augmentée en conséquence).
- ➔ Une baisse des restitutions sur la Vène, par la suppression du rejet du lagunage de Gigean.

Le territoire est concerné par plusieurs schémas directeurs, conçus à l'échelle de chacune des unités de traitement :

- ➔ SD de Marseillan
- ➔ SD de Pinet – Pomerols
- ➔ SD de Mèze – Loupian
- ➔ SD de Villeveyrac
- ➔ SD de la STEP des Eaux Blanches (Sète – Frontignan – Balaruc les Bains – Balaruc le Vieux – Poussan – Bouzigues – Gigean)
- ➔ SD de Montbazin.

Le schéma directeur d'assainissement de la STEP des Eaux Blanches est directement conçu pour accompagner le SCoT et anticiper sur les perspectives de croissance démographique et d'encadrement de l'urbanisation future. Il prévoit en particulier d'étendre le périmètre desservi par la STEP de la CABT localisée à Sète, à laquelle seront raccordées les communes de Gigean, Poussan et de Bouzigues ce qui permettra de soustraire une part importante des rejets actuels au milieu lagunaire. Cette extension du périmètre doit être suivie d'une augmentation de la capacité de traitement de cet équipement structurant du territoire.

Le Schéma directeur d'assainissement de Mèze-Loupian préconise une augmentation des capacités de traitement du lagunage de Mèze-Loupian pour faire face aux charges réelles enregistrées ces dernières années, mais aussi pour anticiper les perspectives d'évolution à l'horizon 2030. L'application des niveaux de traitement exigés par l'arrêté de zone sensible à l'eutrophisation permet de ne pas accroitre les rejets en phosphore, et de les maintenir au niveau actuel et de mieux maîtriser les rejets en azote au milieu, compensant ainsi les évolutions attendues.

Toutefois, ces schémas directeurs sont réalisés sans vision d'ensemble, ce qui pose le problème de la fixation d'un objectif de maîtrise des rejets intégrant la capacité globale de la lagune ou des autres milieux récepteurs à accepter la charge entrante.

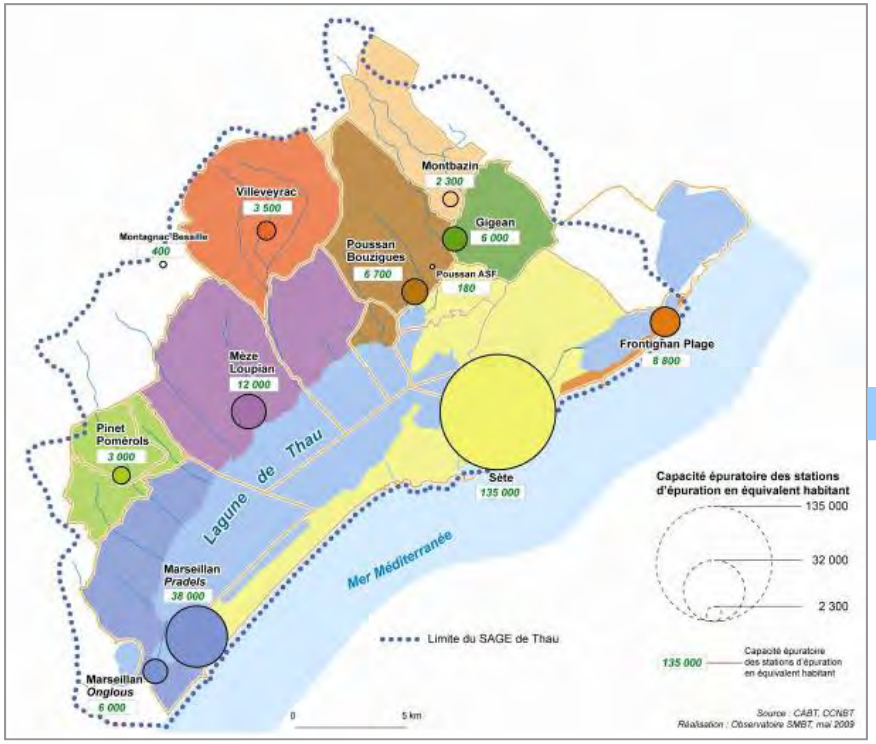

Capacité de traitement 2009

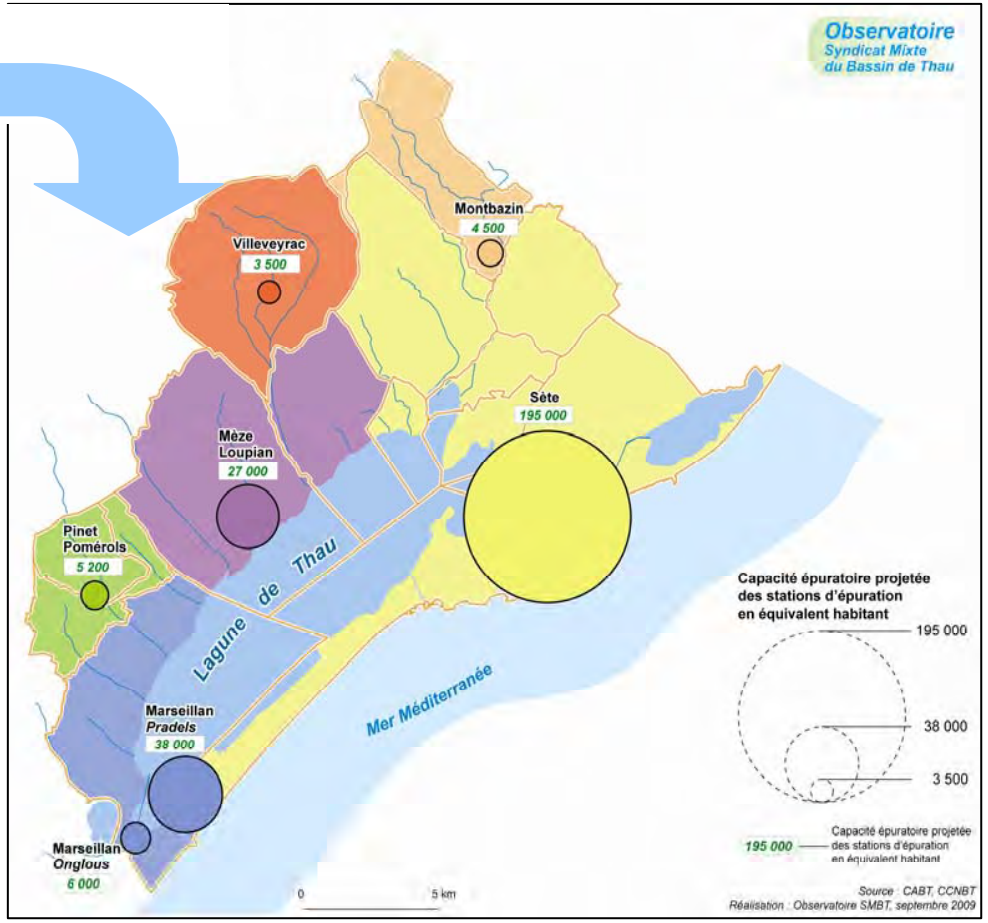

IV.2. DES ENJEUX ESSENTIELS : LA MAITRISE DU RUISSELLEMENT, LA GESTION DES DECHETS.

IV.2.1. LES EAUX PLUVIALES : UNE GESTION DEFICIENTE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

► Le réseau en milieu urbain : une gestion qualitative encore insuffisante

Les réseaux pluviaux captent l'ensemble des matières polluantes présentes en milieu urbain (débris végétaux, déjections d'animaux, engrais, pesticides, hydrocarbures, produits d'usure des chaussées, résidus de travaux, déchets urbains, particules de métaux, résidus des pollutions atmosphériques…) et les restituent au milieu naturel à leurs exutoires.

Au niveau du Bassin de Thau et des cours d'eau qui s'y jettent, ce sont plusieurs centaines d'exutoires issus des surfaces urbaines qui, en temps de pluie, contribuent au transfert des polluants dans le milieu naturel.

Les estimations issues du programme de recherche Oméga Thau montrent que le **ruissellement pluvial est l'une des sources de pollution microbiologique principale en temps de pluie.**

Mais contrairement à l'assainissement des eaux usées passé sous compétence intercommunale, l'assainissement pluvial est demeuré sous compétence communale, ce qui pose la problématique des moyens financiers et techniques qui y sont affectés.

A ce jour, deux communes seulement ont réalisé un schéma d'assainissement pluvial intégrant l'aspect gestion qualitative : il s'agit de **Sète** et de **Marseillan**, ce qui témoigne d'une prise en charge tout à fait insuffisante de cette question.

La prise en charge de l'assainissement pluvial est considérée comme une priorité par le Comité d'agrément de l'Agence de l'Eau RMC, priorité qu'il a affirmé lors de l'examen du bilan du Contrat Qualité en février 2010.

Au-delà d'une prise en charge croissante par les communes, l'enjeu réside certainement plutôt dans le passage à une prise en charge intercommunale, permettant comme pour l'assainissement collectif d'établir un schéma directeur global à l'échelle du bassin versant.

► La gestion du ruissellement en milieu agricole : des problématiques quantitatives et qualitatives

La maîtrise des eaux de ruissellement en zone agricole renvoi aux enjeux de gestion des inondations et de limitation des transferts de particules et de polluants issus des cultures vers les milieux naturels.

Le ruissellement sur les zones agricole du bassin versant est à l'origine différents types d'apport :

- les pollutions chimiques issues des traitements des cultures : l'AMPA, métabolite du glyphosate étant la plus représentée dans des concentrations parfois très élevée ;
- les pollutions organiques liées à l'utilisation de fertilisants (azote et phosphore).

Par ailleurs, les contaminations en DDT et cuivre retrouvées dans les sédiments sont d'origines agricoles. Elles sont représentatives des pratiques passées sur le bassin versant de Thau. Pour le DDT et ses produits de dégradation, malgré l'interdiction d'utilisation de cet insecticide depuis plus de 30 ans, les concentrations sont stabilisées à un niveau élevé par rapport à de nombreux sites français.

Les teneurs élevées en cuivre sont elles à rapprocher de l'activité viticole intense et de l'utilisation de la bouillie bordelaise comme produit phytosanitaire.

► Vers une stratégie « eau pluviale globale », avec des modes de gestion adaptés aux différentes formes d'occupation des sols

La qualité des eaux des lagunes nécessite une prise en compte de toutes les sources de pollution. Le ruissellement pluvial constitue une source diffuse, complexe à maîtriser par les collectivités car dépendant de nombreux paramètres mais elles n'échapperont pas à l'obligation de sa gestion pour l'avenir.

Si l'approche du fonctionnement d'un bassin versant doit être globale, elle doit permettre de différencier les secteurs à enjeux. Ceci particulièrement en ce qui concerne les zones agricoles, où il doit être possible de définir les secteurs, sous bassins versants, zones les plus impactant sur lesquels les pratiques devront être adaptées.

Si le SCoT peut établir certains principes en ce domaine, c'est surtout dans le cadre du SAGE que ces zonages et règles doivent être définis de façon concertée dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau.

IV.2.2. UNE DEMARCHE CONTINUE D'AMELIORATION DANS LA GESTION DES DECHETS

Le contexte réglementaire de la gestion des déchets sur le périmètre du SCoT est encadré par :

- Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault (arrêté préfectoral n°2002-1-1333 du 19 mars 2002).
- Les Arrêtés d'exploitation des installations de traitement soumises à autorisation.
- Le Plan départemental de gestion des déchets du BTP approuvé par arrêté préfectoral le 12 janvier 2005.

La production de déchets ménagers est évaluée à environ 70 000 tonnes par an.

Un réseau de collecte, de traitement et de stockage en cours de modernisation

► **Un territoire bien équipé, mais une capacité de traitement encore inférieure aux besoins**

Les 2 EPCI du territoire disposent d'équipements complémentaires qui permettent d'avoir, à l'échelle du SCoT, un dispositif assez complet en matière de gestion des déchets. Cette complémentarité est formalisée à travers une entente, adoptée en 2007 par les 2 structures qui établi un principe de collaboration pour l'exercice de la compétence de traitement des déchets. Ces équipements sont :

- un centre de tri d'une capacité de 6000 tonnes / an et d'un CET de classe II sur la CCNBT,
- une unité d'incinération et de valorisation énergétique d'une capacité de 42 000 tonnes / an.

Une partie de ces équipements sont mutualisés, mais ce partenariat ne permet pas de traiter la production locale de manière autonome. 6000 tonnes d'ordures ménagères et 7000 tonnes d'encombrants non valorisables sont exportés en centres d'enfouissements techniques externes au territoire.

D'autres équipements concernent les filières annexes :

Les déchets inertes

Thau Agglomération exploite en régie une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à Frontignan : 15 000 tonnes/an de gravats stockés. La durée de vie résiduelle est estimée à 20 ans. Cependant, ce site n'est pas une ISDI autorisée bien qu'elle fonctionne depuis plusieurs années. Une réflexion de la collectivité doit être menée en partenariat avec les services de l'État sur ce problème. Les solutions sont à rechercher, soit dans le sens d'une régularisation du site actuel, soit dans la recherche d'un nouveau site qui devra être étudié dans le cadre d'une approche globale en termes d'analyse paysagère.

Les déchets verts

Il existe deux plates formes de traitement des déchets verts :

- Une plate forme de stockage avant compostage située provisoirement à Sète, et ultérieurement à Frontignan, sert au transfert de la production de déchets verts de Thau Agglomération soit 6 000 tonnes/an,
- Une plate forme de compostage à Villeveyrac traite la production de déchets verts de la CCNBT, soit 2 500 tonnes/an.

Ces équipements offrent au territoire une capacité importante, mais encore légèrement inférieure aux besoins. Leur mise en synergie a permis d'abandonner et de faire fermer la totalité des anciennes décharges du territoire dont la plupart étaient encore, au début des années 90, situées sur les berges des étangs et lagunes. Toutes ont été fermées, réhabilitées et confinées dans le cadre du Contrat qualité de Thau.

Les sites concernés sont : Villeroy (Sète), Prés Saint Martin et Eaux Blanches (Frontignan), Boudas et Pradels (Marseillan). Chacune d'entre elle fait l'objet d'un suivi environnental pour une durée minimale de 10 ans.

Une prospective à engager.

Sous cet aspect globalement satisfaisant, il faut également remarquer que les installations du territoire arrivent en fin de vie. Elles nécessiteront, si elles sont conservées, des travaux importants pour prolonger leur durée d'exploitation :

- Le contrat d'exploitation de l'UVE de Sète expire en 2012, date à laquelle l'usine aura 20 ans ;
- Le centre d'enfouissement à Villeveyrac a une durée de vie de 8 ans environ.

Cette analyse prospective devra permettre de définir un schéma de traitement à 20 ans qui intègrera, la complémentarité des modes de valorisation existants et éventuellement à créer (recyclage, matière, énergie) de même que les objectifs fixés par la loi grenelle et les attentes de la collectivité.

Elle devra permettre de réévaluer la situation du territoire au regard du Plan Départemental. En effet, le territoire ne constitue pas une zone et est à cheval sur les 2 zones (Hérault Est et Hérault Ouest) prévues par ce plan, il peut être sollicité pour répondre aux besoins de chacune des zones, conçues autour des problématiques de gestion des déchets de Montpellier et Béziers. A cette occasion, il sera nécessaire de porter attention à la situation des territoires voisins qui engagent des démarches identiques (Hérault Méditerranée), certaines solutions pouvant consister à planifier la création d'équipements mutualisés à une échelle supra-SCoT.

IV.3. SYNTHESE DU CHAPITRE 4

L'occupation et les activités humaines ont été source d'impacts importants sur l'environnement. Si l'urbanisation en constitue une cause importante, le passé industriel du territoire, lié à la présence du port de Sète-Frontignan a généré des pollutions des sols et des masses d'eau qui sont difficiles effacer. Issue des activités passées, la pollution des sols et des sédiments, aggravée par l'existence de risques industriels liés aux activités présentes, impacte les possibilités d'occupation des sols dans un secteur pourtant central en matière de polarité urbaine et présentant de fort enjeux de recomposition.

L'assainissement est une problématique aigüe pour laquelle le territoire a développé une certaine expérience qui commence à porter ses fruits, même si les améliorations doivent être poursuivies et l'effort maintenu sans discontinuer. La modernisation des équipements du territoire a été entreprise depuis plusieurs années. Cet équipement s'est ainsi largement amélioré avec des capacités épuratoires et des rendements plus efficaces. Ces dispositifs sont toutefois encore sensibles par temps de pluie et le nombre important de dispositifs d'assainissement autonome constituent aujourd'hui, en cas de dysfonctionnement, une source de pollution diffuse importante qui reste problématique.

L'enjeu principal porte désormais sur la gestion des eaux pluviales qui constituent une des sources de pollution microbiologique les plus importantes par temps de pluie.

En matière de gestion des déchets, le Bassin de Thau est bien équipé et approche l'autonomie. Il reste toutefois sous le coup d'un plan départemental qui lui est défavorable en le plaçant à la limite des 2 zones héraultaises, susceptible de contribuer à la gestion des déchets de chacune de ces zones.

IV.4. ENJEUX EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE GESTION DU DEVELOPPEMENT

En matière d'accompagnement et de gestion du développement, les enjeux du Bassin de Thau sont :

- La réalisation, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'un schéma directeur d'assainissement des eaux résiduaires urbaines.
- La sécurisation des dispositifs d'assainissement et notamment la sécurisation des chaînes de transfert, et particulièrement des postes de refoulement, constitue un enjeu en matière de lutte contre les contaminations microbiologiques de l'étang et des milieux aquatiques associés. Cet enjeu renvoi directement à celui de la qualité des eaux abordée au chapitre 1.
- La gestion globale de la problématique des eaux pluviales, sa prise en compte dans le développement urbain.
- La prévention et l'encadrement du risque industriel et la maîtrise de l'accroissement de ce risque afin de ne pas handicaper l'organisation et les fonctionnalités urbaines.
- La protection des populations contre les pollutions et nuisances liées au trafic automobile par une meilleure maîtrise de ce trafic, en particulier par une polarisation du développement sur les axes de transports en communs existants ou futurs.
- La recherche de l'autonomie du territoire en matière de gestion des déchets.

CHAPITRE 5 : SYNTHESE DES ENJEUX DU SCOT

I. PREAMBULE

L'identification et la priorisation des enjeux constituent des étapes essentielles dans la construction du projet d'aménagement et de développement durable. Elles permettent de clarifier les grandes options qui peuvent être envisagées pour préparer l'avenir du territoire. Il s'agit bien ici d'évaluer ce qui est véritablement « en jeu » pour le territoire : ce qui est précieux et qui risque de se dégrader, les opportunités à saisir pour développer des conditions de vie et d'activités satisfaisantes pour les habitants.

L'analyse des enjeux du SCoT du Bassin de Thau a été effectuée tout au long du présent document, de façon essentiellement **thématique à la fin de chaque grand chapitre** et de façon à faciliter la lecture du diagnostic et de l'état initial.

Cette approche est complétée par le présent chapitre qui propose une analyse transversale et spatialisée des enjeux.

L'approche transversale doit permettre une vision synthétique et intégrée des enjeux. La spatialisation est nécessaire puisque le SCoT doit, en tant que document de planification, organiser le développement futur sur l'espace terrestre et maritime.

Parmi les éléments supports de cette analyse spatialisée, une place particulièrement importante est accordée aux composantes et aux valeurs environnementales du territoire. Elles en sont des éléments forts et conditionnent son développement. Elles sont des espaces à enjeu, abordés dans un objectif de trame environnementale.

Ces espaces sont également abordés au titre d'une approche spécifiquement littorale dans l'objectif de retranscrire et de spatialiser les modalités d'application locale de la loi littoral, dont l'objectif est d'assurer la protection des valeurs environnementales des espaces littoraux.

Les principaux éléments du diagnostic ont enfin alimenté une approche multicritères afin de réaliser une **analyse de la capacité d'accueil** des différents secteurs du territoire. Cette notion est, elle aussi, amenée par la loi littoral.

Ces différentes approches permettent de cibler et d'identifier les espaces qui, selon leur sensibilité, devront faire l'objet de tel ou tel choix d'aménagement dans le cadre du PADD et du document d'orientations générales.

Ce chapitre clôture le diagnostic et l'état initial de l'environnement du SCoT. Il propose, sur la base des données et analyses produites tout au long de ce document, un moment de transition entre l'analyse de la situation et des dynamiques existantes et la construction du projet de territoire.

Le présent chapitre est donc composé de deux parties :

- **L'étude des capacités d'accueil urbaine des territoires communaux** conduite par le biais d'une analyse multicritère ;
- **La synthèse spatiale des enjeux du SCoT**. Ces enjeux spatialisés sont organisés en trois composantes :
  - La synthèse des richesses à préserver,
  - Les risques et menaces qui pèsent sur ces richesses,
  - Les potentiels de développement.

II. ANALYSE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL URBAINE DU BASSIN DE THAU

L'expression « capacité d'accueil urbaine du territoire » fait référence à la notion introduite par la loi Littoral dans le Code de l'Urbanisme pour encadrer et organiser le développement des territoires littoraux.

La capacité d'accueil détermine ce que le territoire peut supporter comme activités et usages sans qu'il soit porté atteinte à son identité physique, économique, socioculturelle et aux équilibres écologiques. Elle prend également en compte le niveau général d'équipement du territoire. Elle est relative à l'utilisation de l'espace. Elle conditionne la part de l'urbanisation, existante ou à venir, par rapport à celle des espaces naturels. Elle répond à la pression de l'urbanisation qui s'exerce sur un territoire aux dépends de ses caractéristiques géographiques, de ses ressources naturelles, de sa particularité paysagère…

La définition de la capacité d'accueil nécessite d'estimer la capacité du territoire à intégrer une croissance en termes :

- de population saisonnière et permanente, notamment en matière de logements, d'équipements et de services, d'activités économiques et d'emplois ;
- de réseau d'assainissement et d'eau potable, d'infrastructures, notamment de transport répondant aux besoins de déplacement de la population résidente et saisonnière.

Cela implique de prendre en compte les contraintes et la sensibilité du territoire en terme :

- de la fragilité des espaces naturels et du fonctionnement des écosystèmes,
- d'incidence des risques naturels,
- des besoins de préservation des espaces agricoles et maritimes,

➔ des sensibilités des milieux et des ressources locales.

Dans le cadre de la réflexion sur la capacité d'accueil urbaine du Bassin de Thau, cette notion a été précisée et adaptée aux spécificités du territoire.

II.1.1. EVALUATION DES CAPACITES D'ACCUEIL URBAINE PAR CRITERES

1) *Méthodologie et principes généraux*

La méthode appliquée pour déterminer les capacités d'accueil urbaine des différents secteurs du territoire au regard des critères du développement durable s'inspire du Référentiel d'évaluation des politiques environnementales des collectivités (Programme Européen R.E.S.P.E.C.T.).

L'analyse permet de caractériser les potentialités de développement urbain des communes du territoire et inversement d'identifier les secteurs les plus fragiles. Elle fournit une aide à la décision politique afin clarifier la contribution possibles des communes et des secteurs au projet de développement global du Bassin de Thau. Il existe également des sensibilités différenciées au sein même des communes qui ne sont pas prises en compte ici. Il s'agit d'éléments et de critères d'arbitrages à une échelle plus fine qui devront être traités au moment de l'élaboration des documents graphiques du DOG.

Les sensibilités des secteurs sont étudiées au travers d'un éventail de sept critères considérés par le diagnostic comme déterminants et représentatifs des enjeux de développement durable du territoire.

Les **critères environnementaux sont déterminants** dans cette évaluation compte tenu de la priorité donnée l'extrême sensibilité environnementale et à l'identité maritime du territoire.

Les **enjeux de limitation des déplacements et de réduction des émissions de CO2** tiennent également une place centrale dans le choix des sites de développement urbain préférentiel

La **capacité d'accueil des communes repose enfin sur les caractéristiques de leur morphologie urbaine** et sur le poids de populations qui leur permet d'envisager ou pas, selon les cas, un apport important de population nouvelle.

Les enjeux liés aux espaces agricoles sont pris en compte au travers de leur contribution aux fonctions écologiques des milieux (trame verte). En revanche, le potentiel agronomique des terres, s'il constitue un enjeu déterminant pour le projet de territoire, ne constitue un critère dans la détermination de la capacité d'accueil en termes de développement durable. Le potentiel agronomique, au même titre que le potentiel touristique ou industriel doit intervenir dans les arbitrages relatifs au développement économique qui relèvement directement des choix stratégiques du PADD.

Les sensibilités paysagères sont prises en compte dans le cadre du critère lié aux espaces naturels (trame verte). Elles sont aussi déterminantes pour la délimitation des espaces de la Loi Littoral. Les sensibilités et enjeux paysagers devront ensuite être relayés en terme de projet dans les documents graphiques du DOG.

2) *Les critères liés à la sensibilité et à la qualité environnementale*

► **La sensibilité écologique des milieux aquatiques et des masses d'eau**

La propension des communes à accueillir un développement urbain dépend en premier lieu de la synthèse des contraintes liées à la trame bleue : le critère prend en compte les zones inondables, les masses d'eau et zones humides, les zones de captage et secteurs de forte vulnérabilité vis-à-vis des ressources en eau souterraines, les corridors hydrauliques et zones de ruissèlement du bassin versant. La superposition de ces différentes couches de contraintes vis-à-vis de l'urbanisation permet de classer les communes en 4 catégories de 0 (capacité faible) à 3 pour une capacité très forte car peu contrainte.

Les communes les plus sensibles à ce niveau son Vic-la-Gardiole, Balaruc-le-Vieux, Mèze et Marseillan.

► La sensibilité écologique des milieux naturels terrestres

De la même manière, la synthèse de contraintes liée à la trame verte a permis de classer les communes du territoire en 3 classes de sensibilité. Les capacités d'accueil sont définies au regard des contrintes posées par les protections réglementaires actuelles (inconstructibilité stricte), la proximité ou présence des zones Natura 2000 et d'inventaires, des zones tampons des espaces naturels sensibles, des corridors écologiques. Les zones agricoles ayant une fonction écologique reconnue (comme la plaine de Gigean-Poussan-Montbazin) sont intégrées dans cette analyse.

Les communes les plus sensibles (faible capacité d'accueil) au regard de ce critère sont : Vic-la-Gardiole, Mireval, Montbazin et Balaruc-le-Vieux.

► La performance des systèmes d'assainissement

La principale sensibilité de Thau est la qualité de ses milieux lagunaires qui est étroitement liée à la performance des systèmes d'assainissement urbain

Ainsi, un critère majeur pour déterminer la capacité d'accueil urbain d'une commune de Thau réside dans le type d'équipement auquel elle est (ou sera à court terme dans le cadre d'un projet engagé) raccordée en matière de traitement et dans le milieu récepteur des rejets (lagunes ou mer).

Les communes équipées de lagunages présentent une capacité moyenne car ce type d'équipement est soumis à un volume maximal de charge. Le rejet direct dans la lagune est plus pénalisant qu'un rejet indirect (amont d'un cours d'eau, canal de circumvalation sur le lido). Le rejet en mer après traitement est moins pénalisant car il n'aggrave pas le facteur eutrophisation des lagunes et que les coefficients de dilution en milieu marin sont favorables. Aussi les communes d'ores et déjà raccordées à la Step de Sète (qui rejette en mer) présentent une capacité d'accueil supérieure à celles qui rejettent sur le bassin versant. Le projet de raccordement des communes de Gigean, Poussan et Bouzigues prévu par le Schéma directeur d'assainissement de la CABT permet d'augmenter fortement la capacité d'accueil de ces 3 communes au regard de ce critère.

Critère 1 : Capacité d'accueil des communes au regard de la sensibilité des milieux aquatiques et des ressources en eau

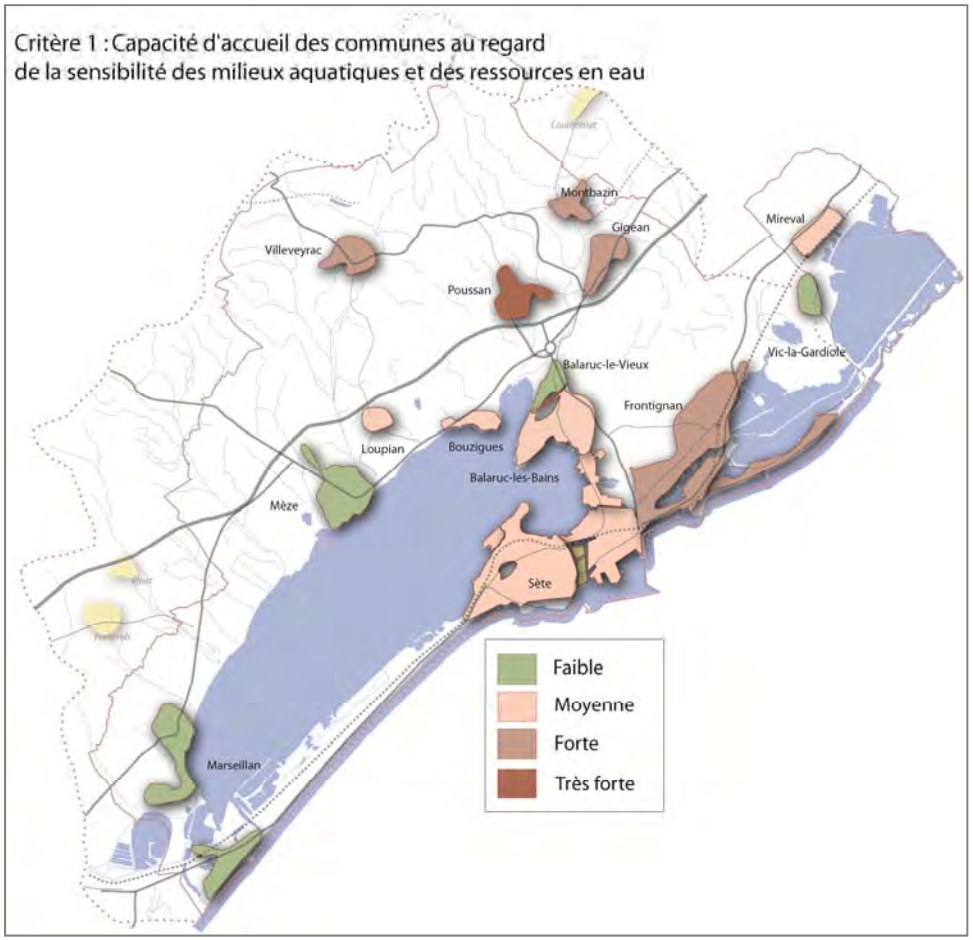

Critère 2 : Capacité d'accueil des communes au regard de la sensibilité du réseau d'espaces naturels

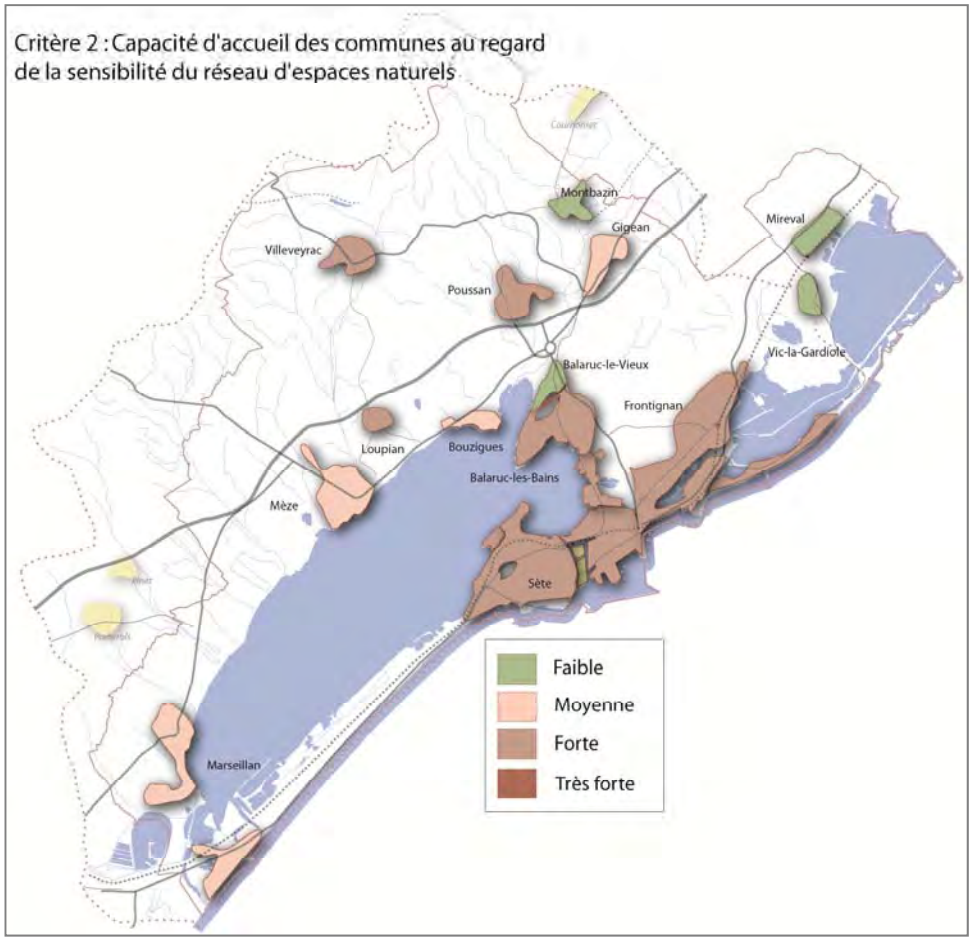

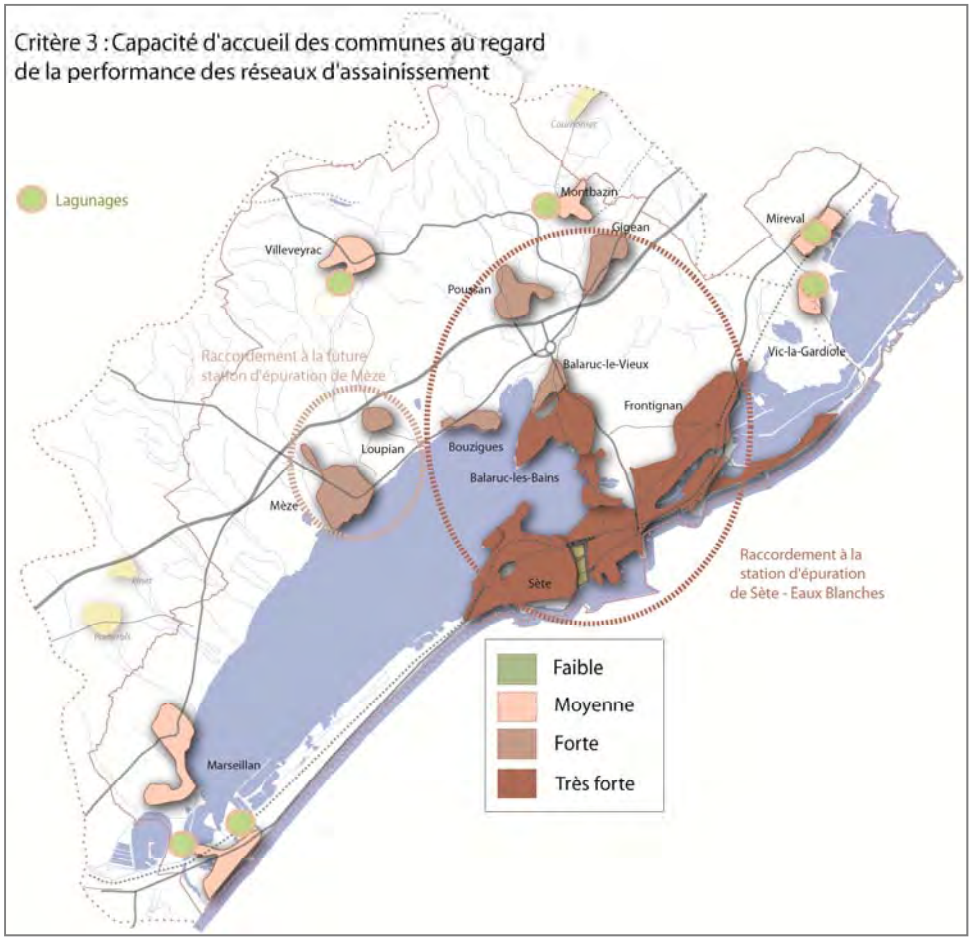
Critère 3 : Capacité d'accueil des communes au regard de la performance des réseaux d'assainissement
Lagunages
Montbazin
Gigean
Mireval
Villeveyrac
Poussan
Balaruc-le-Vieux
Vic-la-Gardiole
Frontignan
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Mèze
Sète
Marseillan
Raccordement à la future station d'épuration de Mèze
Raccordement à la station d'épuration de Sète - Eaux Blanches
Faible
Moyenne
Forte
Très forte

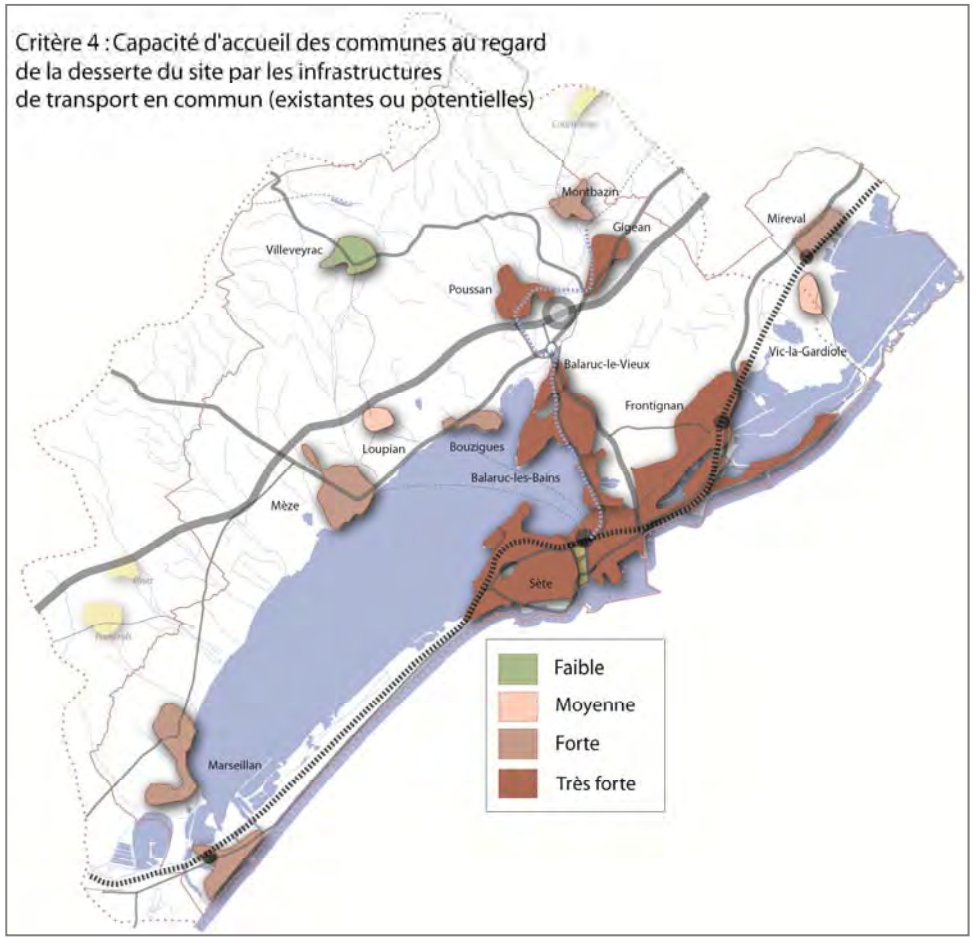
Critère 4 : Capacité d'accueil des communes au regard de la desserte du site par les infrastructures de transport en commun (existantes ou potentielles)
Montbazin
Gigean
Mireval
Villeveyrac
Poussan
Balaruc-le-Vieux
Vic-la-Gardiole
Frontignan
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Mèze
Sète
Marseillan
Faible
Moyenne
Forte
Très forte

3) *Les critères liés à la limitation des déplacements et des émissions de CO2*

La loi SRU, à l'origine de la mise en place des SCoT, accorde une place privilégiée aux orientations permettant de limiter les besoins de déplacements. Ainsi, l'analyse s'appuie sur deux critères permettant de prendre en compte les capacités des communes dans ce domaine.

► La desserte par les infrastructures de transports en communs (TC) existante ou potentielle

La capacité d'accueil est considérée comme très forte pour les communes desservies par une gare TER active ou par une ligne TCSP envisagée et potentielle. La structuration de cette future offre de transport performant est envisageable à proximité de la polarité urbaine et dans sa proche périphérie en raison de la densité urbaine moyenne qui caractérise ce secteur. Il s'agit des communes de communes de Sète, Frontignan, de Balaruc les Bains, de Balaruc le Vieux, de Poussan et Gigean. La prise en compte des potentiels que sont les voies ferrées délaissées va dans le sens de cette analyse. De la même manière, la prise en compte des potentiels relevant des transports publics maritimes sur les lagunes pour desservir Mèze, Marseillan et Bouzigues permet d'envisager les capacités de ces communes. De la même manière en ce qui concerne la réactivation éventuelle de la gare de Mireval. En revanche, l'isolement de Villeveyrac affaibli le potentiel de la commune au développement dans ce domaine.

► Le tissu d'emploi local (proximité)

Les besoins de mobilité quotidienne sont également favorisés par le caractère résidentiel d'une commune et par la faiblesse du tissu d'emploi local. Ainsi, la capacité d'accueil sera d'autant plus forte que le nombre d'emploi à proximité est élevé. Avec un secteur présentant 80 des emplois du territoire le secteur de Sète, Balaruc-les-Bains et Frontignan a une capacité très forte. Hors de ce secteur, les communes qui présentent entre 1 000 et 3 000 emplois ont une capacité forte (Gigean, Mèze, Marseillan). Entre 500 et 1000 emplois (Balaruc-le-Vieux, Poussan) la capacité est considéré comme moyenne et à moins de 500 emplois elle est faible.

4) *Les critères urbains et sociaux*

La capacité de développement urbain d'une commune dépend enfin des caractéristiques urbaines et démographiques qui lui permettent d'accueillir la croissance dans de pus ou moins bonnes conditions, notamment sociales.

► La morphologie et l'identité communale

Ce critère recouvre divers indicateurs liés à l'identité de la commune, sa forme et sa structure urbaine, son niveau d'équipement et ses disponibilités foncières (dans les documents d'urbanisme existants). Quatre classe ont été mis en évidence qui vont de la ville autonome et équilibrée (forte capacité d'accueil) au village (faible capacité) en passant par la ville bien équipée (forte) et par la ville peu équipée et dépendante(moyenne). Ce critère révèle une aptitude intrinsèque à accueillir des extensions et un développement ans le respect de l'identité et des équilibres urbains de la commune.

► Le poids de population

Ce dernier critère lié au poids de population de la commune est également déterminant pour analyser le potentiel de développement du secteur considéré. En effet, l'apport significatif de populations nouvelles (en valeur absolue) sera d'autant plus difficile à intégrer socialement dans la commune que celle-ci à une taille limitée au départ. Cet indicateur renvoi aux taux de croissance démographique (accroissement proportionnel) et implique que même dans un secteur peu contraint par ailleurs (Villeveyrac par exemple), la capacité est limitée par la petite taille de la commune et par son caractère encore villageois. La croissance démographique doit être autant que possible progressive et limitée dans les villages au regard de ce critère.

Quatre classes de taille de population ont été définies : Moins de 5 000 habitants : faible ; entre 5 000 et 10 000 : moyenne ; entre 10 000 et 20 000 : forte et supérieur à 20 000 : très forte.

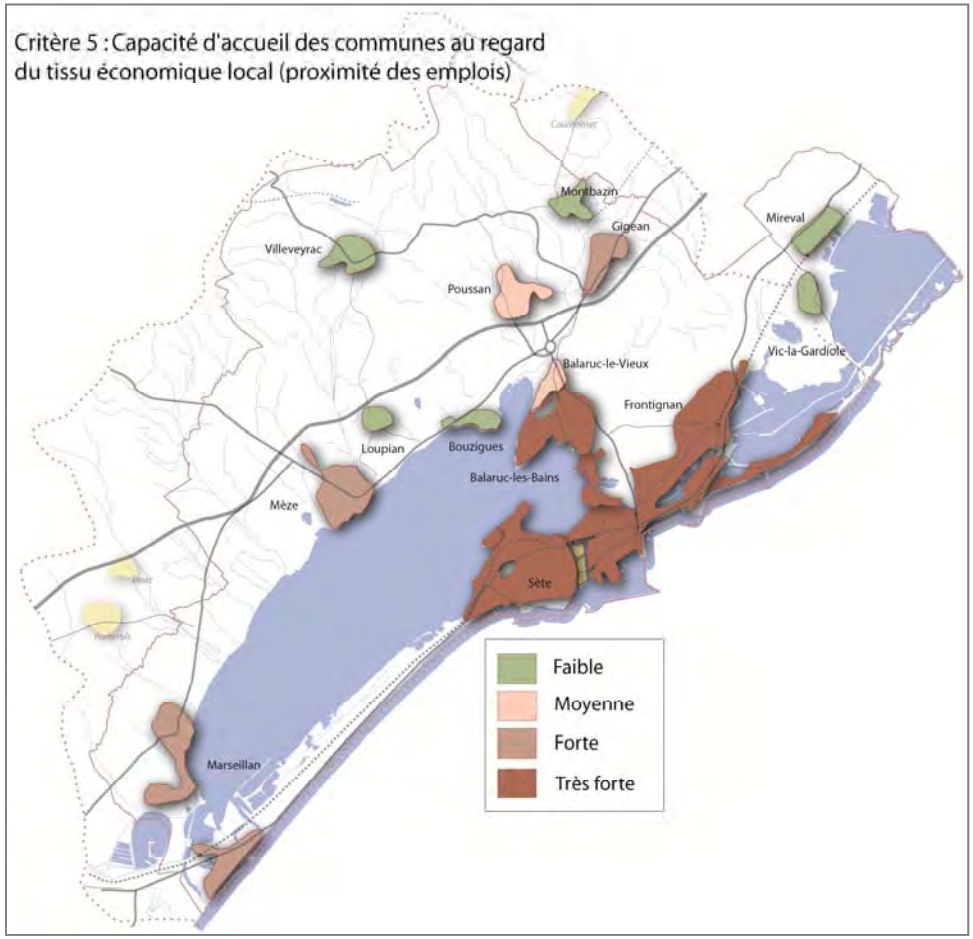
Critère 5 : Capacité d'accueil des communes au regard du tissu économique local (proximité des emplois)
Montbazin
Gigean
Mireval
Villeveyrac
Poussan
Balaruc-le-Vieux
Vic-la-Gardiole
Frontignan
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Mèze
Sète
Marseillan
Faible
Moyenne
Forte
Très forte

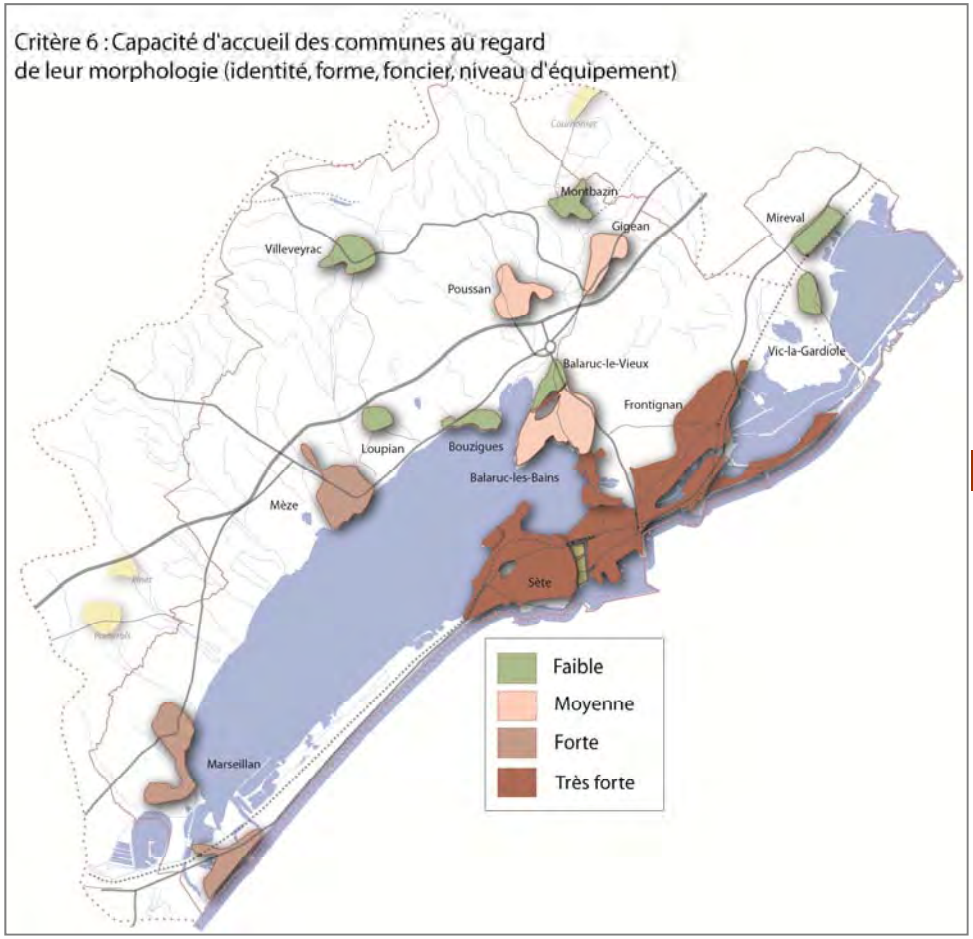
Critère 6 : Capacité d'accueil des communes au regard de leur morphologie (identité, forme, foncier, niveau d'équipement)
Montbazin
Gigean
Mireval
Villeveyrac
Poussan
Balaruc-le-Vieux
Vic-la-Gardiole
Frontignan
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Mèze
Sète
Marseillan
Faible
Moyenne
Forte
Très forte

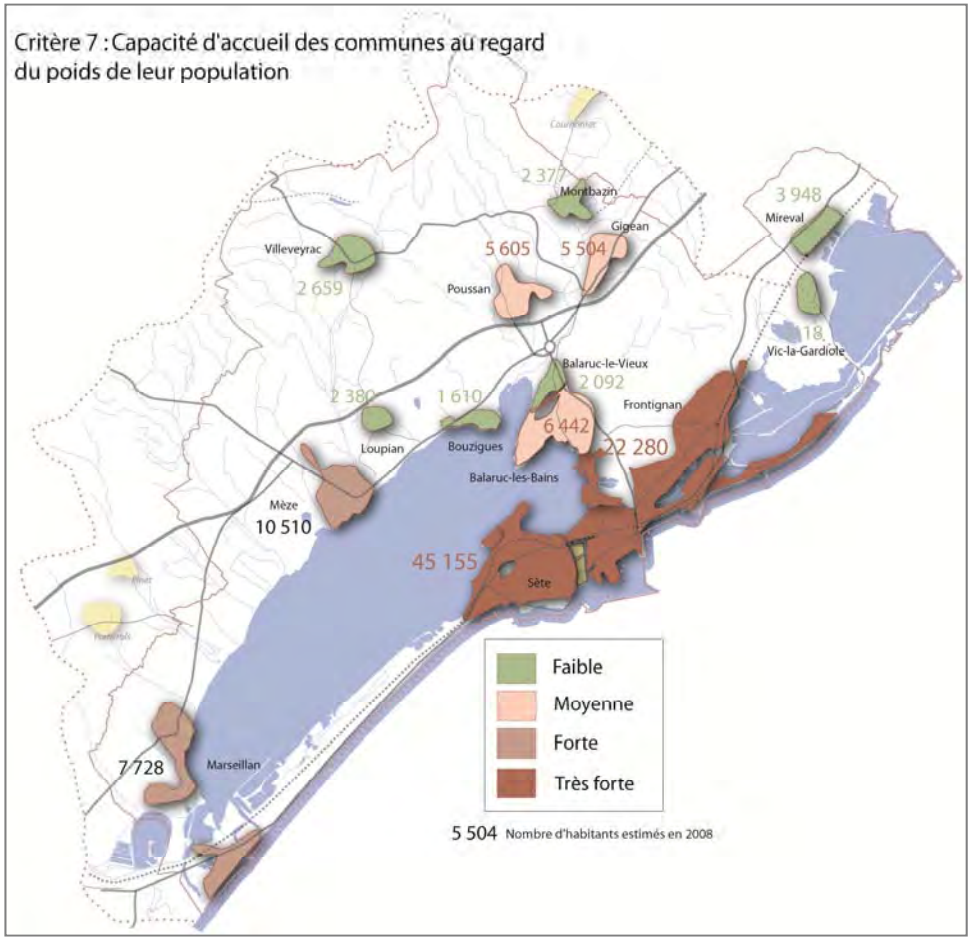
Critère 7 : Capacité d'accueil des communes au regard du poids de leur population
2 377
Montbazin
3 948
Mireval
Gigean
5 605
5 504
Villeveyrac
2 659
Poussan
18
Vic-la-Gardiole
Balaruc-le-Vieux
2 092
2 380
1 610
Frontignan
6 442
22 280
Loupian
Bouzigues
Balaruc-les-Bains
Mèze
10 510
45 155
Sète
Faible
Moyenne
Forte
Très forte
7 728
Marseillan
5 504 Nombre d'habitants estimés en 2008

	1 - Sensibilité des milieux aquatiques	2 – Sensibilité des espaces naturels	3 -Performance de l'assainis-sement	4 - Desserte par les transports en commun (existante et potentielle)	5 - Tissu économique local (nombre d'emplois)	6 - Morphologie de la commune (identité, forme, foncier, niveau d'équipement)	7 - Poids de la population communale	Capacité d'accueil globale	
Frontignan	2	2	3	3	3	3	3	19	+++
Sète	1	2	3	3	3	3	3	18	+++
Balaruc-les-Bains	1	2	3	3	3	2	1	15	++
Poussan*	3	2	2	3	1	1	1	13	++
Gigean*	2	2	2	3	1	1	1	12	++
Mèze	0	1	2	2	2	2	2	11	+
Marseillan	0	1	1	2	2	2	2	10	+
Balaruc-le-Vieux	0	0	2	3	1	0	0	6	-
Bouzigues*	1	1	2	2	0	0	0	6	-
Loupian	1	2	2	1	0	0	0	6	-
Montbazin	2	0	1	2	0	0	0	5	-
Villeveyrac	2	2	1	0	0	0	0	5	-
Mireval	1	0	1	2	0	0	0	4	-
Vic-la-Gardiole	0	0	1	1	0	0	0	2	-

Tableau 1: Grille d'analyse multicritères

** La capacité d'accueil au regard du critère « performance de l'assainissement » est définie sous réserve de raccordement des communes concernées à la STEP de Sète.*

II.1.2. SYNTHESE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE DES COMMUNES DANS LE TERRITOIRE

La grille d'analyse précédente permet de classer les différentes communes en fonction de leur capacité d'accueil globale qui est la résultante des capacités d'accueil critère par critère. L'aptitude au développement urbain de la commune sera d'autant plus forte que la note globale est élevée.

La carte ci-contre synthétise les capacités d'accueil communales au regard des critères énoncés ci-dessus.

Ainsi, il apparaît assez logique que les villes de Sète et de Frontignan présente une très forte capacité d'accueil (alors que Sète présentait l'un des plus faibles taux de croissance du territoire).

Viennent ensuite les communes de Balaruc-les-Bains, Gigean et Poussan avec une capacité forte. Mèze et Marseillan, relativement contraintes par leurs sensibilités environnementales malgré leurs qualités plus urbaines que les précédentes offrent une aptitude moyenne au développement.

Enfin, les villages de Loupian, Villeveyrac, Montbazin, Bouzigues, Balaruc-le-Vieux, Vic la Gardiole et Mireval présentent des capacités faibles (bien qu'ayant souvent connu des taux de croissance très forts par le passé).

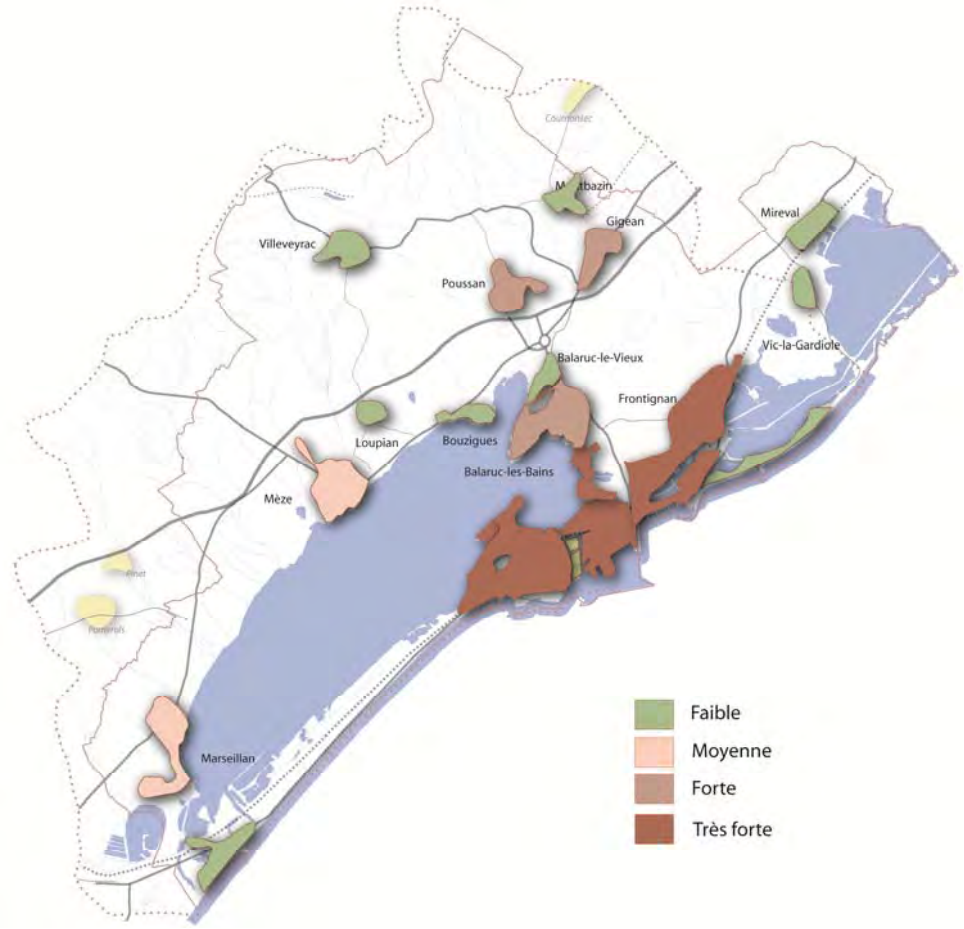

Un critère spécifique concernant les capacités de développement au regard des **risques de submersion marine** a été rajouté de manière à intégrer cet élément déterminant en ce qui concerne certains secteur très localisés sur le littoral.

Ce critère permet notamment d'avoir un regard spécifique sur les entités urbaines de Frontignan-Plage et Marseillan-Plage. Fortement impactées par ce risque de submersion marine, ces espaces urbains littoraux présentent ainsi une capacité d'accueil très faible, à distinguer de celle de leur noyau urbain de rattachement.

III. SPATIALISATION DES ENJEUX DU BASSIN DE THAU

Le diagnostic du Bassin de Thau a mis en évidence un enjeu central de la réflexion sur le territoire : la qualité de l'eau, à la fois comme ressource naturelle mais aussi comme support des activités. Cet enjeu devra guider la définition du projet de territoire.

Le diagnostic a également fait émerger des espaces à enjeux sur lesquels le projet de SCoT devra se positionner prioritairement afin de remplir sa fonction de planification stratégique à moyen et long terme. L'identification de ces espaces a été effectuée sur la base de l'analyse environnementale, de l'analyse paysagère, des modes d'urbanisation, du récolement des POS-PLU et de la prise en compte des intentions politiques.

Plusieurs grands types de secteurs à enjeux ont été ainsi repérés.

L'analyse prend comme point d'appui l'enjeu de préservation du socle naturel du territoire au travers des composantes de la trame verte et bleue. Le diagnostic a largement démontré l'importance de ce socle dans le développement passé et actuel du territoire et les fortes relations qui lient les activités humaines à la richesse environnementale et biologique du territoire. La qualité environnementale constitue un élément moteur des réflexions menées par les élus et acteurs du territoire. La préservation du patrimoine naturel et agricole constitue donc clairement le préalable nécessaire à l'établissement des enjeux en matière d'urbanisation souhaitable.

Toutefois, en fonction des projets de développement et de structuration du territoire, ce socle environnemental peut subir des pressions et tensions diverses qui peuvent être contenues ou réorientées dans le cadre des orientations du projet de SCoT.

Ainsi, plusieurs types de risques et potentiels sous formes d'enjeux ont été repérés, afin de proposer des actions à mettre en œuvre dans le PADD.

III.1. LE PATRIMOINE A PRESERVER

Le patrimoine à préserver est avant tout constitué par les espaces naturels et par l'ensemble des éléments de la trame verte et bleue définie précédemment. Il est complété par l'espace agricole qui, pour des raisons environnementales, paysagères, mais également économiques et sociales constitue une ressource que le ScoT doit protéger.

La pérennité de ce patrimoine constitue la clé de voûte du développement futur du territoire. Il forge son attractivité et participe à la qualité de vie de ses populations.

On distingue plus particulièrement au sein de ce socle du patrimoine à préserver :

Les espaces naturels structurants. Il s'agit souvent des espaces déjà protégés par les documents réglementaires (SMVM de 1995, sites classés et Réserve Naturelle).

Les espaces naturels non protégés et les espaces agricoles.

Il s'agit dans un premier lieu des espaces naturels ou agricoles identifiés pour leur valeur environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO…) mais qui ne bénéficient pas aujourd'hui de protection notamment en termes de constructibilité.

Il s'agit en second lieu des espaces agricoles à valeur de production et présentant un potentiel important à préserver pour l'avenir : terres de forte valeur agronomique, terres irriguées, terroirs d'appellation d'origine contrôlées.

Les lignes de relief structurantes : Ces lignes de crêtes structurent le paysage du territoire. Souvent accompagnées d'une végétation spécifique, elles constituent des fonds de panoramas remarquables à préserver.

Les masses d'eau structurantes et leurs zones humides : les espaces délimités recouvrent les lagunes et zones humides bénéficiant actuellement d'une protection réglementaire forte ;

Les espaces maritimes et lagunaires non protégés : ils peuvent être identifiés pour leur valeur environnementale, confirmée par des inventaires et du Réseau Natura 2000 mais ne bénéficiant pas de protection réglementaire stricte, certains ayant même été condamnés par le SMVM de 1995 qui prévoyait leur comblement.

Les espaces dédiés aux cultures marines : ces espaces ont une forte valeur en termes de production biologique, participent également au paysage du territoire, à son identité et à son image.

Les Zones de vulnérabilité très fortes pour les ressources en eau souterraine : il s'agit des zones d'affleurement des nappes souterraines (nappe Astienne et Karst), des zones de captage d'eau potable et du front de remontée des eaux thermales dans la lagune de Thau au niveau de Balaruc-les-Bains.

Les Corridors écologiques majeurs : il s'agit de connexions écologiques entre les grandes unités naturelles, de zones d'interface reliant notamment les milieux terrestres entre eux ou aux espaces lagunaires.

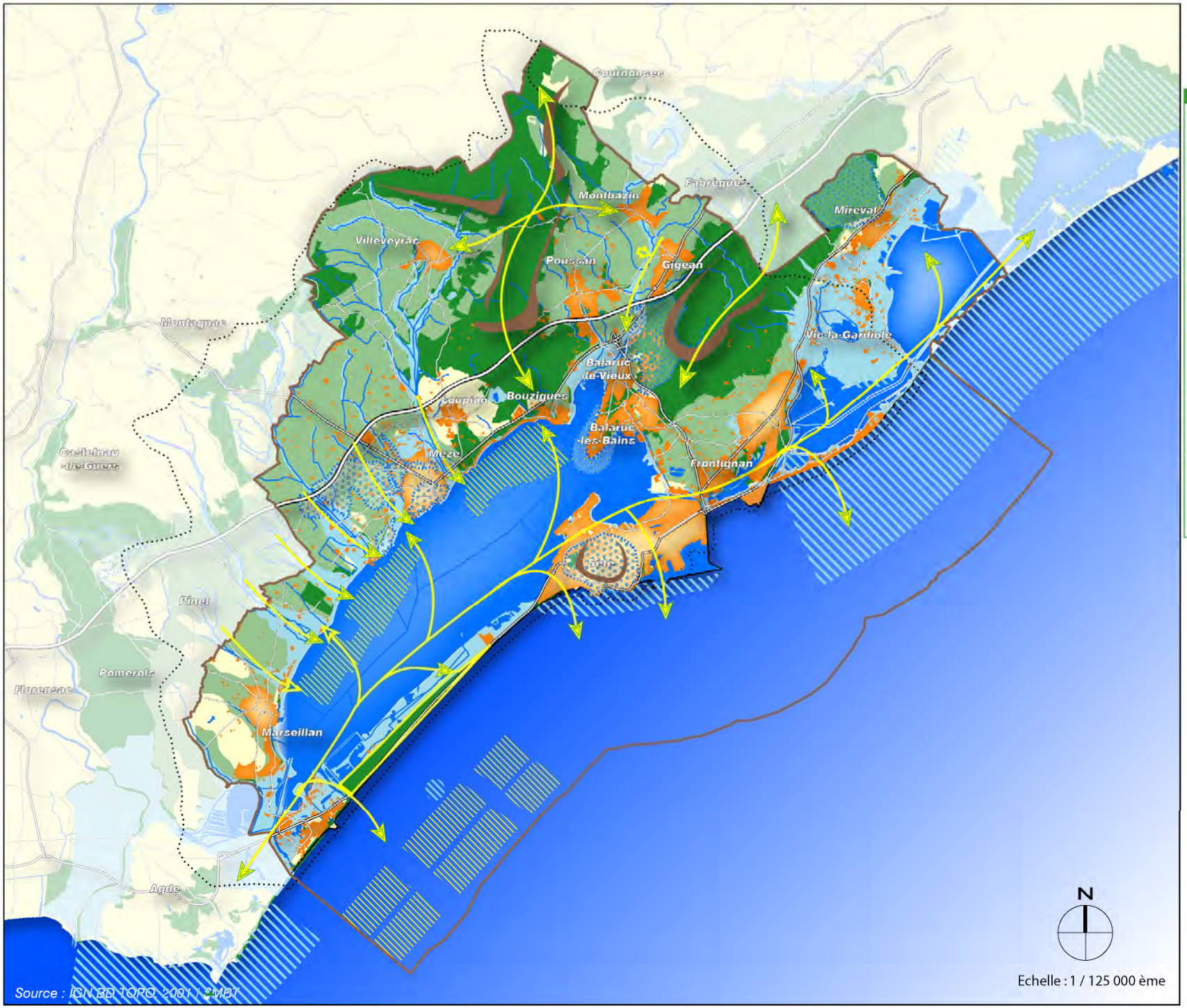

SPATIALISATION DES ENJEUX DU SCOT DU BASSIN DE THAU

Patrimoine naturel et agricole

- Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la trame verte protégés
- Les espaces naturels terrestres de la trame verte non protégés et les espaces agricoles à valeur de production
- Les masses d'eaux structurantes
- Zones humides et zones tampons autour des cours d'eau
- Les espaces maritimes et lagunaires remarquables non protégés
- Espaces dédiés aux cultures marines
- Lignes de relief structurantes
- Zones de vulnérabilité très fortes pour les ressources en eau souterraine
- Corridors écologiques majeurs entre milieux

III.2. LES RISQUES ET MENACES

Les risques et menaces identifiés sur le territoire du Bassin de Thau sont :

Les menaces portées par le développement urbain sur le patrimoine à préserver. Il s'agit de secteurs d'interface entre espaces naturels ou agricoles qui ont tendance à entrer en conflit avec une urbanisation plus ou moins encadrée. L'enjeu dans ces secteurs est relatif à l'encadrement de l'urbanisation afin de limiter le morcellement et préserver l'intégrité de ces éléments patrimoniaux. Il est également relatif à la gestion des interfaces entre des paysages naturels et urbains pour éviter des confrontations trop brutales.

Les activités ayant un impact majeur sur l'environnement : ces activités se sont développées à proximité de la zone portuaire de Sète-Frontignan. Il s'agit d'activités classées dont les impacts sur l'environnement sont connus. L'enjeu sera de prendre en compte ces activités dans le développement futur et d'éviter une reconduction et une aggravation des risques notamment dans la reconversion des espaces en friche.

Les secteurs d'urbanisation non coordonnée : Il s'agit d'abord du secteur situé entre Sète, Balaruc-les-Bains et Frontignan constitutif de la zone Industrialoportuaire du SMVM et qui a toujours été considérée comme une zone de rejet par les communes, amenant à des occupations peu cohérentes avec la proximité des secteurs de densité urbaine. Il s'agit ensuite du secteur situé au sud de l'A9 sur les communes de Poussan et Balaruc-le-Vieux. La clarification du devenir de ces secteurs est un enjeu de premier ordre afin d'éviter une urbanisation non optimale au regard des enjeux et qui en obérerait leurs potentialités.

La ligne LGV qui traversera le territoire : cette infrastructure linéaire est prévue et devrait être réalisée à moyen terme. Les conséquences sur les espaces naturels du territoire seront majeures notamment en raison d'un morcellement important des continuités et de l'espace agricole, et d'un impact significatif sur le paysage. Cette infrastructure aura donc des impacts sur le territoire qu'il faudra anticiper.

Dégradation significative de la qualité de l'eau : les eaux lagunaires concernées présentent une qualité satisfaisante mais fragile (Thau) ou mauvaise voire dégradée (Vic, la Peyrade) du point de vue de l'eutrophisation et/ou de la contamination chimique. Le canal du Rhône à Sète a été pointé comme source d'apport important de pollutions des étangs. Les cours d'eau n'ont pas été localisés mais ils sont tous de mauvaise qualité et vecteurs potentiels de pollutions. La contamination bactériologique n'est pas identifiée par ce poste de légende. Elle constitue un phénomène latent dont la maîtrise, bien qu'en progrès constants, constitue un enjeu majeur du territoire.

Risque d'érosion marine : les lidos de Sète et Frontignan sont fragiles et fortement exposés aux phénomènes d'érosion. Leur maintien est essentiel à la pérennité des lagunes. Pour Frontignan l'enjeu concerne également la mise en sécurité des habitants. Une attention particulière doit être portée sur ces deux espaces afin de limiter leur érosion et éviter le report de ce phénomène sur d'autres rivages.

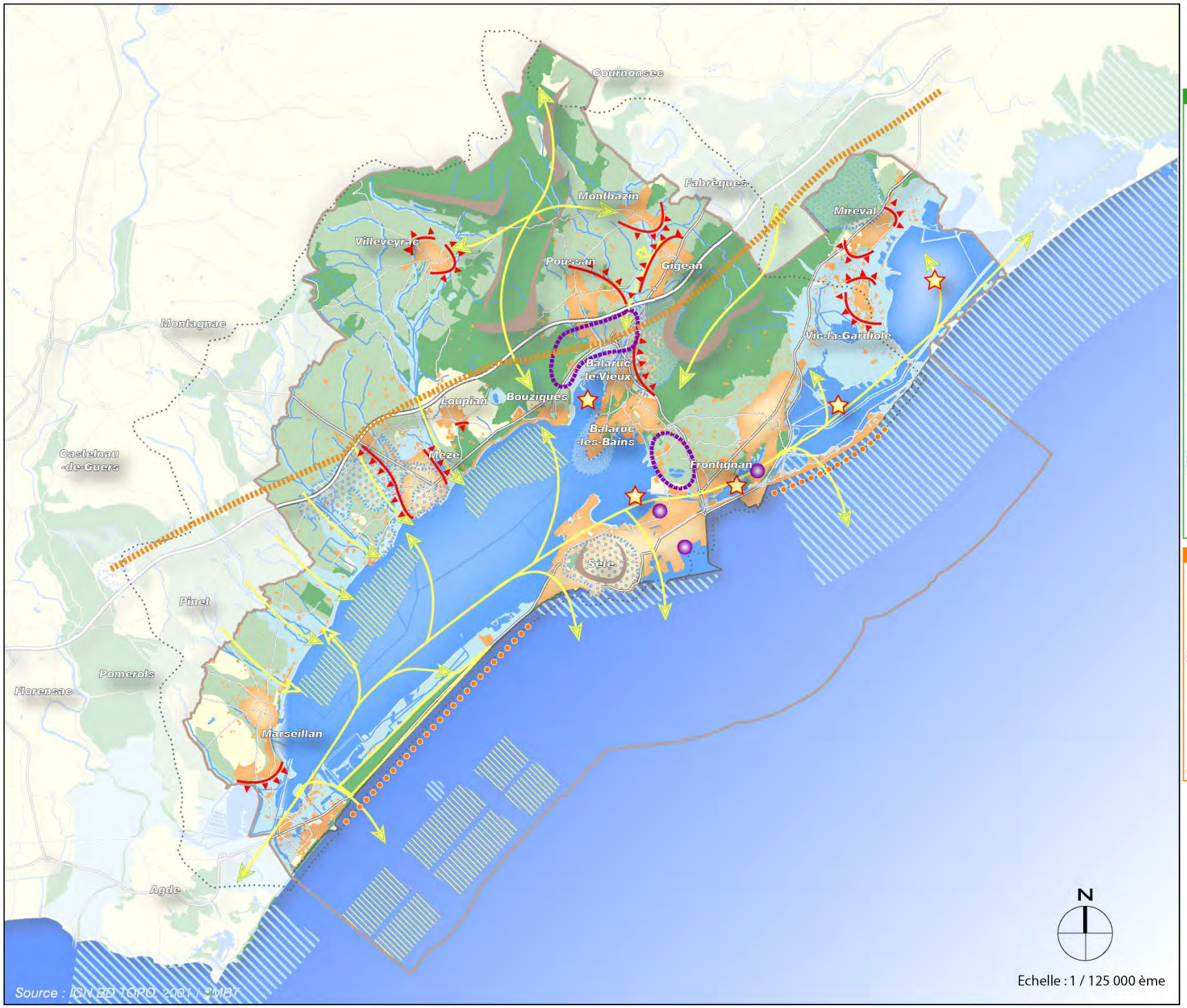

SPATIALISATION DES ENJEUX DU SCOT DU BASSIN DE THAU

Patrimoine naturel et agricole

- Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la trame verte protégés
- Les espaces naturels terrestres de la trame verte non protégés et les espaces agricoles à valeur de production
- Les masses d'eaux structurantes
- Zones humides et zones tampons autour des cours d'eau
- Les espaces maritimes et lagunaires remarquables non protégés
- Espaces dédiés aux cultures marines
- Lignes de relief structurantes
- Zones de vulnérabilité très forte pour les ressources en eau souterraine
- Corridors écologiques majeurs entre milieux

Risques / menaces

- Patrimoine menacé par le développement urbain
- Activités ayant un impact majeur sur l'environnement
- Secteur d'urbanisation non coordonné / risque de dégradation
- Future LGV
- Dégradation significative de la qualité de l'eau
- Risque d'érosion marine

III.3. LES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION

Les potentialités de développement et de valorisation du territoire identifiées sont :

Les secteurs à fort potentiel de reconversion et de renouvellement urbain : Il s'agit notamment des espaces délaissés ou abandonnés de la zone industrialo-portuaire de Sète-Frontignan et des espaces situés dans le « cœur d'agglomération ». Le potentiel en termes de renouvellement urbain y est important. Il s'agit également de secteurs de situés sur les quartiers ouest de Sète et le long de l'Avenue du Maréchal Juin à Frontignan, propices à une densification de l'urbanisation et supports potentiels de transports publics performants. Enfin il s'agit des secteurs de Poussan et Balaruc-le-Vieux situés au sud de l'A9, qui présentent un potentiel important en matière de reconversion.

Les ports du territoire : tous les ports du territoire présentent un enjeu, car il s'agit d'infrastructures supports de nombreuses activités (conchyliculture, pêche, plaisance…). Pour cela, ces espaces doivent être valorisés, recalibrés et clarifiés de manière à favoriser un fonctionnement optimal des activités et assurer un maillage portuaire optimum pour répondre aux besoins.

Les infrastructures ferroviaires à potentiel de développement : il s'agit de la ligne TER qui traverse le territoire et qui, aujourd'hui est peu valorisée en raison d'interfaces, ainsi que les différentes lignes déclassées qui offrent une possibilité de requalification et de valorisation dont, en premier lieu, celle qui longe le RD2 et constitue le lien entre pôle urbain et nord du territoire.

Les secteurs offrant un fort potentiel de développement écotouristique : les Aresquiers et le lido de Frontignan, le lido de Sète-Marseillan et Marseillan-plage, la Gardiole, le patrimoine culturel/ milieux naturels entre Loupian et Mèze. Il s'agit également de sites proches de l'étang favorables au développement de l'agrotourisme.

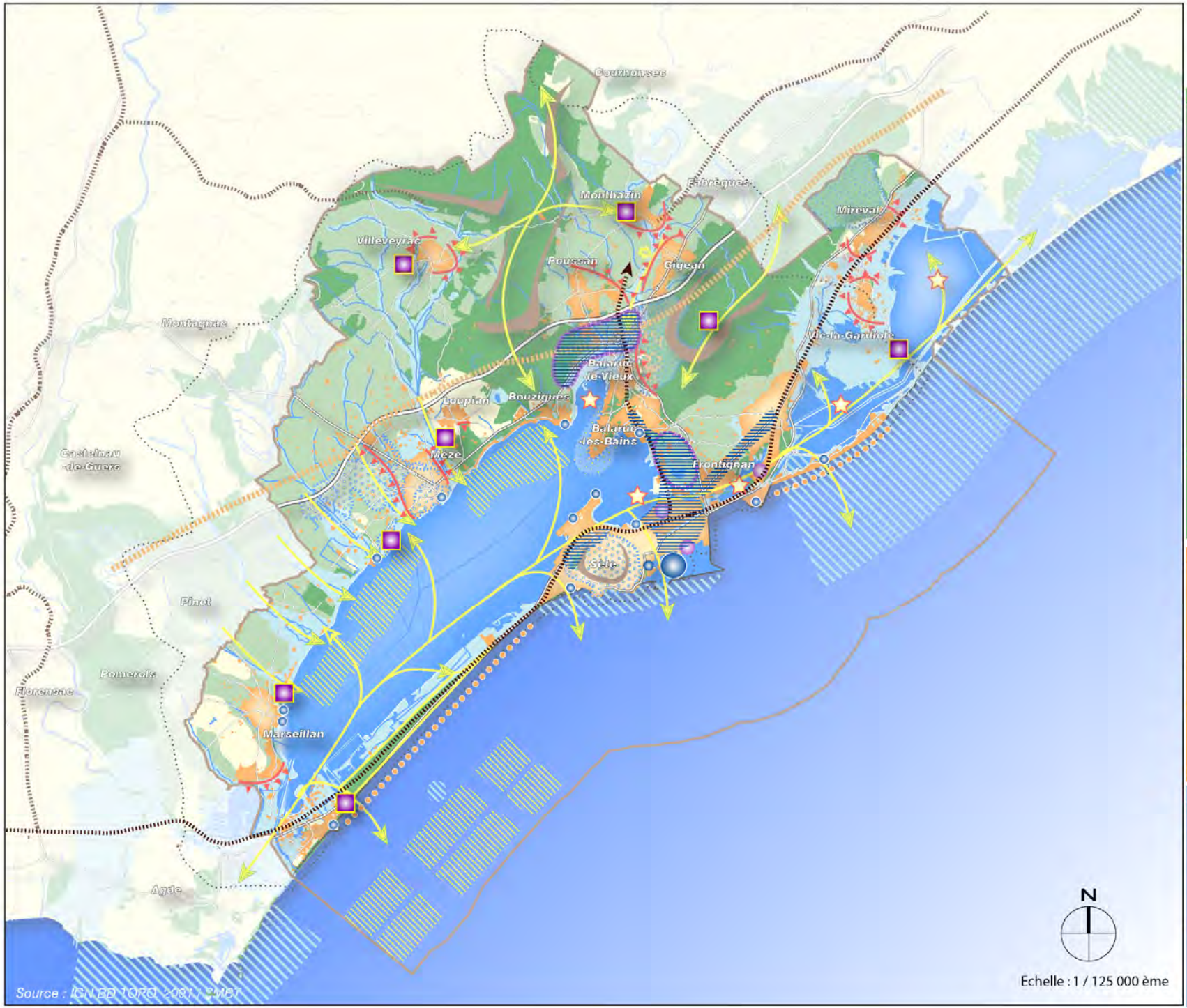

SPATIALISATION DES ENJEUX DU SCOT DU BASSIN DE THAU

Patrimoine naturel et agricole

- Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la trame verte protégés
- Les espaces naturels terrestres de la trame verte non protégés et les espaces agricoles à valeur de production
- Les masses d'eaux structurantes
- Zones humides et zones tampons autour des cours d'eau
- Les espaces maritimes et lagunaires remarquables non protégés
- Espaces dédiés aux cultures marines
- Lignes de relief structurantes
- Zones de vulnérabilité très forte pour les ressources en eau souterraine
- Corridors écologiques majeurs entre milieux

Risques / menaces

- Patrimoine menacé par le développement urbain
- Activités ayant un impact majeur sur l'environnement
- Secteur d'urbanisation non coordonné / risque de dégradation
- Future LGV
- Dégradation significative de la qualité de l'eau
- Risque d'érosion marine

Potentialités

- Secteur à fort potentiel de reconversion et de renouvellement urbain
- Infrastructures portuaires potentielles
- Infrastructures ferroviaires à potentiel de développement
- Secteur à fort potentiel écotouristique

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 7

I. COMPOSITION ET ORGANISATION DU SCOT DU BASSIN DE THAU 9

I.1. Les pièces du SCoT 9

I.2. Le Rapport de Présentation 10

INTRODUCTION 13

II. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE 14

III. LE SCOT DU BASSIN DE THAU : UN SCOT AVEC UN CHAPITRE INDIVIDUALISE VALANT SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER 16

IV. L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE 17

V. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES SUR LE TERRITOIRE 19

V.1. La compatibilité du SCoT avec le SDAGE et les SAGEs 19

V.2. la compatibilité du SCoT avec le PPRI 24

V.3. Articulation avec les autres plans et programmes 25

CHAPITRE 1 : FONDATIONS DU TERRITOIRE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL 27

I. FONDATIONS DU TERRITOIRE : THAU TERRITOIRE LITTORAL 29

I.1. Une situation charnière sur le littoral heraultais 29

I.2. Un territoire d'interface entre terre et mer 31

I.3. Un territoire d'echange de l'eau 32

I.4. Une topographie qui structure le territoire 35

I.5. Un relief qui s'atténue en s'enfonçant dans les eaux lagunaires et maritimes 37
II. LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL 39
II.1. Une grande diversité de milieux naturels 40
II.2. Approche spécifique de la biodiversité marine 73
III. LES RESSOURCES TERRITORIALES DU BASSIN DE THAU : ESPACE, EAU, ENERGIE, MATERIAUX 83
III.1. la ressource en espace : une situation de tension 84
III.2. La ressource En eau : une gestion quantitative devenue indispensable 91
III.3. Un potentiel en matière de développement energetique, un encadrement indispensable 98
III.4. Des ressources locales en matériaux : un potentiel à valoriser 103
IV. DES RISQUES NATURELS INDUITS PAR LE CARACTERE LITTORAL DU TERRITOIRE 105
IV.1. Des risques inondation et submersion marine conséquents 106
IV.2. Un risque incendie très présent 114
IV.2. Un risque incendie très présent 114
IV.3. Des risques liés aux mouvements du sol limités 115
V. UN CADRE DE VIE A METTRE EN VALEUR 117
V.1. Des paysages marqués par l'identité maritime 118
V.2. Un patrimoine bâti qui tend à se banaliser 131
V.3. Un cadre de vie de qualité, mais qui tend à se dégradér 139
V.1. les grands Enjeux en matière d'environnement naturel 148

CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES 149

I. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES : UN CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE 151
I.1. croissance démographique et vieillissement 152

I.2. activités et actifs du Bassin de Thau ... *156*
II. L'ACTIVITE MARITIME, PILIER DE L'ECONOMIE, PRIORITE DU SMVM DE 1995 ... 159
II.1. La pêche : des activités diversifiées, réparties sur l'ensemble du territoire littoral ... *160*
II.2. Les cultures marines : une pratique traditionnelle en cours de diversification ... *179*
II.3. Un port de commerce stratégique en évolution ... *197*
III. UNE ECONOMIE LITTORALE EN MUTATION ... 213
II.1 Des activités touristiques et de loisirs à fortes retombées économiques ... *214*
II.2 plaisance et activités nautiques : un potentiel important, une integration à reussir ... *221*
III.2. D'autres activités nautiques occupent les plans d'eau ... *231*
III.3. Interactions avec les activités prioritaires et enjeux de développement des activités nautiques ... *234*
IV. UNE AGRICULTURE LITTORALE A DEFENDRE ... 239
IV.2. Une économie résidentielle dynamique ... *252*
IV.3. Synthèse du Chapitre 2 ... *264*

CHAPITRE 3 : DYNAMIQUES URBAINES **267**

I. UNE TRAME URBAINE A REORGANISER ... 269
I.1. une urbanisation récente desorganisée ... *270*
I.2. Un affaiblissement important de la structure territoriale ... *281*
I.3. Des tissus urbains et des formes bâties reflets de l'histoire du territoire ... *283*
II. PLANIFICATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE ... 289
III. UNE OFFRE D'HABITAT INADAPTEE ... 293
III.1. La demande en logement ... *293*
III.2. L'offre : structure du parc ... *297*
III.3. Un rythme de production soutenu ... *300*

III.4. Le marché de l'immobilier 302
IV. L'ORGANISATION DES MOBILITES 305
IV.1. une forte densité de mobilite interne 306
IV.2. perspectives de réorganisation des mobilités 314
V. LES EQUIPEMENTS URBAINS STRUCTURANTS 319
VI. LA DESSERTE NUMERIQUE DU TERRITOIRE 323
VII. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DE 1995 A 2009 SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE THAU 329
VII.1. Présentation et méthodologie : 329
VII.2. Période 1995-2005 330
VII.3. Période 2005-2009 335
VII.4. Bilan et perspectives 340
VII.5. Synthèse du Chapitre 3 341
VII.6. Enjeux en matière de développement urbain et d'équipements 341

CHAPITRE 4 : NUISANCES ET POLLUTIONS 343

I. L'IMPACT QUALITATIF DU DEVELOPPEMENT SUR LES RESSOURCES 347
I.1. la Qualité des masses d'eau : un enjeu majeur pour le territoire 347
II. BRUIT ET QUALITE DE L'AIR 357
III. UN HERITAGE IMPORTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE 361
IV. UNE MAITRISE DE L'IMPACT DE L'URBANISATION ET DES ACTIVITES EN AMELIORATION CONSTANTE, MAIS QUI RESTE A OPTIMISER 365
IV.1. Un assainissement urbain qui anticipe l'avenir 365
IV.2. Des enjeux essentiels : la maitrise du ruissellement, la gestion des déchets. 372
IV.3. Synthèse du Chapitre 4 376
IV.4. Enjeux en matière d'accompagnement et de gestion du développement 376

CHAPITRE 5 : SYNTHESE DES ENJEUX DU SCOT **377**

I. PREAMBULE 379

II. ANALYSE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL URBAINE DU BASSIN DE THAU 381

III. SPATIALISATION DES ENJEUX DU BASSIN DE THAU 391

III.1. Le patrimoine a préserver 392

III.2. Les risques et menaces 394

III.3. Les potentialités de développement et de valorisation 396